

1913
6

Quis ut Deus?
TOME VI

Dieu premier servi
N° 4

REVUE INTERNATIONALE
DES
SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANCO-CATHOLIQUE
Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 20 — 20 NOVEMBRE 1913

ABONNEMENTS } **France et Belgique. 20 fr. par an.**
 } **Etranger 25 —**

Prix du Numéro : 2 fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Les Abonnements sont annuels et partent du 1^{er} Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT
Genève
LIBRAIRIE V^o GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÈS ET C^o
St-Louis, Mo Etats-Unis
B. HERDER Publisher
17. South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD
Prague
LIBRAIRIE TOPIC

✓
500 6512.5 (1913-14)



De la...

LIVRAISON DU 20 NOVEMBRE 1913

SOMMAIRE

I. — ÉTUDE SUR LA FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE; chap. IX. 4151
ARTHUR PREUSS.

II. — LE CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS.
Les faits 4172
ALBERT MONNIOT.

III. — UNE PAGE D'HISTOIRE — 3^e article. 4194
CHARLES GRANSON.

IV. — LA SIGNIFICATION DES ÉLECTIONS ITALIENNES 4199
PISANELLO.

V. — LES PETITS COINS DE L'HISTOIRE 4206
GASPARD DUCHATEL, ANCIEN GARDE DU CORPS.
MARTIAL DE PRADEL.

PARTIE DOCUMENTAIRE

VI. — INDEX DOCUMENTAIRE 4214
Documents nouveaux.
A. MARTIGUE.

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, 96, Boulevard Maiesherbes, PARIS, XVII^e.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(Suite)

CHAPITRE IX

LA FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE ET LE JÉHOVAH KABBALISTIQUE

D'après ce que nous a dit le F. : Albert Pike sur l'indifférence de la Maçonnerie pour le nom de Dieu qui « est de la moindre importance »¹, nous pourrions nous imaginer que la Fraternité est, en effet, complètement indifférente sur ce point. Elle l'est, il est vrai, dans un sens ; mais dans un certain sens seulement, et c'est *notre* sens. Peu importe le nom donné à notre Dieu : que ce soit Bouddha, Jupiter, Zeus Osiris ou tout autre ; notre Dieu n'étant pas la vraie Divinité maçonnique, le nom que nous donnons à un faux dieu en vaut un autre. C'est pourquoi le F. : Mackey regrette que la lettre *G* soit prise comme symbole de Jehovah, et le F. : McClenachan serait inconsolable d'appeler la divinité maçonnique God (Dieu), si le mot G. O. D. ne désignait pas les colonnes phalliques de la Loge. « Elles présentent la raison presque unique qui puisse faire

1. *Morals and Dogma*, p. 664.

accepter au Maçon l'emploi de la lettre G suspendue ostensiblement à l'Est dans la Loge, au lieu du Delta »¹.

La Maçonnerie n'est donc pas aussi indifférente qu'elle le veut bien dire. Tout au contraire, quand elle en arrive, non pas au nom de Dieu, car « Dieu » est menteur, mais au vrai nom de la Divinité maçonnique, toute cette indifférence de façade tombe, et nous la voyons exhorter ses adeptes en toute occasion, sans trêve ni merci, à poursuivre sans relâche la recherche du vrai mot, le nom de la Divinité, qui leur révélera la Vérité divine, la nature et l'essence du Dieu maçonnique.

« La recherche du Mot », nous dit le Dr. Mackey², est un résumé de la marche intellectuelle et religieuse de l'Ordre, depuis le temps de la dispersion de Babel, alors que les foules furent ensevelies dans les profondeurs des ténèbres intellectuelles, où la Vérité semblait être à jamais éteinte. Le vrai nom de Dieu fut perdu, sa vraie nature méconnue ; les divines leçons communiquées par notre père Noé, oubliées ; les anciennes traditions corrompues : les vieux symboles pervertis. La Vérité fut enterrée sous les décombres du Sabéïsme, et le culte idolâtrique du soleil et des étoiles remplaça celui du vrai Dieu ».

« La recherche du Mot — pour retrouver la Vérité divine — cela, et cela seul, est l'œuvre du Maçon, et le Mot sera sa récompense »³.

Notre auteur prouve aux pp. 376-381 de son *Encyclopædia* que ce nom est Jehovah. « De tous les mots significatifs de la Maçonnerie, nous dit-il, Jehovah est de beaucoup le plus important. Reghellini affirme avec raison qu'il est « la base de notre dogme et de nos mystères ». « En hébreu, il se compose de quatre lettres יהוה ; c'est pourquoi on le nomme le Tétragramme, ou nom de quatre lettres, et, comme il était défendu aux Juifs, ainsi qu'il l'est aux Maçons, de prononcer ce nom, on l'appelait encore le nom Ineffable ».

« En Maçonnerie, continue-t-il, comme dans les mystères hébraïques, on l'appelle le « Mot », le « Vrai mot » ou le « Mot Perdu », le symbole de la science de la Vérité divine, ou la vraie nature de Dieu⁴ ».

Notre lecteur doit se rendre compte de la lumière que projette sur la Divinité maçonnique, le sens attaché à ce mot par la Maçon-

1. Voir chapitre précédent.

2. *Symbolism*, p. 304.

3. *Ibid*, p. 309.

4. *Encyclopædia* pp. 376-381.

nerie elle-même, puisque ce mot est la « base du dogme et des mystères maçonniques ».

Cependant, malgré son importance capitale, quelques juridictions maçonniques de ce pays et les Loges d'Angleterre ont préféré d'autres noms à celui de Jéhovah comme base des dogmes maçonniques et comme abrégé de la vérité divine de la Maçonnerie ; mais cette préférence même va nous être d'un grand secours dans notre étude, en nous montrant de plus en plus la tendance de la pensée et de la théorie maçonniques.

Écoutons le Dr. Mackey : « Quoiqu'il n'y ait peut-être pas, dans tout le système ésotérique de la Maçonnerie, de point plus clairement établi que celui qui fait du Tétragramme le mot essentiel, on a admis dans quelques juridictions de ce pays des innovations qui ont changé ce mot en trois autres ; ceux-ci sont tout simplement des noms divins provenant d'autres langues, mais qui ne possèdent aucunement le symbolisme sublime, propriété exclusive du vrai nom de Dieu. Il faut dire que le Grand Chapitre Général des États-Unis blâma dans un de ses règlements l'innovation de ces termes explicatifs et rétablit le Tétragramme ; mais cette déclaration de ce qu'on pourrait appeler un axiome en Maçonnerie rencontra dans quelques endroits une opposition ouverte, ou bien on n'y obéit qu'avec répugnance¹ ».

Nos lecteurs sont, sans doute, désireux de savoir quels sont les trois mots adoptés par la Maçonnerie pour expliquer celui de Jéhovah ; et quels sont les mots si chers aux cœurs des Maçons qu'ils y tiennent au point de rejeter le nom de Jéhovah, malgré les maximes de l'Association et l'autorité du Grand Chapitre Général.

Les voici : Jah, le dieu-soleil des Syriens ; On, le soi-disant dieu-soleil des Egyptiens ; Bel ou Baal, le Dieu-feu des Chaldéens, dont Jéhovah punit si sévèrement le culte idolâtre.

« Bel, nous dit le Dr. Mackey², est la forme contractée de Baal ; les Babyloniens l'adoraient comme leur principale divinité. Les Grecs et les Romains le considérèrent de même et traduisirent son nom par ceux de Zeus et de Jupiter. Il fut introduit, en compagnie de Jah et d'On, dans le rite Royal Arch, comme symbole du Tétragramme ; ce qui a autorisé les ignorants à penser que lui-même et les deux autres noms qu'on lui a adjoints remplaçaient le Tétragramme. Le Grand Chapitre Général des États-Unis de 1871 corrigea cette erreur et déclara que le Tétragramme était le vrai mot pancréateur, tandis qu'il ne permit qu'on conservât les trois autres

1. *Encyclopædia*. p. 380.

2. *Ibid.*, p. 112.

qu'à la condition qu'ils ne fussent employés que comme noms explicatifs » ; et il ajoute un peu plus loin : « Belenus, le Baal de l'Écriture, était identifié à Mithra et à Apollon, dieu du soleil ».

« Et cependant, dit encore le Dr. Mackey, malgré la déclaration explicite et très nette du fondateur du Royal Arch anglais, qui affirme que le Tétragramme est le nom pancréateur, le système anglais actuel l'a rejeté pour mettre à sa place trois autres mots, dont le deuxième n'a aucun sens ».

Que ceux qui ne trouvent rien de répréhensible dans la Maçonnerie anglaise ou américaine méritent un peu sur les révélations du Dr. Mackey touchant la substitution de Baal à Jehovah comme mot explicatif de la Divinité maçonnique. Mais quand nous aurons vu Jehovah sous les traits que lui prête le F. . Pike, nous ne serons plus surpris que la conscience maçonnique se débâte aussi mollement contre ce mot, qu'elle le fait contre G. O. D.

Mais retournons au Dr. Mackey.

« Il ressort évidemment de tout ceci, nous dit il, que Webb reconnaissait le mot Jehovah, et, non les trois autres qui lui ont été substitués dans la suite par quelques Grands Chapitres de ce pays, et que, très probablement, Webb employa d'abord ces mots comme interprétant et expliquant la nature divine du premier mot, le plus important de tous. Et ceci s'accorde avec l'une des traditions du degré qui nous montre ces mots placés sur l'arche d'alliance autour du vrai mot, comme une clé qui en doit faire voir la signification ¹ ».

« Désigner tout autre que ce mot de quatre lettres, ajoute Mackey, du nom de mot pancréateur et tout puissant, aussi bien en Maçonnerie que dans le symbolisme hébreu, d'où la Maçonnerie l'a tiré, c'est aller contre la doctrine des Talmudistes, des Kabbalistes, des Gnostiques, c'est repousser l'enseignement de tous les savants hébraïsants, depuis Buxtorf jusqu'à Gesenius. Se mesurer à de tels combattants, c'est aller au devant d'une défaite certaine, c'est faire preuve de plus de témérité que de modération. C'est pourquoi le Grand Chapitre Général des Etats-Unis a très judicieusement remis le mot Jehovah à la place qui lui convient. Il n'y a que dans le rite d'York et dans le rit américain que cette erreur ait jamais existé. Dans tous les autres rites, le Tétragramme est reconnu comme le vrai mot ² ».

Nous pouvons donc être certains que Jehovah est bien le vrai Mot, et que Reghellini eut raison d'en faire la base de la doctrine

1. *Encyclopædia*, pp. 380, 381.

2. *Ibid.*, p. 381.

et des mystères maçonniques. Vous devez comprendre quelle idée se faisaient de Jehovah les fondateurs du Royal Arch qui choisirent pour « expliquer » son nom : Jah, le dieu-soleil syrien, On, le soi-disant dieu-soleil égyptien et Baal, le dieu-feu des Chaldéens. Vous devez vous rendre compte de la vénération affectueuse qu'avaient pour ce nom chéri les Maçons anglais et leurs frères américains qui le rejetèrent et lui substituèrent celui de Baal comme nom de la Divinité ! Enfin vous garderez toute votre sympathie à ces frères ignorants et égarés, dans leur défaite écrasante où ils sont combattus par les maîtres les plus autorisés de la Théologie maçonnique unis aux Talmudistes, aux Kabbalistes et aux Gnostiques. Jehovah est le Mor. Est-ce le Jehovah hébraïque des Chrétiens ? Non. C'est le Jehovah kabbalistique que doivent révéler le Dr. Mackey, Lanzi et le F. : Pike. Ils montreront à leurs frères ignorants que leur terreur de Jehovah n'est pas fondée, et ils nous renseigneront davantage sur la Divinité de la Maçonnerie.

« J'ai, en quelque endroit, nous dit Mackey, traité tout au long de l'idée très répandue chez les Anciens, que la Divinité Suprême était bisexuelle ou hermaphrodite, renfermant en elle-même les principes mâle et femelle, les puissances génératrices et prolifiques de la nature ».... « Ils ont tous enseigné que Dieu, le Créateur, était à la fois mâle et femelle » ; puis, après avoir établi que le mot sexe devait s'entendre au sens philosophique de puissance, il conclut : « Cette idée, qui était si généralement répandue parmi les nations de l'antiquité, a été également retrouvée dans le Tétragramme ou nom de Jehovah, avec une ingéniosité singulière par Lanzi, et ce qui est non moins intéressant, c'est qu'il a, par cette découverte, été mis à même de démontrer quelle était, selon toute probabilité, la vraie prononciation du mot »¹.

Nous allons donc accompagner le Dr. Mackey et Lanzi dans leur grande découverte, après quoi nous parlerons de la valeur de leur démonstration. C'est ce qu'enseigne la Maçonnerie qui nous intéresse ; si nous nous occupons des bases de sa doctrine, c'est uniquement pour ceux qui ont besoin d'éclaircissement pour les voir sous leur vrai jour. Passons donc à la démonstration.

« Le nom ineffable, dit le Dr. Mackey, le Tétragramme, le *shem hamphorash* — car il est connu sous ces formes variées — est composé de quatre lettres, *yod*, *heh*, *vau*, et *heh*, formant le mot יהוה..... »

1. *Symbolism*, pp. 185, 186.

« La première de ces lettres, *yod*, correspond à l'i anglais prononcé comme l'i français dans *machine*.

« La seconde et la quatrième, *heh*, est équivalente à une h aspirée.

« Et la troisième lettre, *vau*, a le son d'un o long.

« Lisant ces quatre lettres I. H. O. H. de droite à gauche, comme cela se doit en hébreu, nous avons le mot יהוה , équivalant à Ih-Oh. Cette transcription est celle qui se rapproche le plus de la prononciation, quoiqu'elle ne soit aucune des sept qui furent, dit-on, employées par les patriarches à différentes époques.

« Prononcé ainsi, ajoute-t-il, le mot ne nous donne aucun sens, car le mot *ihoh* n'existe pas en hébreu ; et comme tous les noms hébraïques représentaient une chose déterminée, nous sommes obligés d'en conclure que telle n'était pas la prononciation originale, et force nous est d'en chercher une autre qui donnera un sens au mot.

« Puis Lanzi procède à la découverte de cette vraie prononciation comme il suit :

« Dans la Cabale, un sens caché est souvent déduit d'un mot, en transposant ou en renversant ses lettres, et ce fut par ce moyen que les Cabalistes cachèrent un grand nombre de leurs mystères ».

« Lanzi appliqua ce procédé cabalistique au Tétragramme, lorsqu'il observa que IH-OH, lu à rebours, faisait le mot OH-IH.

« Or, en hébreu, *ho* est le pronom masculin qui correspond au pronom *il* ; et *hi* est le pronom féminin qui équivaut à *elle* ; donc le mot HO-HI, traduit littéralement, donne le composé IL-ELLE ; c'est-à-dire que l'ineffable nom de Dieu en hébreu, lu cabalistiquement, comprend en lui-même le principe mâle et femelle, la force génératrice et prolifique de la création ; et nous retrouvons encore ici le symbolisme si répandu du phallus et de la cteis, du lingam et de l'yni ou de leur équivalent, le point dans le cercle, et partant, une nouvelle preuve saisissante des rapports de la Franc-Maçonnerie aux Anciens mystères ».

« Puis, continue Mackey, nous pourrions trouver ici le sens de ce passage de la Genèse resté inintelligible jusqu'à ce jour : Et Dieu créa l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu ; il les créa mâle et femelle ». Ils n'auraient pu être « à l'image de IHON s'ils n'avaient été mâle et femelle ».

Voilà donc cette profonde découverte de Lanzi telle qu'elle est révélée aux FF. : par le Dr. Mackey, et voilà du même coup le Dieu de la Maçonnerie, le Jehovah des Kabbalistes, expliqué par Jah, On et Baal et réduit à la formule phallique des Dieux païens, si bien que le F. : Mackey s'écrie transporté : « Voilà une nouvelle

preuve saisissante des rapports qui existent entre la Maçonnerie et les anciens mystères ». Lorsque le F. : Pythagore eut découvert que la Divinité pouvait se représenter par un triangle-rectangle dans lequel Osiris et Isis, le soleil et la nature, le soleil et la terre, le Divin et l'Humain, engendraient par leur union Horus ou Har-œri, c'est-à-dire l'homme, il s'écria, le cœur débordant de joie : « Eureka j'ai trouvé ! » Comme lui, le F. : Mackey ne peut contenir son émotion en présence de la nouvelle découverte et il nous fait entendre son Eureka : « J'ai trouvé, s'écrie-t-il, comment l'homme est à l'image de Dieu ; il est mâle et femelle car, s'il n'était pas tel, il ne pourrait être à l'image du Jehovah Kabbalistique, le Il-Elle ». Reghellini dit à son tour : Ceci est la base des dogmes et des mystères maçonniques » ; ceci, ajouterons-nous, est la nature et l'essence du Dieu de la Maçonnerie.

Mais quand nous nous serons exactement rendu compte des efforts désespérés qu'il a fallu faire pour tirer du mot Jehovah cette signification bisexuelle et hermaphrodite, nous comprendrons de mieux en mieux l'importance qu'attache la Maçonnerie à lui approprier cette signification sensuelle. Il n'est pas sérieux de prétendre qu'en parlant de la Divinité le mot sexe ait un sens spirituel, alors qu'on prend une peine inouïe pour contourner et défigurer le nom de Dieu, afin d'amener *Jehovah*, à équivaloir à *sexe* ce mot étant compris dans le sens réaliste et matériel qu'il a pour nous. C'est abuser de notre crédulité que de nous parler d'un sexe spirituel en nous disant en même temps que l'homme ne serait pas à l'image de Dieu si, physiquement, il n'était mâle et femelle, et que, sans cette condition, la Genèse serait inintelligible. Passons à l'argument.

Tout d'abord, nous constaterons que Lanzi et Mackey se rendent coupables de chercher volontairement à nous induire en erreur en prétendant que le *Yod* de Jehovah correspond à la voyelle *I*, et le *Vau* à la voyelle *O*, car ils savent que ces deux lettres sont des consonnes et non des voyelles. Notre auteur nous le dit lui-même très nettement dans son *Encyclopædia*, aux pages 377 et 378.

« L'alphabet hébreu, nous dit-il, se compose entièrement de consonnes. A l'origine, le lecteur suppléait, en lisant, au son des voyelles devant, pour cela, connaître d'avance, la prononciation correcte de chaque mot ; si cette connaissance lui manquait, les lettres qu'il avait sous les yeux n'y pouvaient suppléer, et naturellement, il lui était impossible de prononcer les mots qu'il lisait. Tous les Hébreux connaissaient, par l'usage, les sons des voyelles à l'aide desquelles se prononçaient les consonnes dans les mots, de même que

les Anglais savent tous les différents sons que peut avoir la même voyelle dans différents mots»..... « Or, cet incommunicable nom de Dieu, se compose de quatre lettres, Yod, Heh, Vau, Heh, équivalant à J H V H. Il est évident que nous ne pouvons, dans notre langue, prononcer ce mot si deux voyelles au moins n'y sont ajoutées. Cela est, d'ailleurs, tout aussi impossible en hébreu. Le Juif connaissait bien le son des voyelles dans les mots usuels qu'il entendait prononcer continuellement, comme nous savons que M. doit se lire Monsieur devant un nom propre, parce que nous entendons faire le rapprochement tous les jours. Mais le nom de Dieu, dont ces quatre lettres étaient le symbole, n'était jamais prononcé; on lui substituait celui d'Adonai (Seigneur) ». C'est ici, cher lecteur, que se trouve la vérité sur le cas qui nous intéresse. Nous avons quatre consonnes J H V H et non pas Ih-Oh dont Lanzi et Mackey ont besoin pour leur transformation magique. Il n'existe pas en hébreu de mot Ih-Oh, nous dit-on. Nous répondrons : c'est vrai, mais Ih-Oh ne représente aucunement les consonnes hébraïques ; et vous comptez sur l'ignorance ou sur la mauvaise foi de vos lecteurs, en faisant une substitution que vous savez pertinemment fautive en tous points. Il n'y a donc ni Ih-Oh, ni Ho-Hi par renversement, ni Il-Elle.

En second lieu, dites-nous sur quel principe de langage repose l'usage kabbalistique de lire les mots à rebours ? Qu'il y ait des cas exceptionnels, nous l'admettons ; mais on ne peut établir une règle sur des cas exceptionnels. Changez la position des lettres du mot *rat* et vous avez *art* ? Direz-vous que ces mots sont les mêmes ? Mysticisme sublime : part nous donnera rapt ; Noël devient Léon et ainsi de suite. Et, ce qui est vrai pour une langue l'est également pour toutes. Le F. Pike affirme que « le renversement des lettres d'un mot fut autrefois pratiqué partout ». Mais il échoue pitoyablement dans l'effort qu'il fait pour nous prouver une assertion aussi générale. Nous admettons donc les cas exceptionnels, mais nous rejetons la règle. Prouvez-nous que Jehovah entre dans les exceptions.

Troisièmement : le Dr. Mackey, avec tous les érudits en science hébraïque, fait dériver le mot du verbe היה, *être*. « Le mot ineffable, dit-il, vient du Verbe substantif היה, hayah, *être*, qui, en combinant le présent, le passé et le futur dans sa formation, est considéré comme désignant Dieu dans son existence éternelle et immuable² ».

Enfin, les pronoms hébraïques ne sont ni *ho* ni *hi*, mais *hua*, *hia*.

1. *Morals and Dogma*, p. 699.

2. *Encyclopædia*, p. 376.

dans lesquels l'aleph final n'est pas simplement orthographique mais fait partie de la racine¹ ». Donc les pronoms sont formés de trois lettres et non de deux, et en les retournant nous aurons six lettres et non pas quatre. Hua-hia renversé donnera aih-auh, qui se rapproche à peu près autant de Ho-Hi que le Il-Elle de la Maçonnerie se rapproche du vrai Dieu.

C'est, comme on le voit, dans tous ces détours et dans ce piège grossier que le Dr. Mackey et son guide Lanzi voudraient nous prendre pour nous révéler le grand mystère maçonnique de la nature de Dieu, contenu dans le mot Jehovah. Intervestissez les lettres ; lisez le mot à rebours ; faites deux formes du pronom alors qu'il n'y en a qu'une ; modifiez les formes de ces pronoms ; et voilà que vous avez obtenu le résultat désiré. Mais, avec de tels procédés, nous nous demandons ce que vous n'auriez pas pu faire de ce mot. Le F. . Pike nous dira plus loin ce qu'en ont fait les Kabbalistes ; c'est une question qui, pour le moment, nous détournerait de notre sujet.

« Mais, vous récrierez-vous, les Kabbalistes n'ont jamais fait Dieu bisexuel, le F. . Pike dit expressément le contraire ». Doucement, cher lecteur ; êtes-vous bien sûr de ce que vous avancez ? Pourriez-vous affirmer que vous comprenez bien le F. . Pike ? Il dit que les Kabbalistes n'attribuaient pas à la Vraie Divinité les organes sexuels ; mais il n'a jamais dit que Jehovah en était dépourvu ; et Jehovah est, comme nous l'a si clairement prouvé le Dr. Mackey, la Divinité de la Maçonnerie. Ne confondez pas les deux. La Maçonnerie n'a aucun rapport avec ce qu'elle appelle la Vraie Divinité, l'Absolu. C'est le *Pater Agnostos* des Gnostiques, l'Inconnu et l'Inconnaissable des philosophes modernes. Que peuvent avoir affaire avec lui les gens pratiques ? Mais permettons au F. . Pike d'exposer lui-même ses idées.

« De sots commentateurs, nous dit-il², ont dit que la Kabbale prêtait à la Vraie Divinité des caractères sexuels. Il n'y a rien dans le Zohar ou dans aucun de ses commentaires qui justifie semblable assertion. Toute la doctrine de la Kabbale repose au contraire sur cette proposition fondamentale que la Vraie Divinité est Infinie, étendue à tout, sans borne ni détermination, et, par conséquent, sans forme. Pour commencer à opérer la création, Elle a dû, tout d'abord, effectuer un vide en Elle-même. A cette fin, la Divinité, dont on peut exprimer approximativement la Nature en la définissant la Lumière informe et illimitée qui remplit l'espace, se contracte

1. *Brown's Dictionary of Genesis*.

2. *Morals and Dogma*, p. 765.

en tous sens par une rotation intérieure, et produit ainsi une sorte de vide, dans lequel, seul, reste un vestige de sa Lumière ; et Il répand ses émanations, c'est-à-dire des parties de sa Lumière ou Nature dans cet espace sphérique ou circulaire ; c'est à quelques-unes de ces émanations qu'on attribue symboliquement les caractères sexuels ».

Il faudrait, pour discuter le nombre considérable d'absurdités entassées dans ces lignes et dans les suivantes, disposer de plus de place que nous n'en avons ici ; aussi ne ferons-nous qu'appeler l'attention sur quelques points. La vraie Divinité du F. : Pike est matérielle ; elle s'étend, se contracte, fait en elle-même des espaces vides ; elle émet des parties d'elle-même. Ainsi existante en elle-même avant la Création, elle est inconnue et inconnaissable ; elle n'a pas même de nom. Par conséquent, ni les Kabbalistes, ni les Maçons, leurs élèves, n'ont, comme nous l'avons dit, rien à faire avec sa nature et son essence. Le F. : Pike et les Kabbalistes ne peuvent nous dire qu'une chose sur cette Divinité première, c'est qu'elle est une sorte de lumière remplissant tout l'espace, quoique plus loin dans son livre, le F. : semble la considérer comme l'éther qui pénètre tout. Qu'importe ce qu'elle était ? Cela ne signifie rien : la Divinité de la Maçonnerie, c'est Jehovah ? Est-il bisexuel ? Voilà la question ; et qui est ce Jehovah ? Ce que des commentateurs inintelligents ont dit de la vraie Divinité ne nous regarde pas ».

Nous lisons dans *Morals and Dogma*, pages 848 et 849 : Dieu dit à Moïse : « Je suis celui qui suis, fus et serai à jamais ». Mais la vraie Divinité, dans son essence non manifestée, considérée seule, avant la création, n'a pas de nom. Telle était la doctrine de tous les Anciens Sages, et telle elle est clairement exprimée dans la Kabbale. יהוה , est le nom de la Divinité qui s'est manifestée dans un acte unique, celui de la Création, et contenant en Elle-même, en idée et en réalité, l'Univers qui devra être revêtu d'une forme et matériellement développé dans l'éternelle succession des siècles. Comme Dieu ne fut jamais N'ÉTANT PAS, continue Pike, il ne fut pas davantage ne PENSANT PAS, et l'Univers n'eut pas plus de commencement que la Pensée Divine, dont il est l'expression, pas plus que la Divinité elle-même. La durée de l'Univers n'est qu'un point marqué à mi-chemin sur la ligne infinie de l'éternité ; et Dieu ne fut pas inerte et improductif pendant toute l'éternité qui s'étend derrière ce point. L'Archétype de l'Univers ne fut jamais n'existant pas dans la Divine Intelligence. Le Verbe était dès le COMMENCEMENT avec Dieu et Il ÉTAIT Dieu. Et le nom ineffable est celui, non pas de l'Essence même, mais de l'Absolu, manifesté en tant qu'Être ou Existence, car, disent les Philosophes, les mots Existence ou Être im-

pliquent une idée de limite, tandis que la Vraie Divinité est illimitée et indéfinie; elle est *la somme des possibles* et, de plus, tout ce qui est, fut et sera ¹ ».

Risum teneatis, amici? Le F. : Pike a courageusement plongé dans les questions difficiles de l'essence et de l'existence et dans la possibilité objective des choses, et voyez ! Il est allé jusqu'au fond, non pas des difficultés, mais de l'absurdité ! La Vraie Divinité est, fut et sera ; elle est, fut et a été la possibilité de toutes choses ; elle était, comme nous l'avons vu, étendue sur tout, se contractait, émettait des parties d'elle-même, et n'avait cependant ni être ni existence, puisqu'elle était infinie : Car l'Existence ou l'Être, disent les philosophes, c'est le limité » !!! Quelle sottise !

D'après cette théorie, la Divinité de la Maçonnerie serait quelque chose de fini et de limité.

C'est Jéhovah ; tel n'est pas, nous dit-on, le nom de la Vraie Divinité, car celle-ci, étant infinie, n'a pas de nom. C'est le nom de la Vraie Divinité en tant qu'elle se manifeste par l'Être et l'Existence ; et l'Être et l'Existence sont des limites, suivant la philosophie du F. : Pike. Donc, Jéhovah, le Dieu de la Maçonnerie s'identifie avec les émanations de la Divinité, car il n'y a et ne peut y avoir rien en dehors de la Vraie Divinité et de ses Émanations. Elle est l'Alpha et l'Omega de la Création, le commencement et la fin. Donc, si nous réussissons à découvrir l'Alpha et l'Omega de la Création, nous aurons trouvé l'objet de nos recherches. La voie de l'investigation nous est ouverte, et nos guides vont nous venir en aide.

Examinons avant tout la doctrine des Kabbalistes ; rien n'y est plus évident que ceci : l'homme est le commencement et l'achèvement de la Création. L'homme est, par conséquent, le Jéhovah, kabbalistique et maçonnique ; car, si nous avons refusé au F. : Mackey et à Lanzi le droit de massacrer, suivant leur méthode, le Jéhovah pour arriver à lui donner une signification bisexuelle, nous ne voulions blâmer que leur manière de s'y prendre pour atteindre leur but et non la signification elle-même. Pour les Kabbalistes, comme pour les Maçons, Jéhovah, c'est l'homme.

Car, d'après la Kabbale, Adam Kadmon ou l'homme archétype, est l'Alpha ou la première des émanations divines, qui contient en elle-même toutes les autres.

Voici ce que dit le F. : McClenachan : « Le nom donné dans la doctrine kabbalistique à la première émanation de la Source

1. Les italiques, majuscules, petites capitales, sont de Pike.

Eternelle, était Adam Kadmon ; ce qui signifie le premier homme ou le premier produit de l'énergie divine, ou le Fils de Dieu¹ ». Ce n'est donc pas Jésus-Christ qui est le Fils de Dieu ; c'est Adam Kadmon, première émanation de la lumière primitive qui se contracta pour émettre ce même Adam dans le vide ainsi formé. Cet Adam Kadmon ou l'homme archétype avait un corps, nous disent les Kabbalistes, donc il avait un sexe.

« La Kabbale donne une forme humaine à Adam Kadmon, l'Idée de l'Univers, nous dit le F. : Pike². « En lui, Kether est le crâne ; Hakemah et Binah, les deux lobes du cerveau ; Gedulah et Geburah, les deux bras ; Tephareth, le tronc ; Netsach et Hod, les cuisses. Yesod l'organe du mâle, et Malkuth l'organe de la femelle ou de la génération ». Telle est la première émanation de la Divinité ; tel est le premier homme, le Fils de Dieu. Voilà quelle est la manifestation de la Divinité primitive ; voilà le Jehovah maçonnique, car la Divinité primitive n'a pas de nom ; et rien n'existe en dehors de la lumière primitive et de ses émanations.

« *L'Idra Sutta* s'exprime ainsi, nous dit le F. : Pike³ : « L'Univers reçut la forme mâle et femelle. La Sagesse, qui renferme toutes choses, alors qu'elle flottait et brillait, ne le fit que sous la forme du mâle et de la femelle. Hakemah est le Père et Binah est la Mère ; tous deux sont en équilibre en tant qu'homme et femme, c'est pourquoi tout ce qui existe est constitué sous la forme mâle et femelle, et rien n'existerait, s'il n'en était ainsi ».

Sans nous arrêter au fait que la possibilité d'existence d'êtres purement spirituels est supprimée, que les Anges deviennent du même coup des chimères, et qu'enfin la Vraie Divinité elle-même, si elle existe, est nécessairement hermaphrodite, nous passons à l'étude des rapports qui existent entre Adam Kadmon et nous-mêmes. Le F. : Pike va nous prêter ses lumières⁴.

« De même que l'Homme (l'unité de l'Humanité) dit-il, est un microcosme, Adam Kadmon est un macrocosme qui contient tous les effets de la cause première... De même que l'Homme Matériel est la fin, et le complément de toute création, le commencement s'en trouve dans l'Homme Divin. De même que l'Adam inférieur reçoit tout de tout, l'Adam supérieur donne tout à tout. De même que le premier est le principe de la lumière réfléchié, le second est celui de la Lumière Directe. Le premier est le terminus de la Lu-

1. *Encyclopædia*, pp. 924, 925.

2. *Morals and Dogma*, pp. 757, 758.

3. *Ibid*, p. 763.

4. *Ibid*, p. 760.

mière descendante. De même que l'homme inférieur s'élève de la matière la plus abjecte à la Cause Première, l'Adam supérieur descend de l'acte simple et infini jusqu'à la puissance la plus atténuée et la plus infime ».

Donc, les rapports qui existent entre tout homme et Adam sont ceux de l'unité au tout, de l'individu à la race, à l'humanité. L'homme individuel, matériel, est l'achèvement et la fin des émanations divines dont Adam Kadmon, l'Homme Divin, est le commencement. Chacun de nous est le réceptacle de tout, la lumière réfléchie de la Divinité manifestée Adam Kadmon, Jehovah existe pour nous, et non pas nous pour lui ; car nous sommes la fin dont il est le commencement. Il émana de la lumière primitive afin de pouvoir nous communiquer toutes choses. S'il est divin, nous le sommes à plus forte raison.

En résumé, le nom de Jehovah n'est que l'expression des principes mâle et femelle de la nature humaine.

« Adam, dit le F. : Pike ¹, est le Tétragramme humain qui est tout entier contenu dans le yod mystérieux de la Kabbale, image du phallus kabbalistique. Ajoutez à ce Yod [y] le nom ternaire d'Eve et vous formerez le nom de Jehovah, le Tétragramme *Divin*, le mot transcendant, kabbalistique et magique, יהוה ».

Prenez donc l'homme ou le principe mâle humain ; ajoutez-lui Eve, ou le principe féminin humain, et vous aurez Adam et Eve les progéniteurs de la race humaine, le Tétragramme divin, Jehovah, la divinité bisexuelle que nous cherchions.

« En renversant les lettres du Nom Ineffable, nous dit encore le F. : Pike ² et en le séparant, il devient bisexuel comme l'est le mot YUD-HE ou JAH et révèle la signification d'une grande partie des obscurités de la Kabbale ; il est le Très-Haut dont les colonnes Jachin et Boaz sont le symbole ».

Or, nous savons que Jachin et Boaz sont les piliers phalliques de la Maçonnerie. Jehovah est, évidemment au-dessus de ce qu'ils représentent. Le Très-Haut est naturellement celui en qui la Création ou Adam Kadmon est achevé ; donc Jehovah est identifié avec les forces procréatrices et prolifiques de l'homme.

« On nous dit, continue Pike, que Dieu créa l'Homme à l'image de la Divinité ; et il *les* créa mâle et femelle », et l'auteur symbolisant ensuite le Divin par l'Humain, ajoute que la femme contenue à l'origine dans l'homme, fut retirée de son côté. Ainsi Minerve, déesse de la sagesse, sortit-elle femme parfaite et tout armée du

1. *Morals and Dogma*, p. 771.

2. *Ibid.* p. 810.

cerveau de Jupiter ; Isis fut la sœur d'Osiris avant d'être son épouse, et Maya, la Mère de tout ce qui existe, s'était développée en Brahma, source de toutes choses, le vrai Dieu, sans sexe ni nom. Le VERBE est le Fils unique du Père ; et la terreur qui présidait aux Mystères les plus sacrés avait imposé silence au sujet de la Nature du Saint-Esprit. Le Verbe est la Lumière et la Vie de l'Humanité ».

Peu importe donc le chemin que nous prenons : que nous lisions Jehovah à l'envers ou à l'endroit, que nous fassions d'Adam le Yod et y ajoutions Eve ; ou que nous renversions Jehovah pour en faire Ho-Ili ou Jah, nous aboutissons toujours à cette même signification du IL-ELLE. Et cette Divinité hermaphrodite n'est pas la Vraie Divinité, l'Être premier, car Il n'a pas de nom, mais son émanation est l'Univers et celui qui en est le Maître, l'Homme. De fait, si nous en croyons le F. : Pike, c'est l'homme qui fit Dieu et non pas Dieu qui fit l'homme.

« Dieu agit par ses œuvres, dit-il¹ : au ciel par les anges ; sur la terre par les hommes. Dans le ciel des conceptions humaines, c'est l'humanité qui crée Dieu ; et les hommes croient que Dieu les fit à son image parce qu'ils le font à la leur ».

Nous devrions terminer ici notre chapitre puisque nous avons prouvé ce que nous voulions, c'est-à-dire que le Jehovah de la Kabbale, c'est l'homme : Adam Kadmon, l'Archétype, étant l'humanité en général, la nature humaine, l'espèce ; et le simple Adam, l'individu, étant la fin pour laquelle le prototype, le Fils de Dieu, émana de la lumière primordiale. Adam joint à Eve nous donne le Jehovah céleste, le mot pancréateur de la Maçonnerie ; l'homme individuel est l'œuvre parfaite.

Nous avons pensé cependant que nos lecteurs nous sauraient gré de les faire profiter du supplément d'information que veut bien nous donner le F. : Mackey sur le sujet obscur et difficile de la Divinité primitive et sur ses émanations qui aboutissent à l'homme. Sa définition diffère quelque peu de celle du F. : Pike mais non dans les grandes lignes.

La voici :

« L'Être Suprême, disent les Kabbalistes, est une unité absolue et impénétrable, n'ayant rien hors d'Elle, et contenant tout en Elle. On le nomme *EX SOPH*, « L'Infini ». Il ne peut, dans son immensité, être compris par l'intelligence, ni décrit par des mots intelligibles à l'esprit humain et qui donneraient une idée de son existence. Il était donc nécessaire que, pour se rendre compréhensible, l'En

1. *Morals and Dogma*, p. 736.

Soph agit et créât. Mais il ne pouvait pas être le Créateur direct, parce qu'étant infini, il ne pouvait avoir ni volonté, ni intention, ni pensée, désir ou activité, toutes ces qualités n'appartenant qu'à un être fini. Donc l'En Soph fut obligé de créer le monde d'une façon indirecte par dix émanations de la lumière infinie. Il était lui-même cette lumière dans laquelle il habitait. Ces dix émanations sont les dix Sephiroth ou Splendeurs de l'Infini, et voici de quelle manière elles furent produites : d'abord l'En Soph envoya dans l'espace une émanation spirituelle. Cette première Sephira se nomme Kether, « la couronne » parce qu'elle occupe la position la plus élevée. Elle contenait les neuf autres, qui en jaillissaient dans l'ordre suivant : Premièrement une force masculine on active procédait de la Kether, et cette seconde Sephira s'appelait Chochmah ou « Sagesse ». Celle-ci engendrait un contraire, une force féminine ou passive, nommée Binah ou « l'Intelligence ». Ces trois Sephiroth constituaient la première triade dont procédaient les sept autres. De l'union de la Sagesse et de l'Intelligence sortait la quatrième Sephirah appelée Chesed ou « Miséricorde ». Et notre auteur continue ainsi jusqu'à la fin. Le Dieu kabbalistique est tout aussi absurde sous la plume du Dr. Mackey que sous celle de Pike.

D'abord « il est une unité impénétrable » et cependant les Kabbalistes discernent : « qu'il contient tout en lui » ; « qu'il fut obligé de créer » ; qu'il ne pouvait pas créer « directement » mais « indirectement » ; qu'il dut créer « par dix émanations ». Comment ont-ils pu distinguer tout cela dans l'impénétrable ? Comment savent-ils tout cela sur l'inconnaissable ? Comment ont-ils pu communiquer au F. . Pike ce qui concerne la contraction de l'En Soph et la manière de produire ses émanations ? Et pourquoi l'En Soph était-il dans l'obligation de se rendre compréhensible ? Nous nous demandons même si nous avons raison d'appeler Divinité l'être dans lequel il n'existe ni volonté, ni intention, ni pensée, désir ou activité, « toutes ces qualités ne pouvant appartenir qu'à un être fini ». Comment cette divinité peut-elle agir, si elle n'a pas d'activité ? Comment peut-on admettre une nécessité d'agir pour l'inertie infinie ? Et, comme elle existait seule, rien n'existait en dehors d'elle pour l'appeler à l'action, si tant est qu'on puisse sommer d'agir ce qui est essentiellement inerte. Et si la pensée, le désir et l'action sont les qualités exclusives des êtres finis, la Vraie Divinité demeure toujours sans penser, désirer ou agir ; car la Vraie

1. Nous avons négligé, dans ce paragraphe et dans quelques autres, des citations de nombreux mots hébreux inutiles.

Divinité est infinie et non finie, à moins de soutenir que, tout en étant incapable d'agir, elle agit cependant et se met au rang des êtres finis par ses émanations. Les absurdités s'ajoutant ainsi les unes aux autres, on pourrait aller loin !

Dites-moi, par exemple, comment tout était-il en cette Divinité ? Comment l'action demeurerait-elle dans l'inaction ; la volonté dans ce qui ne peut vouloir ; le distinct et le déterminé dans l'indéterminé et l'indistinct par essence ? Ne vous apercevez-vous donc pas que vous avez des effets qui sont supérieurs à leur cause ? Car la connaissance, la pensée, la volonté, l'action qui sont la propriété des émanations, les rendent infiniment supérieures à cette divinité absurde qui ne peut ni vouloir, ni penser, ni savoir, ni agir. Ah ! il est vrai que nous devenons ainsi des francs-bâisseurs, des Francs-Maçons dans ce monde où nous ne sommes en rien redevables à la divinité. Nous, Hommes, lui sommes infiniment supérieurs. Mais ne nous créa-t-elle pas ? Comment ? Aveuglément, par nécessité de nature, sans le savoir, le vouloir, sans en avoir l'intention ou le désir. Nous ne pouvons faire sa volonté, elle n'en a pas. Nous ne pouvons l'adorer, nous lui sommes supérieurs. Nous ne pouvons même pas l'aimer comme on aime un ami, puisqu'elle n'a pas d'amour à nous rendre. Nous pouvons aimer la race humaine, personnifiée dans l'Adam Kadmon, mais nous serions insensés d'aller au-delà. « Les véritables objets de la religion, nous dit le F. : Pike, sont ceux qui se voient ¹ ».

« Le Maçon, ajoute-t-il plus loin ², est familier avec les doctrines suivantes de Philon : 1° L'Être suprême est un centre de Lumière dont les rayons ou émanations inondent l'Univers ; c'est cette Lumière qui sert de but à tous les voyages maçonniques, c'est elle que figurent dans nos Loges le soleil et la lune... ». 2° Le monde fut créé, non par l'Être suprême, mais par un agent secondaire, qui n'était que son Verbe le *Λόγος*, et par des êtres qui n'étaient que ses idées secourues par une INTELLIGENCE ou SAGESSE *Σοφία*, l'un de ses Attributs ». Nous ne devons donc rien directement à la Vraie Divinité ; si nous avons une dette de reconnaissance, c'est au Verbe, le Logos, l'Adam Kadmon qui contient en Lui-même, comme nous l'a dit Pike, les effets de toutes les Causes premières ».

Nous n'ignorons pas qu'à certains moments, le F. : Pike semble soutenir une doctrine différente et affirmer que Dieu possède libre arbitre, pensée et activité ; c'est qu'alors il ne parle pas de la Vraie Divinité, de l'Absolu, mais simplement de l'Univers émané de Lui

1. *Morals and Dogma*, p. 62.

2. *Ibid.* p. 252.

Il vénère trop ses Maîtres pour les contredire dans leurs dogmes fondamentaux et dans ceux de la Maçonnerie. Les dogmes chrétiens rejetés par les sages de l'antiquité païenne, par les Kabbalistes et par le F. : Pike proclament un Créateur personnel, distinct de l'Univers, intelligent, appelant à la vie ses créatures par l'omnipotence de sa volonté. Quelle que puisse être votre opinion sur le F. : Pike, n'allez pas le soupçonner d'être chrétien ! Mais retournons aux émanations de la Divinité, aux Sephiroth ou splendeurs, telles que les expose le F. : Mackey.

« Ces dix Sephiroth, dit-il, sont collectivement dénommées l'homme archétype, le Microcosme, comme l'appelaient les philosophes grecs ; chacune d'elles désigne une partie distincte du corps. Ainsi la Couronne est la tête ; le Sagesse, le cerveau ; et l'Intelligence, le cœur que l'on considérait comme le centre de l'entendement ». Considérez, cher lecteur, le changement intellectuel opéré par la Maçonnerie. Le cœur et ses affections sont la suprême lumière qui éclaire notre route ici-bas, car le cœur est le siège de l'intelligence maçonnique. Les désirs du cœur sont la raison du Maçon ; il est inutile que j'indique les conséquences logiques qui découlent de ce principe d'une façon si évidente.

« Ces trois Sephiroth, continue notre auteur, représentent ce qui est intellectuel : la première triade est donc le Monde Intellectuel. La Miséricorde est le bras droit ; la Justice, le bras gauche et la Beauté est la poitrine. Ces trois émanations représentent les qualités morales ; c'est pourquoi la seconde triade est appelée le Monde Moral. La Fermeté est la jambe droite, la Splendeur, la jambe gauche et la Fondation, les parties intimes ; on donne donc à la troisième triade le nom de Monde Matériel. Enfin, le Royaume correspond aux pieds, base sur laquelle tout repose ; il représente l'harmonie de tout l'archétype humain¹ ».

Nous avons par conséquent dans l'homme les dix émanations divines, et toutes également divines, le fondement sur lequel elles reposent toutes : les forces génératrices et prolifiques de la Nature, telles qu'on les trouve dans l'humanité. Si quelque une des émanations avait la priorité sur les autres, c'est aux forces génératrices que cette priorité serait accordée, puisqu'elles sont la neuvième émanation, celle vers laquelle les autres sont dirigées, la dixième n'ajoutant rien à ses devancières, mais ne faisant qu'exprimer l'harmonie et l'unité du tout.

Les puissances génératrices sont des émanations du monde moral dans l'homme et cependant elles n'en font pas partie. Elles sont la fleur et le fruit de la morale kabbalistique, quoique dégagées des

1. *Encyclopædia*. pp. 391 et suivantes.

restrictions de la morale, parce qu'elles sont hors de sa sphère. Elles appartiennent au monde matériel et non au monde moral.

Il ne faut plus s'étonner que la morale maçonnique ne soit pas chrétienne. L'intelligence qui, pour nous, est la lumière de notre route morale, réside dans le cœur, au dire du Maçon ; et les désirs de la chair, les passions charnelles de notre corps sont une évolution divine ou émanation du monde moral. Nous ne sommes plus surpris que la divinité des Maçons, leur Jehovah soit bisexuel et que, selon le Dr. Mackey¹, « le Nom Ineffable de Dieu en hébreu, lu kabbalistiquement, contienne en lui-même le principe mâle et femelle, l'énergie génératrice et prolifique de la création ». Nous trouvons naturel de « retrouver ici le symbolisme si généralement répandu du phallus et de la cteis, du lingam et de l'yni, ou de leur équivalent, le point dans le cercle et une autre preuve palpable des rapports de la Franc-Maçonnerie avec les Anciens Mystères ».

Mais dans Jehovah lu kabbalistiquement ou à rebours, nous avons plus encore pour les initiés ; et, si nous ne rapportions pas le texte du F. : Pike, fidèle à notre habitude de n'affirmer que ce que nous pouvons prouver, nous aurions renoncé à suggérer même ce que nous allons dire, car nos lecteurs auraient douté de nous. Qu'avons-nous donc dans Jehovah renversé, Yahveh n'est après tout qu'une autre forme du même mot ? Nous avons Satan.

« Le vrai nom de Satan, nous disent les Kabbalistes, cités par le F. : Pike² est celui de Yahveh renversé ; car Satan n'est pas un dieu noir, mais la négation de Dieu. Le Diable est la personnification de l'Athéisme ou de l'Idolâtrie ».

« Pour les Initiés, ajoute Pike, ce n'est pas une *Personne*, mais une *Force*, créée pour le bien, mais qui *peut* servir au mal. C'est l'*Instrument de la Liberté ou Libre Arbitre*. Les initiés représentent cette Force qui préside à la génération physique sous les traits mythologiques et cornus du Dieu PAN ; de là vint le bouc du Sabbat, frère de l'ancien Serpent et le Porte-Lumière ou *Phosphor*, dont les poètes ont fait le faux Lucifer de la légende³ ».

Jusqu'où le flot de l'instruction maçonnique nous a-t-il entraînés ? Yahveh, Jehovah, car ainsi que tout le monde sait, ce ne sont que différentes formes du même mot. Yahveh renversé, ou lu Kabbalistiquement est, selon le Dr. Mackey et Lanzi, une Divinité bisexuelle, hermaphrodite, et maintenant le F. : Pike et ses Frères initiés le convertissent en Satan, force qui préside à la génération

1. *Symbolism*, p. 188.

2. *Morals and Dogma*, p. 102.

3. *Ibid.*

physique ; une force créée pour le bien, mais qui peut être pervertie. Il ne leur a pas suffi de convertir Jehovah en homme, ce qui n'était déjà pas mal, le voilà converti en Satan !

Il est vrai que le F. . Pike pourra dire qu'après tout, il n'y a pas de différence essentielle entre sa théorie et celle de Lanzi ; car nier la personnalité de Satan, de Lucifer et en faire une Force présidant à la génération, c'est admettre que cette force ou Yahveh trouvera naturellement son plus grand exposant dans l'homme. Dans les deux théories Jehovah sera par conséquent identifié à l'homme.

Il faut convenir que, tout en désirant sincèrement faire toutes les concessions raisonnables, nous ne voyons pas clairement que les deux théories soient identiques ; car une Force « présidant à la génération » n'est pas exactement « la force génératrice elle-même » ; l'expression semble plutôt indiquer un agent directeur et distinct. Auquel cas les théories seraient nettement différentes. Mais alors même que, par une interprétation débonnaire à peine justifiée par la phraséologie employée, nous accepterions la proposition, la doctrine du F. . Pike et des Kabbalistes n'en serait pas moins défectueuse.

Car, en premier lieu, si la théorie est la même, pourquoi l'exprimer d'une manière si choquante ? Pourquoi ouvrir à l'ignorance, à la malice ou à la folle témérité morale (les FF. . peuvent sourire à l'idée qu'il y ait là quelque chose d'immoral) un chemin qui conduit tout droit à rendre à Satan le culte dû à Jehovah, car le Jehovah qu'adore la Secte est le Jehovah renversé. Et en second lieu, puisque les opinions personnelles du F. . Pike et des Kabbalistes n'ont aucune influence pour déterminer la réalité et la personnalité de Satan, attendu que l'Esprit ainsi nommé a son existence et sa personnalité en dehors d'eux et de leur pensée, le culte qui lui est rendu épouvante les cœurs chrétiens. Les FF. . peuvent sourire de pitié à notre crédulité et à notre aveuglement, mais nos paroles ne s'adressent pas aux seuls Frères . . .

Il est évident que cette même doctrine du culte de Satan pourrait également se déduire de la substitution de Baal à Jehovah en maçonnerie ; car l'opposition biblique de ces deux divinités est universellement connue. Mais on pourrait nous répondre que cette substitution avait été blâmée par les Francs-Maçons américains en général, et qu'on avait rétabli le nom de Jehovah comme celui de la Divinité. La révélation du F. . Pike qui fait Satan de Jehovah et Jehovah de Satan prouve que, dans cette restauration, tous les intérêts de Baal furent conservés, comme l'indique encore évidemment le fait que Baal fut toujours et est encore actuellement admis pour expliquer Jehovah.

C'est pour avoir ces clartés que les Maçons ont rompu avec tous les liens qui les rattachaient au passé ; et en vérité comment ces liens pourraient-ils exister avec cet enseignement ? Où est la foi chrétienne dans ce cœur pour lequel Dieu devient Satan, et Satan une puissance bienfaisante, laquelle puissance est dépourvue de personnalité et n'est qu'une simple force présidant aux désirs sensuels de l'homme.

Mais nous avons beau rejeter comme nous y sommes obligés la doctrine maçonnique, nous constatons qu'elle est le fruit logique des principes kabbalistiques. Car les Maçons sont des Bâisseurs du modèle de l'Algabil, le Maître Constructeur de l'Univers. D'après les sages de l'antiquité si vénérés des Maçons, la Divinité est un Bâisseur en vertu de son principe générateur symbolisé par Yod. « Yod, dit le F.° Pike ¹ est appelé dans la Kabbale *l'opifex, l'ouvrier* de la Divinité ».

« Adam, dit encore Pike ², est le Tétragramme humain, qui est résumé dans le Yod mystérieux de la Kabbale, image du Phallus kabbalistique ». Le *Franc-Bâisseur*, le *Franc-Maçon*, car les deux mots sont synonymes, est donc celui en qui la force de génération physique n'est sujette que de son Libre Arbitre. Appelez cette force Jehovah, Il-Elle, Baal, le Dieu du Feu, Satan, Lucifer, le serpent et rendez-lui le culte dû à la Divinité ; ils ne sont qu'un aux yeux de la Maçonnerie ésotérique. L'homme libre dans l'abandon à ses passions qui sont des dons de Dieu ; l'homme dont l'intelligence réside dans le cœur, l'homme dont la loi est la loi de l'amour sensuel, l'homme des passions humaines déifiées — voilà ce qu'est le *Franc-Maçon ésotérique*.

« Si Œdipe, nous dit Pike ³, au lieu de *tuer* le Sphinx, l'avait vaincu, attelé à son chariot et conduit dans Thèbes, il aurait régné, sans commettre d'inceste, sans calamités et sans exil. Si Psyché, à force de soumission et de caresses avait persuadé à l'Amour de se révéler, elle ne l'aurait jamais perdu. L'Amour est l'une des images mythologiques du grand secret et du grand agent, parce qu'il exprime à la fois un acte et une passion, le désert et la fertilité, une flèche et une blessure. Les initiés devraient comprendre tout cela, et de peur que les profanes ne la surprennent, la Maçonnerie n'en dit jamais trop long ».

Là où le F.° Pike nous refuse la lumière, le F.° McClenachan est plus aimable ; et sans en dire trop long, il nous apprendra que le

1. *Morals and Dogma*, p. 792.

2. *Ibid.*, p. 771.

3. *Ibid.*, p. 732.

nom même de l'homme (Adam) exprime l'amour sensuel, confirmant ainsi ce que le F. : Pike nous a dit du tétragramme humain.

« En Hébreu, le feu de l'amour qui brûle dans le Midi, est *are*, brûler, dit le F. : McClenachan. Sur les monuments et dans les temples égyptiens, la chair de l'homme est peinte en rouge, et celle de la femme en jaune..... Le nom de l'homme signifie rouge en hébreu, et comme l'amour est l'image du feu, il est le lien universel des êtres dont il unit les cœurs ¹ ».

L'homme ou principe mâle, symbolisé par le feu, était représenté en rouge et le principe féminin identifié avec l'idée de lumière ou de flamme était représenté en jaune ou couleur de terre claire, au-dessus de la femme on voyait un messager aux pieds agiles portant les nouvelles de la détresse du Maçon et retour du sauveur assuré. Cette lumière du feu, être féminin d'une beauté divine, la Vénus égyptienne, s'appelait Athor, ce qui signifie : habitation d'Horus ² ».

Si OEdipe s'était montré sage et n'avait pas détruit le Sphinx, symbole du secret et de la science la plus sublime, mais l'avait dompté ; s'il était entré dans la nature divine de l'homme telle que la révèlent les mystères, son mariage avec sa mère aurait pu ne pas offenser son sens moral ou provoquer la colère des dieux ; car Isis ou la Nature était la sœur d'Osiris en même temps que sa femme ; Junon était à la fois la sœur et l'épouse de Jupiter. Si Psyché avait étudié les Kabbalistes, elle n'aurait pas été curieuse de savoir qui était son amant, car il importait peu qu'il fût l'époux de Vénus. Pour les « Enfants de Lumière » postérité du feu et de la flamme, les possesseurs du Secret Royal, semblables sujets ne doivent pas se juger au moyen des faux idéals des profanes. « SANCTA SANCTIS répéterons-nous encore, dit Pike : aux Saints, les choses saintes, et à celui qui est tel, les mystères de la Kabbale paraîtront Saints. Cherchez et vous trouverez, dit l'Écriture, frappez et l'on vous ouvrira. Si vous désirez trouver le Sanctuaire et mériter d'y être admis, nous en avons dit assez pour vous en montrer le chemin. Si vous ne le désirez pas, il est inutile que nous en disions davantage puisqu'il a été inutile que nous en disions tant ». Cette fois au moins nous voici parfaitement d'accord avec les sentiments du F. : Pike, tels qu'il les exprime dans ces deux dernières phrases, et nous terminons notre chapitre. *Sancta Sanctis* ; nous connaissons les choses saintes de la Maçonnerie ; nous connaissons la nature et l'essence de Dieu.

(A suivre).

A. PREUSS.

1. *Encyclopædia*, p. 941.

2. *Ibid.*

3. *Morals and Dogma*, p. 772.

LE CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS

Les Faits

Aux faits, aux témoignages de l'Histoire, qu'ont opposé les négateurs du crime rituel ?

Des Bulles Pontificales ;

Le rapport du cardinal Ganganelli, chargé d'enquêter en Pologne ;

L'absence de crimes juridiquement établis ;

L'irrecevabilité d'aveux arrachés par la torture ;

Quelques erreurs de noms et de dates.

Je crois ne rien négliger des arguments invoqués contre nous.

Je vais les examiner sommairement, avant d'égrener le long rosaire des crimes rituels.

Les Bulles Pontificales. — Des Bulles d'Innocent IV si souvent invoquées, la plus favorable à la thèse de nos adversaires est celle du 25 septembre 1253, qui contient ce passage :

« ...Nous défendons aussi d'accuser les Juifs de se servir du sang humain dans leur rite, parce qu'il leur est prescrit dans l'Ancien Testament de ne point se souiller de sang en général, non pas seulement de sang humain »

Or, 1^o Strack lui-même reconnaît (page 140) qu'il n'est pas expressément interdit dans la loi du Pentateuque de consommer du sang humain ; 2^o Nous basons nos accusations, non sur la Loi Mosaïque, mais sur le Talmud, à peine connu du catholicisme au temps d'Innocent IV, et sur la tradition orale, complètement ignorée.

Grégoire X récuse le témoignage des chrétiens, s'il ne se trouve parmi eux un Juif pour accuser les Juifs.

Sage précaution contre l'arbitraire qui pouvait atteindre une nation qui s'était partout rendue odieuse ; mais nous avons eu depuis maints témoignages de Juifs contre les Juifs.

Martin V recommande de traiter les Juifs avec humanité et justice.

Paul III accueille les plaintes des Juifs qui se prétendent molestés pour des crimes imaginaires et les couvre de sa protection.

Et c'est tout.

Il est hors de doute que la Papauté est maintes fois intervenue en faveur des Juifs.

Il n'est pas moins certain qu'elle a fait brûler le Talmud.

« Pas tant que cela ! » raillait *l'Univers Israélite*.

Un certain nombre de fois tout de même.

La *Prompta Bibliotheca* fournit des détails sur la destruction des éditions du Talmud par ordre des différents Papes : Grégoire IX en 1230, Innocent IV en 1244, Clément IV, Honoré IX et Jean XXII, Jules III en 1553, Paul IV en 1559, Pie V en 1566, Grégoire XIII et Clément VIII.

Il n'est pas moins certain qu'elle a béatifié et canonisé de petits chrétiens « cruellement martyrisés par les Juifs en haine de la foi chrétienne ».

Et ici, il faut citer la Bulle du grand Pape Benoît XIV, dite *Beatus Andreas* :

« André, du village de Ruyn, au diocèse de Binxen, pas encore âgé de trois ans, fut très cruellement assassiné par les Juifs, en haine de la Foi du Christ, dans l'année 1462.

... « En l'année 1475, un enfant de Trente, qui n'avait pas encore trois ans, le Bienheureux Simon, fut tué par les Juifs avec la dernière barbarie. Ce crime épouvantable ayant provoqué de nombreux et très grands troubles, et les Juifs, de leur côté, ayant usé de tous les moyens pour écarter les justes châtimens qu'ils avaient mérités et échapper à la juste colère des Chrétiens, etc.

Il n'est pas moins certain qu'un Pape du xix^e siècle, Pie IX, a félicité et récompensé Gougenot des Mousseaux, dénonciateur des atrocités rituelles des Juifs.

L'exploitation de la mansuétude Pontificale au moyen âge et jusqu'au xv^e siècle a fait son temps.

La consultation du cardinal Ganganelli. — C'est un document

plus récent, résultat d'une enquête faite en Pologne au XVIII^e siècle : il a le grave tort, pour le critique, de s'appuyer précisément sur les Bulles pontificales dont nous venons de parler. Il est en opposition formelle avec les rapports des évêques de Luzk et de Kiew, dont l'autorité ne saurait être diminuée par le fait qu'ils vivaient au milieu des Juifs polonais incriminés.

La critique du cardinal apparaît assez simpliste.

Parlant du crime de Vérone, où un Juif fut condamné, puis libéré par le Podestat, il conclut :

« A ce jugement de Vérone, concernant le Juif Joseph, on reconnaît le bon sens des conseillers et la sagesse du Podestat ; ils pensèrent que le crime était invraisemblable, puisque leur religion interdit aux Juifs de verser le sang ».

Ce qui revient à dire qu'il n'y a de criminels en aucun pays, puisque partout la loi interdit le meurtre.

C'est avec ces arguments et cette méthode critique qu'on prétend nous imposer silence.

Mais voici que Ganganelli veut nous donner une preuve décisive. Écoutons :

« Si nous désirons nous convaincre entièrement, nous avons une preuve négative décisive en faveur des Juifs. Chacun sait que l'entrée des Juifs en Pologne n'eut lieu qu'après qu'ils eurent été chassés d'Espagne, et qu'avant ce temps, il n'y en avait aucune trace en ce pays.

« ...Cela dit, je ne comprends pas comment, d'un tableau qu'on prétend remonter au delà du XV^e siècle, on peut tirer une preuve convaincante contre les Juifs qui, à cette époque, ne se trouvaient pas encore en Pologne et, par conséquent, ne pouvaient être les auteurs d'une action qui méritât d'être représentée sur un tableau et exposée sur la façade de l'église de Poscn.

« Voilà le jugement des hommes, avec ses fréquentes erreurs ».

Hélas ! trois fois hélas ! Cette découverte sensationnelle va être annulée d'un trait de plume par celui-là même qui produit la « consultation », par Strack qui fait remarquer en note :

« Cela est inexact. Des Juifs sont mentionnés en Pologne déjà au XI^e siècle, et ils n'étaient pas venus là d'Espagne, mais d'Allemagne ».

Il n'y a plus qu'à reprendre le mot de Ganganelli, « preuve négative décisive », et à lui retourner sa triomphale conclusion : « *Errare humanum est* ».

Nous pouvons passer, n'est-il pas vrai, sur la consultation du cardinal Ganganelli, et lui opposer hardiment les rapports des autorités ecclésiastiques dans le cercle desquels s'élevées les accusations contre les Juifs.

Les preuves juridiques. — Il n'est pas douteux qu'un certain nombre de crimes rituels ont été châtiés par la sommaire justice du peuple : on n'était pas toujours, au Moyen Age, plus soucieux de la forme que ne le sont aujourd'hui ces Américains qui, entre deux lynchages, pleurent sur le malheureux sort des Juifs de Russie, « victimes des haines de races ».

Mais il reste un nombre respectable de crimes jugés suivant la procédure du temps, rapportés par les chroniqueurs de l'époque, parfois attestés par le monument et l'image, enregistrés par les plus sûrs et les plus érudits critiques, tels ces Bollandistes que des Mousseaux qualifie princes de la certitude historique.

Qui les nie peut aussi légitimement révoquer en doute toute l'Histoire.

Nous verrons d'ailleurs que les crimes sont d'autant mieux établis juridiquement qu'ils sont plus près de nous.

Les aveux et la torture. — Je serais tenté de dire, avec nos contradicteurs, qu'on ne peut faire état d'aveux arrachés par la torture, encore que je ne sois pas bien convaincu de la supériorité de l'instruction actuelle sur la question.

Un « oui » ou un « non » arrachés par la torture ne me convaincraient pas.

Mais quand les aveux recueillis séparément auprès de plusieurs complices sur les moindres détails d'une crime sont rigoureusement concordants, quand les indications ainsi fournies amènent la découverte des pièces à conviction, sont confirmées par les enquêtes, il n'y a qu'à s'incliner devant la sincérité vérifiée de ces aveux, quels que soient les moyens employés pour les provoquer.

Tel fut le cas, notamment, dans le crime de Damas, où les restes du Père Thomas furent retrouvés, grâce aux indications précises des meurtriers.

La torture ne confère pas cette divination.

Incriminera-t-on encore la torture, dans les affaires où les Juifs accusés ont avoué des crimes antérieurs sur lesquels ils n'étaient pas questionnés ?

Les erreurs. — J'ai déjà dit ce qu'il fallait penser des quelques erreurs de noms et de dates imputées à nos devanciers : j'ai montré également que les négateurs du crime rituel n'étaient pas à l'abri du même reproche, avec cette aggravation que, chez eux, des conclusions étaient basées sur une erreur grossière et manifeste.

Qu'on doive écrire Imus, Immus ou Immestar ; que l'affaire de Blois doive être située en 1171 et non en 1071 ; que le crime de Norwich soit de 1114 ou de 1144, que même les deux affaires de Norwich n'en fassent qu'une comme celles de Munich, en quoi la thèse est-elle atteinte et la longue liste de crimes effacée ?

En quoi, d'autre part, l'accusation de plagiat peut-elle diminuer des auteurs dont les sources sont nécessairement les mêmes ?

Pouvons-nous être, en ces matières, autre chose que des compilateurs plus ou moins avertis, plus ou moins objectifs, plus ou moins documentés ?

Aurions-nous à faire œuvre d'imagination ?

Est-ce que ces misérables arguties prouvent autre chose que l'impuissance de nos contradicteurs à nous réfuter ?

Et maintenant, passons aux faits, plus éloquents que tous les discours.

Notons rapidement les crimes antérieurs à l'an 1000. La crucifixion par les Juifs d'un enfant chrétien à Imça, entre Alex et Antioche, que Desportes place en 413, mais que Baronius situe en 415 (*Annales*, n° 40) ; Le même Baronius rapporte (n° 14) l'achat et la mise à mort de chrétiens en 614.

Commençons au XII^e siècle seulement la funèbre liste des victimes connues du fanatisme juif, après avoir brièvement mentionné, dans ce siècle, un crime pour lequel nous manquons de précisions.

Dans la chronique séraphique de la vie de saint François, ouvrage du Père Damien-Cornejo, Madrid, 1721 : *Observations relatives au meurtre d'un jeune enfant chrétien par des Juifs de Tolède, dans le XII^e siècle*, on lit :

« Le démon leur avait persuadé (aux Juifs) que, pour que leurs femmes en couches ne courussent aucun risque, le seul remède pour elles était de boire du sang d'un enfant chrétien, et comme une aussi détestable idée ne pouvait pas se réaliser dans les contrées où n'existait pas la religion chrétienne et où ils avaient leurs synagogues, ainsi qu'en Chine et autres lieux, ils conservaient le sang coagulé et endurci, sauf à le réduire en poussière lorsqu'ils voulaient le boire, et ce sang était la plus précieuse drogue qu'ils portaient avec eux ».

Thérapeutique ! diront les avocats d'Israël.

Norwich. — 1144. — Les Juifs attirent chez eux un jeune chrétien de 12 ans (connu sous le nom de saint Guillaume), apprenti chez un tanneur. Ils lui mettent un baillon sur la bouche, puis,

après mille outrages, ils le crucifient et lui percent le côté, en dérision de la mort du Christ. Ils lient son corps dans un sac et le portent hors la ville dans l'intention de le brûler ; mais, surpris, ils le laissent suspendu à un arbre.

Le crime fut châtié, et les restes du martyr recueillis et ensevelis dans un tombeau qu'illustrèrent de nombreux miracles. (*Bollandistes et Monumenta historica Germania*).

Quelques auteurs ont placé l'événement en 1114, d'autres en 1137 : la date de 1114 est évidemment erronée, ce martyr datant du règne du roi Etienne.

La réfutation se borne à dénier à ce crime le caractère rituel !

Glocester. — 1160. — Les Juifs crucifient un enfant sur les murs de Glocester. (*Monumenta historica*).

Strack place l'événement en 1168. Il n'eût pas commis cette erreur s'il avait pris la peine de rechercher à quelle date correspondait l'an VI d'Henri II, cité à la source.

Blois. — 1171. — Théobald, comte de Chartres, livre aux flammes plusieurs Juifs qui habitaient Blois, parce que, dans la solennité pascalle, ils avaient, en haine du Christ, crucifié un enfant puis l'avaient enfermé dans un sac et jeté à la Loire. Convaincus de ce crime, ils furent condamnés au feu, excepté ceux qui embrassèrent la religion chrétienne. (*Chronique de Robert du Mont Saint-Michel*).

Pas d'autre réfutation que cette remarque générale, assez puérile puisqu'il n'est pas question d'azymes : « Crime non rituel, puisqu'il est accompli à l'époque de la Pâque chrétienne et non de la Pâque juive » !

Pontoise. — 1179. — Le petit Richard est immolé par les Juifs dans les souterrains du château de Pontoise. Crucifié, cet enfant de douze ans mourut au milieu des tortures, après avoir perdu tout son sang. Les restes du martyr, retrouvés, furent ramenés à Paris et inhumés en l'église Saint-Innocent, au lieu nommé Champeaux. Il est honoré sous le nom de saint Richard. (*Bollandistes*).

M. l'abbé Vacandard, pour ce crime commémoré par l'Eglise, reproche à Desportes d'avoir invoqué le témoignage de Robert Goguin, mort en 1502, quand il eût été intéressant de discuter un témoignage contemporain.

Il ne peut pourtant ignorer que nous avons les attestations de Rigord et de Guillaume l'Armoricaïn, historiens et chapelains de Philippe-Auguste.

Londres. — 1181. — Les Juifs immolent l'enfant chrétien Robert près de l'église de Saint-Edmond, aux approches de Pâques. L'enfant est inhumé dans cette église « où l'on disait qu'il se faisait des miracles en grand nombre ».

Rohrbacher cite le fait d'après la *Chronique* de l'Anglais Gervais et les *Annales* de l'abbaye de Martros.

Braisne. — 1192. — Le 15 des calendes d'avril, un chrétien est immolé par les Juifs au château de Braisne, à quinze lieues de Paris et à 20 de Saint-Germain-en-Laye. Les Juifs, l'ayant couronné d'épines, le promenèrent dans les rues en le fustigeant, puis le crucifièrent : le tout avec la permission d'Agnès, dame de Braisne, comtesse de Dreux, qui leur avait abandonné ce chrétien, sous prétexte qu'il était convaincu d'homicide et de vol.

Devant l'indignation soulevée, Philippe-Auguste, qui revenait de Terre-Sainte, se rend en personne à Braisne et, à titre de représailles, fait brûler 20 Juifs. (*Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. IV, 1^{re} partie, page 72, Paris, 1865, par d'Arbois de Jubainville, rédigée d'après les chartes, et qui obtint de l'Académie des Inscriptions le grand prix Gobert).

Les représailles royales suggèrent à Gougenot des Mousseaux ces judicieuses réflexions :

« Justice atroce, ou barbare vengeance, mais vengeance d'un crime qui révèle d'une manière authentique la foi, la conscience religieuse des coupables ! Agnès se prétend innocente parce que celui qu'elle abandonne à ces fanatiques est un scélérat ; et ces misérables se donnent la joie de céder publiquement au vœu de leur culte en renouvelant les scènes de la Passion sur un chrétien, parce que sa mort, d'après leur calcul, ne doit attirer sur leur tête aucun châtement, puisqu'il leur est également livré.

« Rien, cette fois, pensent-ils, ne les oblige à se contraindre, et ils se laissent voir au naturel.

« Est-il, nous le demandons en toute simplicité, pièce historique plus précise et plus concluante ? »

Ajoutons que, quelques années après, outré des excès des Juifs, Philippe-Auguste les expulsa du royaume.

Wissembourg. — 1220. — Mentionnons cette notation de Desportes qui ne donne pas de référence :

« En Alsace, la mort de saint Henri de Wissembourg, qui eut lieu le 29 juin 1220, est signalée comme étant le fait des Juifs ».

Mes recherches m'ont appris qu'un monument commémorant le fait existait autrefois dans l'église de Wissembourg.

J'ai pu savoir encore que l'écrivain protestant, Hertzog, a donné des détails relatifs à ce meurtre, ainsi que le nom et le supplice des sept Juifs assassins. La sentence judiciaire, qui avait été déposée au greffe du tribunal de Wissembourg, en a été enlevée.

Les quelques mots d'allemand que je possède ne m'ont pas permis de pousser plus loin mes investigations ; mais ceux à qui cette langue est plus familière pourront s'édifier plus complètement en consultant, à la Bibliothèque Nationale, la *Chronicon Alsatix* de Bernhard Hertzog, imprimée à Strasbourg, en 1592. J'ajoute, pour stimuler le zèle des chercheurs, que le livre présente, en outre, un véritable intérêt artistique et héraldique.

Munich. — 1225. — Une misérable, gagnée par l'or des Juifs, leur livre un jeune enfant chrétien. Ils lui font subir les habituelles tortures et lui soutirent le sang par mille piqûres et incisions.

Ils font voler un autre enfant par la même femme, mais cette fois, le crime est découvert : livrée aux tribunaux, la misérable avoue tout, et cent-quarante Juifs sont livrés aux flammes. (Meichalbeck, *Histoire de Frisingue*).

Ce crime n'est ni discuté, ni commenté.

Norwich. — 1235. — Sept Juifs de Norwich sont amenés devant le roi Henri III, à Westminster, prévenus d'avoir volé un enfant chrétien, de l'avoir caché depuis un an, en vue de le mettre en croix, le jour de Pâques. Convaincus de ce crime, ils avouèrent le fait en présence du roi et furent emprisonnés, « afin que le roi disposât à son gré de leur vie et de leurs membres ». (*Grande Chronique*, traduite par Huillard-Bréolles).

Fulda. — 1235. — En cette année, disent les *Annales d'Er-furth*, les Croisés égorgèrent trente-quatre Juifs des deux sexes parce que deux de ces Juifs avaient assassiné traitreusement, le jour de Noël, cinq fils (d'autres chroniqueurs disent trois) d'un meunier habitant hors des remparts, pendant que leurs parents se trouvaient à l'église ; qu'ils avaient recueilli leur sang dans des vases rendus étanches par de la cire, et avaient mis le feu au logis en s'en allant.

D'après les *Annales de Marbach*, les Juifs déclarèrent avoir recueilli le sang dans un but thérapeutique. Suivant une méthode qui devait avoir par la suite quelque succès, les Juifs en appelèrent de la justice ordinaire au souverain Frédéric II, gagné par l'or, dit Desportes.

Le monarque réunit une assemblée de notables et d'ecclésiast-

tiques chargée d'examiner l'accusation même de meurtre rituel. Les délibérations n'ayant pas donné le résultat escompté par Frédéric, celui-ci décida, de sa seule autorité, que l'accusation n'était pas fondée.

Les restes des malheureuses victimes n'en furent pas moins portés à Haguenau et honorés comme reliques de martyrs. (*Monumenta*, et autres).

Les réfutateurs ne semblent pas faire grand cas de la sentence du souverain, mais insistent sur l'emploi de la torture pour obtention des aveux. Tous les arrêts de la justice criminelle du temps encourent la même critique. Ce n'est pourtant pas la torture qui a suggéré aux Juifs les précisions sur l'emploi du sang.

Londres. — 1244. — Un petit enfant est martyrisé par les Juifs : on l'honore dans l'église de Saint-Paul. (Baronius, n° 42).

C'est évidemment sur le même fait que Mathieu de Paris rapporte les détails qui suivent.

Au mois d'août 1244, on trouvait, dans le cimetière de Saint-Benoit, le corps d'un enfant mâle qui n'avait pas été inhumé. En plusieurs endroits, il portait des caractères hébraïques ; on aperçut aussi sur ce petit cadavre des traces livides, des déchirures produites par des coups de verge, en un mot, les signes et les indices manifestes des tortures que les Juifs ont coutume de faire subir aux enfants qu'ils veulent crucifier.

Des Juifs convertis furent obligés de lire les caractères tracés sur les membres de l'enfant. « Ils y trouvèrent le nom du père et de la mère de cet enfant, mais les prénoms manquaient ; ils lurent aussi qu'il avait été vendu tout jeune aux Juifs ; mais à qui et pourquoi, c'est ce qu'ils ne purent découvrir... Le peuple disait tout haut que c'était un nouvel attentat des Juifs ; le départ clandestin et subit des principaux Israélites de la ville ne fit que fortifier cette conviction.

Valréas (Vaucluse). — 1247. — Ce sont nos adversaires (Strack, p. 225) qui produisent cette affaire comme avantageuse pour leur thèse. N'hésitons pas à reproduire :

Le 26 mars 1247, le mardi de la semaine de Pâques, à Valréas (Vaucluse), disparut la petite Meilla, âgée de deux ans. Le lendemain, on la trouva morte dans le fossé des remparts, couverte de blessures au front, aux mains et aux pieds. L'enfant avait été vue auparavant dans la rue des Juifs. « Pour le surplus, dit Strack, la torture tint lieu de preuve ».

Ce qui signifie, en clair langage, que la question provoqua les aveux des Juifs, « aveux des lèvres », dit la requête au Pape.

Faisons encore remarquer que les plaies constatées sont celles que déterminent la crucifixion et la couronne d'épines.

Si nos contradicteurs ajoutent ce crime à nos listes, c'est qu'ils prétendent tirer argument des deux Bulles d'Innocent IV qu'il a provoquées, en réponse à une requête des Juifs fidèles à leur tactique qui consiste à en appeler à la mansuétude d'une autorité lointaine des jugements de l'autorité locale bien informée.

Y a-t-il donc, dans ces Bulles, un mot innocentant les Juifs de Valréas ? C'est ce que nous allons voir.

La Bulle énumère tout d'abord, *d'après la requête des Juifs de la province de Vienne*, les tortures — affreuses si le tableau n'est pas chargé — subies par les accusés, ainsi que leurs protestations d'innocence.

« *Dans leur requête*, continue Innocent IV, les Juifs nous supplient donc très humblement de vouloir bien, *avec charité et miséricorde*, défendre leur innocence quant aux crimes qu'on leur impute. Or, puisque personne ne peut être puni s'il n'y a eu crime ou puni pour le crime d'un autre, touché d'une pitié paternelle à l'égard de ceux que nous sommes tenu d'assister en raison de la servitude qu'ils ont acceptée, et ne voulant pas qu'ils soient innocemment torturés pour les crimes que nous avons dits — *et qui, s'ils étaient vrais, ne pourraient et ne devraient pas rester impunis* — nous ordonnons que, *si les choses se sont passées ainsi*, vous avertissiez l'évêque, le connétable et les autres, et les déterminiez à restituer aux Juifs leur ancienne liberté, etc. ».

Dans la seconde Bulle, et tablant toujours sur la même supplique juive, Innocent IV ordonne à l'archevêque de Vienne de soumettre au principe de la légalité tout ce qui a été entrepris à la légère contre les Juifs.

« ...Que vous ne permettiez plus que les Juifs soient désormais *arbitrairement* molestés pour ces accusations ou d'autres semblables, etc. ».

N'est-il pas explicitement dit là que le Pape n'a d'autre élément d'appréciation que la requête juive.

Aussi le Souverain-Pontife spécifie-t-il, avant de prescrire des mesures de protection, « *s'il en était ainsi* », c'est-à-dire si les Juifs ont dit la vérité, s'ils ont été arbitrairement recherchés et molestés.

En conscience, je ne vois pas quel argument en peuvent tirer les négateurs du crime rituel en général, de celui de Valréas en particulier.

Saragosse. — 1250. — Le petit Dominique del Val est cloué à un mur par les Juifs, et a le côté ouvert d'un coup de lance. (Blanca, *Arag. Comment.*)

Giovanni A. Lent rapporte ainsi le fait : « La nation juive en était venue à admettre et à suivre cette monstrueuse croyance que tout homme qui enlevait furtivement un enfant chrétien et le livrait pour être mis à mort était, par cela même, exempt de toutes corvées et impositions, et déchargé de toutes les dettes qu'il avait contractées ».

C'est ainsi que Moïse Albay-Huzet s'empara du jeune Dominique del Val, âgé de sept ans, et le livra aux Juifs pour être crucifié. Ils le clouèrent contre un mur, et lui percèrent le côté d'un coup de lance.

« Cela se passait au mois de juillet 1250, ajoute Desportes, ainsi que nous l'apprend l'inscription placée sur la châsse où l'on conservait les reliques du petit crucifié ».

Notons ici, une fois pour toutes, le nombre important de victimes des Juifs honoré par l'Eglise : c'est le témoignage de cette même Eglise que les négateurs du crime rituel ont l'audace d'invoquer le plus volontiers !

(A cette même date de 1250, Desportes signale en Castille l'immolation d'un enfant chrétien par un rabbin. Je me borne à cette notation, qui peut être le point de départ de recherches plus fructueuses que les miennes, Desportes ne donnant aucune référence).

Lincoln. — 1225. — En l'an du Seigneur 1255, vers la fête des saints apôtres Pierre et Paul, les Juifs de Lincoln (Angleterre), ravirent un enfant de huit ans, nommé Hugues, et le séquestrèrent. Puis ils envoyèrent dans toutes les villes d'Angleterre des messagers pour prier les colonies juives de déléguer des représentants au sacrifice qui se préparait.

Quand l'heure fut venue, ils décidèrent de renouveler, pour le petit Hugues, la Passion de Jésus. Un juge fut désigné pour représenter Pilate. Condamné, l'enfant fut ensuite flagellé, jusqu'à perte de connaissance. Puis on le couronna d'épines, on le couvrit de crachats, on le bafoua. Chacun des assistants le piqua avec la pointe d'un couteau ; on le contraignit à boire du fiel. Toute la tourbe lui criait : « Christ, faux prophète ! ».

Quand ils furent lassés de le torturer et de l'injurier, ils le crucifièrent et lui percèrent le cœur d'une lance. Lorsque l'enfant eut expiré, on le détacha de la croix, et, on ne sait pourquoi, on lui arracha les entrailles.

Ce fut la mère de l'enfant qui découvrit la petite victime et ses bourreaux. Des voisins avaient aperçu Hugues jouant avec des enfants juifs puis entrant

dans la maison d'un Juif. La mère pénétra inopinément dans cette demeure et aperçut le cadavre dans un puits. Les autorités de la ville, prévenues, firent retirer le corps dont l'identité fut reconnue.

Le Juif Joppin, dans la maison duquel la victime avait été trouvée, fut naturellement arrêté. Sur la promesse qu'il échapperait à la mort, s'il révélait toute la vérité, ce Juif déclara que « presque tous les ans les Juifs crucifiaient un enfant pour outrager en lui le Christ » ; que, après avoir tué Hugues, il leur avait été impossible de l'enterrer, toutes les fosses ayant miraculeusement rejeté le cadavre, et que, de désespoir, ils l'avaient jeté dans un puits ; que tous les Juifs d'Angleterre avaient trempé dans ce crime.

Ces révélations eurent pour résultat l'arrestation de 91 Juifs qui furent conduits à Londres et incarcérés. Dix-huit périrent par la potence, les autres subirent de longues détentions. Quant au petit martyr, les chanoines de Lincoln réclamèrent son corps et l'ensevelirent avec honneur.

Historiens et poètes se sont emparés de ce terrible drame. (H. LECLERCQ : *Les Martyrs*, V. p. 137 et suiv.) *Bollandistes*, juillet, T. VI, p. 424 ; Mathieu de Paris et autres chroniqueurs du Moyen Age).

En cette affaire, le réfutateur n'a même pas la ressource d'incriminer la torture. Certain de mourir, n'ayant plus par conséquent à redouter les représailles juives contre ceux qui dévoilent ces secrets, c'est spontanément que le Juif Joppin (ou Copinus) complète ainsi sa première déclaration :

« La mort me menace, et le seigneur Jean ¹ ne peut m'y arracher. Maintenant, je vous dirai toute la vérité. Pour la mort de cet enfant, au sujet de laquelle les Juifs sont accusés, presque tous les Juifs de toute l'Angleterre s'étaient rassemblés, et de toute cité on avait envoyé des députés assister à son immolation, comme pour le sacrifice pascal ».

Ces derniers mots sont à retenir.

Londres. — 1257. — En cette année, les Juifs immolent un enfant chrétien pour accomplir leur sacrifice annuel. (Desportes, d'après Cluverius, page 541 de son *Epitome historiæ*).

Pforzheim. — 1261. — Dans cette ville du grand duché de Bade (*Bollandistes*, vol. II d'avril, p. 838), une fillette de sept ans est étranglée par les Juifs, puis saignée et jetée à l'eau.

M. l'abbé Vacandard situerait plus volontiers le fait en 1267, sans nous donner ses raisons qui sont probablement celles de Strack. Il nous dit que celui-ci discute le fait : peut-être dans son livre *Das Blut* ; mais je n'ai trouvé aucune tentative de réfutation dans *Le sang*.

Desportes raconte, d'après Thomas de Cantimpré (*De ratione*

1. Jean de Lexington, garde des sceaux royaux.

vitæ, liv. II et XXIX : A Pforzheim, les Juifs commirent un assassinat sur un enfant de huit ans, que leur avait livré une femme chrétienne. Ce pauvre enfant fut conduit dans un lieu retiré, étendu sur quelques linceuls, et, après qu'on lui eût fermé la bouche, on le perça à toutes les articulations du corps pour lui retirer tout son sang et en imbiber les linges sur lesquels il était étendu.

Quand il eut succombé à ces atroces barbaries, on le jeta dans la rivière où il fut retrouvé trois ou quatre jours après par des pêcheurs. On soupçonna les Juifs : la femme fut convaincue par les aveux de sa petite fille et dévoila les auteurs du meurtre. Deux se suicidèrent, les autres furent condamnés à mort.

« Ces faits, dit l'auteur, m'ont été racontés par deux religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, Rainier et Egidius, qui se trouvaient à Pforzheim trois jours après les événements, et qui m'en ont fait le récit détaillé ».

Northampton. — 1279. — D'après Florent de Worcester (*Chron.*, t. II, p. 222), les Juifs crucifient un enfant chrétien au milieu de tourments inouïs.

Strack reproche à *l'Osservatore cattolico* d'avoir cité en français le nom de l'auteur consulté, ce qui prouverait qu'il a pillé Desportes ! Voilà, n'est-il pas vrai, un formidable argument contre l'accusation de meurtre rituel !

Au moins, il nous fournit le texte même de Florent de Worcester, qui nous paraît d'autant plus probant et clair qu'il est cité par un adversaire :

« *Apud Northamptonam die Crucis adoratæ puer quidam a Judæis crucifixus est ; ipso lamen puero non tunc penitus interfecto. Cujus quidem rei prætextu multi de Judæis statim post Pascha (2 Apr.) Londoniæ equis distracti et suspensi sunt* ».

Strack a vu dans le *dies Crucis adoratæ* la date du 14 septembre ; mieux informé des choses du culte, M. l'abbé Vacandard fait remarquer que c'était bien plutôt le jour du Vendredi-Saint.

La date du supplice aurait dû fixer l'attention du sévère critique.

Mayence. — 1283. — Un pauvre enfant est livré aux Juifs par sa nourrice et mis à mort. (Baronius, n° 61, *Acta Colmar, Monument.* t. XVII, p. 210).

Munich. — 1285. — Munich est le théâtre d'un nouveau crime. Un enfant, dont le nom est resté inconnu tombe entre les mains d'une femme juive qui le porte dans une assemblée secrète. A

quelque temps de là, cette odieuse créature est surprise au moment où elle dérobe un autre enfant. Conduite devant les juges, elle commence par nier ; mais ensuite, mise à la question, elle finit par avouer. Grâce à ses indications, on retrouve le cadavre de l'enfant disparu. Le pauvre petit avait été attaché sur une grande table et exposé au fanatisme d'une troupe sanguinaire qui, le stylet à la main, s'était acharnée sur son corps. Ses yeux avaient été arrachés. Les enfants Juifs avaient recueilli le sang jaillissant.

Ce crime provoqua la douleur et l'indignation universelles.

Le peuple se rua sur la Synagogue et y mit le feu, se jeta sur le quartier juif et le mit au pillage. 80 Juifs accusés à tort ou à raison d'avoir participé au meurtre de l'enfant furent, sans jugement, dressés sur un bûcher et brûlés vifs. Seule, l'autorité de l'évêque parvint à calmer l'effervescence populaire. (P. Rader, *Bavaria sancta*, T. II, p. 331, *Monument*. XVII, p. 415). (Rader parlant également de ce crime à la page 315, quelques auteurs ont cru à deux crimes distincts). Notons qu'en réalité ce crime présente de l'analogie avec celui de 1225.

Oberwezel. — 1287. — Le diocèse de Trèves honore comme saint une des nombreuses victimes des Juifs béatifiées ou canonisées par l'Eglise, le petit Werner, immolé cette année 1287, à la date du 12 avril.

Né au village de Mammeratti de parents pauvres, le petit Werner s'était fait remarquer par sa piété, sa douceur et sa grande charité. Après la mort de son père, sa mère s'étant remariée, l'enfant eut à souffrir de son beau-père toutes sortes de mauvais traitements : malgré sa patience, il dut fuir la maison paternelle.

Il fut recueilli par des Juifs d'Oberwezel qui l'employèrent comme domestique.

Comme on l'avait mis à remuer la terre d'une cave, son hôtesse, inquiète de le voir à cette tâche, lui dit :

— Garde-toi des Juifs, Werner, car voici qu'approche le vendredi de la semaine sainte !

— Bast ! j'ai confiance en Dieu, répliqua le jeune homme alors âgé de quatorze ans.

Et le Jeudi-Saint, il reçut la communion pascale.

Mais, comme il revenait du village où il était allé communier, et rentrait chez ses patrons, il fut assailli par une bande de Juifs qui le baillonnèrent après l'avoir attiré dans la cave.

Ils l'attachèrent la tête en bas à un poteau, dans l'espérance

de lui faire rendre l'hostie et de s'en emparer ; mais leurs tentatives furent infructueuses.

Ils commencèrent alors à déchirer à coups de fouet le pauvre adorateur du Christ. Ils lui ouvrirent ensuite les veines avec un couteau. Puis, raconte le P. Rader, on le traita comme le raisin sous le pressoir, jusqu'à ce que tout le sang sortit du corps par la bouche, le nez, les oreilles, les mains, les pieds. Et, pendant trois jours, ils laissèrent le corps suspendu, tantôt par la tête et tantôt par les pieds, jusqu'à ce qu'il eût cessé de rendre son sang.

Plusieurs miracles opérés sur son tombeau manifestèrent sa sainteté.

(*Acta sanctorum*, avril, p. 700 ; Propre du diocèse de Trèves, 19 avril. *Monument*. XVII, 775 ; Baronius, n° 18 ; *Histoire ecclésiastique*, de Bérault-Bercastel, tome XIII, p. 211).

A la date du 19 avril, dans le diocèse de Trèves, on célèbre la fête du saint martyr.

Le seul et pauvre argument que puissent invoquer ici nos contradicteurs, c'est qu'avant que pût intervenir l'autorité prévôtale ou impériale, de nombreux Juifs furent rassemblés dans une maison à laquelle le peuple mit le feu.

Pourquoi donc M. l'abbé Vacandard a-t-il passé sous silence le martyr de ce saint ?

Berne. — 1287. — D'après les Bollandistes (T. II d'avril), un jeune garçon du nom de Rodolphe est mis à mort dans cette ville pendant la Pâque.

Desportes fournit quelques détails d'après *Helvetia sancta*.

Les Juifs, qui étaient alors nombreux à Berne, volent un enfant chrétien, nommé Rodolphe, le cachent dans le cellier d'un de leurs chefs, l'accablent de tourments et l'égorge.

Le crime ne peut rester caché : le cadavre couvert de blessures fut trouvé et enseveli avec honneur dans l'église primatiale, où on lui rendit depuis un culte public.

Les principaux coupables furent roués, et leurs complices exilés. Même les sénateurs de la ville de Berne défendirent formellement qu'aucun Juif vint dans la suite habiter à l'intérieur de leurs murs.

Le nom du petit martyr est inscrit dans plusieurs martyrologes, dans Canisius, Cratopolius, Henri Mürer.

Colmar. — 1292. — A la date de 1289, Desportes cite un crime rituel en Souabe, mais sans fournir d'autres précisions. Nous n'en avons pas trouvé ailleurs : passons.

D'après les *Annales de Colmar*, T. II, p. 30, un petit enfant est mis à mort par les Juifs en cette ville en 1292.

Crems. — 1293. — Passons, de même sur un crime simplement noté qui aurait été commis à Constance en 1292. A Crems, en 1293, un petit enfant expédié tout exprès par les Juifs de Brunn est mis à mort.

Deux Juifs sont punis ; les autres payent rançon. (*Monum.* XI, 658).

Nouveaux crimes signalés à *Berne* en 1294, et à *Remken* en 1302, par les *Annales de Colmar*.

Weissensee. — 1303.— Baronius, au n° 64 de cette année, rapporte que le petit Conrad, écolier, fils de soldat, est saigné dans cette ville par des incisions aux veines.

Les *Annales*, n° 19, fournissent le nom du principal meurtrier, le Juif Salomon.

L'Histoire des Landgraves de Thuringe apporte des détails.

A Weissensee, en Thuringe, les Juifs accablèrent de tourments un jeune écolier, nommé Conrad, lequel était fils de soldat. Après lui avoir coupé les muscles et ouvert les veines pour lui extraire tout le sang, ils le tuèrent cruellement avant la fête de Pâques de l'an 1303.

Mais Dieu ne voulut pas que la mort de l'innocent restât cachée : il perdit les homicides et illustra par des miracles la mort de l'enfant. Les Juifs ne purent parvenir à ensevelir le cadavre : en définitive, ils le suspendirent dans une vigne.

Enfin, dès que la vérité fut connue, les soldats sortirent de leur camp, sous la conduite de Frédéric, fils d'Albert, landgrave de Thuringe, et aidés des citoyens de la ville, ils firent main basse sur ceux dont ils avaient horreur.

Strack n'a trouvé à relever ici qu'erreurs de noms ou d'indications chez certains auteurs, ce qui est une façon d'éviter d'aborder le sujet, une échappatoire.

Quant à M. l'abbé Vacandard, il a pris le parti d'enjamber, ou à peu près, deux siècles : je ne l'aurais pas cru capable d'un aussi grand écart.

Prague. — 1305. — Les *Annales ecclésiastiques* situent cette affaire en cette année 1305, *l'Historia Bohemix* en 1303. (XVIII).

Voici le récit de cette dernière, par Joh. Dubavia :

A Prague, comme ils se préparaient à célébrer la Pâque, les Juifs commirent des actes de la dernière atrocité sur un chrétien que son indigence avait réduit à les servir.

Ils l'attachèrent à une croix, dans un lieu écarté : les uns se mirent à le battre de verges, d'autres à lui cracher au visage, tous à rappeler d'une ma-

nière ou d'une autre ce que cette nation cruelle avait fait souffrir à Jésus-Christ.

Cette barbarie souleva d'indignation de tout le peuple de Prague: on n'attendit même pas le retour du roi pour faire justice, mais on se précipita en foule sur les Juifs, et on les fit périr en grand nombre dans d'horribles tourments.

Strack ne manque pas de souligner cette justice sommaire, et il ajoute :

« Si l'accusation a été fondée, il n'a pu s'agir que de crucifixion, *odio Christi* comme à Norwich ».

D'accord. J'ai déjà dit ce que valait ce *distinguo*.

Le Puy. — 1320. — Pour ce crime rituel commis en plein cœur de la France, les auteurs semblent manquer de références : comblons cette lacune.

Dans les *Gloires de Notre-Dame du Puy*, le R. P. A.-B. Caillau rapporte ainsi le fait :

« Vers les fêtes de Noël de l'année 1320, un enfant de chœur traversait la rue assignée pour demeure aux Juifs, en chantant un de ces pieux airs que la joie met alors dans les bouches chrétiennes. Un de ces malheureux, irrité de ce témoignage d'honneur rendu à Jésus incarné et à Marie, sa très sainte Mère, le fit entrer furtivement dans sa maison, où, par un crime atroce, il l'immola à la rage que lui inspirait son impiété. La terre reçut le cadavre de la victime, et l'assassin se crut en sûreté. Mais le dimanche des Rameaux suivant, comme la procession passait près de la fontaine des Farges peu éloignée de sa sépulture, tout à coup l'enfant se montre plein de vie au milieu des fidèles, étonnés de sa subite apparition. Il entonnait d'une voix claire et sonore qui semblait avoir quelque chose de surnaturel et de divin, une belle antienne, où l'Eglise salue la très sainte Vierge, comme le fléau destructeur de toutes les hérésies. Tous étaient dans l'admiration, mais combien la surprise n'augmenta-t-elle pas encore, quand il raconta sa funeste aventure et son retour miraculeux à la vie. L'étonnement fit bientôt place à la fureur ; le coupable reçut le châtement qu'il avait si justement mérité : la nation entière fut bannie du pays, et bientôt après du royaume. Mais, pour conserver la mémoire de cette prodigieuse résurrection, une croix fut, par ordre du chapitre, dressée à la fontaine où l'enfant miraculeux s'était présenté au peuple fidèle, avec une représentation même de sa personne ; et depuis cette époque, les chanoines ont observé longtemps la coutume de venir là, chaque année, le dimanche des Rameaux, chanter les mêmes paroles d'éloge que le jeune clerc avait répétées en l'honneur de Marie, au moment où il sortait de son tombeau. Ce fait fut consigné dans un ancien cantique, que l'on conservait aux archives de la cathédrale, et porta Philippe le Bel à accorder, en 1325, aux enfants de chœur de la sainte basilique le privilège de décider du sort des Juifs qui oseraient remettre le pied dans la ville, privilège dont ils usèrent en 1373, où ils plaidèrent contre la commune au sujet de deux indi-

vidus, dont ils demandaient et obtinrent, en effet, la délivrance. Ce monument a été transporté depuis à la place du Plot, et se voit encore sur la fontaine qui en occupe le milieu ».

Le Père A.-B. Caillau ajoute plus loin :

« C'est pendant l'épiscopat de Durand de Saint-Pourçain que les Juifs furent chassés du Puy, par suite du meurtre d'un jeune enfant de chœur. »

Nos *scientifiques* ne verront-ils en cette apparition qu'une hallucination collective, et veut-on d'autres références ?

Etienne Médicis, bourgeois du Puy, énumérant dans ses *Chroniques* les cours de justice du Velay, cite :

« La Court des clerks de l'Université de Saint Mayol » du Puy. A Chassaing, son éditeur et commentateur, dit en note, au tome II, p. 267, des *Chroniques* :

« Les clergeons ou enfants de chœur de la Cathédrale avaient le droit de faire arrêter, depuis l'expulsion des Juifs, sous le règne de Charles le Bel, les Juifs rencontrés au Puy. Ils exercèrent, en 1373, à l'exclusion de la Cour commune qui le leur disputait, ce privilège, contre le Juif Jean Bernard, dit Abraham (Bibl. Nat., Mss., *Coll. de Languedoc*, t. XXXIX, f. 291, verso). Le roi Charles le Bel le leur avait accordé, en 1325, à la suite du meurtre d'un enfant de chœur par un Juif (Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, t. III, ch. 7). C'est ce fait historique que célébrait la vieille prose de l'église Notre-Dame.

*Digna fuit expulsio
Judeorum a Podio ;
Non intrent quia captio
Clericulis est data.*

Chroniques, t. I, p. 40:

Un autre historien du Velay, F. Mandet, relate également ce privilège dans le tome II de ses œuvres.

Annecy. — 1321. — Les Juifs mettent à mort un jeune clerc. Le fait est attesté par le décret de Philippe V qui les expulse de la ville. (Denys de Saint-Martin, *Gallia Christiana*, t. II, p. 723).

Überlingen. — 1331. — Desportes (*Le Mystère du sang*) a emprunté le récit de ce fait à la *Chronique* de Jean de Winterthur, traduite de l'allemand en 1856 par Bernh. Freuler.

A Überlingen, dans le grand duché de Bade, les Juifs commirent un acte de barbarie contre un enfant qu'ils jetèrent dans un puits après l'avoir fait mourir.

Quelques jours après, le corps fut retrouvé.

La justice informa et, comme on vit sur le corps des incisions qui venaient s'ajouter à d'autres indices que l'on avait déjà, on fut convaincu que les Juifs étaient les auteurs de ce meurtre.

Dans cette circonstance même, les juges du lieu n'attendirent pas le consentement de l'empereur que l'on savait favorable aux Juifs, et l'on exécuta immédiatement les auteurs d'un crime si révoltant. Ce fait arriva en l'an 1331.

La réfutation de Strack, d'après le même chroniqueur ajoute quelques détails sans rien infirmer :

« On découvre un enfant mort dans un puits, dit-il. Jean de Winterthur raconte dans sa chronique « que les parents avaient remarqué par des présomptions certaines et des preuves claires, notamment par la section des intestins et des veines, qu'il avait été tué par des Juifs. »

« A cette preuve s'ajouta le fait « que les blessures se reprirent à suinter, lorsqu'on le promena devant les maisons des Juifs ».

« On les attira (plus de trois cents), dit-on, dans une maison que l'on alluma par le bas, sans consulter l'empereur Louis et sans tenir compte de l'autorité de son prévôt impérial ».

Munich. — 1345. — Le 6 juillet 1345, Henri de Munich est saigné par les Juifs « comme par des sangsues », et perd tout son sang par plus de soixante blessures.

Desportes, avant d'emprunter à Rader le récit de ce crime, note au passage un autre meurtre, imprécis d'ailleurs.

Sept ans après le crime d'Uberlingen, en 1338, un noble de Franconie tombait sous le couteau de la Synagogue et son père, pour le venger, faisait un véritable massacre des fils d'Israël.

L'hécatombe fauchée par ce vengeur, les insuccès qui, précédemment, avaient marqué les entreprises des Juifs de Munich, la crainte d'une répression sévère, rien n'empêcha les talmudisants de commettre en cette ville un nouvel attentat en 1345.

La loi rabbinique est au-dessus de toute préoccupation.

C'est pourquoi les sectateurs de cette loi odieuse saisirent dans la capitale de la Bavière, un petit garçon nommé Henri. Ils lui ouvrirent les veines et le percèrent de plus de soixante coups. « Pas un mot de l'usage du sang, ni d'une enquête judiciaire », remarque Strack.

Nous ne pourrions que nous répéter en nous élevant contre la ritualité du crime attachée à la seule consommation du sang. Si l'usage du sang n'est pas établi, le forfait demeure, et il ne suffit pas de présumer ou de constater une justice sommaire : il faudrait prouver que ce ne fut pas justice.

Messine. — 1347. — Nous n'avons trouvé aucune confirmation de ce crime pour lequel Desportes se borne à cette notation ra-

pide (p. 73) sans indiquer de sources : En 1347, un enfant est crucifié par les Juifs de Messine, le jour du Vendredi Saint.

Cologne. — 1347. — Les Bollandistes ont puisé le récit de ce crime dans les actes de l'église de Cologne.

Les Juifs se saisissent d'un enfant du nom de Jean pendant qu'il se rendait à l'école au monastère Saint-Sigebert, couvent des Franciscains où il faisait ses humanités.

Entraîné dans un lieu écarté, cet enfant fut percé de coups de couteau jusqu'à ce qu'il rendit le dernier soupir.

Un de ces couteaux en forme de lancette a été conservé dans l'église de Saint-Sigebert.

« En ces temps, note Desportes, leurs horribles coutumes, à cause des nombreux procès qu'on leur intentait, commençaient à être bien connues, et plusieurs chroniqueurs nous apprennent que le meurtre des enfants chrétiens était l'un des principaux griefs reprochés aux Juifs, lors de la grande expulsion de 1394 ».

Hagenbach. — 1380. — Cette année, d'après les *Annales de Souabe* (t. III, lis. V); des Juifs d'Hagenbach sont surpris au moment où ils immolent un enfant chrétien dérobé à ses parents. Ils sont brûlés.

Diessenhofen. — 1401. — Drumont écrit Düssenlofen (*France Juive*, t. II, p. 392). Quelques auteurs placent le fait en 1407, et ce n'est pas absolument une erreur : un autre meurtre rituel commis en cette année 1407 au même endroit, provoqua en effet un mouvement populaire et l'expulsion des Juifs du Wurtemberg.

Pour le crime de 1401, il est rapporté par les Bollandistes (t. II d'avril) : *Histoire du Bienheureux Albert de Simon Habiki*. Un enfant de quatre ans, acheté pour trois florins, est saigné par les Juifs.

Au cours du procès fait à Diessenhofen pour cet assassinat, en 1401, le Juif accusé dit que tous les sept ans les Juifs ont besoin de sang chrétien. Un autre Juif révéla que le chrétien mis à mort devait être âgé de moins de treize ans. Un troisième dit que les Juifs se servaient de ce sang pour la Pâque, qu'on en faisait sécher une partie pour le réduire en poudre, et que les Juifs s'en servaient pour leurs rites religieux. (*Question juive*, p. 59-60).

Thuringe. — 1410. — Baronius rapporte (n° 31), que cette année, en Thuringe, on saccagea les maisons des Juifs pour attentats contre de jeunes enfants chrétiens.

Rovensbourg. — 1429. — Baronius, ad ann. n° 31, *Bollandistes*, tome III d'avril, 978.

Un enfant chrétien, Louis van Bruck, était venu de la Suisse pour faire ses études à Rovensbourg, dans le Wurtemberg.

Il habitait près des Juifs (que ne touchait plus, il faut le croire, le décret d'expulsion de 1407) et était devenu très familier avec eux.

Entre les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, ces Juifs donnèrent un grand festin où furent invités beaucoup d'Israélites des pays environnants.

A cette occasion, le jeune Louis, plein de bonne volonté, fit agréer ses services au chef de la maison.

Son obligeance devait être mal reconnue.

Pendant qu'il s'acquittait de son engagement, il fut remarqué par deux des invités, deux frères, Aaron et Anselme.

Sachant que c'était un enfant chrétien, ils l'entraînent avec l'aide d'un de leurs compagnons nommé Moïse : dans un lieu écarté, ils le font expirer au milieu des tortures.

Ils se livrèrent aussi à une sorte de sacrilège sur les parties génitales de l'enfant : pratique infâme, qui faisait partie du rituel de mort.

Après quoi, ils revinrent s'asseoir tranquillement parmi les convives.

Le corps de l'enfant, ayant été retrouvé, fut honoré par les Chrétiens.

Nous en aurons fini avec le Moyen Age quand nous aurons noté le meurtre d'un enfant volé, puis engraisé, à Breslau, en 1453, et rapporté deux autres meurtres qui doivent se placer vers 1452. C'est un néophyte, qui fut baptisé sous le nom de François, qui a rapporté ces deux faits à l'historien Alphonse Spina (*Da bello Judæorum*, lib. III, consid. 7. Cité dans *Le Mystère du sang*, p. 76-78).

« Emmanuel (c'est le nom du néophyte), me raconta un acte de cruauté arrivé à Savone, qu'il avait vu de ses yeux, et qu'il attestait plusieurs fois avant et après sa conversion, ajoutant que même il avait bu du sang de l'enfant immolé.

« Il me dit que son père l'avait un jour conduit dans la maison d'un Juif de Savone et que là, réunis à sept autres individus de leur nation, ils s'étaient réciproquement engagés par serment à ne jamais révéler ce qu'ils allaient faire, et à garder leur secret jusqu'à la mort.

Après cela, on amena au milieu d'eux un enfant chrétien, âgé de deux

ans ; ils le mirent à nu au-dessus du vase où ils avaient coutume de recevoir le sang répandu dans la circoncision de leurs enfants.

« Quatre d'entre eux prirent ainsi part à l'horrible exécution.

« L'un tenait étendu le bras droit de l'innocente créature, un autre le bras gauche, un troisième lui tenait la tête soulevée de manière à former la croix, et le quatrième faisait entrer des étoupes dans la bouche du malheureux enfant pour l'empêcher de crier.

« Prenant ensuite des instruments de fer aigus et assez longs, on le perça dans tous les sens, principalement dans la région du cœur, de manière que son sang coulait de toutes parts et tombait dans le vase. Ce fut pour moi un spectacle dont je ne pus soutenir la vue, et je m'éloignai en me mettant à l'écart autant que possible. Mais mon père vint bientôt à moi et me fit jurer que jamais je ne parlerais de tout cela à personne.

« Après quoi, je me rapprochai des autres et je ne vis plus que le cadavre de l'enfant, qui fut bientôt après jeté au fond d'un lieu d'aisance de la maison.

« Cela fait, les Juifs découpèrent en très petits morceaux divers fruits, des poires, des noix, des amandes et quelques autres, qu'ils jetèrent dans le vase où le sang avait été recueilli. Tous goûtèrent de cet horrible mets : j'en goûtai moi-même, ce qui me causa des nausées telles que ce jour et les jours suivants, je ne pus prendre aucune espèce de nourriture ».

« Un médecin juif, Simon d'Ancône, était en relations avec un mauvais chrétien, de mœurs dépravées. Cet homme enleva un jour un enfant de quatre ans et l'abandonna au Juif qui le conduisit à Pavie où il résidait.

« Arrivé chez lui, comme l'heure était favorable à l'exécution de son barbare projet, il se saisit de l'enfant, l'étendit sur une table et lui coupa la tête ; puis, laissant cette tête sur la table, il emporta le tronc dans une autre chambre pour achever ce qu'il se proposait. Pendant ce temps, un gros chien pénétra dans la chambre où était restée la tête, il se jeta dessus et l'emporta en sautant par une fenêtre dans la rue ».

C'est ainsi que la police fut avertie du forfait, et en suivant la trace du sang, on arriva à la maison du Juif ; mais il n'y était déjà plus et se déroba aux recherches en montant sur un bâtiment en partance pour la Turquie.

(A suivre.)

ALBERT MONNIOT.

UNE PAGE D'HISTOIRE

III^e ARTICLE

Me voilà encore obligé d'ajouter une rallonge à la *Page d'Histoire* que j'ai écrite dans les numéros des 5 juin et 20 juillet de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*.

Mon confrère, M. A. Fidus m'a d'ailleurs donné l'exemple dans le numéro de la Revue du 5 octobre dernier, en m'empruntant ma métaphore des anneaux d'une chaîne.

L'article de M. Maurice Talmeyr, paru dans l'*Univers* du 20 août 1913, avait en effet conduit M. A. Fidus à compléter ce qu'il avait déjà publié sur la *Moralité d'un incident*, c'est-à-dire sur la falsification des Etats de service du Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, commise au Ministère de la Guerre sous le Ministère Picquart en vue de faire rejeter le pourvoi de cet officier devant le Conseil d'Etat, et sur la disparition de certains documents des dossiers du Ministère de la Guerre en vue de sauver les coupables.

L'article paru dans l'*Express de Genève* du 5 novembre courant m'amène de même à allonger à mon tour ma « Page d'Histoire ».

Au surplus, s'il y a une corrélation évidente entre l'incident du Paty de Clam qui a servi de prétexte à la chute de M. Millebrand et la « Page d'Histoire » dont cet incident n'est qu'un paragraphe, je crois utile de montrer qu'il y a corrélation non moins

certaine entre l'incident du Paty de Clam et l'article de l'*Express de Genève*.

L'article du 5 novembre 1913 de l'*Express de Genève* peut se résumer ainsi :

« Il existe en Suisse une agence fondée avec des capitaux français dont le but officiel est de fournir des renseignements divers. Cette agence entretient à Genève des individus louches, qui servent de rabatteurs aux officiers allemands recruteurs d'espions ».

Suivent des exemples, savoir :

Une jeune fille avec tache a été placée dans une brasserie de Toul avec mission de séduire un officier ou sous-officier, « de préférence un militaire ayant séjourné au fort de la Batterie de l'Eperon ». Voilà déjà quelque chose qui a dû singulièrement réduire le territoire de chasse de la jeune séductrice. D'abord, elle a dû éprouver un certain embarras pour déterminer quel est le fort de cette batterie. Et puis, on ne voit pas bien ce qu'une Gretchen de brasserie pourrait utilement tirer de l'éperon de la batterie du fort ou du Fort de la Batterie de l'Eperon.

Une autre jeune fille embauchée à Lyon par une dame mûre dont elle n'a jamais su le nom, finit par devenir aussi fille de brasserie à Nancy. Elle a reçu pour mission de grimper de Nancy au fort de Frouard à ses jours de sortie, d'entrer à tout prix en relations avec des militaires de la garnison et de se procurer, sans doute entre deux idylles dans la Forêt de Haye après la soupe du soir, ce qu'on appelle dans l'*Express de Genève* des renseignements sur l'emplacement des magasins à poudre, ce que j'appellerai l'emplacement des casemates à munitions blindées à l'épreuve des bombes, ou ce que mon confrère Fidus appellerait « la clef du Champ de manœuvre ». La demoiselle devait aussi se renseigner sur les habitudes, la fortune, les goûts des cénobites de cette riante garnison. Il faut croire qu'elle agissait sans arrière-pensée matrimoniale, puisqu'elle est actuellement, paraît-il, en service dans une famille de Besançon où les trois fils sont officiers, mais ailleurs qu'à Frouard.

Faut-il parler d'une certaine Jeanne qui, après avoir, à la Roche, où il n'y a pas de garnison, espionné sans doute le passage des express du P. L. M., opère aujourd'hui à Verdun, après un stage dans un café de Saint-Mihiel fréquenté, grave détail ! par des officiers ?

Certes, il y a dans ces faits un côté regrettable, et, tout en plaisantant un peu sur la valeur qu'on peut attribuer à des renseignements recueillis avec une pareille incompétence, il se peut que certains d'entre eux puissent ouvrir des horizons à un service d'informations bien monté.

Mais, si mes renseignements sont exacts, l'*Express de Genève* aurait subi des influences cisjurassiennes pour lancer ces révélations sensationnelles.

Ces influences se seraient proposé un triple but :

1° Attaquer une agence internationale au profit de quelque autre.

2° Jeter la suspicion d'une façon assez équivoque sur une œuvre charitable, noble et féconde créée en Suisse.

3° Ridiculiser la campagne patriotique entamée en France contre l'espionnage, de façon à détourner l'attention des faits graves de trahison révélés ici même, et avec l'espoir de porter cette attention sur les commérages un peu saugrenus de petites drôlesses en mal de réclame.

Disons tout d'abord que la sincérité et la loyauté de l'*Express de Genève* ne sont nullement en cause. Si l'on a fait marcher ce journal, c'est précisément parce qu'on a exploité ses sentiments généreux de bon voisin.

Prenons le premier point.

L'agence internationale de renseignements que l'*Express de Genève* vise, sans la nommer, est pareille aux autres, ni plus ni moins. Elle comprend plusieurs casiers, plusieurs rayons, plusieurs appartements, de 1 à 33. Leur importance respective suit la loi de l'offre et de la demande. En devanture : Achat, vente et location d'immeubles ; placement d'employés et de domestiques des deux sexes. Dans l'arrière-boutique : commandites, héritages, mariages, divorces. Dans la cuisine : renseignements spéciaux, ce qui veut dire malpropres... n'insistons pas.

Or, il est naturel que la concurrence engendre les manœuvres déloyales. Il n'en est aucune pire que l'accusation de trahison, mais il n'en est pas de plus fructueuse ; cela dispense le concurrent déloyal de faire mieux et à plus bas prix, mais cela l'oblige aussi à payer la publicité à rebours qu'il fait à son concurrent. Il y aurait trop à dire là-dessus : passons.

Voyons le 2^e point.

On lit ceci dans l'*Express de Genève* :

« Les jeunes filles embauchées sont attendues à la gare par des dames qu'elles reconnaissent à un signe convenu ».

Or, d'après le signalement donné de ces dames, il semble qu'on ait cherché à établir la possibilité d'une confusion entre ces pourvoyeuses d'officines louches et les admirables dames de la *ligue de protection de la jeune fille*, dont les principaux fondateurs et propagateurs habitent dans le canton de Fribourg. En laissant habilement planer l'équivoque, on peut faire naître une méfiance à l'égard des déléguées d'une institution à la fois morale et chrétienne, mais indépendante de certaines tendances politiques. Il y a là-dedans la main d'une organisation secrète qui cherche à discréditer, à la faveur de l'hospitalité d'un journal confiant et certainement bien intentionné, une œuvre dont on rêve soit de supprimer, soit de dériver, soit de capter la force.

Au milieu des intrigues qui se nouent et se dénouent à l'heure présente, il est difficile de préciser si cette main secrète est amie ou ennemie. Même si elle est amie dans ses intentions, elle est certainement ennemie dans ses effets. Je passe encore.

J'arrive au troisième point.

Comment se fait-il que la consigne de silence, manifeste, indéniable, donnée dans la Presse au sujet des diverses affaires de trahison dont toute la Presse s'était émue d'abord, et sur lesquelles un silence miraculeux s'est produit soudain, ait été levée tout à coup à propos de cette affaire de filles de brasserie embauchées pour surprendre les secrets de nos forteresses ?

Cette émotion se produit juste au moment où, malgré les efforts tentés pour étouffer les faits révélés par nous, on recommence à parler des fuites bien autrement graves qui se sont produites, depuis un an notamment, au Ministère de la Guerre.

Je sais qu'on s'est, sinon ému, tout au moins occupé de ces fuites dans le monde maçonnique en ces derniers temps. Or, on sonne l'alarme parce que nos forts, construits pour la plupart par la main-d'œuvre étrangère et dont les lignes soigneusement désorientées sur nos cartes sont rectifiées depuis bien des années sur certaines cartes étrangères, seraient à la merci des révélations d'une fille de brasserie, et l'on reste silencieux devant un ensemble de faits auprès desquels le fameux bordereau de l'affaire Dreyfus n'était qu'un innocent exercice d'écriture. Cela rappelle beaucoup le fait rapporté par M. A. Fidus à propos de Cochefert, « qui faisait du silence avec du bruit ».

Relisez l'article de M. Talmeyr, les articles de M. A. Fidus, le livre d'Isaac Blümchen en vente pour 1 franc, 3, rue de Solférino. Vous comprendrez pourquoi on cherche à créer du silence autour de l'affaire capitale, autour du vrai danger, à l'aide du bruit mené autour des faits, regrettables certainement, mais très secondaires, relatés par l'*Express de Genève*.

Quand on aura atteint, puis traversé, la phase du ridicule à propos de ces histoires de petites bonnes, on fera plus facilement passer l'escamotage des vraies trahisons, en disant au public : « Tout cela, c'est la même chose. On en a assez de ces ragots, ne parlons plus de cela » et nous, bonnes poires, nous dirons, comme dans l'affaire Dreyfus, une fois l'escamotage de l'article 445 opéré : « Ne parlons plus de cette affaire qui nous a tant divisés. Parlons des *chères* élections. »

Ne vous laissez pas duper une fois de plus par ce procédé et répétez : « De grâce, tournez-vous... parlons de votre queue, des faux, des trahisons dont voilà les preuves écrites ».

« Appliquez, si vous voulez, les lois sur la surveillance des étrangers aux petites bonnes qui auront découvert que sur les remparts ou dans les tourelles, il y a des trous avec de l'acier autour. Mais appliquez donc plutôt les lois, les fameuses *justes lois* invoquées lors de l'affaire Dreyfus, aux fonctionnaires félons qui, pour cacher leurs forfaitures de naguère, n'ont pas hésité à commettre contre la Patrie les crimes dénoncés publiquement, notamment par MM. Talmeyr et Blümchen, crimes dont la preuve écrite et dont les témoins existent, crimes que, par vos intrigues avec les Seigneurs de la Presse, vous cherchez à faire oublier parce que la responsabilité en remonte trop haut ».

Pour ne pas troubler dans leur repos les Princes du sang d'Henry, prenez garde d'en faire les Princes du sang de la Patrie impunément trahie.

CHARLES GRANSON.

10 novembre 1913.

P. S. — Je prie l'*Express de Genève* de m'excuser du silence de mort que, selon toute probabilité, les pages qui précèdent vont faire naître subitement autour de son article du 5 novembre, dans la Presse française.

C. G.

LA SIGNIFICATION

DES ÉLECTIONS ITALIENNES

Les élections italiennes, qui ont eu lieu le 26 octobre, et, pour les ballottages, le 2 novembre, offraient un intérêt peu ordinaire. Tandis, en effet, que, jusqu'à présent, n'étaient électeurs, dans le royaume de Victor-Emmanuel III, que les citoyens payant un certain cens ou témoignant d'un certain degré d'instruction, les élections de 1913 se sont faites au suffrage à peu près universel : la nouvelle loi électorale, qui, avec la conquête de la Tripolitaine, restera l'acte le plus saillant du long ministère de M. Giolitti, a accordé le droit de vote à tous les citoyens âgés de plus de trente-et-un ans, sans exception, et, en outre, aux citoyens âgés de plus de vingt-et-un ans sachant lire et écrire ou ayant accompli le service militaire. Le corps électoral a été ainsi presque triplé d'un seul coup, car, d'un peu plus de trois millions, il passait à environ huit millions d'électeurs. C'était un saut formidable dans l'inconnu, et l'on pouvait se demander comment voteraient les cinq millions de nouveaux électeurs, presque tous illettrés, qui allaient s'approcher pour la première fois des urnes. N'allaient-ils pas devenir la proie des partis de l'extrême-gauche, qui se sont livrés, depuis quelques années, à une propagande effrénée, et dont les promesses mirobolantes de paradis terrestre étaient bien faites pour captiver la faveur du bonhomme Démos ? C'était à craindre, vu la fréquence des grèves générales, où, plusieurs fois chaque année, il suffit d'un geste des chefs du socialisme pour paralyser la vie entière de la nation, et surtout vu les succès remportés, à Rome et dans quelques autres grands centres, par la politique blocarde, c'est-à-dire l'union de tous les éléments anticléricaux. Le « bloc », tel a été le grand œuvre du Grand-Orient

d'Italie, et, après avoir appliqué avec bonheur cette formule aux élections municipales, le palais Giustianiani allait essayer de l'appliquer aux élections politiques. Après s'être séparé avec éclat de cette fraction, d'ailleurs presque insignifiante des Loges qui, sous la direction du pasteur évangélique Fera, a refusé de s'associer à cette évolution, il n'a rien négligé pour assurer le succès de cette action purement négative, fondée sur la haine et le désordre. « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », telle est la pensée directrice qui informe désormais les partis avancés dans ce pays, où l'on aime à copier, avec un notable retard, les faits et gestes les plus déplorable de la sœur latine. « Dagli al prete ! Sus au prêtre ! », tel est le mot d'ordre, le cri de guerre de la presse populaire, qui ne cesse, par de perfides insinuations et des récits de prétendus scandales, généralement inventés de toutes pièces, de déverser le mépris sur le clergé. Quelle allait être, en particulier, l'attitude du midi de la péninsule, qui, jusqu'à ce jour, composait le gros de l'armée conservatrice, mais où le corps électoral devait être, plus encore que dans le nord, complètement bouleversé, car c'était surtout dans cette vaste région, fameuse par son *analphabétisme* — le nombre des illettrés ne s'élève pas à moins de 52 % en Sicile et de 70 % en Calabre — qu'il allait augmenter ; de quel côté se tournerait cette masse formidable de nouveaux électeurs, qui, pour la première fois, exercerait, sans aucune préparation, ses nouveaux droits ?

La réponse des urnes a été la suivante :

Radicaux.....	69
Socialistes réformistes.....	23
Socialistes officiels.....	51
Socialistes indépendants.....	5
Républicains.....	16
Démocrates constitutionnels.	41
Libéraux.....	156
Modérés.....	65
Catholico-modérés	35
Catholiques.....	50
Nationalistes.....	61.

Ces chiffres sont d'une clarté et d'une éloquence parfaites pour un lecteur au courant des choses d'au-delà des Alpes, mais ils

1. Ce sont les chiffres officiels. Ils pourraient prêter à quelques discussions, mais nous les prendrons cependant comme base, pour plus de simplicité.

pourraient aisément induire en erreur un étranger, qui serait porté, par exemple, à en tirer la conclusion que les catholiques ont été battus à plate couture. Ils demandent donc quelques mots d'explication. Comme on le sait, il n'y a pas, à la Chambre italienne, de parti catholique proprement dit. Le Saint-Père, jugeant, avec infiniment de sagesse, qu'un parti confessionnel sur le type du *Centre* allemand n'est à sa place que dans un pays où les catholiques sont la minorité, et que, au sein d'une nation comme l'Italie, il risquerait, d'une part de donner un nouvel aliment à la rage anticléricale, et, de l'autre, de se laisser entraîner à des compromissions dangereuses pour la Papauté, on en a formellement interdit la constitution. Pas de « députés catholiques », a-t-il dit, mais seulement des « catholiques députés ». Aucun candidat ne s'est donc présenté avec l'étiquette de catholique, mais un certain nombre d'élus peuvent être classés, à raison de leur programme ou de leurs antécédents. Quelques-uns ont donné leur démission de hautes charges du Vatican, afin de pouvoir se présenter plus librement comme tels. Ils se distinguent surtout des autres élus en ce sens qu'ils ont fait, explicitement ou implicitement, leurs réserves sur la spoliation du Saint-Siège et sur Rome capitale *intangibile* de l'Italie officielle. Ils étaient une vingtaine dans la Chambre défunte, ils reviennent trente dans la nouvelle : le succès remporté par eux est donc indéniable ; mais ce n'est pas à celui-là seulement que s'est borné celui de la bonne cause. En dehors, en effet, de cette petite phalange de croyants et pratiquants à toute épreuve et sans réserves, l'Union électorale catholique, présidée par M. le comte Gentiloni, a adopté une tactique des plus habiles, qu'on pourrait désirer voir imiter par les catholiques de France et d'ailleurs. Elle a imposé, généralement par écrit, à un certain nombre de candidats modérés ou libéraux, des conditions très nettes, à savoir : de ne voter aucune loi contraire à l'Eglise, de promouvoir la réforme du règlement ministériel qui autorise les communes à supprimer l'enseignement religieux dans les écoles primaires, de lutter contre la Franc-Maçonnerie. Or, parmi les nouveaux élus, près de deux cents libéraux ou modérés ont accepté ce programme et doivent leur siège à l'ardente campagne faite en leur faveur non seulement par les laïcs catholiques, mais encore par les prêtres et les évêques, qui n'ont suspendu le *non expedit* qu'en leur faveur, faisant un devoir de conscience aux fidèles de voter pour eux. Il y a donc, dans la nouvelle Chambre, un bloc formidable, de défense des intérêts religieux, et il faut y ajouter à peu près tous les autres libéraux,

qui, tout en n'ayant pas pris d'engagements formels dans ce sens, sont cependant antisectaires et antimaçons.

Non moins remarquables, il est vrai, sont les progrès des socialistes, qui ont presque doublé leur contingent et obtenu environ un million de voix sur quatre millions environ de votants, mais il convient de noter qu'ils sont désormais divisés en trois fractions mortellement ennemies, que beaucoup ne sont pas Francs-Maçons et que plusieurs ont même fait des déclarations antimaçonniques et de tolérance religieuse. Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'il a été question, à diverses reprises, cette année même, d'exclure les Francs-Maçons du parti socialiste. Enfin, leurs gains se sont réalisés, en bonne partie, surtout aux dépens des démocrates constitutionnels, des radicaux et des républicains. Pris entre deux feux, ces trois partis, qui sont essentiellement composés de FF. . ., ont fait des pertes sensibles et comme nombre et comme personnalités. « Sus au prêtre ! », s'écriaient-ils. « Sus à la Loge ! », leur ont répondu en chœur les modérés, les catholiques et les nationalistes, de sorte qu'on peut dire que, partout où les socialistes n'ont pas affronté la lutte d'une façon sérieuse, la lutte a été entre la Franc-Maçonnerie et l'antimaçonnisme. Or, ces messieurs de la Loge n'ont pas été heureux. Outre que leur phalange a diminué, ils ont perdu leurs principaux *bravi*, comme le pornographe Podrecca, le Léo Taxil de l'Italie, l'ignoble insulteur de la Papauté et de la religion, qui, chassé du parti socialiste officiel à cause de ses votes favorables à l'expédition de Tripoli, a été battu par l'un de ses coreligionnaires ; comme l'apostat Murri, battu par un modéré, après avoir vu socialistes et républicains, dont il était naguère l'idole, lutter contre lui. Digne châtiment de la félonie d'un malheureux qui a trahi non seulement l'Eglise, à laquelle il avait juré de consacrer sa vie, mais encore ses amis, ses convictions, son passé, et, après avoir en quelque sorte incarné la démocratie chrétienne en Italie, a fini par devenir le protégé de l'association Giordano Bruno et l'apologiste de Francisco Ferrer ¹. Un autre échec, non moins retentissant, a été à Rome, celui du prince Felice Borghese, dont la famille doit

1. Voici comment le *Giornale d'Italia*, qui lui a toujours été favorable, apprécie son échec :

« Il y a cinq ans, il avait été jeté dans le Parlement par une de ces bourrasques d'enthousiasme qui commandent aux événements... C'était alors un prêtre, un persécuté, un rebelle : il descendait dans la lice comme un martyr et un héros, comme un revendicateur de liberté et un rénovateur des idées. Sa candidature représentait un défi au Vatican, et la foule aime les

tout au Saint-Siège et qui n'avait rien trouvé de mieux que de se présenter aux électeurs avec l'épithète de radical et un programme anticlérical : la Franc-Maçonnerie lui avait promis, paraît-il, la mairie de Rome au prochain renouvellement du Conseil communal.

Particulièrement intéressant est le succès remporté par les nationalistes, ce jeune parti et ce parti de jeunes, formé un peu avant la guerre de Tripoli, qu'il a fortement contribué à imposer à l'opinion publique et au gouvernement. Le premier article de leur credo était, en effet, la lutte contre la Franc-Maçonnerie, à laquelle ils n'ont cessé de faire, depuis qu'ils existent, une guerre sans quartier et qui a dirigé spécialement contre eux son manifeste du 20 septembre dernier. L'*Idea Nazionale*, dont notre *Revue* a cité souvent l'enquête sur la secte, est leur vaillant organe¹. Encore peu nombreux, il est vrai, tous leurs candidats, à peu près, ont été élus, et l'élection des deux seuls qu'ils eussent présentés à Rome, le marquis Luigi Medici del Vascello et le Dr Luigi Federzoni, naguère, sous le pseudonyme de Giulio De Frenzi, l'un des rédacteurs les plus connus du *Giornale d'Italia*, qu'il a dû quitter parce que celui-ci soutenait la candidature du prince Borghese, a été un triomphe. Oui, triomphe pour ces deux jeunes preux, qui n'ont reculé devant aucun sacrifice, aucune insulte, aucun danger même, pour combattre le bon combat. Mais débâcle, désastre, catastrophe irrémédiable pour leurs adversaires. D'abord pour leurs concurrents, le révolutionnaire Campanozzi, ex-fonctionnaire révoqué pour violation du secret professionnel et le prince Léone Caetani, ce descendant renégat de Boniface VIII qui, après avoir mendié, en 1909, l'appui de l'*Unione Romana*, — l'association électorale catholique de Rome — et s'être fait ensuite élire par les pires éléments subversifs de la Ville Eternelle des

grands gestes. On ne prêta pas attention à ses excès de paroles, à ses contradictions, à ses poses. Murri triompha !...

« Et maintenant le voilà tombé ! Dans la conscience publique, son heure était passée. Ce n'était plus ni prêtre, ni un condamné, ni un héros, mais un *er* de tout cela. Son attitude et son action de député ont paru hybrides, incertaines, mesquines. Il a jeté la soutane aux orties, il s'est marié, il s'est éloigné de son monde et de ses amis les plus fidèles... Romolo Murri était, désormais, le représentant d'un état d'âme qui n'est plus... »

1. Au lendemain des élections a paru, le 9 novembre, comme contre partie de cette feuille, le premier numéro d'un journal, *L'Idea democratica*, dont le programme, affiché sur tous les murs de Rome, a le mérite incontestable de la franchise : « Pour le peuple (?). — Pour la lutte anticléricale. — Pour la défense de la Franc-Maçonnerie. »

Juifs du Ghetto à la *mala vita* du quartier de Ponte, et, en achetant littéralement les voix, avait essayé de conserver son siège par les mêmes moyens et en outrant encore son programme : seul de tous les candidats d'Italie, il avait réclamé l'adoption du divorce, de même que, seul parmi les monarchistes avec M. Finchia, un modéré, il avait voté, à la Chambre, contre l'annexion de la Tripolitaine. Catastrophe pour le Bloc politique, car, après que les quatre partis démocratico-constitutionnel, radical-socialiste-réformiste, socialiste-italien et républicain-italien, réunis au siège de l'association Giordano Bruno¹ eurent à la veille de l'élection, adjuré les électeurs romains de voter pour les candidats anticléricaux, la direction du premier et celle du troisième de ces partis, se sont empressées, au lendemain de la défaite, de se « défilier » courageusement en déclarant que leurs mandataires avaient agi de leur propre chef, sans autorisation; et plusieurs membres du premier ont protesté énergiquement ou ont même donné leur démission, entre autres M. Ciuffelli, Sous-Secrétaire d'Etat. Catastrophe enfin et surtout pour le Fameux Bloc administratif, c'est-à-dire pour Ernesto Nathan et la « Junte » de Rome, qui, après six ans de « mal governo », comme on dit en italien, se sont vus contraints par l'opinion publique de donner leur démission, en même temps que dix conseillers provinciaux *ejusdem farinae*. Ils annoncent, il est vrai, qu'ils continueront à faire partie des commissions administratives et des œuvres de bienfaisance officielle, de sorte qu'ils vont pouvoir poursuivre leurs dilapidations et faire leur « testament » pour le plus grand bien de leurs compères, si le commissaire royal, qui va être appelé à vérifier leur gestion et à réparer leurs fautes, n'y met le holà. Mais, n'importe: Rome a poussé un cri de joie en apprenant qu'elle était finalement délivrée de ces forbans éhontés, qui lui avaient promis le Pactole et ne lui ont donné que la misère et l'anarchie. Qui a assisté, le 10 novembre, à la manifestation inoubliable en l'honneur de Medici et de Federzoni, a senti vibrer l'âme d'un peuple qui a su s'affranchir de la tyrannie d'une poignée d'individus, pour la plupart, du reste, étrangers à Rome et même à l'Italie. N'est-ce

1. Cette association d'énergumènes, qui prennent tous l'engagement de ne pas réclamer les secours religieux au moment de la mort, avait — imitant l'Union Catholique — imposé à tous les candidats qu'elle soutenait un programme comportant l'abrogation du premier article de la constitution italienne, lequel proclame la religion catholique religion de l'Etat, la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles, et des lois de défense laïque contre les congrégations religieuses.

pas là un bel exemple pour d'autres peuples qui subissent encore le joug des métèques ?

En somme, cette première consultation du suffrage universel dans la péninsule fait largement honneur à la nation italienne. Appelée aux urnes dans des conditions qui assuraient à peu près complètement sa liberté, — la nouvelle loi électorale rend à peu près impossibles la fraude et l'intimidation — elle a répondu qu'elle reste le peuple bien-aimé de l'Église et qu'elle entend garder jalousement intact le précieux héritage de ses ancêtres : la foi et la soumission la plus entière aux successeurs de Pierre, auxquels elle a la gloire de donner l'hospitalité, et elle a condamné, sans rémission, la secte du palais Giustiniani, qui voulait faire d'elle l'émule des républiques française et portugaise. La Franc-Maçonnerie italienne, frappée à mort par la défaite de ses plus authentiques représentants et les victoires de ses plus implacables ennemis, pourra encore faire quelques soubresauts et pousser quelques cris de rage impuissante, mais son règne est fini. Elle a perdu désormais ses deux principaux atouts : l'auréole de patriotisme dont elle était restée entourée aux yeux d'un trop grand nombre d'honnêtes gens attardés, qui s'obstinaient à voir en elle le premier facteur du *Risorgimento* et de l'unité nationale, a irrémédiablement disparu, à la suite du rôle équivoque qu'elle a joué dans la guerre de Tripoli, et le mystère dont elle continuait à s'entourer est percé à jour. Tout Italien sait maintenant qu'elle n'est point une société de philanthropie et de vrai progrès, mais d'arrivisme éhonté, ayant pour but le bien de la nation et le bonheur de l'humanité, mais, en premier lieu, l'exploitation de la chose publique au profit exclusif des FF. . . , et, en second lieu, la déchristianisation des masses, la ruine de tout ordre et de toute religion, le triomphe d'Israël. Hélas! Israël est par terre! *Requiescat in pace* !.

Rome, 8 novembre 1913.

PISANELLO.

1. Dans notre précédent article, sur *La comédie du Capitole*, le prote nous a fait estropier, à diverses reprises, le nom du *leader* de la défunte majorité du Conseil communal de Rome. Ce n'est pas Vanini que s'appelle cet estimable F. . . qui n'a de commun que les idées certaines, du moins !, et la nationalité, avec le fameux philosophe hétérodoxe du début du XVII^e siècle, mais « Vanni ».

A ce propos, notons que, tandis que le dit Vanni, plus prudent en cela que son supérieur le F. . . Nathan, s'abstenait de prendre aucune part aux élections législatives, le *leader* de la petite minorité du Conseil communal de Rome, le modéré M. Monti-Guarnieri, lequel ne pouvait y ouvrir la bouche sans se voir interrompre grossièrement, a été élu député de Pesaro avec une forte majorité.

LES
PETITS COINS DE L'HISTOIRE

L'IDYLLE D'UN CONVENTIONNEL
Gaspard Duchâtel, ancien garde-du-corps

Les débats du procès Louis XVI tiraient à leur fin. Le soir du 17 janvier, les députés, anxieux, la plupart exténués par une permanence de 36 heures consécutives, se pressaient dans le grand hémicycle de la Convention, épiaient la minute où le président proclamerait le résultat du 3^e appel nominal, qui devait décider du sort de l'illustre accusé.

— La mort est prononcée, déclarait l'un. — Non, il manque une voix, affirmait l'autre. — Au contraire, assurait un troisième, la mort est votée à une voix de majorité.

Soudain, un incident inattendu suspend le bruit des conversations haletantes, et tous les regards se détournent vers un jeune homme singulièrement accoutré, qui vient d'entrer. Soutenu par des amis, le nouveau venu, dans l'appareil d'un malade brusquement arraché à son repos, s'efforce de gagner la tribune que vient de laisser libre une dernière discussion entre Robespierre et Chambon.

Il est vêtu d'une robe de chambre ; sa tête, coiffée d'un bonnet de nuit, est, en outre, entourée d'une flanelle dissimulant un érysypèle qui le fait horriblement souffrir et détermine une fièvre brûlante.

A l'étonnement du premier moment, causé par cette apparition, succède, du moins sur la montagne et dans les tribunes, une tempête d'exclamations et d'imprécations, car ce malade, le beau Duchâtel, l'un des sept députés envoyés par les Deux-Sèvres, réclame impérieusement son droit de voter.

Le bruit se répandit aussitôt que sa voix allait enlever l'acquittement, et de ce dénouement les conjurés ne voulaient à aucun prix. — Seconds fait observer à haute voix qu'il a entendu Duchâtel dire en traversant la salle : « Je ne suis venu que pour cela ! »

Charlier demande qu'on interpelle le malade sur la question de savoir qui est allé le quérir.

« Le scrutin est clos, s'écrie Lecointre. Notre collègue ne peut voter ; le résultat de l'appel est connu ».

En réalité, le scrutin n'était pas proclamé, et, en dépit des pointages les plus attentifs, l'incertitude étreignait le cœur de chacun. D'ailleurs, un récent décret portait que les membres absents seraient admis à formuler leur vote, même après l'appel. Le droit de Duchâtel était donc absolu. Après un court débat, et sur les instances de Garraud, député de la Gironde, le retardataire est admis à l'exercer.

Il monte enfin à la tribune d'un pas assuré :

« Je vote le bannissement de Louis », prononce-t-il d'une voix nette, sans s'émouvoir des clameurs indescriptibles que soulève ce verdict d'équité.

Les détails de cet épisode ultra-dramatique sont disséminés un peu partout, mais nous croyons inédit ce qu'on va lire. A cette époque de l'année où la date du 3 novembre a ramené le 120^e anniversaire du supplice des 21 Girondins expédiés en une seule journée, il est intéressant de mettre en lumière toute l'histoire, ne serait-ce que pour démontrer qu'en cette funeste nuit du 17 au 18 janvier 1793, où le vent de terreur inclina tant d'âmes vers la lâcheté criminelle, il se trouva au moins un homme qui domina cette passion abjecte et témoigna d'un vrai courage. Ce personnage sympathique a prouvé qu'il n'a jamais été une heure où fut complètement éteinte la flamme d'héroïsme qui brûle au fond de tous les cœurs français. Je dirai, pour éclairer le titre de cet article, quel sentiment secret, quelle affection romanesque inspirèrent à Duchate son élégante bravoure.

Gaspard du Chastel ou Duchâtel, bon gentilhomme, ancien garde-du-corps, était originaire du Poitou ¹.

1. Il naquit en 1766 au Château de Rochefou, dans le Bas-Poitou. Rochefou.

Après la mort de son père, survenue le 28 mars 1788, il avait quitté le service et s'était retiré dans son château de Rochefou. Il s'y livra à l'agriculture, faisant valoir lui-même ses terres, ce qui lui fournit le prétexte, lors de son jugement, de se qualifier de cultivateur. Néanmoins, cette occupation ne suffisant pas à son activité, il se fit affilier à l'une des Loges maçonniques du pays, s'imaginant, comme tant d'autres, qu'il y trouverait l'occasion d'exercer ses belles facultés intellectuelles, peut-être même celle de parvenir à une haute situation politique ; ce qui était alors l'ambition de tous les gentilshommes de province.

Les idées de 1789 le séduisirent ainsi que tous ceux de sa génération et, sans rien répudier de son loyalisme, il crut franchement qu'on entrait dans une ère nouvelle d'où devait dater la félicité universelle. C'est pourquoi, le 15 novembre 1790, il accepta de faire partie de la Commission administrative des Deux-Sèvres. Bien plus, il n'hésita pas à contribuer, le 24 août 1791, à la répression de la première insurrection mal conçue et mal conduite de la Vendée, s'imaginant, de bonne foi, que s'insurger contre la nation, c'était s'insurger contre le roi.

C'est sous de tels auspices qu'il fut élu député à la Convention Nationale. Mais son élection avait été faite après les massacres de septembre, pour ainsi dire sous le couteau des assassins, et Duchâtel, dont l'âme était sensible, se présenta à l'Assemblée plus qu'à moitié guéri de son iverse libertaire.

Les Loges, d'ailleurs, venaient de tomber en sommeil ; les maçons naïfs n'avaient plus, pour s'exciter à la révolte contre le prétendu despotisme royal, que les vociférations du Club des Jacobins, et Duchâtel avait l'âme trop élevée et l'éducation trop raffinée pour subir une influence aussi grossière.

Une autre circonstance particulière lui inspira une horreur profonde des doctrines abominables qu'on lui avait inculquées dans les repaires de mensonges.

actuellement dans la Commune de Cerçais et le Canton d'Argenton-Château est situé dans les Deux-Sèvres. — Voici son acte de baptême :

« Le 23 Février 1766 a été baptisé Gaspard-Séverin, fils légitime de Messire Jacques-François Duchâtel, écuyer, seigneur de la Pinarderie, président-trésorier de France et général des Finances du Poitou, et de Dame Françoise Thomas-Destouches, son épouse. Le parrain, Maître François Chauvin, avocat en Parlement, conseiller du Roy, président des Tailles, sénéchal de Châtillon et d'Argenton-le-Château ; la marraine Demoiselle Julienne Sigoune qui ont signé avec moi.

MACAULIE, curé.

Quoique siégeant, dès le début, dans les rangs des ultra-modérés, si tant est que **quelque pensée de modération ait pu jamais pénétrer dans cette terrible** assemblée, il fut chargé d'une mission en Bretagne. Il y connut une jeune fille appartenant à l'aristocratie nantaise. Des serments furent échangés et, reprenant le chemin de Paris, le jeune homme jura de revenir au prochain jour pour célébrer les justes noces. Il jura aussi d'employer toute son influence à sauver ce qui restait des traditions françaises et arrêter notre nation dans la course à l'abîme. En outre, il rétracta tous les serments sacrilèges qu'il avait pu prêter entre les mains des chefs de la Secte.

Hélas! de tous ces serments, le second seul fut exactement tenu. Le bourreau devait bientôt suspendre pour l'éternité l'accomplissement du premier.

Les événements se précipitaient. Le roi fut mis en accusation. Duchâtel s'efforça de prouver qu'on ne pouvait exiger de lui tout au plus que l'abdication. Puis, la maladie l'empêchant de défendre son maître par la parole, comme il l'aurait voulu, il s'arracha à la souffrance pour lui donner un témoignage suprême de loyalisme et sauver, autant qu'il était possible, l'honneur d'un tribunal usurpateur et délibérément partial.

De là l'inoubliable scène du 17 janvier.

Mais qui, pour répondre à l'indiscrete interrogation de Charlier, était allé prévenir le député égotant et le déterminer à cette démarche dangereuse ?

L'official, l'un de ses collègues à la députation des Deux-Sèvres, s'en est attribué tout le mérite, dans une lettre très postérieure à la Terreur. Mais il semble bien que ce « modéré » se soit vanté au moment où il n'y avait plus aucun danger à le faire.

La députation des Deux-Sèvres était composée de sept membres. Trois: Lecointe, Dubreuil-Chambardel; Cochon-Lapparent, votèrent la mort; trois, Anguis, Jard-Panvillier, L'official, la détention et le bannissement après la paix, ce qui était encore une peine très forte. Le fait même que L'official la prononça montre assez qu'il n'était pas, du moins ce jour-là, en disposition d'accomplir un acte affreusement compromettant.

Du reste, une lettre de Duchâtel, écrite à un de ses amis, éclaire ce point d'histoire qui a son importance.

« Sur l'avis, dit-il, que le vote écrit que j'avais adressé au président, n'était pas lisible, je pris une voiture et me fis conduire à la Convention ».

Le rôle de L'official, si même il en a joué un, se serait, somme

toute, borné à transmettre à son compatriote cet incident de tribune.

Quoi qu'il en soit, Duchâtel, à partir de cette heure, était irrémédiablement perdu. Ce n'était plus qu'une occasion à saisir pour lui faire payer de sa tête sa vaillante témérité. Et néanmoins, sa bonne grâce, ses allures chevaleresques, lui avaient attiré de telles sympathies personnelles qu'il se forma, au sein de la Convention, une conjuration pour le sauver. On le fit nommer commissaire à l'armée du Nord, fonction qui mettait à l'abri, jusqu'à un certain point, des suspicions et des haines.

Mais la Montagne veillait :

« Duchâtel a voulu sauver le tyran, s'écria Collot-d'Herbois. Ceux qui ont commis cette scélératesse ne peuvent avoir la confiance du peuple ! »

Et l'extrême-gauche d'applaudir.

Duchâtel avait surtout besoin de se faire oublier. Il coupa court à toute discussion sur son personnage, en déclinant l'honneur qu'on voulait lui faire.

Puis survint le Coup d'Etat du 31 mai.

Duchâtel ne figurait pas au nombre de ceux qu'on a qualifiés « Girondins ». C'était, à l'assemblée, ce qu'on appelle un sauvage, ne s'étant inféodé à aucun parti ; pour la bonne raison qu'aucun sans doute ne l'eût accepté ; car, s'il se gardait d'afficher ses opinions royalistes, elles n'étaient un mystère pour personne. Son nom ne fut donc pas inscrit sur la liste de proscription des 73. L'occasion de payer la dette contractée le 17 janvier n'était pas encore venue.

Mais, par une erreur de jugement qui fut commune alors et qui n'est pas encore dissipée dans beaucoup d'esprits, il s'imagina que la Gironde n'était qu'un masque et que les députés modérés, en se répandant dans l'Ouest, allaient y préparer une guerre royaliste.

Sans s'inquiéter de prendre ses sûretés et de savoir si cette opinion avait quelque consistance, il résolut donc de suivre la fortune des proscrits et, dès le 4 juin, il s'éclipsait de la Convention et de Paris pour se diriger sur Caen.

La débâcle de Vernon ayant coupé court à la tentative mal préparée de la sédition, l'existence des prétendus fédéralistes ne fut, pendant quelques mois, qu'une fuite éperdue, une lamentable odyssée à travers un pays entièrement terrorisé.

Duchâtel, avec plusieurs compagnons, se dirigea d'abord vers la Bretagne avec l'intention de s'y embarquer dans un port

quelconque et de s'expatrier en Amérique. Cependant l'amour l'emporta sur la prudence, et, avant d'exécuter cette détermination, il voulut savoir, bien authentiquement, si le gage de fidélité qu'il avait laissé aux mains de sa fiancée était religieusement gardé par elle.

Ce « gage » portait le cachet de sentimentalisme dont on sourit aujourd'hui, mais dont personne à cette époque ne savait s'affranchir. C'était un bijou, si l'on veut, mais d'une espèce particulière.

La gaine en est formée d'un écu tout battant neuf, poinçonné à la date de 1790. L'effigie du « tyran » Louis XVI s'étale au recto ; au verso l'écusson de France portant en exergue l'inscription qui ne fut pas étrangère au choix : *Sit nomen Domini benedictum*. La pièce elle-même est évidée et, par un ingénieux système, se dévisse en deux parties égales.

Sur une des faces intérieures se détache la miniature en buste du donateur représenté de face : perruque à marteaux et cheveux poudrés ; redingote à double collet, ouverte sur un gilet aux grands revers clairs ; le cou serré dans un foulard multicolore. La figure un peu ronde du Poitevin est intelligente et fine. Un ancien doyen de la Faculté des Lettres de Caen, Vaultier, nous a laissé son esquisse dans ses « Souvenirs de 93 ».

« Duchâtel, dit-il, était un beau jeune homme, grand, mince, pâle, d'une figure intéressante, d'un esprit solide et du commerce le plus agréable ».

Sur l'autre face intérieure de l'écu est finement gravé un quatrain assez médiocre, mais qu'on ne s'en étonne pas. A la fin du XVIII^e siècle, sauf de très rares exceptions, la poésie ne fut pas même décadente — mais inexistante.

Voici du reste le morceau :

Si quelqu'un, pendant mon absence,
S'efforçait à s'en faire aimer,
O mon portrait, par ta présence,
Empêche-la de m'oublier.

La pensée qui a dicté ces pauvres vers est du moins sincère et curieuse dans sa manifestation.

Ce « bijou », un peu terni par le temps, mais intact, a été conservé avec soin par la famille de l'infortuné.

Duchâtel avait une sœur, mariée à Charles-Aimé Fouqueteau des Mortiers, ancien trésorier-payeur de France. Elle laissa elle-

même deux filles dont l'une épousa le baron René de la Marque, et les descendants de celui-ci ont gardé pieusement la relique.

Mme Fouqueteau des Mortiers la tenait elle-même de la fiancée de Duchâtel, qui, fidèle à la foi jurée, traîna longtemps une vie douloureuse, la tête toujours enveloppée dans le long voile des veuves.

Quel fut son nom ? Impossible de le savoir. Soit qu'elle ait réclamé pour sa mémoire, le silence auquel elle avait condamné son existence; soit que l'oubli, qui convient à tous les sacrifices discrets, ait recouvert sa personnalité d'un autre voile, plus impénétrable que le premier.

Cependant, son excursion sentimentale avait fait perdre au jeune conventionnel les chances de se soustraire aux poursuites dont il était l'objet.

Les ports de Bretagne étaient désormais étroitement surveillés. Duchâtel essaya de rejoindre les combattants royalistes de la Vendée, désireux d'effacer jusqu'au souvenir de ses premières hostilités ; il n'y put parvenir. Il lui restait une somme assez forte. Se dirigeant sur Quimper dont le port en rivière n'est ou tillé que pour les bateaux de pêche, il y loua un fort cotre (et le fit radouber de façon à le mettre en état de tenir assez longtemps la mer ¹). Il s'y embarqua avec huit de ses compagnons : Cussy, Girey-Dupré, Bois-Guyon, Salles, Meillan, Bergoing, Marchena et Riouffe, tandis que Piéton et Guadet tentaient à Brest un identique moyen de salut.

La barque ayant subi une avarie à Concarneau, Duchâtel et Cussy se cachèrent au fond d'un chasse-marée qui les conduisit sans encombre à Bordeaux. Là un navire américain accepta de les prendre comme passagers et de les mener à Philadelphie. Cependant le départ ne devait avoir lieu que dans une huitaine, et Duchâtel commit imprudences sur imprudences. Il voyageait avec un faux-passeport libellé au nom de Leblanc, nom symbolique qu'il avait choisi pour mieux prouver à sa fiancée qu'il était entièrement revenu de ses erreurs — folle bravade dont il fut incorrigiblement coutumier.

Duchâtel ne se cachait guère d'ailleurs dans les rues de Bordeaux où, sous l'impulsion d'Yveteau et plus tard de Julien, la guillotine fonctionnait avec autant d'intensité qu'à Paris. Il y fut reconnu et dénoncé par un nommé Mahon, ancien secrétaire du duc d'Orléans. Ysabeau le fit arrêter et expédier à Paris où

1. *Mémoires de LOUVE.*

son procès s'instruisit et se déroula en même temps que celui des autres Girondins.

Duchâtel crâna sans arrogance jusqu'au dernier moment. Pour sa défense, il se borna à contester ses divers itinéraires depuis son départ de Paris ; mais la police n'avait eu aucune peine à reconstituer chacune de ses étapes. Pour tout le reste il revendiqua hautement l'honneur d'avoir voulu sauver le roi et soutint hardiment que le coup de force du 31 mai avait été un acte de brigandage légitimant d'avance toutes les insurrections.

Mais je n'ai pas à revenir sur le procès des Girondins, ni sur l'exécution de la sentence ; ce sont là choses très connues.

J'ai à cœur néanmoins de rectifier un point à propos duquel une erreur, presque indéracinable s'est ancrée dans les esprits, et que des recherches approfondies m'ont permis d'élucider. On a prétendu que l'exécution des Girondins s'était faite au milieu d'un immense concours de peuple en proie à la consternation.

Non. Il n'y eut pas de consternation, et les spectateurs furent très clairsemés. Les Girondins n'étaient pas aimés. Seul Duchâtel excitait la sympathie générale en raison de sa jeunesse et de sa beauté, et aussi parce qu'en dépit de la dépression des caractères, on prisait toujours les natures généreuses. Du reste, la journée était froide et pluvieuse, ce qui n'engageait guère la population à se déranger pour assister au spectacle quotidien d'un coupage de têtes.

Détail typique. Le bourreau qui, par définition, reste totalement indifférent aux souffrances physiques et morales de ses patients, s'était muni d'un large parapluie de cotonnade rouge. Il le garda constamment au-dessus de sa tête, même en poussant le dé clic.

MARTIAL DE PRADEL.

INDEX MAÇONNIQUE

DOCUMENTS NOUVEAUX

A V I S

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la REVUE. Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.

Antimaçonnerie

GÉNÉRALITÉS.— *Il Risveglio*, de Fiume, du 6 octobre, emprunte ce curieux trait à la biographie de Disraéli (lord Beaconsfield) :

Lord Beaconsfield, juif et premier ministre d'Angleterre, répondait en 1876, à une délégation venue pour lui demander de mettre d'accord les Grandes Puissances sur la question d'Orient : « Je puis vous assurer, messieurs, que, dans la direction des gouvernements de ce monde, il faut tenir compte, aujourd'hui, d'éléments inconnus à nos prédécesseurs. Nous avons à traiter, non seulement avec les Empereurs, mais encore avec les Sociétés secrètes, élément dont nous avons à nous préoccuper, car il peut, au dernier moment, anéantir toutes nos négociations. Il y a des sociétés secrètes, qui ont partout leurs agents réguliers ; elles dénoncent comme des faits odieux les massacres, mais elles n'hésiteraient pas à en commettre, si elles le jugeaient nécessaire.

— *Les Cahiers Romains continuent leur belle étude sur l'Illuminisme. Nous reproduisons la partie qui vient de paraître le 19 octobre 1913 :*

Une des qualités fondamentales du génie des conspirations, c'est *l'art de séduire les peuples*. Le chef des Illuministes ne pouvait pas manquer d'attirer l'attention des sectaires, sur ce point capital.

En effet, voici quelques-unes des instructions secrètes de Weisshaupt, maître dans « l'art de séduire les peuples », selon le terme fort juste de Barruel.

A la réception au grade d'*Illuminé majeur*, l'initiant parle ainsi :

« Il faut établir un régime dominateur universel, une forme de gouvernement, qui s'étende sur tout le monde... Il faut aussi que tous nos frères, élevés sur le même ton, étroitement unis les uns aux autres, n'aient tous qu'un même but. Autour des puissances de la terre, il faut rassembler une légion d'hommes infatigables, et dirigeant partout leurs travaux, suivant le plan de l'Ordre, pour le bonheur de l'humanité..., mais tout cela doit se faire en silence, nos frères doivent se soutenir mutuellement, secourir les bons (les illuminés) dans l'oppression, et chercher à gagner toutes les places qui donnaient la puissance, pour le bien de la cause. Avons-nous un certain nombre de ces hommes dans chaque pays ? Ils pourront chacun en former deux autres. Qu'ils se tiennent unis et serrés, il n'est plus rien d'impossible à notre Ordre, c'est ainsi que, dans le silence, il a déjà fait bien des choses, pour le bonheur de l'humanité... »

Pour le grade d'*Epopée illuminé*, l'initiant s'exprime en ces termes :

« Dans le monde de la littérature, certains genres dominent, dans leur temps, suivant la mode, et font l'admiration des têtes faibles. Tantôt ce sont les productions de l'enthousiasme religieux, tantôt c'est l'esprit sentimental ; d'autres fois encore, ce sont des pastorales, des romans de chevalerie, des poèmes, des odes qui inondent le public. Il faut travailler à mettre aussi à la mode ces principes de notre Ordre, qui tendent au bonheur du genre humain... Il faut gagner à nos principes la faveur de la mode, afin que les jeunes écrivains les répandent dans le peuple, et nous servent sans le vouloir... Il faut aussi, pour échauffer les têtes, prêcher avec la plus grande chaleur l'intérêt général de l'humanité... Vous aurez soin que les écrits de nos adeptes soient exaltés dans le public ; vous ferez emboucher la trompette en leur faveur, et vous prendrez garde « que les journalistes ne rendent pas nos écrivains suspects... »

L'instruction suivante est donnée à l'adepte, qui est élevé au grade de *Régent* ou *Prince illuminé* :

« Il faut partout gagner à notre Ordre le commun du peuple, et le grand moyen, pour cela, est l'influence sur les écoles... Lorsqu'un écrivain annonce des principes qui sont vrais (selon l'Illuminisme), mais qui n'entrent pas encore dans notre plan d'éducation pour le monde, ou bien des principes dont la publication est prématurée, il faut chercher à gagner cet auteur. Si nous ne pouvons pas le gagner

et en faire un adepte, il faut le décrier... Si un *régent* croyait venir à bout de faire supprimer les maisons religieuses, et appliquer leurs biens à notre objet, par exemple à l'entretien de maîtres d'écoles convenables pour les campagnes, ces sortes de projets seraient spécialement bien venus des supérieurs... Ne perdez jamais de vue les écoles militaires, les académies, les imprimeries, les librairies, les chapitres de cathédrales, les établissements quelconques, qui influent sur l'éducation et le gouvernement des écoles. Que nos régents soient, sans cesse, occupés à former des plans, et à imaginer la manière, dont il faut s'y prendre, pour nous rendre maîtres de tous ces établissements. Notre force est, en grande partie, dans le nombre, mais elle dépend aussi beaucoup du soin que nous mettrons à former des élèves. Les jeunes gens se plient, se prêtent mieux à cet objet... Le *préfet* illuminé n'épargnera donc rien pour se mettre en possession des écoles de son district et de leurs maîtres. Il fera en sorte qu'elles soient confiées à des membres de notre Ordre ; car c'est ainsi qu'on vient à bout d'inspirer nos principes, de former les jeunes gens, c'est ainsi qu'on prépare les meilleures têtes à travailler pour nous, qu'on les accoutume à la discipline, qu'on s'assure leur estime, que l'attachement conçu pour nous, par ces jeunes élèves, devient aussi durable que toutes les autres impressions de l'enfance. »

De telles instructions ne peuvent émaner que du génie des conspirations, habile jusqu'au raffinement, dans l'art de séduire les peuples. Les chefs de la Haute Vente romaine s'en inspirèrent, au cours du XVIII^e siècle. Leurs successeurs firent de même. Les *Supérieurs inconnus*¹ qui dirigent la Contre-Eglise de nos jours, font tout leur possible pour appliquer les méthodes de Weishaupt. C'est pour eux l'essentiel. Les circonstances diverses, de temps et de lieu, leur font prescrire des tactiques différentes, mais toutes ont pour but de faire prévaloir les méthodes qu'ils ont adoptées définitivement et qu'ils se transmettent, comme étant les plus efficaces, pour séduire le monde.

Dans sa Préface, au livre de Deschamps, Claudio Jannet cite l'instruction composée pour le grade de régent, et il fait cette observation : « Ne dirait-on pas écrites de nos jours ces instructions de Weishaupt, le fondateur de l'Illuminisme allemand, qui s'empara, quelques années avant 1789, de la direction de toutes les Loges françaises et allemandes ? » Et, après la citation, le même auteur ajoute : « C'est là tout le secret de l'ardeur et de la persévérance, avec lesquelles les Loges cherchent partout à détruire l'enseignement chrétien et à lui substituer l'instruction laïque et obligatoire, dirigée par leurs adeptes ».

Il y a plus de trente ans, que Claudio Jannet écrivait ces lignes. Depuis, quels progrès n'a pas accomplis la secte anti-chrétienne

1. Conf. *Rev. Int. des Sociétés secrètes*, 1913, VI, 3736, pour l'explication de ce que Weishaupt appelait avec Svedenborg les *Supérieurs inconnus*. Mais aujourd'hui cette expression marquerait évidemment un « pouvoir occulte » si elle était employée par des Orientés libérés d'attaches et de terminologie occultistes.

dans le monde, grâce à l'obstination des catholiques, à fermer les yeux devant les plans de la Secte !

— On lit dans l'*Ami de la Vérité* (15 août 1913 et sous la signature du F. . Paraf-Javal) le portrait suivant de la masse franc-maçonne :

Ce qu'on nomme aujourd'hui Franc-Maçonnerie est, il faut bien vous le dire, un milieu où quelques *très rares conscients* circulent parmi une *très grande masse d'inconscients*, dont certains sont bien intentionnés, tandis que d'autres se livrent *aux pratiques les plus monstrueuses*. Ce troupeau stupide, conduit par l'appât de l'utilisation de grosses influences (influences en réalité strictement réservées comme ailleurs aux dirigeants), se lève et s'assoit, paie et vote, marche ou s'arrête, avance ou recule, se signe et clame au commandement donné.

On n'est bien jugé que par les siens.

— Extraits de la presse antimaçonnique de tous pays :

La *Schlesische Volkszeitung* (Gazette populaire de Silésie), qui paraît à Breslau, a publié, dans son numéro du 27 septembre, un article dont l'auteur croit pouvoir établir que les journaux silésiens ont commis une erreur grossière, en prétendant que la Maçonnerie allemande n'a point à se reprocher les abus et les excès, dont se rend coupable la Maçonnerie des pays latins, et il ajoute : « La comparaison entre les Jésuites et la Maçonnerie est si absurde, qu'on ne doit pas perdre son temps à la réfuter. Il suffira d'un mot pour y répondre : Nous autres, Catholiques allemands, qui restons fidèles à Rome et aux Jésuites calomniés, nous nous trouvons en meilleure compagnie que les Maçons d'Allemagne, quand ils fraternisent avec les Maçons latins ».

La *Katholische Kirchenzeitung für Deutschland* (Gazette ecclésiastique catholique de l'Allemagne), qui paraît à Munich, a publié, le 15 septembre, sous le titre : « Libres-Penseurs, Francs-Maçons et Monistes », un article où l'on trouve quelques faits importants : « Par le procès-verbal d'une conférence secrète, qui a eu lieu le 1^{er} novembre 1912, contre les Eglises chrétiennes, nous apprenons que les Libres-Penseurs, les Francs-Maçons, les Monistes et les Anti-Ultramontains de Baden-Baden, se sont concertés en vue de préparer la Séparation des Eglises et de l'Etat. Comptant sur le concours de la majorité blocarde, qu'on attend aux prochaines élections, on espère faire annuler la Loi sur la dotation ecclésiastique. On espère aussi que l'appui de l'Etat, faisant défaut aux Eglises, celles-ci se verront contraintes d'élever les taxes du culte, et que cela découragera les fidèles.

Les *Petrus Blatter* (Feuilles de Saint-Pierre) qui paraissent à Trèves, ont publié, le 19 septembre, un article, dans lequel l'auteur met les Catholiques en garde contre l'indifférence à l'égard de la

Maçonnerie et cite, comme un exemple à ne pas imiter, le fait qu'à Mimicapolis (Etats-Unis), des catholiques ont participé à un défilé des *Chevaliers de Pythias*. L'auteur ajoute : « On va sans cesse répétant : « L'Eglise n'a interdit que quatre Sociétés secrètes ; il ne faut pas être plus papiste que le Pape et se tenir à distance des Loges inoffensives ». Ceux qui tiennent ce langage n'ont pas compris les instructions si souvent données et expliquées, ou bien ils cherchent une excuse à leur conduite, parce qu'ils sont trop lâches pour marquer leur froideur, parce qu'en Catholiques sournois, ils cherchent des accommodements avec Dieu et avec Bélial, avec l'Eglise et avec la Loge. Et il est certain qu'ils ne restent pas longtemps dans cette situation équivoque. »

Dans l'*Allgemeine Rundschau* (Revue générale) du 27 septembre, le Dr H. Brauweiler reproduit un article du Rév. Krings, de Rushville (Nebraska) intitulé : *Coup d'œil sur la Maçonnerie américaine*, où l'auteur attire l'attention sur l'accroissement numérique de la Franc-Maçonnerie et sur les dangers qui en résulteront. Ce développement de la Maçonnerie aboutira fatalement à la persécution, à l'oppression du Catholicisme, et si ce résultat ne s'est pas déjà produit, c'est que les circonstances politiques ont occupé les esprits dans une autre direction. L'auteur passe en revue les Etats de l'Amérique du Sud, où l'hostilité maçonnique contre l'Eglise se manifeste d'une manière intensive, et il continue ainsi : « Il serait intéressant d'étudier, au moyen de matériaux appropriés, deux questions : d'abord, savoir si les Francs-Maçons des grades inférieurs ne sont pas conduits par des principes erronés, à pratiquer l'obéissance passive, le *perinde ac cadaver*, et en second lieu, d'étudier à la loupe, la morale maçonnique ». L'auteur conclut ainsi : « Franc-Maçonnerie, Association secrète, voilà le chancre qui ronge le peuple américain. Le poison a pénétré profondément dans les couches diverses de la Société. Dans la plupart des cas, cela n'a pour but que de la protection dans les affaires, dans la chasse aux emplois, dans l'avancement. Parfois, les moyens d'attraction employés sont des fêtes organisées somptueusement par les Loges. »

Le journal *Tagliches Rundschau* (Revue quotidienne), de Berlin du 3 octobre, donne une note différente des précédentes : il est favorable à la Maçonnerie. D'abord, il nie que les Loges allemandes aient des rapports avec le Grand-Orient de France (ce qui n'est guère flatteur pour ce dernier). Ensuite, il traite de fable absurde l'assertion que les véritables buts de la Maçonnerie seraient le secret de ses chefs suprêmes, et que la masse des FF. obéit comme un troupeau intendant.

Le *Berliner Staatsbürgerzeitung* (La Gazette berlinoise du citoyen) publie, sous une signature d'aspect très français : Lusignan-Massé, un article relatif aux choses de France. L'auteur dit que les lacunes, qui se sont révélées, au cours des grandes manœuvres du Sud-Ouest, dans l'instruction tactique des régiments français, doivent être imputées

à l'influence secrète de la Maçonnerie et de la Juiverie dans la direction supérieure au Ministère de la Guerre. On y aurait formé le projet d'éloigner, de dégoûter de la profession militaire, les familles de soldats auxquelles la France doit tant. « Aujourd'hui, sous la troisième République, gouvernée par Rothschild et par le Grand-Orient, il n'existe plus de ces familles, ou bien elles ont presque disparu. Les honnêtes gens, de caractère indépendant, tournent le dos à un régime politique fait d'intrigue, de calomnie, de dénonciation et de radicalisme socialiste ». L'auteur conclut en émettant des vues qui sont celles d'un royaliste et en faisant appel à un coup d'État.

La *Stassfurter Zeitung* (gazette de Stassfurt), du 2 octobre, rapporte que le Pasteur Baumecker, de la branche régionale de la Ligue Évangélique, a fait une conférence sur la Franc-Maçonnerie, où il lui a concédé le mérite de se proposer des fins humanitaires-chrétiennes, mais a refusé d'admettre qu'elle pût se substituer à l'Église chrétienne.

Le *Berliner Tageblatt* (Feuille quotidienne de Berlin), du 9 octobre, traduit un article de M. Bernard Shaw, intitulé : « Commentaire sur le Bill du Home-Rule », où l'on trouve cette remarque : « Il y a dans ce Bill une disposition spéciale, spécifiant que les réunions et les serments maçonniques, bien qu'ils soient secrets, ne sont point considérés comme des actes illégaux ». Il semble donc que le gouvernement anglais estime n'avoir rien à redouter de la Franc-Maçonnerie. Certains prétendent, et non sans quelques arguments plausibles, que la Maçonnerie est et qu'elle fut un instrument fort utile au gouvernement anglais.

BELGIQUE. — La polémique relative à l'incident des Missionnaires de la Franc-Maçonnerie au Congo a occupé toute la presse pendant le mois d'octobre. On trouve ici les principaux articles de cette polémique de façon à présenter une reproduction exacte du conflit qui s'est élevé entre le Ministre belge des Colonies, M. Renkin, et Mgr. Augouard. Des personnes autorisées ont écrit à la *Revue internationale des Sociétés secrètes* que cette polémique était déplorable et mal engagée, et que le Ministre Renkin était un excellent catholique. C'est ce dont il faut le féliciter, surtout s'il trouve dans sa foi le courage d'être énergique et de réprimer les scandales judiciaires qu'il a pu constater du fait des magistrats FF..

Cédons la parole aux textes :

— Le *Journal de Bruxelles*, du 10 octobre reproduit les entre-filets suivants du *Bien Public* :

Les incidents actuels nous font souvenir de la longue campagne, qu'il a fallu mener dans notre pays, avant d'arracher aux ministres de la guerre catholiques une interdiction formelle, pour les officiers, de s'affilier aux Loges. L'action maçonnique, au sein de l'armée, était

patente depuis un temps immémorial. Elle était aussi funeste que patente. Mais notre modération est telle que nous fermons les yeux à l'évidence, que nous les fermons parfois à un péril national, pour n'avoir pas à prendre de mesures qui risqueraient d'être interprétées comme un acte d'intolérance. Il a fallu, pour nous imprimer la bonne secousse, que l'action maçonnique, perdant tout retenue, s'affirmât dans l'armée par des tentatives ouvertement séditeuses. Ce n'est un mystère pour personne, en effet, que la Franc-Maçonnerie et le socialisme comptaient, l'un dernier, en cas d'élections douteuses, sur le concours des officiers Francs-Maçons, pour établir insurrectionnellement la domination du cartel. Il ne s'agissait, à cette fin, que de propager l'esprit maçonnique dans la garnison de Bruxelles. En cas d'émeute — et l'émeute était annoncée par M. Max lui-même — en cas d'émeute, l'on se flattait que le gouvernement battrait en retraite plutôt que de faire appel, pour le maintien de l'ordre, à des troupes peu sûres. Le verdict électoral de 1912, malheureusement pour ce beau projet, fut tel que les auteurs de sédition demeurèrent atterrés. Ils se rendirent compte que l'opinion publique leur était hostile, radicalement. Toutefois, l'enquête du général Michel a ultérieurement démontré que, dans certaines casernes de la capitale, la propagande d'indiscipline était arrivée au point voulu par la Franc-Maçonnerie. Il n'était plus possible, après cela, de s'obstiner dans le système de tolérance qui avait toujours prévalu, et auquel des gouvernements anticléricaux ont eux-mêmes fini par renoncer.

Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, dans notre colonie aussi, l'on se décide à ouvrir les yeux. La loyale application du traité de Berlin nous en fait un devoir. Les missions, établies dans l'ancien bassin du Congo, possèdent, en vertu de ce traité, le droit de revendiquer la protection spéciale de l'État. Or, les Loges fondées au Congo proclament qu'elles ont pour objet de contrarier par tous les moyens l'œuvre des missions catholiques. Il s'ensuit que le gouvernement colonial a l'obligation morale d'interdire à ses fonctionnaires, à ses officiers, à ses magistrats, l'affiliation à la Franc-Maçonnerie.

Le Journal de Bruxelles ajoute ce commentaire :

L'interdiction pour les officiers de s'affilier à la Maçonnerie au Congo va de soi, nous parait-il, puisque le Congo est territoire belge. Mais justement pour cette raison il nous semblerait difficile de justifier au Congo, à l'égard des fonctionnaires civils, une interdiction de s'affilier à la Loge qui ne leur est pas faite en Belgique.

Que les obligations forcément rigoureuses de la discipline militaire, les devoirs spéciaux, « professionnels », de l'officier entraînent pour lui une restriction de la liberté d'association et, notamment, l'impossibilité de faire partie d'associations secrètes où il pourrait être entraîné à des actes inconciliables avec la fidélité à son serment de soldat, tout le monde le comprend. Aussi l'incompatibilité entre la participa-

tion à l'action de sociétés secrètes et l'état d'officier a-t-elle toujours été admise, au moins en théorie, par nos ministres de la guerre, et M. de Broqueville a pu, au Parlement, appuyer sur des « précédents » sa déclaration défavorable à l'affiliation des officiers à la Maçonnerie.

Les arguments de principe et de fait qu'il a invoqués pourraient-ils s'appliquer aussi solidement à une interdiction du même genre visant les fonctionnaires civils ? Cette interdiction ne serait-elle pas contraire à la tradition « libérale » — dans le bon sens du mot — de tous les gouvernements catholiques ?

Quand un gouvernement est entouré d'adversaires aussi peu loyaux qu'acharnés, habiles et puissants dans la diffusion des interprétations malveillantes, calomnieuses à son égard, n'est-il pas sage qu'il se garde le plus possible de « mesures qui risqueraient d'être interprétées comme des actes d'intolérance », selon l'expression du *Bien public* ?

— Le *Mouvement des Missions catholiques au Congo* rapporte ces déclarations de Mgr Augouard, évêque du Congo français qui a vu de près les missionnaires belges à l'œuvre.

J'ai, de cette organisation (maçonnique), des preuves multiples : plusieurs sont personnelles et récentes ; il ne peut être question de les livrer à la publicité, mais je les ai fait connaître, avec toute la précision désirable, à qui de droit. Elles m'autorisent, ces preuves, à déclarer que la Franc-Maçonnerie fait des ravages épouvantables au Congo belge, et que, si l'on n'y met promptement bon ordre, votre magnifique colonie court, à tous les égards, les plus grands risques.

...J'estime, ou plutôt je constate que, dans le Congo français, nous jouissons d'une liberté plus grande, que vos missionnaires, ou du moins que beaucoup d'entre eux dans le Congo belge. Nous ne recevons plus, il est vrai, aucune subvention ; mais nous n'avons généralement pas à nous plaindre de ces tracasseries mesquines, que prodiguent à vos missionnaires ces magistrats enquêteurs, ces fonctionnaires de tout rang, chez qui la passion sectaire ne supprime pas seulement, je l'ai constaté plus d'une fois, toute loyauté, mais même toute civilité....

Le *XX^e Siècle* confirme l'interview du *Mouvement*. « Nous avons la certitude, ajoute-t-il, que des sanctions seront prises, très prochainement, contre tous les coupables ».

— Sous le titre *Nos Missionnaires*, on lit dans la *Gazette de Liège* du 12 octobre :

On se rappelle qu'au mois de décembre 1911, M. Vandervelde essaya de clouer au pilori les missionnaires jésuites belges du Kwango, mais qu'il se mit lui-même en fâcheuse posture. Une immense

réprobation s'éleva de tous les points du pays et souffleta le sycophante des Loges avec un relentissement vengeur. Depuis lors, la question des Missions est ouverte devant l'opinion publique, et celle-ci est restée éveillée, souvent frémissante, malgré tous les narcotiques officieux. Je n'en veux pour preuve que l'émotion soulevée par la publication du dernier fascicule du *Mouvement des Missions catholiques au Congo* et du *Tract de la Ligue pour la protection et l'évangélisation des noirs*.

Un fait est apparu, criant, indéniable, d'une implacable évidence sous le jour cru de la lettre de Wangermée et de tant d'autres révélations : la Franc-Maçonnerie est installée au Congo, la truelle s'y est dressée contre la croix, la Loge y exerce son action corruptrice, avilissante, toujours néfaste, et sur les fonctionnaires et sur les noirs. On ne fera croire à personne, pas même aux imbéciles, que les succursales de leurs officines, établies par les maçons dans notre colonie africaine, soient simplement de petites chapelles où les FF., feraient leurs dévotions et s'adonneraient benoîtement à d'inoffensives mômeries. On connaît les fils de la veuve.

Devant leurs œuvres paralysées, devant les ruines accumulées, devant le champ de leur apostolat infesté par la zizanie, devant l'hostilité sournoise et hypocrite comme devant les coups d'audace de la secte, les missionnaires ont crié leur douleur. Nous n'avons vu nulle part la preuve que ces héros soient des menteurs. On a cherché, en vain, dans les meilleures intentions, nous n'en doutons pas, à étouffer ces plaintes, à bâillonner les victimes. On n'est pas parvenu à faire le silence. Toutes les avocasseries du plus roubillard des avocats n'ont pas raison des faits. Ce n'est pas avec des toiles d'araignée, même savamment tissées, qu'on masque la hideuse vérité. Elle éclate dans cette abominable machination ourdie avec la complicité de magistrats félons contre le R. P. Cambier, livré aux chiennes d'enfer, traîné sur la claie, martyrisé dans son honneur, pendant un an, exactement depuis septembre 1912, jusqu'à la dépêche libératrice, indéfiniment retardée, du 26 juillet 1913. Elle éclate dans l'effondrement des calomnies qui essayèrent de salir le P. Lennartz, le P. Van den Besse-laer, le P. Allard et bien d'autres. Elle éclate dans l'odieuse campagne menée cet été par le *Peuple*, qui, pour réhabiliter son grand homme, n'a pas hésité à brandir une brochure confidentielle et à l'exploiter indignement contre les missionnaires, en prétendant y trouver contresignées par le ministre compétent les plus basses imputations du leader rouge.

Sur tous ces points, où la lumière, d'abord parcimonieusement filtrée, abonde aujourd'hui, il faut que justice se fasse. Il faut que la Loge, qui se targue d'impunité sache qu'il y a des juges à Bruxelles. Il faut que le glaive de la justice s'abatte sur la tête des magistrats prévaricateurs, dont les procédés de tyranneaux, les déconcertantes enquêtes, les vilénies, parfois, jusque envers une femme, comme envers la Supérieure des Sœurs de Notre-Dame de Kî Santu, mérite-

raient un autre traitement que l'avancement dans la hiérarchie ou la décoration dans l'ordre du Lion. Il faut que la déclaration de l'Acte de Berlin, chap. 1 n. 6 ; « Les missionnaires chrétiens seront l'objet d'une protection spéciale » ne soit pas le pavillon menteur d'un régime de fourberie mais devienne de plus en plus une vérité vécue.

— La *Gazette de Liège* du 17 octobre a reproduit cette déclaration de M. Renkin au *XX^e Siècle*, de Bruxelles :

Je maintiens les termes de mon communiqué. Jamais Mgr Augouard ne m'a fait connaître les preuves de l'existence d'une organisation ou d'un complot maçonnique au Congo. Mgr Augouard semble croire que ce communiqué met sa bonne foi en doute. Il a tort de croire cela. Il y a simplement une divergence d'appréciation entre nous. Mgr Augouard est persuadé — puisqu'il le dit — que les faits peu nombreux, dont il m'a entretenu, sont des preuves. Il se trompe. Ces faits n'ont à aucun degré le caractère d'une preuve. J'ajoute que dans le monde entier, on ne trouvera pas un magistrat pour juger autrement que moi la valeur probante de ces faits.

— A la suite de cette déclaration, le *Patriote* publiait, le 14, la note suivante :

Il y a quelques jours, M. Renkin a fait parvenir aux différents journaux catholiques de Bruxelles, et nous avons publié par un souci d'impartialité, la note suivante :

Des journaux reproduisent d'après le *Mouvement des Missions catholiques* de septembre 1913, diverses déclarations de Mgr Augouard. Mgr Augouard aurait affirmé qu'il possédait des preuves multiples d'une organisation maçonnique au Congo belge et qu'il les avait fait connaître, avec toute la précision désirable, à qui de droit. Pour éviter toute équivoque, le ministre des colonies nous prie de faire savoir à nos lecteurs que jamais Mgr Augouard ne lui a fait connaître les preuves d'une organisation **maçonnique** quelconque au Congo belge.

Il ne sera d'ailleurs pas difficile de démontrer, le cas échéant, que les appréciations de Mgr Augouard sont loin d'être fondées.

Dans une lettre qu'il adresse, au sujet de cette note, à un de nos honorables confrères, Mgr Augouard dit :

...Vous publiez à mon adresse un prétendu communiqué du Ministère des Colonies contre lequel la vérité me fait un devoir de protester.

Avec mes lettres qu'il a entre les mains, M. le Ministre n'a pas pu m'infliger un pareil démenti.

D'autre part, l'amitié, dont veut bien m'honorer M. Renkin, et son esprit de courtoisie ne me permettent pas de supposer que M. le Ministre aurait usé à mon égard d'un procédé si anormal de discussion.

Votre bonne foi, Monsieur le Directeur, aura été sûrement surprise. Aussi je demande à votre loyauté de vouloir bien publier la présente lettre, dans votre plus prochain numéro.

Je vous prie d'agréer d'avance les sincères remerciements de
 Votre tout dévoué en N.-S.

Notre confrère ajoute :

Non, notre bonne foi n'a pas été surprise ; le communiqué auquel répond Mgr Angouard nous avait été bel et bien adressé, ainsi que nous l'avons dit, par le ministère des colonies.

— *Le Patriote*, de Bruxelles, (19 octobre 1913), revient sur la question maçonnique au Congo et fournit quelques renseignements intéressants sur les causes de la campagne qu'il a entreprise pour la défense des missionnaires calomniés :

Quelle est « l'œuvre maçonn. » à laquelle les FF. fonctionnaires doivent s'appliquer plus « spécialement » au Congo, « à l'abri de la curiosité indiscrète des prof. » ? — Combattre l'action civilisatrice des missionnaires auxquels il faut même préférer... les sorciers nègres.

C'est là un des points principaux de « la direction vraiment maçonn. » à donner aux FF. fonctionnaires et autres de la colonie. Voici en quels termes s'exprimait à cet égard le F. rapporteur Alexis Sluys, dans la « tenue » du Grand Orient de Belgique du 25 décembre 1900 : « On peut dire cependant que la conversion des nègres au catholicisme n'est pas, au point de vue de la vraie civilisation, un réel progrès ni une étape nécessaire. Notre race... se dégage péniblement des farcs morales que le catholicisme lui a imprimées. Les dogmes de l'Eglise de Rome ne sont pas une forme supérieure de croyance, et il ne faut pas souhaiter de les voir se substituer chez les nègres à leurs superstitions. Elle est bien mince la distance entre le fétichisme nègre, qui évoque les esprits par des gestes et des paroles, et le prêtre catholique... et, au point de vue moral, il n'y a pas à choisir entre ces deux genres de superstitions, qui se valent, et doivent être l'une et l'autre éprouvées. Aux vices naturels, le convertisseur catholique ajoute, en somme, quelques vices nouveaux, l'hypocrisie et le fanatisme ; aux croyances grossières des noirs, il en substitue d'autres tout aussi absurdes... »

La Maçon. établie au Congo pourrait utilement lutter contre l'œuvre déprimante des missionnaires... (*Bulletin du Grand Orient de Belgique*, 1900, 3^e fasc. p. 186.)

L'Etoile oserait-elle nier que le rapport du F. Sluys, c'est l'opinion de toute la Maçonnerie. Le *Bulletin* du même Grand Orient (page 195) dit : « L'Assemblée fait à ce rapport (Sluys) un accueil chaleureux. Il est entendu que la question dont il s'agit restera à l'é-

tude et que le Gr. : Orient examinera quels sont les moyens à mettre en œuvre pour aboutir ».

Sous Léopold II, les Maçons étaient déjà nombreux au Congo. On ne voit pas cependant qu'à cette époque, ils aient osé se réunir et s'entendre sur « les moyens à mettre en œuvre pour aboutir », c'est-à-dire pour « lutter utilement contre l'œuvre déprimante des Missionnaires. » Ceci est encore consigné dans le même *Bulletin* dudit Grand Orient. « Nombreux sont les maç. : belges qui se sont rendus dans cette région et y sont restés, soit pour y remplir des fonctions officielles, militaires, judiciaires ou administratives, soit pour y exercer des professions libres... Jamais ils n'ont pu se réunir et s'entendre pour s'occuper de l'œuvre maçonnique... à l'abri de la curiosité indiscreète des prof. : » (*Ibidem* p. 181) « Il est certain que si, après tant d'années, il n'existe pas encore de Loges au Congo, bien que nombreux aient été les Maç. : qui ont exploré cette contrée, c'est parce qu'il y a connivence entre le gouvernement de l'État Indépendant du Congo et le Gouvernement clérical belge (?) pour entraver le développement de la Maçon. : et son établissement en Afrique. » (*Bulletin du Grand Orient*, p. 192.)

Après la reprise, (du Congo par la Belgique,) les Maçons coloniaux s'empressèrent de sortir leur truelle et leur programme. Les Loges se multiplièrent et purent « se réunir et s'entendre » sur « les moyens à mettre en œuvre pour aboutir. » Et qu'en résulta-t-il ? Les missionnaires furent aussitôt les victimes de la Maçonnerie. La preuve matérielle, indéniable, fulgurante de cette entente déloyale contre les missionnaires ne se trouve-t-elle pas, indépendamment des déclarations de Mgr Augouard, de Mgr Rolens et de l'unanimité des chefs de missions, dans la lettre du F. : Wangermée documentant (en 1912) F. : Vandervelde contre les missionnaires, sous le sceau du secret maçonnique : « Il paraît qu'ils (les missionnaires) auraient fait une plainte contre moi, mais, comme cette plainte devra passer hiérarchiquement par les mains du F. : Olsen, qui a voyagé avec vous, je n'en ai cure ; nous sommes au Kivu quatre FF. : (Olsen, Stoops, Hansen et moi et deux candidats. »

Quels sont ceux qui « se sont enhardis, persuadés qu'ils auraient plus facilement raison de M. Renkin, que du fondateur de la colonie » ? Les missionnaires ou les FF. : ?

— On lit dans la *Gazette de Liège* du 23 octobre 1913 :

Le *XX^e Siècle* a reçu cette nouvelle lettre de Mgr Augouard :

« Poitiers, 17 octobre 1913.
5, rue de l'Étude.

Monsieur le Directeur,

Je reçois le numéro du 16 octobre du *XX^e Siècle* dans lequel M. Renkin maintient, à ma grande surprise, les termes de son communiqué du 8 octobre.

Ma dignité et la profonde amitié, que je professe pour la Belgique, ne me permettent pas d'entamer une discussion publique avec un membre d'un gouvernement catholique.

Seulement je fais appel à la loyauté de M. Renkin et je lui demande formellement de faire publier mon importante lettre du 12 août 1913, où j'appelais son attention (avec faits précis à l'appui sur les graves dangers que faisait courir la franc-maçonnerie au Congo belge. Puisque M. Renkin en appelle au jugement des « magistrats du monde entier », qu'il les rende loyalement juges de notre litige.

Il reste bien entendu que la personnalité de M. Renkin n'a jamais été en cause.

D'autre part, j'ai connu au Congo d'éminents fonctionnaires, et même de simples agents, qui se faisaient une très haute idée de leur rôle civilisateur. A ceux-là, il n'y a que des éloges à adresser.

Mais à côté de ces très dignes fonctionnaires, il faut bien avouer que certains francs-maçons ont fait tout ce qu'ils ont pu pour paralyser l'action des missionnaires.

C'est contre la conduite des francs-maçons que j'ai voulu protester avec mes vénérés collègues belges, et je suppose bien qu'aucun ministre catholique ne pourra m'en vouloir.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien publier cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Et pour moi la discussion sera close.

Je vous prie d'agréer d'avance, Monsieur le Directeur, les remerciements de

Votre dévoué en N.-S.

+ Prosper AUGOUARD,
Ev. du Haut-Congo français.

— On lit également dans la *Gazette de Liège* du 23 octobre 1913 :

M. Verhaegen avait posé deux questions à M. le ministre des colonies à propos de l'accusation d'infanticide dirigée contre le P. Cambier, préfet apostolique au Congo, et des procédés d'investigations attribués par ce dernier à un magistrat de la colonie dans une lettre que les journaux ont publiée. Il résultait du rapport de M. le procureur général Duchesne que le P. Cambier avait été accusé à tort de faits d'une gravité exceptionnelle et que l'honneur du missionnaire et du citoyen avait été inutilement exposé aux pires soupçons. La plainte du P. Cambier contre un magistrat de la colonie reprenait toute son actualité. L'honorable député a prié le ministre de lui apprendre la suite qu'a reçue la plainte du P. Cambier.

En réponse à la question de l'honorable membre, M. Renkin, ministre des colonies, rappelle brièvement comment il a connu l'accusation dirigée contre le P. Cambier et dit à quel moment et dans quelle mesure il est intervenu. Il a ensuite donné lecture des télégrammes échangés entre la colonie et le ministère, ainsi que de la

lettre de M. Munch Larsen Naur et d'une déclaration du R. P. Cambier. Le 23 mai 1913, ajoute M. Renkin, j'envoyai une nouvelle dépêche où je précisai tous les points sur lesquels je désirais, après l'enquête avoir l'avis du procureur général. Le 27 juillet, je reçus une réponse télégraphique du gouverneur général ainsi conçue : « Procureur général avise innocence Cambier (R. P.) péremptoirement établi. Dénonciateur avoue mensonge. Dossier et rapport prochain courrier. » Je considérai que mon devoir était de donner immédiatement une large publicité à cette réponse. Le 23 août 1913, je reçus le dossier judiciaire. Il contenait une décision de non-lieu fortement motivée. La presse l'a publiée. L'innocence du R. P. Cambier est démontrée de façon lumineuse, et, pour l'établir, il n'est même pas besoin de faire état des aveux de la plaignante. L'examen du dossier m'a convaincu que des fautes graves ont été commises dans cette affaire. A la suite de circonstances fortuites, M. Duchesne ne fut point touché par l'ordre de réunir les éléments d'appréciation sur l'attitude des magistrats, mais, à mon avis, le dossier judiciaire et les dossiers administratifs des parquets contiennent en eux-mêmes la preuve de manquements graves aux devoirs professionnels des magistrats. J'ai décidé de relever ces manquements. Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi coloniale et à la procédure imposée en exécution de cet article, par les articles 43 à 57 du décret du 2 août 1912, j'ai, par lettre du dernier courrier, transmis à M. le procureur général l'ordre d'entamer les poursuites disciplinaires. En l'état actuel de la procédure disciplinaire, il ne m'est pas possible de rendre publics les faits que j'ai décidé de soumettre à l'appréciation du tribunal d'appel, mais je peux donner l'assurance que le dossier judiciaire proprement dit, les notes et les rapports émanés des magistrats en cause, ont été minutieusement étudiés et que j'ai formulé des conclusions précises sur lesquelles le tribunal d'appel aura à donner son avis. La procédure ne sera sans doute complète que dans quelques semaines. Les magistrats devront être rappelés à Boma, où le tribunal d'appel les entendra dans leurs explications. »

— En réponse à une question de M. de Meester au sujet de sa correspondance avec Mgr Augouard, M. Renkin a signalé à la Chambre les faits que le prélat lui avait dénoncés au sujet de l'action maçonnique au Congo. Voici un résumé de cette déclaration :

Ces faits, dit M. Renkin, sont au nombre de trois.

I. Par lettre du 28 janvier, le gouverneur général me fit savoir que Mgr Augouard « s'était ému du ton d'une correspondance que lui avait adressée M. le commissaire général du Moyen-Congo à propos de la fourniture de combustible aux vapeurs de la mission par les postes de bois de la colonie ». Il « avait prié l'autorité territoriale du

Moyen-Congo de faire une démarche auprès de Mgr Augouard dans le dessein de dissiper la mauvaise impression qu'il avait ressentie ». Le gouverneur général me communiquait en même temps le compte rendu de cette démarche faite auprès de Mgr Augouard à Brazzaville par l'adjoint supérieur de Léopoldville, assisté d'un autre agent de la colonie.

Dans une lettre privée du 26 janvier, Mgr Augouard me parlait de ce « petit litige » et terminait sa lettre en me disant : « Ce n'est pas une plainte officielle que j'entends vous faire aujourd'hui, mais j'ai voulu vous éclairer officieusement pour répondre d'avance aux griefs peu sérieux que l'intéressé ne manquera pas de vous exposer ».

J'ai tenu à interroger moi-même M. le commissaire général sur les circonstances qui avaient déterminé cet incident.

... J'ai jugé que cet incident, que Mgr Augouard qualifiait lui-même de « petit litige », ne comportait aucune suite.

II. Le 25 mars 1913, parut dans le *Petit Courrier colonial* de Brazzaville, un article intitulé : « Changement de politique, les Missions catholiques au Congo belge », et signé : Lucien Wickers.

L'article attaquait les missionnaires catholiques. Il disait que le Congo belge est le « paradis sur terre » des missions, que les avantages qui leur ont été consentis sont inimaginables, qu'ainsi soutenues les missions ont donné libre cours à leurs instincts dominateurs, que de toutes ces missions, la plus remuante est la Compagnie de Jésus, etc., etc...

Mais il annonçait que le gouvernement allait réagir enfin, et que notamment, signe des temps nouveaux, un substitut venait enquêter dans la région de Madimba sur le rapt d'enfants en vue de leur évangélisation.

C'était une allusion aux enquêtes faites par M. le substitut B...

Mgr Augouard répondit à cet article par une lettre du 27 mars que le *Petit Courrier colonial* publia le 1^{er} avril 1913.

L'article signé Wickers me fut signalé le 21 mai 1913. On soupçonnait M. B... d'avoir communiqué à son ami M. Wickers des documents officiels pour permettre à ce dernier, d'écrire l'article du *Petit Courrier*. A l'encontre de ce que, à la suite d'une confusion, j'écrivais à Mgr Augouard, le 20 août dernier, une enquête fut ordonnée sur ces faits par lettre du 23 mai 1913.

Le résultat de cette enquête ne m'est parvenu que par le dernier courrier de septembre.

Il semble certain que c'est dans des conversations avec M. le substitut B... que M. Wickers a trouvé l'inspiration de son article. Aucune sanction spéciale n'est intervenue, de ce chef, contre le magistrat qui, à raison de faits connus par la Chambre, a cessé de faire partie de la magistrature coloniale.

III. Je reproduis le troisième fait dans les termes mêmes dont se sert Mgr Augouard. Je supprime les noms propres et les indications

de date et de lieu qui seraient de nature à découvrir la personnalité de l'agent décédé dont il est question dans ce passage. J'ai en effet, vis-à-vis des familles, des devoirs de délicatesse et de discrétion dont rien ne peut me dispenser :

« En 190..., le jeune X..., (agent de l'Etat) se trouvait au poste de... Dès son arrivée, il fut sollicité par ses camarades d'entrer dans la maçonnerie comme étant le plus sûr moyen d'arriver aux grades les plus élevés. Le jeune X... se laissa persuader et fut admis dans la secte. Mais en entendant les propos et les idées de ses camarades, il fut pris de remords et se souvint de son éducation chrétienne. Il déclara alors qu'il ne voulait pas rester dans cette Société secrète et exigea qu'on rayât son nom de la liste. A partir de ce moment, il fut en butte à toutes les plaisanteries et à tous les mauvais traitements. Le nommé Y..., (agent de l'Etat), se montra le plus acharné contre lui. Epuisé par cette lutte quotidienne, le pauvre X... tomba malade et se crut empoisonné. Qu'y avait-il de vrai dans cette supposition ? Nul ne le saura jamais. Dans tous les cas, ce jeune homme, élevé chrétiennement, ne voulut pas mourir au milieu des ennemis de son âme et pendant plusieurs jours, il demanda à être transporté à la mission de... un peu au-dessous du poste de... On accéda, enfin, à ses instances et il arriva à cette dernière mission où il fut reçu à bras ouverts. Malheureusement, il était trop tard, et les soins les plus assidus ne purent l'arracher à la mort. X..., avait toute sa connaissance et raconta lui-même l'acharnement des francs-maçons contre lui. Il se croyait réellement empoisonné. Dans tous les cas, il pardonna de tout cœur à ses ennemis, reçut tous les sacrements avec une vive foi et enfin mourut de la façon la plus édifiante. »

Les faits, auxquels il est fait allusion ici, n'avaient pas échappé à l'attention du Gouvernement. Les Archives du département des colonies contiennent des documents relatifs à ces faits. Ces documents émanés d'agents non suspects, amis du défunt, contredisent en plusieurs points essentiels le récit de Mgr Augouard. Je ne puis publier ces documents.

Les trois faits indiqués ci-dessus, affirme M. Renkin, en terminant, sont les seuls faits précis dont parle Mgr Augouard dans sa lettre du 12 août 1913 : le premier de ces faits est de fin 1912 ; le 2^e est de 1913 ; le 3^e remonte à plusieurs années.

Je n'ai jamais nié qu'il y ait des francs-maçons au Congo, mais j'ai dit et je maintiens que les trois faits dénoncés par Mgr Augouard, ne constituent point des preuves multiples » de « ravages épouvantables » faits par la franc-maçonnerie au Congo.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la bonne foi de Mgr Augouard n'est pas en cause. L'exposé ci-dessus montre simplement que les faits invoqués par lui ne justifient pas les appréciations exagérées qu'il a livrées à la publicité.

— *La Gazette de France*, du 31 octobre 1913, cite un article du *Bien Public* de Gand, qui paraît devoir clore cette longue polémique :

M. le Ministre des Colonies a exposé devant la Chambre, mardi dernier, plusieurs faits sur lesquels Mgr Augouard s'était fondé pour affirmer l'action maçonnique au Congo : « Je n'ai jamais nié, a conclu M. Renkin, qu'il y eût des francs-maçons au Congo, mais j'ai dit et je maintiens que les trois faits dénoncés par Mgr Augouard, ne constituent point des « preuves multiples » de « ravages épouvantables » faits par la franc-maçonnerie au Congo. »

Il est certain que Mgr Augouard n'a pas eu l'intention de fournir au ministre une nomenclature complète de toutes les affaires qui démontrent l'action néfaste de la Franc-Maçonnerie. Il n'a fait mention ni de l'affaire Wangermée, ni des multiples affaires auxquelles a été mêlé le substitut Leclercq, ni de l'affaire du P. Lemartz, ni de l'affaire de Kisantu, ni de vingt autres affaires où les missionnaires se sont trouvés aux prises avec des fonctionnaires francs-maçons et où, souvent, le ministre a fait sentir son action réparatrice. Sur tous ces sujets, l'honorable ministre est évidemment mieux informé que Mgr Augouard et que nous-mêmes. Dans un pays grand comme vingt fois la Belgique, et presque dépourvu encore de voies de communication rapide, la documentation recueillie de première main par des particuliers, ne saurait jamais être que fragmentaire. Elle n'en est pas moins probante pour tous ceux qui ont, ne fût-ce qu'une seule fois, été en butte aux entreprises sournoises et méchantes de la Franc-Maçonnerie congolaise.

L'honorable ministre n'a jamais nié, dit-il, qu'il y eût des francs-maçons au Congo. Il ne niera pas davantage qu'il y en ait — et beaucoup, dans les rangs du fonctionnarisme colonial. Il a d'ailleurs pu s'en convaincre, pour autant qu'il en fût besoin, par la lettre du F. : Wangermée. Nous regrettons qu'il n'ait pas profité de l'occasion pour reconnaître que la Franc-Maçonnerie, au Congo plus encore qu'en Belgique, se propose de lutter, avant tout, contre « l'influence déprimante des missions catholiques ». Il eût pu en convenir sans inconvénient, et sans crainte d'aucun démenti, puisque l'aveu en est consigné dans le *Bulletin du Grand Orient de Belgique* (5900, 3^e fascicule, page 181). Ce Bulletin rend compte de l'Assemblée où le F. : Sluys, Gr. : O. : adj. :., a fait rapport sur la création d'une loge à Matadi : « La fondation d'une L. : au point de départ et d'arrivée de toutes les expéditions au Congo est dans le vœu de tous, disait le F. : Sluys. Elle devrait être placée sous l'obéd. : du G. : Orient de Belgique, tout au moins au début. Outre les FFF. : initiés en Belgique, elle comprendrait, à titre d'affiliés, ceux des autres Or. :., sans distinction de nationalité, de rites, de races, de rang social. » Écoutez la raison capitale et déterminante, invoquée par le Gr. : Orat. : adj. :. « L'Église catholique a envoyé au Congo des moines et des nonnes chargés de convertir les indigènes à ses dogmes et à sa morale. Ces missions sont, en général,

richement dotées : l'argent afflue pour les œuvres. Elles sont d'ailleurs protégées par le gouvernement ». (Ici la citation déjà reproduite, p. 4224).

« C'est une illusion, continue le F. : Sluys, de compter sur l'action des missionnaires pour aider les nègres à évoluer progressivement vers le type du civilisé supérieur, en apprenant aux négroïdes à baragouiner des prières, des réponses de catéchisme, à s'agenouiller devant d'horribles images de l'école Saint-Luc, à porter des scapulaires, des médailles de Lourdes, et de l'Immaculée Conception, à se confesser, à pratiquer la théophagie, à se soumettre absolument à la direction de l'Église sous peine de damnation éternelle ». Et lisons encore ceci : « La Maç. : établie au Congo pourrait utilement lutter contre l'œuvre déprimante des missionnaires. Si ceux-ci, feds de l'appui qu'ils trouvent parmi les gouvernants, peuvent accomplir leur action sans rencontrer de résistance, il est certain que le moment viendra où tout ce qui représente l'action européenne dans cette région se trouvera sous la direction des congrégations religieuses : gouverneurs, juges, officiers, administrateurs, finiront par être des instruments conscients au nom de l'Église romaine ».

Dans la suite de son factum, le F. : Sluys passe en revue les objections soulevées contre l'établissement de loges maçonniques au Congo. Le F. : Sluys s'attache à établir l'inanité de ces objections. Nous ne le suivrons point dans ses raisonnements. La dialectique du Gr. : Orat. : adj. : est par trop filandreuse et assoupissante. Nous ne sommes pas surpris que certaines loges tombent en sommeil au seul bruit de son éloquence. Notons toutefois que l'attention du rapporteur se concentre sur la nécessité d'affilier à la loge congolaise les fonctionnaires de l'État indépendant. C'est bien une sorte de coalition maçonnique des fonctionnaires qu'il s'agit de dresser contre les missions chrétiennes et contre l'État.

L'État Indépendant ne voyait pas de bon œil l'influence maçonnique. Son hostilité ne s'inspirait pas exclusivement de motifs d'ordre religieux : « Le gouvernement de l'État indépendant du Congo, dit le F. : Sluys, fera tout ce qui sera en son pouvoir pour enrayer l'influence maçonn. : , l'empêcher de s'exercer au Congo. Et voici pourquoi : s'il existait une L. : au Congo, les Maç. : se sentiraient les coudes, trouveraient un point de réunion où ils pourraient se voir, se confier les uns aux autres leurs impressions, faire connaître les faits contraires au droit des gens qui se sont produits et se produiront encore dans cette vaste contrée où fatalement naissent des conflits entre certains fonctionnaires et des indigènes. Jusqu'aujourd'hui, tous les fonctionnaires militaires et civils ont été isolés en quelque sorte, et les faits auxquels j'ai fait allusion, n'ont pas été dénoncés ou sont restés enfouis dans le secret ; le gouvernement du Congo appréhenderait certainement la fondation d'une L. : , où des faits de l'espèce seraient dévoilés, où des Maç. : se sentiraient soutenus dans certains cas déterminés, alors qu'actuellement, privés de tout appui,

ils sont obligés de garder un silence prudent ». En fait, l'Etat Indépendant faisait trop d'honneur à la Franc-Maçonnerie en la soupçonnant de vouloir utiliser ses forces occultes pour le triomphe du droit des gens. Est-il arrivé jamais qu'aucune loge, coloniale ou autre, ait dénoncé les abus dont l'Etat Indépendant s'est rendu coupable contre les indigènes ? La coalition maçonnique a visé avant tout les missionnaires ; elle a cherché à tracasser ceux-ci par tous les moyens, à les discréditer devant l'indigène, à les mettre en posture d'accusés et de criminels. Et pour cette œuvre diabolique, elle a trouvé de complaisants appuis parmi les fonctionnaires eux-mêmes.

Que les multiples actes de mauvais gré dont les missionnaires se sont plaints aient été délibérés au sein d'une loge, nul ne l'a jamais prétendu. Mgr Augouard pas plus qu'un autre. Mais que cette malveillance procède de la pensée maçonnique, il faudrait être aveugle pour le nier, en présence du rapport du F. : Sluys.

— *La Gazette de Liège*, sous le titre *Nos Missionnaires et la Franc-Maçonnerie*, revient, le 1-2 novembre 1913, sur l'incident Renkin :

Nous avons cru obéir l'autre jour à un devoir de loyauté en résumant l'exposé fait par M. le ministre des colonies de ses rapports avec Mgr Augouard.

Nous publions ci-dessous une communication qui nous est adressée en réponse aux déclarations de M. Renkin.

Voici la déclaration initiale faite par Mgr Augouard et publiée dans le numéro de septembre du *Mouvement des Missions* : « J'ai de cette organisation (maçonnique), des preuves multiples ; plusieurs sont personnelles et récentes ; il ne peut être question de les livrer à la publicité, mais je les ai fait connaître, avec toute la précision désirable, à qui de droit. Elles m'autorisent, ces preuves, à déclarer que la Franc-Maçonnerie fait des ravages épouvantables au Congo belge ». Mgr Augouard, dans cette déclaration, distingue donc deux groupes de preuves de l'organisation maçonnique au Congo : 1° « des preuves multiples », lesquelles comprennent, outre ses preuves « personnelles et récentes », les preuves déjà acquises à quiconque connaît la question des Missions et notamment la lettre Wangermée ; 2° « plusieurs preuves personnelles et récentes », entre autres le cas Wickers et Bolle, le cas S. et accessoirement, si l'on veut, l'affaire des postes à bois.

Or, voici ce que devient, à entendre M. Renkin, (*XX^e Siècle*, 16 octobre 1913) la déclaration ci-dessus de Mgr Augouard. « Jamais Mgr Augouard ne m'a fait connaître les preuves de l'existence d'une organisation ou d'un complot maçonnique au Congo... » On remarque que tout est artificieux dans cette adaptation ministérielle : 1° « complot maçonnique » : Mgr n'en disait pas mot ; 2° « Mgr ne m'a pas fait connaître les preuves... », c'est-à-dire, n'est-ce pas, pour tout lecteur : Monseigneur ne m'a pas cité un seul fait sérieux !

Mgr Augouard promettait donc plusieurs preuves personnelles et récentes :

1° Le cas Wickers et Botte. Mgr Augouard s'exprime ainsi dans sa lettre à M. Renkin, 20 avril 1913. « Dernièrement un magistrat de Léo (lire Botte), a communiqué sur l'enquête de Madimba des documents à un franc-maçon de Brazzaville (lire Wickers) qui s'est empressé d'attaquer les Jésuites dans le *Petit Courrier Colonial*. J'ai dû intervenir pour défendre les Jésuites injustement attaqués, et l'auteur de l'attaque m'a écrit (l'imprudent !) qu'il allait interrompre « la campagne commencée ». Il ajoute que cependant il ne craignait rien, car les missionnaires n'ayant pas la personnalité civile ne pouvaient le poursuivre devant les tribunaux... »

A ce fait M. Renkin répond : « Il semble certain que c'est dans des conversations avec M. le substitut B. que M. Wickers a trouvé l'inspiration de son article », et il conclut : « Ce fait prouve que des indiscretions ont eu lieu ; il ne prouve pas que les indiscretions ont été la conséquence d'une organisation ou même d'une inspiration franc-maçonnique ». Seulement, M. Renkin omet de relater l'élément essentiel de la communication de Mgr Augouard, cet aveu échappé à M. Wickers, d'une « campagne commencée ». Ces deux mots en disent long !

2° Le cas S. — M. le ministre reproduit, ici, d'une manière exacte, l'information si précise et si impressionnante de Mgr Augouard. Mais il arrête sa citation un peu trop tôt. Mgr Augouard ajoutait, en effet : « Voici un des mille méfaits de cette Franc-Maçonnerie qui cherche à surprendre les âmes simples dans la brousse africaine... » Sans doute, cette généralisation n'est pas accompagnée de preuves ; mais à elle seule, venant d'un homme comme Mgr Augouard, elle a bien sa valeur, et ce n'est pas citer d'une manière admissible que de citer ainsi. En tout cas, M. le ministre conclut comme suit : « Je me borne à constater qu'en supposant exacte la relation de Mgr Augouard, il en résulterait simplement que cet agent avait été initié à la Franc-Maçonnerie ». Non, il en résulte aussi que cet agent a été guetté, séduit par la Franc-Maçonnerie, persécuté par elle au point de croire, étant sur son lit de mort, qu'il succombait non seulement aux tracasseries endurées, mais au poison de la secte. Il en résulte que la Franc-Maçonnerie, non seulement est organisée au Congo, mais qu'elle y agit d'une manière inquiétante et abominable, qu'elle y est une nuisance.

L'optimisme de M. le ministre n'est d'ailleurs ici qu'une récidive du cas Wangernée si décisif à tous égards.

3° fait : le refus de combustible à la flottille de la Mission et les procédés de M. le commissaire général X... à l'égard de Mgr Augouard. Ce fait est présenté par Mgr Augouard, non pas comme une preuve de l'organisation maçonnique, mais comme un exemple de « cette guerre à coups d'épingle mille fois plus énervante que la guerre

franchement déclarée... « C'est un bien mince incident » observe Mgr Augouard, le 20 avril. Il précise encore, le 12 septembre : « Notez que cette affaire, après tout, est de bien minime importance dans le fond ; mais dans la forme, elle finirait par prendre de grandes proportions, car elle prouverait aux missionnaires qu'on insiste systématiquement pour leur donner tort et même, ce qui est plus fort, en s'appuyant sur de prétendus aveux... »

Or, ce fait ainsi caractérisé par Mgr Augouard, M. le ministre le présente, au contraire, comme la 1^{re} preuve, qu'aurait donnée de sa thèse générale Mgr Augouard. C'est s'assurer un triomphe facile ; mais la question est, en réalité, moins simple que cela.

Au fond, le désaccord est complet entre l'Evêque et le Ministre : 1^o M. le ministre affirme que, en méconnaissance des ordres formels de l'Administration, « le *Pie X* prit le bois nécessaire ». Mgr Augouard nie, de la manière la plus formelle, qu'il en ait été ainsi. 2^o M. le ministre affirme que l'incident avait été complètement réglé, le « nuage » dissipé par l'intervention de M. de Muenynck. Mgr Augouard nie de la manière la plus formelle, avoir reçu satisfaction, ni s'être déclaré satisfait. 3^o M. le ministre affirme que le refus de bois fut général. Mgr Augouard affirme que M. le Commissaire général X... « aggrava le conflit en envoyant... des ordres... pour refuser désormais du combustible au *Pie X* et au *Léon XIII* nommément désignés ». Entre les affirmations de l'Evêque et les dénégations des fonctionnaires, M. le ministre n'hésite donc pas : il adopte sans réserve les dernières.

Mais les catholiques ne comprennent pas cette défaveur systématique, en laquelle le ministre tient les témoignages les plus formels des missionnaires les plus éminents.

ETATS-UNIS. — La *Vérité* de Québec, du 25 octobre 1913, compare les bals de la F. . . M. . . et ceux que donnent les *Chevaliers de Colomb* :

Comme le constatait tout dernièrement un journal franc-maçon allemand, les bals sont très fréquents dans les Loges d'Angleterre et des Etats-Unis.

Il semble donc bien évident que c'est pour éviter les FF. . . MM. . . que les *K. of C.* ont introduit dans leur liturgie extérieure les bals somptueux auxquels ils ont le toupet d'inviter les hauts dignitaires ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit de l'intention, ils singent en fait la franc-maçonnerie.

Les *Knights of Columbus* ont donc organisé des bals catholiques, comme les Loges organisent des bals maçonniques.

Assurément l'excellent prêtre irlandais américain, qui, il y a quelque trente ans, fonda l'Ordre des Chevaliers de Colomb, n'avait pas

songé qu'un jour chevaliers et chevalières, à l'image de la Maçonnerie dansante de France, d'Angleterre, des Etats-Unis, feraient *danser l'Eglise*, dans leurs festivités fraternelles !

Il n'avait pas songé à prendre ses précautions contre l'infiltration, l'infection maçonnique.

A ce propos remarquons que les *rituels* originaires des *K. of C.* n'avaient pas échappé, eux aussi, à cette singerie infectieuse. Ils ont été modifiés, dit-on, en vue d'une approbation de Rome, lente à venir.

Les *K. of C.* devraient, je pense, traiter au fer chaud la gangrène *ballique* et maçonnique dont ils sont trop atteints.

Qu'ils laissent à la Maçonnerie dansante le culte de la déesse Terpsichore, dont les FF. et SS. sont si fervents.

C'est, au fond, un retour à ce paganisme, avec lequel le Maçonisme a tant de points mystérieux de commun, en vertu même de ses origines kabbaliques, dues à l'infection contagieuse des mystères de l'antiquité payenne et satanique.

Le prêtre fondateur de l'Ordre, du fond de sa tombe, ou peut-être, du haut du ciel, leur serait très reconnaissant de renoncer, comme leurs parrains et marraines, le firent le jour de leur baptême, à *ces œuvres, à ces pompes.*

FRANCE. — *L'Eclair* de Montpellier du 18 septembre, rend compte d'une conférence donnée à Bagnols (Gard) par le vaillant abbé Bordron. « Peu de nos orateurs, dit-il, possèdent comme M. l'abbé Bordron, aussi complètement leur sujet ; on sait qu'il est secrétaire général de la Ligue Antimaçonnique, qu'il a comme secrétaire M. Villemain, comme amis MM. Tourmentin, Bidegain, Gautherot, Delahaye et tant d'autres qui forment, comme membres du Comité directeur, cette noble association antimaçonnique de France, au siège de laquelle, rue de Grenelle, 42, Paris, l'on ne s'adresse jamais en vain, quand un renseignement antimaçonnique est nécessaire. Aussi, est-ce avec une compétence supérieure que M. l'abbé Bordron traite de la F. . . M. . . et en démasque les rites et les « batteries », l'organisation et le but, les travaux et les désirs.

Voici le résumé du tableau de la Franc-Maçonnerie qu'a tracé le conférencier populaire :

Elle dit vouloir travailler au bonheur de notre patrie. Pourquoi le ferait-elle en se cachant et alors que nous pouvons constater que tous ses actes tendent à sa désorganisation. Elle n'est pourtant pas si

1. *Knights of Columbus*. Charter. Constitution. Laws. Adopted Aug. 16, 1901. Amended June, 8, 1904. Vol. in-16, 140 pp. Sans nom d'éditeur, autre que la signature imprimée : Daniel Cowel, *national secretary*.

secrète que de dévoués patriotes n'aient pu en dévoiler toutes les arcanes, et M. l'abbé Bordron énumère les divers degrés de la hiérarchie de cette confrérie occulte. Du grade d'apprenti au grand inspecteur d'Orient, le rose-croix, le chevalier Kadosch, le souverain prince du royal secret et jusqu'au chevalier inquisiteur, tout y passe. Puis défilent les ornements des illustres M.: le petit tablier, qu'on applique sur le nombril, le cordon et ses attributs, qui feront dire aux associations socialistes des trois fédérations de la Seine : « Les F.: M.: sont des traîtres de la classe ouvrière. Nous ne devons pas nous agenouiller devant un macaque ».

La F.: M.: est donc une contre-calotte, une contre-église, une contre-religion ; elle est une Congrégation qui poursuit le catholicisme ; elle est le chien de garde de l'anticléricalisme.

Avec les temps, elle a pris de l'audace, et ses apôtres ont osé avouer lous pas combattre la religion. Disons : Nous voulons la détruire ! » C'est Lafferre, ce pape des M.:, qui décrète : « L'Etat, c'est nous ». Ce sont cent autres et avec eux ces tenues de convents où l'on déclare comme en 1890 : « Si nous savons nous organiser, dans dix ans rien ne marchera plus sans nous et tout ne marchera que suivant nos vœux... » et, de fait, l'année 1900 nous vaut de voir : les associations religieuses défendues, puis c'est l'expulsion des congrégations, leur spoliation, la confiscation des biens d'églises, des séminaires, etc. ; le vol du budget des cultes et jusqu'à celui des morts.

Mais la F.: M.: n'est pas seulement antireligieuse, elle est politique et antipatriote. C'est Steeg, le Prussien protestant devenu ministre, qui déclare : « Non, non, pas d'apaisement, pas de demi-mesure !... » Pour obtenir ce résultat, on saisira l'école parce que, par elle surtout, l'on pourra combattre la religion catholique et chercher à la détruire ; on s'emparera de la presse, qu'on fera mentir à jet continu, car du mensonge il reste toujours quelque chose. Eh bien, malgré tout, l'Église catholique est et restera debout, car jamais les fureurs de l'enfer ne parviendront à l'ébranler. Ah ! oui, la calotte se remue ! Les catholiques bougent. Un peu partout, ils sortent de leur léthargie, ils se réveillent. Le peuple commence à comprendre que le prêtre, à qui Jésus a dit : « Aime ton prochain comme toi-même », n'est pas l'ennemi des ouvriers, au contraire ! Il voit qu'alors qu'un F.: entre en un hôpital, ce n'est point, comme les bonnes sœurs, pour y soigner les malades, mais pour y grossir sa bourse, et il se dit que toute la philanthropie qu'étaient les M.: ne vaut pas le moindre geste de notre charité chrétienne. Ce chanere qui rouge la France, non content de désorganiser l'armée avec de sinistres généraux ministres, comme le mouchard André à la guerre et des poivrots comme Pelletan à la marine, rabaisse le prestige de notre pays par la suppression de l'ambassade à Rome, ce qui peut nous valoir la perte du protectorat français dans maintes régions... Catholiques, si vous êtes contents de la situation qui vous est créée, dites-

vous que toujours la consigne est de rontler. Sinon, réveillez, agissez ! Aidez à cette poussée de catholicisme qui se manifeste de partout si haut, si fort que même les J. Teissier, les P. Boncour, les M. Senbat et tant d'autres doivent la reconnaître. Et l'orateur conclut : « La lutte est entre la F. M. et la religion catholique, vieille de vingt siècles, entre les francs-maçons et nous. Pour être forts, unissons nos volontés et disons-nous qu'il faut abattre cette moderne Carthage, la détruire : « *Delenda Carthago* ! pour que vive notre sainte religion. Allons, debout, et en avant contre la F. M. ! C'est pour notre Dieu, votre Patrie et votre liberté !... »

— Le 5 octobre, M. l'abbé Bordron a prononcé à Flers sa conférence sur la Franc-Maçonnerie et son œuvre malfaisante. La substance de la conférence était la même que celle de Bagnols, et comme à Bagnols M. l'abbé Bordron a jeté les bases de la création d'une section de la Ligue antimaçonnique.

— Le 6 octobre, M. Brifaut, l'âme et l'orateur de la Ligue antimaçonnique belge, a donné, à Roubaix, une conférence fort intéressante sur la Franc-Maçonnerie belge. Malgré le mauvais temps, les auditeurs étaient venus en foule de tout le canton et même de Tournai. Après la conférence, M. le comte Alfred Le Grelle remercia l'orateur des bons souvenirs qu'il allait laisser à l'assistance.

ITALIE. — La septième série de l'enquête de l'*Idea Nazionale* n'est pas moins intéressante que les précédentes. Nous en empruntons l'analyse à la *Gazette de Liège* du 20 septembre 1913 :

Le sénateur Alexandre d'Ancona fait observer qu'aujourd'hui, pratiquement, la Maçonnerie n'est plus qu'une société de secours mutuels. « Si d'autres, continue-t-il, voulaient la considérer comme l'antagoniste de la secte cléricale, il s'agirait donc de deux sectes en conflit qui prétendent à la domination et dont l'une vaut l'autre. Mais, pour suivre des voies secrètes et ténébreuses, la Franc-Maçonnerie est moralement plus coupable, elle qui devrait passer pour une réunion d'hommes libres. »

Le sénateur Di Prampero se déclare également l'adversaire de la Maçonnerie, dont il considère l'action comme plus nuisible qu'utile.

Le sénateur Della Vedova observe que le fait de chercher à se cacher, ce qui revient à se soustraire aux responsabilités, s'il pouvait s'expliquer en d'autres temps, n'est plus nécessaire désormais, comme il n'est ni glorieux ni moderne. « Si de fait, continue-t-il, il est permis à la Franc-Maçonnerie non seulement de dissimuler cette qualité, mais même, quand la chose est utile, de la nier, tant pis pour cette école qui autorise encore explicitement ses disciples au mensonge ».

Le contre-amiral Umberto Cagni affirme que « l'action occulte de la franc-maçonnerie est destructrice de cette foi en la justice, qui constitue un élément fondamental de la discipline en n'importe quelle corporation ; et qu'elle est très nuisible à la sérénité indispensable de l'école, et à la formation du caractère de la jeunesse italienne ». Le vice-amiral Marselli et le lieutenant-général Luigi Zucari donnent des réponses analogues.

L'honorable Vincenzo Carboni, observe que les démocrates sont tout spécialement, les plus férocelement opposés à tout ce qui reste d'obscur et d'occulte dans la vie publique, et que celui-là ne peut prétendre à remplir une fonction éducatrice qui, plonge les racines de son existence dans la dissimulation et l'hypocrisie.

Le commandeur Ferdinando Bocca, président de la Chambre de Commerce de Turin, dit que l'action de la Maçonnerie, quand elle est occulte, ne peut être que nuisible en toute manifestation de la vie nationale, et, quand elle se produit au grand jour, réussit difficilement à surpasser le vide de ses symboles et le grotesque de son rituel.

Luigi Einaudi déclare que, malgré tous ses efforts, il n'a réussi à rien trouver « qui puisse être en faveur d'une chose aussi comique et aussi « camorristique » que notre Maçonnerie. Ce qui n'empêche, ajoute-t-il, que la lutte contre la Maçonnerie, comme l'anticléricalisme, ne puissent devenir de périlleuses diversions à la lutte contre les vrais maux, qui menacent la vie du pays.

« Sorti depuis vingt ans de la Maçonnerie, écrit le professeur Giacomo Venezian, de l'Université de Bologne, je ne puis hésiter à manifester ma conviction profonde que, si une société secrète peut préparer un mouvement révolutionnaire, jamais elle ne pourra déterminer, dans un pays à régime libre, un fécond mouvement d'idées. Et il conclut en disant, pour ce qui regarde la Maçonnerie, que « la résistance et la défense, contre la puissance du clergé, a dégénéré en une réaction anticatholique et antireligieuse, qui est un des plus puissants dissolvants de notre organisme national. »

Le professeur Carlo Fornichi, de l'Université de Pise, observe que celui qui, aujourd'hui, éprouve le besoin de se cacher, ne peut vouloir ni faire que le mal.

Luigi Sicilianî trouve que la Maçonnerie est réduite, dans la meilleure hypothèse, à une société de secours mutuels.

— Dans la onzième série des réponses, il faut remarquer tout spécialement les opinions de M. Luigi Capuana et de M. Corrado Corradino. Le premier, sollicité par quelques amis, zélés maçons, fit, il y a deux ans, des démarches, pour être admis dans une Loge romaine, mais il ne tarda pas à se raviser. « Ma conscience, dit-il, s'est toujours révoltée contre toute équivoque. Je rentrai en moi-même. J'en suis très heureux, car ma sortie de la Maçonnerie aurait été, je crois,

plus rapide que celle du général Fara. On m'a dit que ne pas faire partie de la F. : M. : avait nui et nuirait à ma carrière d'écrivain et de professeur. Cela se peut, mais, aujourd'hui, à 65 ans, je n'ai pas d'illusions à conserver, en dehors de celle de n'avoir pas travaillé en vain à honorer ma patrie et mon nom ».

Quant à M. Corrado Corradino, il a appartenu, pendant un an, dans sa jeunesse, à une Loge Maçonnique. C'était une innocente académie, dit-il, et le secret, comme le symbolisme rituel, n'y était qu'absurdité. M. Corradino conserve la même opinion. « Je pense aussi, ajoute-t-il, que les sociétés secrètes sont incompatibles avec un régime de liberté. Quand toute opinion peut se manifester en plein jour, agir en secret est un contresens qui ouvre la porte à toutes les méfiances, qui légitime tous les soupçons ».

— La Maçonnerie continue à n'avoir pas beau jeu devant l'opinion italienne. « On sait, disait récemment *le Soleil* (10 octobre 1913) la mésaventure qui lui est arrivée il y a peu de temps. Jusqu'à une époque récente, elle n'avait guère été attaquée que par les catholiques. Un autre public, qui ne lui avait pas été hostile jusqu'à présent, lui témoigne désormais de la défiance, le public nationaliste. Or, ce public n'est pas suspect, en Italie, de cléricalisme. Il aurait plutôt une tendance « anticléricale » à cause de la question romaine. Voici que ces journaux font tous les jours le coup de feu à côté de feuilles fidèles au Saint-Siège. »

— On lit dans la *Provincia di Padova*, 8 octobre :

Le Grand Orient, écrit le *Corriere* d'aujourd'hui, et nous lui faisons écho, parce que ses paroles reflètent et confirment les idées et les condamnations que nous répétons, depuis près de 30 ans, presque toujours sans qu'on nous écoute, isolés et même raillés, le Grand-Orient s'est réveillé, au milieu du chœur de blâmes qui se sont élevés contre la Maçonnerie, et, une fois de plus, il court à la défense, et, comme toujours, cette défense a son caractère mesquin ordinaire. Elle rabâche surtout cette affirmation que la campagne contre la Maçonnerie est faite pour plaire aux cléricaux et pour s'assurer leur protection à la veille des élections. Les galants hommes qui ont blâmé la Maçonnerie, dans leur réponse à l'enquête, et dont le G. : M. : Ferrari n'a pas osé méconnaître le caractère respectable, auraient jugé à la légère, et ils seraient les victimes inconscientes des embûches cléricales. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et le pire de tous est celui qui, par office, est obligé de feindre de ne pas entendre... Le Grand Maître ne pourra jamais répondre à cette objection : comment se fait-il que, dans une enquête aussi vaste, aussi libre, il ne s'est pas élevé dix voix de braves gens, non-maçons, pour prononcer un éloge franc, décisif, convaincu et

persuasif de la Maçonnerie. La Maçonnerie est réduite à se louer elle-même. Voilà la preuve des preuves.

Écoutez maintenant la *Gazzetta di Mantova* de la même date :

A la bonne heure ! le Grand Maître a parlé et a répandu *urbi et orbi* son encyclique, pardon, sa *planche*. Il l'a pensée de même, à dire vrai, mais voici l'affaire. C'est la veille des élections, voyez le beau hasard, preuve irréfutable, que c'étaient les adversaires qui pensaient aux élections... Bas les masques, donc ! C'est alors seulement, Vénérable Maître, que vous pourrez invoquer les actes de vos adversaires.

Lisons le *Messaggero Toscano*, de Pise (7 octobre 1913).

Le silence peut être parfois un prétexte commode, pour ne pas répondre aux attaques ou aux accusations, qui frappent, en pleine chair, un individu ou une institution.

De ce moyen stérile de défense, la Maçonnerie s'est toujours servie. Mais la noble campagne qu'ont menée contre elle des personnes qu'on ne peut soupçonner de préventions défavorables, de préjugés et d'opinions préconçues qui diminuent la sérénité de la condamnation, est si rapidement devenue intense qu'elle a vivement impressionné les chefs les plus en vue de la secte. Les maîtres de la truelle et du triangle ont compris que se faire plus longtemps, quand les personnalités les plus en évidence dans le camp politique, l'armée et l'Université, avaient parlé, serait se résigner à mourir, et ils sont accourus à la rescousse, mais le repentir est tardif et le geste n'a pas réussi... La circulaire du G. L. M., Ettore Ferrari n'a fait nul bien à la situation de la Maçonnerie. Elle reste sous le poids d'un verdict plébiscitaire. La défense des maçons se borne à deux affirmations : le secret est nécessaire, et nos actions que vous dites manquer de beauté échappent à votre examen. Ils ont essayé une fois de plus d'agiter le drapeau du péril clérical, mais ils ne se sont pas aperçus que la hampe n'a plus d'étoffe et qu'il ne reste dans leurs mains qu'un morceau de bois sans valeur et sans signification.

— *L'Avvenire d'Italia*, de Bologne et *l'Italia*, de Milan, dans leurs feuilles du 11 octobre 1913, résument la réponse de *l'Idea Nazionale* à M. Ettore Ferrari. L'organe nationaliste commence par remettre les choses au point : il n'a jamais songé, proteste-t-il, à « accaparer les faveurs et la reconnaissance des cléricaux ». Sa campagne a débuté tout autrement. Une lettre de M. Domenico Oliva, président du groupe nationaliste, le 27 mai 1913, à propos d'un ordre du jour de la Maçonnerie italienne, offrait un débat contradictoire aux Francs-Maçons. Le 7 juin, le secrétaire du Grand-Orient, M. Ulysse Bacci, déclina la proposition. M. Do-

menico Oliva prit note de la dérobade, et c'est alors seulement que *l'Idée Nazionale* lança son referendum.

Ne serait-ce que pour avoir obtenu, par la lettre aux journaux du Grand-Maitre du Bloc radico-socialiste, une nouvelle preuve de la bassesse et des mensonges de la secte contre notre action ouverte, loyale et raisonnée, nous devrions nous féliciter de notre referendum. Cette réponse indirecte de la secte vaut toutes les défenses que nous aurions pu enregistrer et confirme la juste condamnation de l'Ordre prononcée par les galants hommes qui ont librement répondu à notre libre demande.

— *L'Avanti*, l'organe quasi anarchiste de Milan, a donné à son tour son appréciation sur la « planche » d'Ettore Ferrari (9 octobre 1913). Le texte est à retenir :

Le referendum anti-maçonnique de *l'Idée Nazionale* a provoqué une lettre du Grand-Orient, sous la signature d'Ettore Ferrari, Grand-Maitre de la Franc-Maçonnerie italienne. Nous l'avons reçue, et nous ne l'avons pas publiée. D'abord, parce que la question nous intéresse médiocrement. Nous avons déjà, il y a quelque temps, précisé notre attitude à l'égard de la querelle, entre francs-maçons et anti-maçons. Pas d'offensive actuellement, pour ne pas nous trouver associés avec les prêtres, les bourreaux et les militaires, mais pas de défense non plus. La Maçonnerie pensera toute seule à se défendre. C'est son affaire. Les raisons pour lesquelles, nous autres, socialistes, nous combattons la Franc-Maçonnerie, sont très différentes de celles des prêtres, des nationalistes et *tutti quanti*. C'est pour éviter des confusions désagréables, que nous nous mettons pour l'heure, à la fenêtre ; et, comme spectateurs, nous devons dire que le document du Grand-Orient est une pauvre chose. C'est un écrit négligé. Ettore Ferrari, au lieu de composer courageusement l'apologie de la Société, dont il est le Grand-Maitre, fait le tour de la société, le chapeau à la main, implorant, d'un ton très humble et mortifié, un peu d'égards et de sympathie. Signe de faiblesse. La Maçonnerie est un anachronisme à notre époque, et pareil anachronisme devrait être remarqué par les socialistes, plus que par n'importe qui. Suffit !...

— *Il Momento*, de Turin, trace un curieux portrait de M. Ernesto Nathan, le farouche maire anticlérical de Rome (25 septembre 1913). Voici les principaux traits de cette esquisse :

Ernesto Nathan pourra répéter, renouveler ses stupides injures aux catholiques italiens et au Souverain Pontife, protégé par la plus complète immunité, car Ernesto Nathan, c'est à Rome non seulement

le maire, mais le *Patron*. Le drapeau national peut flotter sur le palais du Quirinal pour annoncer la présence du Roi dans sa capitale. La foule des autorités de l'Etat peut affluer vers le palais Braschi et faire antichambre à la porte du cabinet de Giolitti, pour attendre ses ordres. Au café Aragno, le flot des politiciens peut faire manœuvrer jour et nuit les partis politiques italiens sur le marbre des petites tables. Il n'y a, quand même, qu'un vrai *patron* à Rome, un seul : Ernesto Nathan.

Celui qui se refuserait à le croire n'aurait qu'à observer ce qu'il a réussi à faire en vue des prochaines élections politiques dans le premier collège de cette ville. C'était l'unique collège où le bloc du Capitole risquait de ne pas avoir un ami... Ailleurs, le bloc espère conserver demain toutes ses positions, mais dans le premier collège, les libéraux menaçaient, pour donner son congé à Campanozzi, de se coaliser formidablement. Le péril était grave pour le prestige, pour la fortune administrative du bloc capitulin. Ernesto Nathan a réussi à le conjurer d'avance. Avec l'aide du *Giornale d'Italia*, Ernesto Nathan a réussi à écarter le danger de la reprise antiblocarde, dans le premier collège de Rome, en inventant la candidature radicalo-sportive du prince don Scipione Borghèse. Choix excellent qui permettra au bloc de réunir tous ses votes multicolores sur les deux noms de l'employé des postes et du prince romain, le premier combattu, le second soutenu par le palais Braschi et d'assurer en fin de compte sa victoire, soit avec l'un, soit avec l'autre.

Ernesto Nathan est donc le *patron* de Rome. Cet homme qui, lorsqu'il parle au nom de la capitale de l'Italie, parle en réalité au nom de cette maçonnerie que tous les esprits honnêtes, que tous les intellectuels de l'Italie ont condamnée, c'est aujourd'hui l'arbitre de la plus célèbre des villes historiques, de la capitale de l'Italie. Qui ne voit l'ironie de ce fait, surtout aujourd'hui, alors, que la nation, les poumons dilatés, marche vers un nouveau but de grandeur ? Qui ne saisit le grotesque de cette situation ; qui n'en excusera la gravité en face des formidables problèmes de la vie interne et externe du pays ? Qui, en dépit de ce phénomène monstrueux par suite duquel il advient que la ville qui est le siège de la Papauté et la capitale d'une nation de 40 millions d'habitants est dans les mains d'un pareil capitaine d'aventures, d'une puissance occulte et désorganisateur, l'homme qui ose s'étonner que quelque ombre se projette encore menaçante, sur le ciel de l'Italie, cet homme-là est évidemment un observateur bien superficiel et bien facile à s'illusionner.

Car Ernesto Nathan, patron de Rome, c'est le symbole du péril maçonnique qui menace encore toute la vie nationale. Et peu importe que chaque année, le 20 septembre, quelque sifflet s'élève du parterre à l'adresse du dominateur qui est aussi mauvais acteur sur la scène qu'habile derrière les portants. Il en est arrivé bien d'autres, et le parti libéral italien devrait commencer à s'en apercevoir. Mais

le parti libéral italien, sauf ces « quatre gamins » du nationalisme, est occupé de bien d'autres affaires, et ses journaux, pour un chroniqueur qui empoigne aujourd'hui le maire de Rome, auront désormais dix reporters prêts à falsifier la chronique d'un pèlerinage catholique, et un directeur attentif à ne laisser échapper aucune occasion de recopier, de la collection de son journal, le vieux cliché contre le péril clérical...

Et malgré tout, à sa mort, le parti libéral décrètera pour Ernesto Nathan un monument au Pincio, et ce sera un monument qui sera hautement représentatif de cette heure joyeuse de la politique italienne.

PORTUGAL. — Un écrivain, qui paraît très au courant de la situation politique du Portugal, M. Wanderer, a publié dans l'*Express* (de Nantes) 7 et 9 octobre et dans diverses autres feuilles, les deux articles dont on trouvera ici l'essence :

I

Il s'est trouvé, à Lisbonne, un homme cynique et cupide, qui joint à la rage anticatholique de Robespierre, l'amour des jouissances et le désir de lucre, de Barras ; j'ai nommé le grand dignitaire de la franc-maçonnerie, le ministre portugais Affonso Costa.

Depuis le jour où il est entré au palais royal des Necessitades pour y expulser la dynastie de Bragançe et s'y livrer à un butin en règle, Affonso Costa n'a été dominé que par une seule passion, la haine du catholicisme. De connivence avec ses séides, il imagine chaque jour une persécution nouvelle ; il instaure partout et toujours plus lourdement un régime abject.

Emprisonnement, dénis de justice, délation, pillage des églises, laïcisation, expulsion des religieux, condamnations arbitraires ; chaque page de l'histoire de son odieuse dictature enregistre une infamie nouvelle.

Cynique et arrogant, il méprise les complices politiques qui, souvent par peur, se font les exécuteurs de ses œuvres d'oppression.

Comme on lui déclarait un jour que ses abus de pouvoir et le règne de la Terreur pourraient bien armer le bras d'un vengeur : « Les assassins, répondit-il, je n'ai pas à les craindre. Ils sont tous de mon parti ! »

C'est lui qui, sans tenir compte des cultuelles en France, machine contre le Saint-Siège un projet de concordat où le pouvoir civil, c'est-à-dire la *franc-maçonnerie*, sera l'arbitre suprême des destinées de l'Église catholique en Portugal.

Ses odieuses propositions sont-elles rejetées par Rome, il jette bas le masque et avoue avec cynisme le but impie qu'il poursuivait :

« Dans deux générations, s'écrie-t-il, nous étoufferons en Portugal tout sentiment religieux ! » (*sic*).

Pauvre cerveau, médiocre intelligence, s'il était doué du moindre sens philosophique ou d'un vernis de culture intellectuelle, M. Afonso Costa devrait cependant savoir que, dans le domaine des idées, on ne tue définitivement que ce qu'on remplace. Pour chasser un idéal, il faut lui en substituer un autre, et depuis des siècles, les échecs lamentables, les chutes retentissantes des novateurs religieux ou athées auraient dû le convaincre que le problème de notre destinée restera l'aliment éternel de l'inquiétude humaine.

Dans sa rage de destruction, il s'en prend aux souvenirs les plus touchants du culte catholique.

Jaloux des lauriers de nos ancêtres, il bouleverse le calendrier, débaptise les fêtes du culte.

Il ne respecte même pas la Noël que tous les peuples civilisés célèbrent par un concert unanime de manifestations pieuses et attendrissantes.

J'ai sous les yeux le nouveau calendrier que la Maçonnerie portugaise, décorée du nom de République, a imposé à la Nation. Le 25 décembre a été laïcisé ; il s'appelle : « Festa da Família » (Fête de famille) ; le premier janvier a subi le même sort ; on le nomme fête de la fraternité universelle (*fraternidade universal*).

A l'heure actuelle à Lisbonne, la plus grande partie des églises est fermée. Elles furent tout d'abord pillées, et les objets précieux ou consacrés au culte, enlevés. Il n'y a pas longtemps encore, on pouvait assister dans les rues de la capitale portugaise à des mascarades impies qui rappelaient d'assez près le sac de l'archevêché de Paris.

Il faudrait un volume entier pour dénoncer le douloureux martyre que les « carbonari » gouvernementaux font subir aux catholiques portugais. De cette navrante et odieuse histoire, je veux détacher dès à présent quelques faits très précis pour faire pénétrer la conviction dans l'esprit de ceux qui pourraient encore avoir des doutes sur la persécution religieuse en Portugal.

Avant la chute de la monarchie, vivait à Lisbonne, un abbé Soarès qui, de notoriété publique, avait une conduite fort peu conforme à la discipline ecclésiastique. La révolution vint à propos pour affranchir cette conscience indélicate de ses devoirs de prêtre et de toute pudeur. De même que l'archevêque de Paris Gobel, de triste mémoire, en 1793, l'abbé Soarès déclara qu'il se « déprêtrisait. »

Un prêtre, qui cherchait à faire excuser par l'ardeur de ses sentiments antireligieux le scandale de sa conduite, ne pouvait qu'être une recrue précieuse pour le gouvernement maçonnique portugais. Il fut aussitôt élevé à la fonction de gouverneur de district, qui équivaut chez nous, à celle de préfet. Et, pour qu'on ne pût se méprendre sur les services qu'il devait rendre, il fut placé à la tête du dis-

triet le plus catholique du Portugal, à Braga, où il fait régner, à l'heure actuelle, la plus odieuse persécution.

Voici un fait plus récent :

Dans le domaine médical, le Portugal compte une célébrité universellement connue par ses travaux en oculistique, le docteur Gama-Pinto. Ce savant a, à Lisbonne, une clinique privée où des sœurs de charité soignent ses malades. Le gouvernement d'Alfonso Costa l'obligea tout d'abord à chasser les religieuses qui furent remplacées par des infirmières laïques. Au mois d'août 1913, un congrès international de médecine s'ouvrait à Londres. Imposé par la considération générale dont l'entourent les savants d'Europe, M. Gama-Pinto fut accepté, bien à contre-cœur, par le gouvernement de Lisbonne comme membre de la délégation portugaise à Londres. Mais, en son absence, ordre fut donné d'aller perquisitionner dans sa clinique privée.

La police découvrit qu'un malade avait à son service une religieuse, vêtue du costume de son ordre. M. Gama-Pinto fut aussitôt rappelé de Londres, et le gouvernement refusa de lui payer les frais de voyage que le savant professeur avait déjà déboursés.

Cet acte d'esqueroquerie n'est rien, cependant, comparé à l'histoire suivante :

Un négociant de X..., que je ne puis nommer sans l'exposer aux rigueurs gouvernementales, avait commandé, en Espagne, des souvenirs, des images de piété pour sa fille qui devait faire sa première communion.

Après quelques jours d'attente, la poste lui remit un paquet ouvert, et il constata avec stupeur que toutes les images pieuses portaient au crayon des inscriptions ordurières et des dessins pornographiques. Que faire, s'il n'est pas de se plaindre au directeur de la poste.

Dans un pays régulièrement gouverné, une enquête administrative aurait vite fait de chercher et de frapper les coupables.

Voici la réponse ahurissante que le directeur de la poste fit au père de famille : « Votre fille va faire la première communion ! C'est donc que vous êtes un clérical et un monarchiste. Or, si vous défendez le roi, il est bien juste que mes employés défendent la République ! »

Les faits de cet ordre abondent ; ils se passent de tout commentaire.

II

Les dernières nouvelles venues du Portugal, au péril de la vie de notre correspondant, nous apprennent que nulle part en Europe la persécution religieuse n'a atteint le degré d'intensité et de stupides vexations où l'a élevée le gouvernement maçonnique qui sévit sur les rives du Tage. Gouvernement, c'est trop dire et ce serait mal qualifier l'oppression cynique et arbitraire d'Alfonso Costa et de ses complices.

Pour la Révolution triomphante, qui règne depuis trois ans à Lisbonne et qui a étendu sur le Portugal sa domination tyrannique, il n'y a ni règlement ni lois. Comme l'écrivit un journal républicain, seuls, les monarques sauvages, les chefs des peuplades cafres ou hottentotes pourraient se conduire avec un mépris aussi absolu de la justice, avec des instincts aussi cupides et un aussi violent désir d'exercer un pouvoir sans limites et sans contrôle.

La liberté de la presse n'existe plus en Portugal ; les journaux sont saisis sous le prétexte le plus futile, et leur publication suspendue aussi longtemps qu'il plaît au *carbonaro* décoré du nom de ministre.

Parfois même on opère plus énergiquement. Si une feuille se montre trop indépendante, des gens de la police aux gages des loges portugaises envahissent le journal incriminé, détruisent les presses, dispersent les caractères, saccagent les ateliers, et le silence est ainsi imposé pour quelque temps.

Tout récemment, le journal *O Dia* a été saisi. Mais la raison invoquée par les complices de M. Affonso Costa était si faible que toute la presse de Lisbonne, sans distinction d'opinion, a protesté.

Pour éviter que l'Europe n'ait un sursaut d'indignation en apprenant des actes d'intolérable oppression accomplis par la bande maçonnique qui dirige les destinées du Portugal, Affonso Costa va jusqu'à faire surveiller les pèlerins qui veulent se rendre à Lourdes.

La semaine dernière, les catholiques portugais avaient organisé un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes. Pour les empêcher de réaliser leur pieux dessein inoffensif, voici à quels procédés misérables eurent recours les autorités.

Chaque pèlerin dut faire connaître son état-civil, fournir des certificats hygiéniques et obtenir une permission de voyage, appelée passeport. Devant l'impossibilité matérielle d'obtenir toutes ces pièces, que le plus souvent les employés subalternes avaient l'ordre de refuser, la plupart des pèlerins ne purent pas se joindre au pèlerinage et abandonnèrent leur projet.

Quant à ceux qui triomphèrent de cette mauvaise volonté administrative, ils furent accueillis à la gare du départ par une foule infecte de *carbonari* qui les accablèrent d'insultes et de coups, sous l'œil impassible des autorités. En outre, dans plusieurs compartiments, des agents de police reçurent la mission de surveiller les pèlerins et de les accompagner jusqu'à Lourdes. Doux pays !

La fureur de l'anticatholicisme gouvernemental est telle qu'on inflige contre les membres du clergé des poursuites pour des paroles qui, sauf dans le pays de sauvages qu'est devenu le Portugal, sont parfaitement licites et nécessaires dans la bouche d'un prêtre.

Comme aux époques douloureuses de notre Révolution, les apostasies n'ont pas fait défaut au Portugal. Il était cependant du devoir des curés de paroisse de rappeler aux fidèles qu'un prêtre, marié civilement et interdit par l'autorité épiscopale, n'avait plus les pou-

voirs nécessaires pour exercer son ministère. C'est là une déclaration si naturelle que, nulle part en Europe, même le gouvernement le plus ombrageux, n'aurait songé à s'en offusquer.

Tel n'est pas l'avis de la *camarilla* maçonnique, qui déshonore le Portugal et qui rêve d'une constitution civile du clergé, de prêtres mariés et soustraits à l'autorité de Rome.

Les tribunaux portugais poursuivent, frappent et font expulser tout curé ou vicaire qui blâme publiquement le mariage civil d'un prêtre.

Affonso Costa, président du Conseil, ministre des Finances, grand dignitaire de la franc-maçonnerie, ne se laisse distraire de sa haine contre l'Église que pour donner libre cours à la cupidité la plus cynique. Personne n'ignore qu'il a abusé très souvent de sa position officielle pour protéger, comme avocat, les intérêts de ses clients. *Par décret, il a modifié le Code civil portugais.* Mais sa dernière impudence vient de susciter une tempête de protestations légitimes, dans tous les partis politiques portugais. De connivence avec le ministre de la Justice, il vient de mettre d'*office*, à la retraite, un magistrat qui n'avait pas sollicité des loisirs, M. Osorio de Castro, président du tribunal civil de Lisbonne.

Ce dernier, dans une lettre publique adressée à tous les journaux, a révélé les motifs de l'injuste mesure qui l'a frappé. Il a déclaré que M. Affonso Costa et M. Germano Martino, directeur au ministère de la Justice, lui avaient demandé, depuis plusieurs mois, *de rendre, dans un procès, une sentence en faveur de l'un de leurs amis personnels.* Le président du tribunal, ayant refusé plusieurs fois ce qu'il considérait comme une iniquité, avait été victime de la haine d'Affonso Costa.

On nous promet d'autres révélations, et le scandale prendra de très grandes proportions.

Toute la presse de Lisbonne est unanime dans ce jugement. Même les journaux républicains s'élèvent contre la dictature abjecte d'Affonso Costa.

Telle, la *Republica*, du 25 septembre :

« C'est une dictature que le pays supporte et qui paraît s'éterniser, en que les dictateurs désirent conserver le pouvoir, malgré tout et contre tous. Et cependant, elle ne peut pas continuer, pour la raison très simple que c'est une infamie et une honte. Cette honte ne peut durer, sous peine de nous rabaisser à un rang inférieur à celui des Cafres.

Quand donc l'Europe mettra-t-elle un peu d'ordre dans ce bouge ?...

— *La Revue des Français* confirme ces révélations de M. Wanderinger :

Ce sont les « carbonarios » qui font l'office du Comité de Salut

public. Ils forment une armée secrète de trente mille individus, répandus dans tout le pays. Le gouvernement les paye à raison de vingt à vingt-cinq francs par tête et par jour. Il faut reconnaître qu'ils s'efforcent de justifier, par un zèle excessif, et le plus souvent intempestif, les salaires qu'ils reçoivent « pour la défense de la République ».

Personne n'est à l'abri de leur espionnage et de leurs dénonciations. Rien ne dit que le barbier chez lequel vous entrez à Lisbonne, le commissionnaire que vous conduisez dans la rue, n'appartient pas à cette terrible société secrète.

SUISSE. — On lit dans le *Journal de Genève* du 5 octobre :

Vendredi soir, à la brasserie du Crocodile, M. William Vogt a donné lecture de sa nouvelle brochure : *Etat d'âme* de la Maç.: Suisse en 1913. M. Vogt, qui intéressa et abusa beaucoup ses auditeurs, fut très applaudi par les nombreuses personnes présentes.

Nous donnerons l'analyse des deux dernières brochures de M. Vogt dans notre numéro de décembre.

Armée

FRANCE. — La Revue a cité dans ce même numéro sous la rubrique *Antimaçonnerie : Extraits de la Presse Antimaçonnique de tous pays*, l'article du *Berliner Staatsbürgerzeitung* sur les lacunes relevées au cours des grandes manœuvres du Sud-Ouest. A la suite des incidents déplorables qui les marquèrent et mirent à jour la faiblesse du commandement et l'indiscipline des troupes que personne ne tenait en main dans certains corps, une grande partie de la presse réclama l'application de la loi permettant au ministre de la guerre de fendre l'oreille aux généraux inférieurs à leur tâche. Des sanctions furent résolues.

Le général Faurie et le général Plagnol avaient participé aux grandes manœuvres du Sud-Ouest : c'est à la suite de ces manœuvres, sur les rapports que, d'une part, le général Chomer, commandant l'armée dont ils faisaient partie, d'autre part, le général Joffre, en sa qualité de chef-major général, ont rédigés, que des demandes de mise à la retraite ont été formulées. Ces mesures furent étendues à d'autres généraux hors d'état de commander à l'ennemi, si brillants chefs qu'ils aient pu être en leur jeunesse.

Tandis que ses collègues ainsi visés se taisaient, attendant avec discipline le jugement de leurs chefs, le général Faurie soumettait à la presse, sous forme de lettre au ministre de la guerre, une véritable diatribe sans mesure et sans dignité contre ses

collègues de l'état-major, contre le généralissime Joffre et contre son chef le plus direct, le général Chomer. Bien entendu, tous ces généraux sont des envieux, des jaloux et des adversaires acharnés de sa personnalité. Ce qu'on veut frapper en lui, ce n'est pas l'incapacité, la médiocrité du commandement, c'est le « général républicain ».

L'antienne est connue, mais en invoquant cette raison ridicule de sa disgrâce, le général Faurie semble s'attribuer à lui seul des opinions qu'il dénie, par là même, à tous ses collègues que n'atteignent pas les sanctions ministérielles. Il est le « général républicain ». Que sont donc les autres ? Des généraux tout court. C'est préférable. Dans l'armée qui réunit la nation tout entière sans distinction de nuances politiques ou religieuses, on n'a pas à savoir si le général Faurie est ou n'est pas républicain ; on ne lui demandait que d'être à la hauteur de sa tâche, et il paraît certain qu'il ne l'était pas du tout.

Le Conseil des ministres réuni prononça les sanctions suivantes :

A la suite de la lettre qu'il a adressée au ministre de la guerre, le général Faurie, commandant le 16^e corps d'armée, est relevé de son commandement et traduit devant un Conseil d'enquête pour faute contre la discipline. Le général de division Courbebaisse, commandant le 14^e corps d'armée, à Lyon, est admis d'office à la retraite. Le général de division Plagnol, commandant le 17^e corps d'armée, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité. Le général de division Besse est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité. Le général de brigade Alba est mis en disponibilité. Les colonels Saint-Etienne, commandant le 123^e d'infanterie, et Escudier, commandant le 122^e d'infanterie, sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à la retraite.

Le Conseil d'enquête fut constitué en vertu des articles 1 et 6 du décret du 8 novembre 1903 sur les conseils d'enquête d'officiers, et composé de généraux plus anciens que le général Faurie. Voici les noms de ces généraux :

Duchesne, grand'croix de la Légion d'honneur de l'arme de l'infanterie, président du Conseil d'enquête ; Voyron, grand'croix de la Légion d'honneur, de l'infanterie coloniale ; Pognard, grand-officier de la Légion d'honneur, de l'infanterie ; Duparge, commandeur de la Légion d'honneur, de la cavalerie ; Pistor, commandeur de la Légion d'honneur, de l'artillerie.

Le général Faurie, comptant plus de trente ans de service a tous les droits à la retraite et ne peut être mis en retrait d'emploi

ou en réforme. Quant à la mise en disponibilité, elle était prononcée par les ministres, dans un Conseil de cabinet et c'est après avoir eu connaissance de cette décision que le général Faurie écrivit au ministre de la guerre.

Voilà sur quel terrain s'engagent les polémiques. Tout d'abord, il faut le dire, les plus ardents à réclamer des sanctions ne s'étaient préoccupés ni du général Faurie, ni des autres officiers généraux qu'a frappés la décision du ministre de la guerre. La personnalité, dont les meneurs espéraient avoir l'oreille, n'était autre que le général de Castelnau, chef d'état-major général, qui est la bête noire des Loges. M. Georges Thiébaud, dans la *Libre Parole* du 10 octobre, expliquait les causes du mal dont on avait constaté les effets aux manœuvres du Sud-Ouest :

On n'a pas eu de cesse que cette subordination misérable, et d'ailleurs périlleuse, du corps d'officiers au corps des politiciens ne fût positivement accomplie et passée dans les mœurs du régime. Tout ce qui pouvait encore sauvegarder la condition des officiers et l'équité de leur avancement a été graduellement atteint, rogné ou aboli. Par conséquent, les commissions de classement, composées de tous les commandants de corps d'armée ou assimilés, gênaient encore le bon plaisir du ministre : qu'a-t-on fait ? On les a supprimées. On a restauré, sous la prétendue République, le bon plaisir, qu'on croyait d'essence exclusivement monarchique, pour permettre aux pachas de l'oligarchie dite « républicaine » de placer leurs créatures, même au détriment de sujets plus méritants.

En outre, on sait très bien que les grandes directions militaires, telles, par exemple, que la direction de l'infanterie, exercent une influence décisive sur ce qu'on pourrait appeler la cuisine de l'avancement. On sait que, par le coup de pouce de faveur ou de passe-droit, donné çà et là à tels officiers et même à telles séries d'officiers ayant tel âge, on obtient, à quelques années de distance, et sur toute l'échelle ascendante des grades, une inévitable répercussion de ces mauvais choix, dans la composition du haut commandement. Rien que par ces repérages élémentaires, on peut se figurer aisément quelles malfaisantes sophistications ont pu être pratiquées dans le recrutement du corps d'officiers supérieurs et généraux par l'abominable système qui a prévalu depuis le ministère de scélérats que présida Waldeck-Rousseau.

Sous prétexte de ne plus laisser arriver aux grades supérieurs les officiers classés comme catholiques, le cléricalisme officiel de l'oligarchie dite républicaine a multiplié les tours de faveur et les iniques passe-droits au profit des officiers protestants et des officiers juifs. Voyez aussi, à cet égard, la composition de la garnison de Paris et des garnisons les plus rapprochées de Paris, vous serez édifiés. En

dehors des officiers protestants et juifs de naissance, formant les dynasties de l'oligarchie régnante, ont été favorisés de préférence les officiers ayant épousé des protestantes ou des juives. En plus de cette aristocratie secrète et sacerdotale du régime, ceux des officiers qui se sont fait affilier à la Maçonnerie et y ont accepté les tristes besognes de délation et de suggestion que cette agence étrangère impose à ses esclaves, ont reçu le prix de leur abdication et de leur servilité. Ils ont été inscrits aux tableaux et préférés à des camarades demeurés fidèles aux vieilles et nobles vertus du corps d'officiers.

Enfin, il y a tous les intrigants, tous les quémandeurs, tous les protégés, tous les pistonnés, pour la plupart sans valeur militaire et assurément sans valeur morale, car, s'ils en avaient une, ils sentiraient qu'il ne faut pas, même pour gagner des grades, descendre à des démarches qui, justement, sont, de leur nature, un peu dégradantes.

Voilà, depuis 1899, depuis quatorze ans, le gibier d'avancement intensif poussé vers les hauts commandements par les politiciens ! Le dreyfusisme, au lieu de servir de criterium à une prudente épuration de l'armée, à une sagace élimination d'éléments hétéroclites, dont on venait d'éprouver les caractères inquiétants, a servi, au contraire, de criterium inverse, pour déterminer le classement, le recrutement des hauts grades. Sans vouloir généraliser outre mesure, ni même insinuer que ce criterium a été absolument exclusif, je crois pouvoir affirmer qu'il a pesé d'un grand poids, qu'il a dicté beaucoup de choix déplorables, beaucoup trop, à commencer par cette nomination à la fois stupide et provocatrice de Georges Picquart au ministère de la Guerre, après celle de ce sinistre imbécile que fut le général André, pour ne citer que ces deux phénomènes engendrés par l'esprit oligarchique.

La conclusion de l'article de M. Georges Thiébaud était celle qu'on attend :

De n'importe quelles sanctions, puisque c'est le mot à la mode, qu'on veuille faire suivre les preuves d'incapacité ou d'insuffisance remarquées aux dernières manœuvres, le vice fondamental de l'expérience pratique du haut commandement n'en sera pas sensiblement modifié. Il ne peut pas savoir ce que c'est que la vraie guerre, puisqu'il ne l'a jamais faite, que par oui-dire, dans des livres ou sur des cartes. Il ne peut même pas manier commodément des masses d'hommes, puisque, même chez les plus instruits, c'est une connaissance inappliquée et purement didactique.

L'engouement de ce régime de pédagogues et de pédants pour le militaire de bureau et le militaire d'examen l'a naturellement porté à sacrifier l'officier de culture imparfaite, mais de pratique éprouvée et expert en conduite des hommes, à l'officier qui a mis toute sa science acquise en notes savamment polygraphiées, officier de mérite,

sans doute, mais incomplet, comme l'autre, et peut-être plus que l'autre ! De sorte que, même et encore sur ce point, l'oligarchie régnante, qui se dit républicaine et, par surcroît, démocratique, a fait, comme à l'ordinaire, de la démocratie à l'envers et de la République à rebrousse poil.

Elle va se donner des airs grotesques de Sénat romain, en frappant trois ou quatre pauvres généraux ou colonels, qui n'auront pas manœuvré, dans le Sud-Ouest, comme ils auraient pu le faire à Austerlitz ou à Friedland, sous la conduite et le regard de Napoléon. Mais ces révocations ou mises à la retraite, si méritées soient-elles, seront autant de cataplasmes ou de vésicatoires sur des jambes de bois. La cause initiale et originelle de ces mal-façons et de ces incapacités est beaucoup moins dans les individus que dans le parti même, dont l'omnipotence brouillonne, incompétente et irresponsable a détruit peu à peu ou stérilisé toutes les forces organisées du pays.

Si vous voulez avoir une véritable armée bien organisée, bien commandée, d'un bon moral, en un mot capable de faire la guerre, cela est parfaitement et facilement possible, même avec une République et une démocratie, quoi qu'en dise M. Sembat. Mais cela est presque impossible avec le « parti républicain » tel que nous le connaissons. C'est lui qu'il faut de toute nécessité mettre à la retraite d'office, en vertu d'une loi de salut public autrement inexorable que celle du 16 février 1912. C'est surtout dans le personnel politique, caduc et décrié du régime, que la réforme et le rajeunissement des cadres sont devenus indispensables. Qu'on commence par là à prendre les sanctions dont le pays et l'armée ont besoin. Le reste s'améliorera bien vite. Autrement, tout demeurera inutile.

— L'attitude fanfaronne du général Faurie a eu pour résultat de faire dévier le débat. C'est à lui que la presse de conservation s'en prit principalement, et c'est lui seul à peu près que défendit la presse de destruction. Dans l'*Autorité* du 20 octobre, M. Gaston Jollivet étudiait ce type du *général ferme républicain* :

Je n'ai pas à suivre ici les étapes d'une carrière qui vient de s'arrêter brusquement. Qu'il me suffise de dire qu'après l'avancement du général Picquart, celui du général Faurie provoqua le plus de colère dans les cœurs, ou fit venir le plus de sourires sur les lèvres de ceux qu'il reculait iniquement.

Les grandes manœuvres n'auraient servi qu'à montrer lumineusement le fléau que peut être l'arrivisme, qu'il faudrait saluer dans cette petite guerre une admirable préparation à la guerre tout court. Elles ont fait surgir, en effet, et avec quel relief, la physionomie du général politicien. Quand il s'agit d'un Rouvray, par exemple, ce protégé des Loges, qui s'est « en allé » l'année dernière de son commandement de corps d'armée, le mal n'est pas très grand. L'armée

ne peut pas se flatter de n'avoir que des intelligences supérieures à son service, mais un Faurie, c'est une autre affaire. L'homme était assez débrouillard pour mettre, comme on dit, les morceaux doubles, et, avec beaucoup de travail, faire à peu près figure de militaire, du moins devant les parlementaires, ses protecteurs. Son effondrement aux manœuvres s'explique en grande partie, parce qu'il a perdu en politiquailleries le temps qu'il devait à son métier. La journée n'offre que ses vingt-quatre heures à un être humain pour se dédoubler. Le général Faurie faisait mieux, ou surtout pis que de se dédoubler ! La politique aura été tout un accaparement de ses facultés. Il est sûrement parti de Montpellier pour le Sud-Ouest avec, en tête, beaucoup moins de plans de campagne que de lettres à écrire à l'honorable M. Vadécard. Le châtiment de ce général républicain fut donc d'avoir été, comme ses amis disent dans leur langue spéciale, un « ferme républicain ».

Il a cependant une excuse. S'il a été au-dessous de sa tâche dans le Languedoc, et au-dessous de tout la plume à la main, il peut invoquer pour sa décharge la certitude où il était que son insuffisance trouverait des trésors d'indulgence en haut lieu. Suivant les journaux de son bord avec plus de soin que les mouvements de ses régiments, il savait que le propre d'un gouvernement de « fermes républicains » est, dans le civil, de laisser les fils des sénateurs, fermes républicains, cambrioler de midi à cinq heures, comme on va à son bureau ; dans le militaire, de bombarder ministre de la guerre, puis commandant de corps d'armée, un lieutenant-colonel frappé pour acte d'indiscipline aussi notoire qu'avoué ! Or, il se trouve ainsi, juste expiation, qu'un Delpech, un Picquart, frappent, par ricochet, un Faurie. C'est à eux que demain, quand il comparaitra devant le conseil d'enquête, l'ancien commandant du 16^e corps pourra montrer le poing, car c'est à eux qu'il doit de rentrer dans la vie privée avec le risque d'y tourner assez mal pour devenir député radical-socialiste ou unifié.

— Dans un autre article, *Les Généraux malades de la Peste* (*Autorité* du 21 octobre), M. Guy de Cassagnac rappelait les origines de l'Hécatombe, tous les organes de la presse écoutée dans les ministères sonnait l'hallali, demandant la rapide exécution, la mort sans phrases de celui qu'ils ne nommaient pas, mais qu'ils croyaient tenir :

Puis, par une suite imprévue mais bien logique, des clameurs s'élèvent. D'où partent-elles ? du camp radical et du camp socialiste. En faveur de qui se font-elles entendre ? en faveur des généraux disgraciés...

Oui, on ne peut aujourd'hui frapper un officier convaincu d'incapacité, sans qu'aussitôt la République le revendique comme le meilleur,

le plus cher et le plus distingué de ses enfants. On a tellement pris l'habitude de voir des Percin, des Peigné, des André ou des Rouvray à la tête de nos armées que déclarer un officier idiot et improprie au service équivalait à le proclamer bon républicain.

Vraiment, je ne comprends pas mes confrères de gauche. N'auraient-ils pas plutôt intérêt, dès que se présente un cas comme celui du misérable général Faurie ou du pauvre Courbequibaisse, à répudier aussitôt ledit officier et à révéler au public qu'il sort de la rue des Postes ou de chez les Frères de la Doctrine chrétienne ? Admirez plutôt MM. Messimy et Humbert : depuis la fin des manœuvres, ces officiers à la manque, échoués dans une salle de rédaction, réclament des sanctions impérieuses contre des officiers généraux. Ils se gardent de désigner par un nom les victimes vouées par leur plume aux rigueurs du gouvernement, mais leurs sympathies ne font aucun doute : elles vont aux badernes dont le grade fut toujours proportionné à celui qu'elles occupent dans la Franc-Maçonnerie. Or, il se trouve que la baderne est frappée. Aussitôt les deux farceurs de s'écrier : « Enfin, justice est faite ! nos avis ont été écoutés, nos protestations reçues ». Sans le moindre scrupule d'élégance, ils lâchent Faurie, Alba, Courbebouillabaisse, Besse et Plagnol... Ils ne les connaissent plus, ils les jugent indignes de commander et de vivre. A la bonne heure, voilà des hommes habiles et des partisans avertis. Comment tous leurs amis n'ont-ils pas suivi cet exemple ?

Impressionnés par les fameuses déclarations du général Faurie, les journaux radicaux et socialistes reconnaissent en lui un bon républicain, victime des Jésuites qui, comme on le sait, avaient prêté serment, sur la tombe du Père du Lac, de faire échouer les plans conçus pas le génie de ce loyal soldat. Si, quand il a reçu du général Chomer l'ordre de marcher vers le Sud-Ouest, il a bravement pris la direction de l'Est, c'est que, nul ne l'ignore, les quatre points sont cardinaux, et la Franc-Maçonnerie n'en a que trois. Alors, est-ce sa faute, à cet homme, si, cherchant le Sud-Ouest, il a perdu le Nord ? Est-ce sa faute, si, chargé d'arrêter par un mouvement très lent la poursuite de l'ennemi, il a battu la campagne au lieu de battre en retraite ?

Les Jésuites seuls ont pu provoquer ce résultat déplorable et perdre dans l'estime de ses camarades ce chef qui se réclame du seul témoignage d'un officier belge. Car, chose plaisante, M. Faurie rapportait, l'autre jour, comme une preuve de sa capacité, cette exclamation du général de Hensch, qui, voyant manœuvrer le 16^e corps d'armée, se serait écrié : « Je suis émerveillé !!! » Parbleu ! ce bon Belge ne pouvait qu'être émerveillé de voir ces lions que sont nos braves troupiers conduits par cet âne qui s'appelle Faurie et, par des prodiges d'endurance ou d'habileté, s'efforcer d'atténuer les sottises de leur chef : on serait émerveillé à moins.

Donc, aujourd'hui, une loi se dégage, lumineuse, du gâchis de nos

affaires militaires : *Tout officier dit supérieur, réputé incapable au cours des manœuvres, sera qualifié bon républicain. J'aime autant cela...*

Mais pourtant, il était une époque où la République se montrait moins tendre pour les maladroits. Aux jours sanglants de la Convention, lorsque des généraux avaient eu l'infortune de se laisser culbuter, on les rappelait, on les citait à la barre et on les envoyait ordinairement à l'échafaud.

Aujourd'hui, on se contente de leur fendre l'oreille : et ils se plaignent ! Quand on pense que non seulement le salut de la Patrie, mais encore la vie de plusieurs milliers de Français peuvent être compromis par l'incurie, l'incapacité d'un de ces généraux fabriqués dans les arrière-loges, on ne peut s'empêcher de trouver très mince le châtimeut qui les place simplement dans le cadre de la réserve. Et, puisqu'on a le souci de ménager leur amour-propre au point de les autoriser à quitter le commandement « *sur leur demande* », à la place du gouvernement, je leur insinuerais de se faire hara-kiri.

Sauf ce finale, plus japonais que chrétien, l'article est net et amusant. Il est surtout vrai et instructif.

— Les satiriques s'en sont mêlés. Le *Charivari* du 26 octobre ne donne-t-il pas cette plaisante définition à propos des protestations violentes auxquelles se livra le Congrès de Pau, voulant couvrir quand même le général Faurie :

Un général *franc-maçon* n'a pas le droit d'être inatelligent et incapable. Un général qui va à la messe est nécessairement une canaille.

Ainsi en ont décidé les augures qui se réunirent à Pau, pour débiter des pitreries sans rire.

C'est un peu bien radical !

— Passons aux défenseurs dont le geste fut plutôt timide, la parole embarrassée. Le 20 octobre, *L'Yonne* reproduisait un article de M. Clémenceau où il indiquait nettement à M. Etienne que, pour l'oreille du général Faurie, on exigeait celle du général de Castelnau.

Qu'on me démontre que le général Faurie a gravement erré, écrivait M. Clémenceau. Je lui garderai mon estime, mais je serai le premier à lui dire que l'heure de la retraite a sonné. Il n'a jamais fait de politique. Jusqu'à ce jour, je ne l'avais pas vu trois fois dans ma vie. J'ai lu, dans un journal de sacristie, que je l'avais recommandé. Je m'honorerais de l'avoir fait, mais c'est faux. Le général Faurie fut toujours de ceux qui se recommandent tout seuls. Rien donc ne peut m'engager à le défendre, que l'intérêt de la vérité, pour le bien de l'armée française et de la patrie républicaine. C'est assez. Mieux

encore, je gagerais que, si la démonstration était suffisante, c'est le général Faurie, lui-même, qui se lèverait pour dire : « L'âge a trahi ma volonté. J'entre au cadre des vétérans ».

Vif, alerte, de parole vibrante, le général Faurie ne donne point du tout l'impression d'un homme « fatigué ». Sans violences autoritaires, sans coups d'éclat, il a su rétablir la discipline et venir à bout du laisser-aller dans son corps d'armée, où d'autres avaient passé, sans pouvoir obtenir les mêmes résultats. Il aime le soldat et sait s'en faire aimer. Il a la confiance de ses hommes : cruel reproche, pour ceux qui nous ont valu les derniers mouvements de mutinerie militaire, parce que leur imbécile morgue se fait gloire, de tenir à distance le soldat. Ceux-là, M. Etienne ne les a pas frappés. Ils avaient à l'État-Major général un trop précieux défenseur.

— Dans un autre article, publié par *l'Homme libre* et reproduit par le *Soleil* du 24 octobre, le Breton obstiné qu'est M. Clémenceau revenait sur son plaidoyer *pro Faurie*, et en arrivait à développer ce paradoxe qu'un général ignare aux manœuvres doit être un foudre de guerre.

La question, qui se présente maintenant, est de savoir si c'est exclusivement sur les manœuvres que l'on doit se fonder, pour disqualifier un chef militaire, ou s'il n'y a pas plutôt lieu de le juger sur l'ensemble de ses qualités ou de ses manquements. A première vue, la manœuvre étant une épreuve de pratique, paraît offrir, à chacun, la meilleure chance pour l'utilisation de ses facultés. Il en serait ainsi, véritablement, si toutes les conditions morales et matérielles de l'épreuve pouvait se trouver remplies. Mais il n'est personne qui ne sache que, si l'on cherche à se rapprocher autant que possible de la pratique dans les manœuvres, on en demeure encore très éloigné, en raison des innombrables conventions, auxquelles on est obligé de s'arrêter, pour obtenir (pas toujours) de simples vraisemblances. Si l'on a reconnu que l'on doit juger un écolier, moins sur un examen isolé, que sur l'ensemble de ses travaux scolaires, que dire d'un officier, de qui l'on recherche, non seulement ce qu'il sait, mais ce qu'il est capable de faire — et de faire, dans des conditions simplement approximatives de celles où il doit être employé ? Ici, un ensemble de qualifications se présentent, sur lesquelles les chefs n'ont pas besoin des grandes manœuvres, pour porter un jugement certain.

M. Clémenceau, on le sait, n'en est pas à un paradoxe près.

— Reste à donner l'opinion d'un soldat. La voici. Le com-

mandant Saint-Maurice, chroniqueur militaire de *l'Univers*, tire cette morale de l'incident Faurie (1^{er} novembre 1913) :

L'avis qu'émettra le Conseil d'enquête ne paraît pas douteux : l'ancien commandant du 16^e corps d'armée a commis un acte grave d'indiscipline, en adressant une lettre arrogante au ministre et en la publiant ; il a aggravé sa faute, par les commentaires qu'il en a donnés, à divers journaux. Enfin, la désapprobation est unanime, dans l'armée, contre le procédé insolite et peu généreux, par lequel le général a cherché à rejeter, sur l'un de ses subordonnés, sur son chef d'état-major, la responsabilité des erreurs commises aux manœuvres.

Le général Faurie sera donc mis à la retraite. Mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement de la République, a porté un coup funeste à la confiance et à la discipline de l'armée, en procédant à des exécutions bruyantes. Combien il eût été plus habile de prévenir, secrètement, les généraux, dont les grandes manœuvres avaient révélé l'insuffisance, qu'ils eussent à demander, d'eux-mêmes, leur mise en disponibilité ! Ils fussent alors partis avec tous les honneurs de la guerre, accompagnés d'un bel *Ordre du jour*, dans lequel leur commandant d'armée, ou le généralissime, les eût remerciés de leurs services passés, en leur exprimant tous ses regrets de leur départ prématuré. Et ainsi le public, et surtout les soldats, n'eussent pas été amenés à dire : « La faiblesse que les manœuvres du Sud-Ouest ont fait ressortir, dans le commandement des 16^e et 17^e corps d'armée, des 31^e et 35^e divisions, doit exister, au même degré, dans les autres corps d'armée. Si la guerre éclate, nous sommes voués d'avance à la défaite, par l'incapacité de nos chefs ». Quelle tristesse d'entendre rééditer aujourd'hui, au grand péril de la France, la vieille calomnie des républicains de 1870, sur *les lions conduits par des ânes !*

— Les polémiques électorales romaines ont amené le général Ricciotti Garibaldi à prendre chaleureusement la défense de Charrette et des héros de Mentana, devenus plus tard les héros de Patay. Un ex-garibaldien, M. Rossi, ayant contesté les dires du général, celui-ci s'exprime en ces termes dans une lettre publiée par *la Stampa*, du 16 octobre 1913 :

A l'armée des Vosges, il y avait plusieurs catholiques avérés, outre ceux de ma compagnie qui, par mon ordre, remirent sur leur poitrine, la médaille de Mentana, qu'ils avaient, par égard pour moi, enfouie dans leur sac. Ne se souvient-on pas, qu'il y en avait qui allaient à la messe tous les matins ? Et l'un d'eux n'avait-il pas un autel transportable ? Le comte Houdetot, mon chef d'état-major, n'appartenait-il pas à une des familles les plus catholiques et les plus

légitimistes du Havre ? Et il y en avait bien d'autres, dans le corps, qui combattaient, avec nous, pour la République, à qui le Gouvernement conféra, entre autres choses, par le même décret, sur le champ de bataille, la Légion d'honneur. Elle fut ainsi donnée à Charrette et à moi ; à moi, pour Châtillon, à lui, pour la superbe défense de Châteaudun. Peut-être ne se souvient-on plus que, tandis qu'à la bataille d'Autun nous défendions le séminaire des Jésuites, ces bons pères nous préparèrent à manger, et que, dans l'attente de l'attaque du lendemain, c'est à moi, précisément, que l'on confia, pour les mettre en sûreté, les religieuses de cette ville très cléricale, consternée de frayeur. Notre corps garibaldien a toujours été divisé en deux catégories : la première, son général en tête, a toujours respecté la religion et ses honnêtes ministres ; la seconde a toujours crié : « A bas les prêtres ! » pour pouvoir, plus facilement, mettre à sac les couvents et les églises. Peut-être Rossi est-il de cette seconde catégorie. Moi, pour mon compte, je suis les traces de mon père.

Bibliographie

ANGLETERRE. — Le Fr. J. W. Songhurst, de Londres, vient de publier, sous le titre *The Minutes of the Grand Lodge of Freemasons of England*, le texte du premier procès-verbal de la Grande Loge de Londres ; celui du second procès-verbal ne tardera pas à paraître.

On trouve dans cette publication, outre les procès-verbaux des années 1723-1739, un grand nombre de *fac-simile* qui contiennent le noms des Loges, et une partie des noms de leurs membres, une liste des Grands-Maitres en titre et des Grands-Maitres délégués. Cette publication est due à l'initiative du Fr. Dr. Begemann qui a attiré l'attention du premier Secrétaire de la Loge des *Quatuor Coronati* sur l'importance des documents. Le Fr. Speth avait commencé le travail, qui a été repris et mené à bonne fin par le Fr. Songhurst.

— On lit dans une revue maçonnique d'Outre-Manche, l'annonce d'un ouvrage que va publier la *Lever Press*, 11, Southampton Row, Londres, W. C : *Who's who in Masonry*. L'ouvrage va être mis sous presse, et l'on réclame aux personnalités maçonniques le retour à courte date des notices biographiques et des épreuves communiquées. En souscription à 16 sh. payables à souscription ou à 21 sh. contre envoi de volume. L'ouvrage ne sera pas mis en librairie.

ETATS-UNIS. — Albert G. MACKAY, *A Cyclopaedia of Freemasonry and its Kindred Sciences, comprising the whole range of arts, sciences and literature as connected with the institution*. New and revised Edition prepared under the direction and with the assistance of the late William J. HUGHAN, by Edward HAWKINS, New-York et Londres 1912, 2 vol.

— BAYLISS, N. M. *Condensed History of Scottish Rite in the United State*, From official Documents, 1913.

FRANCE. — La nouvelle Edition pour 1913, revue, corrigée, mise à jour et augmentée, du *Répertoire des Officiers francs-maçons*, vient d'être mise en vente aux bureaux de la Ligue Militaire. Pour recevoir cette brochure franco, *sous pli fermé*, envoyer Un franc en Timbres-poste au Secrétariat de la Ligue Militaire, 20, rue d'Edimbourg, à Paris, 8^e.

Ce travail contient, dans l'ordre alphabétique, tous les noms des officiers relevés dans les archives de l'Association anti-maçonnique de France et publiés dans son *Répertoire maçonnique*, ainsi que certains noms publiés en 1912, par la *Libre Parole*, tous soigneusement identifiés à l'aide des annuaires.

Ce document est sans doute resté très incomplet, car les loges ne communiquent guère leurs contrôles ; tel quel, il est encore fort intéressant à consulter.

On y relève, pour l'armée active métropolitaine, 358 noms ainsi répartis :

Infanterie	201
Cavalerie	19
Artillerie	29
Génie	5
Train des équipages	10
Médecins et pharmaciens	19
Vétérinaires	8
Intendants et officiers d'administration	45
Gendarmerie	31

On remarquera la proportion élevée des gendarmes et des officiers d'administration.

Sous le rapport des garnisons, les F. : semblent, comme il est naturel, jouir de faveurs toutes particulières. Presque tous résident dans les villes importantes ; le gouvernement militaire de Paris en compte à lui seul 127 (sur 327 relevés dans toute l'armée, gendarmerie non comprise), soit une proportion de 38,53 %, plus du tiers !

Boy-Scouts

FRANCE. — On lit dans l'*Indépendance bretonne*, de Saint-Brieuc (28-29 septembre) :

Si nous voulons connaître l'origine des Boy-Scouts en France, il nous faut remonter au Convent de la *Grande Loge de France* de 1909. Dans sa tenue du samedi 25 septembre 1909, la commission des vœux proposait et faisait adopter, par le Convent, un long vœu, dont nous extrayons les passages ci-dessous, les principaux :

« Considérant que les patronages de préparation militaire, fondés

jusqu'à ce jour, dirigés par les membres les plus actifs de la réaction, aidés du clergé enseignant, constituent, pour les instituteurs républicains, un réel danger qui, dans un avenir rapproché, sera insurmontable, si le gouvernement laisse, bénévolement, la réaction et le clergé accaparer, par ce moyen, la jeunesse française :

« Considérant qu'il y a lieu cependant d'éviter, par un retour déguisé, aux *bataillons scolaires* et aux *ligues patriotiques*, de former une jeunesse *militariste* et *chaucine*, dont les manifestations irraisonnées, intempestives et imprudentes, constitueraient, non seulement un perpétuel danger de conflits extérieurs et intérieurs, mais prépareraient aussi un retour aux idées et aux conséquences plébiscitaires ou césariennes :

« Considérant qu'il est réellement possible de créer des groupements, ayant pour *but unique*, la préparation de la jeunesse au service militaire, par la *simple amélioration physique et morale de la race* :

« Emet le vœu :

« Que des groupements de *préparation militaire obligatoire de la jeunesse* soient institués, en France et aux colonies, sous l'unique patronage de l'État, et sous son contrôle (groupements constitués par les enfants mâles, dès l'âge de onze ans, composant les établissements publics d'enseignement :

« Que *seule*, l'instruction de la *gymnastique rationnelle* y soit donnée, conformément aux programmes en vigueur :

« Que cette instruction soit confiée, dans chaque établissement public d'enseignement, aux professeurs et instituteurs laïques, ayant *obligatoirement* passé par l'école normale de gymnastique de Joinville-le-Pont, pendant leur service militaire actif, secondés par des officiers et sous-officiers de complément (réserve et territoriale), désignés par le ministre de la Guerre. »

Ce vœu, présenté au Convent par la Loge *Cosmos*, était complété par un autre du F.°, Peigné, invitant tous les Maçons, les membres des corps élus et des groupements républicains « à faire tous leurs efforts pour lutter contre le cléricalisme dont le but avoué et réel est de mettre la main sur la jeunesse française ».

Voilà. Nous avons tenu à citer textuellement, en soulignant les mêmes mots soulignés dans le compte-rendu imprimé du Convent. Ces mots en italiques ont une grande importance en ceci qu'ils se trouvent avoir été cueillis dans le Manuel et les statuts des Boy-Scouts ou encore dans le règlement de la *Ligue Nationale d'Education*, — à moins que celle-ci n'en ait bénéficié, — ligue qui précéda les Eclaireurs actuels sous le nom un peu pompeux d'*Eclaireurs Débrouillards*.

La *Ligue d'Education Nationale* a été fondée en effet par la Franc-Maçonnerie. C'est elle qui adopta d'abord les dix commandements de l'Eclaireur, que lui prirent ensuite, en les modifiant quelque peu,

les Unions chrétiennes. L'accaparement du premier groupement par les Unions (groupement qui n'est autre que celui désiré par le Convent de 1909) s'est donc fait à l'amiable entre la Maçonnerie et le Protestantisme. Si le dernier dirige l'« entreprise » et cherche par tous les moyens à l'étendre au pays, ce n'est en tout cas que sous le contrôle de la première, qui en reste l'inspiratrice. De sorte que, quoi qu'on dise ou prétende, entre le vœu du Convent de 1909 et l'organisation des Boy-Scouts en France, il n'y a pas qu'une simple similitude, *mais bien relation de cause à effet.*

RUSSIE. — Le *Radical* du 18 octobre 1913 constate la défaveur où viennent de tomber les Boy-Scouts à la cour de Russie :

Après un moment de faveur, les « jeunes éclaireurs » russes viennent d'être dissous, leurs exercices étant considérés comme nuisibles à leurs études.

Il y a à peine un an, huit mille « Poljeschniyé » (jeunes éclaireurs), provenant de toutes les parties de la Russie, s'étaient rassemblés dans la capitale et avaient été passés en revue par le Tsar lui-même. Ces gamins étaient habillés en uniformes en tout point semblables à ceux de l'armée et se livraient à tous les exercices militaires. Les personnages de l'armée voyaient là une parodie plutôt dégradante de l'état militaire. Mais il y eut plus que cela à dire contre la nouvelle institution. Les Poljeschniyé, appartenant aux écoles secondaires, constituaient un élément imprégné d'idées d'opposition au gouvernement, et on considéra bientôt comme dangereux de leur donner dans les mains des armes, même d'un vieux modèle. Les professeurs, peu partisans dès le début de cette création de jeunes éclaireurs, firent bientôt valoir que les exercices militaires, auxquels on astreignait ces jeunes gens, les détournaient de l'étude, sans leur profiter au point de vue du développement physique. Cependant, tant qu'on crut que l'institution était regardée avec faveur en haut lieu et que le tsar passerait des revues de jeunes éclaireurs, des officiers et des professeurs continuèrent à donner leurs soins à ce corps, et les communes allouèrent volontiers les crédits nécessaires à leur entretien. Mais, dès qu'on sut que le souverain renonçait à passer les Poljeschniyé en revue, l'enthousiasme tomba tout à coup, et partout les corps de jeunes éclaireurs furent dissous.

Crémation

ALLEMAGNE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (3 novembre 1913) :

Dans les milieux juifs berlinois, on a demandé l'érection d'un columbarium pour les urnes des incinérés au cimetière juif de Berlin. Les Juifs orthodoxes ont empêché cette profanation en donnant ainsi un bel exemple à tant de chrétiens.

FRANCE. — Il existe une Société pour la propagation de l'incinération. Elle réside 112 bis, boulevard Malesherbes et elle a été, paraît-il, reconnue d'utilité publique par décret du 12 octobre 1897.

Voici la composition de son comité : président : le F. . . Barrier, inspecteur général des Ecoles Vétérinaires, membre de l'Académie de Médecine, du Conseil Supérieur d'hygiène de France et du Conseil de Salubrité de la Seine ; vice-présidents : Max de Nansouty, ingénieur des Arts et Manufactures ; Grébauval, ancien président du Conseil municipal de Paris ; secrétaire-général : F. . . Georges Salomon, ingénieur civil des mines ; membres : Henry Bauer, Emile Bernheim, le Dr Calmettes, le F. . . Paul Cornet, le F. . . Ferdinand Dreyfus, Fiquet, Camille Flammation, le F. . . Yves Guyot, Edouard Herriot, Hudelo, les FF. . . Klotz, A.-J. Martin, Georges Martin, Mesnard, H. Rouvier, Théveny, le Dr Vallin, le F. . . Violette.

Cette Société distribue des prospectus où on lit ce qui suit :

L'Incinération supprime le lent et hideux travail de la décomposition putride au sein de la terre, la transformation du corps « en ce je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue », le feu purificateur résout le cadavre, en moins d'une heure, en cendres et en fumée.

L'Incinération supprime la pollution du sol, des eaux, de l'air, l'empoisonnement des vivants par les morts. L'appareil crématoire est d'une innocuité absolue.

L'Incinération supprime les difficultés, les grossières manipulations, les profanations, les mouvements de l'inhumation et de l'exhumation. A l'intérieur du monument crématoire, l'assistance peut, comme en un temple, se recueillir, entendre les suprêmes adieux sans être témoin de la disparition du corps. Sous les portiques du Columbarium, à l'abri des intempéries, elle évoquera la mémoire du disparu.

L'Incinération supprime le charnier de la fosse commune, assure à chacun, gratuitement ou à peu de frais, une case d'un modèle uniforme.

L'Incinération supprime le pénible et coûteux pèlerinage aux cimetières lointains. Elle ouvre à tous, riche ou pauvre, les cimetières intérieurs.

L'Incinération rendra à la vie les immenses espaces occupés par la mort. L'urne n'exige qu'une place minime.

L'Incinération peut être entourée, à volonté, du faste le plus grand ou d'une extrême simplicité.

L'Incinération favorise le culte des morts en permettant de conserver, à l'intérieur des villes, les urnes de plusieurs générations.

L'Incinération conjure le plus épouvantable des supplices, la possibilité du réveil après la mort apparente.

Voici plus de quarante ans que la Maç. . . internationale travaille à rénover la coutume païenne de la crémation des cada-

vres, et, en dépit de ses habiles circulaires qu'elle distribue jusqu'à la porte des églises, l'efficacité de cette propagande est à peu près nulle. Le rapport du F. . . Georges Salomon, pour l'année 1909, porte le total d'incinérations de l'année à Paris à 394 cadavres, car on est en droit de remarquer que les 2.541 corps de pauvres diables opérés dans les hôpitaux, et les 3.512 fœtus qui viennent de la même origine, n'ont nulle part, ni nulle responsabilité dans le choix de ce mode de destruction.

Au total, pour la période 1892-1910, il a fonctionné :

En France.....	3	fours	crématoires
En Italie.....	28	—	—
En Allemagne..	15	—	—
En Angleterre..	13	—	—
En Suisse.....	4	—	—
En Suède.....	2	—	—
En Danemark..	1	—	—
Aux Etats-Unis.	33	—	—
En Espagne....	23	—	—

Les raisons alléguées par les propagandistes sont purement spécieuses. L'hygiène n'est nullement contraire à la sépulture des cadavres. Les cimetières sont parfaitement sains, et leur voisinage ne porte aucune atteinte à la santé des habitants des rues qui y aboutissent ou des gardiens qui y passent leur vie. Les épidémies peuvent aussi facilement se répandre avec la crémation, car les gaz peuvent infester l'air, et il est faux que les microbes périssent dans le feu.

Les raisons sentimentales peuvent seules être alléguées à contrepied, et le prospectus cité plus haut en contient qui sont d'une gaieté macabre, témoin ce conseil de se faire incinérer pour ne pas courir les chances d'un réveil épouvantable. C'est ainsi que Gribouille descendait à la rivière pour ne pas se mouiller quand il pleuvait.

Pour les catholiques, respectueux des règles de l'Eglise, il suffira de rappeler qu'elle n'a jamais approuvé la crémation et que, sans la condamner formellement, tous les textes sont implicitement contre elle. L'esprit catholique en reste au mot de Tertullien « *Christianus cui cremari non licuit* ».

Enseignement

ALLEMAGNE. — Le *Bulletin de l'Agence Roma* (16 octobre 1913) rend compte du Congrès des instituteurs de Lissa.

Le député Von Kardorff s'est prononcé avec la plus grande énergie contre

la surveillance ecclésiastique de l'école. L'école, dit-il, doit être sous la surveillance de l'Etat. Les églises ont d'ailleurs plus de travail qu'elles n'en peuvent faire avec le développement de la vie dans les communautés religieuses. L'Eglise ne doit donc conserver que la surveillance de l'enseignement religieux. Dire qu'exiger la surveillance de l'Etat dans l'Ecole est un pas vers la déchristianisation de l'Ecole, c'est offenser le Corps enseignant et l'Etat.

— La *Revue internationale des Sociétés secrètes* a déjà entretenu ses lecteurs du 60^e Congrès des catholiques d'Allemagne qui s'est tenu à Metz au mois d'août (1913, V. 3261.)

Une correspondance adressée au *Devoir* de Montréal (Canada) par son correspondant à ce Congrès et qu'a publiée ce journal le 4 octobre, nous engage à revenir sur la question. Nous en extrayons les paragraphes suivants :

L'Eglise est encore loin de jouir dans l'Empire germanique des libertés qui lui sont dues, écrit M. Henri Beauvais. Nombre de ses droits sont lésés. La stratégie conseille de ne pas les réclamer en bloc et sans discernement, mais de s'attacher d'abord aux plus importants et de mener pour leur conquête une lutte inlassable. Aussi deux questions ont primé toutes les autres dans ce congrès : l'école confessionnelle et la rentrée des Jésuites.

Sur tous les points du globe, en Europe comme en Amérique, chez les nations protestantes comme chez les nations catholiques, c'est autour de l'école que les puissances du bien et celles du mal se livrent les plus rudes batailles. On le comprend aisément. Là s'élabore l'avenir d'un pays. Il est entre les mains de l'instituteur, comme, dans celles du semeur, les moissons futures. Une âme d'enfant est un champ qui reçoit une semence et se couvrira, suivant sa qualité, de fruits ou de ronces.

L'école primaire confessionnelle existe actuellement en Allemagne. Mais sa situation est précaire. L'Etat a conservé sur elle la haute main, et de puissantes influences, où se reconnaît l'action maçonnique, s'agitent pour qu'il affirme son pouvoir en laïcisant complètement l'enseignement. Durant toute une journée, le problème est sérieusement examiné tant à la section française qu'à la section allemande, et des organisations sont créées pour opposer aux attaques de l'ennemi une énergique résistance.

« Il s'agit, concluait le professeur Cuny à la fin d'une étude très documentée, du bonheur et de l'avenir de nos enfants, de leur foi et de leur salut. Là où il s'agit d'un enjeu aussi grand, aucune tâche ne doit nous paraître trop grande, aucun effort ne doit être trop difficile. Ne nous faisons pas d'illusion. Notre école primaire confessionnelle est en danger. Serrons nos rangs ! Si chaque homme catholique fait son devoir en communauté avec notre presse catholique et nos parlementaires catholiques, on pourra opposer une digue au danger qui nous menace, on pourra reconquérir bien du terrain perdu. A nouveau, je vous engage à ne pas vous reposer et à ne pas avoir de cesse aussi longtemps que notre école primaire chrétienne est en danger ».

Au premier plan, à côté de la question scolaire, la question des Jésuites. Presque tous les orateurs en font mention. Ils affirment leur volonté bien arrêtée de lutter jusqu'au bout, de mobiliser et de faire donner, dans une charge d'ensemble vigoureuse, toutes les forces catholiques de l'Allemagne, afin que justice soit rendue aux fils de Loyola et aux autres religieux pros crits. Les acclamations enthousiastes qui saluent chaque fois ces énergiques déclarations indiquent clairement que la foule pense sur ce sujet comme ses chefs. Un échec récent ne décourage pas ces hommes tenaces. Rappelant la résolution du dernier congrès et les marques d'approbation qui l'accueillirent, le prince de Loewenstein s'écrie au milieu des bravos de l'auditoire :

« Ce fut une des manifestations les plus grandioses en faveur des Jésuites bannis, qui ont été toujours les préférés des Congrès. La parole, lancée à Aix-la-Chapelle, fut suivie dans toute l'Allemagne. Partout, il y eut des assemblées enthousiastes, et de toutes les parties de l'Empire les pétitions affluèrent au Reichstag pour demander l'abrogation de la loi. Ce fut un véritable plébiscite. On était loin d'ailleurs de compter sur un plein succès. Mais cependant il se produisit quelque chose : la décision prise par le Conseil fédéral, le 28 novembre 1912, a déclaré que, non seulement l'activité pastorale, mais encore toute autre activité non pastorale, religieuse, de la part des Jésuites, était interdite.

Donc la seule réponse à la demande légitime du peuple catholique a été une aggravation de la loi à laquelle on n'avait même pas songé pendant le Kulturkampf.

Sans doute, à plusieurs reprises, l'on a donné l'assurance sur les bancs du gouvernement que le Conseil fédéral n'avait pas voulu décider une aggravation de la pratique suivie jusqu'ici. Admettons. Mais les incidents de Fribourg, Pforzheim et Coesfeld ont fait mentir les bonnes intentions du Conseil fédéral.

Le peuple catholique ne demande pas de faveur, il demande la justice. Il faut que la loi disparaisse ; le droit l'exige pour le bien de l'Empire allemand auquel s'applique, de même qu'aux autres Etats, le grave principe : *Justitia fundamentum regnorum.*

Nous avons donc, continue le Président, un insuccès complet à enregistrer et auquel personne n'aurait cru il y a un an. Sans doute, le Reichstag s'est placé de notre côté, mais le Conseil fédéral n'a pas pris position jusqu'ici vis-à-vis de la décision du Reichstag. Malgré tout, nous ne voulons pas perdre la confiance dans l'esprit de justice des princes et des gouvernements allemands. Nous ne pouvons croire que des préventions sans fondement doivent pouvoir, à la longue, tenir des prêtres sans reproches à l'écart de leurs devoirs professionnels. Mais, je puis dire que les catholiques allemands attendent du Conseil fédéral qu'il examine consciencieusement si la loi contre les Jésuites est juste ou non, sans égard envers ceux qu'elle oppresse, soit, mais sans égard aussi envers ceux qui se réjouissent de cette arme, et qu'il fasse enfin triompher le bon droit.

Puisse le Président de la prochaine assemblée générale constater avec gratitude que l'année jubilaire de Constantin a éveillé aussi une étincelle de sagesse constantinienne dans le gouvernement de l'Empire ».

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (29 octobre 1913) :

Plusieurs journaux allemands annoncent qu'il est possible qu'avant la prochaine session du Reichstag, le Bundesrat reprenne la question de l'abrogation de la loi contre les Jésuites.

— AUTRICHE-HONGRIE. — Nous trouvons dans la *Bonifatius-Korrespondenz*, que dirige à Prague le R. P. Aug. Galen, O. S. B., une étude très précise sur les efforts que fait la Libre-Pensée pour s'emparer de l'Enseignement Secondaire. Nous donnons ici cette étude, en rappelant toutefois que l'Enseignement Secondaire, en Autriche-Hongrie, ne correspond pas exactement à ce qu'on entend en France sous ce nom. Pour en avoir une idée approximative, il faudrait ajouter aux Lycées et Collèges, d'une part l'enseignement primaire supérieur, et d'autre part, certaines Ecoles techniques. Cette réserve faite, passons à l'article de la *Bonifatius-Korrespondenz* (1^{er} nov.)

Le jeune homme, qui sort de l'École Moyenne pour suivre les cours de l'Enseignement Supérieur, n'y va point pour se former une conception du Monde. La majorité des candidats y apportent cette conception bien définie. Dès les classes supérieures des Gymnases et des Ecoles techniques, elle s'est achevée : la séparation des esprits s'est accomplie. C'est là que se dessinent les partis. Un groupe, généralement peu nombreux, est libéral, philosémite ; un second groupe, plus fort, est antisémite, national, et déjà l'on y voit poindre l'opposition qui se manifesterait plus tard entre les étudiants de certaines corporations, de certaines Unions, les *Pinsons*. Dans maintes Ecoles Moyennes, on trouve déjà en plus les Minorités « Catholiques », desquelles sortiront plus tard les étudiants en théologie et les étudiants simplement catholiques ; on y trouve aussi quelques Social-Démocrates. Alors même que la communauté d'études et de jeux exerce son action d'union et de camaraderie, on voit éclater, à certains jours, les dissidences, les oppositions. Et, entre les batailles au sens propre du mot, les batailles oratoires sont fréquentes.

Quiconque est au fait de la vie scolaire dans l'Enseignement secondaire, sait fort bien qu'en Autriche, l'élève de cet Enseignement suit les phases de la vie politique, et qu'il cherche son orientation, se demande dans quel camp il portera les armes. Arrivé à la classe supérieure (la *Matura*), il a déjà pris son parti.

La Libre-Pensée nationale a déduit les conséquences de cet état de choses. Elle a entrepris de s'emparer de l'Enseignement Secondaire, de l'organiser selon le principe qu'elle représente, et elle est déjà arrivée à des résultats considérables.

Le 4 août 1906, a eu lieu, à Reichenberg, un Congrès général des *Burschen* dans lequel 13 Sociétés d'Elèves des Ecoles Moyennes se sont fusionnées en une société unique qui a pris la dénomination d'A. D. K. (*Allgemeiner Dek-*

legierten Konvent — Convent général des Délégués). D'après son dernier Index imprimé, elle compte aujourd'hui 180 Unions d'Ecoles Moyennes, avec près de 3.000 membres actifs. Sur ce nombre, la Bohême, à elle seule, compte 50 Unions ; Vienne et la Basse-Autriche, 28 ; la Moravie 19 ; la Haute-Autriche, 14 ; la Styrie, 10 ; la Carinthie, 4 ; le Tyrol, 5 ; la Silésie, 12 ; la Bukowine, 3. A ces 3.000 membres actifs, il faut ajouter un nombre égal de membres honoraires et d'Anciens. La direction de la Ligue est entre les mains des « Anciens », c'est-à-dire des anciens élèves qui occupent des situations dans la vie professionnelle.

La direction centrale publie de temps à autre des feuilles où sont traitées sans enchaînement visible certaines questions intéressant le mouvement national allemand, mais elle possède aussi un organe propre, qui a pour titre : *Lehr und Wehr* (Enseigne et défends — Imprimerie Haszold, à Mies). Cette feuille est très habilement conçue pour diriger la jeunesse vers la Libre-Pensée, même dans la politique. On recommande à la jeunesse les idées néo-allemandes d'une ligue de civilisation. Il y paraît de nombreuses séries d'articles sur le Cléricalisme, le parti chrétien-social, la *Social-Démocratie*. C'est là que les « Fuchsmajors » (Présidents des *Renards* ou *Etudiants* de première année) puisent des arguments pour leurs allocutions aux *Soirées des Renards*. Dans un grand nombre d'Associations nationales, la politique sert même de texte pour l'examen des *Burschen* (jeunes étudiants), auquel tout candidat doit se soumettre pour sortir du rang des *Renards* (ou membres à droits restreints, membres provisoires) et passer dans celui des *Burschen*, ou membres à droits complets. Mais on ne traite pas seulement des questions religieuses et politiques dans le *Lehr und Wehr*. Ainsi, on a pu lire dans cet organe de la jeunesse un article scandaleux emprunté à un journal de la Libre-Pensée, où l'on voit le Christ faisant la leçon dans un Concile « aux Pharisiens modernes, les Evêques et Prélats ». A côté des articles du programme, on trouve une *Revue du Monde*, une *Revue des Ecoles Moyennes*, qui enregistre les incidents de la vie de ces Ecoles, grève d'écoliers, etc., et qui traite ces faits à son point de vue particulier.

A côté de cette organisation, il existe dans les Ecoles Moyennes l'organisation dite des *Pinsons* (Finkenorganisation, Ligue pour l'encouragement des sociétés allemandes de Tir), qui agit d'une manière analogue sur ses membres. L'A. D. K. possède un secrétariat qui occupe deux personnes.

La Direction centrale de l'A. D. K. élabore actuellement un plan d'attaque énergique contre le Cléricalisme dans les Ecoles Moyennes. Elle a créé un F. A. A. (initiales des mots *Freiheitliche Agitation Ausschuss* — Comité d'agitation pour la Liberté). En ce moment, la jeunesse de l'Ecole Moyenne, en Autriche, est submergée par un flot de brochures antireligieuses.

Pour la préparation de cette entreprise, on a eu recours à trois questionnaires, qui ont été distribués comme circulaires. Dans le premier, on demande quelle est la force respective des divers partis dans les deux classes supérieures de l'Ecole. Dans le second, on demande la liste des élèves de chacune des deux classes supérieures, avec indication aussi précise que possible de leur parti. C'est un véritable cadastre des élèves. Pour ceux qui sont

désignés comme cléricaux. On demande en outre leur pays et leur adresse, afin qu'on puisse leur envoyer des brochures à domicile ¹.

En effet, le succès de l'opération pourrait être compromis, si l'on envoyait directement les brochures aux élèves signalés comme cléricaux. Mais le questionnaire n° 3 est le plus intéressant de tous. Il y est demandé des renseignements au sujet des Congrégations et des Unions. On veut savoir s'il se distribue des journaux cléricaux, et quels sont les auteurs de l'agitation cléricale, on demande s'ils font partie du corps enseignant, ou si cette action vient de plus loin, et si, alors, elle est encouragée par des professeurs cléricaux ; s'il existe une table commune, et quelle est l'opinion de son président. Et pour finir par un trait qui ne doit pas être omis, on s'informe si les cléricaux ont gagné du terrain.

La direction centrale s'est procuré par une canaillerie du même genre les adresses des abonnés du *Phénix* et s'est hâtée de leur envoyer des numéros-spécimens du *Lehr und Wehr*.

L'organisation secrète que les Radicaux ont introduite dans les Ecoles Moyennes est manifestement incompatible avec les règles actuelles de la discipline dans ces Ecoles.

Mais, malgré cela, les fonctionnaires sont impuissants à réagir contre cet état de choses. Ils ne peuvent pas s'adresser à l'administration de Vienne, qui ne se compose pas d'élèves des Ecoles Moyennes. D'ailleurs, la Direction centrale, qui se sent en sécurité, vient au secours des Frères « opprimés », c'est-à-dire des sections. Ordinairement, il existe auprès de chaque Société d'Elèves, une Société d'Anciens Elèves, comme Union officiellement autorisée. C'est elle qui est propriétaire des insignes, des armes pour les *Mensur* (duels d'étudiants), des livres et des papiers, et elle fait en sorte qu'aucun objet suspect ne reste aux mains des élèves. Mais s'il se produit, malgré tout, une « escapade », la Direction centrale intervient, et l'affaire est bientôt enterrée.

Elle peut donc se vanter, comme elle fait dans sa huitième feuille, de la protection que lui assurent certains députés du Reichsrath national. Généralement, tout finit par une mise au *carcer* (cachot pour étudiants) ; mais s'il a fallu se résigner à une expulsion, la Direction centrale envoie la victime dans un autre établissement. Il y a mieux : elle indemnise les membres pauvres qui ont été privés de leur bourse d'études et de leur dispense de frais de scolarité, quand cette perte est le résultat d'une « escapade ». L'A. D. K. a consacré 2.680 couronnes à cette sorte de dépenses depuis les six ans qu'elle existe, si bien que ses rentrées ne suffisent plus à lui conserver son crédit.

Nous autres catholiques, nous voyons par là avec quelle méthode la Libré-Pensée travaille dans les Ecoles Moyennes. Mais si nous restions les bras croisés devant des faits de ce genre, nous commettrions une faute impardonnable. Toutefois, une question s'impose : « Y a-t-il donc encore des gens pour croire qu'avec deux heures d'enseignement religieux par semaine, l'éducation religieuse de nos élèves des Ecoles Moyennes soit bien assurée ? »

Dr R.

1. La Direction centrale de l'A. D. K. a établi aussi des questionnaires analogues, mais pour les professeurs ! — Note de la *Bon. Korr.*

GRAND DUCHÉ DE BADE. — *La Croix* du 14 octobre 1913, nous cite l'exemple du Grand Duché de Bade, pays protestant, où la neutralité est scrupuleusement observée à l'école :

Un de nos amis, dit-elle, qui vient de passer ses vacances à Fribourg-en-Brigau, nous adresse les intéressantes réflexions que voici :

Je demandai à quelqu'un de bien renseigné ce qui arriverait à Fribourg si un instituteur ou un manuel essayait de jeter le discrédit sur les croyances catholiques par des procédés tendancieux. On me répondit qu'aussitôt une plainte irait de la famille à l'évêque, de l'évêque au gouvernement, et qu'une sanction interviendrait, soit pour frapper l'instituteur, soit pour changer ou corriger le livre.

Ne croyez pas cependant que le système scolaire en vigueur dans le grand duché de Bade (dont Fribourg est une des principales villes) soit parfait. En Allemagne, c'est le système qui se rapproche le plus du système français.

Les écoles primaires, dans cet Etat, sont « simultanées » : tous les enfants, catholiques, protestants, juifs et libres-penseurs, sont réunis, comme chez nous, dans le même local pour les matières purement profanes ; l'enseignement religieux y tient sa place aussi bien que les autres, mais il est donné à part, à une heure déterminée de la classe, soit par l'instituteur, soit par le curé. Un instituteur catholique est délégué pour les élèves catholiques, un instituteur protestant pour les élèves protestants ; il en est de même pour les Juifs et les Libres-Penseurs.

Si ce régime est celui qui, en Allemagne, se rapproche le plus du nôtre, il en diffère cependant beaucoup, j'allais dire autant que la justice diffère de l'iniquité.

Il suffit, pour s'en convaincre, de constater le fait suivant : à Fribourg, sur une population de plus de 85.000 âmes, savez-vous combien il y a d'enfants pour lesquels les parents ont réclamé l'enseignement *libre-penseur* (ou *neutre*, comme on l'appelle chez nous) ?

Une trentaine environ !

BAVIÈRE. — On écrit de Munich au *Bulletin de l'Agence Roma* (13 octobre 1913) :

La question de l'enseignement de la morale a-confessionnelle, agitée en Bavière sous l'influence des Monistes, devient de plus en plus brûlante. M. H.-E. Wolsdorf, de Bamberg, a élaboré un plan qu'il a publié dans sa *Pédagogie moniste*. Ce plan d'étude est réparti en huit années. C'est d'après lui que les Monistes enseignent dans la communauté libre-religieuse de Furth.

Dans la première année (classe des enfants de 6 à 7 ans), on donne aux élèves des leçons de choses, afin de leur faire connaître la matière dont les objets sont composés. On leur enseigne que rien ne peut être « créé » ; ensuite, on leur lit le récit de la *Bible* sur la création de l'homme. On leur déclare qu'il n'y a point d'anges non terrestres et que les anges véritables, ce sont

nos parents. On passe ensuite à la vénération des grands esprits de l'humanité, surtout des grands inventeurs. Ainsi, on appuie de nouveau sur ce que ces inventeurs n'auraient rien pu faire sans posséder la matière. On dit aux enfants que Dieu est imperceptible pour nos sens. C'est pourquoi nous ne croyons pas en lui, mais que ce sont les hommes qui ont imaginé l'idée d'un grand inventeur, Dieu, qui a tiré le monde du néant, « ce que nous ne pouvons pas croire ».

Deuxième année (enfants de 7 à 8 ans). On reprend l'enseignement à la vénération des grands hommes. On étudie la position de l'homme à l'égard des animaux et l'on fait entendre aux enfants que les animaux pensent et ont une âme, qu'entre notre âme et la leur, il n'y a qu'une différence de degré. Les hommes ont d'abord confondu les rêves et la réalité et se sont créé des idées sur le paradis et l'enfer, sur le bon et le mauvais Dieu. Puis, après s'être demandé si les animaux passent au ciel, on parle de la métépsychose.

Troisième année (enfants de 8 à 9 ans). On démontre que l'enseignement religieux-moral n'est qu'une histoire naturelle. La matière seule est éternelle. Les plantes ont une âme, et le soleil est l'unique dispensateur de tout ce qui est vie.

Quatrième année (enfants de 9 à 10 ans). La terre étudiée au point de vue géologique démontre la disparition des plantes et des animaux. On en déduit la fausseté de l'enseignement biblique. Après quoi, on en revient au thème des rêves pris pour des réalités, des dieux lares, des dieux de nations, du Seigneur du ciel et de la terre, du culte du feu et des astres, des bons et des mauvais dieux ou démons.

Cinquième année (élèves de 10 à 11 ans). On parle de la lumière et de son rôle dans le monde. Moïse et Elie ne sont que de grands magiciens du feu. On parle des prêtres comme d'intermédiaires entre l'idée divine et le fait humain, qui réussirent à transformer la foi humaine en loi divine pour mieux gouverner le monde. On tâche de faire comprendre aux élèves l'origine de la loi morale en prenant pour base leur vie commune en classe, et on appuie sur l'évolution de cette loi. Les récompenses du ciel et les peines de l'enfer ne sont qu'une invention des prêtres pour dominer le monde. Personne encore n'est revenu du ciel ni de l'enfer, et il ne faut pas croire à leur existence. On explique aux élèves l'origine de la mythologie germanique, grecque et romaine, du bouddhisme, du parsisme et de l'Islam.

Sixième année (élèves de 11 à 12 ans). On étudie la loi hébraïque et les prophéties. L'idée du Messie est d'origine orientale. On raconte la vie du Christ, des apôtres et les coïncidences qu'on y trouve avec le bouddhisme. On s'étend sur la pénétration de l'esprit romain et païen dans la chrétienté. On parle de l'origine du pouvoir épiscopal et de la papauté basée sur la légende de Pierre. On explique les dogmes et comment les prêtres se sont faits rédempteurs en tant que dispensateurs des sacrements. On disserte sur les luttes entre le Pape et l'Empereur. On parle de la milice sacerdotale, de la philosophie scolastique, du mysticisme, des précurseurs de Luther.

Septième année (classe d'élèves de 12 à 13 ans). On étudie les rapports

des dimensions. Le monde est illimité. Point de ciel ni d'enfer. La matière est indestructible : c'est pourquoi elle ne peut avoir de commencement. L'origine du monde, la vie, considérée comme un des phénomènes du feu, comme une des formes passagères de l'état de la matière cosmique. Vie des animaux, parenté avec l'homme. Unité de la matière vivante et vécue. Théorie de Darwin et d'Haeckel.

Huitième année (élèves de 13 à 14 ans). On initie les écoliers aux sciences sociales depuis leur origine. On parle de la rédemption dans les religions dualistes et de la rédemption moniste. Le monisme, grâce au travail intellectuel, va créer pour l'homme le paradis sur la terre.

BELGIQUE. — *La Correspondance hebdomadaire* du 4 novembre résume de la façon la plus claire le projet scolaire belge en un excellent article, dont voici la reproduction intégrale :

La Chambre belge discute en ce moment le projet de loi scolaire, au milieu d'un calme qui irrite les adversaires impuissants à soulever l'opinion et qui étonne les catholiques eux-mêmes. Devant la droite plus unie sur cette question qu'elle ne l'a jamais été, les gauches se rendent compte que l'obstruction n'aboutira qu'à les déconsidérer, d'autant plus que leur opposition est purement négative et que ni libéraux, ni socialistes n'ont présenté de contre-projet.

La loi nouvelle respecte le principe du régime scolaire en Belgique, qui laisse aux communes le soin de créer les écoles, d'en dresser le budget et d'en nommer le personnel. L'Etat n'a pas d'écoles primaires ; son rôle se borne à imposer le programme général, les conditions d'hygiène des locaux et à nommer les inspecteurs. Sur ces divers points, rien n'est innové.

Voici maintenant les principales réformes introduites par le projet en discussion. L'enseignement est rendu obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. Les sanctions sont à peu près les mêmes qu'en France. Sur ce point, des amendements seront probablement votés par la Chambre. Inutile donc d'entrer dans le détail des dispositions du projet.

La loi perfectionne l'enseignement par la création d'un quatrième degré à tendances professionnelles. L'application de cette extension ne se fera pas sans difficulté, car en beaucoup de communes et dans la plupart des écoles libres, locaux, professeurs aptes et ressources font défaut. Mais le Ministre, tout en laissant un laps de quatre ans pour réaliser cette obligation, paraît fermement décidé à l'exiger.

La loi établit la gratuité pour tous les établissements primaires subsidiés par l'Etat. En fait, la gratuité était partout la règle depuis plusieurs années, à cause de la concurrence que les écoles officielles, largement soutenues par les deniers publics, faisaient à l'enseignement libre. Celui-ci s'était vu contraint de renoncer à la rétribution que la loi l'autorisait à percevoir. La gratuité s'étendra, dans toutes les écoles, communales, adoptées ou adoptables, aux fournitures classiques. Celles-ci seront payées par la province (le département), et c'est la seule contribution provinciale aux frais ordinaires de l'enseignement primaire.

La loi établit l'égalité de tous les enfants indigents devant l'œuvre de la soupe scolaire et les autres œuvres de bienfaisance à l'école. Ici encore, les écoles adoptées ou adoptables sont mises sur le même pied que les écoles communales.

Le projet organise l'inspection médicale dans toutes les écoles. Au moins une fois par mois, tous les élèves de toutes les écoles seront gratuitement examinés par le docteur. L'inspection était loin d'être généralisée jusqu'aujourd'hui.

Enfin, le projet règle la situation du personnel enseignant, en l'améliorant notablement. Le traitement initial que la loi oblige la direction des écoles libres ou officielles à payer aux instituteurs ne peut pas être inférieur à 1.350 francs dans les communes de moins de 5.000 habitants, à 1.600 francs dans les villes importantes. Des majorations successives, également obligatoires, portent le traitement à 2.850 francs dans les petites communes, et à 3.100 francs dans les villes. L'instituteur marié reçoit une indemnité supplémentaire de 150 à 400 francs. En outre, l'instituteur en chef perçoit un supplément de 100 à 300 francs.

Les instituteurs de toute opinion sont satisfaits de la réforme, qui leur assure une certaine aisance et les rend indépendants vis-à-vis des autorités communales. Aussi n'ont-ils pris aucune part, ou très mollement, au mouvement suscité par les Loges maçonniques contre la loi.

Le barème légal des traitements ne s'applique pas aux congréganistes, qui font avec la direction des écoles les conventions qu'il leur plaît d'agréer.

La loi exige que le personnel enseignant des écoles subsidiées soit belge et diplômé. Des exceptions sont établies pour les instituteurs et institutrices actuellement en fonction.

Enfin, la loi établit la part d'intervention de l'Etat dans les dépenses scolaires. L'Etat accorde d'abord un subside par classe, variable suivant le nombre d'élèves. Il prend à sa charge les augmentations légales. Sa contribution est la même pour les écoles libres que pour les écoles officielles. Mais les communes conservent leur entière liberté de subsidier ou non les écoles libres. En fait, elles ne le font presque nulle part.

Les catholiques auront encore à supporter une part des charges scolaires que l'on évalue au tiers ou au quart des dépenses ordinaires, 500 à 1.000 francs par classe. C'est la rançon de la liberté dont ils jouissent dans le choix des maîtres et l'organisation de l'école. Ils auront, en outre, à pourvoir aux frais d'installation et de mobilier. L'Etat les aide toutefois de ce côté par une indemnité annuelle de 120 francs par classe, sorte de compensation à sa participation dans la construction des écoles communales.

L'avantage principal que retireront les catholiques de l'organisation nouvelle est la satisfaction donnée au personnel enseignant des écoles libres, dont la situation sera désormais égale, ou peu s'en faut, à celle des instituteurs officiels. Et ainsi, ils peuvent envisager avec confiance l'avenir de leurs écoles.

Plus que jamais, dans les régions industrielles et dans les villes où domine le bloc libéral-socialiste, l'enseignement primaire demeure l'œuvre fondamentale. Amis et ennemis de l'enseignement chrétien s'en rendent parfai-

tement compte, et c'est la raison de l'acharnement que tous les partis apportent à la lutte engagée au parlement belge.

— La Chambre belge a abordé, le 14 octobre, l'examen du projet de loi Poulet dont les concessions ne satisfont pas l'opposition.

« Elle semble, dit un article de la *Gazette de Liège* du 12 octobre, vouloir profiter du répit qu'on lui a laissé. Depuis quelque temps, elle s'efforce de préparer de ces manifestations dites spontanées qu'elle ne manquera pas d'invoquer au cours des débats pour tenter d'établir l'impopularité de la réforme. On nous annonce des meetings, des cortèges, des tracts ; déjà les journaux de Gauche publient avec amour le texte d'ordres du jour votés par des cercles de propagande anticléricaux ou — ce qui revient à peu près au même — par des conseils communaux cartellistes.

Certains de ces ordres du jour étalent un boursoufflage et un pathos tragique qui provoqueront sans nul doute l'ébahissement admiratif des générations présentes et à venir. Ainsi la « Libre-Pensée » de Vilvorde « fait appel à toutes les énergies anticléricales du pays entier pour éclairer (des énergies qui éclairent ?) l'opinion publique sur le danger que fait courir la fraction cléricale parlementaire du Tiers-Ordre (!) à la conscience libre nationale, menacée par la théocratie religieuse (!), qui veut faire d'un peuple libre un peuple esclave de Rome (!) ».

Il est possible, même probable, que pareilles diatribes rendent heureux et fiers ceux qui les commettent ; mais que voulez-vous donc que l'éclairage des énergies anticléricales de Vilvorde et autres lieux fasse au Tiers-Ordre et surtout au projet scolaire ? Le *Patriote* rappelait récemment les mesures préconisées par les Loges en 1895 pour combattre la loi qui devait consacrer le principe des subsides à l'enseignement libre : protestations des conseils communaux, apposition d'affiches, lancement de tracts, campagnes de presse et de meetings. Nous assistons aujourd'hui à une répétition banale de la propagande menée alors ; c'était à prévoir. Et cependant, la situation est bien différente, et si nous appartenions à l'un des partis d'opposition, nous ne nous sentirions pas du tout portés à combattre l'ensemble des réformes scolaires soumises aujourd'hui au Parlement. Au contraire, nous nous réjouirions de voir le ministre proposer lui-même l'instruction obligatoire que la majorité a longtemps combattue. Nous nous féliciterions de voir instaurer le 4^e degré, généraliser la gratuité scolaire, améliorer la situation des instituteurs. Nous serions particulièrement heureux de voir favoriser la multiplication des écoles officielles par cette disposition qui permet à un groupe de pères de familles ayant ensemble vingt enfants en âge d'école d'exiger la création d'une école communale...

Mais il est vrai que si nous étions anticléricaux, nous partagerions probablement le parti pris qui anime les dirigeants et les militants des partis de gauche, nous professerions ce principe qu'une réforme jugée équitable, prônée et réclamée depuis longtemps, devient détestable du jour où l'adversaire la propose — et nous chercherions quelque prétexte pour masquer le volte-face.

— Le 19 octobre, les Libres-Penseurs belges ont organisé un grand mouvement contre la loi Pouillet sous la forme d'un meeting populaire où les Loges, les Sociétés anticléricales s'étaient donné rendez-vous. Un correspondant de la *Gazette de Liège* (20 octobre) lui adressait de Bruxelles ce compte rendu de la protestation :

Nous les avons vus, nous les avons dénombrés, nous les avons dévisagés, et c'est avec une joie caractérisée que nous pouvons enregistrer que derrière les drapeaux de libres-penseurs ne s'affichent que des personnages frustes, sans importance sociale, et que le chiffre de l'armée est extrêmement réduit. Messieurs les libres-penseurs ne brillent pas par l'exactitude. On attendait leur manifestation à la Bourse avant 11 heures ; elle y est arrivée à midi. Ils ne brillent pas davantage par la décence et le comme il faut. Aux chapeaux, on exhibe des cartes anticléricales : des nonnes, des religieux qui s'embrasent, qui mangent, boivent et nocent ; une autre qui a beaucoup de vogue montre un prêtre jeté dans la chaudière par des ouvriers. Sur un calicot énorme porté au centre du cortège, on représente un élève d'école libre à tête d'âne, vêtu d'un scapulaire et porteur d'un chapelet, un moine et un vicaire frappent dessus à coups de martinet. En exergue : « Education cléricale ».

Quelques groupes chantent l'« Internationale », le chant de circonstance de « la belle gueule », dans laquelle on affirme que « De Brocvil (*sic*) n'abandonnera le pouvoir que lorsqu'il aura de gros trésors comblés les Jésuites retors ! » . Devant l'église Saint-Nicolas, on psalmodie l'« Ave Maria » et on crie « A bas la calotte ! » Tout cela est bête à faire pleurer et les manifestants eux-mêmes semblent s'en rendre compte, car ils manquent visiblement d'entrain.

Cent-vingt drapeaux environ, mais la plupart groupés par six ou par dix, car beaucoup de ces emblèmes ne sont accompagnés que de contingents dérisoires. Ce sont des drapeaux violets ou noirs de la Libre-Pensée, des drapeaux rouges socialistes et un certain nombre de drapeaux bleus.

Le cortège, parti une heure trop tard, est fort mal organisé. On s'en va par deux, par trois, parfois par six et même par huit de front. La marche est extrêmement lente, les arrêts nombreux. C'est grâce à ces trucs qu'on parvient à faire durer le défilé près d'une demi-heure. Assez de femmes et de jeunes filles, une cinquantaine d'enfants de Molenbeek, de Kokelberg et d'Evèrè.

Examinons maintenant ce que donne cette manifestation nationale des Libres-Penseurs. Les Flandres n'ont envoyé ni un homme, ni un drapeau ; la province d'Anvers a un contingent de quelques unités pour la ville d'Anvers. Le Limbourg rien, Namur, rien, la province de Liège, rien (pas même Grivegnée, ni Herstal, ni Seraing, la Mecque rouge), le Brabant, quelques centaines d'hommes appartenant à l'agglomération bruxelloise. On remarque spécialement les fanions des œuvres post-scolaires libérales et les collecteurs du denier des écoles, tout le reste appartient au Hainaut. Là, il faut le reconnaître, on a travaillé, et le contingent fourni par cette province est certainement de 2.500 hommes, de quelques enfants et de quelques centaines de femmes.

L'ensemble de la manifestation comptait certainement beaucoup moins de 5.000 personnes. Nous avons vu mieux que cela dans les modestes manifestations provinciales. Mais les orateurs de la grand'place et du monument Ferrer ont audacieusement vu non double, mais quadruple, et Lorand d'une part, un des papes de la Libre-Pensée au monument Ferrer d'autre part, ont crié bien haut, pour en faire accroire aux naïfs, qu'il y avait 20.000 manifestants !

Le public a regardé dans la plus complète indifférence. En ville pas un drapeau sur le parcours du cortège, pas un cri. Une pétition a été remise à M. Max. Devant le monument Ferrer, on a prononcé des discours que quelques exaltés accueillent par le cri « Révolution ! » La manifestation, place du Samedi, ne comptait plus que 200 personnes. En tête du cortège trois sénateurs : Catteau, Lekeu et Carpentier ; 16 députés : Augusteyns, Berloz, Brenez, Cavrot, Cocq, Demblon, Devèze, Elbers, Lemonnier, Léonard, Lorand, Mansart, Pepin, Royer et Terwangne.

— On lit dans le *Patriote* de Bruxelles du 15 octobre :

De toutes les lois funestes votées depuis vingt-cinq ans, aucune, clame l'*Etoile*, ne fut aussi exorbitante que le projet de loi scolaire présenté par M. Pouillet, parce que, « sous prétexte (sic) d'assurer la liberté du père de famille, les cléricaux veulent discréditer et amoindrir l'enseignement de l'Etat au profit de l'enseignement confessionnel et en arriver de la sorte à transformer les écoles en séminaires d'électeurs avec Dieu ». Or, jamais les écoles officielles n'ont été plus florissantes, plus peuplées qu'aujourd'hui.

Au surplus, de quel côté sont ceux qui, « sous prétexte d'assurer la liberté du père de famille », veulent avant tout faire des écoles dites « neutres » et payées de nos deniers à tous, les pépinières d'électeurs anticléricaux.

Voici à cet égard deux témoignages dont on pourra difficilement nier la pertinence :

« Les mandataires anticléricaux doivent participer effectivement à la défense de l'école laïque, parce que l'enseignement confessionnel est une barrière à la diffusion de leurs principes et parce qu'il leur porte électoralement un énorme préjudice... Les partis anticléricaux reconnaissent aujourd'hui que l'enseignement, purement scientifique, en éclairant les cerveaux (sic) contribue à leur puissance électorale ». (La *Pensée*, numéro du 5 septembre 1909).

N'est-ce pas sous l'empire des mêmes préoccupations électorales et maçonniques que le F. . . Hasse, alors « Sérénissime Grand Maître National », disait dans la « tenue » du Gr. . . Or. . . de Belgique, le 10 février 1907 :

« Nous n'avons pas les enfants. Nous devons créer des légions d'éducateurs qui nous les amèneront, qui en feront nos successeurs ». (*Bulletin du Gr. . . Or. . . de Belgique* 1907, p. 220).

— On lit dans la *Gazette de Liège* du 9 octobre :

Au sein de la Section centrale qui a examiné le projet de loi scolaire du

Gouvernement, un membre de l'opposition a demandé si une école socialiste, serait subsidiée :

On est en droit de se demander, écrit M. Wæste dans son rapport, ce que serait une pareille école. S'agit-il d'enseigner les doctrines de Lasalle, de Karl Marx ou d'autres socialistes ? S'agit-il d'y enseigner la guerre des classes et le collectivisme ? S'il en était ainsi, une telle école ne pourrait être subsidiée.

A l'heure où l'éminent ministre d'Etat écrivait ces lignes, les socialistes eux-mêmes se chargeaient de confirmer sa parole en démontrant qu'une école socialiste n'est pas autre chose qu'un instrument de propagande politique, un milieu où l'on enseigne exactement le contraire de l'amour de la patrie et du respect des institutions nationales, prescrit par l'article 6 de la loi sur l'enseignement primaire, aux écoles qui désirent être subsidiées.

Voici, en effet, ce qu'écrivit le correspondant sérésien du libéral *Journal de Liège* :

Les cours de l'école socialiste viennent de se rouvrir à Seraing. Ce sont des réunions au cours desquelles les professeurs du parti viennent exposer la pure doctrine collectiviste. Voulez-vous savoir dans quel endroit se donnent ces cours ? A l'Hôtel de Ville. Tous les vendredis, la salle du Conseil est éclairée *a giorno*, en l'honneur de Karl Marx et de Lasalle. Et ce sont les contribuables qui payent les lampions. A quoi bon se gêner pour eux ?

Les socialistes, maîtres à Seraing, ont donc résolu à leur profit la question des subsides aux écoles socialistes.

— La Directrice de l'Orphelinat rationaliste de Forest, à l'occasion du Congrès international de la Libre-Pensée qui s'est réuni à Lisbonne, a rédigé un « rapport » sur « L'éducation rationaliste telle qu'elle est donnée à l'Orphelinat rationaliste de Forest (Bruxelles) ».

Le vaillant *Patriote*, le 25 septembre, remarque à ce sujet tout ce que promet l'enseignement *neutre* en Belgique :

Toutes les administrations cartellistes, qui le gavent de subsides, affirment que l'enseignement y est neutre ; ses patrons eux-mêmes ont fait des déclarations non moins catégoriques sur ce point. Voici quelques-uns de ces témoignages :

Nous pouvons donc dire que cet établissement est neutre dans toute l'acception du terme, a fait acter au Conseil provincial du Brabant un conseiller radical à l'appui d'une demande de majoration de subside qui fut accordée. (Session ordinaire de 1907, p. 286).

A la Chambre (30 juin 1909) les citoyens-députés Denis et Royer, président d'honneur et président de la société coopérative d'« exploitation » de l'Orphelinat (art. 3 des statuts), ont proclamé, appuyés par toute la Gauche (*Ann. parlem.* p. 1810 et p. 1814) que telle était l'exacte vérité ; le citoyen-président Royer a même ajouté que « l'enseignement que l'on donne

à l'Orphelinat rationaliste est conforme au programme des écoles communales de l'agglomération bruxelloise ».

Voyons maintenant ce qu'est un « enseignement neutre dans toute l'acception du terme », du moins dans « ses grandes lignes directrices », comme tient à le faire remarquer elle-même, l'auteur du « rapport » qui débute par cette déclaration-programme :

« Dans les conflits de pensée dont l'écho peut leur parvenir, il est important *surtout* de fortifier leur esprit (des enfants) contre *l'emprise* que pourrait à un moment donné, tenter d'exercer sur eux *la religion*, et l'on sait si les moyens d'action de ses ministres sont nombreux, divers et, *trop souvent encore, efficaces*. »

Quels sont les moyens mis en œuvre à cette fin, très « neutre » ? Qu'on en juge par les termes mêmes du rapport :

« La première arme que nous ayons entre les mains *pour lutter contre l'influence de la religion*, c'est le développement de la santé physique de l'enfant. Nous devons arriver à donner à *son corps d'abord* toute la force, l'énergie, la résistance possibles. »

Pourquoi ? Parce que, est-il dit plus loin, « l'hygiène morale du milieu est à la fois la cause et *l'effet* de l'hygiène physique ».

« Nous leur enseignons le respect de soi déjà (sic) au point de vue physique. Ils ne connaissent pas la honte de leur corps. Les garçons et les filles sont séparés aux dortoirs et dans les chambres de toilette, et observent scrupuleusement et en toute circonstance cette séparation. Cela étant établi, les garçons *entre eux* ou les filles *entre elles* n'éprouvent ni hésitation, ni étonnement, ni curiosité malsaine à *se voir nus*... Ils le font simplement, naturellement, *sans fausse pudeur* et sans arrière-pensée, parce que personne ne leur enseigne que leur corps est méprisable ou seulement négligeable dans quelque partie que ce soit. Et, *l'idée du mal ne leur étant pas suggérée*, ils n'y arrivent pas d'eux-mêmes et en sont, au contraire, admirablement défendus par la santé de l'atmosphère ambiante... »

Le citoyen-député-président Emile Royer a écrit dans le « *Peuple* » (n° du 16 octobre 1905), que dans son orphelinat, « on fait avec succès, l'expérimentation de la coéducation des sexes ». Nul danger, n'est-ce pas ? Mme la directrice affirme qu'à l'Orphelinat, les enfants sont d'une autre nature que les enfants en général : ils n'ont pas « l'idée du mal », parce qu'« elle ne leur a pas été suggérée » et « ils n'y arrivent pas d'eux-mêmes ». « La santé de l'atmosphère ambiante » sauve et préserve de tout mal.

Pour montrer qu'on donne aux orphelins, un enseignement « d'autant plus attrayant (sic) qu'il est plus précis », le rapport cite cet exemple :

« Aussi, nos pupilles ont-ils, dès l'âge de neuf ou dix ans, une idée fort nette de la constitution du corps humain, de ses rapports avec celle des animaux. Ils ont vu un estomac, un foie, un cœur, des poumons, un larynx, un œil, etc., et saisissent clairement le fonctionnement de ces organes, pour peu que le maître ait eu l'occasion de leur faire voir un porc abattu et ouvert, soit qu'il leur ait apporté lui-même, l'une ou l'autre pièce anatomique qu'il a disséquées devant eux.

« On leur montre combien, avec les différences si énormes d'aspect, la matière vivante reste semblable à elle-même dans sa structure et dans ses fonctions essentielles, non seulement à travers toute l'échelle animale, mais à travers la série complète des tères, combien il y a d'analogie, par exemple entre un ovule de plante et un ovule d'animal, combien il y a de similitude dans les fonctions de l'organisme animal et de l'organisme humain, combien aussi dans certaines de ses manifestations, l'instinct des bêtes ressemble à notre intelligence.

« Voyez comme aisément telles de ces données pourront ensuite être développées en initiation sexuelle... Voyez aussi comme l'être humain est mis de cette façon à sa place véritable, non au-dessus et au dehors de la série des êtres vivants, mais parmi eux, chaînon de leur grande chaîne, sans essence divine ou souffle divin qui le fasse différent d'eux dans son origine ».

Puis, l'auteur indique à quoi doivent servir ce qu'elle appelle « les conclusions philosophiques de ces principes » :

« Les conclusions philosophiques de ces principes, ils seront capables peut-être, plus tard, à l'âge d'homme de les tirer eux-mêmes *et de les opposer à ceux qui leur parleraient de révélation, de péché originel, d'immortalité de l'âme ou d'autres choses semblablement mystérieuses.* »

Quant à la religion, elle n'est pas oubliée. Oh ! que non ; la « neutralité », à cet égard, marche de pair avec l'enseignement moral :

« D'ailleurs, je ne puis négliger de mentionner l'histoire légendaire, que nous nous gardons bien de supprimer du programme : les enfants doivent se rendre compte de tout ce que crée chez les divers peuples, la fantaisie de l'imagination populaire et comprendre que, *partout les croyances en sont sorties et les interprètes des religions en ont tiré parti...*

Vous voyez que nos enfants acquièrent l'habitude de considérer les religions avec un intérêt objectif et critique (dans le sens le plus large du mot) *et je pense que c'est là un des moyens les plus sérieux et les plus efficaces de les soustraire à leur influence.* »

Ne résulte-t-il pas à l'évidence de tout cela qu'un « enseignement neutre dans toute l'acception du terme » et « conforme au programme des écoles communales de l'agglomération bruxelloise », est avant tout un enseignement brutalement matérialiste et essentiellement antireligieux ?

Afin de poursuivre son « expérimentation » dans cet orphelinat « neutre », grassement subsidié (12.000 francs pour 70 enfants), où les admissions sont payantes (300 francs par tête), le citoyen-député Royer réclame des subventions encore plus fortes, « des subsides nouveaux qui ne seraient pas un privilège, dit-il, mais de la justice ». (Voir la *Chronique* du 2 décembre 1912).

Or, lors de la discussion de la loi scolaire de 1895, M. Schollaert a déclaré, à plusieurs reprises, que les écoles rationalistes libres seraient subsidiées aux mêmes conditions que les écoles catholiques (Chambre, séance du 19 juillet 1895, *Annales*, pp. 2199 et 2200.) Pourquoi le citoyen Royer dédaigne-t-il les subsides de l'Etat ?

Pourquoi préfère-t-il « taper » les administrations cartellistes, qui, toutes payent sans réclamer un droit quelconque de contrôle ? N'est-ce pas tout

simplement parce qu'il ne veut, à aucun prix, que des inspecteurs officiels aillent voir ce qui se passe à Forest, dans le « Cempuis » de la « neutralité » ?

— On lit dans la *Libre Parole* du 29 octobre :

Le Conseil provincial — non moins blocard — du Brabant vient de renouveler sa subvention annuelle de 25.000 francs à l'Université libre et maçonnique de Bruxelles. Un conseiller catholique, M. de Dieudonné, a proposé de porter le crédit de 25 à 30.000 francs et de le partager également entre l'Université libre de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain. Celle-ci ne fait-elle pas, par sa valeur scientifique, le plus grand honneur à la province de Brabant et à la Belgique ? Au vote, la proposition de M. de Dieudonné a été rejetée par les deux gauches qui se sont de même trouvées d'accord pour voter le subside de 25.000 francs à l'Université maçonnique de Bruxelles. Ainsi donc, il est prouvé par des faits éclatants, indéniables, que les libéraux et les socialistes ne sont hostiles aux subsides à l'enseignement libre que lorsque cet enseignement est catholique. Ces faits, nos journaux blocards, qui fulminent contre l'intolérance du parti catholique, se gardent bien de les signaler à leurs lecteurs. Mais ils sont bien connus en Belgique. C'est ce qui explique pourquoi, malgré la campagne acharnée des gauches, le projet Poulet, établissant l'égalité devant les deniers publics de toutes les écoles qui acceptent le contrôle et les programmes officiels, est accueilli avec sympathie par l'immense majorité de la population.

CANADA. — Au Canada, la grosse question du moment est la lutte de la population française de race et catholique de religion, contre l'intervention d'inspecteurs anglo-saxons et protestants.

On lit dans le *Devoir* du 4 octobre :

L'école catholique séparée de la jolie cité de Battleford Nord a trouvé une solution des plus heureuses à la question de l'enseignement bilingue et qui mérite d'être citée en exemple. Comme dans la plupart des villes de l'Ouest, la paroisse de Battleford Nord, que dirige le Rév. Père L.-H. Vachon, O. M. I., membre du Comité Général de l'Association Catholique Franco-Canadienne, comprend diverses nationalités où dominent surtout l'élément de langue anglaise et l'élément de langue française. S'inspirant d'une largeur de vues et d'un sens de l'éducation qui les honorent, les commissaires d'école de cette ville et les professeurs ont résolu de faire donner à tous les enfants un cours en anglais et en français. Tout le monde s'en trouve bien et les enfants grandissent ainsi dans l'estime mutuelle en acquérant une connaissance au moins élémentaire des deux langues officielles de ce pays qui leur sera éminemment utile pour le reste de la vie. L'école de Battleford Nord, qui compte 90 enfants, est sous l'habile direction d'un gradué de l'Université de Dub'lin, Irlande, M. Coghlan, B. A., qui possède parfaitement la langue française et se montre en tous points excellent éducateur. M. Coghlan est assisté dans son travail par Mlle Dysart, qui a acquis son brevet dans une école normale du Nouveau-Brunswick, et par Mlle Vallières, diplômée de l'école normale de Hull, P. Q.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (29 octobre 1913), cette note qui résume brièvement la situation :

La Commission des Ecoles séparées d'Ottawa a décidé à l'unanimité de tenir pour non avenu le Règlement provincial, n° 17 et son supplément, et a enjoint aux instituteurs d'enseigner le français comme par le passé et de faire sortir les enfants si les inspecteurs protestants se présentent dans leurs écoles. La Commission est d'avis que l'on ne s'en prend aujourd'hui au français que pour préparer l'attaque de demain contre l'Ecole catholique.

— *Le Devoir* (1^{er} Octobre) raconte par le menu les tentatives antifrançaises et anticatholiques de l'inspecteur des écoles de l'Ontario, M. White-Leblanc :

L'inspecteur White continue de faire du zèle dans le Nouvel-Ontario. Il voudrait même, paraît-il, que les parents canadiens-français parlent l'anglais à la maison. C'est du moins ce qu'il aurait déclaré au cours d'une visite qu'il a faite, ou plutôt tenté de faire à l'école n° 3 de Neilon, près Sudbury. Il reçut cependant une chaude réception de l'institutrice, Mlle Laframboise, et du commissaire Laforest. L'inspecteur White-Leblanc insista pour faire signer l'adhésion au fameux règlement 17. Mlle Laframboise refusa carrément ; l'inspecteur insista davantage, mais M. le commissaire Laforest intervint, et la discussion s'échauffa et devint des plus intéressantes, mais non pas pour M. White-Leblanc, qui sortit de ses gonds et fit des remarques peu convenables sur la langue française. M. White-Leblanc a dû se retirer devant la fermeté de Mlle Laframboise et l'énergie de M. Laforest. L'inspecteur a fait mille menaces à l'institutrice, aux commissaires et un peu à tous les « Frenchmen ».

— *Le Droit*, d'Ottawa, cité par le *Devoir* (4 octobre) appuie sa campagne :

Le département de l'Instruction publique de Toronto et le premier ministre lui-même, sir James Whitney, ont répété plusieurs fois qu'ils n'en veulent pas à la langue française, mais qu'ils « *désirent simplement procurer aux enfants canadiens-français une instruction pratique* ». Vraiment, nous devrions être reconnaissants à ces bons messieurs de nous vouloir tant de bien. Seulement, nous avons raison de croire qu'ils ne sont pas sincères ou tout au moins qu'ils ne connaissent pas nos besoins. Chose bien certaine, nous ne voulons pas de ce qu'ils veulent nous donner avec tant d'acharnement. Les derniers agissements de l'inspecteur White-Leblanc, dans le nouvel-Ontario confirment trop bien nos appréhensions contre la sincérité des sollicitudes du gouvernement à notre égard. M. White-Leblanc, le représentant autorisé du gouvernement dans le Nouvel-Ontario, auprès de la gent écolière du moins, ne se contente plus de réclamer des heures plus courtes d'enseignement français dans les écoles, il veut même imposer aux parents l'obligation de parler anglais à leurs enfants au moins pendant une heure par jour.

C'est au moins ce qu'il a dit à l'école n° 3 de Neilon, près Sudbury. Il a de plus affirmé à la même occasion que la *connaissance du français n'est pas nécessaire*. Deux points par lesquels M. White-Leblanc a montré qu'il a bien peu d'esprit et qu'il se mêle de choses qui ne le regardent pas.

— Un des amis du *Devoir* (3 octobre), très mêlé au mouvement canadien dans le Maine lui écrit :

Le Congrès d'Augusta marque une heureuse date dans notre mouvement. Je puis vous dire qu'au point de vue de l'enseignement français, notre situation paraît sensiblement s'améliorer. Débarrassés de certains ennuis, nous allons pouvoir perfectionner notre organisation. Afin de faciliter la fréquentation des écoles paroissiales, nous chercherons un moyen de les rendre gratuites et de faire en sorte que les familles qui ont le moins d'enfants, et qui sont généralement les plus aisées, viennent en aide aux plus pauvres. Nous allons essayer d'affirmer davantage notre influence dans le domaine politique. Quant à nos griefs d'ordre religieux, nous les porterons devant Son Excellence le Délégué Apostolique.

— Le conflit n'a pas tardé à s'envenimer dans le Nouvel Ontario. Les inspecteurs trouvent devant eux des écoles vides. C'est la grève des écoliers.

On écrit au *Devoir* (23 octobre) :

Les enfants de l'école bilingue de Painscourt ont eu la visite de l'inspecteur protestant. Il fit son apparition un peu avant neuf heures. En le voyant arriver, les enfants allèrent demander à qui de droit ce qu'ils devaient faire. Ils n'hésitèrent pas à mettre l'avis de leurs parents en pratique. Ils passèrent l'avant-midi à jouer dans la cour en chantant à pleins poumons, « O Canada ». L'inspecteur protestant repartit en disant aux élèves : « Boys and girls, I am sorry for you »¹.

Le 23, il enregistre des renseignements analogues :

L'inspecteur Summerby continue sa tournée infructueuse des « écoles vides ». Arrivé à l'école Garneau, rue Cumberland, à une heure 30, hier après-midi, il vit défiler devant lui toute la troupe de bambins qui prenaient prestement la porte. La journée « est si belle pour un congé », disaient-ils. Et les moqueurs ajoutaient : « M. l'Inspecteur devrait venir plus souvent. Les journalistes n'ont pu recueillir les impressions immédiates de M. Summerby, Inspecteur des écoles vides.

Le 23, à la grève des Écoles, à la résistance de la Commission des Écoles, le gouvernement répond par des coercitions fiscales.

La Commission des Ecoles Séparées d'Ottawa, écrit-on au *Devoir* (25 octobre) a reçu hier du Département de l'Éducation un avis l'informant que

1. « Garçons et filles, j'en suis fâché pour vous. »

le gouvernement retranchait à la Commission les octrois habituels. La raison en est « que le département n'a reçu de l'inspecteur aucun rapport, l'assurant que les règlements ont été observés ». La communication du département fait remarquer que, d'après la section 107 des règlements, les commissaires peuvent être tenus personnellement responsables de l'argent perdu par leur négligence. Ce qui signifierait que les commissaires pourraient être obligés de verser une somme égale à l'octroi du gouvernement. C'est évidemment là un nouveau moyen d'intimidation dont l'effet ne sera pas aussi important que l'espère le gouvernement.

— On lit dans le *Devoir* (25 octobre) :

M. Samuel Genest, président de la commission des Ecoles Séparées d'Ontario, vient de lancer le gant au gouvernement de sa province. Celui-ci a retiré le subside qu'il accordait à ces écoles sous prétexte que le bureau des commissaires refusait d'observer les règlements en rapport avec la question bilingue. M. Genest dit : « Nous sommes privés de ce don parce que nous refusons d'obéir à la loi. Le gouvernement oublie que nous basons notre conduite sur une loi du Dominion qui a plus d'autorité que la sienne ; et quand le gouvernement d'Ontario ou le Département de l'éducation promulgue une loi qui, non seulement est injuste et despotique, mais vient en conflit avec l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, c'est le devoir des fidéicommissaires du bureau des écoles séparées de dire au gouvernement qu'il excède ses droits et de lui résister. L'acte du gouvernement de retirer le don au bureau des écoles séparées qui y ont un droit indéniable en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, est la pire injustice que l'on puisse imaginer. C'est du simple chantage. On veut nous voler nos enfants en nous enlevant, à nous les parents, le contrôle de leur éducation. On peut comparer cette attitude exécrationnable à celle des « gangsters » de New-York qui, en enlevant des enfants, prélèvent une rançon sur les parents. A mon avis, c'est même pire... »

« Le gouvernement qui nous accuse est seul en faute, a déclaré encore M. Genest, président de la Commission des Ecoles Séparées, et il n'y a de négligence que de la part des inspecteurs. Nous avons, nous, le rapport fait par M. Gaboury qui a fait l'inspection de nos écoles. Le gouvernement ne peut donc nous enlever justement nos octrois. Nous avons adressé deux lettres au gouvernement et nous n'avons reçu réponse qu'à la dernière. Le gouvernement nous accuse de négligence. Il n'en est rien, nous avons agi délibérément. Tous les règlements ont été observés, à part la clause défendant l'usage du français comme langue de communication et d'instruction. Nous avons refusé le double inspectorat parce qu'il est une insulte aux Canadiens-Français. Si le gouvernement prétend, en nous enlevant 5.000 dollars, nous faire céder, il se trompe. Nous sommes d'ailleurs habitués aux pertes d'argent, puisque chaque année une injuste répartition des taxes nous vole une partie de nos revenus. Le gouvernement ne gagnera rien à préférer des menaces. On peut tout nous enlever, mais nos droits, jamais. C'est la résistance acharnée, nous voulons la victoire ou nous perdons tout.

— *Documents épiscopaux.* — Nous trouvons dans la *Vérité*, de Québec, du 4 octobre, la remarquable lettre pastorale de Mgr Elie A. Latulipe, évêque de Catenna et vicaire apostolique du Temiscamingue sur *Le problème de l'éducation chrétienne dans l'Ontario*. Nous en extrayons les pages suivantes :

Si je suis juif, jè dois vouloir en conscience que mon enfant reçoive dans ma famille, et plus tard à l'école, une éducation juive; si je suis anglican, presbytérien, méthodiste, et si je crois sérieusement que ma religion est la religion du Christ, je serais un pervers, si je n'assurais à ma famille, autant qu'il dépend de moi, le privilège d'être élevée dans ma foi; si je suis catholique enfin, si je crois sincèrement que le Fils de Dieu est venu sur la terre établir ma religion à l'exclusion de toute autre, je suis mille fois coupable quand je ne prends pas les moyens pour que mon enfant naisse, se développe et se perfectionne dans ma religion catholique.

Qu'on s'explique, si l'on peut, à la lumière de ces enseignements, l'étrange conduite de ces parents catholiques qui, pour des raisons futiles et de vains prétextes, sont prêts à envoyer leurs enfants aux écoles protestantes où, d'accord avec le bon sens, on s'efforce, au nom des parents qui ont bâti ces écoles et engagé les professeurs, d'inculquer dans l'âme des petits la doctrine protestante. Qu'on n'objecte pas que l'école est neutre, qu'il n'y est pas question de religion et qu'on n'y enseigne que les sciences profanes. Léon XIII a fait bon marché de cette prétention, en lui appliquant la parole du Sauveur : « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi » (Matt., XII, 30). Nier Dieu et son culte, nier l'Eglise et ses prérogatives, ce n'est pas être neutre seulement, c'est être hostile. De plus, c'est être insensé. C'est prétendre se passer du phare pendant la nuit et du port pendant la tempête; c'est se condamner à périr misérablement. D'ailleurs, ce n'est pas sans raison que le Seigneur s'appelle dans la Sainte Ecriture le « Dieu des Sciences » (I. Reg., II, 3). Il serait aussi déraisonnable de vouloir enseigner les sciences profanes en faisant abstraction de Dieu, que d'expliquer le mouvement des astres en ne tenant pas compte des lois de la pesanteur.

Ce que nous disons de la religion, nous l'affirmons aussi de tout ce qui est noble et grand dans le cœur humain. Or, après l'amour de Dieu, il n'y a rien qui passionne autant le cœur de l'homme ici-bas que l'amour de sa patrie, et le lien le plus fort qui nous unisse à la patrie, c'est celui de la langue et de la nationalité. O conquérants, ne touchez pas à ces choses sacrées qui sont au fond de la vie d'un peuple : sa langue, sa nationalité et ses traditions ! En respectant ces fibres délicates de l'âme nationale, vous vous attacherez pour toujours des sujets dévoués ; en les froissant, en les lacérant, vous auriez peut-être des esclaves soumis, jamais un peuple qui vous aime.

L'école, répétons-le, est l'extension de la famille. Qu'on y respecte donc les droits de la famille ! Je suis Anglais, j'habite la province de Québec et je désire que mon enfant puisse traiter d'égal à égal avec ses concitoyens de langue française, qu'il ne leur soit inférieur sous aucun rapport, je voudrais donc, en homme pratique et en homme d'affaire, que mon fils sache le français. Mais quoique j'aie fixé mon foyer dans une province française, et que

j'en observe fidèlement les lois, je ne cesse pas d'être Anglais, et je ne croirais amoindri, si on me prenait ma langue et si on dénaturait mon cœur. Ce que je suis, ce que je garde au fond de mon cœur avec bonheur et fierté, je compte bien le léguer à ma famille. Mon fils parlera donc le français ; mais il n'oubliera pas sa langue maternelle, Mon fils parlera l'anglais. Comme ce raisonnement est juste !

De même, je suis Canadien-Français, j'habite Québec ou Ontario, les provinces de l'Est ou celles de l'Ouest, le Canada ou les Etats-Unis, je veux que mon enfant sache l'anglais, non pas parce que je reconnais à aucun pouvoir le droit de me forcer à parler l'anglais, seulement, parce que je trouve que l'anglais m'est nécessaire, ou utile, ou agréable ; mais je ne veux pas, je ne puis pas raisonnablement vouloir que mon enfant oublie sa langue, la langue de sa mère et la mienne. Je sais que mon enfant vaudra moins, qu'il sera moins utile à sa famille et à sa patrie, s'il ne parle qu'une langue, et je crois fermement — avec tout le clergé canadien-français, avec des évêques de toutes nationalités, avec des cardinaux qui le redisent à Rome, avec le Pape qui l'affirme dans les audiences privées — que la langue est la sauvegarde de la foi. Et je faillirais à ma tâche ! Le ciel m'en protège !

ESPAGNE. — Dans *Razon y fé* (juillet 1913), un article de P. Hernandez est consacré aux *Illettrés en Espagne*. Voici en quels termes l'analyse *Le Mouvement social* du 14 octobre :

Le journal *The Sun*, de New-York, déclare qu'il y a 12 millions d'illettrés en Espagne sur 17 millions d'habitants. Or, au recensement de 1910, on a compté 19.892.534 habitants, sur lesquels on doit retrancher les enfants qui ne savent pas encore parler ou qui sont âgés de moins de dix ans, ce qui abaisse le nombre des illettrés à 6.444.811 individus. L'aptitude à lire et à écrire est une qualité utile, mais l'instruction religieuse constitue le plus puissant élément de développement social. Les règlements législatifs veulent le détruire.

— L'Eglise catholique et l'épiscopat espagnol viennent de faire une grande perte en la personne de S. E. le cardinal Aguirre y Garcia, archevêque de Tolède et patriarche des Indes occidentales, décédé, le 10 octobre, dans sa 79^e année.

Né dans le diocèse d'Orvieto, le 12 mai 1835, il entra à 21 ans dans l'Ordre des Frères Mineurs Alcantarins. Sa vive intelligence, sa haute raison le prédisposaient à l'étude des problèmes de philosophie et de théologie. Quelques années après son noviciat, il était nommé professeur de théologie, puis recteur dans divers collèges de son Ordre en Espagne.

Appelé à Rome à la fin de 1884, pour remplir les fonctions de pénitencier de langue espagnole à la basilique de Latran, il ne put prendre possession de cette charge parce que Léon XIII le préconisa évêque de Lugo, le 27 mai 1885. Promu à l'archevêché de Burgos le 21 mai 1894, il fut nommé en 1899 administrateur apostolique du diocèse de La Calzada. Le 29 avril 1909, il

était transféré à Tolède. Il avait reçu le chapeau de cardinal le 15 avril 1907 ; il était à ce titre membre de la congrégation des Rites.

On se rappelle, dit la *Gazette de Liège* du 11 octobre, dans une excellente notice nécrologique d'où nous extrayons ces renseignements, que, lors de la présentation des projets de M. Canalejas visant les congrégations religieuses en Espagne, le cardinal fut le promoteur et l'inspirateur de la lettre de protestation contre ces projets, qui fut signée par tout l'épiscopat espagnol.

ETATS-UNIS. — Le *Bulletin de l'Agence Roma* (18 octobre 1913) publie quelques détails sur les résultats de la coéducation des sexes aux Etats-Unis :

A Kansas-City, voici qu'un procès jette un jour étrange sur le système de la coéducation dans les écoles supérieures de cette ville. Dans une école supérieure, 16 jeunes gens de 14 à 18 ans, fils de familles riches, entretenaient des relations illicites avec des étudiantes, leurs compagnes d'école. Plusieurs d'entre eux étant propriétaires d'automobiles, on organisait des orgies dans des localités de la banlieue de Kansas-City. A la suite d'une de ces orgies, une des jeunes filles est morte, et les 16 jeunes gens sont cités devant les tribunaux. Ce scandale a eu pour effet d'ouvrir les yeux de la population sur les dangers de la présence simultanée aux écoles, de jeunes gens des deux sexes, dangers aggravés encore par l'enseignement de l'hygiène sexuelle.

— On signale, au Lac Mohonk, dans l'Etat de New-York, un congrès des missionnaires qui instruisent les Indiens et d'autres Indigènes des colonies américaines (*Le Devoir*, 22 octobre) :

Des hommes, qui se sont dévoués pendant des années à civiliser les Indiens, les habitants des îles Philippines, de Porto Rico et de l'Alaska, sont revenus, ce soir, en cette ville pour échanger leurs vues et proposer de nouvelles méthodes. L'association est connue sous le nom de la *Lake Mohonk Conference of Friends of the Indians*.

Depuis trente-un ans, les missionnaires tiennent une convention annuelle en cette ville. L'ouverture du congrès aura lieu demain matin. Les missionnaires parleront de la civilisation des sauvages à leur première séance. On parlera des Philippines jeudi, et de l'Alaska et de Porto Rico, vendredi. Les principaux orateurs seront des missionnaires de ces contrées ainsi que des juges et fonctionnaires qui ont séjourné dans ces pays.

FRANCE. — *Les projets du Bloc.* Au lendemain des Congrès de l'automne, la situation se précise. Les leaders qui, au nom des Loges, mènent la politique, affirment leurs intentions. A ce titre, l'article de M. Sembat, que publie la *Revue de l'Enseignement*

primaire, est capital et plein de données utiles à noter (12 octobre 1912) :

Il arrive souvent que des événements extérieurs à la vie parlementaire exercent une influence profonde sur les discussions de la Chambre et en changent le ton et la portée.

J'ose croire que le Congrès de la Ligue de l'Enseignement va produire un effet de ce genre sur les discussions parlementaires relatives aux projets de défense scolaire. Ces débats se traînaient et languissaient. Leur ton va s'élever, leur portée va s'élargir, et la conclusion va prendre plus d'ampleur.

Est-ce aux discours ministériels qu'en reviendra l'honneur ? Vous ne le croiriez pas. Nous n'avons pas chômé de ces manifestations oratoires ! On a entendu Barthou lui-même, et de Monzie, et, loin du Congrès, Clémentel, posant je ne sais quelle première pierre, en a profité pour défendre aussi l'école laïque. Mais, si Clémentel nous a posé une pierre, Barthou, j'en ai peur, nous pose un lapin.

Qu'ai-je dit là ? C'est irrespectueux ! Il est plus noble de dire qu'il nous pose une hermine ! car ce qu'il nous offre, ce sont des répressions judiciaires ! Nous savons ce qu'en vaut l'aune ! et le *Radical* n'avait pas tort de prévoir que les juges qu'on veut mobiliser n'apporteront à l'école laïque qu'un appui douteux, intermittent et précaire.

De Monzie a mis tout le monde d'accord en promettant « un geste libérateur ». Mais quel geste ? Voilà toute la question. Un geste de théâtre, selon toute probabilité.

Non ! laissons les discours ministériels ! Le gouvernement soutiendra, soyez-en certains, l'avis qu'il croira le plus assuré du succès. Ainsi tout dépendra de l'opinion qui ralliera le plus d'adhésions parmi les groupes de gauche ; et si j'espère que le Congrès de la Ligue de l'Enseignement va relever le niveau de nos débats, c'est qu'il s'est dit, dans ce Congrès et à propos de lui, des choses précises et fortes qui vont obliger les députés à réfléchir et à prendre parti.

Deux courants d'idées, depuis la clôture des Chambres, se sont nettement marqués : deux courants divergents, mais non pas contraires.

Le premier a été déterminé par Ferdinand Buisson. Ce noble esprit — dont on raille souvent les scrupules, sans voir que ses subtilités mêmes, et ses embarras tiennent à la délicatesse d'une très haute conscience, s'alarme à juste titre de tout ce qui a l'apparence d'un abus de pouvoir et d'une atteinte au droit.

Mais quelle liberté violons-nous, et quel droit méconnaissons-nous en exigeant de l'instituteur libre des garanties ? Nul n'ose poser en principe que tout citoyen a droit sans contrôle d'ouvrir une école et d'enseigner. L'Etat manquera-t-il à son devoir, abusera-t-il de sa force si, laissant toute liberté à toutes les Eglises, à toutes les religions, à toutes les philosophies, il exige de la part des maîtres qu'elles installeront dans leurs écoles certaines garanties ? Par exemple, il peut craindre que les instituteurs formés par l'Eglise ne reçoivent pas eux-mêmes cette large et critique instruction indis

pensable pour donner au maître une intelligence pleinement ouverte, dûment avertie et nettoyée de tout préjugé.

Il peut considérer que nul examen ne donne à cet égard une certitude suffisante, que nulle inspection ne révèle assez les tares secrètes d'un esprit aveuglé, et imposer à l'avenir, à tous ceux qui se destinent à la redoutable et magnifique mission d'instruire l'enfance, un passage par les écoles de l'Etat.

On n'attente pas à la liberté du citoyen quand on exige de qui veut mener par les routes une automobile la preuve qu'il est capable de la conduire sans péril pour les autres. Qui veut guider et former l'esprit de l'enfant ne doit-il pas posséder lui-même un esprit qui connaisse les diverses tendances de la pensée moderne ? Vous êtes un homme religieux ? un homme de foi ? C'est votre affaire ! et l'Etat ne vous demande pas de renoncer à vos convictions pour avoir le droit d'enseigner.

Mais il a le droit d'exiger que votre foi ne soit pas le résultat de l'ignorance ni de la routine. Ayez la foi, soit ! Mais ayez choisi votre foi, ayez médité, raisonné et critiqué votre foi ! Pour que votre foi ne soit pas la foi du charbonnier, mais la foi d'un homme éclairé et digne d'enseigner, il faut donc que vous ayez été en état de comparer, sans quoi vous n'aurez pas pu choisir, et vous auriez la foi par ignorance crasse ! Il faut que vous connaissiez les raisons des adversaires, et surtout qu'on ne vous ait pas soigneusement caché dans les sciences positives ce qui pouvait ébranler votre foi. Quand vous sortirez des mains de l'Etat, vous serez peut-être encore un catholique très convaincu. Il y en a, paraît-il, à l'Ecole normale. Mais vous serez un catholique d'esprit averti, informé, et capable de donner un enseignement loyal et sans fanatisme.

L'idée me paraît extrêmement digne de réflexion ; et il est impossible qu'elle n'attire pas l'attention du gouvernement et de la Chambre pendant la fin de la discussion.

Le second courant d'idées va, dans un sens tout différent, vers le monopole.

J'ai montré déjà, dans la *Revue de l'Enseignement*, que l'amendement Brard ne pouvait être discuté sérieusement sans que le problème du monopole ne fût abordé. Pour ma part, je n'ai en faveur du monopole aucun parti pris, et je sais beaucoup d'instituteurs, et des meilleurs, qui y sont hostiles. Certains y voient une atteinte grave à la liberté ; plusieurs éprouvent une espèce d'humiliation à l'idée d'être ainsi mis à l'abri de la concurrence et de l'aiguillon des adversaires ; d'autres ne désespèrent pas que le parti socialiste ou les syndicats n'usent un jour avec efficacité du droit d'ouvrir l'école.

Oui ! mais en fait, il faut reconnaître que la liberté d'enseignement est chez nous une fiction qui couvre la réalité. La réalité de fait n'est pas la libre concurrence, mais la lutte de deux monopoles, si l'on peut ainsi parler ; la lutte de deux organisations auprès desquelles les autres demeureront longtemps impuissantes, la lutte des écoles de l'Eglise catholique contre les écoles de l'Etat.

Toute discussion sérieuse doit être précédée d'une reconnaissance préalable de ce fait incontestable. Une autre constatation me paraît s'imposer.

A l'établissement du monopole ou du service public de l'enseignement primaire se liera forcément la question des classes élémentaires dans les lycées et collèges et la suppression des cours libres. Autrement, si l'ouvrier et le paysan sont contraints d'envoyer leur fils à l'école primaire publique, tandis que le bourgeois garde la facilité d'envoyer ses enfants suivre des cours payants et libres, vous aurez d'une part un contraste choquant, qui vous donnera l'air de mesurer la liberté d'après la fortune, et d'autre part, vous offrirez à l'Église un moyen commode de tourner la loi.

Mais, si vous supprimez ces cours, que fréquentent les enfants des familles riches, vous tranchez le problème de l'éducation commune de tous les enfants sans distinction de classe.

— On recueille aussi les derniers échos du Congrès d'Aix-les-Bains. La *Libre Parole* du 20 octobre fournit quelques renseignements sur le *curriculum vitæ* de M. de Monzie, qui a prononcé le discours final au Congrès de la Ligue de l'Enseignement, à Aix-les-Bains :

Ce de Monzie est le neveu d'Henri Lasserre de Monzie, l'historien de Notre-Dame de Lourdes. Il est ancien élève de Stanislas, comme Sembat, comme tant d'autres qu'il ne nous convient pas de citer en ce moment.

Nul n'ignore que la plupart de ces fanatiques de la laïcité sortent des établissements religieux. Quand ils n'ont pas été séminaristes comme Combes ou Enfants de Marie comme Monis, ils ont été élevés par des prêtres : tels les Maxime Lecomte, les Caillaux, les Trouillot, les Ponsot, les de Kerguézec, les Dumont, les Paul Boncour, tel le vieux Sachem de la tribu des Benibouffe-partout, le sénateur Chauteemps, élevé par la charité de Mgr Dupanloup.

Laïcité ? Soit !

Je propose un article de loi ainsi conçu : « Seront inéligibles au Sénat et à la Chambre et exclus de toutes fonctions politiques rémunérées tous les citoyens élevés dans des établissements religieux ou par des prêtres ».

Ce serait un sauve-qui-peut général ; et je vous garantis bien que la proposition serait écartée : elle enlèverait leur gagne-pain à tous ces laïcs à la manque, renégats qui ne vivent que de l'apostasie.

— La défense laïque s'agite de plus en plus. La Fédération des Amicales d'instituteurs « a voulu établir, par des faits observés et précis, la situation créée dans l'enseignement primaire, par la politique d'apaisement », dit M. Albert Bayet dans un article publié par le *Journal de Vernon*, du 18 octobre 1913. Une institutrice, Mme Mauger, a été chargée de centraliser les renseignements. Voici le tableau de l'abomination et de la désolation que peint, d'après son rapport, M. Albert Bayet :

Mal défendue, l'école, sur plus d'un point, cède ou résiste à peine. Dans 95 communes de la Loire, les écoles libres sont les 4/5 de la population sco-

laire. Dans la moyenne, en six ans, l'enseignement libre gagne 61 écoles et 4.854 enfants. A H., en Vendée, les 9/10 des enfants vont à l'école libre. A S., en Corrèze, l'école laïque a un élève. A C., dans les Landes, elle n'en a plus.

Que fait cependant l'administration ? Elle dit aux instituteurs : Pas d'histoires ! c'est-à-dire en bon français : Laissez se vider vos écoles ; elle refuse d'appliquer au clergé calomnieux l'article 35 de la loi de Séparation ; elle blâme en secret ou tout haut ceux qui résistent à l'offensive cléricale ; elle emboîte le pas aux évêques et se plaint que les manuels laïcs, approuvés par elle, aient été mal choisis. Bref, elle fait le jeu de l'ennemi, lui ouvre la place, lui fournit des armes. Après quoi le gouvernement chante, à la Chambre, un nouveau couplet en l'honneur de la défense laïque.

Dans le *Radical* du 14 octobre, c'est une levée de boucliers analogue :

Un instituteur de la Manche, secrétaire de la Fédération cantonale, nous écrit :

« La question de la défense laïque est la plus urgente. Dans nos contrées de l'Ouest, beaucoup d'instituteurs sont absolument découragés par la lutte incessante qu'ils doivent soutenir contre le clergé ; le recrutement est si faible que beaucoup d'écoles n'ont pas d'adjoints masculins ; on les remplace par des femmes.

Il faut entrer enfin dans la période des réalisations et écarter tous les arguments philosophiques de sentiment et de liberté pour employer contre la réaction les procédés qu'elle emploie contre la laïcité. Peu de mots, des actes ».

M. le docteur HUGON, ancien député du Cantal, a fait la même constatation dans le centre de la France : « A aucune époque le clergé ne se montra plus audacieux, plus arrogant et plus militant contre les écoles laïques et contre tout ce qui constitue la base du régime républicain ».

M. le docteur LEBRUN, conseiller général de la Mayenne, estime que « si la guerre par les écoles libres n'est pas supprimée, ce sera la fin de la République ».

De l'Oise, de l'Allier, du Rhône, de l'Aisne, de la Haute-Saône, d'Ille-et-Vilaine nous parvient l'écho des mêmes inquiétudes.

M. LEBOUX, adjoint au maire de Rennes, observe que « le découragement gagne le personnel enseignant. Nombre de personnes, dans nos campagnes, n'osent plus se dire amies de l'école laïque, car elles craignent des représailles.

« La défense laïque doit être, à l'heure présente, le pivot de la politique républicaine ; elle permet de classer les partis en deux groupes bien nets : l'un pour l'école laïque, l'autre contre.

« Beaucoup trop de discours sont prononcés sur cette question, mais l'heure de l'éloquence est passée pour nos militants ; ce sont des actes qu'il leur faut, et des actes énergiques, car il s'agit, n'est-il pas vrai, d'une ques

tion de vie ou de mort pour l'idée républicaine. Des sanctions sévères doivent être prises contre tous ceux qui dénigrent notre enseignement national et ses maîtres dévoués ».

M. GROSSETÊTE, maire de Vernois (Haute-Saône), résume les désirs d'un très grand nombre de municipalités républicaines quand il réclame des « lois de défense laïque enlevant au parti clérical le moyen d'entretenir dans le pays une agitation préjudiciable à ses intérêts ». « Protection efficace de l'école laïque », telle est la formule de centaines de militants.

Quelques-uns se contentent encore des mesures de répression que la commission de l'enseignement de la Chambre élabore depuis six ans et que le gouvernement a pris l'engagement de faire voter dès la rentrée du Parlement. Mais plus nombreux sont ceux qui restent sceptiques, considèrent les mesures annoncées comme totalement insuffisantes à mettre fin au boycottage clérical, et posent la question sur un tout autre terrain : la suppression du monopole de fait de l'Eglise.

M. DESPAGNE, président du comité de Châtelailion (Charente-Inférieure), considère « qu'il est complètement inutile de rechercher les moyens de protéger l'école laïque par des lois nouvelles ; personne n'ignore que ces lois, si précises soient-elles, seront toujours tournées et violées par les cléricaux. Notre vieux programme républicain comporte l'instruction intégrale. Un premier pas pourrait être fait dans cette voie, malgré l'opinion contraire de notre maître respecté, **M. Buisson**, si tous les enfants, sans exception, recevaient, dès leur premier âge, une instruction laïque uniforme ».

C'est également l'avis de **M. RICHON**, conseiller municipal d'Etampes, et de bien d'autres.

Beaucoup voient ainsi dans l'organisation du service public national de l'enseignement primaire le seul moyen d'appliquer intégralement les principes de notre législation scolaire et de sauvegarder l'école laïque contre l'oppression dont sont victimes les paysans, les ouvriers, les petits commerçants, de la part des prêtres et de ceux qu'ils inspirent.

Le docteur **LEBRUN**, conseiller général d'Ambrières, professe que « l'Etat a le droit et le devoir d'assurer l'enseignement à tous. Ce n'est pas une atteinte à la liberté, mais bien une obligation stricte de tout gouvernement qui a une foi et une conviction. Et aucune autre mesure, même le projet Brard, ne saurait remplacer le monopole. Tant qu'il ne sera pas voté, il n'y aura que des mesures inefficaces et ridicules pour protéger l'école laïque, qui est la base de toute idée républicaine ».

M. MABILLE, président du comité de Rochechouart, déplore « qu'après quarante-deux ans de République les humbles souffrent dans leurs convictions et leurs intérêts et soient contraints par ceux qui les font vivre d'envoyer leurs enfants dans les écoles libres que le clergé et les châtelains ouvrent partout avec des sécularisés ».

Un vétéran de nos luttes républicaines, le citoyen **MOUFLIER**, de Saint-Maur-les-Fossés, qui s'honore d'être « une vieille barbe de 1848 », pense que « permettre aux cléricaux d'être les premiers à travailler le cerveau de nos enfants, c'est contribuer à maintenir dans notre pays deux mentalités oppo-

sées, c'est perpétuer, en l'aggravant, l'état d'anarchie qui existe chez nous, c'est enfin continuer à nous laisser duper par une organisation extrêmement puissante et dangereuse ».

On ne sera donc pas surpris si, au recensement général des réponses à notre questionnaire, le nombre des partisans du monopole de l'enseignement s'accuse considérable. Toutefois, beaucoup ne croient pas possible sa réalisation immédiate. Et, « en attendant », ils réclament le vote de l'amendement Brard ou toute autre mesure inspirée du même esprit, l'abrogation de la loi Falloux et « une surveillance sévère des établissements libres à tous les degrés », pour observer la formule du comité de Juvisy-sur-Orge.

Le COMITÉ DE MARSAUNAY résume l'amendement Brard en cette pensée claire et judicieuse : « Il ne doit pas exister d'école libre là où l'État en aura une ». Et M. le docteur BAUDE, maire de Coigny (Aisne), suggère une heureuse formule de combat : « L'unification de l'enseignement national. »

« Le monopole de l'enseignement primaire est au moins indispensable dans les campagnes », déclare M. Talquin, conseiller municipal de Beaulon, « parce qu'il est plus difficile de résister au boycottage organisé par le curé et le châtelain. L'école libre fait la force des réactionnaires. »

M. DE TESSIÈRES, conseiller d'arrondissement de Champlitte (Haute-Saône), est d'avis que « si on ne peut voter le monopole de l'enseignement, on impose à toutes les écoles privées les manuels en usage dans les écoles laïques ». Idée ingénieuse. Puisque les curés se mêlent de censurer nos livres, c'est bien le moins qu'ils s'en servent pour assurer la neutralité dans leurs écoles !

Quoi que décide le Congrès de Pau, qui tranchera ce débat, nos militants sont unanimes à réclamer de nos élus l'unité de vote sur cette question.

« Tandis que le parti noir étend chaque jour davantage sa propagande acharnée sous les dehors bénins et hypocrites de patronages, de jeunesses catholiques, etc., le parti radical se déchire lui-même », observe le *Président de l'Alliance démocratique d'Esquerdes* (Pas-de-Calais).

De toutes parts, c'est un appel émouvant à l'union des républicains contre « le péril clérical ». Les partisans résolus du monopole se déclarent prêts, à l'exemple de M. HULIN, délégué des Deux-Sèvres au Comité exécutif, « bien que nos congrès aient toujours préconisé cette solution, à chercher un terrain d'entente avec les partisans de la liberté de l'enseignement, sans rien négliger de la défense laïque — qui devrait plutôt être offensive ... »

— Sous le titre « *Prochains assauts* », la *Picardie* du 16 octobre reproduit un article très bien fait de la *Semaine religieuse de l'Ardèche*, exposant le plan d'attaque du Bloc :

A la veille de la rentrée des Chambres, dit la *Semaine religieuse de l'Ardèche*, il apparaît clairement que le Bloc mobilise ses troupes et prend ses dispositions de combat. Il y a eu, un peu sur toute la surface du pays, comme une avalanche de congrès, congrès de Libre-Pensée régionale ou locale, d'instituteurs de jeunesses laïques, de Ligue d'enseignement, grand Convent

maçonnique annuel, etc., dont le but visible était d'imposer au Parlement le vote de mesures enlevant aux catholiques, d'une manière plus ou moins directe, les lambeaux de liberté qui leur restent.

C'est contre la liberté de l'enseignement, selon toute vraisemblance, que les premiers coups vont être dirigés.

Il y aura, d'une part, la manière brutale proposée par M. Brard, qui tend à supprimer d'un trait de plume la liberté de l'enseignement dans plus de 33.000 communes de France. Il y aura, d'autre part, la manière perfide et cauteleuse de M. Ferdinand Buisson, d'après laquelle nul ne pourrait professer dans une école primaire, libre ou autre, sans avoir passé deux ans dans une institution de l'Etat.

Les deux méthodes conduisent au même résultat. Il semble bien d'ailleurs que la proposition Brard n'est là que comme repoussoir. Elle permettra au gouvernement de se donner une allure de libéralisme en la combattant pour livrer tout le reste.

Le débat s'ouvrira probablement sur ce que l'on appelle la « fréquentation scolaire ». On sait que ce qui se cache surtout sous ce titre, c'est la liberté enlevée aux pères de famille, sous peine d'amende ou même de prison, de retirer leurs enfants d'une école où se trouveraient des manuels condamnés ou tout autre livre renfermant des attaques contre leurs croyances.

La campagne de guerre entreprise aura trouvé des complicités ou plutôt des encouragements dans les discours prononcés à Toulouse par le Président de la République, M. Poincaré ; à Aix-les-Bains, au Congrès de la Ligue de l'enseignement par M. Barthou, président du Conseil.

« La République et l'Ecole laïque, a-t-il dit entre autres, sont inséparables. Qui attaque l'une menace l'autre. Qui défend l'une sert l'autre. Ce qu'il faut, c'est édicter contre quiconque apporterait une entrave à l'école laïque des pénalités analogues à celles que la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat réserve à ceux qui voudraient entraver d'une façon quelconque le libre exercice d'un culte, quel qu'il soit ».

Voilà les menaces et voilà la guerre.

Mais que dire d'un gouvernement qui vient ainsi réveiller le ferment des divisions religieuses dans un pays qui aurait tant besoin de paix pour sa prospérité morale et matérielle au dedans, tant besoin d'union en présence de l'ennemi puissant qui le guette et multiplie les armements que l'on sait dans un but qui ne peut tromper personne !

Combien vraies, hélas ! ces paroles qu'écrivait hier, un évêque français, Mgr de Fréjus, dans sa protestation contre la fermeture de l'Externat Saint-Joseph de Toulon :

« Eh quoi, l'on nous parlait de quelque détente ! Et c'est pendant que l'Episcopat, fidèle, quoi qu'il en coûte parfois, à la consigne de son auguste Chef, concentre son action sur le terrain religieux seul ; c'est au moment où les catholiques des deux Chambres viennent, dans l'oubli généreux de trop justes rancunes, de donner à la Cause nationale l'appui sauveur de leurs suffrages, que l'on recommence à troubler le pays par des vexations iniques et mesquines, et qu'en guise de gages de paix, on décrète sans cesse de gratuites oppressions ».

Quoi qu'il en soit, les catholiques sont bien avertis. Ne se laissant ni séduire par des promesses, ni surprendre par des pièges, ils n'oublieront pas que, dans la guerre qui va reprendre, ils ne peuvent et ne doivent compter que sur eux-mêmes et sur l'énergie qu'ils apporteront dans leur défense.

— Tant d'efforts commencent à porter leurs résultats. *Le Radical* (1^{er} novembre 1913) rend compte en ces termes de la réception de la délégation de la Fédération des Amicales d'instituteurs par le ministre de l'Instruction publique :

Nous avons plaisir à constater que M. Barthou vient de donner satisfaction aux revendications des instituteurs présentées dans le *Radical* au sujet de la circulaire sur le choix des manuels scolaires. Recevant hier la délégation de la Fédération des amicales d'instituteurs, le ministre de l'Instruction publique lui a déclaré qu'il compléterait cette circulaire en tenant compte de leurs justes observations.

M. Barthou a également accueilli avec faveur une revendication qui nous est particulièrement chère : celle de la collaboration des amicales d'instituteurs avec les inspecteurs d'académie. Le ministre entend même donner l'exemple aux hauts fonctionnaires de son administration.

Voici le communiqué que nous adresse la Fédération des amicales :

M. Louis Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique, a reçu hier les membres du bureau de la Fédération des Amicales d'instituteurs et d'institutrices publics de France et des colonies.

La délégation remit à M. le ministre le rapport de Mme Mauger, secrétaire général de la Fédération où sont relatés les résultats de l'enquête ouverte, par toute la France, d'une part sur le développement des écoles libres et les œuvres post-scolaires catholiques, d'autre part sur les procédés de lutte employés contre l'école laïque et ses maîtres.

Elle montra, par des exemples tirés de ce rapport, quelle situation intolérable était faite, principalement dans l'Ouest, aux instituteurs et institutrices publics et pria instamment le ministre d'insister auprès de la Chambre pour qu'elle reprenne, dès la rentrée, le débat sur les projets de lois scolaires, afin d'assurer par des mesures sérieuses et efficaces la défense laïque.

Les représentants de la Fédération se firent auprès du ministre les interprètes de l'émotion produite dans tout le personnel enseignant primaire par le parti que les adversaires de l'école laïque s'efforcent de tirer du récent décret relatif au choix des manuels scolaires. Reprenant l'historique de la question, ils marquèrent les diverses solutions envisagées jadis, et, comme conclusion, demandèrent à M. Barthou de vouloir bien modifier ce décret : d'une part, en introduisant les conseillers départementaux, élus des instituteurs et institutrices, au sein de la *Commission départementale* devant examiner les livres choisis par les maîtres, d'autre part, en décidant que, lorsque cette commission ou le recteur n'accepteront point tel ou tel ouvrage, celui-ci sera renvoyé, à fin de nouvel examen, devant les « réunions cantonales » d'instituteurs, un rapport indiquant les raisons qui ont fait écarter ce manuel.

M. Barthou répondit en rappelant les déclarations qu'il avait faites au congrès de la Ligue de l'enseignement à Aix-les-Bains sur les origines et les conséquences de ce décret, dont il maintient les dispositions de principe inspirées par un sentiment de libéralisme favorable aux intérêts mêmes de l'école laïque. Il ajouta que rien ne faisait obstacle au renvoi devant les réunions cantonales des livres examinés pour la seconde fois par la commission départementale dans laquelle il introduira volontiers, après avis du conseil supérieur de l'Instruction publique, les conseillers départementaux élus.

La délégation entretint ensuite le ministre des principales revendications des instituteurs, notamment : *de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices*, réforme à laquelle M. Barthou reste favorable en principe ; *de l'assimilation du personnel des écoles maternelles à celui des écoles primaires* ; *des avances sur retraites*, auxquelles ne veut plus consentir le ministère des finances ; puis, successivement, furent examinés les projets de lois relatifs : *aux traitements des instituteurs tuberculeux* ; *aux congés d'office*, à la réforme des *conseils départementaux* et du conseil supérieur.

La question du *reclassement des instituteurs* fit l'objet d'une étude particulière ; la délégation rappela les promesses formelles faites, à ce sujet, par le gouvernement lors de la discussion du dernier budget, et porta à la connaissance du ministre les résolutions adoptées par le dernier congrès des Amicales.

En réponse, M. Barthou fit connaître que le projet de budget de 1914 prévoyait, sur son initiative, un crédit de 2.800.000 francs pour amorcer cette grosse opération, dont les modalités seront examinées par une commission spéciale où seront représentés les intéressés.

La *collaboration* des inspecteurs d'académie avec les représentants des Amicales d'instituteurs — prévue par la circulaire de M. Steeg du 30 octobre 1911 — fut ensuite examinée. L'enquête faite par les soins de la Fédération ayant montré que, dans beaucoup de départements, cette collaboration n'existe point ou est réduite à l'excès, la délégation demanda que des instructions précises fussent adressées aux inspecteurs d'académie.

M. le ministre déclara qu'il a toujours été partisan de la collaboration entre chefs de services et fonctionnaires et qu'il prendra toutes mesures pour que, dans chaque département, elle devienne une réalité. Donnant l'exemple, il recevra volontiers deux fois par mois, le président de la Fédération, pour examiner avec lui et les revendications corporatives des instituteurs et toutes questions touchant le fonctionnement de l'école laïque.

Enfin, les représentants de la Fédération ont dit le désir de tous les instituteurs de France de voir lever les peines de réprimandes et de censures infligées à un certain nombre de leurs camarades pour les incidents consécutifs au Congrès de Chambéry.

M. Barthou, qui s'est déjà préoccupé de la question, a été vivement frappé des différences de traitement supportées pour des fautes d'« indiscipline administrative » identiques et de leurs conséquences inégales au point de

vue de l'avancement. D'autre part, il a pu, au cours de récents événements, apprécier le dévouement et le patriotisme des instituteurs et leur souci de se tenir en dehors de toute agitation politique. Il accueille d'autant plus favorablement la requête de la Fédération qu'il a déjà saisi le directeur de l'enseignement primaire de son intention de faire retirer des dossiers les réprimandes et les censures prononcées en 1912.

La délégation s'est retirée en remerciant très vivement le ministre de son cordial accueil, de la netteté de ses déclarations en ce qui concerne la défense de l'école laïque et des promesses qu'il a bien voulu faire au personnel enseignant de compléter le décret sur le choix des manuels et d'amnistier les instituteurs frappés l'an dernier.

— *L'attitude à prendre. Le Propriétaire chrétien* nous apporte une analyse d'un discours de Mgr Touchet qui fait grand bruit (2 novembre 1913) :

Au cours d'une réunion organisée par les groupements paroissiaux du canton d'Artenay, près d'Orléans, Mgr Touchet a prononcé un important discours. Après avoir démontré que les évêques de France ne faisaient pas la guerre à l'école laïque, mais seulement athée, il a ajouté :

« Aux hypothèses préconisées par les partisans du monopole absolu de l'enseignement primaire, du monopole restreint (proposition Brard) et du monopole déguisé, qui obligerait les maîtres des écoles libres à passer par l'école normale officielle, nous proposons de répondre : 1° Fermons toutes nos écoles libres d'un coup. Nous élevons dans certains diocèses près de la moitié des enfants, dans d'autres un tiers, dans d'autres un quart, plus ou moins. Nos maîtres ne coûtent rien à l'Etat, ni nos locaux non plus, si bien que, gêné dans ses finances, et, d'autre part, très serré dans le recrutement de son personnel, au moins masculin, l'Etat devrait nous savoir gré de ce que nous faisons et cependant, il n'a cessé de nous traiter en ennemis depuis trente ans, et son hostilité, déchainée délibérément dans les Chambres, se porte aux suprêmes excès. Mettons-lui tous nos pupilles sur les bras, on verra bien où il trouvera les locaux et les maîtres nécessaires.

« Nous consentons, nous, patrons des écoles catholiques, à ne tirer aucun bénéfice, pendant un nombre d'années à déterminer, suivant les besoins, car il ne doit pas être dit que nous prenons cette résolution par lassitude ou par intérêt, mais les ressources que nous réservions aux écoles libres, nous les consacrerons à des entreprises de première nécessité pour la cause : séminaires, patronages, écoles ménagères, quêtes électorales. Sans doute, cette conception pourrait avoir des conséquences fort graves. Elle n'aurait chance de passer dans la pratique que si le mot d'ordre était général, et ce mot d'ordre ne peut être donné que par l'épiscopat français dûment déclaré par les laïcs chrétiens de chaque diocèse.

Nous savons d'ailleurs que nous ne devons attendre ni justice, ni liberté d'un parti qui s'incarne en M. Combes, qui n'a rien oublié, ni rien appris, et qui mènera la France aux abîmes. Nous savons encore que, s'il n'a pas supprimé la liberté d'enseignement, c'est parce qu'il est retenu par la peur

des Amicales, ou par des impossibilités qu'il estime transitoires. S'il n'a pas encore dressé la potence, il en prépare le bois, et ces certitudes peuvent entrer en ligne de compte dans nos déterminations ultérieures ».

— *La Croix*, du 6 novembre, reproduit, d'après *l'Eclair*, cette interview de Mgr Touchet :

— Monseigneur, votre déclaration d'Artenay sur la crise de l'enseignement primaire libre a fait bruit dans la presse de gauche et de droite. Me permettez-vous de vous questionner à ce sujet ?

— Faites, je vous prie.

— Si le Parlement n'aggravait pas la législation scolaire actuellement existante, conseillerez-vous la fermeture de nos écoles ?

— Je tiens pour absolument restrictive et rétrograde cette législation. En fait de libertés scolaires, la France qui se targue d'être « le porte-flambeau » de la liberté demeure honteusement en retard sur l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Suisse, l'Amérique, etc.

Cependant, *si on nous conservait tel quel le code qui nous régit*, je conseillerais le maintien de nos écoles libres.

— Croyez-vous qu'on nous le conserve ?

— Et vous, le croyez-vous donc ?... et les catholiques le croient-ils ?... S'ils le croyaient, c'est qu'ils n'auraient rien lu de toutes les vacances, rien spécialement du Congrès de Pau.

— Comment prévoyez-vous que la législation actuelle doive être modifiée ?

— Bien habile qui le dirait ! Ce que je sais, c'est que quatre principaux systèmes d'aggravation se sont déjà fait jour.

1° *Système Dessoye* : une loi portant peine d'amende et d'emprisonnement afin de défendre soi-disant l'école laïque.

2° *Système Bepmale* : aller s'il le faut jusqu'au monopole absolu : donc destruction de toutes les écoles libres.

3° *Systèmes Brard* : (le premier) pas d'écoles libres dans les communes de moins de 3.000 habitants ; (le second) dans toutes les communes où les établissements d'enseignement primaire publics sont suffisants pour recevoir toute la population scolaire, il ne pourra être ouvert de nouveaux établissements scolaires privés, qu'avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique basée sur l'avis préalable du Conseil départemental. Méfiez-vous des mots : « il ne pourra être ouvert de nouveaux établissements privés... » et le reste ; cela pourrait bien signifier qu'on n'acceptera plus de déclaration d'ouverture, — sauf dans les cas prévus, et avec quelle sollicitude prévus ! — au décès, au changement, etc., des titulaires actuels... Et alors, vous comprenez ? Du monopole encore, moins franc que celui de M. Bepmale, voilà tout.

4° *Système Buisson* (au moins certaines feuilles lui en attribuent-elles la paternité) : tous les maîtres, soit d'écoles libres, soit d'écoles publiques, devront passer par les écoles normales d'Etat. Cela, c'est l'adjudication à l'Etat de la formation et de la fourniture des maîtres.

Tels sont les projets connus qui nous menacent.

— Avez-vous examiné, dans le banquet d'Artenay, ces quatre systèmes ?

— Non, les trois derniers seulement. Je n'ai pas dit un mot du système Dessoye.

— Pourquoi ?

— Le système Dessoye est de tout autre ordre que les trois autres : c'est un système de *police* ; les trois autres sont des systèmes de *monopole*. J'ai examiné en une fois les systèmes de monopole ; j'examinerai, soit dimanche, soit de dimanche en huit, dans l'un des banquets populaires que je présiderai, le système de *police*.

— Eh bien, Monseigneur, lequel des systèmes : Bepmale, Brard, Buisson, a paru aux catholiques dont vous vous êtes fait l'interprète, devoir amener, de leur chef, la fermeture de leurs écoles ?

— Mais... le système Bepmale les ferme toutes de lui-même, c'est l'édiction du monopole ; le système Brard, première manière, nous constitue dans la même condition pour les trois ou quatre cinquièmes de nos écoles libres de campagne ; deuxième manière, il nous supprime encore la presque totalité de nos écoles, si on donne au projet l'extension assez probable que je vous ai signalée. Bref, de ces systèmes, celui de M. Bepmale nous retire toute délibération et celui de M. Brard ne nous en laisse pas beaucoup. Contre ces projets brutaux, s'ils passent, il faudra reprendre la grande lutte des Montalembert et des Lacordaire et aboutir à une loi plus large que celle de 1833.

— Alors, Monseigneur, reste le projet dit Buisson ; les catholiques dont vous avez parlé à Artenay aimeraient mieux fermer leurs écoles que s'y soumettre ?

— Vous y êtes. Et voici leurs articulations. Par ce projet, tous les maîtres passeront donc sur les bancs des écoles normales d'Etat. Quel enseignement leur imposera-t-on là ? En philosophie, celui de M. Jules Payot, qui nie que l'homme puisse s'élever rationnellement et avec certitude à la cause première. En histoire, celui de M. Aulard. En religion, tout au plus celui de M. Pécaut. Ce sont les prophètes de ces endroits. Qui croira que des jeunes gens de 16 à 17 ans traverseront indemnes cette épreuve intellectuelle ? Et alors, nous introduirons dans nos écoles de nos propres mains, nous payerons de nos propres deniers, des maîtres que nous devrions estimer, pour le moins, mal sûrs ?

Quand le siège apostolique prescrit si sagement, si légitimement, les précautions les plus minutieuses pour nos enseignements supérieurs, nous nous montrerions si étrangement faciles pour notre enseignement primaire ? Cela ne se peut pas. Mieux vaudrait en finir et en finir d'un coup.

— Ce sont ces appréciations, Monseigneur, qui vous ont engagé à dire à Artenay, que l'on peut concevoir telles conjonctures où la fermeture de nos écoles par nous-mêmes s'imposerait.

— Oui. Mais il est à craindre encore d'autres hypothèses.

— Vous êtes donc de l'avis de ces catholiques ?

— Franchement, oui. Mais si l'épiscopat français pensait différemment, je me rangerais à son avis. En aussi grave matière, il faudrait l'unanimité de l'épiscopat. Cette unanimité seule aurait le crédit de faire accepter une pareille détermination, y fussions-nous acculés par le législateur.

— Monseigneur... et le projet Dessoye ! Bien que vous n'en ayez rien dit publiquement, pourriez-vous me faire quelque ouverture sur lui.

— Je vous le répète : le projet Dessoye est un projet de police. Les projets de police exposent aux amendes, à la prison...Après...Plusieurs de mes très révérends collègues de l'épiscopat l'ont dit : il y a, Dieu merci, bien des gens en France, que n'épouvante ni la prison, ni l'amende. Je vous renvoie d'ailleurs, sur ce point, au Congrès de Pau.

— En terminant, Monseigneur, pourquoi avez-vous prononcé ce discours d'Artenay ?

— C'est mon habitude de traiter les questions, qui nous intéressent gravement, dans ces banquets populaires, où je trouve des auditoires admirables d'attention et d'intelligence. Il faut d'ailleurs que les catholiques, avec lesquels nous avons partie liée, sachent ce que nous pensons ; il faut que le gouvernement lui-même ne l'ignore point : les surprises sont mauvaises à tout le monde. La politique de la tête sous l'aile n'est pas de mise en ce moment. Aussi bien n'y a-t-il que ma personne en cause : je n'ai reçu mission ni commission de personne ; je suis responsable, moi tout seul.

— *La Résistance catholique.* On lit dans la *Libre Parole* du 16 octobre :

M. Barthou, accompagné du recteur Liard, du député créole Guist'hau et du député nègre Candace, a inauguré hier le lycée de jeunes filles Victor-Duruy, aménagé boulevard de Clichy et rue de Douai, dans un immeuble volé aux religieuses.

Le président du Conseil a jugé l'occasion bonne d'adresser au bouffandisme un nouvel hommage de vassalité et, rappelant que Victor Duruy avait créé l'enseignement secondaire des jeunes filles, il a dit :

« Cette création lui a valu des attaques violentes, des calomnies grossières, il les a supportées avec cette majesté, cette dignité, cette abnégation de caractère qui lui étaient propres. Il n'est pas le premier ministre de l'Instruction publique contre lequel se soient dirigées les foudres épiscopales. Je souhaite à tous les ministres de l'Instruction publique (je ne le dis pas pour les autres, mais je le dis pour moi), de supporter les attaques avec la même dignité ; que ces attaques soient pour eux une raison nouvelle de remplir la tâche de leur fonction ! »

— On lit dans le *Rappel* du 14 octobre 1913 :

Le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains vient d'acquitter l'abbé Favrat, vicaire à Morvine, poursuivi pour provocation directe à résister aux actes légaux de l'autorité publique.

Un enfant de Morvine ayant demandé à l'abbé Favrat, il y a plus de trois mois, s'il pouvait lire l'histoire de Devinat et Calvé, l'abbé répondit négativement. Cet incident ayant été porté à la connaissance de l'inspecteur primaire, celui-ci en référa à l'inspecteur d'académie, qui déposa une plainte entre les mains du procureur de la République de Thonon, lequel poursuivit l'abbé devant le tribunal correctionnel.

Celui-ci a renvoyé des fins de la poursuite l'abbé Favrat pour cause de prescription.

— On lit dans la *Correspondance hebdomadaire* du 28 octobre 1913 :

Le groupement des chefs de famille en associations, conseillées et soutenues par le bureau des fédérations diocésaines, doit obtenir, partout, d'heureux résultats.

Une preuve nouvelle en est fournie par le beau succès remporté, à Nitry, par les chefs de famille, qui avaient engagé la lutte, depuis plus d'un an, pour obtenir la suppression de la gémiation dans les deux écoles de cette commune.

Chacun sait que la gémiation est cette pratique illégale de la coéducation des sexes, dans les deux écoles d'une commune de plus de 500 habitants, alors que l'article 11 de la loi du 30 octobre 1886 prescrit une école spéciale pour les filles.

Des tentatives, des expériences de gémiation sont faites, dans presque tous les départements, depuis quelques années. Le système de la coéducation des sexes a même des partisans déterminés qui en demandent la généralisation : dans une séance de la Chambre des députés, M. Raffin-Dugens a été leur porte-parole.

En attendant cette généralisation, les expériences de gémiation se poursuivent, au gré des instituteurs, seigneurs et maîtres dans les communes.

En octobre 1911, la gémiation était établie à Nitry (Yonne). Immédiatement les chefs de famille, presque unanimes dans leur révolte, adressent une protestation au ministre de l'Instruction publique. N'ayant obtenu aucune réponse, ils forment un recours au Conseil d'Etat pour violation de la loi.

L'affaire devenant sérieuse, le ministre envoie, le 20 septembre dernier, à l'avocat chargé du recours l'avis suivant :

« En présence des réclamations de plusieurs pères de famille, l'expérience de la gémiation est abandonnée à Nitry, et le fonctionnement des écoles spéciales sera assuré au début de l'année scolaire 1913-1914 ».

En fait, l'école spéciale pour les filles a été rétablie, à Nitry, le 6 octobre.

— On lit dans la *Libre Parole* du 13 octobre :

Le Conseil général a voté l'acquisition par le département de la Loire, du collège Saint-Michel, récemment volé, par arrêt de justice, à la Société civile, sa légitime propriétaire. Le prétexte allégué par la Cour de Paris, fut que la Société civile était le prête-nom des Jésuites, et chacun sait que l'honnêteté, suivant Waldeck-Rousseau et les Loges, autorise l'Etat français à faire main-basse sur ce qui appartient aux religieux.

Les conseillers catholiques et libéraux présents ont voté contre. Malheureusement, quelques-uns de leurs collègues de même opinion étaient absents ce jour-là. *L'Avenir de la Loire* écrit très justement à ce propos :

« Rien — pas même une partie de chasse ! — ne peut autoriser des conseillers généraux qui siègent quinze jours par an, à se dérober aux graves obligations que leur imposent leurs fonctions. Ils sont sans excuse ».

M. Germain de Montauzan, avocat, président de l'Association des anciens élèves du Collège spolié, écrit au préfet de la Loire à ce propos une éloquente lettre de protestation dont voici la finale :

Je vous demande, en disant adieu aux vénérables pierres de notre vieux collège, de nous restituer l'une d'elles. C'est la pierre où est inscrite en lettres de feu la gloire d'un ancien de Saint-Michel, l'enseigne de vaisseau Roux, ce héros de 27 ans qui s'est précipité à la mort pour sauver l'« Iéna ». Quand le département de la Loire prendra possession de Saint-Michel, nous vous prions, monsieur le préfet, de nous rendre cette modeste pierre. Scellée au mur de notre nouveau collège, elle témoignera, vis-à-vis des générations futures, du passé de Saint-Michel. Elle enseignera à nos enfants la vertu du sacrifice, cette leçon quotidienne de nos anciens maîtres proscrits. Elle rappellera à nos fils comment, s'il le faut, un ancien de Saint-Michel sait mourir.

— *La Picardie* du 16 octobre publie un remarquable article sur les Grèves scolaires dont voici la partie essentielle :

Les grèves scolaires qui éclatent un peu partout contre les instituteurs vont, j'imagine, donner à réfléchir aux auteurs des fameuses lois de défense laïque, et MM. Brard et Dessoie, voire M. Barthou lui-même, seront fort empêchés d'appliquer les mesures de rigueur qu'ils entendent édicter contre les pères de famille catholiques.

Si cette loi avait déjà été votée, en bonne justice, elle aurait dû fonctionner contre les habitants de Marcellaz et ceux des Abrets, où les parents ont refusé d'envoyer leurs enfants aux écoles de l'Etat tant qu'on ne les débarasserait pas de leurs instituteurs. On aurait vu alors les trois ou quatre cents pères de famille de ces localités traînés devant le juge de paix et condamnés à l'amende et à la prison. Les brigades de gendarmerie de la région n'auraient pas suffi pour enchaîner ces grévistes d'un nouveau genre et ces révoltés contre l'enseignement des instituteurs officiels.

Car, dans ces deux communes, il ne s'agit pas de faits particuliers. Ce ne sont pas quelques pères de famille isolés qui protestent contre l'enseignement de leurs instituteurs, c'est la population tout entière, y compris les Conseils municipaux, qui se refusent à tolérer davantage l'enseignement donné aux enfants.

A Marcellaz, la discorde dure depuis plusieurs mois. Pour obtenir le départ de l'instituteur Morel, on a dû faire la grève des écoliers, puis celle des électeurs. En effet, le maire d'abord, puis les conseillers municipaux, donnèrent leur démission et tous les efforts tentés pour faire de nouvelles élections échouèrent. Il n'y avait pas d'écoliers, il n'y eut pas d'électeurs, et on fut obligé de faire administrer la commune par une commission administrative.

Le préfet de la Haute-Savoie, désespérant de calmer la population qui s'entêtait à ne pas vouloir de l'instituteur Morel, déplaça d'office ce dernier, lequel en appela au ministre, au nom de la défense laïque. On sait que M. Bar-

thou vient de donner raison au préfet en maintenant sa décision, de sorte que la population de Marcellaz va retrouver le calme, et l'école ses élèves.

La situation est la même aux Abrets. Là aussi les parents ne veulent plus de leur instituteur, et comme leurs réclamations n'ont pas été prises en considération jusqu'à présent, la grève des écoliers a éclaté, et l'école a été abandonnée. Quant à la municipalité, imitant celle de Marcellaz, elle menace de démissionner si on ne donne pas satisfaction aux habitants des Abrets.

Qu'on veuille bien remarquer qu'ici et là ce n'est pas la question religieuse qui est en cause. Les protestataires ne sont pas des « cléricaux », ils se défendent même de l'être. Ce contre quoi ils réclament, c'est contre la nullité pédagogique des maîtres, l'immoralité et l'antipatriotisme de leur enseignement. « Si nous réclamons si opiniâtement le départ de M. Morel, a déclaré l'un d'eux à un de nos confrères, c'est en raison de son mauvais esprit, de la déplorable éducation et de l'instruction à peu près nulle qu'il donne à nos enfants. Il leur a prêché la désobéissance envers leurs parents et l'antipatriotisme. Il est allé jusqu'à les brutaliser ».

Le maire démissionnaire de Marcellaz déclare de son côté : « Nous avons assez d'un instituteur qui néglige l'instruction des enfants à tel point que nous avons ici des jeunes gens de 14 ans qui sont complètement illettrés. » Et il a soin d'ajouter que lui et les protestataires « sont des amis de l'enseignement laïc ».

Aux Abrets, on en dit autant, et il est probable que le préfet et le ministre feront pour cette commune ce qu'ils ont fait pour celle de Marcellaz, l'instituteur sera déplacé.

— *L'éducation post-scolaire.* — Une très bonne étude de M. G. Callon, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, analyse dans le *Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement* du 15 octobre le rapport de M. Edouard Petit sur l'Éducation populaire en 1912-1913 inséré au *Journal Officiel* du 3 juin dernier :

Ce rapport, fort intéressant comme toujours, mais comme toujours aussi conçu dans un esprit fâcheusement sectaire, ne répond qu'imparfaitement à ce que son titre semblerait tout d'abord annoncer, car il laisse de côté ce qui concerne l'instruction donnée à l'école même, et il ne s'occupe que des œuvres complémentaires de l'école : encore ne fait-il que quelques brèves allusions à celles de ces œuvres qui ont un caractère confessionnel, et il ne vise, en réalité, que celles, de caractère purement laïc, qui se rattachent au mouvement d'*après l'École*, dont MM. Bourgeois et Buisson ont lancé l'idée au Congrès que la *Ligue de l'Enseignement* a tenu à Nantes, il y a une vingtaine d'années.

M. Edouard Petit a divisé son rapport en deux parties pour étudier successivement les *Œuvres d'Enseignement* : Cours d'adultes et d'adolescents, lectures et Conférences populaires, Universités populaires, et les *Œuvres sociales* : mutualités scolaires

Associations d'anciens élèves, patronages scolaires. Il y ajoute des indications détaillées sur les collaborateurs qui ont apporté à ces œuvres leur concours, sur les ressources qui en ont assuré le fonctionnement; et, pour conclure, il détermine l'orientation nouvelle qui paraît devoir être donnée à certaines d'entre elles. M. Callon le suit dans sa classification, commentant et discutant ses assertions en s'appuyant de préférence sur les rapports antérieurs du même spécialiste.

Œuvres d'Enseignement : les cours d'adultes, création du ministre Duruy sur la fin du Second Empire, étaient à peu près tombés, quand, en 1894-1895, on entreprit leur réorganisation. Ils se complètent par des cours de révision et de perfectionnement pour les jeunes gens et les jeunes filles. Ces cours ne s'adressent en fait qu'à une faible minorité de la jeunesse populaire. M. Petit le reconnaît et attribue cet insuccès d'une part aux conditions actuelles d'organisation de ces cours, de l'autre à l'action du clergé et des patrons qui s'efforceraient dans nombre de régions d'écartier de ces cours les jeunes gens et les jeunes filles.

Certes, écrit M. Callon, il se peut que là où existent des cours dont l'enseignement est notoirement hostile à l'idée religieuse, des prêtres ou des laïcs catholiques (patrons, propriétaires, fermiers) usent de l'influence légitime qu'ils peuvent avoir pour en détourner la jeunesse : c'est leur droit en même temps que leur devoir. Mais une véritable coercition, telle que celle qu'indique M. Edouard Petit, est peu vraisemblable à l'heure actuelle où l'esprit d'indépendance qui règne partout la ferait difficilement accepter, ou, si elle a pu se produire quelque part, ce n'a pu être qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Quant aux reproches faits à l'organisation actuelle : caractère facultatif des cours, inégale répartition des ressources affectées à ces cours, absence de programmes définis et de contrôle, tenue des cours dans la soirée, alors que maîtres et élèves sont fatigués du travail de la journée, M. Edouard Petit croit y remédier par la panacée à la mode, *l'obligation*.

« Le système actuel ne saurait être maintenu, dit-il. Tous les Congrès qui n'ont cessé de se succéder l'ont condamné et réclament une transformation complète du régime, du programme, de l'horaire en usage, l'établissement d'un budget régulier. »

Il cite notamment le Congrès de la Ligue de l'Enseignement à Gérardmer, le Congrès des Œuvres de l'éducation laïque du Sud-Est à Lyon, le Congrès des Petites A de Normandie à Caen, qui, soit l'année dernière, soit cette année, demandent tous la création d'un enseignement post-scolaire *obligatoire*, dont le programme, adapté aux besoins locaux et régionaux,

comporte tout à la fois des notions d'instruction générale et des notions d'instruction professionnelle ; et il ajoute :

« Telle est la *volonté* exprimée par l'unanimité des éducateurs qui se sont spécialisés dans l'étude et dans la pratique des questions relatives à l'école prolongée ».

Le mot *volonté* est un peu vif, quand il s'agit d'une mesure qu'il appartient au Parlement seul de décider ; d'autre part, le moment est certes particulièrement mal choisi pour la prendre, car, pour pouvoir assurer un enseignement obligatoire à quatre millions d'adolescents dont le sixième à peine fréquente actuellement les cours du soir, une grosse dépense sera certainement nécessaire, lourde charge pour un budget qui accuse déjà le déficit formidable que l'on sait ; de plus, pour pouvoir distribuer cet enseignement, ne faudra-t-il pas, à peu près sûrement, accroître, peut-être de beaucoup, le nombre des instituteurs, qui se disent bien souvent, dès maintenant, surchargés sans ce surcroît de travail, et dont le recrutement est déjà si pénible actuellement ?

Mais qu'importent ces difficultés ! La *volonté* manifestée dans le rapport de M. Edouard Petit est celle des Loges maçonniques : dès lors, il faut s'attendre à ce que le Parlement s'y conforme docilement comme d'usage, et à ce que l'obligation d'un enseignement post-scolaire passe ainsi, plus ou moins prochainement, dans les lois.

Reste à savoir si l'obligation passera dans les mœurs. M. Callon en doute et a cru lire entre les lignes que M. Edouard Petit est peu rassuré sur le succès de la mesure qu'il réclame sous la dictée des Loges. Aussi insiste-t-il pour le maintien de l'organisation actuelle, malgré ses imperfections jusqu'à ce que la loi qu'il souhaite intervienne. Il sent bien qu'il faut compter sur les œuvres catholiques résolues à disputer pied à pied le terrain à la Libre-Pensée.

Ces œuvres, écrit M. Callon, ces œuvres existent, heureusement ; mais il n'est pas possible de les dénombrer, en général, avec les mêmes détails et la même précision que les œuvres laïques opposés, car les renseignements statistiques nécessaires font défaut pour cela. Citons du moins brièvement :

En premier lieu, les *Patronages*, au sujet desquels ont été données plus haut quelques indications qui font ressortir leur indéniable supériorité, et quant au nombre et quant à la manière dont ils sont dirigés ; — puis cette institution plus ou moins rattachée aux Patronages, que l'on appelle la *Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France*, dirigée par M. le Dr Michaux, institution qui, fondée en 1898 avec 25 sociétés affiliées seulement, en comptait 1.300, groupées en 41 Unions régionales et comprenant 130.000 membres, au commencement de la présente année, qui depuis continue toujours à se développer avec une telle rapidité qu'on prévoit que l'année ne s'achèvera pas sans que le nombre des sociétés affiliées se soit élevé à 1.500, le nombre de leurs membres à 150.000 au moins, et dont la vitalité se manifeste constamment par ces belles fêtes sportives où la religion

a toujours sa part, comme celles qui ont eu lieu, par exemple, le 22 juin dernier, où l'on a pu contempler 4.000 gymnastes réunis à Paris, au vélodrome du Parc des Princes, sous la présidence du Cardinal-Archevêque de Paris, tandis qu'en même temps 15.000 autres se réunissaient, généralement aussi sous la présidence de l'Evêque du diocèse, à Marseille, Besançon, Le Puy, Merville, Crouy-sur-Ouereq ; — les *Associations Amicales d'anciens élèves des Ecoles libres*, dont le but est de soutenir l'Enseignement catholique, de favoriser son développement, d'assurer le recrutement de ses institutions, d'accroître le nombre de celles-ci, d'aider au placement professionnel de leurs élèves, de fortifier leurs principes d'éducation, et qui forment une puissante organisation, datant le moins de dix années, mais qui déjà comprend aujourd'hui 14 Unions régionales avec un Comité général à Paris, présidé par M. Blanchemain. Celui-ci publie des Bulletins périodiques et des Annuaires professionnels, a des offices de placement au siège de presque toutes les Unions régionales et un office central à Paris, tient des assemblées régionales annuelles dans les diverses villes épiscopales du territoire de chaque région, et un Congrès national, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, tous les deux ou trois ans ; — les *Conférences*, que donnent, de toutes parts, les membres de nombreuses sociétés spéciales, telle que la *Société des Conférenciers populaires* fondée par le P. Janvier en 1905, la *Section des Conférences populaires du Comité catholique de défense religieuse*, 14 bis, rue d'Assas, et tant d'autres sociétés dont les plus nouvellement fondées sont énumérées dans le *Manuel pratique d'Action religieuse*, récemment publié par l'*Action populaire de Reims*, sans compter les innombrables conférences données soit par les membres de grandes associations, telles que l'*Association catholique de la Jeunesse française* et la *Ligue des Femmes françaises*, soit par des individualités isolées, ecclésiastiques, avocats, professeurs, parfois artisans ou employés, comme ceux qui sont formés à l'*Ecole des conférenciers des Syndicats professionnels* de la rue de l'Echiquier à Paris, ou encore à l'*Ecole des conférenciers ouvriers de Douai* ; — de *petits Cercles d'Etudes* formés un peu partout ; — les *salles de lecture, bibliothèques paroissiales, Œuvres de prêts de livres ou de recues*, qui existent sur nombre de points ; — des *Mutualités scolaires*, telles que la *Jeunesse précocoyante du Diocèse de Paris* qui, fondée d'abord exclusivement pour les Etablissements d'instruction et les Patronages, a récemment transformé ses statuts dans le double but de conserver ses anciens membres à la sortie de l'Ecole et du Patronage, et d'accueillir les membres des Œuvres catholiques ayant dépassé vingt-et-un ans ; — ailleurs, sur certains points, des *Ecoles chrétiennes d'adultes*, telles que celles que l'*Association pour le développement de l'instruction populaire* entretient avec succès à Paris depuis quelques années ; — sans parler des *catechismes*, de persévérance surtout, que, suivant la remarque de M. Max Turmann, on peut bien compter dans les Œuvres de Jeunesse, car ce sont « des réunions périodiques de jeunes gens se proposant un but éminemment moralisateur », etc.

Toutes ces Œuvres placent manifestement les catholiques en excellente posture, à l'heure actuelle, sur le terrain de l'Education post-scolaire.

Mais revenons au rapport de M. Petit. Jadis, il célébrait avec

lyrisme le succès des conférences et des lectures. Depuis, il avait bien dû avouer une notable diminution, ce qu'il appelait un *tassement normal* (rapport de 1907-1908) ; aujourd'hui il avoue que de 125.065 conférences en 1900-1901, on est arrivé à 61.027, c'est-à-dire un déchet de moitié. Peut-être même n'est-on pas au bout de cette décroissance, car les auditoires se désaffectent. Ce n'est plus un enseignement, c'est un divertissement que l'on cherche. Un inspecteur primaire, que cite M. Petit, va jusqu'à prononcer ces paroles, un peu dures pour la clientèle des Conférences officielles : « Les conférenciers auront beau être éloquentes, ils ne charmeront jamais autant qu'un film de grosse farce ou de sombre drame, fût-il dénué de toute valeur éducative ou instructive, — sinon pire ».

Il en est à peu près de même des Universités populaires. Elles débutèrent, sinon avec éclat, l'éclat n'est pas toujours possible, du moins au milieu du plus vif engouement.

« Notre ambition est grande, écrivait emphatiquement l'un des initiateurs du mouvement que M. Edouard Petit cite dans son rapport pour l'année 1898-1899, sans d'ailleurs en donner le nom. Nous voulons la beauté, la vie morale pour tous ; nous voulons que le peuple soit admis à ces biens qui constituent le patrimoine propre à l'humanité ; nous voulons que, comme le soleil brille pour tous les yeux, la lumière intelligible se lève pour toutes les intelligences ».

Créée au faubourg Saint-Antoine, à la fin de 1899, la première Université populaire eut bientôt 21 émules à Paris, 16 dans la banlieue, 56 dans les grandes villes de province, sans compter nombre d'Universités populaires rurales. Elles prétendaient ne propager aucune doctrine politique, religieuse ou philosophique, n'exclure que « l'exclusion », euphémisme que visait en réalité la religion catholique. Les voici en pleine crise et M. Petit constate qu'elles ont été délaissées pour d'autres institutions, que celles qui ont survécu ont limité leur action aux conférences de vulgarisation.

Des Mutualités scolaires, M. Edouard Petit est plus fier. Elles ont près de 875.000 adhérents.

L'institution en somme a bien réussi, écrit M. Callon. J'ajouterai à son sujet quelques indications recueillies dans les divers rapports de M. Edouard Petit, et d'où l'on peut tirer d'utiles enseignements.

1° La Mutualité scolaire n'est pas demeurée réservée exclusivement aux élèves des écoles primaires, et depuis longtemps, on s'efforce de l'étendre également aux lycées et collèges, les élèves de ces établissements devenant, suivant le mot de M. Edouard Petit, « les Membres patrons, les Membres

honoraires des Petites Cavé ¹ de l'école primaire ». Le mouvement, commencé il y a quelques années, se poursuit, non sans lenteur il est vrai, constatait M. Edouard Petit l'année dernière, mais enfin il se poursuit, établissant, entre les élèves appartenant aux deux ordres d'enseignement, un lien dont l'école primaire peut tirer un utile profit.

2^o En plusieurs points, la Mutualité scolaire s'occupe d'œuvres post-scolaires, employant une partie de ses bonis, ici à subventionner des cours techniques, là à assurer l'envoi, en colonies de vacances, d'enfants mutualistes débiles, etc.

3^o Enfin, il convient de noter les efforts que l'on fait depuis plusieurs années, pour qu'à leur sortie de l'école, les petits mutualistes qui y ont été formés demeurent dans les cadres de la Mutualité. On cherche, à cet effet, à les faire passer soit dans les sociétés d'adultes existantes, complétées, au besoin, par des sections dites de pupilles, soit dans des Mutualités spéciales créées sous la dénomination de Mutualités de l'adolescence et formant le prolongement des Mutualités scolaires.

Les Associations d'Anciens Elèves, les Petites A, comme on les appelle par abréviation remontent à 1869, mais l'ère du développement n'a commencé pour elles qu'en 1895-1896. Elles étaient alors 622. Elles furent 5.344 en 1900-1901, 6.252 en 1903-1904. Depuis 3 ans, elles sont stationnaires aux environs de 6.550.

Ainsi que dit, en effet, M. Edouard Petit, dans plusieurs passages de ses rapports successifs, elles établissent un lien entre l'école qui devient un lieu de ralliement et l'écolier de la veille, entre celui-ci et le maître dont l'influence se fortifie ; elles rapprochent, de plus, la famille elle-même de l'école ; grâce au faisceau de forces actives qu'elles groupent ainsi autour de l'école, elles entourent celle-ci d'une efficace protection ; et finalement, M. Edouard Petit déclare à leur sujet, dans son rapport pour l'année 1911-1912, qu'elles demeurent « la forme préférée, et d'ailleurs préférable, de l'activité sociale parmi l'adolescence ouvrière et rurale sortie de l'école laïque ».

L'activité de ces associations se tourne, d'ailleurs, dans des directions très variées.

1 Ici elles s'occupent d'éducation, fondant des cours, organisant des conférences, créant des bibliothèques, des salles de lecture avec journaux, revues, etc.

Là elles emploient leurs ressources à des œuvres philanthropiques (bourses, cantines scolaires, secours aux écoliers dont les familles sont dans la gêne, dons à des colonies scolaires, placement gratuit de camarades) ; ou encore, elles s'occupent de mutualités, favorisant les mutualités scolaires, organisant des mutualités d'adolescence, etc.

En outre, partout et de plus en plus, elles s'orientent vers les sports, le tir, la préparation militaire.

1. Le fondateur et créateur des premières mutualités scolaires s'appelait Cavé (1881).

Enfin, les fêtes y sont fort en honneur ; et, à ce propos, il est un point sur lequel M. Edouard Petit ne cesse de revenir dans ses rapports : c'est la nécessité de bien composer les programmes de ces fêtes, de se montrer scrupuleux dans le choix des chansons, monologues, saynettes qui s'y débitent, d'éviter qu'il ne s'y dise des morceaux un peu osés rappelant le répertoire accoutumé des cafés-concerts... Chaque fois, d'ailleurs, il ajoute que les erreurs qui se produisent à cet égard sont l'exception, et qu'elles se font de plus en plus rares ; mais, comme il y revient toujours, on est fondé à se demander s'il n'y avait pas plus à redire, à l'origine, sur ce point, qu'il ne voulait bien alors le reconnaître, ou si les progrès qui ont pu être réalisés depuis dans cet ordre d'idées ont bien été aussi réels qu'il se plaît régulièrement à le répéter.

En tout cas, ses recommandations pourront être encore utilement renouvelées à l'avenir.

Les patronages scolaires n'appartiennent nullement à l'école laïque. L'abbé Allemand en fonda un à Marseille en 1799, mais les œuvres catholiques étaient dans un état de stagnation quand la lutte religieuse les ranima. Le développement qu'ils prirent inquiéta les tenants de l'école laïque, et, dans le mouvement post-scolaire laïc inauguré en 1894-1895, on fit une place à la création des patronages laïcs.

Partis pour ainsi dire, de rien (il n'y en avait que 34 en 1894-1895), les patronages laïcs ont fait de grands progrès depuis ; mais on constate que les progrès ont été beaucoup moins rapides, surtout dans les débuts, car, alors que les Associations d'anciens élèves s'élevaient au chiffre de 6.252 en 1903-1904, il n'y avait encore que 2.125 patronages cette même année, et l'on était encore à peu près exactement à ce même chiffre quatre ans plus tard.

Aussi, M. Edouard Petit ne pouvait-il s'empêcher d'avouer, dans son rapport pour l'année 1907-1908, que les patronages restaient le point faible de l'organisation post-scolaire, et il insistait sur la nécessité d'un effort énergique et persistant de ce côté.

Sa voix n'a pas été sans écho, car, depuis lors, les patronages laïcs ont eu un mouvement de reprise qui en a porté le nombre de 2.129 en 1907-1908 à 2.901 en 1912-1913 ; mais, si ces chiffres accusent un progrès notable, de près de 800 unités, il est bien inférieur à celui que les chiffres indiqués plus haut font ressortir pour les patronages catholiques ; et c'est une constatation de ce genre qui faisait dire tristement, l'année dernière, à M. Edouard Petit : « Que sont 2.694 patronages laïcs (c'était le chiffre de l'année dernière), en comparaison des 6.000 patronages confessionnels ! » Il ne le répète pas, à la vérité, dans son dernier rapport où il fait entendre une note plus optimiste, mais il aurait pu tout aussi bien le dire de nouveau.

Sur les collaborations des œuvres d'enseignement populaire, M. Petit est très précis, note M. Callon :

Les personnes qui prêtent leur concours pour les œuvres en question ap-

partiennent à deux catégories. Il y a d'une part, les instituteurs publics (maîtres ou maîtresses); d'autre part, des collaborateurs étrangers, représentant l'apport de l'initiative privée à l'éducation populaire, et appartenant, en général, à quelqu'une des sociétés d'instruction populaire qui existent actuellement au nombre de plus de 2.400, et sont malheureusement animées trop souvent de l'esprit sectaire de la plus fameuse d'entre elles, la *Ligue de l'Enseignement*.

Les premiers ont passé du nombre de 18.500 (en 1895-1896) à 81.500 (en 1912-1913); et les seconds du nombre de 5.000 (en 1900-1901, première année où le renseignement soit donné dans les rapports que j'ai pu consulter), à 13.700 (en 1912-1913).

Il convient de noter enfin, que les instituteurs ont la charge à peu près exclusive des cours d'adolescents dans les communes rurales et les petites villes; mais que, pour ces mêmes cours dans les grands centres, ainsi que pour les autres œuvres, ils sont souvent secondés ou remplacés par des collaborateurs appartenant à l'autre catégorie.

Reste la question du budget de ces œuvres. Leurs ressources proviennent de l'initiative privée qui n'a fourni que 20.200 francs de dons et libéralités et 9.500 francs de rétributions volontaires, des cotisations de membres des sociétés d'instruction populaire, des diverses associations (2.500.000 fr. en 1912-1913); des allocations des municipalités (1.845.000 fr. en 1913), des allocations des Conseils généraux (67.400 fr. en 1913) et enfin du crédit alloué par l'Etat.

Après avoir été de 120.000 francs en 1896, il s'est élevé, par étapes successives, jusqu'au chiffre d'un million (qu'il a atteint cette année, et qui se décompose comme il suit :

Indemnité aux instituteurs et institutrices.....	653.000 francs
Récompenses aux collaborateurs des œuvres complémentaires de l'Ecole (médailles, primes, dons de livres).....	80.000 —
Subventions aux associations scolaires.....	230.000 —
Service des vues.....	25.000 —
Contribution aux dépenses des bibliothèques intercommunales.....	12.000 —
Total.....	1.000.000 francs

En somme, le rapport de M. Edouard Petit contient des aveux et des constatations du plus haut intérêt, et son étude approfondie mérite toute l'attention de ceux qui veulent avoir une idée exacte de l'effort considérable fait par le *Laïcisme* dans le domaine de l'éducation post-scolaire.

— *Patronages laïcs.* — Il paraît que les Patronages laïcs, de Nice, sont loin d'être dans un état de prospérité. Voici l'appel désespéré qu'on lance en leur faveur des Loges du terroir (*Action patriotique*, de Nice, du 19 octobre 1913) :

T. . . Ch. . . FF. . .,

Vous savez quel péril court actuellement l'Ecole laïque, avec quelle violence et malheureusement avec quel succès elle est assaillie par l'Armée Noire qui dispose de grandes forces, parce qu'elle n'hésite pas sur le choix des moyens, et surtout parce qu'elle est riche.

L'Eglise cueille les enfants du peuple dès la sortie de la classe, les embri-gade dans des patronages où elles les habitue à voir dans l'instituteur un ennemi, les élève en haine de la République et de l'Idée laïque. Les œuvres postcolaires cléricales sont de puissants foyers de réaction, contre lesquels doivent se concentrer tous nos efforts.

C'est dans ce but que nous avons fondé à Nice, en novembre dernier, des patronages laïcs de garçons et de filles. Nous avons à soutenir ici plus que partout ailleurs une lutte très forte contre des organisations cléricales nombreuses, très riches, depuis longtemps établies, soutenues par une municipalité qui s'étiquette républicaine, mais subventionne largement nos ennemis, et nous refuse tout appui.

Les LL. . . de Nice nous aident dans la mesure de leurs moyens, mais en dehors d'elles, nous ne pouvons compter que sur nos souscripteurs et nos frais sont importants, car si nous avons le plaisir de compter plus de 1.000 membres inscrits actuellement à nos patronages, nous avons à payer les surveillants le jeudi et le dimanche, des achats de jeux, d'accessoires pour travaux de couture.

Nous venons donc, nos T. . . Ch. . . FF. . . faire appel à votre solidarité maçonnique, et vous demander instamment de nous soutenir de votre obole, sinon nous risquons de sombrer en plein succès.

Nous n'ignorons pas que la Maç. . . est maintes fois sollicitée, mais nous nous permettons d'insister tout spécialement sur le besoin urgent de notre œuvre.

Comptant sur votre bienveillant concours, nous vous remercions d'avance au nom de nos enfants, et vous prions de croire à nos sentiments les plus fraternels.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président,

Docteur MORICET,
de la R. . . L. . . *Démos.*

Le Vice-Président,

A. FOIGNET, avocat,
Vén. . . de la R. . . L. . . *France-Démocratique.*

Le Trésorier,

A. SPINANDY,
de la R. . . L. . . *Démos.*

Le Secrétaire général,

L. LAURON
de la R. . . L. . . *France-Démocratique.*

Les Vén. . . soussignés recommandent tout particulièrement l'œuvre essentiellement maç. . . des Patronages laïcs :

J. CRESP,

Vén. . . de la R. . . L. . . *Philosophie Cosmopolite*.

A. FOIGNET,

Vén. . . de la R. . . L. . . *France-Démocratique*.

A. MACHON,

Vén. . . de la R. . . L. . . *Démos*.

Les Métaux peuvent être adressés au F. . . Spinandy, trésorier, 25, rue Léopante, à Nice.

— *La question des Manuels* : — *La Revue internationale des Sociétés secrètes* a donné la liste des principaux manuels condamnés (20 octobre 1913, tome VI, p. 3814). Voici d'après l'excellente *Question Sociale*, de Belley, le catalogue analytique des livres de lecture et de morale en usage dans les Ecoles publiques :

LIVRES DE LECTURE ET DE MORALE

Première série

E. AUBERT. *Pour les Petits : Classe Infantine*. André, édit. Paris.

Contient des notions élémentaires des sciences. Neutre.

ANGOT ET CAGNE. *La journée du jeune écolier*. Larousse, édit. Paris.

Un volume par semestre, assez neutre.

BAILLY ET DODEY. *La morale pratique de l'écolier. Cours élémentaire et moyen*. Le Soudier, édit. Paris.

Avec les devoirs envers Dieu et les sanctions de la morale exprimés d'une façon plus explicite, comme il convient à un *manuel*, en retranchant les passages un peu déclamatoires et tendancieux sur la famille et sur l'école, ce volume serait passable.

A. BANCAL. *Nouveau Carnet de Morale*. Hachette, édit. Paris.

Au point de vue historique, ce livre est tendancieux et faux ; au point de vue moral et religieux, il est la négation de la neutralité promise aux catholiques par les auteurs de la loi de 1882.

BAUDRILLART. *Livret d'enseignement anti-alcoolique*. Delagrave, édit. Paris.

Livre purement scientifique où il n'y a pas lieu de blesser la neutralité.

A. BELOT. *Vie civique*. Delagrave, édit. Paris.

Première partie, commentaire de la Déclaration des Droits de l'homme et ajoutant à ses erreurs quelques erreurs historiques sur l'Ancien Régime qu'on retrouve dans la deuxième et la troisième partie, d'autre part, à peu près inoffensives au point de vue religieux.

BELOT ET BERTRAND. *Déclaration des Droits de l'homme*. Delagrave, édit. Paris.

Le commentaire développe les erreurs contenues dans le texte de la déclaration et les aggrave par des expressions malheureuses et fausses.

BELOT-DEVINAT-TOURSEL. *Méthode de lecture. Premier et deuxième livret*. Delagrave, édit. Paris.

Le 1^{er} livret, destiné aux tout petits ne consiste qu'en simples exercices de lecture ; le 2^e livret est d'une tenue légère et frivole.

A. BELOT. *La Vie civique, lectures républicaines*. Delagrave, édit. Paris.

Panégyrique de l'état social issu de la Révolution, mais qui ne contient aucune attaque directe contre la Religion ni contre l'Eglise.

BONNEHON ET TURGAN. *Lectures choisies*. Bricou et Lesot, édit. Paris.

Cours élémentaire et moyen, cours préparatoire et élémentaire. Dieu est souvent nommé. Ce livre est conforme au programme de 1882.

BRUNO. *Le Tour de France par deux enfants*. Eug. Belin, édit. Paris.

L'édition de 1886 était conforme au programme de 1882. Dans les nouvelles éditions ce livre est devenu aréligieux.

CAZES. *Morale. Cours supérieur. Cours complémentaire*. Delagrave, édit. Paris.

La morale de M. Cazes, dont la base est mal indiquée, manque également de couronnement. C'est un édifice mal assis et inachevé. Il n'est pas irréligieux.

E. CAZES. *Livre de lecture*. Delagrave, édit. Paris.

Livre de morceaux choisis qui était passable dans les premières éditions. Les éditions nouvelles sont changées. On en a éliminé tout ce qui pouvait rappeler la pensée de Dieu.

CAYASSE. *Recueil des Résumés. Cours moyen et supérieur*. Le Soudier, édit. Paris.

Modéré et respectueux de la neutralité, ce manuel est conforme au programme de 1882.

CHALAMET. *La Première année d'économie domestique*. A. Colin, édit. Paris.

Livre, par son objet, en dehors des questions religieuses.

PAUL CHASSAGNE. *Fraternité*. C. Robbe, édit. Lille.

Livre dangereux, à écarter absolument. On y trouve le naturalisme, la Libre-Pensée, le culte de l'humanité, la répudiation avouée de toute religion ayant des dogmes. L'auteur soutient, soit en poésie, soit en prose, les thèses pacifistes et antimilitaristes.

DEVINAT. *Lectures enfantines*, Delagrave, édit. Paris.

Rien de positivement mauvais, mais pas un mot de Dieu ni de religion naturelle.

DEVINAT. *Livre de lecture et de morale*. Larousse, édit. Paris.

Ce livre ne contient pas d'attaques directes contre l'Eglise, mais il ne dit rien non plus de son rôle bienfaisant. Il y a de bons conseils de morale purement naturelle ou mieux naturaliste, car il n'est pas question de devoirs envers Dieu.

ALICE DEREINS. *Jeanne et Madeleine*. Colin, édit. Paris.

Jeanne et Madeleine apprennent toutes sortes de choses utiles sans doute et intéressantes, mais on ne leur parle ni de Dieu, ni de la religion.

A. DUCHATENET. *Premier livre de lecture courante*. Cornély, édit. Paris.

Ce recueil est composé d'une manière absolument tendancieuse de contes tirés des auteurs païens ou bien d'auteurs modernes pour la plupart irréligieux. Ces contes sont précédés de notes ou suivis de questionnaires qui violent la neutralité.

DUTILLEUL ET RAMÉ. *La lecture hebdomadaire*. André fils, édit. Paris.

Le cours préparatoire et élémentaire est strictement neutre. Le cours moyen et supérieur est un recueil de morceaux choisis avec la préoccupation constante d'exclure tous ceux dans lesquels il est fait mention de Dieu. Ces récits historiques sont tous favorables à la Révolution. Il n'est question ni des Devoirs envers Dieu, ni de la vie future, ni de l'immortalité de l'âme.

PIERRE DUMONT. *Livre de lecture*. Garnier frères, édit. Paris.

Il n'est question ni de l'âme, ni de Dieu. Le cours moyen est composé de leçons d'histoire, de physique et d'histoire naturelle. Une phrase équivoque sur le surnaturel.

CHARLES DUPUY. *L'année du certificat d'Etudes, livret de morale*. A. Colin, édit. Paris.

Ce manuel énonce les devoirs de la morale très brièvement sous forme de définitions. Il est spiritualiste sans aucune allusion à l'immortalité de l'âme et aux sanctions de la vie future. Chapitre sur les devoirs envers Dieu que nous devons vénérer et aimer en pratiquant tous nos devoirs.

GÉRARD. *Maximes morales du petit écolier français*. Gedalge, édit. Paris.

Ouvrage de morale naturelle fondée sur Dieu dont l'existence est démontrée avec les arguments ordinaires. Si nos devoirs envers Dieu ne sont pas suffisamment précisés, l'ensemble est néanmoins bon.

GUÉCHOT. *Lecture expliquée*. Hachette, édit. Paris.

Au point de vue pédagogique, ces deux volumes sont excellents. Ils ne sont pas irréligieux.

GUYAU. *La première année de lecture courante*. A. Colin, édit. Paris.

Prétention préméditée de la civilisation chrétienne dans le choix de ces récits moraux. Il n'est pas question des devoirs envers Dieu. Ce manuel est intentionnellement areligieux.

MILLES IZELIN ET CŒUR. *Petit livre des Ecoles enfantines*. Hachette, édit. Paris.

Aucune notion ni de Dieu, ni de la conscience.

E. JOSSET. *A travers nos colonies*. A. Colin, édit. Paris.

Descriptions purement géographiques et historiques.

Mlle CLARISSE JURANVILLE ET MME PAULINE BERGER. *Le bagage scientifique de la jeune fille*. Larousse, édit. Paris.

C'est un livre de lectures scientifiques qui est excellent et mérite d'être recommandé à tous les points de vue.

MME PAULINE KERGOMARD. *Lectures et morceaux choisis*. Hachette, édit. Paris.

Ce livre se borne à donner l'explication de quelques fables de La Fontaine et de la morale qu'on en peut tirer.

LACLEF ET BERGERON. *La lecture*. Delalain, édit. Paris.

Anthologie neutre de littérature française.

PIERRE LALOI. *Année préparatoire et Première année d'instruction morale et d'instruction civique*. A. Colin, édit. Paris.

L'année préparatoire contient un chapitre sur Dieu. Ce chapitre a disparu de la *Première année*. Les conseils de l'auteur sur la sensualité, l'égoïsme, la vanité, la colère, sont dépourvus de sanction, et les rapports de l'âme avec Dieu étant passés sous silence, sa morale manque de base.

G. LEMOINE. *Livret d'enseignement moral*. Delagrave, édit. Paris.

Ce livre de morale est muet sur Dieu et sur les devoirs envers Dieu. Le chapitre de sanction n'est pas meilleur. Cours de morale tronqué à dessein, non avenu pour les pères de famille parce qu'il n'est conforme ni à l'esprit, ni à la lettre du programme de 1882.

A. LIGNY. *En route pour la vie*. A. Colin, édit. Paris.

Livre areligieux qui n'enseigne d'autres sanctions que le plaisir procuré par la bonne action et la tristesse qui suit la mauvaise action.

EDOUARD PETIT ET GEORGES LAMY. *Jean Lavenir*. Librairie d'Education nationale. Paris.

Ce livre, couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques est plein de bons conseils ; mais il y a des lacunes essentielles au point de vue moral. Il n'y a pas un mot de Dieu, de prière, ni de religion.

JEAN PERROT ET F. FAU. *Trente histoires en images, sans paroles, à raconter par les petits*. Nathan, édit. Paris.

Livre neutre et areligieux.

PLOTHIER. *Le livre des résumés à l'usage des écoles primaires : cours moyen et supérieur*. Duclos, édit. Moutiers (Savoie).

Morale insuffisante faisant appel au sentiment, à la sensibilité plutôt qu'à la raison. Les pères de familles catholiques auront à faire des observations sur ce manuel.

POIGNET ET BERNAT. *Le livre unique de morale et d'instruction civique*. Veuve Godechaux, édit. Paris.

Plan conforme à celui qui est développé dans la plupart des manuels. Il

n'est question que de sanctions naturelles et de la voix de la conscience : il ne reconnaît d'obligation efficace qu'à la loi civile. Le chapitre des devoirs envers Dieu a été supprimé.

PROT ET DERET. *La Lecture expliquée.* Morinaud, édit. Montluçon.

Cours élémentaire et moyen areligieux. Cours moyen et supérieur beaucoup plus mauvais. Attaques contre les prêtres et les catholiques, glorification de la Révolution.

QUILICIET BACCUS. *Petit livre de lecture et d'élocution.* Hachette, édit. Paris.

On parle de tout dans ce livre, excepté de Dieu et de l'âme. Le père de famille est en droit d'exiger la neutralité telle qu'elle avait été conçue et promise par Jules Ferry.

ROGER, LIQUIER ET FOURNIER. *Lectures pour l'Ecole et la vie.* Gédalge, édit. Paris.

Livre dangereux et perfide ; les cours moyen et supérieur renchérissent encore sur la note antireligieuse. On y trouve de violentes diatribes contre les moines et contre les seigneurs, des passages odieux d'Erckmann-Chatrian sur l'ancien régime, un éloge dithyrambique de Voltaire et d'Etienne Dolet de tous points contredit par l'histoire.

MME M. SAGE. *L'Enseignement ménager.* Vuibert et Mony, édit. Paris.

Livre neutre.

Mlle SAGNIER. *La fillette bien élevée.* avec préface de Jules Steeg. A. Colin, édit. Paris.

Livre strictement neutre et areligieux qui fait consister l'éducation surtout dans l'hygiène, la propreté et la politesse.

SENTENAC. *L'éducation à l'école par le chant.* Nony et Cie, édit. Paris.

L'ensemble du livre est bon. Quelques passages sont cependant sujets à caution.

STUDY. *La Lecture des petits enfants.* Bibliothèque d'Education. Paris.

L'auteur s'exerce à faire de l'éducation morale et intellectuelle en dehors de toute idée religieuse.

TRONCET. *Lectures pour les filles : Jeannette et Petite Jeanne.* Cornély, édit. Paris.

La neutralité de ce livre est absolument areligieuse et peu conforme à celle que voulurent et promirent les auteurs de la loi de 1882.

E. TONTEY. *Lectures primaires.* Hachette, édit. Paris.

Dans ce cours, aucune allusion à Dieu, à la conscience. La morale est uniquement basée sur les impressions que produisent en nous les actions des autres.

VILAIN-COURTOIS ET LOIRET. *La Lecture du jour.* Delagrave, édit. Paris.

Ce livre affirme l'origine bestiale de l'homme... L'histoire de Jeanne d'Arc y est intentionnellement amputée de tous les détails qui démontrent sa mission extraordinaire.

— *Les Ecoles chrétiennes.* — Le cardinal-archevêque de Paris publie, comme chaque année, pour la Toussaint, un appel en faveur des écoles chrétiennes.

Son Eminence dit notamment :

Les instituteurs et institutrices de nos écoles, nous connaissons leur dévouement et nous savons que, s'ils viennent à nous, c'est pour exercer un apostolat. Mais il doivent vivre cependant : même seuls, ils ont déjà besoin d'un traitement convenable ; or, souvent, ils ont la charge d'une famille ; dès lors, parce que leur vie se passe à élever les enfants des autres, ils ont doublement droit à pouvoir élever dignement ceux que Dieu leur a donnés. MM. les curés des paroisses moins fortunées, convaincus comme nous de cette nécessité, se retournent alors vers nous et nous demandent de leur rendre possible le paiement de cette dette sacrée.

Nous avons, de ce fait, dépensé, au cours de l'année scolaire 1912-1913, 110.000 francs qui ont été répartis par les soins du Comité des écoles chrétiennes. Vingt autres mille francs ont été consacrés à subventionner des écoles supérieures, complément nécessaire de nos écoles paroissiales.

Il nous a fallu aussi préparer de jeunes maîtres pour plus tard. Et nous devons encore penser à l'avenir de tous ces auxiliaires qui mettent en nous leur confiance et dont plusieurs reçoivent déjà une retraite qu'ils ont bien méritée. De telle sorte que les dépenses qui nous incombent annuellement, en sus de celles que MM. les curés veulent bien assurer eux-mêmes, s'élèvent à la somme de 200.000 francs.

Les offrandes pour les écoles sont reçues au Secrétariat de l'archevêché, 50, rue de Bourgogne, et à la Direction de l'enseignement libre, 76, rue des Saints-Pères, tous les jours, dimanches exceptés, de une heure à quatre heures.

— *Caisse de retraites de l'Enseignement libre :*

La Caisse centrale autonome de retraites de l'Enseignement libre, 52, rue d'Assas, Paris, présidée par M. le colonel Keller, a été, par décret du 24 septembre dernier, autorisée à assurer pour ses sociétaires les retraites prévues par la loi du 5 avril 1910 (*Journal officiel* du 27 septembre 1913).

— *Documents épiscopaux :* Nosseigneurs les évêques de Bretagne ont adressé à leurs diocésains la lettre suivante sur la question scolaire, précieux document à enregistrer dans les pages de la *Revue* :

Nos très chers Frères,

L'une de Nos plus grandes consolations, dans les épreuves présentes de l'Eglise, Nous vient de la prospérité de nos écoles chrétiennes. Nous y trouvons le témoignage irrécusable de votre fidélité aux convictions religieuses de vos pères. Nous y puisons les plus fortes espérances pour l'avenir de la Bretagne.

Mais cette prospérité même Nous cause, en ce moment, de graves sollicitudes.

Elle excite la haine de la Franc-Maçonnerie, et elle lui inspire, contre ces écoles chrétiennes, les projets les plus menaçants. Dieu veuille que ces projets ne se réalisent pas !

Pour les légitimer, on feint de voir dans la préférence que les familles accordent aux maîtres chrétiens, le fruit d'une persécution dont vos évêques, vos prêtres et les bienfaiteurs des écoles seraient les auteurs, et dont les maîtres laïcs et les parents seraient les victimes. Accusation bien étrange pour quiconque se souvient que presque toutes nos écoles actuelles sortent à peine de la persécution qui, il y a dix ans, les avait fermées par milliers sur le sol de la France. Mais l'accusation existe, et elle est portée d'une manière générale contre tous ceux qui soutiennent les écoles chrétiennes.

La Bretagne semble principalement dénoncée, de ce chef, à l'opinion publique. On l'a dénoncée au Parlement, et dans des rapports officiels, et chaque jour, l'accusation se répète dans les journaux et dans les Congrès.

On tend à faire de cette province, non seulement le dernier rempart de la résistance catholique (ce qui nous honorerait), mais le refuge d'une intolérance barbare et d'une tyrannie odieuse.

Il n'est pas sûr que, (comme toute calomnie d'ailleurs), celle-là n'ait pas déjà fait son chemin, et donné à beaucoup cette idée que la Bretagne va bientôt devenir un pays rétrograde et une terre inhospitalière. Certains personnages officiels se sont donné libre carrière sur ce point ; en lisant leurs récits fantaisistes, on croyait lire quelques pages des romans les plus émouvants.

S'il ne s'agissait que de réagir contre ces sottises, Nous garderions le silence, laissant à Nos fidèles le soin de juger ceux qui, chez nous, se font les propagandistes de cette réputation. Ils doivent leur paraître bien peu soucieux de l'honneur de leurs concitoyens ! Nous savons ce qu'en pensent ceux dont ils sont les représentants, quand ils les entendent dire, à la tribune et ailleurs, que nos populations sont terrorisées par la guerre que Nous ferions à l'école laïque !

Nos écoles chrétiennes renferment presque la moitié de la population scolaire de la Bretagne : n'est-ce pas injurier le peuple breton que d'attribuer à la terreur et à la pression qu'il subit le choix qu'il fait de ces écoles ? N'est-ce pas surtout outrager ceux qui entendent ces choses que de les supposer capables d'y ajouter foi ? Nous laissons à leurs auteurs la responsabilité de ces outrages ; ils suffisent à les faire juger.

Mais puisqu'on prétend appuyer, sur de telles calomnies, les projets de loi qui menacent l'enseignement chrétien, Nous avons cru qu'il était de Notre devoir de rompre le silence gardé jusqu'ici, et de protester publiquement contre cette campagne d'insinuations perfides, en prenant à témoin tous les pères de famille qui confient leurs enfants à nos maîtres chrétiens.

En le faisant, Nous remplirons vis-à-vis de ces derniers le devoir qui Nous incombe de les défendre dans leurs succès incontestables et dans le dévouement et le savoir-faire qui sont la cause principale de ces succès. Nous éclairerons les pères de famille eux-mêmes sur une situation dont ils peuvent

être les premières victimes. Nous aiderons nos représentants catholiques à répondre aux attaques que l'on formulera, probablement dès demain, contre la catholique Bretagne.

Nous n'empêcherons peut-être pas de voter quand même les lois préparées contre la liberté de l'enseignement. Nous aurons du moins fait entendre la protestation de la justice et de la vérité.

Les adversaires de nos écoles ont prétendu citer certains faits de pression tendant à prouver que, en Bretagne, le père de famille n'a pas la liberté de choisir l'école laïque pour ses enfants. Il ne nous appartient pas de discuter ces faits. Nos vaillants défenseurs, au Parlement et dans la presse, n'ont pas eu de peine à faire justice de ces accusations et à les réduire à leur valeur. Souvent les faits cités n'étaient pas vrais, ou ils étaient mal interprétés ; presque toujours, ils étaient simplement l'exercice du droit de conseil que tout le monde possède vis-à-vis de son prochain ; ceux qui semblaient avoir un caractère de pression offensante n'étaient en tout cas que des exceptions dues à un zèle personnel et inconsidéré, et il n'est pas difficile de leur opposer d'autres faits en sens contraire.

Nos défenseurs ont pu parler avec autorité des bureaux de bienfaisance qui refusent d'inscrire sur leurs listes les pauvres qui préfèrent l'école chrétienne. C'est en vain que ces établissements allèguent que ceux-là ne sont pas pauvres qui préfèrent l'école payante ; dans nos écoles, les pauvres continuent à être traités en pauvres, et il est odieux de mettre leur conscience en opposition avec le pain qui leur est nécessaire.

N'est-ce pas un fait universel, et par là même très significatif, que, dans notre province, les petits fonctionnaires, presque tous catholiques, n'envoient pas leurs enfants aux écoles chrétiennes ? A qui fera-t-on admettre que cette unanimité soit spontanée ? S'ils le pouvaient, ils confieraient leurs enfants à nos écoles. Leur silence, on le sait bien, n'est pas une preuve de leur liberté ; il n'est qu'une aggravation de la situation qu'ils doivent subir. Les conseils que l'on nous a si souvent demandés à ce sujet, nous permettent d'affirmer que ce n'est pas de notre côté que s'exerce la pression sur les pères de famille. Nous en savons beaucoup qui pleurent sur la triste nécessité qu'on leur impose.

On ne cesse de répéter que l'école laïque et la République sont indissolublement liées ; on en vient jusqu'à dire que l'école laïque est la pierre angulaire de la République, qu'elle en est la raison d'être, etc. Affirmer de telles prétentions, c'est dire que la République n'est pas un gouvernement, mais une doctrine ; dès lors, n'est-ce pas en exclure tous ceux qui réclament la liberté de penser autrement ?

N'est-ce pas refuser à tout père de famille chrétien le droit même de se dire républicain, s'il ne livre pas à l'école laïque l'âme de son enfant ? Jamais pression plus tyrannique n'a été exercée sur les cœurs et les intelligences.

Pères et mères de famille, nous vous prenons à témoin que nous ne nous avons jamais rien dit qui puisse être comparé à cette négation de vos droits de simples citoyens, dans un pays libre.

Mais vous savez bien, vous, Nos très chers Frères, pourquoi l'école chrétienne a vos préférences. Nous le redisons sans crainte d'être démentis par vous : c'est que vous voulez élever vos enfants dans la foi religieuse que vous tenez de vos pères ; et, puisque l'école chrétienne est la seule qui puisse vous aider à faire cette éducation, vous la préférez. C'est simplement un acte de bon sens. Là est toute l'explication de votre conduite.

Là aussi est l'explication de ce fait qui irrite tant nos adversaires, à savoir que, dès qu'une école catholique vient à s'ouvrir, l'autre se vide, tant la première était désirée.

Là est l'explication de cet autre fait, bien connu, que les plus grands partisans du régime actuel veulent cette éducation chrétienne pour leurs enfants, pour leurs filles.

Les journaux enregistraient récemment cet aveu retentissant d'un instituteur, laïc et journaliste, d'un de nos départements de Bretagne : « Beaucoup de soi-disant républicains, écrit-il, voire même des délégués cantonaux, ne sont-ils pas les premiers, les plus empressés à conduire leurs enfants aux Frères et aux Sœurs sécularisés ? ¹ »

N'est-ce pas la preuve que l'opinion presque unanime de la Bretagne réclame l'enseignement religieux à l'école ?

Est-il vraisemblable que nos adversaires ne le voient pas, ne le sentent pas au moins ?

S'ils ne le voient pas, c'est qu'ils ne connaissent pas la Bretagne ; ils ignorent quelle est chez elle la vivacité du sentiment religieux, et la générosité qu'elle peut mettre au service de sa foi.

S'ils le voient, — et ceux qui sont de chez nous ne peuvent pas l'ignorer, — qu'ils aient donc le courage de reconnaître que, en excluant Dieu de l'école, ils ont heurté les sentiments les plus nobles de notre race, les convictions les plus profondes du peuple breton. Qu'ils aient la franchise d'avouer qu'ils se sont trompés, ou qu'ils veulent continuer de tyranniser l'âme bretonne.

Ce n'est pas en défendant aux instituteurs d'enseigner même les devoirs envers Dieu, comme on vient de le faire officiellement, qu'on amènera la Bretagne à l'école publique. Ce n'est pas en hésitant sur la morale à enseigner qu'on attirera la confiance des parents. Peut-il être avoué plus fort de l'insuffisance de l'école neutre que d'en être réduit à chercher encore, pour elle, un programme de morale ?

Les fondateurs de l'école laïque avaient oublié que le succès d'une loi ne vient pas seulement de la volonté et de la force des législateurs ; il dépend aussi et surtout du tempérament et du caractère du peuple qui doit l'appliquer. Bien des lois et de toutes sortes, ont échoué de ce fait.

En décrétant la laïcité de l'école, on n'a pas pris garde qu'on ne pouvait pas l'imposer à des pays aussi catholiques que le nôtre.

La Bretagne ne s'est pas pour cela révoltée contre la loi, mais elle a usé du droit que la loi lui laissait de créer des écoles religieuses.

1, *Radical et XIX^e siècle.*

Elle en a usé avec d'autant plus d'empressement qu'on a mis moins de ménagement à la blesser.

Non seulement on n'a pas respecté les croyances de la Bretagne, mais on les a froissées, en la privant des écoles qu'elle avait eues jusque-là, et dont personne ne se plaignait. Tous ceux qui les ont connus ont gardé le souvenir de ces maîtres vénérables qui, sous l'habit laïc, comme sous le costume religieux, se faisaient, au contentement de tous les auxiliaires des familles chrétiennes. Qui donc, en Bretagne, a demandé leur suppression ? Quand on les lui a enlevés, la Bretagne s'est sentie frappée dans ses intérêts les plus chers.

Elle a compris où l'on voulait en venir quand elle a vu le crucifix disparaître des écoles, et avec lui toute trace de pratiques religieuses.

On a achevé de l'exaspérer quand on s'en est pris même aux écoles libres, qu'elle tenait pourtant de la loi. Brusquement, comme Nous l'avons déjà dit, ces écoles furent fermées par centaines sur la terre de Bretagne : les maîtres et les maîtresses durent prendre la route de l'exil.

Croit-on que la Bretagne puisse oublier tout cela ?

Et l'on s'étonne qu'elle se soit défendue par les seuls moyens laissés en son pouvoir : une générosité inépuisable pour refaire l'œuvre détruite !

L'on s'étonne surtout, et l'on se plaint, qu'elle n'ait pas accueilli avec enthousiasme les maîtres qu'on lui offrait. Vraiment n'est-ce pas trop lui demander ? Nos populations sont trop chrétiennes pour oublier la grande loi de la charité ; et Nous Nous portons garants que partout elles ont respecté ceux qui étaient dignes de l'être. Mais peut-on en vouloir aux parents chrétiens de refuser leur sympathie à des éducateurs qui n'ont rien de commun avec eux sur ce qu'ils estiment le plus nécessaire ?

Ce ne sont pas les parents qui ont parfois jeté le discrédit sur le maître laïc. N'est-ce pas lui qui s'est isolé du reste de la population, en ne participant presque jamais à ces actes publics qui sont principalement la vie de la Bretagne, aux cérémonies religieuses ? N'était-ce pas, en outre, offenser la foi bretonne que d'imposer à nos populations, comme on l'a fait dans un trop grand nombre de paroisses, des maîtres mariés civilement, ne faisant pas baptiser leurs enfants, faisant profession d'athéisme ou d'hérésie, etc. ?

Il faut le redire, on a blessé la Bretagne dans ses sentiments les plus nobles et les plus enracinés. Encore une fois, elle ne s'est pas révoltée ; mais qu'on lui reconnaisse au moins le droit de se défendre, et qu'au lieu de l'accuser, on lui fasse gloire de s'être défendue par les sacrifices les plus magnanimes.

Nous, évêques, Nous le savons mieux que personne. Nous n'avons eu qu'à interpréter les sentiments religieux des populations confiées à Nos soins. Nous les avons soutenues dans leurs revendications. Nous les avons encouragées dans leurs peines et dans leurs sacrifices. Nous les avons dirigées dans leurs efforts pour rendre à leurs enfants l'éducation chrétienne qu'on voulait leur enlever.

Qui pourrait nous accuser d'être sortis de Notre rôle ?

Nous n'avons fait que remplir vis-à-vis de vous, Nos très chers Frères, Notre mission et Nos devoirs d'évêques. Nous avons été vos conseillers et vos auxiliaires. Qui pourrait Nous le reprocher ?

L'Eglise ne force personne à être catholique ; mais à ceux qui veulent

l'être ou le demeurer, elle a le droit d'en indiquer les conditions. Elle a le droit de dire les règles qu'elle impose à ses membres, pour leur sanctification personnelle et pour leurs relations sociales.

C'est pour cela que, parlant au nom de l'Église, Nous, évêques, Nous avons le droit et le devoir de dire aux parents catholiques que, comme la morale simplement naturelle, la morale catholique leur impose l'obligation d'élever religieusement leurs enfants. Nous avons le droit et le devoir de leur rappeler que, dans la nécessité où ils sont de se faire aider dans cette éducation, ils ont *l'obligation de choisir* l'école qui *seule* peut les aider à faire leur devoir. Nous avons le droit et le devoir d'ajouter qu'ils ne peuvent exposer leurs enfants à un danger que si la nécessité l'impose et s'ils ont pris toutes les précautions pour écarter ce danger : qui pourrait nier qu'il y ait danger pour la foi de l'enfant à être élevé sans que jamais on lui parle de ses devoirs religieux ?

Nous n'avons pas outrepassé nos droits quand Nous avons dit à ces mêmes parents qu'ils doivent éloigner à tout prix tout ce qui serait un danger inévitable pour l'âme de leurs enfants ; si c'est l'école qui est ce danger, soit du fait des livres qu'on y emploie, soit du fait des maîtres qui y attaqueraient les croyances de l'enfant et de sa famille, c'est un devoir de la fuir.

Dira-t-on que l'exercice de ce droit constitue une pression illégitime ? Mais alors, c'est dire que l'enseignement de la morale catholique est impossible en France. C'est reconnaître que l'Église n'a plus sa liberté ; c'est avouer une situation dont sont seuls responsables ceux qui ont allumé dans notre pays le feu de la discorde, en supprimant l'enseignement chrétien qui y fut donné jusqu'à eux dans toutes les écoles.

En vain, essayerait-on de dire que Notre mission ne doit s'exercer qu'à l'église. Où a-t-on pris que le prêtre cesse d'être prêtre en dehors de ses églises et de ses sacristies ? Le catholique ne reste-il pas soumis à la morale chrétienne partout où il se trouve ?

Nous, Nous sommes prêtres et évêques partout : Nous ne pouvons pas Nous dédoubler. Notre ministère serait sans dignité, il ne mériterait aucune estime si Nous pensions autrement à l'église et sur la place publique. Personne ne peut donc Nous empêcher de dire, en toute occasion, ce que Nous croyons et ce que Nous avons la mission de prêcher.

On Nous objectera aussi que les conséquences de Notre enseignement sont de priver des bienfaits de l'Église ceux qui refusent de s'y conformer. C'est possible, mais toute désobéissance aux lois de l'Église, sur toute autre question de morale, a les mêmes conséquences.

Jamais l'Église n'oubliera qu'elle a surtout une mission de miséricorde et de charité à remplir ; elle ne privera jamais de ses secours que ceux qui s'en seront volontairement privés eux-mêmes, en se mettant en dehors des règles qu'elle a fixées aux catholiques. Redisons-le : l'Église ne force personne à être catholique, mais elle ne peut pas accepter qu'on le soit en dehors des règles qu'elle a données par ses représentants officiels.

L'Église respecte la faiblesse de tous ; elle protège, dans la question scolaire, ceux qui sont victimes de la tyrannie. Nous avons toujours dit que

L'enfant est une victime à protéger, plus qu'un coupable à punir, quoique, en certains cas, il puisse y avoir, de sa part, une responsabilité qui rend plus odieuse encore la volonté qui la lui impose.

Nous mettons qui que ce soit au défi de prouver que les enfants des écoles laïques aient été, comme tels, exclus de nos catéchismes. Le dévouement des catéchistes volontaires que Nous soutenons et encourageons, les patronages que Nous leur ouvrons, suffisent à prouver que partout, Nous avons pour ces enfants des attentions et des soins particuliers.

De cela même, n'en est-on pas venu à Nous faire un reproche ?

Nous ne le relèverons pas. Le signaler suffit à Notre défense.

En vous écrivant cette lettre, parents chrétiens, Nous, vos évêques, Nous avons voulu décharger Notre conscience, en rétablissant la vérité. Nous ne Nous flatterons pas de convaincre nos adversaires. Nous aurons du moins fait Notre devoir une fois de plus, en réfutant à l'avance les prétextes dont ils se serviront bientôt pour Nous enlever ce qui nous reste de liberté.

Dès aujourd'hui (leurs discours officiels en sont la preuve), la pression et la contrainte sont bien plutôt dans leurs pensées et dans leur actes que dans les Nôtres ; il n'est question pour eux que de restreindre la liberté des pères de famille, que d'arriver aux moyens de vous contraindre à faire fréquenter par vos enfants les écoles dont vous ne voulez pas.

N'est-ce pas, chez nous, en Bretagne, qu'on a osé dire, il y a quelques semaines, qu'on n'avait plus à se préoccuper de l'unité nationale, maintenant que les lois militaires sont votées ! N'est-ce pas chez nous qu'a pris naissance cet odieux projet de loi, refusant la liberté à tout père de famille qui n'aurait pas l'avantage d'habiter une commune de 3.000 habitants ? C'est bien la liberté qu'on lui refuserait, en soumettant l'école de son choix à une autorisation qu'on est décidé à ne pas lui accorder. Pour tout homme de bonne foi, la question est jugée.

Pour Nous, Nos très chers Frères, Nous continuerons à défendre l'âme de vos enfants.

Nous continuerons à revendiquer pour le père de famille le droit à l'éducation religieuse de ses enfants dans l'école qu'il aura choisie.

Nous continuerons à dire que, puisque l'Etat veut se charger de l'enseignement, il doit en assurer également le bienfait à tous, et ne pas en exclure forcément les enfants dont les parents veulent (comme c'est leur droit) une éducation intégralement religieuse.

S'il y a des écoles publiques, elles doivent être rendues accessibles à tous, en y autorisant l'enseignement religieux, comme cela s'était fait en France jusqu'en 1882, sans qu'aucun père de famille songeât à s'en plaindre. Si on ne le fait pas, qu'on Nous aide, du moins, à fournir aux familles des écoles catholiques, en les subsidiant à titre d'institutions nécessaires.

La liberté des pauvres et des fonctionnaires le demande ; la justice due aux contribuables l'exige.

Voilà, Nos très chers Frères, ce qu'on ne Nous empêchera jamais de dire. Nous sommes assurés que ce langage finira bien par être compris, parce qu'il est celui de la vérité.

L'avenir est à Dieu. Mettons en lui notre confiance. Nos très chers Frères, Pour sauver nos écoles, faisons prier souvent les petits enfants. Faites vous-mêmes tout votre devoir. Réclamez et faites valoir tous vos droits, en toute occasion. Elevez vos enfants au sein de la famille, de manière à mériter de Dieu de n'être pas privés du secours de l'école chrétienne.

Quel que soit l'avenir, vous Nous trouverez toujours près de vous, pour vous soutenir et pour vous défendre.

Donné à Vannes, dans l'assemblée des évêques de Bretagne, le 20 octobre 1913.

† AUGUSTE, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo,

† PIERRE-EMILE, évêque de Nantes,

† ALCIME, évêque de Vannes,

† JULES-LAURENT, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

† ADOLPHE, évêque de Quimper et Léon,

— Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, dans une circulaire publiée par la *Semaine religieuse*, rappelle leurs devoirs aux pères de famille. Nous en extrayons ce qui suit :

Une procédure compliquée entoure de difficultés l'exercice de ce droit des pères de famille : le catalogue n'est pas communiqué aux parents ; il n'est pas affiché dans un lieu public ; il est seulement inséré dans un recueil qu'il faut aller consulter au secrétariat de l'inspection académique, et après ces démarches, quel résultat espérer aux réclamations des parents chrétiens quand elles auront comme dernier juge le ministre qui, à la séance du 11 juin dernier, proclamait qu' « il croirait violer la neutralité scolaire en recommandant aux instituteurs l'enseignement des devoirs envers Dieu ! »

Et cependant, nous regardons comme un devoir pour tous les pères de famille d'user de cette liberté si parcimonieusement concédée et de réclamer l'épuration des catalogues partout où il y aura lieu de le faire. Nous recommandons à MM. les curés d'instruire leurs paroissiens sur la gravité de cette obligation. Ils prendront soin, avec le concours des associations des pères de famille catholiques, de se procurer et de fournir les renseignements nécessaires pour que les intéressés puissent déposer leurs réclamations en temps utile et dans les formes voulues.

Ceux-ci devront avant tout protester contre le maintien ou l'inscription sur le catalogue des manuels condamnés par la lettre collective des évêques. Ils diront qu'ils repoussent ces livres de l'école comme y violant la neutralité promise, par le fait même qu'ils ont été déclarés contraire à la foi catholique par les évêques, seuls juges compétents en pareille matière.

— *Enseignement supérieur.* — La *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 novembre 1913 donne plusieurs extraits du

rapport annuel sur la situation, les travaux et la vie scientifique de l'Université de Paris, de M. Gustave Lanson. Voici ce que dit ce professeur relativement aux étudiants et à leurs rapports avec les maîtres :

Les étudiants inscrits à la Faculté des Lettres, en 1911-1912, ont été au nombre de 3.221. Sur ce nombre, on compte 126 professeurs, dont 7 en congé et 70 répétiteurs dont 9 en congé ; 24 professeurs femmes dont 1 en congé et 10 répétitrices dont 2 en congé ; 120 instituteurs, 110 institutrices et 1 inspectrice primaire. On notera que des 120 instituteurs et des 110 institutrices, 17 hommes seulement et 3 femmes préparent des examens et des concours : le reste, 103 hommes et 107 femmes, fait du travail libre. Il ne semble pas que ces chiffres justifient, pour la Faculté des Lettres, les craintes qui ont été examinées d'une invasion de l'enseignement supérieur, et surtout de la recherche de ses grades et diplômes par le personnel primaire. Raisonnable ou non en théorie, ces craintes ne sont pas en rapport avec les faits.

Il est assez difficile de se représenter avec quelque netteté, ce que font à la Faculté les 1039 étudiants, près du tiers de l'effectif total, inscrits sous la rubrique : *Travail libre*. Il ne faudrait pas conclure légèrement que ce sont des amateurs qui ne fréquentent guère la Faculté. Précisément parce qu'ils ne poursuivent pas de diplômes, pourquoi se feraient-ils inscrire, si ce n'était pour assister à des cours, et non pas aux cours publics, mais aux cours les plus spéciaux, pour lesquels l'immatriculation est requise ?

En étudiant le détail des chiffres, je trouve, parmi les Français, 118 étudiants en droit qui, visiblement, ne cherchent chez nous qu'un complément de culture. J'y trouve 9 élèves de l'École normale supérieure qui sont des élèves de l'année déjà licenciés et qui, ayant une année franche d'examens, comptent parmi les travailleurs les plus sérieux. Les agrégés, candidats à l'École d'Athènes, rentrent aussi dans cette catégorie: ce n'est chaque année qu'une ou deux unités, mais de la première qualité.

Parmi les étrangers, beaucoup sont arrivés à Paris sans trop savoir ce que sont nos examens ni où ils en sont eux-mêmes. Ils viennent travailler une année et se déterminent ensuite soit pour le doctorat, soit pour le certificat d'études supérieures, certains même pour le certificat d'études françaises. Beaucoup aussi sont venus préparer à Paris des thèses ou des examens qu'ils passeront dans leur pays d'origine. Ils ont voulu seulement profiter de nos enseignements et de notre culture. Parfois aussi, ce sont des professeurs étrangers qui emploient un congé semestriel ou annuel à étudier nos méthodes de travail et d'enseignement.

Tous les professeurs, qui ont une expérience d'une certaine durée, s'accordent à dire que cette classe très inégale et très disparate qu'on étiquette de la rubrique : *Travail libre*, fournit un grand nombre d'auditeurs assidus et attentifs et qu'on y rencontre même des éléments excellents.

Pour ma part, c'est dans cette catégorie que se recrutent, en majeure partie, les étudiants étrangers que j'admets à participer, avec les normaux et quelques Français, au travail de ma conférence la plus fermée, qui ne sert pour aucun examen.

On peut se demander, on s'est demandé combien d'étudiants suivaient réellement les cours. Il est bien probable que les 3.221 inscrits ne font pas tous preuve d'une régularité exemplaire : la nature humaine et les souvenirs de notre jeunesse nous défendent de l'imaginer. Ces 3.221 étudiants, d'ailleurs, gênaient fort la Faculté s'ils voulaient tous prendre le maximum de cours auxquels il leur serait possible d'assister chaque jour. On ne saurait où les loger. Passant l'autre jour dans un couloir, j'y ai trouvé une dame assise à la porte d'une salle où elle n'avait pu trouver place : elle se résignait à recevoir par le trou de la serrure l'enseignement du professeur.

Beaucoup de professeurs m'ont envoyé des notes d'où il résulte qu'ils sont satisfaits de l'assiduité de leurs étudiants. Il y a, toutefois, certainement des enseignements désertés, comme il y en a où l'affluence est excessive. Un professeur d'histoire écrit : « Il y a trois ans, j'ai tenté de constituer un séminaire : sur les huit ou dix travailleurs qui se sont présentés, deux seulement étaient Français et après le mois de décembre, ils ne sont plus venus. Les deux Français avaient estimé, en effet, qu'ils avaient expliqué une quantité de textes largement suffisante pour l'épreuve « explication des textes » du diplôme d'études. J'ai renoncé à poursuivre cette expérience ». On peut admettre, d'une façon générale, que les enseignements directement, palpablement, exactement préparatoires aux examens et concours sont très suivis. Plus le rapport de l'enseignement à l'examen ou concours sera grossièrement utilitaire, plus l'enseignement sera suivi, qu'elle qu'en soit la valeur. Inversement, quelle qu'en soit aussi la valeur, les enseignements qui ne préparent pas aux examens et diplômes ou dont le rendement utilitaire n'est pas immédiat et apparent, risqueront de n'être pas suivis. Ils pourront attirer des auditeurs si la matière est attrayante ; ils n'en auront pas, si la matière est aride et technique et exige une application un peu austère.

— *Université libre des Jeunes Filles.* — *B. I. R. S.* (30 octobre-5 novembre) nous renseigne sur l'Université libre de Jeunes filles installée dans l'ancien couvent des Dames Augustines Anglaises à Neuilly :

Depuis longtemps, le problème de l'éducation féminine a préoccupé les plus nobles esprits, et il était naturel qu'à notre époque, en présence des tendances générales d'une société qui évolue, devant les exigences des temps et les circonstances, la nécessité d'un enseignement et d'une formation pédagogique appropriés se fit spécialement sentir.

Mme Paris, la Mère Marie du Sacré-Cœur, ces deux religieuses, ces deux femmes intelligentes et courageuses au fond de leur monastère, Mlle Dissard, à Lyon, et d'autres encore avaient compris l'utilité d'une rénovation et avaient cherché à provoquer en ce sens un courant de sympathies. La vicomtesse d'Adhémar, Mgr d'Huist, plusieurs membres éminents de cet épiscopat français toujours en éveil pour la conquête et la formation des cœurs et en qui revivait alors l'âme de Mgr Dupanloup, s'associaient ouvertement à un tel mouvement et devenaient ainsi, malgré l'insuccès momentané d'une

initiative nécessaire, encore insuffisamment comprise, les précurseurs de quelque chose de très grand.

L'heure des réalisations a sonné maintenant : les prudences et les résistances, utiles sans doute, du début ont disparu ou ont faibli, et le cardinal-archevêque de Paris, qui, avec tant de clairvoyance et de fermeté, entend soutenir les œuvres fécondes, et sait à l'occasion, pour les mieux mettre en lumière, jeter sur elles un reflet de sa pourpre romaine, préside aujourd'hui le Comité de patronage de l'Université libre de Jeunes filles.

L'entreprise qui semblait, il y a dix ou vingt ans, impossible ou difficile, est aujourd'hui menée à bien ; l'édifice dont les fondations premières ont été cimentées dans beaucoup de larmes et de souffrances est élevé, et Mme Daniélou, qui depuis longtemps travaillait à cette rude tâche, a vu venir à elle déjà tout un groupe important d'enfants et de jeunes filles.

Certes, la destination principale de la femme demeure toujours : épouse, mère, gardienne du foyer, tels sont ses titres éternels, mais les conditions mêmes dans lesquelles il lui faut exercer sa mission se sont modifiées profondément. Elle ne peut, elle ne doit plus demeurer étrangère aux besoins de son temps : des problèmes nouveaux sont aujourd'hui discutés et posés partout, jusqu'au plus intime des familles. La femme, centre et cœur de la famille, compagne et conseillère de son mari, inspiratrice de ses fils, éducatrice de ses filles, doit, sur ces questions qui agitent l'âme et la pensée de son temps, émettre et formuler un avis. Comment satisfaire à cette obligation impérieuse, si la culture et l'instruction nécessaire ne lui ont pas été dispensées ?

D'autre part, toute une série de faits, la disparition des grands Ordres de femmes, les conditions différentes de la vie qui contraignent souvent la femme à poursuivre des tâches toutes nouvelles pour elle, la nécessité de réagir contre l'état d'esprit créé par l'usage immodéré des sports et des déplacements exclusifs, l'un et l'autre de toute culture, s'ils sont poussés à l'exagération et à l'abus, de profondes modifications dans les habitudes journalières, se sont produits depuis la fin du siècle précédent : les catholiques étaient mis en demeure d'agir et d'affirmer sur un point aussi grave et aussi important pour eux leur existence et leur individualité ; il importait pour eux, en présence du développement considérable donné par l'Etat à l'enseignement secondaire féminin et de la perturbation profonde apportée dans tout le personnel féminin des écoles primaires libres, de préparer désormais aux grades universitaires et de rivaliser, par l'intensité et la valeur technique de l'enseignement donné, avec Sèvres et avec Fontenay.

La disparition progressive des grands Ordres enseignants de femmes, à la suite de tant de lois iniques, allait créer à l'Etat une prépondérance qui confinerait en pareille matière à un monopole de fait.

L'Etat arrivait ainsi à subtiliser toute une clientèle qui, jusqu'à ce jour, lui avait été impitoyablement refusée et à peupler abondamment jusqu'à pléthore ses lycées de filles, dont les enfants des fonctionnaires, clients forcés, constituaient à peu près jusqu'alors les seuls habitués.

L'Etat, qui sous couleur de vérité enseigne que le catholicisme désormais

vieilli est en contradiction absolue avec les temps modernes. L'Etat, qui dans son Ecole normale de Sévres et dans ses lycées façonne, d'après des programmes notoirement dépourvus de toute préoccupation religieuse et tout imbus au point de vue philosophique de l'esprit de Voltaire, Rousseau et Diderot, l'intelligence et la raison des futures institutrices, éducatrices de l'enfance, l'Etat, profitant de toutes les ruines qu'il a accumulées en jetant sur toutes les routes de l'exil le personnel enseignant des grands Ordres, accaparerait peu à peu, suivant les données de tout un plan néfaste, mais habilement conçu, le haut enseignement féminin.

Il s'agissait désormais de poursuivre un double but. Aux Sévriennes si fières de leur savoir qui est réel, si fières de leur culture, puisée dans l'enseignement de maîtres considérables et dont la valeur intellectuelle est incontestée, à ces jeunes filles, à ces jeunes femmes, dont, par ordre, l'âme doit demeurer systématiquement fermée à tout enseignement religieux, il s'agit, dans les institutions libres, d'opposer des femmes également instruites et cultivées, munies des mêmes diplômes, mais dont l'âme éclairée, dilatée et réchauffée aux effluves de la foi, saura et pourra demeurer chrétienne.

Aux lycées de filles, aux établissements d'enseignement secondaire de l'Etat où les connaissances littéraires et scientifiques sont notoirement bien données, mais dont, au nom de je ne sais quelle neutralité effrayante et coupable, Dieu est impitoyablement chassé, il importe d'opposer un milieu enseignant aussi instruit, aussi compétent, aussi fortement organisé, où la formation secondaire soit également sérieuse, mais où Dieu qui forme les cœurs et ouvre les intelligences ait sa place, celle qui est la sienne, la première. Et cette place n'est-elle pas spécialement nécessaire dans l'âme et dans la pensée de toutes les femmes qui seront les épouses et les mères respectées de l'avenir, sur les genoux et contre le cœur desquelles les hommes de demain recevront leur formation et leurs inspirations premières ?

Mme Daniélou, en fondant cette maison de Science et de Prière au fronton de laquelle, en caractères ineffaçables, elle a gravé le nom de Dieu, en créant son université libre de jeunes filles dont les deux institutions distinctes, l'Ecole Normale Supérieure et le Collège Secondaire répondent si bien aux nécessités des temps présents, en formant ainsi des directrices et des maîtresses pour les collèges libres de jeunes filles, a rendu par là même aux catholiques, un service qu'ils ne sauraient oublier. Il est souhaitable que les catholiques en comprennent l'importance et répondent généreusement à l'appel qui leur est adressé.

Les catholiques, en favorisant un mouvement si opportun ne font qu'obéir aux meilleures traditions de leur histoire. D'une manière générale d'abord, le christianisme qui, suivant le mot de saint Augustin, a toujours « aimé à comprendre », le christianisme n'a jamais craint de mettre « la foi en quête de l'intelligence » : il a souvent trouvé dans cet ordre d'idées quelques-uns de ses meilleurs auxiliaires parmi les femmes.

Les grands monastères de femmes, à l'heure la plus éclatante de leur existence, et quand le rayonnement de leur influence se faisait si vivement sentir, étaient non seulement des refuges de prière, mais des asiles de science, d'é-

rudition et de travail : les abbesses qui les dirigeaient, ces abbesses dont les vieilles chroniques nous disent qu'elles étaient « ravissantes dans leurs discours, savantes dans les Ecritures et les Saints Canons », transcrivaient les livres saints, sans doute, mais elles imposaient autour d'elles une telle culture que, grâce à elles, les femmes du moyen âge auraient, dit-on, sauvé les Humanités.

Les Humanités seraient-elles si atteintes que de nos jours encore elles aient besoin d'être sauvées, et sauvées par les femmes ? Nous ne le supposons pas. Mais en tout cas, un grand mouvement se produit aujourd'hui chez les femmes vers des études qu'autrefois elles n'abordaient pas. Un grand désir se dessine partout d'élever le niveau intellectuel de la femme. Que servirait de nier l'évidence ? Mieux vaut tout organiser au contraire pour soustraire les jeunes filles à des éducatrices sans religion et pour doter les familles dans les milieux élevés, et jadis dirigeants, de femmes instruites et cultivées, qui, par leur culture même et l'ascendant bienfaisant qu'elles sauront prendre contribueront, elles aussi, à la grandeur et au relèvement du pays.

Mme Daniélou, dont la compétence, l'autorité, la distinction et l'esprit de foi assurent le succès de l'Université libre de jeunes filles, vient tout à la fois par cette fondation de réaliser une très grande pensée et de servir, pour le plus grand bien de l'Eglise et du pays, une très noble cause.

— *Université des Annales* : — *La Gazette de la Presse* (novembre 1913) consacre un article d'une critique sévère à l'*Université des Annales* :

L'Université des *Annales* va reprendre ses cours : le programme de l'année 1913-1914 vient de paraître, et la plupart des journaux du boulevard consacrent de longs articles de réclame à ces « conférences d'un attrait rare ».

Détournons-nous un peu de ce tapage et examinons simplement quelques-unes de ces conférences qui figuraient au programme de l'an dernier.

« Sous les voûtes claires de la petite salle des *Annales*, annonce solennellement *Le Gaulois* (numéro du 22 octobre 1913), bientôt va retentir de nouveau la grande voix de Jean Richepin.

Si vous voulez savoir quelles leçons morales M. Richepin, de l'Académie française, donne parfois aux jeunes filles et aux mères qui fréquentent l'Université des *Annales*, ouvrez le numéro du 1^{er} mai de leur « journal », et lisez la conclusion de la conférence que l'auteur des *Blasphèmes* a faite sur Falstaff :

Après avoir longuement parlé de la gaieté et des mauvaises mœurs du héros de Shakespeare et du futur roi d'Angleterre, son élève, il termine de la façon suivante : « *Car un roi, pour être un grand roi, a besoin, comme un homme pour être un vrai homme, d'avoir jeté sa gourme, d'avoir connu toutes les immon-
« dices, toutes les ignominies, toutes les saletés du monde, tout ! Il faut les avoir
« connues, il faut avoir trempé dedans ! En réalité, la vie étant un combat, on y
« brandit une épée. Les saints ont une épée pareille à une épée d'archange, qui
« a été trempée dans de l'eau pure, dans de l'eau en faisant un acier celeste ; mais
« les autres hommes, qui ne sont pas des saints, ce n'est pas dans cette eau qu'ils*

« peuvent tremper leur épée pour la bataille de la vie ; c'est dans la vie telle qu'elle est, telle qu'on apprend à la connaître en vivant. Jeune, on vit dans la débauche, dans l'orgie, dans les poisons, peu importe ; mais on y trempe son épée, dans cette fange, dans cette boue, même, au besoin, dans la pourpre du sang ; et c'est l'épée qu'on en tire qui vous sert plus tard dans la bataille de la vie. L'acier n'en est point celeste, béni, en azur angelique, la fange et le sang l'ont fait jaune, rouge, et ainsi quand même il est moiré, riche, damasquiné d'or et de pourpre ; et lorsque, enfin, vainqueur superbe, on en fait des moulinets, dans le triomphe par quoi s'achève parfois une vie de bohème et de misère, l'épée qui tourne en moulinet, grâce à cette fange où elle a été trempée, vous fait, à sa façon, un ostensor de gloire ». (Applaudissements prolongés. Le public rappelle avec enthousiasme l'admirable conférencier). (Sic).

Voilà les leçons de libertinage, de luxure et d'orgie que reçoivent les mams et les jeunes filles, quand elles assistent aux cours des *Annales* ou lisent le *Journal de l'Université des Annales*.

Il y en a d'autres. C'est M. F. Masson qui, dans une conférence sur l'impératrice Marie-Louise, déclare à ces demoiselles des *Annales* : « On dira qu'il (Napoléon) n'a point été constamment et rigoureusement fidele. Il y aurait bien des choses à répondre. L'essentiel est que, s'il commit des infidélités, il prit un tel soin à les cacher qu'elle (l'impératrice) les eût constamment ignorées si, pour la détacher de lui, on n'avait point jugé à propos de soudoyer la valetaille pour les lui révéler. Quantité d'exemples, et les lois mêmes, prouvent que les idées d'il y a cent ans sur la fidélité maritale différaient de celles que le féminisme a introduites aujourd'hui pour le plus grand malheur des deux sexes ».

C'est M. Herriot, maire de Lyon, qui trouve que Marguerite de Valois « parle de la religion avec un accent qui l'accorde, à travers les âges, aux mystiques les plus purs et les plus originaux... Nulle n'a été chrétienne avec plus d'ardeur et de foi... » Or, cette Marguerite est l'ordurière auteur de l'*Heptaméron*, et elle fit de sa petite cour de Nérac le berceau du protestantisme français.

La religion est parfois vilipendée aux *Annales* plus encore que la morale. Si vous voulez être convaincus, lisez dans le numéro du 15 juillet 1913, du *Journal de l'Université*, la conférence de M. Georges Claretie sur Philippe II d'Espagne. C'est un des morceaux les plus haineux qui soient, les plus atrocement combinés pour inspirer l'horreur de l'Inquisition, l'horreur de la dévotion et de toute vie chrétienne. Les articles des journaux à la solde des Libres-Penseurs et des Francs-Maçons ne sont pas toujours aussi fielleux et aussi pernicieux.

L'Université des *Annales* va reprendre ses cours : espérons qu'elle nous épargnera la douleur de voir se renouveler pareils scandales. Les catholiques éclairés, attendront pour lui accorder leur sympathie, qu'elle réalise cette espérance.

— *Opposition projetée de l'Union nationale des Délégués Cantonaux aux Associations de Pères de Famille.*

(De l'Agence Havas) :

Corbeil, 16 novembre.

Le troisième Congrès annuel de l'Union des délégués cantonaux de Seine-et-Oise, s'est tenu aujourd'hui à Corbeil.

La séance de la matinée a été consacrée à la discussion de deux rapports sur le rôle du délégué et de la déléguée cantonale.

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a présidé à midi, comme représentant du gouvernement, le banquet offert par l'Union de Seine-et-Oise à l'occasion du Congrès. A ses côtés avaient pris place, MM. Ferdinand Dreyfus, sénateur, président de l'Union Nationale des délégués cantonaux, Ferdinand Buisson, député, président d'honneur de la Ligue de l'Enseignement, Dalimier, député de Seine-et-Oise, Boudouard, maire de Corbeil, Léon Robelin, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, Autrand, préfet de Seine-et-Oise, Reny, chef du secrétariat particulier de M. de Monzie, Népoty, sous-préfet de Corbeil.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés. M. Autrand, a porté tout d'abord un toast à M. Raymond Poincaré, Président de la République, qui, dès 1895, a su apprécier le rôle que le délégué cantonal est appelé à jouer. Puis, après les allocutions, de MM. Robelin et Boudouard, MM. Dalimier et Ferdinand Buisson ont exposé à tour de rôle les luttes soutenues dans l'arrondissement de Corbeil sur le terrain de la défense de l'Ecole laïque ainsi que leurs espoirs en vue de l'avenir.

M. de Monzie s'est alors exprimé en ces termes :

Les amis de l'Ecole laïque, m'ont fait, à deux reprises, l'honneur de me charger de leurs commissions pour le gouvernement : une première fois, la Ligue de l'enseignement m'a fait confiance de ses espoirs et de ses impatiences et je crois avoir bien traduit ses sentiments, puisque le gouvernement a pris, peu après, sur ce point, une position nette devant l'opinion et le Parlement.

Vous m'avez une seconde fois appelé aujourd'hui pour me faire connaître les desiderata d'une élite de délégués cantonaux. Il y a partout en France, des délégués cantonaux inscrits sur des listes, mais nulle part, ils ne sont agissants comme dans le département de Seine-et-Oise, et si les délégués cantonaux étaient organisés partout ailleurs comme ici, bien des problèmes concernant l'Ecole laïque ne seraient pas posés devant l'opinion avec l'aigreur qu'ils ont prise.

Vous avez voulu donner au gouvernement une leçon de choses. Vous avez voulu lui montrer qu'il y avait dans le délégué cantonal un élément de force dont on peut tirer profit pour assurer non seulement la défense, mais encore l'avenir de l'Ecole laïque. C'est la meilleure réponse à faire à cette légende qui voit dans le délégué cantonal le « petit tyranneau de village » abusant de son mandat pour taquiner l'instituteur. Vous la donnez, messieurs, chaque jour cette réponse par la cordialité de votre union avec l'instituteur ou l'institutrice, par les bons rapports que vous entretenez avec eux. Le délégué n'est pas l'espion, le tyran, le contrôleur, c'est le conseil. Pallié et j'ose le

dire, l'ami de l'instituteur, c'est-à-dire le collaborateur à son œuvre, le soutien de sa personnalité.

Il est lui seul, toute la défense laïque. Il ne suffit pas au gouvernement et au Parlement de prendre, pour assurer le respect de l'École laïque, telles mesures qui ont été jugées nécessaires, il faut encore que, par une adaptation de la loi aux mœurs, s'organise autour de l'école publique une atmosphère de protection et de sécurité. Il faut que la paix soit faite pour que se développe ce que vous me permettrez, Messieurs, d'appeler vos bonnes œuvres. Ce qui nous manque trop souvent, à nous autres laïcs, c'est précisément ce que l'on trouve chez nos adversaires, l'homme d'œuvres, c'est-à-dire l'homme de dévouement pour une grande cause.

Je suis heureux, Messieurs, d'avoir été convié par l'Union de Seine-et-Oise pour apporter au gouvernement cette leçon que donne votre Congrès annuel à l'heure où il peut prendre certaines décisions intéressant au plus haut point l'existence du délégué cantonal.

En terminant, M. de Monzie remercie toutes les personnalités présentes de leur chaleureux accueil, la ville de Corbeil de sa bienveillante hospitalité, et lève son verre en l'honneur de tous ceux qui sont unis comme les délégués cantonaux pour l'idéal laïc et républicain ».

A l'issue du banquet, le Congrès a tenu à l'Hôtel de Ville sa séance plénière.

Après un discours de M. Boudouard, M. Ferdinand Dreyfus prenant la parole, a rappelé les aspirations des délégués cantonaux. Ils veulent, a-t-il dit, que l'école publique soit de plus en plus aimée et respectée, et ils ne comprendraient pas que le gouvernement de la République se privât du concours de ses trente mille volontaires de l'éducation nationale républicaine. Ce que les délégués cantonaux demandent au gouvernement, c'est un statut qui définisse leurs attributions conformément aux circulaires de MM. Berthelot, Poincaré, Doumergue et Leygues. Le décret de 1912 qui, en les assimilant aux maires hostiles à la République, a paru se défier de leur action, ne peut être maintenu. Ils doivent être, suivant le mot de M. Poincaré, « les représentants de la famille dans l'école, et de l'école dans la famille ». Ils doivent exercer une influence légitime sur la tenue morale de l'école.

Ils doivent être aussi ses défenseurs. L'Union départementale de Seine-et-Oise compte sur la vigilance du gouvernement pour comprendre où sont ses véritables intérêts. En face de l'infiltration cléricale qui cherche à s'emparer peu à peu et méthodiquement de notre jeunesse et qui cherche à détruire l'œuvre scolaire laïque de la République, il ne faut négliger aucun concours.

C'est sur ce terrain que s'opérera la nouvelle concentration des républicains. « Être maître de l'éducation, disait Leibnitz, c'est être maître du monde ». Le parti républicain saura défendre son œuvre qui est inséparable de l'avenir de la démocratie.

M. Dalimier a fait ensuite au cours de son discours, la déclaration suivante : « Nous voulons assurer d'une façon certaine la fréquentation scolaire, aider efficacement nos caisses des écoles, assurer une répression énergique du boycottage de l'École laïque.

Ces projets sont à pied d'œuvre ; leur discussion a été interrompue par la Chambre. Nous devons les reprendre au plus tôt, car c'est sur le vote de ces projets que s'affirme une majorité de gauche qui permettra aux électeurs de savoir, avant les élections prochaines, quels sont les vrais amis de l'École laïque, c'est-à-dire les vrais républicains.

Puis M. Ferdinand Buisson a dit qu'il croyait plus que jamais à l'importance des délégués cantonaux, la législation étant sur le point de faire disparaître les commissions scolaires : « Les délégués cantonaux, a-t-il ajouté, sont les représentants naturels des familles pour apporter aux instituteurs la sympathie, les encouragements, pour prévenir les malentendus, dissiper les querelles en intervenant amicalement et à titre officieux entre l'instituteur et les parents. C'est l'intermédiaire indispensable dans une République qui veut maintenir le principe de la liberté à l'École.

Nous n'admettons pas que les associations de pères de famille qui déclarent se mettre sous l'autorité de l'Église soient fondées à représenter la famille, tandis que les délégués cantonaux sont, de par le rôle volontaire qu'ils ont pris, investis par la société de ces fonctions de confiance.

Après avoir entendu la lecture faite par M. Léon Robelin du rapport général de l'Union, M. de Monzie a, en quelques mots, renouvelé aux congressistes l'assurance de sa vive sympathie et de sa gratitude pour la réception qui lui a été faite. Puis il a procédé à la remise de plusieurs distinctions honorifiques.

— ALGÉRIE. — *Le Temps* a publié récemment, 10 octobre 1913, quelques extraits de souvenirs publiés par de vieux instituteurs d'Algérie dans le *Bulletin de l'Enseignement* des indigènes. Voici ce que dit l'un d'eux, M. Verdy, instituteur depuis 1881 dans le village de Taourirt-Mimoun :

La population a toujours été bonne et serviable envers nous. Elle nous a montré sa bonne volonté et sa reconnaissance en maintes occasions, principalement les jours de mauvais temps. Alors que la neige nous empêchait pendant une quinzaine de jours de communiquer avec Fort-National et de nous ravitailler, de fort nombreuses personnes sont venues nous offrir leurs services.

Un autre instituteur, qui dirige depuis 25 ans l'école indigène de Djemaâ-Schridj, donne une note à peu près semblable :

Les enfants sont envoyés volontiers à l'école. Il n'existe pas de malveillance, ni envers les Français, ni envers ce qui est d'origine française. Au contraire, ceux qui ont le plus évolué paraissent avoir l'estime et la considération de leurs coreligionnaires. Ce sont vraiment eux qui donnent le ton. Le fanatisme diminue chaque jour.

SAXE. — Le *Bulletin de l'Agence Roma* du 13 octobre fournit les renseignements suivants :

A Chemnitz a eu lieu le Congrès des instituteurs de Saxe, qui y assistaient au nombre d'environ 5.000. Tous les orateurs ont combattu le christianisme *positif* (orthodoxe) protestant ou catholique, affirmant que, dans l'un et l'autre, l'esprit dogmatique tient esclaves les esprits. On a demandé la Séparation complète de l'Eglise et de l'Ecole, et un orateur a réclamé « pleine liberté à l'incrédulité ».

Franc-Maçonnerie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — *Le Secret*. — « L'on rend la Maçonnerie trop mystérieuse, lit-on dans le *Globe*. Les Maçons se montrent trop réservés et devraient faire mieux connaître la Maçonnerie dans le monde extérieur. Examinons franchement la réalité, et nous avouerons que les seuls secrets en notre possession sont ceux qui se rapportent aux moyens de reconnaissance. Tout le reste est accessible à tous les hommes, et on ne saurait trop le répandre. Assurément la connaissance de ce que tout homme doit à Dieu, à son prochain et à lui-même, n'est point la prérogative du Maçon.

Lors du dernier convent de la Grande Loge de Hongrie, (26 et 27 avril 1913) le Fr.: Hollander, de Presbourg prononça une allocution qui a été reproduite dans l'« *Orient* », journal officiel de cette Puissance maçonnique, et qui aurait pour titre: « la Bifurcation » c'est-à-dire le choix à faire entre deux routes divergentes qui s'ouvrent devant la Maçonnerie. Selon le Fr.: Hollander, deux obstacles principaux, entravent la Maçonnerie dans son développement. C'est d'abord l'obligation du secret, puis l'exclusion des femmes. Nous laisserons de côté pour le moment la seconde question.

Le Fr.: Hollander, dit un périodique maçonnique qui commente cette conférence, croit, avoir raison, que l'obligation du secret éloigne de la Maçonnerie bien des gens désireux d'y entrer, et capables de s'y rendre utiles. Il faut reconnaître que, par cette obligation, nous offrons aux adversaires l'occasion d'attaques très avantageuses pour eux, malgré la contradiction des idées qui les inspirent. D'une part, on nous accuse de travailler dans l'ombre, on nous dit que l'œuvre ainsi accomplie, ne peut être que mauvaise; et d'autre part, on nous raille de ce que nous prenons des airs mystérieux au sujet de secrets éventés depuis longtemps, de secrets qui courent les rues, et qui, de plus, ne valent pas la peine qu'on se donne pour les cacher, non plus que celle qu'on prend pour les découvrir. Nous accordons tout cela et sans restriction aucune. Et même nous nous réjouissons de voir la science maçonnique se répandre,

pénétrer jusque dans les coins sombres. Mais malgré cela, nous sommes fermement convaincus que le mystère maçonnique est nécessaire.

Que pense le Fr. : Hollander de l'organisation de la Ligue universelle ? Par quels moyens veut-il en assurer la solidité et la durée ? La conscience d'un intérêt commun ne suffit pas. Le sentiment de solidarité n'est un lien solide que quand il est rendu intelligible, présenté à l'esprit sous la forme symbolique, et quand il est exalté par la religion. Et cela ne suffit pas encore, il faut qu'il existe un centre solide, qui sert de noyau à la Ligue universelle. Le Fr. : Krause aurait voulu voir la Maçonnerie des Loges, se transformer en la Ligue humanitaire qu'il rêvait ; le Fr. : Hollander veut, à ce qu'il paraît, supprimer le caractère de Société fermée, et voir disparaître le cercle étroit des élus. Mais l'Eglise catholique ne nous apprend-elle pas l'importance énorme de la formation des cercles intellectuels étroits, fermés, pour donner à l'ensemble d'une organisation de la permanence et une action efficace. Que serait le Catholicisme sans ses ordres : depuis longtemps il serait réduit en fragments et dispersé. Cela n'a pas empêché le Catholicisme de conserver ses principes de dogmatisme despotique, et c'est un appui qui nous manque. Nous voulons organiser sans accepter de chaînes dogmatiques. Nous devons parer, d'autant plus attentivement, au danger de l'émiettement, par le trop grand nombre de têtes et par le conflit des intérêts personnels. Il n'est pas difficile de maintenir unis, des hommes réfléchis, qui poursuivent un but pratique (économique ou politique), mais quand il s'agit de buts idéals, un effort de réunion ne donne que des résultats passagers, à moins d'utiliser le mieux possible, l'expérience maçonnique déjà acquise.

Il y a quelques années, un capitaine autrichien, Victor Hueber, acquit quelque notoriété, en publiant un opuscule, où il demandait une organisation internationale du monde de l'intelligence. Il se figurait qu'il serait possible de dominer et de vaincre la puissance avilissante de Mammon, en groupant les guides intellectuels de toutes les nations, pour en former une phalange compacte, qui prendrait le gouvernement du monde. Mais il oubliait combien il serait difficile de grouper ces héros de l'esprit, ces savants, ces artistes, et de leur demander une action commune et désintéressée. Rien n'est plus insupportable, à un esprit moderne, que la soumission à des lois, à une organisation.

La Franc-Maçonnerie, si elle veut accomplir les tâches multiples qu'elle se propose, doit conserver avec soin les méthodes grâce auxquelles elle a résisté à deux siècles d'assauts incessants, et ces moyens consistent en ce qu'elle reste une *Société fermée et exclusive*. Par là, elle s'assure la possibilité de recruter l'élite ; elle empêche les divergences de sentiment de se manifester : les tendances destructives de la vie moderne restent sans effet sur la vie de la Société : cette volonté d'union trouve son expression essentielle et

son principal appui dans le huis-clos et l'exclusivisme. Donc, réfléchissons longuement avant de renoncer au système de *tuilage* et à la tradition des vœux. Tant qu'on n'aura pas trouvé une méthode plus sûre pour atteindre les objets visés, gardons l'organisation qui nous a été transmise, gardons-la d'autant mieux que la Maçonnerie veut annoncer son Evangile à l'Humanité entière. La solidarité invincible de l'étroite chaîne fraternelle, nous garantit le succès dans cette entreprise ; seule, une ligue fermée et exclusive, qui tient en honneur ses *landmarks*, peut conjurer le danger de la dispersion dans ses entreprises.

D'ailleurs, le Fr. Hollander a eu soin de déclarer qu'il n'entendait pas attaquer le travail rituel, dit extérieur, des Loges maçonniques. Mais il dit : « Il n'y a pas de motif suffisant pour regarder le « secret, comme une partie constitutive de notre Société, car il n'y a « aucune nécessité à représenter comme un secret le symbole du « mystère psychologique, de l'union des contraires, de la faculté « créatrice de l'âme humaine, et de la réconciliation de l'homme avec « lui-même ». Je crois que cette nécessité est, au contraire, très manifeste... C'est pourquoi les Ligues intellectuelles ont toujours parlé de la participation de la Divinité dans leurs assemblées, et elles dressaient, dans le lieu de ces réunions, une image de la Divinité ; selon les degrés divers de la civilisation, cette image, ce symbole, fut un animal sacré, une source sacrée, un arbre, une pierre, un homme, etc... Si la Maçonnerie n'a plus de secret, que fera-t-elle de ses Temples, de ses autels ? De quelque façon qu'on interprète la symbolique maçonnique, il n'y a de symboles viables que là où il existe quelque chose, qui ne peut s'exprimer en des idées, en des actions, quelque chose, en un mot, qui est un mystère. Donc, à notre avis, si l'on supprime la symbolique, qu'on fasse de la Maçonnerie une société de conférences et de propagande, tout ce qu'on voudra. La suppression de la Maçonnerie sera la conséquence forcée du secret maçonnique. Telles sont les réflexions que me suggère le zèle réformateur, si bien intentionné et si noble, du Fr. Hollander.

— L'attitude du Vatican dans la politique électorale italienne préoccupe beaucoup les partis avancés au moment où la loi nouvelle donne le droit de vote à 8.000.000 d'électeurs, au lieu de trois. Les vieux fiefs vont-ils être ébranlés ? se demandent avec inquiétude les intéressés et leurs amis. Le Saint Père les a empêchés de dormir en laissant dans le vague ses intentions de maintenir ou de lever le *Non Expedit*.

Voici, à ce point de vue, un curieux article du *Siècle*. (11 octobre 1913) signé par M. A. Aulard.

Si le résultat général de cette nouvelle politique du Vatican est difficile et impossible à prophétiser, si même toute la stratégie de

Pie X ne se voit pas nettement, sa tactique apparaît, et un de ses plus visibles moyens de combat, c'est de discréditer la Franc-Maçonnerie.

Contre cette institution, on vient d'imaginer une sorte de coup d'opinion. De milieux censément libéraux est sortie l'idée de provoquer un *referendum* au sujet de la maçonnerie, pour dire si elle est bonne ou mauvaise. La question a été posée à des hommes de lettres, à des députés, à de gros industriels, à la « bonne société » d'Italie. On a eu quelques centaines de réponses à la question posée. Ces réponses ont été défavorables à la maçonnerie. Un grand bruit est mené autour du résultat de ce « referendum », comme si la Maçonnerie était condamnée par l'opinion italienne.

Le grand maître, M. Ferrari, a publié une longue réponse à ces détracteurs de la Maçonnerie, où, d'un ton très grave et mesuré, mais en homme inquiet de la portée de cette manœuvre, il réfute les principaux reproches adressés à la Maçonnerie. D'ailleurs ces reproches sont si vagues, quoique tonitruants, qu'il se sent encore plus embarrassé pour les préciser que pour les réfuter.

Le seul grief un peu saisissable, c'est le secret maçonnique. Les réponses au « *referendum* » expriment une sorte d'indignation au sujet de l'obligation où sont les francs-maçons de ne point dire ni ce qui se passe dans les loges ni même les noms de leurs confrères ou collègues. La réplique du grand maître à ce reproche, si on en pouvait traduire le style noble en style familier, équivaldrait à dire que c'est là le secret de polichinelle, et qu'en fait les délibérations des maçons ne sont guère plus ignorées du public que ne le sont les délibérations de n'importe quelle autre société.

Les noms des maçons italiens ne sont pas non plus si inconnus que ne le fait croire le « *referendum* ». Cependant, il est difficile de s'en procurer une liste authentique, et je vois que cette difficulté est aussi française qu'italienne ; car, s'il n'est permis de mettre en avant ma modeste personne, on m'a souvent, dans nos journaux de droit, reproché mon sectarisme maçonnique, quoique je n'aie jamais eu l'honneur d'appartenir à la Franc-Maçonnerie. Si les francs-maçons, soit français, soit italiens, ne publient pas la liste de leurs noms, la vraie raison de cette discrétion est, je crois, bien moins dans les règlements de la Maçonnerie que dans l'état de nos mœurs. C'est qu'en Italie comme en France, en France comme en Italie, la liberté de conscience est plutôt dans les lois que dans les mœurs. Les Francs-Maçons sont, avant tout, des philosophes, comme on disait au XVIII^e siècle, ou, comme on dit aujourd'hui, des libres-penseurs. Or, nos mœurs sociales ne permettent un aveu, une profession de libre-pensée qu'à un petit nombre d'hommes, ceux à qui leur fortune et leur talent a donné de l'indépendance. S'il est facile à Anatole France de se déclarer affranchi de toute religion, le même aveu est très difficile à tel employé de commerce ou d'industrie, dont la situation

dépend d'un patron, je ne dis même pas religieux, mais mondain et snob. Dans une petite ville, même si un libre-penseur est un rentier aisé et indépendant, il lui faut de l'héroïsme pour avouer des sentiments qui l'exclurait aussitôt de la société où il a été élevé. Si l'aveu de libre-pensée individuelle est difficile à beaucoup de gens, Italiens ou Français, l'aveu de libre-pensée solidaire, l'aveu d'appartenir à une association où la libre-pensée est organisée, cet aveu rendrait la vie intenable à beaucoup de ceux qui se le permettraient, tant que l'instruction publique, surtout celle des filles, n'aura pas changé les mœurs sociales. Voilà pourquoi, j'imagine, les francs-maçons, ni en France, ni en Italie, ni sans doute ailleurs, ne publient pas la liste de leurs noms.

L'élite des maçons, l'élite dont personne, d'ailleurs, n'ignore les noms, ne suffirait en rien d'une publicité officielle. Mais, dans la Maçonnerie, combien de gens, qu'une demi-obscurité met actuellement à l'abri de l'intolérance, souffriraient injustement de la publicité ! Oui, il vaudrait mieux que tout se passât au grand jour et que nul homme libre n'initiat les mystères de l'Église. Mais il y a des impossibilités sociales.

Quelque sentiment qu'on ait sur cette question du secret, il y a une chose certaine, c'est que la Franc-Maçonnerie est signalée par l'Église romaine comme étant sa plus redoutable adversaire. En ce moment où Pie X veut tenter la fortune auprès du jeune suffrage universel italien, c'est à la Franc-Maçonnerie qu'il s'attaque tout d'abord par l'entremise de faux libéraux, en jouant habilement du snobisme mondain. C'est nous rappeler que la Maçonnerie est, pour nous autres républicains laïques, une précieuse alliée. C'est une de nos forces de défense contre la réaction. Gardons-nous bien de laisser affaiblir cette force. Elle nous est aussi utile qu'aux libéraux italiens.

ALLEMAGNE. — *Congrès de Breslau.* — A la 51^e réunion annuelle de l'Union des Francs-Maçons Allemands, qui a eu lieu à Breslau, les 20 et 21 septembre 1913, on a discuté sur quelques détails importants de la tactique maçonnique. A signaler d'abord le discours du Fr. Minde-Pouet, de Dresde, sur l'Esprit de la Maçonnerie Allemande tel qu'il était il y a cent ans. (époque de la guerre qui affranchit l'Allemagne de la domination française) et tel qu'il est aujourd'hui (à la veille de l'inauguration de l'immense monument élevé à Leipzig en commémoration de cette date). Ne nous occupons que du second terme de la comparaison.

Le Maçon d'aujourd'hui, dit l'orateur, doit profiter des leçons de 1813, se soustraire à l'influence du sentiment pour travailler d'une manière ordonnée, scientifique, en quelque sorte. Il y a de grands dangers à ce que les Loges se mêlent trop intimement à la vie ordinaire, à ce que, par exemple, elles soient en rapport trop fréquent avec

la Presse, à ce qu'elles mettent trop en avant, avec une emphase qui ressemble à de la vanité, les personnalités éminentes qui appartiennent ou ont appartenu à la Maçonnerie, et qu'elles se fassent gloire des actes accomplis par ces hommes. Les Loges n'ont point à gagner à la diffusion de l'esprit maçonnique, car celui-ci ne se nourrit et ne se développe que dans la calme atmosphère des Loges. Le travail à l'extérieur doit être accompli par le Maçon, comme particulier, et non par la Loge, ni par l'Union des Loges.

La Maçonnerie allemande doit, aujourd'hui comme il y a cent ans, lutter contre la paresse, la force d'inertie des masses, qui est toujours le grand obstacle à la réalisation de l'idée d'humanité.

La vie des Loges, continue l'orateur, offre bien des ombres. Souvent la fraternité n'est qu'un vain mot, la Maçonnerie ne doit souffrir aucune hostilité : elle doit se montrer extrêmement sévère dans ses exigences à l'égard des aspirants. De plus, elle doit imposer l'étude des questions maçonniques, de l'histoire maçonnique. Rien n'est plus propre à porter à l'action que la beauté des symboles : l'ignorance de leur sens est la cause de bien des faiblesses dans l'œuvre maçonnique.

A noter aussi le discours du Fr. Leschhorn dans le même sens.

L'esprit invincible de la Maçonnerie a beaucoup fait, en triomphant (en 1813) de l'égoïsme, en développant l'esprit d'abnégation, d'héroïsme, le mépris de la mort, le sentiment religieux, l'abandon à Dieu, l'ardent amour de la patrie, l'élan idéal, la conscience du devoir national. Tout cela était franc-maçonnique, tout cela était allemand. Ce n'est point seulement à l'École et à l'Église, c'est aussi à la Franc-Maçonnerie qu'incombe la tâche d'éveiller et d'entretenir cet esprit. Elle doit travailler plus que jamais à la construction de la volonté, à l'art de l'éducation qui lui est propre.

—*Education.* — Une sentence des tribunaux allemands a reconnu la légalité de l'œuvre entreprise par l'Union des Francs-Maçons allemands, et consistant dans la création d'alumnats maçonniques, c'est-à-dire de pensions où des jeunes gens, suivant les cours d'enseignement secondaire, seront logés, nourris, et recevront, en outre de leur instruction secondaire, une éducation, une formation maçonnique. La légalité des établissements de ce genre a été établie à l'occasion d'un procès qui visait le pensionnat créé à Lennep, (ville d'environ 15.000 habitants dans le voisinage de Düsseldorf) par le Fr. Dr Rackhorst. Ce même Fr. est aussi une des lumières de l'Allemagne Maçonnique, et il publie un périodique maçonnique. (*C. Revue. II, 1912, p. 814, III 1913, p. 347.*)

Un article de ce journal nous renseigne sinon sur l'état matériel de cette œuvre, du moins sur l'esprit qui y préside.

Qu'est-ce que nous voulons ? dit l'auteur. Cela a été dit bien des fois, mais il faut le redire. Nous ne voulons plus rester simples spectateurs, comme Frères Francs-Maçons, de la lutte qui se livre sur toute la ligne, pour la possession de la jeunesse. Nous voulons aider, pour notre part, à l'éducation d'une jeunesse allemande, dans le sens le meilleur du mot, et animée d'un sentiment religieux vrai, qui ne soit pas ennemi de la gaieté, d'une jeunesse qui ne soit point esclave d'un étroit confessionnalisme, qui la place dans les rangs des fanatiques, des intolérants... Nous ne voulons pas fonder des écoles, des internats, mais seulement des maisons qui remplacent le foyer familial. Et nous croyons, par là, honorer la mémoire des grands hommes de l'an mémorable 1813.

— Nous trouvons dans un périodique maçonnique officiel, un article sur la *Maçonnerie et l'Education* qui mérite d'être traduit à raison de son importance et de sa brièveté. D'ailleurs, l'auteur de cet article est une des lumières de la Maçonnerie allemande. Le F. : Ludwig Keller, de Charlottenbourg, près Berlin :

La fondation de la société *Comenius* fut décidée en 1890 par un groupe d'hommes qui se proposaient de donner une existence concrète aux idées humanitaires de Comenius. Cette conception fut réalisée en 1892. Le plus grand nombre de ces hommes n'appartenaient point à la Maçonnerie, et ils ignoraient qu'un grand nombre de Francs-Maçons avaient été les précurseurs de Comenius, qu'ils avaient travaillé à répandre les idées retrouvées par lui, et qu'ils avaient fait de cette œuvre le but de la société à laquelle ils appartenaient. Ce fut seulement au cours du XIX^e siècle, que les fondateurs de la société *Comenius* eurent conscience ou connaissance de la parenté intellectuelle qui existait entre les principes de cette société et ceux de la Maçonnerie. Dès lors, des relations se créent entre les uns et les autres ; elles devinrent de jour en jour plus étroites, si bien que tous les fondateurs de la *Comenius*, et tous les adhérents, qu'elle recruta, finirent par solliciter leur admission dans la Maçonnerie allemande. Les hommes, qui étaient alors en tête des Grandes-Loges allemandes, comprirent de leur côté combien la Maçonnerie avait à gagner à la conquête de la *Comenius* et de son journal mensuel, surtout à une époque où toutes les autres publications se fermaient rigoureusement à toute exposition des idées humanitaires. Il est reconnu, aujourd'hui, que les travaux historiques publiés depuis vingt ans dans le journal mensuel de la *Comenius* ont contribué puissamment à éveiller, dans un public nombreux, l'intérêt à l'égard des choses maçonniques, et aussi à diriger l'attention et l'activité des Loges vers les questions que traitait cette société.

Comme, d'autre part, la Maçonnerie allemande ne possède aucune institution analogue à celle de la Loge des *Quatuor Coronati*, de Lon-

dres, loge exclusivement vouée à l'érudition maçonnique, on espéra trouver dans la société *Comenius* un équivalent de cette institution anglaise. Si la Maçonnerie allemande avait eu sa Loge des *Quatuor Coronati*, elle aurait été en mesure de publier des travaux de la plus grande importance, et de le faire sans s'imposer des dépenses considérables, telles qu'ont été par exemple les frais qu'a exigés la publication de la *Bibliographie Maçonnique* du Fr. Wolfstieg. Et, de plus, aucune société essentiellement maçonnique n'aurait été dans une situation aussi favorable que la société *Comenius*, avec son caractère de neutralité, pour attirer l'attention du monde *profane* sur l'histoire de la Maçonnerie. Et cela était d'autant plus opportun, qu'alors la Maçonnerie avait perdu presque tout contact avec le monde extérieur. Il n'en est plus de même aujourd'hui, à n'en juger que par le grand nombre d'articles qui sont publiés sur la Maçonnerie, par des journaux non maçonniques, quotidiens, hebdomadaires, mensuels... Il n'est pas douteux que cette tendance ne fera que s'accroître, et que les journaux profanes continueront à répandre les connaissances maçonniques, au grand profit de leur public et de la Maçonnerie. Il est donc nécessaire que les Grandes Loges et les Loges accordent leur concours le plus bienveillant à la société *Comenius*, qui est l'organe le plus sérieux de communication entre la Maçonnerie et le monde profane. On sait, d'ailleurs, que le Congrès des Grandes Loges allemandes, en 1904, et l'Union des Francs-Maçons allemands, en 1908, ont exprimé des vœux en ce sens.

— *La conquête de la jeunesse.* — Le *Bundesblatt*, journal officiel maçonnique, dans son numéro du 1^{er} septembre, donne un rapport de la séance tenue par l'Union des Vénérables des Loges de la Prusse Orientale et de la Vieille Prusse, réunion qui s'est tenue le 13 avril à Dantzig. On voit figurer à l'Ordre du jour les deux sujets particulièrement intéressants : « Travail en commun des Loges de *Saint-Jean* et de l'*Union des Francs-Maçons allemands* » et « Conquête de la jeunesse, surtout de la jeunesse académique à la Maçonnerie ».

Le journal où nous puisons cette information ajoute :

Bien que certains membres aient fait des réserves sur l'opportunité du travail dans le monde profane, pour l'Union des Francs-Maçons, on a exprimé la confiance dans la direction imprimée à ce corps, et l'on a voté la mention suivante : « L'Union des Vénérables tient pour désirable et digne d'encouragement la conquête de la jeunesse académique, mais elle est opposée à toute organisation d'un enrôlement systématique. »

— Profitant d'un voyage à Leipzig, le Fr. Müffelmann a fait à la corporation d'étudiants *Arminia*, dont il est membre honoraire, une conférence sur l'histoire, l'essence et les devoirs de la Franc-Maçon-

nerie, surtout dans leurs rapports avec les tendances intellectuelles de notre temps. Cette conférence ayant été fort bien accueillie, il est à souhaiter, dit un journal officiel de la Maçonnerie, que des conférences analogues soient faites aux corporations d'étudiants des Universités de Suisse, la *Zofingia*, l'*Helvetia* et autres.

— « *L'Eglise de Satan* ». — Nous trouvons, dans un périodique maçonnique, la reproduction d'un excellent article de la *Kolnische-Volkszeitung*, du 11 septembre 1913 qui avait échappé à nos recherches. En voici les passages les plus intéressants :

L'accusation, portée contre la Franc-Maçonnerie, de corrompre la jeunesse par de funestes leçons, n'est que trop justifiée au point de vue des catholiques, si l'on considère les résultats produits par l'école Ferrer, laquelle, au dire du Grand-Orient de France, réalise l'idéal maçonnique, et par l'école sans religion qui, en France, est l'œuvre propre de la Loge. La Ligue des Grandes-Loges d'Allemagne, dans son empressement à protester contre les qualifications employées par Mgr Koppes, a oublié qu'au Luxembourg on pratique la Franc-Maçonnerie du Rite Ecossais avec ses 33 grades, et que dans ce rite on trouve plus d'un détail qui justifie l'épithète de *Schandlich* (honteux)¹ — en supposant que ce soit ce mot qui ait été prononcé. Il suffit de rappeler ici le rituel du 30^e grade, celui du chevalier Kadosch. Sans doute, la Franc-Maçonnerie allemande ne veut pas entendre parler du rite écossais, avec son système de hauts grades, mais il n'en est que plus étonnant de l'entendre prendre la défense d'une Maçonnerie de ce Rite.

Quant aux expressions : « Eglise de Satan » « qui a pour Dieu le Démon », la Ligue des Grandes-Loges allemandes est d'autant plus mal fondée à s'en plaindre, qu'elle n'a pas le droit de le faire au nom de la Franc-Maçonnerie tout entière. La qualification « d'Eglise de Satan » a été adoptée comme un éloge, et cela fréquemment, par des écrivains maçonniques, qui ont vu dans Satan la personnification prétendue victorieuse contre l'ordre établi et son souverain Arbitre. Nous nous bornerons ici à rappeler le fameux hymne à Satan du Fr. Carducci, hymne qu'on chante avec enthousiasme dans les Loges italiennes.

L'explication de la Ligue des Grandes-Loges d'Allemagne fait allusion aux « sentiments religieux et moraux bien connus du public » qui sont les bases de la Franc-Maçonnerie. Ce passage fait sourire, quand on songe que la Ligue des Grandes-Loges allemandes affiche avec ostentation, en ce moment même, sa solidarité avec la Maçonnerie internationale, et surtout avec la Maçonnerie écossaise à hauts grades, et accepte ainsi sa part de responsabilité. Deux noms suffi-

1. Les comptes rendus varient suivant leur origine sur l'expression employée par Mgr Koppes : les uns disent *Schandlich* (honteux), les autres *Schädlich* (funeste, nuisible).

sent pour caractériser ces sentiments religieux et moraux qui sont la base de la Maçonnerie : Ferrer, Furnémont.

Au lieu de défendre la Maçonnerie, la Ligue des Grandes-Loges allemandes eût mieux fait de profiter de l'occasion pour rejeter toute solidarité avec la Franc-Maçonnerie de langue latine, où la Grande-Loge de Luxembourg, Grande-Loge, petite et peu importante, mais animée des tendances des Grands-Orients de France, de Rome et du Portugal, est décidée à ne pas rester en arrière, dans le mouvement anticlérical et révolutionnaire.

Le dernier Convent de Paris, vu d'Allemagne. — Voici ce que dit, à ce sujet, la *Kolnische Volkszeitung*, du 26 septembre.

Il n'y a d'intéressant dans cet événement, que l'appréciation portée par l'opinion publique sur la Maçonnerie et ses projets. Les catholiques français ne sauraient rester indifférents à l'attitude des non catholiques intelligents, qui ont une situation considérable et influente, à l'égard de la Loge. La grande lutte, qui a été engagée depuis quelques années et qui dure encore, se livre autour de l'école et de la réforme électorale, et l'on se demande si l'on parviendra enfin à détruire le régime d'injustice établi par la Loge. A vrai dire, l'aveur n'offre pas une perspective bien favorable pour les catholiques, car un des journaux les plus considérables de la presse non catholique, le *Temps*, qui, jusqu'à ce jour, avait aidé à combattre les Loges, a publié tout récemment... leur défense. Ce fut une surprise des plus désagréables pour tous. Et le *Temps* ne s'en tient pas à une défense des Loges : il y joint une critique injurieuse de l'organisation catholique, car il représente l'Ordre des Jésuites comme la contre-partie de la Maçonnerie. Le *Temps* s'attache ensuite à démontrer qu'il y a eu dans la Maçonnerie des hommes de haute valeur morale et intellectuelle, dont la seule présence dans cette société suffit pour réduire à néant « les arguments fantaisistes » des ennemis de la Maçonnerie. Il soutient qu'on ne doit point mettre au compte de la Maçonnerie l'affaire des Fiches, parce qu'on n'y aurait vu figurer que des subalternes sans importance ! Le *Temps* conseille enfin à la Maçonnerie de ne pas s'ouvrir trop largement aux démagogues, et il lui reproche d'avoir accordé déjà trop de place dans ses rangs à l'élément démocratique.

Tout cet article est inspiré par une sympathie des plus vives pour la Maçonnerie, dans laquelle il voit un allié indispensable pour les prochaines élections. Mais ce qui est le plus significatif, c'est l'effort que fait un tel journal pour établir un parallèle entre la Maçonnerie et l'Ordre des Jésuites. Ce qu'il dit du « mystère » de cet Ordre n'est qu'un simple « humbug ». Mais l'influence funeste des Loges a été stigmatisée avec toute l'énergie nécessaire par des hommes distingués, et particulièrement dans le pays classique de la Maçonnerie, l'Italie. Le changement brusque d'attitude du *Temps* reste

le phénomène inquiétant, et l'on ne tardera pas à connaître l'origine des ressources qui ont permis à ce journal de se remettre à flot, après une crise qui fut difficile, et un agrandissement trop rapide de son numéro... Cela est d'autant plus grave que dans les dernières élections partielles, les Catholiques ont fait porter les Démocrates contre les Loges.

- Λ *La Maçonnerie sur la défensive.* — Le Journal *Deutsche Nachrichten* de Berlin, du 23 septembre, a publié un article intitulé « Franc-Maçonnerie et publicité », où il traite de la manière dont la Franc-Maçonnerie doit se défendre contre les informations inexactes, tendancieuses et volontairement dénaturées. L'auteur reconnaît que la tâche n'est pas aisée. En ce qui concerne les Loges Libres-Penseuses, il faut non seulement une exposition exempte de toute réclame, de tout esprit de propagande, de la vérité sur l'essence et le but de la Maçonnerie ; il faut une union plus étroite des milieux qui sont en relation amicale avec la Franc-Maçonnerie, il faut verser du vin nouveau dans les « vieilles outres », afin que le monde cultivé arrive à se convaincre que la Maçonnerie est un facteur important de notre vie civilisée.

Comme on le voit, c'est un journal allemand qui qualifie les Loges allemandes d'*alte Schlaüche* (vieilles outres.)

— *Un défenseur de la Maçonnerie.* — M. Schwabe, qui est Docteur, et qui le dit, est aussi Franc-Maçon, et il ne le dit pas. Il est même un Fr. : de grande importance et une des bonnes plumes de la Loge. C'est donc une apologie officielle qu'il a fait paraître dans un journal quotidien de Breslau. Nous la donnons ici, sans relever les assertions effrontément mensongères qu'on y trouvera. Cet article a pour titre : « *La Franc-Maçonnerie, telle que la voient les Cléricaux :* »

Dans son édition du soir, du 25 septembre, la *Germania* publie un article intitulé « *Phrases Maçonniques* », où elle dit que le peuple allemand veut la vérité sur la Franc-Maçonnerie et demande « à être éclairé sur la nature et l'action de la Maçonnerie », et elle ajoute que le Congrès (*de l'Union des Francs-Maçons allemands*), de Breslau, n'a apporté aucune lumière sur ce point.

La réunion annuelle de cette Société n'était point une réunion publique ; elle n'avait point pour but de faire des déclarations publiques. Quiconque veut savoir la vérité sur la Maçonnerie, sa nature et son action, n'a qu'à consulter les ouvrages publiés sur la Maçonnerie ; ils se trouvent chez tous les libraires. De plus, le secrétariat de l'Union des Francs-Maçons allemands, qui a son siège à Iéna, 5,

Scheidlerstrasse, est prêt à donner des explications et des renseignements sur ce point, à tous ceux qui en demandent.

La *Germania* parle ensuite d'hostilité maçonnique, contre la Religion et l'Église, d'une influence fâcheuse et suspecte de la Maçonnerie dans la politique, des relations de la Maçonnerie allemande, avec la Maçonnerie internationale.

Nulle part, même en France, en Portugal, en Espagne, en Italie, la Franc-Maçonnerie ne se pose en ennemie d'une Religion ou d'une Église. L'Ultramontanisme et le Jésuitisme, qu'il ne faut point confondre avec l'Église catholique et avec la croyance catholique, représentent la lutte de la Maçonnerie, en faveur de la liberté de penser, comme une lutte antireligieuse.

La *Germania* n'a pas encore réussi à prouver que la Maçonnerie allemande exerce une influence fâcheuse sur la politique ; la publicité qu'elle a donnée récemment à une pièce, et qu'elle présente comme une preuve documentaire, ne saurait être regardée comme la démonstration d'une action politique fâcheuse. Il serait à souhaiter que les cléricaux et les Jésuites ne fissent pas plus de politique que les Loges allemandes.

En ce qui concerne les relations, qui unissent les Loges allemandes, avec la Franc-Maçonnerie internationale, et aussi avec les Loges de langue romane, lesquelles « ne font aucun mystère de leur haine contre la Religion et l'Église », il faut remarquer d'abord, que les Loges romanes font, sans doute, de la politique, mais qu'elles ne professent aucune hostilité contre l'Église, aucune haine contre la Religion. C'est pourtant aller trop loin que de représenter les adversaires des Ultramontains et des Jésuites, comme des ennemis de la Religion et de l'Église.

Quant à une influence qu'exercerait la Franc-Maçonnerie romane sur la Franc-Maçonnerie allemande, il ne saurait en être question. Chaque Grande-Loge est autonome, et elle se montrerait fort en colère, si une autre Grande-Loge prétendait lui dicter des règles de conduite. Ajoutons que beaucoup de Grandes-Loges, de langue romane, et d'abord le Grand-Orient de France, ne sont point reconnues par d'autres Grandes-Loges, qui sont aussi très nombreuses ; citons : la Grande-Loge d'Angleterre, celles d'Ecosse, d'Irlande, de Danemark, de Suède, de Norvège, les trois Grandes-Loges de la Vieille-Prusse, la Grande-Loge « *La Concorde* », de Darmstadt, la Grande-Loge Nationale de Saxe, à Dresde. Ces Grandes-Loges n'entretiennent aucun représentant auprès du Grand-Orient ; elles n'ont donc aucune relation immédiate avec lui. De même, les Grandes-Loges américaines ont une attitude des plus réservées, à l'égard des Loges romanes. Les relations internationales de la Franc-Maçonnerie reposent sur une Symbolique commune ; elles consistent dans le culte des sentiments fraternels et dans des rapports amicaux. Pour une direction unitaire de la Franc-Maçonnerie, une direction telle que la possède l'Ultramontanisme, avec ses buts secrets, ses Ordres

secrets, il n'y en a point ; il n'en existe que dans les articles écrits « pour un certain but », par les journaux cléricaux.

La Franc-Maçonnerie se distingue du Catholicisme, entre autres choses, en ce qu'elle n'affirme point être seule à posséder la vérité, en ce que, dès lors, elle n'impose à ses adhérents aucuns dogmes, et qu'elle se borne à leur faire connaître ses conceptions, uniquement par le moyen des Symboles. Pour la Franc-Maçonnerie, le symbole du divin est « le Tout-Puissant Architecte de tous les Mondes ». C'est là une distinction essentielle, qui sépare la Maçonnerie de toute Eglise ayant des dogmes. La Maçonnerie n'est point, non plus, une Société de contrainte, telle que le sont devenues aujourd'hui les Eglises, elle est une « communauté de sentiments », dans laquelle chaque Franc-Maçon est libre de se faire son opinion sur les choses suprêmes.

Quant à « la Franc-Maçonnerie du *Soleil Levant* », qui a son siège à Nuremberg, et qui date de 1907, cette Société, que mentionne l'article de la *Germania*, ne fait point partie de l'Union des Grandes-Loges, en sorte que son programme ne peut servir à soutenir l'argumentation de la *Germania*, contre la Franc-Maçonnerie allemande.

Le Patriotisme et la Maçonnerie. — On lit dans un des meilleurs périodiques de la Maçonnerie allemande :

« La Presse profane et plusieurs écrivains profanes contredisent l'assertion formulée en ces derniers temps, et selon nous, avec raison par les Frères Francs-Maçons, à savoir que le soulèvement et la marche triomphale du peuple allemand dans les années 1812 et 1813 sont dus en première ligne aux Francs-Maçons, qui occupaient à cette époque, des postes éminents dans la politique et l'armée, aux francs-maçons qui étaient des savants et des poètes. Quelques disciples de l'ultramontanisme vont jusqu'à réduire le rôle de la Franc-Maçonnerie, en 1813, à si peu de chose que, selon eux, ce ne sont point les Francs-Maçons qui ont porté le peuple à des actes d'héroïsme, mais au contraire que ce fut le peuple qui inspira aux Francs-Maçons les exploits accomplis sur le champ de bataille de Leipzig. C'est peut-être sous cette même inspiration qu'on redira dans cent ans que c'est le peuple allemand qui a poussé les initiateurs du monument à cette entreprise. Mais il est aisé de démontrer que cette assertion est erronée. Les fondateurs et les personnalités actives de la Ligue des Patriotes allemands sont des Francs-Maçons, et presque tous appartiennent à la Loge *Apollo*, de Leipzig. Une conférence à la Société pour l'histoire de Leipzig, sous la présidence du F. Directeur d'Ecole, Eduard Mangner, a été le point de départ du mouvement qui a abouti à l'édification du monument et cette idée a pris consistance et précision entre les quatre piliers de la Loge *Apollo*, à l'occasion d'une réunion de club. L'homme qui a travaillé à répandre l'idée, à la faire accepter, à la rapprocher de sa réalisation, ce fut le F. Clemens Thieme, qui exerce depuis 33 ans la profession d'architecte.

— Le conseil municipal de la ville de Leipzig a décidé de conférer le titre de Bourgeois d'honneur (Ehrenbürger) au F. : Clemens Thieme, pour reconnaître la part active que ce F. : a prise à l'érection du monument commémoratif de la bataille des Nations.

Le rapprochement maçonnique franco-allemand. — Nous empruntons à un périodique fort au courant des choses du monde maçonnique quelques détails au sujet de cette tentative. Ils compléteront ou éclairciront les renseignements d'origine française.

L'idée du rapprochement est accueillie avec grande faveur dans les milieux maçonniques français. Environ 60 Loges françaises seront représentées par leurs délégations ; le Grand-Orient sera aussi représenté. Le groupement de 42 Loges, appartenant pour la grande majorité au Grand-Orient, qui travaille avec le plus d'ardeur au rapprochement franco-allemand, veille à ce que chacune de ses Loges soit représentée à cette fête. La Loge *Italia* (qui dépend de la Grande-Loge, et travaille en langue italienne sera présente au grand complet. La Loge *Cosmos*, aussi dépendante de la Grande-Loge, enverra une délégation fort nombreuse, de même que la Loge *Mont-Sinaï*, de la même obédience.

Le conseil de l'Ordre du Grand-Orient sera représenté ; le conseil Fédéral de la Grande-Loge de France enverra son Grand-Maitre adjoint, le F. : Nicol, pacifiste enthousiaste et grand partisan du rapprochement franco-allemand. Il sera accompagné de deux membres. Le suprême conseil du Rite Ecossais (hauts grades) se fait aussi représenter, en sorte que du côté des Français, la participation sera des plus complètes.

Il n'en est que plus regrettable que la participation du côté allemand soit aussi restreinte jusqu'à ce jour. Deux Loges de Krefeld, une de Strasbourg et une Loge de Metz, à cela se borne la liste des Loges annoncées. On dirait que notre idée toute belle qu'elle est, ne nous a guère valu de sympathie de la part des F. : allemands. Certains trouvent la date du 18 octobre mal choisie. Mais on n'a pu faire autrement, et pour ma part je trouve que c'est une belle pensée que d'avoir choisi la date de la Bataille des Nations pour parler du rapprochement. D'autres ne se seraient pas laissés effrayer par le choix que fit le congrès de Paris, en juillet 1911. Ils ignorent ou ils oublient que cette réunion n'a pas été organisée par une Grande-Loge, mais qu'elle est en quelque sorte une entreprise personnelle, due à l'initiative d'un groupe de Vénérables, qui méritent les plus grands éloges, alors même que tout n'irait pas au gré de leur désir.

Loges. — Les Odd-Fellows possèdent une *Grande-Loge* en Allemagne ; cette Grande-Loge ne se réunit que tous les deux ans. Elle a tenu sa dernière séance, la 24^e, à Guesen (Pologne prussienne), du

23 au 27 juin. Au 1^{er} avril, la *Grande-Loge des Odd-Fellows* comptait 16 Loges avec un total de 6.581 membres. Les cercles de Dortmund, Duisbourg et Dusseldorff ont été promus au rang de Loges, pendant que se fondaient des cercles à Dresde, Dusseldorff, Mayence, Worms, Konith, Kellinhusen, Schernbeck et Iéna. **Cet Ordre existe aussi en Suède.** La Grande-Loge suédoise compte 55 Loges avec 6.366 membres. La F. : M. : se propage rapidement en Suède, car l'Ordre compte cette année 446 membres de plus que dans la précédente.

— Le 16 novembre a eu lieu la dédicace d'un nouveau local destiné à une loge maçonnique dépendant de la Grande-Loge provinciale de Hambourg, mais situé à Berlin, Emserstrasse 12/13. La convocation à cette cérémonie est signée des FF. : Moller, grand-maître provincial, et Ludw. Italianer, grand secrétaire provincial.

— La section régionale de Hambourg de l'Union des Francs-Maçons allemands a tenu séance le 25 octobre dans cette ville. Conformément au but de l'Union, qui est d'encourager les efforts de tout genre pour « la propagation de la science maçonnique », on s'est occupé de « l'éducation maçonnique en vue de former la personnalité » ; puis on a traité de l'état actuel des recherches sur l'histoire maçonnique en Allemagne. La commission instituée par l'Union a exposé ses travaux préparatoires dans un rapport spécial. C'est la première fois qu'on traite un sujet dans une réunion régionale. Le *Hamburger Fremdenblatt* du 19 octobre, qui donne ces informations, ajoute que les études historiques sur la Maçonnerie sont les meilleurs arguments à opposer aux assertions des calomnieux tels que Mgr Koppes, et des gens superficiels, comme Mr. von Kellwald, qui traite la Maçonnerie de « passe-temps inoffensif ».

— On lit dans un périodique maçonnique allemand, à la date du 11 octobre 1913 :

Il y a à Paris une Loge dite *Goethe à Paris*, qui travaille en langue allemande. Elle a organisé pour le 18 octobre un travail solennel, dans lequel le Fr. : André Lebey, membre du Conseil de l'Ordre, et le professeur Heinrich Kraft (médecin-major), Vénérable d'honneur de la Loge de Strasbourg *La Cathédrale d'Erwin*, feront une conférence sur le même sujet : « Français et Allemands ». Le lendemain aura lieu, à l'Hôtel du Palais d'Orsay, un banquet où les SS. : seront admises. Dans ces deux réunions, les Maçons français et allemands prononceront des discours tendant à établir l'entente entre la Maçonnerie des deux pays.

Varia : On lit dans la *Hamburger Fremdenblatt*, du 23 octobre :

La signification sociale des mœurs commerciales, tel est le sujet

mis au concours par l'Union des Francs-Maçons allemands. Ce sujet doit être traité dans un ouvrage qui ne dépasse pas dix feuilles, et la date assignée, pour le dépôt des manuscrits ou des imprimés, est le 1^{er} juin 1914. Ils doivent être adressés au secrétaire de l'Union, le Fr. : capitaine Clausen, à Iéna, rue Frédéric-Jean. Le meilleur travail recevra un prix de 3.000 marks et sera publié par l'éditeur Eug. Diederichs, d'Iéna.

— Le journal qui nous fournit cette information, omet de nous dire si la signature des concurrents doit être accompagnée des trois points.

Avis aux collectionneurs. — L'Union des Francs-Maçons Allemands a confié au professeur peintre et dessinateur Bruno Heroux, la confection d'un dessin, destiné à des cartes postales maçonniques, que les FF. : utiliseront, quand ils n'auront point de secrets d'Etat à échanger. Les FF. : ont accueilli cette décision avec enthousiasme, et en peu de semaines, plus de 4.000 de ces cartes ont été vendues.

Encore les chapeaux. — Il est toujours pénible d'entendre parler de niaiseries, d'inepties, sur un ton grandiloquent et solennel, où l'on voit que l'orateur est convaincu de l'importance de ses élucubrations. C'est ce que nous avons éprouvé plus d'une fois, à la lecture des articles maçonniques, où il est question des chapeaux. En ce moment nous avons sous les yeux un article sur la question des chapeaux et étudiée en cinq colonnes. Nous y apprenons que le chapeau était jadis l'insigne de l'homme libre, et que les Francs-Maçons étant, par définition même, des hommes libres, doivent l'affirmer, par le moyen d'un chapeau, que ce chapeau doit être uniformément un haut de forme, *vulgo* gibus, ce qui exprime non seulement la liberté, mais encore l'égalité, qui règne entre hommes libres. La fraternité doit se trouver aussi dans ce chapeau, mais on ne nous dit point l'endroit précis... Nous nous en tenons là, en promettant aux lecteurs de la *Revue* de ne plus dire un mot de ce sujet, quelque passion qu'y mettent nos informateurs.

ANGLETERRE. — *Mariage du prince de Connaught.* — Les journaux anglais sont pleins de détails enthousiastes sur les cérémonies du mariage du prince Arthur de Connaught et de la duchesse de Fife. Certains s'expriment en termes dessus de pendule Restauration. « Le Prince Arthur s'inclina devant sa fiancée, et l'âme de ce jeune prince et soldat était dans ses yeux comme il regardait fixement sa timide beauté. » Le prince Arthur est un aimable jeune homme, un très bon capitaine de dragons, très digne de sympathie respectueuse, et sa jeune femme est charmante. On peut en faire l'éloge sans emphase ridicule. Seule-

ment, comme tous les Princes de sa maison, il a des attaches maçonniques bien connues. Voici, par exemple, à titre de curiosité, d'après la *France antimaçonnique* (1913), le texte complet de la proclamation officielle du F.: Duc de Connaught comme Grand-Maitre de la Grande Loge des *Mark Master Masons* :

« Qu'il soit connu que le Très Haut, Très Puissant et Très Illustre Prince Arthur William Patrick Albert, Duc de Connaught et Stas-
thearn, Comte de Sussex, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg-Gotha, Chevalier du Très Noble Ordre de la Jarretière, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Chevalier du Très Illustre Ordre de Saint-Patrice, Grand-Maitre et Premier et Principal Chevalier du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Commandeur de l'Ordre Exalté de l'Étoile de l'Inde, Chevalier Grand-Croix du Très Distingué Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Commandeur du Très Eminent Ordre de l'Empire Indien, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal de Victoria, Membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Feld-Maréchal dans l'Armée, Gouverneur Général et Commandant en chef dans le Dominion du Canada, Grand-Maitre de la Grande Loge Unie des Anciens Maçon-Libres et Acceptés d'Angleterre, Souverain des Ordres Unis du Temple et de l'Hôpital pour le Royaume-Uni, Très Eminent et Suprême Grand-Maitre en Angleterre et dans le Pays de Galles, dans les Colonies et Dépendances de la Couronne Britannique et en Irlande, Chevalier Grand-Croix, etc., etc., etc., etc., est installé Grand-Maitre de la Grande-Loge des *Mark Master Masons* d'Angleterre, du Pays de Galles et des Colonies et Dépendances de la Couronne Britannique ; puisse le Grand Administrateur de l'Univers le conserver longtemps ! »

Les Revues maçonniques sont bien plus explicites à ce sujet que la presse mondaine. Voici en quels termes l'une d'elle rend compte des incidents du mariage et du rôle qu'y ont joué les FF.: :

Le Prince Arthur de Connaught a reçu, à Clarence House, au Palais de Saint-James, lundi matin, 13 octobre, une députation de la Grande-Loge amie des Maçons anglais, composée du Pro Grand-Maitre Lord Amphill, du député Grand-Maitre, le Très Honorable Thomas K. Halsey, du président du Bureau des Affaires générales, le F.: Alfred F. Robbins et du Gr.: Soc.:, Sir Edward Letchworth qui lui offrirent un service d'argent, présents de noces de la Gr.: L.:, comme un gage d'affection fraternelle des compagnons maç.: de Son Altesse Royale.

La réception était sans cérémonie, mais Lord Amphill, en quelques mots pleins de cordialités, assura S. A. R. de l'estime sincère en laquelle il est tenu par ses F.: Maç.:, non seulement en Angleterre, mais dans le reste du monde, à raison de ses qualités per-

sonnelles et de son zèle pour le service public, comme aussi à raison du dévouement affectueux qu'éprouve tout maçon à l'égard du Tr.: Resp.: Gr.: M.: S. A. R. le duc de Connaught. Ce présent symbolisait, par ses emblèmes maçonniques, l'hospitalité et la vraie fraternité, et c'était le vœu de tous les donateurs qu'il en puisse jouir de longues années.

S. A. R., en réponse, dit qu'il ne pouvait trouver d'expressions pour rendre la satisfaction profonde avec laquelle, lui, si jeune F.: dans la Maç.:, il acceptait ce joli présent, et il assura la députation, comme représentant tout le corps des F.: M.: anglais, qu'il le garderait toujours précieusement, comme un souvenir d'amitié sincère. Le Prince serra alors très cordialement la main de chacun des membres de la députation, et répéta à plusieurs reprises quel plaisir il ressentait à ce sujet. La duchesse de Fife n'assistait pas à cette entrevue sans étiquette ; mais, un peu plus tard, elle vint voir le présent, et on assure qu'elle aussi exprima sa gratitude. Dans le cours de l'après-midi, il fut admiré également par la reine Alexandra et d'autres membres de la famille royale.

Les quatre représentants de la Grande-Loge furent invités, le soir, à une réception donnée par le roi et la reine, au Palais de Saint-James, pour permettre aux amis personnels du marié et de la mariée de voir les cadeaux de nocés, et la société de Londres y était admirablement représentée. La réception avait été précédée d'un dîner de famille au Palais de Buckingham, d'où LL. MM. et leurs hôtes se rendirent en voiture à Saint-James. Là, après avoir fait le tour des salons, le Roi et la Reine, qui étaient d'excellente humeur et causaient avec cordialité avec beaucoup des assistants, prirent la tête du défilé, suivis par la Princesse royale et sa jeune fille, la princesse Maud de Fife, puis par le prince Arthur et sa fiancée. Le G.: Maître, le duc de Connaught, accompagné par la princesse Patricia, le roi et la reine de Norvège, le Prince de Galles, la Princesse Victoria, d'autres membres de la famille royale étaient présents. Le Roi demeura près d'une heure et remercia personnellement chacun des représentants de la Maç.:. Parmi les membres du Cabinet qui assistaient à la réception, nous citerons le Premier Ministre, le Lord Chancelier, le Secrétaire des Affaires étrangères, le Secrétaire à l'Intérieur, le Secrétaire des Colonies, le Premier Commissaire des Travaux. Parmi la noblesse, il faut nommer les ducs de Devonshire et de Rutland, parmi les prélats l'évêque de Londres, et lord Strathcona parmi les représentants de nos colonies.

Les cadeaux de nocés étaient exposés dans la chambre de la reine Anne, sur de longues tables alignées de trois côtés de ce superbe appartement, et au milieu, il y avait un grand gâteau nuptial. Les représentants de la Grande-Loge ont dû être particulièrement touchés de voir le présent de la Maçonnerie placé au centre des cadeaux de nocés. Le service d'argent consistait en deux paires de candélabres, une paire à 5 branches, et l'autre à 3, les colonnes can-

nelées et découpées de décorations perlées, huit chandeliers de table décorés de même, douze salières à décors semblables, le trépied supportant chacune composé d'un médaillon reposant sur une volute ; douze cuillers à sel assorties comme décor et un plateau à thé ovale, bordé d'une galerie ajourée, dont les décors étaient une série de festons supportés par des médaillons. Les armes et l'écusson de S. A. R. étaient gravés sur le plateau à thé, entre les emblèmes maçonniques, et au verso, une inscription, rappelant les vœux fraternels des Francs-Maçons anglais. Toutes les autres pièces portaient le monogramme du Prince Arthur et celui de la Jarretièrre. Conformément au désir exprimé par le Roi, le don de la Grande-Loge était exactement semblable au modèle qui avait été choisi par Leurs Majestés, un service d'argent complétant le service de table. Ici le plateau portait l'inscription : Offert par George R. et L. et Mary, le 15 octobre 1913. Les assistants ont beaucoup remarqué quelle part importante du service constituait le présent de la *Grande-Loge Unie d'Angleterre*.

Il est à propos de rappeler, à ce propos, que lors des noces d'argent de S. A. R. la princesse de Galles, (la reine Alexandra), les Francs-Maçons d'Irlande lui offrirent une parure de diamants. En 1905, la Princesse Margaret de Connaught reçut un cadeau de la *Grande-Loge Unie d'Angleterre*, à l'occasion de son mariage avec le Prince-héritier de Suède, député Gr.: Matt.: de l'Ordre dans son pays.

— Une autre feuille, de la maçonnerie, américaine celle-ci, publie une lettre adressée au Grand Sec.: des *Grandes Loges du Maryland* (Etats-Unis) et de *Québec* (Canada) par le F.: E. Letchword G.: sec.: de la *Grande Loge unie d'Angleterre*. Elle rectifie certaines allégations qui avaient trouvé créance dans le monde maçon sur l'entrée dans l'ordre du duc et du prince de Connaught.

Son Altesse Royale le duc de Connaught a été initié dans la *Loge du Prince de Galles* le 24 mars 1874 ; il a été reçu compagnon le 27 juin 1874 et promu maître le 27 avril 1875. En chaque occasion, la cérémonie fut complètement accomplie sans la plus légère abréviation, sans la moindre variation aux rites établis.

S. A. R. le prince de Connaught a été initié par le Pro G.: M.:, c'est-à-dire par le F.: lord Amphill en personne, dans la *Loge royale Alpha* le 25 mai 1911. Il a été reçu compagnon dans la même Loge par le M.: R.: W.: F.: Lord Kensington, le 2 juillet 1911, et promu maître dans la *Loge Household Brigade*, par le S.: S.:, le 29 avril 1912. Dans chaque cas, la cérémonie fut exactement la même que pour tout autre candidat franc-maçon.

— Un autre périodique maçonnique fournit un complément de

renseignements sur les relations de la F. : M. : avec la famille royale depuis plus d'un siècle :

Beaucoup de souverains de l'Angleterre ont été étroitement liés avec les Loges, depuis l'introduction de la F. : M. : en Angleterre. En 1790, le Prince de Galles, plus tard Georges IV, fut élu Grand-Maitre. Le duc de Sussex lui succéda en 1813. Georges IV, lors de son accession au Trône en 1820, continua à être le Grand Patron de l'Ordre, et Guillaume IV le devint en 1831. Un autre Prince de Galles, celui qui régna sous le nom d'Edouard VII, devint Grand-Maitre en 1875, charge qu'il remplit à la plus grande satisfaction de tous les FF. : M. :, jusqu'à son accession au trône, en 1901. Le duc de Connaught, son frère, lui succéda. C'est lui qui est actuellement le Grand-Maitre, et son intérêt pour la F. : M. : est attesté par les nombreuses communications qu'il lui a adressées pendant son absence forcée de l'Angleterre. Cet intérêt n'a jamais faibli depuis la date de son élection.

Le feu duc de Connaught, frère du roi Georges V, fut initié dans la *Loge Royal Alpha n° 16*, en 1855, et cinq ans plus tard, on l'installa en qualité de Grand-Maitre provincial du Berkshire. Il fut aussi élu Pro-Grand-Maitre de l'Angleterre. Le roi Georges V n'a jamais été initié, mais la reine Mary et lui ont toujours témoigné le plus sympathique intérêt pour les entreprises charitables créées sous les auspices de la F. : M. :. Le Roi est le patron des trois grandes institutions maçonniques de bienfaisance, et la Reine est patronne de l'Institution royale maçonnique des jeunes filles. Tant le Roi que la Reine ont fait des dons aux trois institutions qu'on vient de citer. En vue du bi-centenaire de la formation de la Grande-Loge, en 1917, qui sera l'occasion d'une série de fêtes, on a décidé de s'abstenir de célébrer en 1913 le centenaire de l'Union des Grandes-Loges, mais on ne manquera pas d'y faire de nombreuses allusions pendant la saison maçonnique, aux diverses réunions des Loges.

Maçonnerie internationale. — On sait que la Maçonnerie anglaise a un caractère étroitement national et insulaire, et qu'elle le défend énergiquement, au risque d'une rupture violente avec certains Orients du continent. Toutefois il se fait entendre, de temps à autres, des voix dissidentes.

Ainsi nous apprenons, par un périodique maçonnique, qu'il s'est fondé à Londres une *International Masonic Forward Movement Association* (Ass. Internationale Maçonnique pour le progrès). Elle se propose de provoquer la réunion d'une Fraternité universelle « en vue d'un effort enthousiaste pour élever la Maçonnerie à la place qui lui est due comme Grande Puissance pour le bien dans le monde. » Elle compte atteindre le but par la création d'un bureau maçonnique interna-

tional (institution qui existe déjà et n'est guère prospère) par des voyages maçonniques, etc. La cotisation annuelle est de 5 shillings. Nous ne tarderons pas à apprendre le décès de cette Association.

— *Le Kolnische Volkzeitung*, du 22 septembre 1913, ajoute à ces renseignements :

Il s'est formé une *International Masonic Society* (société maçonnique internationale). Dans la section de Londres, on fait déjà des conférences en français, en allemand, en italien et en anglais. Il y a des sections de correspondance qui travaillent parallèlement, qui sont organisées sur le modèle des sociétés savantes, et qui travaillent à la création d'un organe « *L'Unification internationale des Francs-Maçons*, afin d'amener cette unification par l'échange des idées.

— *La réconciliation entre la Maçonnerie anglaise et le Grand-Orient*. Nous lisons dans un journal maçonnique :

Jusqu'à ce jour, l'entrée des Loges anglo-saxonnes était interdite aux membres du Grand-Orient de France, et on expliquait cette interdiction par le refus de ces derniers d'admettre la formule du Grand Architecte de l'Univers. D'après les communications libres, que publie *l'Union des Francs-Maçons allemands*, des négociations seraient ouvertes de la part des deux Grandes-Loges, pour aplanir ce différend.

— Le 1^{er} octobre est une date importante dans l'histoire de la Franc-Maçonnerie de Penrith. C'est le jour où la *L. Unanimité de Penrith*, n° 339, fête son centenaire. En réalité, cette Loge remonte à une époque antérieure à 1776 : mais en 1811, la Loge ancienne perdit sa vieille charte, et la Loge *Unanimité* fut réintégrée dans la Maçonnerie par la *Grande-Loge des Modérés*, en 1813. Le doyen de cette Loge, le F. W. Little, a été initié en 1855.

— La réunion annuelle du Grand Chapitre provincial du Cheshire a eu lieu le 4 octobre 1913, au Wallasey Masonic Hall, à Liscard.

— Le 27 septembre dernier, la Grande-Loge provinciale de Cheshire tenu un meeting spécial du Town Hall, à Knutsford.

— La réunion de la *Grande-Loge provinciale de Dorset* a eu lieu à Lyme Regis le 29 août 1913. Les FF. L. y étaient venus de toutes les parties de la région, beaucoup en autos de différents modèles. Le rapport du Comité des comptes indique un encaisse de 296 liv. sterl. De 1897 au 31 décembre 1912, la Loge s'est accrue de 550 FF. L. En 1912 il y a eu 138 affiliations et 83 décès, démissions et radiations.

— La *Grande Loge provinciale Monmouthshire* a tenu le 1^{er} octobre sa réunion à Roll Hall (Monmouth), sous la bannière de la *Loyal Monmouth Lodge n° 457*.

— Le chapitre annuel du *prieuré provincial de Northumberland et de Durham de l'Ordre du Temple*, a eu lieu le 30 septembre dernier, à Newcastle-on-Tyne. Il y a eu un décès dans l'année et pas d'affiliation.

— La réunion annuelle de la *Loge provinciale Grand Mark* du Staffordshire et du Shropshire a eu lieu le 30 septembre 1913, aux masonie Rooms, à Handsworth, sous la présidence du colonel G. W. Walker G. L. M. provincial.

— La réunion annuelle de la *Grande-Loge provinciale de Warwickshire* a eu lieu le 22 septembre, au Grand Hôtel, Birmingham, sous les bannières de la *Première Loge de Lumière, n° 468, la Loge de Saint-Alphège, n° 1431, et la Loge des Loyaux Voyageurs, n° 2733*. 33 Loges actives dépendent de sa juridiction, d'après le rapport, et le total de ses membres s'élève à 2.274.

— D'après le rapport du Grand Arch. provincial, la *Grande Loge provinciale de Wiltshire* comprend 14 loges faisant un total de 884 F. L.

— Le 1^{er} octobre a été consacré le *Chapitre des Hommes Libres*, à Abercorn Rooms. C'est le F. L. Sir Edward Letchword qui a dirigé la cérémonie.

— La *Loge Polytechnique du Sud-Ouest* a été fondée pour fournir un centre maçonnique aux étudiants de l'École. La cérémonie de consécration a eu lieu au restaurant Clarendon, à Hammersmith où les quinze membres fondateurs avaient convié une centaine de F. L. à assister à l'inauguration par le F. L. Sir Edward Letchword, Grand Secrétaire.

— Le 8 septembre dernier, la *Loge Marques de Granby n° 124* a célébré la 150^e année de son existence. Un périodique maçonnique résume ainsi sa création, d'après une brochure sur ce sujet, due au F. L. Hollingworth. En 1738, vingt-et-un ans après la réorganisation de la F. L. M. L. à Londres, la vieille cité de Durham comptait au moins 16 F. L. Ce furent eux qui ouvrirent la Loge, dans la maison du F. L. J. Horsman, vivandier, en 1741, il y avait 40 F. L. M. L. La Loge continua à prospérer jusqu'en 1763, époque où elle demanda une charte à la *Grande-Loge*. C'est alors aussi qu'elle prit le nom de *Loge du Marquis de Granby*. Elle eut successivement divers domiciles, et en 1811, elle s'installa dans une maison à elle. En 1863, elle obtint de porter un bijou spécial, en souvenir du centenaire de l'obtention de sa charte.

Depuis 1861, la Loge construite en 1811 était trop petite. On posa le 28 décembre 1868, la première pierre de l'édifice actuel, dans l'Old Elvet.

COLONIES ANGLAISES : COLOMBIE BRITANNIQUE. — Le Grand-Maitre de la Colombie britannique se plaint qu'une des Loges de la juridiction de New-York a admis un membre d'un corps clandestin. Le secrétaire de la Loge, jugé responsable de cette grave erreur », a été suspendu pour un mois. « J'espère, dit le Grand-Maitre, que cet exemple rendra toutes les Loges attentives à prendre des précautions, avant d'admettre des visiteurs, et les comités vigilants dans leurs enquêtes pour l'affiliation et soigneux d'examiner individuellement les lettres de créance des postulants, avant de recommander leurs demandes à leur Loge ».

— Il paraît que 14 maçons nègres ont demandé une charte à la Grande-Loge d'Alberta (Colombie britannique). Cette charte leur a été refusée.

COLONIES ANGLAISES : QUEENSLAND. — La Grande-Loge de Queensland n'a encore été reconnue ni par l'Angleterre, ni par l'Ecosse. Seule, l'Irlande s'est départie de cette attitude de négligence ; mais, observe le journal maçonnique étranger, auquel nous empruntons ces renseignements, « la Grande-Loge d'Irlande, n'ayant aucune opération maçonnique au Queensland, n'avait pas d'intérêts locaux à sauvegarder ». La Grande-Loge de Queensland, par l'organe de son G. M., le F. A.-M. Hertzberg, a fait plusieurs tentatives pour arriver à trouver un terrain d'entente. Mais, jusqu'ici, la paix n'est pas signée.

COLONIES ANGLAISES : TERRE-NEUVE. — La Loge *Botwood* n° 3.542, de Botwood (Terre-Neuve), consacrée en 1911 avec 7 membres, en a actuellement 40, qui ont dédié leur temple le 18 septembre 1913.

BAVIÈRE. — Une lettre pastorale d'un des membres de l'Épiscopat bavarois s'était prononcée nettement contre l'Ordre des *Bons Templiers*, qui y était signalé comme une société secrète. Mr. Von Knilling, ministre des cultes de Bavière, s'est prononcé dans le même sens et a pris des mesures peu favorables au mouvement que préconise cet Ordre. On rappelle, à ce propos, qu'à la Chambre des Députés du même pays, le député Steets a déclaré que son parti, le Centre, voyait d'un très mauvais œil la Société des *Wandervogel* (oiseaux migrants) composée de jeunes gens des Ecoles, et qui organise des excursions. Il expliquait cette hostilité en déclarant -que derrière ce mouvement sportif, se voyait fort clairement la Maçonnerie.

BELGIQUE. — *Le XX^e Siècle*, de Bruxelles, s'est passé la fantaisie de publier un discours prononcé au Suprême Conseil de Belgique, par le très illustre Fr. : Jean-Laurent Hasse, architecte-expert et grand orateur au Sup. : Cons. :

On comprendra, dit-il, (2 octobre 1913,) en le lisant, que la bouffonnerie majestueuse des rites maçonniques, n'est point un divertissement offert à la collectivité des Fr. : aux jours de kermesse ; on comprendra qu'elle est l'expression adéquate d'un état d'âme, auquel nous réservons, avec plaisir, le médaillon de nos colonnes...

Chaque jour, dit congrûment cet homme solennel, vient nous montrer la différence, entre les situations profanes et les institutions maçonn. :. Le jour et la nuit ne sont pas plus dissemblables.

Si nous cherchons, dans la vie, quel peut bien être l'organisme auquel on pourrait, avec le plus de raison, comparer le Suprême Conseil, nous n'en trouvons qu'un : l'Académie française.

Des deux côtés, le nombre de membres est limité ; dans chacun des deux ordres, on ne peut entrer que quand la mort a frappé à la porte, et, dans chacun d'eux, les suffrages des survivants désignent celui qui remplira la place devenue vacante. Tous deux constituent une élite, l'une purement littéraire et mondaine, l'autre philosophique et sociale. Tous deux travaillent en secret, mais ! chose bizarre, c'est celui des deux qui est à la tête d'une société secrète, qui publie le plus de travaux utiles et intéressants.

Si, dans l'un comme dans l'autre, les élus constituent une élite, dans l'un sont réunis tous ceux qui, à tort ou à raison, sont réputés les maîtres de l'esprit, ceux qui ont su le mieux asservir à l'expression de leurs pensées le génie de la langue, en un mot ceux qui ont à la main cette arme toujours étincelante et brillante, qui s'appelle une plume autorisée et élégante, mais qui est aussi trop souvent cruelle, mauvaise et vénale. Dans l'autre, l'élite réunie ne compte pas moins d'intelligences et de talents, mais ses membres sont disert de bonnes paroles et non pas de bons mots, ils sont armés de bonnes pensées, et non pas de bons discours, ils sont prodiges de belles actions au lieu d'être prolixes de belles maximes. Ils pensent avant tout aux autres, à cet autrui qui compose l'humanité trop souvent souffrante et opprimée ; les premiers ne pensent qu'à briller, nous ne pensons qu'à éclairer.

Et notre « grand orateur », décidément en verve, de tirer ainsi la conclusion de sa remarquable « étude » — ce mot joyeux est de lui :

Vous comprendrez alors qu'outre toutes les différences que je vous signalais au début de cette étude, entre notre Conseil et le monde profane, il est chose meilleure, plus rare et plus heureuse, qui est

chez nous, et qui n'est pas ailleurs, que nous connaissons et que nous cherchons à pratiquer, et qui s'appelle la « Bonté ».

La « Bonté », cette chose merveilleuse, qui se compose de bonne volonté, de bonne foi et de bonne humeur, n'est réellement la pierre philosophale, qui transmue tout en or pur, que quand elle est comprise, comme les vrais Maç.: la comprennent...

Les Maçons persécutés. — On lit dans un journal officiel maçonnique :

Un périodique maçonnique américain s'est adressé au F.: comte Goblet d'Alviella pour obtenir des renseignements sûrs au sujet du renvoi d'officiers de l'armée parce qu'ils appartenaient à la Franc-Maçonnerie.

Voici sa réponse :

« On peut résumer le cas comme suit. Depuis que les cléricaux belges se sont assurés le contrôle du gouvernement, ils n'ont jamais cessé de réclamer des mesures pour renvoyer de l'armée et des services publics en général, tout citoyen devenant ou persistant à rester Franc-Maçon. Les ministres de la guerre résistèrent jusqu'ici à ces tentatives. Mais, l'automne dernier, le département militaire, avant d'être mis dans les mains d'un général d'armée, fut administré par le premier ministre baron de Broqueville. La raison était la nécessité d'assurer une majorité parlementaire pour l'établissement d'un service militaire général. Cette innovation était censée imposée par la situation internationale particulière de la Belgique. Cette conscription générale n'avait, il est vrai, pas rencontré l'approbation du Grand-Orient, à cause des conséquences qu'on en redoutait. La foi aveugle et la docilité des jeunes paysans envers la direction ecclésiastique n'étaient pas sans danger.

« Pour attirer les votes de l'extrême droite (cléricaux renforcés), le nouveau ministre ne trouva rien de mieux que de conclure un marché aux dépens de nos FF.: au service militaire. Par cet arrangement, les officiers de tout grade qui sont Francs-Maçons sont arrêtés net dans leur avancement et uniquement parce qu'ils sont Maçons. Inutile de dire qu'il n'y a pas le moindre motif de suspecter ces FF.: dans leur loyauté envers l'État et le Roi. Leur dévouement à leur pays n'a rien à faire avec leur affiliation maç.:. Le plan des cléricaux est de diriger l'armée avec leurs propres pantins, qui ne sauraient distinguer les ordres de leurs supérieurs des menées de l'Église.

« C'est encore une persécution de l'Église catholique romaine à ajouter à la longue liste qu'on pourrait énumérer. Et elle continuera et renforcera ses attaques partout où elle se sentira assez forte pour atteindre à son but.

« FF.: américains, en garde ! »

Il est assez remarquable que la Maçonnerie ne puisse se dé-

fendre sans lâcher quelque aveu. Notons ici l'hostilité de la Maçonnerie belge à un projet de défense nationale. Quant aux persécutions, il nous semble qu'elles ont commencé au Congo belge et qu'elles ont eu pour victimes les missionnaires et non les Maçons.

— *Le Cancan du Grand Orient de Belgique.* — On lit dans le *Patriote de Bruxelles*, (15 octobre 1913) :

Nous avons signalé la Tenue plénière organisée par les quatre Loges de Bruxelles pour discuter le projet de loi scolaire, la veille de la reprise des travaux à la Chambre des Représentants.

En suite de cette séance, le Grand Orient de Belgique a décidé de convoquer une assemblée générale des Maçons belges. Une pl. du Grand Orient de Belgique nous apprend que cette réunion est fixée au dimanche 26 octobre prochain, à 10 heures du matin, et qu'elle a pour objet — naturellement — le « Projet de loi scolaire ».

Qu'on dise encore après cela que les LL. ne s'occupent pas de politique !

— Le 27 octobre, le *Patriote* a rendu compte de cette assemblée générale.

La première règle imposée aux FF. est de garder le silence le plus absolu sur les manifestations de la vie maçonnique. C'est dire assez qu'ils ne savent aucun gré aux journaux catholiques de la publicité faite en faveur de leurs réunions : ce fut encore le cas pour la ten. gén. de dimanche, à l'occasion du projet scolaire.

L'assemblée devait commencer à 10 heures ; dès 9 h. 40, des messieurs d'âges divers s'engageaient dans la rue du Persil. Ils affectaient en général un petit air dégagé, tels de bons bourgeois allant prendre le frais ou chercher le calme, dans un quartier paisible. Plusieurs suivaient avec ostentation le trottoir opposé au côté où se trouve la loge (n° 8), sauf, en face du local maçonnique, à faire un brusque crochet et à s'engouffrer, en toute hâte, sous la grand'porte.

Vis-à-vis de la Loge, des curieux s'amusaient beaucoup des précautions des maçons et surtout de la colère très visible que provoquait chez certains d'entre eux la présence de ces témoins gênés. D'aucuns, tel le F. Vandervelde, baissaient modestement la tête, espérant ainsi dérober aux yeux des spectateurs leur ennui. D'autres — ce devaient être des chevaliers... kadosch — prenaient des airs de capitans, et passaient, la canne haute. D'autres encore, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, s'arrêtaient sur le seuil de la porte et jetaient un regard courroucé sur les curieux. Il y en eut même qui, ne pouvant contenir leur irritation, s'oublèrent jusqu'à la grossièreté. Ils n'insistèrent pas, les spectateurs de cette scène amusante n'ayant pas, comme on dit, leur langue en poche. Ainsi

s'engagèrent de courts dialogues qui, tous, se terminèrent d'ailleurs par la fuite précipitée des maçons malappris, dans les couloirs obscurs qui conduisent à la lumière du Troisième Appartement.

Mais un F. : — un seul — se montra poli... Il salua aimablement le groupe des curieux et son salut lui fut rendu tout aussi cérémonieusement.

Au total, il y avait au caucus environ 250 FF. : , dont un certain nombre de jeunes adolescents imberbes... les louveteaux, sans doute. Citons, au hasard du crayon, F. : Vandervelde, déjà nommé ; F. : Van de Walle ; F. : des Essarts, ancien sénateur ; F. : Dewandre, député « combiste constitutionnel » ; F. : Proumen, professeur à l'Université de Bruxelles ; F. : Pêtre, échevin de Saint-Josse-en-Noode ; F. : Demets, conseiller communal d'Anderlecht ; quelques journalistes libéraux de province, d'autres étoiles de moindre grandeur. Nous allons oublier F. : Devèze, qui s'était fait amener en taxi-auto, de peur sans doute de prendre le chemin de l'Institut Saint-Louis, tout proche — affaire d'ancienne habitude. Signalons encore un personnage à barbe de fleuve qui nous a paru ressembler à l'éminent M. Berloz... comme un frère, ce serait le cas de le dire... Mais ce citoyen mit une telle hâte à se précipiter dans la Loge qu'il fut impossible d'apprécier exactement à qui on avait affaire.

— *Dans les Loges belges.* — *La Gazette de Liège* du 23 octobre 1913, fournit quelques renseignements sur l'Etat-major de la Franc-Maçonnerie dans la région liégeoise.

Et d'abord la Maç. : liégeoise n'est pas représentée au sein de la Commission des Grands Officiers Dignitaires du Suprême Conseil pour la période s'étendant jusqu'à 1915.

Parmi les membres actifs (par ordre d'ancienneté) du Suprême Conseil, nous trouvons comme Souverains Grands Inspecteurs généraux (33^e degré du Rite Écossais Ancien et Accepté) :

16. Charles Magnette, avocat, Secrétaire du Sénat de Belgique, ancien membre de la Chambre des Représentants à Liège, Grand Représentant du Suprême Conseil pour le Dominion du Canada, Grand Représentant du Suprême Conseil de Belgique dans le ressort territorial de l'Aéropage de Liège.

21. Paul Forgeur, avocat, à Liège.

30. Joseph Marcotty, industriel à Angleur-lez-Liège.

Parmi les membres associés figure :

17. Adolphe Degive, négociant, à Ivroz-Ramet, par Jemeppe (Liège).

Au nombre des membres agrégés nous voyons :

11. Léon Gilman, avocat à Hamut (Liège).

13. Georges Chevalier Le Clément de Saint Marcq, major du génie, à Liège.

L'Arcopage de Chevalier Kadosch (30^e degré), le Liège, a pour Grand Maître le F. : Charles Magnette et pour Grand Secrétaire le F. : Emile De Charneux, 31^e.

Le Souverain Chapitre de Souverains Princes Roses-Croix (18^e degré), de Liège, a pour Très Sage le F. : Arsène Cahay (28^e degré) et pour Grand Secrétaire le F. : Winand Gorrissen, 22^e.

Dans la composition du dernier Grand Comité du Grand Orient de Belgique, nous trouvons comme Grand Maître National Adjoint le F. : Magnette et comme Grand Expert le F. : Paul Forgeur, Député de la L. : *La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies de Liège*.

— *La Gazette de Liège* signale en ces termes (20 octobre 1913), une filiale belge de la Franc-Maçonnerie, *l'Union des Familles* :

Le F. : Pierre Tempels est auditeur général honoraire à Bruxelles, Souverain Grand Inspecteur Général (33^e degré du Rite Ecossais ancien et accepté), Vénérable Lieutenant Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique et du Suprême Conseil des Pays-Bas, Membre d'honneur du Suprême Conseil d'Italie, Grand Représentant auprès du Suprême Conseil de Belgique des Grandes Loges « *Aur Trois Globes* » de Berlin, de la « *Concorde* » de Darmstadt, du Danemark et auprès du Grand Orient de Belgique des Grandes Loges Nationales des « *Francs-Maçons d'Allemagne*, de Hambourg, *Aur Trois Globes*, *Royal York*, à *l'Amitié*, du *Soleil*, de la *Concorde*, de *Saxe*, *Eclectique de Francfort S/M* ».

Le F. : Tempels écrivait en avril dernier une lettre au F. : H. Vandervelde à propos de « *l'Union des Familles* », œuvre maçonnique, que ce Frère préside à Bruxelles. Cette massive maçonnique, reproduite en brochette, dédiée et destinée aux Maçons Belges, nous tombe entre les mains. Nous nous excusons d'y avoir jeté, quoique profane, un regard indiscret...

« *Union des Familles* » est une organisation nouvelle qui fonctionne depuis peu à Bruxelles. Sorte de Fédération des Loges et des Familles maçonniques, elle groupe à Bruxelles 200 maçons, authentiques et 600 personnes environ de leurs familles. C'est une institution de propagande et de plaisir. C'est encore une agence matrimoniale, un ensemble de familles qui forment des unions. On sélectionne les... partis, pour constituer une race purement maçonnique, comme une autre race juive. Le F. : Tempels combat cependant, au paragraphe 5, l'admission des dames comme membres de la Loge. Il écrit : « Si nous leur proposons les obligations de membres d'une Loge, elles refuseraient. Elles diraient : « Je veux bien être femme de maçon, mais je ne veux pas maçonner moi-même ».

BRÉSIL. — La Maçonnerie est plus puissante au Brésil que dans aucune autre des république de l'Amérique du Sud. Il y a 506 Loges, avec un total de 52.912 membres.

CANADA. — On lit dans un journal maçonnique américain :

La Grande-Loge du Canada possède un encaisse de près de 100.000 dollars provenant de dons de pure bonne volonté. Les intérêts que produit cette somme permettent de secourir plus de maçons nécessiteux ou de veuves de Maçons, que n'aurait d'utilité un demi-million de dollars consacrés à un temple maçonnique.

— Le Grand-Maitre du Canada a protesté de façon formelle contre l'attitude d'une Loge qui a autorisé l'emploi du temple maçonnique pour une noce juive, où l'on a porté des santés, bu et dansé. La Loge, sur laquelle il n'a pas juridiction, a répliqué qu'elle continuerait à en agir ainsi, en dépit de sa désapprobation.

— *La Vérité*, de Québec (25 octobre 1913), rend compte d'après le *Soleil*, du Canada, de la fête donnée par la *Loge Saint-Jean n° 3* :

La *Loge Saint-Jean n° 3*, des Francs-Maçons de Québec, a donné un banquet, lundi, sous la présidence de M. R. A. Wallace, grand-maitre de la Loge. Il y avait des représentants de Montréal présents. Cette loge compte 125 années d'existence.

Les officiers suivants ont été élus : MM. R. A. Wallace, grand maitre ; S. H. Parker, syndic senior ; C. N. Dawson, syndic junior ; E. H. Walling, trésorier ; F. W. Martin, secrétaire ; Rév. P. Boudreau, chapelain ; et plusieurs autres à des charges moins importantes.

Des discours ont été prononcés par les membres de la Loge ; on a fait l'historique depuis sa fondation et on a fêté l'anniversaire avec succès.

COSTA-RICA. — La *Grande Loge de l'Etat de Costa-Rica*, qui est une Grande-Loge reconnue, est l'objet d'une concurrence et d'attaques fort actives de la part des Loges irrégulières, mais elle se défend énergiquement et a déjà exclu de la Maçonnerie cinq F. : qui persistaient à ne pas la reconnaître et à tenir des réunions illégales, en alléguant qu'ils étaient possesseurs de titres qui leur reconnaissaient le 33^e grade du Rite Ecossais.

CUBA. — Un périodique maçonnique étranger nous fournit quelques renseignements sur la situation de la Grande Loge de l'île de Cuba.

Cette Loge, qui a ses tenues Avenida de la Independencia, 6, à La Havane, a pour grands-officiers le F. : Antonio de la Piedra, grand premier surveillant ; le F. : Félix V. Preval, grand second surveillant ; le F. : Carlos G. Charles, grand secrétaire ; le F. : Fer-

nando Figueredo Socarros, grand trésorier ; le F.: Enrique Varela, grand-maître des cérémonies ; le F.: Miguel Zaldivar, grand premier diacre ; le F.: Rafael Ramirez Huguét grand second diacre.

La L.: a décidé, sur la proposition du F.: Fernando Juarez Nunez de nommer une commission pour réunir les documents et rédiger le texte d'un chapitre sur la Maçonnerie cubaine, qui doit figurer dans une publication officielle faite par la mairie de La Havane et tirée à plus de 50.000 exemplaires.

— Le F.: Ricardo Byrne publie la conférence qu'il a consacrée à *l'Histoire de la Maçonnerie cubaine*.

— La Loge *Réconciliation* du Guantanamo, une des plus importantes de l'île, a, cette année, un budget de 5.030 piastres. Elle compte 232 membres et possède une riche bibliothèque.

— Un congrès maçonnique international sera réuni par la *Grande Loge de Cuba*, en la ville de la Havane, à la date que fixera le Comité Exécutif, qui se composera de 21 membres désignés par le Grand-Maître.

De droit figureront dans le Comité le Gr.: M.: le député G.: M.: le Premier et le Second Grands Surveillants, les ex-Grands-Maîtres affiliés, le Président de la commission des relations extérieures et les organisateurs du Congrès.

Le Congrès sera formé par les représentants désignés par les Grandes-Loges légalement constituées et reconnues par la majorité des Grandes-Loges d'Amérique, sans que le nombre des représentants de chaque Loge puisse excéder 5.

Les questions, qui se discuteront, ne peuvent sortir de la sphère de l'action indiquée à la Maçonnerie par les anciennes Linites, dont on doit respecter l'inviolabilité.

On ne sollicitera le concours pécuniaire d'aucune Grande-Loge, à titre de Grande-Loge ; de même, les membres d'aucune n'auront d'obligation de contribuer aux frais, mais on pourra accepter les dons volontaires.

Le Comité exécutif établira le règlement du Congrès.

EGYPTE. — *L'Egypte*, du Caire, du 21 octobre 1913, publie l'entrefilet suivant :

Grande-Loge Nationale d'Egypte. — Sur la demande de plusieurs Frères, le Comité permanent de la Grande-Loge Nationale d'Egypte a autorisé la constitution d'un comité spécial, en vue d'organiser une fête pour célébrer la 5^e élection de S. E. Idris bey Racheb, Grand-Maître de la *Loge Nationale d'Egypte*.

Ce comité est composé de MM. Mohamed Rifaah bey, président ; R. Smithard, vice-président ; J. Panayoti, trésorier ; Abdel Méguid Younès, secrétaire ; Walter Snow ; Naoum bey Shoucair ; S. Fraser ; Fahmy Hanna bey Wissa ; M. Mavros ; J. Hadjigeorgiou ; Nèguib Azoury bey ; Joseph Chidiac bey, membres.

ESPAGNE. — Depuis trois ans et demi le roi Alphonse XIII. s'était pris d'une affection bizarre pour le F.: Comte de Romanones. Ce personnage donnait, tous les vendredis, audience aux représentants des journaux à grand tirage de Madrid. Il y a un peu plus d'un mois, il leur déclara qu'il ferait passer aux Cortès la loi sur le mariage civil et la loi sur les associations, qui serait appliquée aux congrégations religieuses. Il marquait ainsi son désir d'évoluer à gauche, pour recruter des partisans jusque dans le petit groupe républicain et se faire repêcher par eux à l'occasion. C'était livrer la monarchie aux pires aléas.

Le piège était très habilement tendu d'ailleurs. Deux leaders républicains, MM. Azcarate et Alvarez, venaient de faire brusquement volte face, prononçant, à l'heure où il s'y attendait le moins, des déclarations loyalistes.

Les meneurs de la révolution ne proposaient-ils pas de soutenir la monarchie et même de collaborer avec elle, à une seule condition, c'est que M. Maura fût définitivement écarté du pouvoir ? dit un journaliste bien informé. Retenez bien ceci. Exclusion absolue de M. Maura. Et ces paroles étaient prononcées, trois jours avant la rentrée des Cortès, c'est-à-dire à la veille de la chute inévitable du cabinet Romanones et de la consécration royale, qui doit en être la conséquence. Vous voyez le piège. Les griffes du loup percent sous la défroque du berger. Tout le but de la manœuvre est d'écartier la seule solution conforme à la logique constitutionnelle.

Il s'agissait pour la Maçonnerie de barrer, coûte que coûte, la route du pouvoir à M. Maura. Le parti libéral étant usé jusqu'à la corde par son long séjour au pouvoir, sa succession ne pouvait appartenir, selon le jeu constitutionnel et la politique espagnole, qu'à l'autre parti traditionnellement monarchiste. Mais tout le monde sait qu'au Palais les conservateurs sont mal vus, qu'ils passent pour les hommes de l'Ex-Régente et qu'une reine mal convertie a l'horreur des catholiques. Le plan des Maçons avait donc pour instrument toute une coterie, toute une camarilla.

Contre cette éventualité, dit notre auteur, se liguent tous les éléments radicaux et anticléricaux, parce que M. Maura est un catho-

que convaincu et un homme de gouvernement, qui entend diriger et non subir l'entraînement des passions populaires. On l'accuse d'être réactionnaire. C'est une calomnie, car les seules tentatives de réformes libérales qui aient été faites en Espagne, notamment pour résoudre la crise aiguë de la Catalogne, ont été l'œuvre de M. Maura. Son seul crime a été de faire tête à l'émeute. Mais ce n'est un crime que pour les aspirants à l'insurrection.

Pour tenter de détourner le roi Alphonse de ce collaborateur fidèle, on lui propose comme alternative des ralliés d'hier, des révoltés de demain, qui prétendent au droit d'exclusive et veulent mettre hors la loi un des grands partis espagnols. Le jeune souverain se prêtera-t-il à cette audacieuse manœuvre ?

Le roi Alphonse XIII, entouré par les hommes des Loges, semblait se préparer gaiement à perdre son royaume. Une saute de vent vient de changer l'orientation de l'avenir. Le parti libéral s'est brusquement suicidé.

M. Garcia Prieto, ancien ministre d'Etat, a constitué un parti dit « libéral-démocrate ». « C'est, par rapport au groupe libéral, sur lequel s'appuie le comte Romanones, écrit M. Ebray, (*Soleil*, 26 octobre), un parti de gauche. *L'Imparcial*, qui reste fidèle au vieux parti libéral, indique l'importance de cet événement, en disant qu'il est d'une « transcendance lamentable ». C'est, en effet, le commencement de la fin du régime « rotatif », qui avait permis au parlementarisme espagnol, de fonctionner, tant bien que mal. Le ralliement à la Monarchie des républicains de la nuance de M. Alvarez signifie qu'on ne croit guère à la possibilité d'une nouvelle République espagnole. Mais il pourrait compliquer la situation parlementaire. En effet, ces républicains ralliés semblent réclamer leur part du pouvoir.

Il y aurait ainsi désormais quatre partis au lieu de deux : le parti conservateur, dont le chef est M. Maura ; le parti libéral ; le parti libéral-démocrate ; le parti, encore sans nom, des républicains ralliés. Les républicains non ralliés de M. Lerroux resteraient en dehors des partis de gouvernement.

C'est ainsi que se présentait la situation, à la veille de la rentrée. On estimait que deux solutions s'offraient au roi : ou bien maintenir sa confiance au comte de Romanones, bien qu'il parût difficile que celui-ci se maintînt au Parlement, après la scission du parti libéral ; ou bien appeler au pouvoir les conservateurs et M. Maura, malgré les menaces de M. Lerroux, qui parle de révolution.

Le roi s'est esquivé de ce dilemme. Un vote du Sénat a entraîné la démission de M. Romanones. Visiblement, le désir d'Alphonse se XIII était de voir les libéraux demeurer au pouvoir jusqu'à l'expiration du mandat des Cortès actuelles. Il craignait le retour aux affaires de M. Maura, chef des conservateurs, qui doit à son

courage dans l'affaire Ferrer la haine féroce de l'extrême-gauche. On sait que M. Maura a déjà été l'objet d'un attentat et les amis de l'ancien anarchiste révolutionnaire ont juré de rendre impossible, fût-ce par la violence, un gouvernement présidé par son exécuter. Cette menace ne pouvait entraver le choix du souverain. Mais Alphonse XIII est, à juste titre, foncièrement hostile aux dissolutions des Cortès ; il aurait voulu laisser aux libéraux la faculté de se débrouiller dans la réalisation éventuelle de leur programme, pendant la durée normale de la présente législature.

Il a donc tenté de rétablir l'accord, provisoire du moins, entre les chefs libéraux ; mais après ses consultations avec MM. de Romanones, Garcia Prieto et Villanueva, toute entente entre les libéraux étant écartée par suite de l'intransigeance de M. Garcia Prieto, le roi se vit obligé d'appeler M. Maura, à qui il demanda dans quelles conditions il se chargerait du pouvoir. M. Maura déclina cet honneur en disant qu'il ne pouvait rectifier une seule ligne de ses discours, n'étant disposé à gouverner qu'avec les mêmes hommes et la même politique qu'en 1909.

Alphonse XIII, d'autre part, ne jugea pas nécessaire de consulter MM. Azcarrate et Alvarez, dont il connaissait déjà l'attitude et le programme. Il fit aussitôt appeler le comte de Romanones, à qui il notifia qu'il avait chargé de former le nouveau cabinet M. Eduardo Dato, président de la Chambre, lequel représente dans le parti conservateur la tendance la plus libérale et jouit, parmi la classe ouvrière, d'un profond respect et d'une vive sympathie que lui vaut son long labeur en faveur des humbles et des travailleurs. Cette nouvelle n'a pas été sans causer un certain étonnement dans les milieux politiques conservateurs. Ceux-ci, estimaient, en effet, qu'un cabinet Maura était seul possible, mais d'aucuns assurent, par contre, que MM. Maura et Dato étaient déjà d'accord et qu'ainsi le retour des conservateurs au pouvoir a été possible, car il est à rappeler que M. Maura avait dit et répété qu'il était fermement résolu à ne pas recevoir personnellement le pouvoir des mains des libéraux.

L'*Imparcial* a publié le texte de la lettre remise par M. Maura au roi. Il y disait qu'il se chargerait du pouvoir avec le même cabinet qu'en 1909, ajoutant que l'œuvre des libéraux qui fut complaisante aux républicains, doit être effacée, qu'un vrai parti libéral devait être créé sans qu'aucune de ses fractions actuelles puisse être considérée comme pouvant prendre le pouvoir. M. Maura terminait en disant fièrement que le parti conservateur compterait probablement des gens capables d'imiter les procédés

des libéraux, mais que s'ils étaient appelés au pouvoir, les partisans de M. Maura n'auraient rien de commun avec eux.

Le ministère Dato a pour ministre de la Justice M. Ugarte, qui partage avec M. Maura les haines de la M. . . à cause de son rôle dans le procès Ferrer, mais il ne paraît pas assuré de la bienveillance de M. Maura et de son entourage et, par contre, il a, dit-on, l'appui compromettant de M. de Romanones. Peut-être cependant le nouveau ministre saura-t-il préparer la place d'un ministère de reconstitution nationale qui lui succéderait.

— A citer dans la *Libre Parole* ce beau portrait de M. Maura que M. Henri Bazire appelle justement « le seul homme d'Etat capable de conserver, c'est-à-dire de sauver l'Espagne ».

Comme Stolypine, en Russie, comme Franco, au Portugal, Maura est un des rares hommes d'Etat, qui ne transigent pas avec la Révolution, et qu'aucune menace ne peut détourner d'accomplir leur devoir de gouvernement.

Ils exposent leur vie, ils le savent, et ne reculent pas. L'Europe malheureusement, n'en possède pas beaucoup de cette trempe.

Quand M. Moret, le chef libéral, rompant, pour la première fois, avec la tradition parlementaire en Espagne, mettait Maura dans l'impossibilité de gouverner, en prononçant son mot fameux : « *Ni una hora mas ! Pas une heure de plus !* » en fait, il le désignait aux coups de la secte. Pablo Iglesias était plus précis : « Pour empêcher Maura de retourner au pouvoir, déclarait-il en pleines Cortès, on n'hésiterait pas à aller jusqu'à l'attentat personnel ». Et sept ou huit jours plus tard, en juillet 1911, dans la gare de Barcelone, un jeune homme tira, en effet, sans l'atteindre, un coup de revolver sur Maura.

Ces violences n'ébranlèrent ni la résolution, ni le calme du leader conservateur, qui ne daigna même pas y faire allusion, quand il monta à la tribune, quelques jours après, pour y défendre sa politique, tranquillement, sans animosité, sans personnalité. Ses adversaires, eux-mêmes, durent rendre hommage à son caractère, et, depuis lors, il semble qu'ils aient baissé de ton dans leurs attaques...

Ce qui est vraiment étrange, c'est que la presse maçonnique essaie de faire passer, pour un fanatique borné, l'homme d'intelligence supérieure qui est peut-être le plus libéral, au bon sens du mot, des hommes politiques espagnols, et certainement celui qui a fait voter le plus de lois sociales, en faveur du peuple. L'Espagne lui doit la législation sur les accidents du travail, sur la mendicité des mineurs, sur la protection de l'enfance, sur le repos du dimanche, sur l'inspection du travail, sur la répression du *sweating system*, sur la réglementation du droit de grève, sur la colonisation intérieure... Voilà l'homme que l'on s'ingénie à représenter comme un ennemi du peuple !

Mais son œuvre de prédilection, celle dont il poursuit l'accomplissement, avec une ténacité qu'explique l'urgence de la réforme, c'est son projet d'administration locale. Les *mancomunidades*, que veut créer Maura, après avoir été combattues par les libéraux, sont maintenant acceptées par eux, en principe du moins. Romanones, lui-même, soutenait la loi au Sénat. Il y a là une œuvre à la fois de décentralisation et de réorganisation administrative, qui est capitale pour l'Espagne. Tout le monde sait que Maura, qui l'a conçue, est seul capable de la faire aboutir.

On le sait et on le redoute : tant de gens, et non des moindres, vivent, en Espagne, des abus ! Maura est le gêneur, homme de fer, qu'aucune considération de personnes, aucune recommandation, même royale, ne fait fléchir. S'imagine-t-on le nouveau régime administratif imposé par lui, appliqué par lui ? Ce serait un désastre pour les rongeurs.

ETATS-UNIS. — *Statistique maçonnique*. — Un important périodique maçonnique américain nous fournit un recensement des Maçons des Etats-Unis emprunté aux statistiques du F. . Charles Kneisley, correspondant du *Grand Chapitre des Maçons Rose-Croix* d'Oklahoma. Il en résulte qu'en 1910 la population blanche des Etats-Unis étant de 24.393.965 habitants, il y avait 1.388.436 maçons. Voici les chiffres par Etat :

Alabama	23.303
Arizona	1.807
Arkansas	19.934
Californie	43.675
Colorado	14.311
Connecticut	22.586
Delaware	3.131
Colombie	9.005
Floride	9.083
Georgie	32.295
Idaho	3.167
Illinois	101.692
Indiana	54.710
Iowa	42.612
Kansas	33.657
Kentucky	35.982
Louisiane	13.014
Maine	28.328
Maryland	13.854
Massachusetts	38.679
Michigan	63.022
Minnesota	24.944
Mississippi	17.122

Missouri	51.086
Montana	5.957
Nebraska	17.886
Nevada	1.681
New Hampshire	10.260
New Jersey	31.424
Nouveau Mexique	2.572
New-York	163.341
Caroline du Nord	20.014
North Dakota	7.581
Ohio	79.501
Oklahoma	22.914
Orégon	9.986
Pensylvanie	(4,30 % de la population)
Rhode Island	7.461
Caroline du Sud	13.171
South Dakota	8.301
Tennessee	23.835
Texas	50.027
Utah	1.638
Vermont	12.933
Virginie	20.732
Washington	14.079
Wisconsin	25.680
Wyoming	2.556

— La ville de Kansas prétend contenir 10.000 F.; et une revue américaine dit qu'en 1910 5,98 % de la population blanche mâle et adulte du Texas appartenait à la Maçonnerie.

Le danger maçonnique aux Etats-Unis. — La Revue *Allgemeine Rundschau* a publié dans son fascicule du 27 septembre 1913 un article du Révérend F. Krings de Rushville (Nebraska) qui peut être considéré comme le complément de celui qu'a publié le directeur de cette Revue, M. Brauweiler, dans le n° 15. Voici un extrait de cet article, tel que nous le trouvons dans un journal maçonnique.

La grande masse du peuple américain ne se doute guère du grand danger qui la menace. Avec insouciance, elle laisse croître une hydre qui menace d'étouffer dans son germe toute civilisation. D'après Albert Pike, l'Amérique comptait, au 9 janvier 1889, un demi-million de francs-maçons. Aujourd'hui, d'après les dernières statistiques, ce nombre est de 1.203.159. Quand on voit avec quelle force destructive agit le nombre relativement faible des Maçons de France, en Espagne, en Italie, on se demande ce qui arrivera en Amérique quand les maçons jureront à propos de lever hardiment la tête: Si leur

nombre s'accroît dans la même proportion que dans les vingt dernières années, il surgira une puissance qui courbera tout sous son despotisme, anéantira tout ce qui ne se soumettra pas à ces conceptions. Et ce danger est d'autant plus proche, que la Maçonnerie américaine contient en soi des éléments d'organisation qui lui assurent un développement rapide.

— *Dans les loges américaines.* — *Le Suprême Conseil de l'ancien Rite Ecossais accepté pour la juridiction maçonnique du Nord*, a célébré les 16 et 17 septembre dernier sa réunion annuelle à Philadelphie. Le vice-président des Etats-Unis, le F. : Thomas R. Mashall, 33^e, assistait à cette fête qui débute par un service à la 10^e Eglise presbytérienne.

— *La Grande Loge du Dakota du Nord* a voté la construction et l'aménagement d'un cottage au sanatorium d'Etat pour la tuberculose, à Dunseith. La dépense prévue est de 6.500 dollars et le grand chapitre contribuera pour 2.000 dollars.

— *La 53^e communication annuelle de la Grande Loge du Colorado* a eu lieu à Denver, les 16 et 17 septembre 1913, sous la présidence du G. : M. : George E. Simonton. La Loge a un encaisse de 47.564 dollars.

— *La 39^e convocation annuelle du Grand Royal Arch Chapitre du Colorado* a eu lieu à Denver, le 18 septembre 1913, sous la présidence du Grand Haut Prieur Frank L. Bishop. Le chapitre compte 5.197 membres.

— *La 19^e assemblée annuelle du Grand Conseil Royal et Maîtres choisis de l'Etat de Colorado* s'est réuni à Denver le 15 septembre 1913. Les membres sont au nombre de 859.

— D'après un journal américain, *The Daily Reporter*, le *Chapitre de Cambria* (Cambria, Michigan), recevait récemment, parmi ses membres, Mme Didine, née à Cayuga Comity (New-York, le 31 mai 1821), et qui représente la quatrième génération de la famille affiliée à ce chapitre.


— *La Grande-Loge du Texas* a organisé une Loge à San Antonio (Texas).

— *Californie.* — Le Grand-Maitre de Californie a rendu la décision que voici :

— Convient-il de fumer dans la Loge pendant qu'on confère des degrés ?

— Non. La cérémonie où l'on confère les degrés de Maçonnerie est sacrée et solennelle. Fumer à ce moment dans la Loge, c'est porter atteinte à la convenance et ne doit pas être permis.

— On sait que lors du tremblement de terre de San Francisco, le vieux temple maçonnique qui abritait depuis près d'un demi-siècle la F. . . M. . . de la Californie fut détruit. Depuis lors, la *Grande Loge de Californie* et la plupart des autres corps de la province n'avaient eu que des asiles provisoires. On construisait cependant un palais qu'une revue maçonnique américaine qualifie « la plus prétentieuse des bâtisses maçonniques quel'on ait élevés sur le rivage occidental du Grand Continent américain, et, ajoutet-il à cet éloge à double entente, la plus belle de la terre. L'œuvre est maintenant achevée, et le 13 octobre dernier, on a procédé aux cérémonies de la consécration.

Une revue maçonnique américaine a, à cette occasion, retracé l'histoire de la F. . . M. . . en Californie. Voici le résumé de son récit : 

La F. . . M. . . fut, dit-on, introduite en Californie par Peter Lassen, un des premiers colons de cet Etat, qui reçut une concession dans le comté de Shasta, un peu avant l'occupation de la Haute-Californie par les Etats-Unis. Peter Lassen fil, en 1847, un voyage au Missouri, au lendemain de la cession faite par le Mexique, et c'est à son retour qu'il rapporta une charte de la *Grande Loge du Missouri*, datée du 10 mai 1848. La première Loge ainsi créée avait pour siège Benton City, sur le rancho de Lassen. C'était l'*Etoile d'Occident* n° 98. Plus tard, cette Loge fut une de celles qui s'unirent, en 1850, pour créer la *Grande Loge* de Californie, et elle existe encore dans la vieille cité minière de Shasta.

Le 9 novembre 1848, la *Grande-Loge du district de Columbia* accordait une charte pour la création à San Francisco de la *Loge California* n° 13. Le F. . . Samuel York At Lee fut son Premier Maître, mais il ne s'installa jamais en Californie, et le vrai premier Maître fut le F. . . Levi Stowell. Dans sa juridiction de Californie, la Loge ainsi créée porta le n° 1. Deux autres vinrent bientôt se ranger auprès d'elle. Ce fut, à Sacramento, la *Loge Connecticut* n° 75, qui tint sa charte de la *Grande Loge du Connecticut*, plus tard *Loge Tehama* n° 3 de la juridiction de Californie, et la *Loge du Pacifique*, à l'Or. . . de Benicia, plus tard *Loge Benicia*, filiale de la *Grande Loge indépendante de Louisiane*.

Sacramento, alors capitale de l'Etat et point où débarquaient leurs passagers les steamers de la rivière Sacramento, qui amenaient chaque jour un torrent de mineurs aux champs d'or des Sierras, prenait tous les jours une importance plus considérable. La *Grande Loge de Californie* y fut organisée dans un Convent où figuraient les délégués

de trois Loges reconnues, car il y en avait d'autres, notamment la *Loge Dary Crockett*, de San Francisco, qui travaillait en vertu d'une dispense de la *Grande Loge indépendante de Louisiane*.

— Pendant les fêtes de l'inauguration de la *Grande Loge de Californie*, la Loge de Californie n° 1 a mis en scène une pièce maçonnique historique du F. : Joseph E. Morcombe, *Une loge du XVIII^e siècle*. Les acteurs étaient les F. : M. : les plus connus de San Francisco, et la musique avait été composée par un F. : M. :, le F. : Carl E. Anderson. Le premier acte de la pièce a pour théâtre la « Taverne de la maison au toit de chaume » où fut résolue la création de la Loge dont Desaguliers fut le porte-parole ; au second acte, on exhibe aux spectateurs la Loge en plein travail, et le troisième acte nous montre les F. : passant du travail au délassement.

— Le Grand-Maitre de Californie réclame qu'une loi s'oppose désormais à la réception des demandes d'affiliation de profanes engagés dans la profession des *saloons* (débits de vins et liqueurs) et qu'on considère comme un délit maçonnique le fait pour des FF. : d'embrasser ce genre de profession. Il rappelle le mot d'Abraham Lincoln : « Le *Saloon* à entrée libre, le mastroquet sont la plus grande tragédie de la civilisation ». Un ancien Grand-Maitre observe à ce sujet :

« La Maçonnerie n'a jamais jugé utile de déclarer qu'un assassin, un voleur ou un libertin doivent se voir refuser l'affiliation. A quoi bon se préoccuper d'une législation sans but ? »

Malgré cette opposition, la *Grande Loge de Californie* a adopté la rédaction proposée pour l'article 128 A des statuts. Désormais, les portes des Loges sont fermées aux chefs, agents ou employés des *saloons* et le fait de s'engager dans l'industrie des verseurs d'alcools est un cas d'exclusion des Loges.

New-York. — Le 25 août 1913, a eu lieu dans le temple maçonnique de Pough Keepsie (Etat de New-York), sous la présidence du Grand-Maitre Fr. : Herbert W. Greenland, la 93^e assemblée annuelle du Grand Conseil des *Royal and Select Masters* de l'Etat. De l'allocution prononcée en cette occasion par le Grand-Maitre, nous détachons le passage suivant relatif aux procédés à employer pour recruter des adhérents.

Un Conseil, qui est en état de prospérité et qui ne manque jamais de candidats, se fait un devoir de donner, à chaque candidat admis, un insigne formé du triangle brisé et de la truelle. Le prix est minime, et sans nul doute les nouveaux compagnons portent ces décorations

avec plaisir pour eux-mêmes, et avec avantage pour l'Ordre. Les boutons sont aussi vendus à un prix minime aux autres membres de l'Ordre, et, comme on les rencontre fréquemment, leurs porteurs sont interrogés, l'on s'intéresse, et cet intérêt est propre à mettre au premier plan de l'Ordre, le Rite Cryptique. Ceux qui se rappellent la légende du Caveau secret admettront unanimement que les conditions ont bien changé depuis l'époque du temple de Salomon, et qu'un Conseil qui se contenterait de compter trois fois neuf membres, et de travailler avec le mystère usité dans le Conseil primitif, ne serait pas longtemps en état de faire ses rapports au Grand-Conseil.

Lorsqu'un Conseil s'est procuré des candidats, il n'a fait que le premier pas vers le succès. L'initiation des candidats est analogue à l'enrôlement des soldats. Ces soldats ne sont que des matériaux. Il faut les instruire, leur apprendre pourquoi ils se sont enrôlés. Je crois que tous les Fr., lors de leur initiation, sont pleins de bonne volonté ; ils n'attendent que d'être priés d'en montrer. Mais si, après quelques réunions, on ne s'occupe pas d'eux, ils tombent dans l'indifférence, et de là dans l'absentéisme. A partir du jour où le Fr. est initié, *donnez-lui quelque chose à faire*, mettez-le dans un comité, faites-lui prendre une part au travail des initiations. Sans doute, c'est chose charmante, pour les officiers, de s'acquitter de leur travail. Seulement, au bout de quelque temps, ils trouvent cela bien monotone, ils s'en tirent comme d'une corvée, et dès lors l'assistance cesse de s'intéresser à ce qu'ils font. Employez-les seulement, tour à tour, ayez deux séries d'officiers. A une réunion, vous faites travailler la première série ; à la réunion suivante, une série toute différente, à l'exception du Maître, qui peut lui-même être remplacé par le Maître en second, par le conducteur des travaux. Donnez aux officiers supplémentaires tout le temps d'étudier leur affaire. S'il n'y a pas de candidats à initier, faites le travail sur d'autres. A vos réunions, servez un léger lunch, des sandwiches, fruits, café, cigares. Il n'est pas nécessaire de faire de grands frais, mais cela produit un effet merveilleux pour développer le caractère social de la réunion, et c'est là un élément de puissance pour la Maçonnerie.

Tout cela n'est point un rêve d'utopiste : c'est pratique.

Chevaliers du Temple des Etats-Unis. — On lit dans une revue maçonnique américaine un compte rendu du *Conclave des Chevaliers du Temple*, dont voici le résumé fidèle :

Le trente-deuxième Conclave triennal du *Grand campement des Chevaliers du Temple des Etats-Unis d'Amérique*, réuni dans la ville de Denver, Colorado, s'est clos le 14 août 1913, dans la soirée. On avait installé un stade au centre de la ville, en déplaçant le nombre de maisons nécessaires, pour disposer de la place utile. Le stade était de 26.000 places entièrement occupées par des dames, qui firent grand accueil aux Commanderies, lors de leur entrée martiale dans

le stade, au son de la musique. La *Grande Commanderie du Wisconsin*, la *Commanderie Wisconsin n° 1*, et la *Commanderie Ivanhoë n° 24*, avaient leur quartier-général au Brown Palace Hôtel. La *Commanderie Racine n° 7* était campée hors la ville. Les chevaliers templiers du Wisconsin, présents à Denver, étaient environ 160.

Pendant les quatre jours du Conclave, le temps fut à souhait, c'est-à-dire qu'il plut peu, bien que le ciel fût couvert de gros nuages et qu'on eût de superbes spécimens de tonnerre et d'éclairs.

Une autre feuille maçonnique a donné le texte intégral du message d'adieu du Grand-Maitre William Brown Melish, qui a accompli sa période de maîtrise (1910-1913). Ce discours fut prononcé devant 500 membres de l'ordre à El Jebel Temple la veille de la clôture. Des fragments de ce message ont été traduits par la *Revue internationale des Sociétés secrètes* (20 septembre 1913, V. 3378).

— Les officiers nouvellement élus pour les trois ans du grand campement (1913-1916) sont les suivants :

Grand-Maitre : Sir Arthur Mac Arthur (Troy, New-York) ; député Grand-Maitre : Sir Lee S. Smith (Pittsburgh, Pensylvanie) ; Grand Généralissime : Sir Joseph K. Orr, (Atlanta, Georgie) ; Grand Chapelain-Général : Sir Jehel W. Chamberlain (Saint-Paul, Minnesota) ; Grand Premier Surveillant : Sir Leonidas P. Newby (Knightstown, Indiana) ; Grand Second Surveillant : Sir W.-H. Norris (Manchester, Iowa) ; Grand Trésorier : Sir H. Wales Lines (Meriden, Connecticut) ; Grand Archiviste : Sir Frank Hollingsted Johnson (Louisville, Kentucky) ; Archiviste émérite à vie : Sir John A. Gerow (Birmingham, Michigan) ; Grands Curateurs de la Caisse inamovible : Sir William La Rue Thomas (Tucson, Arizona), et Sir William Bromwell Melish (Cincinnati, Ohio), ex-Grand-Maitre.

Le Grand-Maitre Mac Arthur a nommé les officiers suivants :

Grand Prêlat : Rev. Henry R. Freeman, pasteur de l'Eglise épiscopale de Saint-John à Troy (New-York).

Grand Porte-étendard : Sir Frederick C. Thayer (Waterville, Maine).

Grand Porte-épée : Sir William Leslie Sharp (Chicago, Illinois).

Grand-Garde : Sir George W. Vallery (Denver, Colorado).

Grand capitaine de la Garde : Sir A. B. Andrews junior (Raleigh, Caroline du Nord).

— Le 33^e Conclave triennal des Chevaliers du Temple des Etats-Unis aura lieu, en 1916, à Los Angeles (Californie).

— Le 38^e Conclave annuel de la *Grande Commanderie du Colorado* (*Chevaliers du Temple*), s'est réuni le 19 septembre 1913, à Denver, sous la présidence du Grand Commandeur Cornélius J. Hart. 3.190 membres.

La Commanderie Cœur de Lion, numéro 23 a tenu, le 26 septembre, son premier conclave d'automne, sous la présidence du Commandeur Sir Frank J. Perry.

La Commanderie Palestine numéro 18 a, le 6 octobre, sous la présidence de Sir Ralph Gillette, entendu la conférence de Sir John A. Cowan, éditeur du *Freemason*, de Toronto, sur l'ordre de Temple, son origine, son symbolisme, son rituel et ses rapports avec la Franc-Maçonnerie. La conférence était agrémentée de projections.

— *Cercles d'études maçonniques*. — Le Cercle pythagoricien de New-York pour l'étude des anciens mystères maçonniques a tenu, le 30 septembre, sa réunion d'organisation sur l'invitation du Grand-Maître de la *Loge Ivanhoé* n° 610. Les FF. . . W. Harry Sommers, Franklin, M. Clarke et Frank C. Higgins forment le comité d'organisation. Dès la première réunion, le nom du groupement a été modifié. Il s'intitulera désormais : Société des Mages. Le F. . . Frank C. Higgins a été élu président, le F. . . Francis M. Bryson, secrétaire. Le programme du groupement est le même que celui des *Quatuor Coronati*, de Londres.

— Le *Bibliophile*, de New-York, estime que la publication du *Masonic Bibliophile* a coûté du mois d'avril 1912 au mois de mars 1913, 6.000 dollars à l'association de librairie maçonnique de Cincinnati (Ohio), y compris l'affranchissement des envois à 10.000 Maçons à Cincinnati et dans le comté d'Hamilton, à une Loge du Kentucky et à d'autres Maçons de l'Ohio ou d'ailleurs.

Les Loges du Rite Mexicain au Texas. — Sous ce titre, *Le Clandestinisme au Texas*, on lit dans une revue [maçonnique américaine l'article suivant :

La G. : Yorkine de cet Etat, ayant refusé le droit de travailler en leur langue, aux cent mille Mexicains, qui habitent le Texas, ceux-ci, en bons maçons, ont résolu de travailler, en obtenant des chartes des différentes Grandes Loges mexicaines. Il s'est même formé des G. : L. : symboliques. Les Maçons américains déclarent que ces corps sont clandestins, se fondant sur ce qu'ils ont violé la doctrine maçonnique américaine de juridiction antérieure et unique, mais même en recourant aux lois fondamentales du yorkinisme amé-

ricain, on peut voir que ces lois mêmes ne considèrent pas cette doctrine, comme un *landmark* strictement maçonnique. La Maçonnerie mondiale ne reconnaît pas cette doctrine, et nous pouvons en citer un exemple. Le *G. O. d'Espagne*, qui est reconnu par toute l'Europe, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Amérique Latine, etc., n'admet pas cette doctrine et a établi des Loges en Pensylvanie et dans d'autres États de l'Union américaine. Ce système a fait naître des corps qui n'obéissent pas strictement à la juridiction maçonnique, mais qui réclament le principe de l'universalité de la Maçonnerie et le droit de travailler pour le triomphe de la vérité et le progrès du genre humain. Cette confusion dogmatique exige une convention établie par les délégués des différentes Loges symboliques du Texas, qui travaillent en langue castillanne.

— On lit dans une revue maçonnique américaine :

Les Loges maçonniques mexicaines, qui travaillent actuellement dans l'État du Texas, où le Yorkinisme américain leur refuse reconnaissance et protection, doivent s'unir, qu'elles travaillent selon les rituels du R. N. M., du Symbolisme Écossais, ou même du Yorkinisme américain. La *Grande-Loge Unie* du District Fédéral mexicain a envoyé une circulaire à toutes les Loges de son obédience, pour qu'on reçoive, dans les travaux, tous ceux qui prouvent qu'ils sont maçons, sans se préoccuper de ce que leur Loge soit ou ne soit pas en relations officielles avec elle et cette expression de fraternité, franche, sincère et désintéressée, doit être imitée par nos FF. des autres obédiences.

Notre Maçonnerie, au Texas, doit être un lien d'union sur ce sol, qui nous est étranger, et non une pierre de scandale et un motif de discorde et de division.

— La *Grande Loge Unie*, recueillant les épaves de la *Grande Loge Mexico-Texama* en sommeil, a reconnu les L. . . *Nicolas Roméro*, n° 8, de del Rio (Texas), *Gonzalez Ortega*, n° 9, de Ozona (Texas), *Martires de Chapultepee*, n° 10, de San Angelo (Texas).

— Une revue maçonnique américaine annonce que le V. . . F. . . Timoteo F. Gloria, de la Loge *America de Corpus Christi* a été nommé Sub. . . Grand délégué au Texas, avec amples pouvoirs pour représenter la Grande Loge et le G. . . M. . . de la *Grande Loge Unie* de la m. . . lib. . . et accep. . . du district fédéral (République Mexicaine), fondée le 25 juin 1883.

— La *Grande-Loge de l'Illinois* a interdit à ses membres de fraterniser avec les FF. mexicains.

Monument à la mémoire de Juarez au Texas. — On lit dans une revue maçonnique américaine le document qui suit :

Cérémonial observé par la R. L. Benito Juarez n° 68 à la pose solennelle de la première pierre du monument élevé à la mémoire de L'ill. et P. F. C. Benito Juarez, au Panthéon maçonnique de Laredo (Texas), 18 août 1913 (1).

Cette cérémonie fut présidée, à défaut du G. M., par son grand député, avec tous les GG. DD. et OO. S.

A 4 heures du soir, les Maçons se réunirent au lieu convenu. Ils étaient tous habillés de noir, avec de grandes blouses, le tablier du Gr. et les Mail. portant l'écharpe.

La L. ouvrit sa tenue et l'officier qui présidait indiqua aux Maçons l'ordre des travaux que l'on allait exécuter, et l'on se dirigea vers le Panthéon, en trois tramways.

Après avoir fait les voltes de coutume, les maçons formèrent le cercle et les officiers allèrent occuper le point central.

Les enfants de l'Institut Dominguez et les cadets du Collège Benito Juarez, la musique et la foule se groupèrent aux extrémités et l'on observa le programme qui suit :

D'abord le Dép. G. M. ordonna le silence et exposa l'objet de la cérémonie dans les termes que voici :

Messieurs et Chers FF.,

La Resp. Log. Benito Juarez, n° 68, de cet O. m'a conféré le maillet avec l'intention de solenniser, comme il convient cette date douloureuse pour tout Mexicain libéral, et comme un souvenir à la mémoire du Grand Praticien, le licencié Benito Juarez. Cette même Resp. L. a invité tous les maçons pour que, réunis dans cette lugubre enceinte, ils commémorent ses merveilleux gestes et exaltent la mémoire de ses vertus qui sont l'honneur et la gloire de la M. mexicaine.

Elle a également résolu de placer ici la pierre angulaire d'un monument qui perpétue la mémoire de l'illustre et P. F. le licencié Benito Juarez.

Chers FF., que ce soit nous qui respectueusement consacrons ce souvenir solennel qui prouvera aux générations à venir que nous, les Francs-Maçons de Laredo, Texas, nous estimions à leur prix les vertus et le patriotisme du plus illustre fils de Mexico, du maçon le plus notoire qu'ait eu entre ses colonnes le Rite national mexicaine auquel nous avons l'honneur d'appartenir.

1. Le rituel suivi lors de cette pose solennelle ne paraît pas conforme aux rituels du Grand-Orient. Il paraît probable que la M. mexicaine a été pénétrée par les superstitions du culte des Aztèques. Voir à ce sujet le très curieux ouvrage du F. Augustin Le Plongeon *Sacred mysteries among the Mayas and the Quichees*. New-York, 1886. La thèse de feu Le Plongeon est fautive (il veut rattacher le culte des Mayas aux mystères égyptiens), mais l'influence a dû s'exercer en sens inverse des Mayas et Aztèques aux Maç. mexicains.

Hymne à Juarez chanté par les jeunes filles de l'Institut Dominguez.
Pose de la pierre angulaire.

Le Dép.: Gr.: Très.: par ordre du Dép.: Gr.: M.:, plaça sous la pierre, des monnaies de tout espèce, des médailles, des documents maçonniques et tout ce qu'on jugea intéressant.

Au son solennel et funèbre de la musique, la pierre est mise en place.

Le Dép.: Gr.: M.: de Cer.: présenta les outils au Dép.: Gr.: M.: et celui-ci remit le niveau au Premier Surv.: et la perpendiculaire au Second Surv.: et dit :

« Très chers et Vén.: FF.:, l'équerre règle nos actions au moyen de la vertu, de même que nous savons par elle que cette pierre est parfaitement carrée ». Il la mesura avec l'équerre et dit : « Les App.:, Comp.: et M.: ont fait leur devoir ».

LE DÉP.: G.: M.: — Vén.: F.: Premier Grand Surveillant, quel est le bijou de votre charge ?

LE PREMIER G.: SURV.: — Le niveau.

LE DÉP.: G.: M.: — Quel est son emploi maçonnique ?

LE PREMIER G.: SURV.: — Moralement, c'est le symbole de l'égalité, et matériellement, on l'emploie pour mettre les pierres de niveau.

LE DÉP.: G.: M.: — Appliquez votre instrument à cette pierre angulaire et faites votre rapport.

Le Premier Grand Surveillant le fit et dit :

— La pierre est de niveau. Les ouvriers ont fait leur devoir.

LE DÉP.: G.: M.: — F.: Second-Grand Surveillant, quel est le bijou de votre charge ?

LE SECOND G.: SURV.: — La perpendiculaire.

LE DÉP.: G.: SURV.: — Et quel est son emploi maçonnique ?

LE SECOND G.: SURV.: — Moralement, il symbolise l'attraction, la droiture qui doit guider tous les actes, tous les jugements d'un bon maçon. C'est aussi l'emblème de la justice et de l'équité avec lesquelles nous devons agir dans tous les actes de la vie. Il sert aussi à indiquer la perpendiculaire.

LE DÉP.: G.: M.: — Appliquez votre instrument à cette pierre et faites votre rapport.

Le second G.: Surv.: prend la perpendiculaire, voit si la pierre est d'aplomb et dit :

— La pierre est d'aplomb. Les ouvriers ont fait leur devoir.

LE DÉP.: G.: M.: — Puisque vous avez éprouvé avec vos instruments que la pierre est d'aplomb, que les ouvriers ont fait leur devoir, je déclare que la pierre angulaire du monument que nous élevons ici à l'immortelle Grande Lumière du R.: N.: M.: Lic. Benito

Juarez, est parfaitement polie et placée selon les règles de l'Art Royal et de la Maçonnerie ancienne. M.: Vén.: F.: M.: de.: Cer.:. Veuillez présenter les éléments de consécration.

On lui présente une coupe de maïs et il la répand sur la pierre angulaire en disant :

— Que ce maïs, emblème de l'abondance, inspiration de la sagesse, la vertu et la reconnaissance, inspire à tous ceux qui assistent à cette cérémonie le sublime axiome : *Le respect du droit d'autrui, c'est la paix.*

Tous répondent :

— Ainsi soit-il !

Le Premier G.: Surv.: prend une petite coupe de vin et la répand sur la pierre en disant :

— Je répands ce vin, emblème de la vie et de la félicité. Que le patriotisme fasse prospérer la nation dont le grand Juarez fut le président ! Qu'il conserve les lois de réformes données par lui et qu'il rende à jamais indestructibles les liens d'amour fraternel de l'héroïque peuple mexicain.

— Ainsi soit-il ! répondent tous les maçons.

Le Premier G.: Surv.: s'approche, prend la petite coupe d'huile et dit :

— Je répands cette huile, emblème de la paix. Que les désirs de la Grande Lumière qui s'est éteinte, se réalisent pour la félicité de la Patrie, pour la protection des veuves, l'assistance des orphelins et pour que la paix soit le bouclier qui les protège contre les vicissitudes.

— Ainsi soit-il ! répondent les maçons.

Le Dél.: G.: M.: donne la parole à l'orateur titulaire Vén.: F.: N. Idar, qui dit :

— Messieurs, Dél.: G.: M.:, Dél.: Pr.: et Sec.: Surv.: Ch.: et Vén.: FF.:, sachez que nous autres, membres de la Resp.: Log.: Benito Juarez n° 68, sous les auspices de la Charte constitutive de la Gr.: Log.: Unie du district Fédéral mexicain, loyalement respectueux des lois du pays, qui nous donne l'hospitalité, nous nous sommes chargés de l'obligation solennelle d'élever ici un monument que, comme offrande de respect, nous dédierons à la mémoire de la feu G.: Lumière du R.: N.: M.:, le Licencié Benito Juarez pour que tous ceux qui le contemplant se souviennent de ses vertus. En nous proposant de réaliser cette œuvre, nous ne croyons pas désobéir aux lois de ce pays, parce que les hommes, tels que le grand Juarez, appartiennent non seulement à leur Patrie, mais à l'humanité entière.

Que la Postérité voie dans cette œuvre, quand elle sera terminée, non seulement l'amour fraternel qui unit encore les maçons après la mort, mais aussi l'impérissable gratitude que nous éprouvons pour

les hommes qui, comme Juarez, travaillent pour le T.: D.: L.: V.: et A.: P.: D.: G.: H.:.

Le Ch.: F.: Leo D. Walker, de sa voix harmonieuse, avec sa diction correcte, prononça le Tracé que voici :

Messieurs et Ch.: FF.:, depuis le Bravo jusqu'aux frontières du Guatemala, depuis les côtes rugueuses du Pacifique jusqu'aux plages paisibles du golfe du Mexique, dans la cité grande et populeuse ou dans l'humble village, partout, sous le ciel limpide et bleu de notre Patrie, les têtes s'inclinent avec respect, les cœurs battent avec tendresse quand nous entendons prononcer le nom de Juarez.

Et pourquoi cette étrange impulsion gonfle-t-elle la poitrine du Mexicain et fait-elle bouillir, d'un pur patriotique, le sang dans nos veines, quand nous entendons nommer le nom du grand Indien de Guelatao, descendant de la noble race des Moctezuma et des Cuauh-témoc ?

Ce n'est pas un nom magique qui nous fasse rêver au surnaturel, mais c'est le fanal qui nous guide sur le sentier de la vertu. Ce n'est pas un cri de guerre qui nous lance au massacre, mais c'est le coup de clairon qui nous appelle à la liberté.

Hidalgo nous donna une patrie. Juarez construisit sur elle l'invincible édifice, qui nous abritera contre les tyrans.

Hidalgo disputa pied à pied au lion espagnol les terres dont il était le maître depuis plus de trois cents ans. Juarez nous arracha à la gueule hideuse et affamée de ce loup, qu'on appelle le Clergé, et qui, dans sa soif d'or démesurée, enfonçait ses dents féroces dans le corps des malheureux, qui étaient la proie du fanatisme.

Les tristes plaintes, les lugubres lamentations des opprimés, arrivèrent jusqu'à Juarez et, d'une main de fer, avec une volonté indomptable, n'ayant d'autre guide que sa conscience, il leva son front hautain, fit face à l'ennemi et arracha de son visage le masque immonde.

La lutte, une fois engagée, fut une lutte de titans, mais sur la tempête déchainée des complots, des intrigues et des trahisons, se dressa victorieuse la figure du fléau des moines, et il fit entendre sa voix ferme et sereine qui disait au peuple : « Eveille-toi ! Enlève de tes yeux l'épais bandeau de l'ignorance que t'ont passé tes exploiters, tes bourreaux, ceux qui s'humilient et te déshonorent, en invoquant le nom de Dieu. Ce n'est pas Dieu qui se cache derrière un confessionnal, pour arracher de ton cerveau le rayon de lumière, qui vient d'y naître. Ce n'est pas Dieu que cette funèbre soutane, qui vole à ton foyer l'honneur et le pain. Ce n'est pas Dieu qui t'absout d'un crime, que tu vas commettre demain. C'est Dieu qui vit dans les champs que tu arroses de ton honorable sueur, qui inspire à ton âme le respect et l'honneur, que tu dois à toi-même, que tu dois à tes loix et à tes frères...

Juarez paya tribut à la nature. Il cessa d'être parmi nous, mais

la semence qu'il avait semée, s'enracina si profondément dans nos cœurs, qu'elle l'a rendu impérissable dans notre mémoire, car c'est l'idée de la liberté, du progrès et de la justice qui bout toujours dans le cerveau du Mexicain.

En deça du Bravo, loin du ciel limpide et bleu de la Patrie mexicaine, tes frères, ô illustre bien-méritant, te dédient un humble souvenir, qui dise à la postérité, qu'à tous les âges, et dans tous les pays, on vénère le génie et on rend hommage à la vertu.

Juarez, ce n'est pas en vain, que tu as appliqué toutes tes énergies au bien de l'humanité. Ta grande maxime survivra à travers les siècles et les hommes vertueux auront toujours pour devise : « Le respect du droit d'autrui, c'est la paix ».

Le petit Antonio S. Quintanilla, de l'Institut Dominguez, récita, d'une voix vibrante et bien timbrée, une poésie à Juarez.

Voici le texte de l'allocution prononcée par le louveton Juvancio-Idar.

— Messieurs et FF.:. Je viens ici, avec mes droits de louveton, déposer aussi, sur ce monument, qu'élève la reconnaissance, les fleurs de mon intelligence, encore tendres et sans arôme, mais loyales et sincères.

Juarez ! La Grande Lumière du Rite National mexicain, l'inspirateur et le soutien de l'autonomie et des libertés de sa Patrie, le paladin d'une lutte héroïque de principes, le travailleur illustre du droit, le chef de la démocratie, l'apôtre du Progrès, lui qui humilia le militarisme, n'a pas été oublié, même sur ce sol, qui lui fut étranger, et les maçons mexicains de Laredo élèvent comme tribut à sa mémoire ce monument qui honore et exalte aussi bien le Bien méritant que ceux qui l'élèvent, s'inspirant des sentiments les plus purs de gratitude.

Il est un autre monument que tout Mexicain, je dis mal, tout être humain, doit porter dans son cœur : « Le respect du droit d'autrui », parce que le grand Juarez a dit que c'est la paix.

Récitation par le petit Flavio Vargas, du collège de *Benito Juarez*, par M. le professeur F. Naranjo.

Brillante improvisation par le jeune Francisco Armendariz.

Hymne national mexicain par un chœur de jeunes filles de l'Institut Dominguez.

Clôture des travaux par le Del.: G.: M.: Ven.: F.: N. Trejo.

Messieurs et Chers FF.:

Vous avez entendu les discours relatifs à la cérémonie de cet honorable groupe d'orateurs, vous avez entendu aussi les douces notes de l'hymne chanté par les jeunes filles, dont les paroles résonnent encore à nos oreilles et font écho dans nos esprits.

Pour tout cela, au nom de la *Resp.: Log.: Unie du District Fédéral*, je rends grâce, de la façon la plus expressive, à tous ceux qui

nous ont honoré ici, de leur collaboration, soit en prononçant les excellents discours que vous avez entendus, soit en accourant à notre appel.

Maintenant, FF.°, pour terminer cette cérémonie solennelle, qui nous est si douce, je vous invite à crier avec moi : **Honneur et gloire** à feu la Gr. Lum. du R. N. M. le licencié Benito Juarez !

Philanthropie maçonnique. — Les 24 Grandes Loges des Etats-Unis entretiennent un certain nombre d'asiles pour la vieillesse, asiles exclusivement réservés aux FF.°. On estime à 500.745.000 dollars la valeur de ces établissements, et à près de 2.000.000 de dollars (10 millions de francs) les dépenses annuelles.

Varia. — Un organe maçonnique américain nous révèle les curieux rapports qui existent entre l'Épicerie et la Maçonnerie.

A la réunion de l'Association Nationale de l'Épicerie en gros des Etats-Unis, qui a eu lieu tout récemment, et dans laquelle étaient représentés 80 % des membres de ce commerce, le Prince Oscar B. Mac Glasson, de la Maison Mac Neil et Higgins, de Chicago, membre du Consistoire Oriental, a été élu au poste suprême de président, poste qui impose une vaste responsabilité.

Le prince en question n'est nullement un prince déchu et obligé de se livrer au commerce des denrées coloniales, mais au contraire un épicier en gros, à qui ses vertus maçonniques ont valu d'être élevé au rang de prince et de voir son anoblissement annoncé dans le journal officiel de la Principauté. Ce même journal nous informe des incidents importants de la vie des princes.

C'est ainsi que nous lisons dans le même numéro :

« Le 23 juillet dernier, la *Cigogne* a fait au prince S. M. Robbins et à sa femme une visite fort bien accueillie et a laissé comme souvenir un poupon de huit livres. Nos sincères félicitations ».

Les Grangers. — Le *Bulletin de l'Agence Roma* (13 octobre 1913) publie une note dont voici la substance :

La presse catholique met en garde les fidèles à l'égard d'une société secrète très en vogue dans l'ouest et qui a nom *The Grangers*. Cette société est modelée sur la maçonnerie et composée de cultivateurs. C'est la grande organisation agricole des Etats-Unis et du Canada, dans l'Ontario et l'Ouest canadien, les Grangers sont une puissance avec laquelle les pouvoirs publics doivent compter. Dans l'ouest des Etats-Unis, ils sont la masse de la classe agricole avec les *Producteurs de grains*, autre association à but analogue. Louable en tant

qu'elle travaille à l'amélioration de la condition des cultivateurs, cette société est cependant étroitement liée avec la maçonnerie. Les Granges locales sont subordonnées aux Granges d'Etats et celles-ci le sont à la Grange Nationale. Le T.; III.; F.; Samuel Emery Adams, lieutenant, Grand Commandeur du Suprême Conseil du Rite Ecossais, Ancien et Accepté pour la juridiction sud des Etats-Unis, a été Maître de la Grange de l'Etat de Minnesota, de 1876 à 1884 et grand Maître de la Grange Nationale pendant deux ans.

HONGRIE. — La *Bonifatius-Korrespondenz*, de Prague compte au nombre de ses collaborateurs les mieux informés un membre du Parlement hongrois qui a pu lui fournir les détails les plus intéressants sur l'œuvre de la Maçonnerie austro-hongroise, d'après le Rapport secret et officiel de la Grande Loge Symbolique de Hongrie pour 1911. Le même périodique vient de recevoir le Rapport officiel et secret de cette Grande Loge, pour 1912, et il en commence l'analyse, qu'il promet de continuer. Voici le titre exact de cette pièce : « *Bericht der Symbolische Grossloge von Ungarn über ihre Tätigkeit und Geschäftsbahrung im Jahre 1912. Übersetzung aus dem Ungarischen.* Budapest VI. Podmanisky wica, 45. (*Rapport sur l'activité et l'administration de la Grande Loge Symbolique de Hongrie*, traduit du hongrois). Editeur, le Fr. . . Markus Samu, Budapest V. Korall wica. 6.

Nous donnons la traduction de la partie qui a paru dans les derniers numéros de la *Bonifatius-Korrespondenz* (15 octobre et 1^{er} novembre 1913) :

On verra par cette analyse, que l'activité bienfaisante déployée par la Grande-Loge non seulement en deçà, mais encore en-delà de la Leitha, c'est-à-dire dans toute la monarchie austro-hongroise, commence à porter ses fruits. Nous remarquerons à cette occasion, pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas au courant du jargon maçonnique, que « progressif » signifie « révolutionnaire ». Dès la première page du rapport, on parle avec orgueil d'une « avalanche d'affiliations, » d'un accroissement énorme du nombre des Loges et des F. . .

Les profanes, dit-on, collaborent à notre œuvre silencieuse poursuivie dans le but de donner aux droits humains un développement de plus en plus grand, cette œuvre que nous accomplissons depuis des années, avec la dignité qui convient à notre Société, et qui a pour but de répandre la lumière et de mûrir les pensées... Douze nouvelles Loges et un cercle maçonnique se sont formés au cours de l'année. Un grand nombre d'édifices destinés aux Loges ont été construits et projetés. Le nombre de nos affiliés s'est accru de la manière la plus satisfaisante, même dans des Orient où, jusqu'à ce jour, nous n'avions pas cru que la Maçonnerie pût prendre pied, nos troupes s'affi-

gnent comme une forte phalange, et des F. : jeunes, zélés, enthousiastes, travaillent la pierre brute, en même temps qu'ils collaborent à la construction en commun de l'Art Royal, et prennent part aux diverses tâches patriotiques de la Maçonnerie hongroise.

On trouve à la fin du rapport un passage qui complète cette vue d'ensemble : « Le nombre de nos Loges s'est élevé à 89, ce qui offre un accroissement de dix Loges en travail actif. Le nombre des adhérents est aujourd'hui (31 décembre 1912), de 6.594 ; il était de 6.193 au 1^{er} janvier 1912, soit un accroissement de 401 membres. 766 demandes d'affiliation et d'admission ont été faites. 217 demandes de l'année précédente étaient restées en suspens ; sur ce total, 859 ont été agréées, 115 rejetées, et 132 sont en cours d'examen.

Après des renseignements divers sur les affaires du conseil, sur le nombre ou sur le nom des membres, qui sont passés à l'Orient éternel, le Rapport commence (page 16) à donner des détails sur les *travaux* des Loges. Nous ne lui emprunterons que ce qui nous paraît caractéristique.

Loge *Hungaria* (Budapest)... « Les biens d'Eglise, les grands domaines de l'aristocratie, et les propriétés communales, devraient être morcelés. Alors, dans cinquante ans, on ne saura plus ce que c'est que le système de l'enfance unique (le droit d'aînesse) et la question des nationalités... Deux Fr. : visiteurs voyagent pour démontrer que l'éducation corporelle suffit, même sans les exercices militaires, et que l'esprit militaire ne s'accorde guère avec l'esprit maçonnique ».

Loge *Humboldt* (Budapest). Elle a encouragé diverses publications, par exemple le « *Vilag* », journal quotidien, le « *Kunstkalender* » (annuaire artistique), l'ouvrage « *Geschichte der Separation* » (Histoire de la Séparation), le journal « *Die Zeitschrift* » (le journal), le « *Uf Korszak* » (Nouveau Temps), le « *Studenten-Kalender* » (annuaire des Etudiants). Ajoutons l'appui donné à des œuvres d'un caractère maçonnique, la « *Freie Schule* » (L'Ecole libre), qui appartient à l'Union Sociologique, le « *Reform-Klub* ». Enfin, la Loge a contribué, par des subsides, à la construction de plusieurs édifices pour les Loges, à l'expédition balkanique de la Croix-Rouge, au Bureau international des Relations Maçonniques (p. 17).

Loge *Freundschaft* (l'Amitié), à Vienne. Le compositeur Fr. : Leo Fall a proposé à la Loge, d'organiser la représentation d'un drame musical en un acte, dont les bénéfices seront versés dans la *caisse* de la Loge (p. 24).

Loge *Humanitas* (Vienne). On y a traité la question du cléricisme à l'Ecole moyenne (p. 19).

Loge *Comenius* (Budapest). Voici quelques-uns des sujets qui y ont été traités : La propagande anticléricale ; l'Union Galilée, l'enseignement populaire gratuit, neutre, laïque ; Religion et morale ; les

Ordres monastiques ; la Ligue Maçonique mondiale ; nos tâches en vue de redoubler d'activité maçonnique (p. 26).

Loge *Demokratia* (Budapest). On a traité dans une série de conférences sur la réforme de l'enseignement. Dans la première de ces conférences, le Séminaire pédagogique (Ecole normale d'instituteurs), fondé par la commune de Budapest, a été qualifié d'établissement de très grand mérite... Ensuite, on a proposé, pour sujets de discussions prochaines : la nécessité de créer des *écoles maçonniques, sans toutefois en faire connaître publiquement le caractère maçonnique* ; Devoir pour la Maçonnerie d'acquiescer une influence dominante sur toutes les institutions qui travaillent à la culture générale. Nécessité d'encourager l'institution des *Schulschwwestern* (Sœurs d'école) 1. Les Loges doivent examiner à fond et surveiller les programmes d'enseignement (p. 27).

Loge *Gœthe* (Vienn^e). « Il faut mentionner élogieusement l'activité déployée par quelques-uns des Fr. : dans le monde profane, au profit de la Société de Pédagogie Sociale, qui a fondé le Comité de Réforme de l'Ecole populaire. Cette dernière, grâce à la collaboration des Unions d'Instituteurs, a produit de remarquables travaux statistiques, qui seront publiés plus tard ». (P. 28).

Loge *Reforme* (Budapest). « La Loge a continué les discussions commencées dans le cours de l'année précédente, et est arrivée à cette conclusion : il faut se prononcer énergiquement contre les Fidélitaires (sic, sans doute les Trusts), et fonder une Ligue des Consommateurs ». (P. 26).

Loge *Felvidek* (à Besztercebanya). La loge a traité à fond la question de la réforme de l'Ecole moyenne, puis celle de l'antialcoolisme, et a répandu dans le public une brochure de propagande en langue slovaque, tirée à 10.000 exemplaires. Cette année-ci, plusieurs FF. ont quitté cette Loge pour en fonder une nouvelle à Ruttka. L'ancienne Loge a fourni une subvention de 300 couronnes (300 francs) pour cette création. Les FF. qui habitent à Selmechanya, et qui sont au nombre de 11, y ont fondé un cours pour jeunes filles, une école de perfectionnement pour les ouvriers, et une Union de Libre-Pensée. La Loge a demandé aussi que des jeunes filles puissent être employées comme institutrices dans les écoles moyennes de garçons (p. 25).

Loge *Deak Ferencz* (Budapest) : « La question du suffrage universel et du vote secret a été agitée dans plusieurs travaux et il ne s'est produit aucune dissidence sur l'importance de la tâche qui incombe à la Maçonnerie dans la solution de ce problème (p. 25).

Loge *Minerva* (Budapest) : « Des résultats considérables ont été acquis par l'activité de la Loge dans le monde profane pour les œuvres de philanthropie et de progrès. On a subventionné la Société

1. La *Bonifatius-Korr* accompagne ce mot d'un point d'interrogation.

Ufforo, l'École libre des sciences sociologiques, l'Union de la Libre-Pensée, la Ligue du Droit électoral, qui a reçu 1.800 couronnes. » (Environ 1900 francs) et la création des loges a été encouragée par une somme de 500 couronnes.

Loge *le Pionnier* (Vienne) : « Il y a été fait des conférences sur les sujets suivants ; Problèmes de la Démocratie... le mouvement d'abandon de l'Église ; la Libre-Pensée ; puis on a discuté sur la question des nationalités. Un F. V. a rendu compte en détail de l'œuvre du Comité du Progrès, qui est destiné à répandre des lumières sur la Maçonnerie dans le monde profane, et qui devrait être soutenu par toutes les Loges. Quatre F. V. ont été délégués pour faire partie de ce Comité, et on a pris des mesures pour les dépenses nécessaires. Enfin deux Frères ont été chargés de rédiger un projet d'enseignement moral pour les Ecoles moyennes (p. 30).

Loge *Resurrexit* (Kassa) : « La Loge regarde comme un devoir tout particulier de prendre position en face du cléricisme combattif. Elle a répandu 500 exemplaires d'un numéro anticlérical du journal *Munkas*, mais dans l'intérieur de la Loge on a aussi traité des grands dangers qu'offre ce mouvement pour le bien intellectuel et matériel du peuple. Les conférences se sont renfermées dans ce sujet, et les encouragements matériels y ont été consacrés, ainsi qu'aux œuvres humanitaires et aux œuvres de progrès » (p. 30).

Loge *Szepes* (Kesmack) : « Les membres de la Loge ont rempli leur devoir maçonnique, même dans le monde profane. Toutes les institutions philanthropiques et progressives de la ville de Kesmarek sont soumises à l'influence maçonnique. Le *Lycée Libre*, l'*Union des Femmes*, la *Bibliothèque populaire*, le *Comité municipal des Pauvres*, qui tous ont été aidés matériellement par les F. V., s'acquittent de leur devoir. L'Union des Négociants et des Industriels, qui est une fondation de la Loge, et qui a reçu d'elle une subvention de 1.000 couronnes, a fait construire une maison pour ses séances, au prix de 52.000 couronnes » (p. 31).

Loge *Philanthropie* (Raab) : « Une série de conférences a eu pour objet spécial l'*École et sa réforme*. C'est dans l'École que le Cléricisme est le plus puissant. L'appui accordé, au moyen de l'argent de l'État, à des Écoles confessionnelles, à la fondation d'Unions confessionnelles de la jeunesse, dans les écoles publiques, constitue un grand obstacle au progrès. La première conférence a été consacrée à l'éducation éthique. L'enfant doit recevoir par l'éducation la connaissance de la nature et de sa vie intime, afin de pouvoir agir moralement. La seconde conférence a eu pour objet la politique de la civilisation. La Franc-Maçonnerie, au contraire du Cléricisme, n'a rien fait pour s'assurer la conquête de l'École, du personnel enseignant. Dans la troisième conférence, il a été question de l'*École populaire*. L'enseignement populaire confessionnel est destructif, car il livre le peuple à l'exploitation, sans lui donner aucune défense.

Les Ecoles confessionnelles sont entretenues par l'Etat pour un tiers, et l'intervention de l'Etat se borne à approuver les maîtres choisis. Dans les Ecoles de l'Etat, l'enseignement est donné par des maîtres, qui ont fait leurs études dans des établissements catholiques, et qui donnent le ton catholique aux Ecoles de l'Etat. Avant tout, il faut que les Ecoles normales soient aconfessionnelles et aux mains de l'Etat. La deuxième étape serait l'Ecole populaire aconfessionnelle et publique, avec des instituteurs éclairés ». (P. 32).

Loge *Madach* (Budapest) : « La Loge a adhéré à la proposition de la Loge *Szabolcs*, pour la fondation des Loges provinciales, aux propositions de la Loge *Haladás*, pour l'amélioration matérielle de la situation du corps enseignant ; de la Loge *Archimède*, pour la fondation d'une *Centrale anticléricale*. Elle a désigné ses représentants sur le désir du Bureau international des affaires maçonniques » (p. 33).

Loge *Testveriség* (Pressburg) : « La Loge qui compte dans ses rangs un grand nombre d'instituteurs, s'est fréquemment occupée d'affaires d'enseignement, d'affaires municipales et sociales. Elle a organisé une série de conférences pour les ouvriers, et se propose de créer une *Ecole libre*. Dans plusieurs de ses travaux, elle a discuté sur l'utilité qu'il y aurait, à ce qu'il existât un édifice spécial, destiné aux Loges Provinciales. Elle a subventionné le journal le *Vilag*, suivi avec grande attention les mouvements franc-maçonniques à l'étranger et accordé une subvention au Bureau maçonnique international. Son œuvre l'*Urania* (Union pour la propagation des connaissances utiles), a donné des résultats satisfaisants » (p. 35).

Loge *Berzsenyi* (Kaposvar) : « Il y a eu à cette Loge une conférence sur « *Les Internats modernes d'Etudiants* », afin de fournir les cadres pour une institution de ce genre, à fonder à Kaposvar... La Loge a contribué, aux frais de la Mensa (Pension) d'Etudiants établie par la Loge *Progressio* » (p. 35).

Loge *Kossuth-Lajos* (Mezotur) : « Elle a encouragé matériellement les établissements déjà fondés par elle (gymnase ouvrier, Lycée Libre, Secrétariat du peuple) et fait, dans le journal qu'elle possède, le *Mezotur-és-Videke*, une propagande efficace, pour les idées franc-maçonniques. Des conférences ont été faites sur les rapports entre le Protestantisme et la Franc-Maçonnerie, sur l'utilité de la crémation, sur le suffrage universel avec vote secret, sur le livre d'Aczels, ayant trait aux secrets de la Franc-Maçonnerie, sur le livre de Varady, relatif à la réforme du droit électoral, sur le nouveau journal hongrois *Darwin*, sur l'*Annuaire Maçonnique des Etudiants* » (p. 36).

Loge *Kosmos* (Vienne) : « Il faut mentionner particulièrement la visite du Grand-Maitre des Grands-Orients Unis de Lusitanie, le Fr. D. Sebastian Magalhaes Lima, visite qui a pris le caractère d'un travail de fête, grâce à la participation de toutes les Loges de la frontière » (p. 36).

Loge *Martinovics* (Budapest) : « La Loge a souscrit 1.550 couron-

nes pour les victimes de la démonstration sanglante du 23 mai (il s'agit de la tentative révolutionnaire avortée (p. 37). — Le 15 novembre a eu lieu une tenue de fête fort nombreuse, en l'honneur du Fr.: Magalhaes Lima, de Portugal. Le Fr.: Magalhaes a fait une conférence sur l'offensive de l'Église catholique, qui prétendait arrêter le progrès du Portugal, et a fait surgir la Révolution (!) Dans cette tenue solennelle, la Loge a voté son adhésion unanime au Convent maçonnique de Genève (septembre 1912)... » Les membres de cette Loge sont les ressorts qui meuvent la *Société Sociologique*, la rédaction de la Revue « *XX.Szazad* » *l'École Libre*, le *Club Galilée*, le *Club Réformiste*, la Ligue pour la réforme électorale ; ils dirigent aussi les mouvements progressistes des avocats, instituteurs, fonctionnaires, etc., en Hongrie (p. 37 et suiv.).

Loge *Del* (Lugos) : « La Loge a soutenu de ses subventions le *Club Martinovics*, à Eperjès, le *Club Galilée*, l'*Union Nationale des Libres-Penseurs*, le *Club Réformiste*, et a contribué à l'organisation de conférences sociologiques, à la lutte contre l'alcoolisme, et à la fondation du gymnase supérieur d'Oravica » (p. 38).

Loge *Jovendo* (Zanbor) : « La Loge a fondé et entretient un *Lycée Libre*, où sont faites, le dimanche, des conférences scientifiques, dans un esprit progressif » (p. 38).

Loge *Archimède* (Budapest) : « Cette Loge, grâce à l'atmosphère fraternelle qui y règne, a obtenu, de tous ses membres, un travail et un dévouement méritoires. Elle a dirigé son activité d'abord sur la réorganisation de l'*Union Hongroise de la Libre-Pensée*, parce qu'elle voit dans cette Union un organe efficace, et bien propre à répandre les idées de progrès dans le monde profane » (p. 40).

Loge *Progressio* (Budapest) : « Cette Loge a été inaugurée le 12 novembre. Avec l'aide des autres Loges, elle a pu créer une *Pension d'Étudiants*, à laquelle 30 étudiants reçoivent chaque jour, un repas irréprochable » (p. 40).

Cercle maçonnique *l'Harmonie* (Pilsen) : « Les Fr.: ont voté une subvention en faveur d'une *Institutrice primaire*, qui était entrée en conflit avec les supérieurs administratifs, à raison de ses tendances progressistes et avait perdu sa place. Cette allocation est de 10 couronnes (10 fr. 50) par mois. Un Fr.: instituteur, qui se propose de publier un livre sur l'éducation morale, obtient une allocation de 150 couronnes (p. 42).

La *Bonifatius Korrespondenz* termine ce compte rendu en ces termes : « Nous nous abstenons de commenter ce rapport officiel, qui n'en a nul besoin ».

— *L'activité maçonnique en Hongrie.* — Le *Zirkel*, journal maçonnique officiel de Vienne, nous donne les détails suivants sur les entreprises créées ou soutenues par la Maçonnerie hongroise;

ces détails compléteront ceux que nous empruntons *de temps à autre* à la *Bonifatius-Korrespondenz* :

La Loge de Budapest *Minerva* a consacré 1.800 couronnes à subventionner la *Ullors-Gesellschaft*, l'École libre des Sciences Sociales, l'Union des Libres-Penseurs, et la Ligue pour le droit de vote, 500 couronnes, à aider à la fondation de Loges dans les Provinces, 600 à l'Établissement du lait gratuit, 2.000 au journal le *Vilag*, 1.200 à des œuvres de bienfaisance, 50 à des affaires maçonniques. La *Loge de Temesvar* a voté une subvention de 20.000 couronnes au journal le *Vilag*. La Loge *Progressio* a voté une annuité de 1.000 couronnes pour la Pension des Étudiants ; la Loge *Szepes*, de Kosmarck, a voté 1.000 couronnes pour l'Union des Marchands ; la Loge de Raab la *Philanthropia* a voté 2.700 couronnes pour la propagande.

— Sous ce titre *Aveux d'un Franc-Maçon*, le *Risveglio* de Fiume (20 octobre 1913) emprunte à l'*Alliance de la Demokratia* pour 1899, de Buda-Pesth le récit suivant :

Dans une réunion tenue le 12 mars 1899, à la Loge *Demokratia*, de Budapest, le Fr. Maurice Szafmari fit ce précieux aveu, que nous traduisons littéralement du hongrois, sans y ajouter un mot de commentaire :

« Je le reconnais sincèrement, je ne suis point religieux. Et je n'en suis nullement satisfait. Bien des fois, je sens les tristes effets de l'absence de croyance religieuse dans mon âme. Si parfois, en quelque jour de fête, je passe devant une église, et que je vois la foule des gens qui rentrent chez eux, sortant de la maison de Dieu, je me sens pris d'une envie qui n'est pas exempte d'amertume. J'observe leurs dispositions, parce que je pense qu'ils vont chercher à l'église le repos de l'âme, et qu'en franchissant ses portes, ils l'ont trouvé. Alors je fais ce raisonnement : « Quel bonheur pour moi, si je pouvais avoir accès à cette source pure, où l'âme altérée assouvit sa soif. Mais je ne puis y aller, parce qu'il me manque la grâce d'une foi sincère... »

« Depuis, j'ai eu des fils, et j'ai observé, avec une affection profonde, le développement de leur corps et de leur âme, et je me suis convaincu que dans la vie de famille, au milieu des enfants, il est un grand besoin de religion. »

FRANCE. — *Circulaire 16 du Grand-Orient*. — *La Franc-Maçonnerie démasquée* du 25 octobre 1913 publie la circulaire 16 du Grand-Orient de France (19 mars 1913).

Voici ce qui y est écrit au sujet du mouvement des Ateliers :

Notre Fédération s'est augmentée de dix Loges et trois chapitres. Loges fondées : *L'Union Guyanaise*, O. S. de Saint-Laurent du Ma-

roni ; *Tolérance et Liberté*, O. : d'Aulnoye ; *L'Union du Sud-Oranais*, O. : de Saïda ; *Moriah*, O. : de Jérusalem ; *L'École du Liban*, O. : de Zahlé ; *Justice et Liberté*, O. : de Montpellier ; *L'Action Républicaine*, O. : de Diego-Suarez.

Loges admises au Grand-Orient : *Progresul*, O. : de Bucarest ; *La Raison*, O. : d'Oran ; *Le Travail*, O. : de Bucarest.

Chapitres créés : *Les Elus d'Occident*, Vall. : de la Basse-Terre ; *L'Union Lozérienne*, Vall. : de Mende ; *Amie des Naufragés*, Vall. : de Buenos-Ayres.

D'autre part, la Log. : *La Parfaite Union*, O. : de Rodez, mise en sommeil régulier le 8 janvier 1913, a été réveillée le 5 février 1913 ; la Log. : *L'Humanité*, O. : de Castres, mise en sommeil régulier le 4 septembre 1912, a été réveillée le 2 octobre 1912 ; le réveil de la L. : *Mèlès*, O. : de Smyrne, a été autorisé ; la L. : *Les admirateurs de Saint-Just*, O. : de Paris, a été autorisée à changer son titre distinctif et à prendre celui de *Paix et Travail* ; la L. : *Le Réveil de l'Orient*, et la L. : *Les Ferreurs du Progrès*, O. : de Saïgon, ont été autorisées à fusionner sous le titre de : *Le Réveil de l'Orient et les Ferreurs du Progrès Réunis* ; la L. : *La Gauloise*, O. : d'Ascencion, a été déclarée en état d'irrégularité ; la L. : *Les Pionniers des Nègres*, O. : de Konakry, a été déclarée en sommeil régulier.

La circulaire indique les résultats des Initiations :

Notifications de profanes présentés à l'initiation.....	2.198
Avis d'initiation	1.609
Ajournements	231
Refus	91
Retraits et demandes	23
Demandes dont le sort est inconnu	244

La justice maçonnique a prononcé 7 exclusions par jugements de Loges devenus définitifs.

4 exclusions par application des dispositions des articles 335 et 336 du Règlement général.

2 suspensions par jugements de Loges devenus définitifs et 4 par arrêtés de Chambres d'appel.

— *Comment on crée un Triangle.* Le F. . . P. E, 18^e, a publié dans l'*Acacia* du mois de juin une étude sur la création d'un Triangle maçonnique dans une sous-préfecture qu'il dénomme X². Sans vouloir rechercher quelle est la sous-préfecture visée, et par conséquent sans vouloir percer à jour le quasi anonymat du F. . . P. E., — ce qui ne serait peut-être pas très difficile, — contentons-nous de rappeler, avant d'aller plus loin, ce qu'est un triangle maçonnique.

Un triangle, dit notre auteur, est un organisme maçonnique qui

ne fait l'objet d'aucune règle spéciale au sujet de son administration et de son fonctionnement. En ce qui est relatif à la création des triangles, l'appendice au règlement général du Grand Orient de France spécifie seulement qu'on doit faire en sorte que cette création ne nuise pas au fonctionnement des Loges. En dehors des cités populeuses où il est aisé de faire fonctionner une Loge, il semble qu'il est désirable de voir se constituer dans les localités secondaires des triangles rattachés aux Loges les plus voisines, par exemple dans les sous-préfectures et les gros chefs-lieux de canton... Le triangle peut fonctionner avec le minimum de frais, chez l'un de ses membres, par exemple, et la colisation individuelle n'être que peu élevée. Comme il dépend d'une Loge, il n'a qu'une administration succincte. S'il comprend suffisamment d'adhérents, il peut avoir à sa tête sensiblement les mêmes officiers qu'une Loge. Dans le cas contraire, il peut fonctionner avec trois ou quatre officiers, par exemple, un président, un surveillant, un secrétaire-trésorier, chacun d'eux cumulant plusieurs fonctions.

Revenons maintenant à notre sous-préfecture de X², objet des préoccupations du F. . . P. E. qui paraît s'être juré de l'arracher à « l'action cléricale », à « l'immoralité politique naissante », etc. C'est une petite ville de bourgeois « qui sont le point d'appui de l'action néfaste de l'obscurantisme cléricale » et la population rurale se partage entre propriétaires et industriels. Bref, un terrain difficile pour qui entend supplanter le député actuel de l'arrondissement. Le F. . . P. E., qui est un homme de tradition, a fait des recherches dans les archives du G. . . O. . . de France et y a découvert qu'une Loge avait fonctionné de 1784 à 1792 à X² et s'était fermée au cours de la tourmente révolutionnaire. Le F. . . P. E., qui en paraît fort étonné, aurait pu apprendre de notre savant collaborateur, M. Gustave Gautherot, qu'il en est de même partout, le travail maçonnique changeant de forme sitôt que les résultats du 10 août sont assurés (Voir *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, V, 2651, la rapide et lucide démonstration de M. Gautherot). La Loge n'existant plus depuis 1792, le F. . . P. E. a pensé judicieusement qu'il ne trouverait plus de maçons de X² vivants et s'est transporté à la R. . . L. . . de X¹, l'atelier, le plus voisin, où on l'a mis en rapport avec quelques FF. . . habitant X². Bref, grâce à une subvention de la Loge de X¹, le triangle fut installé le 16 octobre 1912 et se mit au travail.

En province, constate d'un ton attristé notre auteur, de nombreux FF. . . n'ont du franc-maçon que le titre, et on en voit qui sont parvenus à la maîtrise en ignorant absolument les règlements et leurs devoirs.

Le don de quelques ouvrages maçonniques permet aux directeurs des travaux du Triangle d'absorber l'attention des FF. : dans l'étude de la symbolique « de manière à les retenir dans leur élan vers les passions politiques ou privées », de façon à empêcher les tenues de dévier en parlotes relatives à des questions de personnes sans intérêt aucun pour l'ordre ou le pays « et propres surtout à faire naître des compétitions électorales. »

Le F. . . P. E. nous donne la méthode de travail adoptée dans le triangle de X².

- 1° Participation aux travaux de la Loge mère.
- 2° Instruction maç. intensive dans le tr. :
- 3° Prosélytisme intelligent pour recruter des éléments sélectionnés.
- 4° Création d'œuvres profanes (post-scolaires, comité de fêtes civiles, etc.) pour lutter contre la propagande cléricale.

Le premier point est suffisamment clair par son énonciation. Sur le second, le commentaire fourni par le F. . . P. E. est instructif et à lire avec soin. Il rappelle qu'en province, le plus souvent, le F. . . apprenti, qui sollicite son augmentation de salaire, l'obtient sur le champ sans qu'on ait cure de son degré d'instruction.

Quand l'instruction maç. est suivie au Tr. :, il faut que le F. : app. : qui demande son augmentation de salaire au grade de compagnon, s'adresse au président du Tr. : dans ce but et fournisse en même temps un morceau d'arch. : sur ses impressions maç. :. Dans ce travail, il fait ressortir ses impressions successives, d'abord le jour de son initiation, lorsqu'il a été conduit dans le cabinet de réflexion, lorsqu'il eut à rétablir son testament maç. : ; lorsque avant d'avoir pénétré dans le temple, il eut à répondre aux interrogatoires, et qu'après avoir accompli les trois voyages rituels, il put enfin contempler la lum. :. Il explique le symbolisme de tout l'apparat de ce même jour, ce que signifie le serment qu'il a prononcé et l'engagement d'honneur qu'il a dû prendre. Il émet enfin des considérations rigoureusement personnelles sur le symbolisme de l'enseignement maç. : de son grade.

Le travail rédigé est envoyé à la Loge-Mère qui prononce et accorde ou refuse l'augmentation de salaire. Pour les FF. : . comp. : . le procédé est analogue dans le Tri. : . .

Le Prosélytisme préoccupe aussi beaucoup le F. . . P. E. N'oublions pas qu'à X² il s'agit d'« établir une digue laïque à la submersion cléricale » et que le but est de déloger, aux prochaines élections, le député sortant qui n'est pas un « pur ».

Le plan du prosélytisme suivant fut adopté, nous dit le F. : P. E. :. Relever dans chaque ville, dans chaque commune, les noms des personnes honorables jouissant d'une excellente réputation républicaine, susceptibles d'adopter le laïcisme comme règle de conduite; discuter ces noms en tenue, en vue de les sélectionner à raison d'un ou deux au plus par village ; relever les noms des instituteurs connus pour avoir l'esprit laïque ; pressentir peu à peu les personnes choisies en leur remettant un relevé des préceptes maç. : et en leur expliquant le but du groupement qui vient d'être créé au chef-lieu de l'arrondissement.

Négligeons ce qui concerne l'accès à l'affiliation qui n'est pas moins bien combiné, et arrivons aux œuvres profanes. Ici les suggestions sont tout à fait savoureuses. On crée un patronage à X². Le Tr. : s'y intéressera particulièrement. Il y a là une subvention du Conseil général à gérer et avec laquelle on peut faire bien des choses.

Le Tr. : vient de mettre à l'étude la création d'un comité de fêtes civiles pour l'arrondissement susceptible de se subdiviser en sections. Les fêtes civiles doivent comprendre : 1° une cérémonie pour commémorer les naissances de l'année ; une cérémonie annuelle pour adopter des pupilles (de la 10^e à la 16^e année par exemple) ; une cérémonie pour commémorer dignement chaque mariage civil ; une cérémonie pour les obsèques (drap noir avec diagonales tricolores, plus susceptible que le drap rouge des comités de Libre-Pensée d'être accueilli favorablement par l'opinion publique). Voilà déjà deux gros sujets de labeur intellectuel pour les francs-maçons de X². Dans l'avenir la formation possible de tout groupement d'étude ou sportif n'échappera pas au Tr. :. L'action de notre groupe doit s'étendre sur toutes les associations profanes de la région.

— *Les Policiers francs-maçons* — Notre vaillant collaborateur, M. Jean Bidegain, a publié dans la *Liberté du Sud-Ouest* (24 octobre 1913) le curieux article que voici :

Dans un de ses derniers numéros, la *Bataille Syndicaliste* a fait d'intéressantes révélations sur la police politique russe à Paris. Le passage suivant de cet article est particulièrement intéressant : « D'abord, quelques mots sur le chef de la troupe et sur ses acolytes. Bittard-Monin est un protégé d'Hamard, ex-chef de la Sûreté. Le drôle avait même poussé le culot jusqu'à se faire *franc-maçon* à la Loge *La Justice*. Il fallut la dénonciation véhémement de Bourtzeff et pas moins d'une année de protestations de la part de notre camarade pour que la franc-maçonnerie se décidât à l'exclure enfin. Bittard-Monin n'est pas le seul dans le cas. Un de ses acolytes, notamment, le sieur Durin, 1, villa Gabriel, ancien commissaire de police à Montluçon,

ex-sous-chef de la sûreté à Versailles, appartient toujours à la Loge des *Hospitaliers socialistes* (!) Pourquoi ?.. La *Bataille Syndicaliste* est bien naïve de poser la question. Elle ne connaît pas encore cette Franc-Maçonnerie qui, par tous les moyens, essaie, depuis quelques années, de faire pénétrer ses affiliés dans les groupements ouvriers afin d'accaparer le mouvement syndicaliste :

L'extrait ci-après du compte rendu officiel du Convent de 1907 répond à la question : » Le F. ; Marchand, rapporteur de la « Commission des Vœux maçonnique : « Mes FF. ;, le dernier vœu concerne l'admission des agents des mœurs et de la police secrète. Les Congrès signalent le danger de l'initiation de ces agents et estiment qu'il y a urgence, dans l'intérêt de la Maçonnerie et pour sa dignité, à se prémunir contre l'envahissement des Loges par des agents de la police secrète ; ils estiment qu'il y a lieu de refuser ces initiations. La Commission vous propose de passer à l'ordre du jour pour cette raison qu'elle ne croit pas qu'on puisse mettre hors la loi toute une catégorie de citoyens parmi lesquels on pourrait rencontrer d'excellents maçons. » Ces conclusions sont adoptées sur avis conforme du Fl. Orateur. (*Compte rendu du Convent du G. ; O. ; de France de 1907*, p. 227).

Ces quelques lignes nous révèlent, sur la Secte internationale, des choses du plus haut intérêt. Il est certain que les Loges ont été envahies par les agents de toutes les polices secrètes. Si l'on songe, d'autre part que, pas un gros scandale n'éclate sans qu'un franc-maçon y soit mêlé, cela nous permet d'apprécier à leur juste valeur les éléments qui constituent l'Église d'Hiram. Policiers, tripoteurs d'affaires louches, vendeurs de décorations, banquiers marrons, politiciens sans foi ni loi, Flachons et Furnemonts, voilà ce qui domine, aujourd'hui, dans les ateliers maçonniques. Les hommes qui dominaient, il y a trente ou quarante ans, quelque prestige à la Secte ont disparu et ils ont été remplacés par ce que la démagogie, dans laquelle nous sommes tombés, produit de plus vil et de plus immoral. Cela est connu de tous et même des chefs de la Maçonnerie, mais, pour ceux-ci, il importe peu que les membres des Loges soient des individus notoirement déconsidérés ou malhonnêtes, s'ils sont d'« excellents maçons ».

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le compte rendu du Convent de 1907.

— *Le Grand Collège des Rites* — *La Libre Parole* du 1^{er} octobre 1913 donne les renseignements suivants sur le Grand Collège des Rites :

Le Grand Collège des Rites est le « Suprême Conseil » de la Fédération des Loges du G. ; O. ; de France. C'est un organisme indépendant du Conseil de l'Ordre, n'ayant pas à intervenir dans le gouvernement, ni dans l'administration de l'Ordre maçonnique.

Contrairement au Conseil de l'Ordre — et à la Chambre de cassa-

tion, — le Grand Collège des Rites n'est pas formé par le système électif. Il choisit lui-même ses membres par le système de cooptation et les investit d'un pouvoir permanent. Il est, dans la hiérarchie maçonnique, l'Atelier le plus élevé de l'Ordre. Chacun de ses membres doit posséder le 33^e degré et faire partie, non pas seulement d'une Loge, mais encore d'un Chapitre et d'un Conseil.

Le Grand Collège des Rites est, par définition et par ses fonctions, le gardien des traditions rituelles et le régulateur des formes symboliques que doivent observer les Loges de la Fédération. Il arrête et revise les rituels dont l'observation est recommandée par le Conseil de l'Ordre ; il donne son avis sur les demandes en agrégation et sur celles en annulation de rites ; il se prononce sur les demandes en obtention de lettres capitulaires (constitutives de Chapitres du 18^e degré) et de patentes constitutionnelles (constitutives de Conseils du 30^e degré) et il a, seul, le droit d'initier aux grades supérieurs (31^e, 32^e et 33^e degré). En plus de ces fonctions rituelles, le Grand Collège des Rites remplit encore, par rapport au Conseil de l'Ordre, un rôle analogue à celui du Conseil d'Etat, par rapport au Conseil des ministres, dans l'organisation du pouvoir public en France.

Ses fonctions sont, on le voit, extrêmement importantes au point de vue théorique. Au point de vue pratique, il n'en va pas de même. L'autorité du Grand Collège des Rites est aujourd'hui très discutée dans les milieux maçonniques et son influence devient nulle. Le symbolisme, qu'il est chargé de conserver et d'imposer aux Loges, est décrié et saboté avec ensemble par les F.F.!, conscients. « Sur ce symbolisme démodé, disent les F.F.!, veillent jalousement des mentalités d'un autre âge, parmi lesquelles la cohue dominatrice se chamaille pour le partage du pouvoir, tandis qu'en bas, grouille, apeuré, méprisé, méinformé, le troupeau maçonnique ». Voilà qui est net ! On comprend mieux le manque d'autorité du Grand Collège des Rites, lorsqu'on assiste à une tenue de Loge, d'où l'on ne peut sortir qu'éccouré.

La plupart des Temples maçonniques sont transformés en tabagies inténables, par des ignorants pervertis, souvent aussi, alcooliques et sadiques, et tous incapables d'établir la distinction entre le fait de séjourner dans un air non renouvelé et toxique et le fait d'être « maçonniquement couvert ». Les individus raisonnables, égarés dans ces tavernes, en sont arrivés à regretter les vastes espaces des églises, où, disent-ils, on ne fume pas, où les fidèles ne sont pas contraints de revêtir des oripeaux grotesques et où celui qui ne participe pas au cérémonial est toléré. Ce tableau, qu'on veuille bien le croire, n'a rien d'exagéré. C'est le résumé des constatations des malheureux, entraînés dans les Loges. Il explique le grand nombre de profanes qui s'arrêtent au seuil du Temple, ne voulant pas participer à un pareil cérémonial.

Pour rehausser leur prestige, les membres du Grand Collège des

Rites portent un insigne consistant en un cordon large de onze centimètres, formé d'un ruban moiré blanc, avec un lacet d'or sur chaque côté, disposé en sautoir, orné au milieu d'un triangle *radieux* avec le chiffre 33, orné de plus, à droite et à gauche, de trois étoiles disposées triangulairement, le tout brodé en or.

Voici d'après la *Libre Parole* (1^{er} et 2 octobre 1913) la liste des membres du Grand Collège des Rites :

Bernardin (Charles-Nicolas), juge de paix, à Pont-à-Mousson. Membre depuis 1902.

Bertholon (François-César), négociant, à Paris, 2, rue Récamier, (7^e arrond.) et 39, rue Saint-Martin. Membre depuis 1911.

Bordier (Charles-François-Edgar), avocat à la Cour, à Paris, 174, boulevard Saint-Germain, (6^e arrond.), et à Sèvres (S.-et-O.), villa Les Grès. Membre depuis 1890 ; 1^{er} Lieutenant Commandeur.

Bouley (Gaston), avocat industriel, à Paris, 7, rue Henri-Monnier. Membre depuis 1901, Grand Commandeur.

Charruault (Louis-Prudent), délégué cantonal, percepteur, à Clève-cœur-le-Grand précédemment à la Boissière (Oise), et à Sapignies (Pas-de-Calais), Membre depuis 1900 ; Très Sage du Chapitre : *L'Étoile de l'Espérance* (Or. : de Beauvais).

Carneau (Georges), directeur du *Petit Ardennais*, à Charleville et à Paris, 108, avenue de Wagram. Membre depuis 1905 ; Président nominal du Conseil de l'Ordre.

Courcenet (Hilaire), archiviste du Sénat (plusieurs fois nommé), à Paris, 64, boulevard Saint-Michel (6^e arrond.). Membre depuis 1909 ; Grand Orateur adjoint.

Dyvraude (Ernest), ancien procureur de la République de Dieppe, à Paris, 14, rue Littré, (6^e arrond.). Membre depuis 1901.

Jourde (Antoine), négociant, ancien député, à Caudéran (Gironde). Membre depuis 1905.

Lafferre (Antonin-Baptiste-Louis), député de l'Hérault, à Paris, 4, rue Paillet (5^e arr.). Membre depuis 1907.

Marteau (James-Henri-Dominique), employé à la Banque Rothschild, délégué cantonal, à Paris, 46, rue Custine (18^e arrond.). Membre depuis 1901 ; Grand Trésorier.

Millée (Ernest), docteur en médecine, oculiste de l'Administration des P.T.T. ; expert près le tribunal civil de la Seine, à Paris, 8, rue de Milan (9^e arrond.), et à Saint-Michel (Haute-Marne). Membre depuis 1904 ; Grand Capitaine des Gardes.

Milon (Eugène-Hippolyte), ingénieur civil, chef de service à la Tour Eiffel, à Paris, 24, rue Montessuy (7^e arrond.). Membre depuis 1909 ; Grand Chancelier adjoint.

Morin (Jean-Baptiste), député du Cher, professeur de rhétorique, à Paris, 1, place de Valois (1^{er} arrond.), et 38, rue Ballu (9^e arrond.). Membre depuis 1907.

Olivier (Jules-René), fabricant de montres, à Paris, 41, rue de Richelieu (1^{er} arrondis.). 31^e et Très Sage du Chapitre : *L'Arc-en-ciel*, en 1898.

Pasquier (Nicolas-Ernest), commandant en retraite, à Paris, 116, rue Lecourbe (15^e arrond.). Membre depuis 1906 ; Grand Maître des Cérémonies.

Petit (Augustin), propriétaire, à Toulouse, 27 (allée des Soupirs). Membre depuis 1911.

Prévol (Jean-Baptiste), négociant, conseiller municipal, à Vienne (Isère), 9, rue Hector-Berlioz. Membre depuis 1909 ; Vénérable de la Loge : *Concorde et Persévérance* (Or. : de Vienne) et Très Sage du Chapitre de la *Vallée de Lyon*.

Schwerer (Pierre-Alban), ancien notaire à Grenoble, à Paris, 4, boulevard Haussmann (8^e arrond.). Membre depuis 1898 ; Grand Trésorier adjoint.

Serres (Gustave), receveur principal des Postes et Télégraphes, à Paris, Hôtel des Postes, rue du Louvre, et 65, rue Jean-Jacques-Rousseau. Membre depuis 1904.

Sincholle (Bertrand), ingénieur, architecte voyer, à Coichy-la-Garenne, 7, rue de Villeneuve. Membre depuis 1892 ; Grand orateur.

Tinières (Louis), inspecteur de l'Assistance publique, au Guichet, par Orsay (Seine-et-Oise). Membre depuis 1900 ; 2^e Lieutenant Commandeur.

Vaudecard (Narcisse-A.). Membre depuis 1901 ; Grand Chancelier.

Membres honoraires :

Blanchon (Pierre), propriétaire, ancien conseiller général de la Seine, à Paris, 24 bis, rue de Picpus (12^e arrond.). Membre actif de 1890 à 1910 ; honoraire depuis 1910 ; membre de la Loge : *Les Amis Bienfaisants et Bienfaiteurs réunis*.

Ormières (Louis-Auguste), docteur en médecine, gouverneur honoraire des Colonies, à Toulouse, 5, rue Deville, précédemment à Paris, 3, rue Henri-Martin, et 19, rue Bergère. Membre actif de 1885 à 1898 ; honoraire depuis 1898 ; membres du Chapitre : *Clément Amitié*

Dans son numéro du 30 octobre, la *Libre Parole* donne la liste des anciens membres du Collège des Rites. Cette liste pourrait être appelée le « Colombarium » des hauts grades du G. . . O. . . Elle ne comprend, en effet, sauf quelques rares exceptions, que des FF. . . décédés. Cela s'explique par le système de recrutement du Grand Collège des Rites, système qui confère, pour ainsi dire, l'inamovibilité à ses membres. On ne sort vivant du Grand Collège des Rites que par exclusion, comme le colonel Sever, ou lorsqu'on est brûlé au point de vue politique, comme Lafferre et de Lanessan.

Aussel (Antoine), expert assermenté près la Cour d'appel (décédé),

Paris, 11, rue des Halles. Membre actif de 1895 à 1900 ; honoraire en 1900 et 1901.

Bayle (François-Charles), industriel (décédé en 1911), Bordeaux, 16, rue Mandron. Membre actif de 1906 à 1911.

Bergère (Charles-Désiré), officier d'infanterie (décédé en 1911), Paris, 46, boulevard du Port-Royal. Membre du Conseil de l'Ordre ; Secrétaire général du G. : O. : ; membre actif du G. : C. : des Rites de 1894 à 1904 et membre honoraire de 1904 à 1911.

Bertrand (Louis-Aristide), artiste graveur, maire-adjoint du 18^e arrond. (décédé), Paris, 10, rue Versigny. Membre actif de 1898 à 1901.

Blatin (A.), docteur en médecine, ancien député (décédé en 1911), Paris, 42, rue Condorcet. Membre actif de 1898 à 1901.

Bourceret (Auguste-Marie-Joseph), publiciste (décédé), à Paris, 50, rue Fabert (7^e). Membre actif de 1898 à 1909.

Brémond (Ernest), avocat (décédé), à Marseille, 37, rue Méry. Membre actif de 1872 à 1898 ; membre honoraire de 1898 à 1905.

Burgues (Rodolphe), publiciste, président d'honneur de la Société des Sauveteurs de la Seine (décédé), à la Villette-Saint-Prest, Villa des Roses, par Chartres (Eure-et-Loire). Membre actif de 1885 à 1898 ; membre honoraire de 1898 à 1906.

Chevalier (Léon-Eugène), propriétaire, ancien conseiller du commerce extérieur, à Tours, 52, rue Jehan-Fouquet. Membre actif de 1900 à 1907 ; membre honoraire de 1907 à 1912.

Clément (Joseph), ancien comptable, à Paris, 23, rue Brézin (14^e). Membre actif de 1886 à 1908.

Croissant (Armand), architecte vérificateur (décédé), à Paris, 37, rue Boileau. Membre actif en 1898.

Crombie (John), magistrat de la municipalité d'Aberdeen (Ecosse), (décédé). Membre actif de 1877 à 1899.

Dequaire-Grobel (Jules), publiciste (décédé), à La Roche-sur-Yon, 2, place de la Préfecture. Membre actif de 1891 à 1906.

Desmons (Frédéric), sénateur du Gard (décédé en 1910), à Paris, 7 et 9, rue du Val-de-Grâce. Membre actif de 1888 à 1910.

Dupin (François-Casimir-Louis), ancien président du tribunal civil à Châteauroux (Indre). Membre actif de 1898 à 1910 ; membre honoraire de 1910 à 1912.

Duvand (Adrien), publiciste (décédé), à Paris, 3, place Vintimille (9^e). Membre actif de 1898 à 1907. Fut vice-président de la Ligue maçonnique *l'Enseignement*, dans laquelle il joua un rôle très actif.

Fontainas (Charles), avocat (décédé), à Courbevoie, 154, rue Saint-Denis. Membre actif de 1898 à 1901.

Francolin (Gustave), publiciste, professeur (décédé), à Paris, 174, faubourg Saint-Denis. Membre actif jusqu'en 1897 et membre honoraire en 1898 et 1899.

Génis (Louis), ingénieur, à Paris, 95, rue de Prony (17^e). Membre actif de 1905 à 1907.

Hérédia (Sévériano de), ancien député (décédé), à Paris, 177, rue de Courcelles. Membre actif de 1888 à 1900.

Jeanvrot (Victor-Félix-Louis), ancien conseiller à la Cour d'appel (décédé), à Angers, 42, rue Rabelais. Membre actif de 1899 à 1905.

Jullien (Emile-Philippe), ancien député, ancien gouverneur des colonies (décédé en 1912). Membre actif de 1911 à 1912.

Lafferre (Antonin-Baptiste-Louis), député de l'Hérault, à Paris, 4, rue Paillet (5^e). Membre actif de 1907 à 1912.

Lanessan (Jean-Marie-Antoine de), député de la Charente-Inférieure, à Ecouen (Seine-et-Oise) 1, et à Paris, 2, rue Mizon (14^e). Membre actif de 1899 à 1904.

Lartigue (Louis-Jules), propriétaire (décédé), ancien maire de Givet (Ardennes). Membre actif en 1898.

Lepelletier (Edmond), ancien député (décédé en 1913), à Paris, 54, rue Blanche. Membre actif de 1893 à 1899.

Loth (J.-T.), Her Majesty's Rule Pursivant, 8, Asholl Place, à Edimbourg (Ecosse). Membre actif de 1877 à 1899.

Lumière (Antoine-Claude), constructeur de cinématographes (décédé), à La Ciotat (Bouches-du-Rhône). Membre actif de 1899 à 1912.

Malfuson (Edmond), avoué (décédé), à Sancerre (Cher). Membre actif de 1888 à 1900.

Massé (Léon), ancien conseiller municipal, à Paris, 6, rue d'Alger. Membre actif de 1885 à 1898 ; membre honoraire en 1899.

Manger (Albert), archiviste de l'Assistance publique, à Neuilly-sur-Seine, 30, rue de l'Eglise. Membre actif de 1893 à 1902.

Maynard (Louis-Séraphin), expert comptable (décédé), à Lyon, 27, rue Ferraudière. Membre actif en 1901.

Moulinier (Théodore), ancien trésorier général (décédé), à Bordeaux, 99, rue de Pessac. Membre actif en 1898.

Officier (William), S. S. C. agent of Convention of Royal Burgs of Scotland, Chambers, 21, Castle Street, à Edimbourg (Ecosse). Membre actif de 1877 à 1898 ; membre honoraire de 1898 à 1906.

Pouille (Louis-Auguste-César), ancien président de chambre à la Cour d'appel (décédé), à Poitiers, 39, rue de la Tranchée. Membre actif de 1866 à 1899 ; membre honoraire de 1899 à 1901.

Rollet (Claudius-François-Joseph), ancien inspecteur départemental de l'Assistance publique (décédé). Membre actif en 1899 et 1900.

Savigné (Ennemond-Joseph), éditeur à Vienne (Isère), ancien maire de Sainte-Colombe-les-Vienne), (Rhône), à Nice, avenue Gilly, villa Sophie. Membre actif de 1889 à 1906.

Savvas-Pacha (Jean-Christodoule), ancien ministre des Affaires étrangères de Turquie (décédé), à Paris, 36, rue Desbordes-Valmore (16^e). Membre actif de 1901 à 1905.

Sever (Jacques-Noël-Alexandre), ancien député du Nord, à Paris, 11, passage Ducloux. Membre actif de 1895 à 1899. A été exclu du Grand Collège des Rites. C'est le seul membre à qui cette aventure soit arrivée.

Thulié (Henri, ancien conseiller municipal (décédé), à Paris, 37, Boulevard Beauséjour. Membre actif de 1886 à 1904 ; membre honoraire en 1904.

Viguier (Paul-Louis), ancien conseiller municipal (décédé), à Paris, 9, avenue Carnot. Membre actif de 1886 à 1901. Très Sage du Chap. : *L'Etoile Polaire* de 1898 à 1901 ; ancien président du Conseil de l'Ordre.

Maçons frappés par les tribunaux m. . . — La Franc-Maçonnerie démasquée (10 octobre 1913) donne une liste de Maçons frappés judiciairement par les tribunaux du Grand O. . . de F. . . ou la G. . . L. . . de F. . . Cette liste est nécessairement incomplète, car il est difficile de se procurer les documents essentiels à sa rédaction et notre excellent confrère la complètera certainement quelque jour.

Le F. : Barbe, commis des contributions indirectes à la Martinique, de la Loge de *Fort-de-France* : 3 ans de suspension de ses droits maçonniques, avec sursis.

Le F. : Cacarrié, docteur en médecine, à Roanne, de la Loge des *Ecoisais réunis* : 5 ans de suspension.

Le F. : Fournier des Corats, rentier à Nice, de la Loge *Philosophie cosmopolite* : 18 mois de suspension.

Le F. : Foissy, musicien à Paris, de la Loge *Art et Travail* : 1 an de suspension.

Ont été chassés de la Maçonnerie, les FF. : :

Amran, représentant de commerce à Paris, de la Loge *les FF. : Unis inséparables* ;

Charles, pharmacien à Marseille, de la Loge *Parfaite Sincérité* ;

Chatelet, ex-receveur des Postes et Télégraphes, à Ecuisses, de la Loge *Les Zélés* ;

Chevron, ex-comptable à Paris, de la Loge *Bienfaisance et Progrès* ;

Chrétien, ex-élève pharmacien, à Neuilly-sur-Seine, de la Loge *La Lumière* ;

Firpo, ex-comptable à Alger, de la Loge *Bélisaire* ;

Tronc, ex-commerçant à Paris, de la Loge *Etienne-Marcel* ;

Jouannet, employé à la mairie, à Toulouse, de la Loge *L'Encyclopédique*.

La Crise de la Maçonnerie. — *Le Messager du Cœur de Jesus* de Tournai (octobre 1913) donne un tableau très précis de la crise de la Franc-Maçonnerie. Elle domine et, du pinacle où elle s'est placée, on ne voit que mieux les points faibles de son empire :

Tout le monde aujourd'hui est fixé sur la valeur de l'enseignement laïque primaire en France. Au point de vue de l'instruction, il est au-

dessous de sa tâche, puisqu'en dépit des écoles bâties à grands frais, le nombre des illettrés augmente dans une effrayante proportion. Au point de vue moral, il est plus qu'insuffisant, il est désastreux. L'école laïque est trop souvent la pourvoyeuse de la prison, un séminaire d'apaches. Les juges le reconnaissent, les journaux l'impriment, et ce n'est un mystère pour personne en France, sauf peut-être pour les aveugles et les sourds-muets de naissance. Des mesures s'imposent donc pour changer au plus vite l'orientation de l'école. Ce n'est pas l'intérêt du parti, mais l'intérêt du pays tout entier. L'expérience est faite. Les fruits de la morale laïque prouvent, plus que tous les arguments, que, pour former des honnêtes gens, il faut en revenir à l'enseignement du catéchisme. Tout au moins pourrait-on favoriser l'école libre et, si c'est encore trop, la tolérer. Eh bien, non, c'est au moment où la faillite de l'école laïque apparaît lamentable que l'enseignement catholique est persécuté, que les écoles libres sont fermées, les religieux et les religieuses brutalement expulsés. Encore, tout dernièrement, le ministère Barthou, pour se faire pardonner ses velléités d'indépendance à l'égard du parti révolutionnaire, fermait une cinquantaine d'écoles, de pauvres écoles où l'on recevait par charité des indigents, ici ou là même des classes d'orphelinat. De pareils actes relèveraient de la folie, si on ne savait que c'est la haine, une haine aveugle qui les inspire. C'est la Maçonnerie qui règne. Or, que veut-elle, si ce n'est la destruction du catholicisme en France ?

.....

Le personnel des Loges ne passe pas pour très brillant. Ce n'est plus l'élite sociale qui entre dans la Maçonnerie, ce sont plutôt des arrivistes et des besogneux, des ambitieux sans scrupules, prêts pour réussir à toutes les vilénies. Quant à l'élite intellectuelle, bien loin d'être au service des Loges, elle est de plus en plus favorable au catholicisme ; et, s'il se trouvait parmi nous des hommes capables de refaire pour le triomphe des idées chrétiennes une coalition d'écrivains analogue à celle de l'Encyclopédie, l'opinion publique en subirait l'irrésistible domination.

Le dernier espoir de la Maçonnerie, dans sa lutte pour la conservation du pouvoir, est dans la docilité des forces ouvrières. Mais cette docilité est bien compromise. Le Socialisme n'accepte pas sans récrimination cette main mise sur son organisation d'une Société suspecte, dont l'idéal exclusivement sectaire n'est pas le sien, et dont le recrutement bourgeois montre que son amour pour le peuple est un amour intéressé. Aussi avons-nous vu, ces derniers temps, des députés socialistes élus contre les candidats de la Loge et heureux de lui faire échec toutes les fois qu'il s'agissait de la liberté religieuse. La question de l'exclusion des Francs-Maçons s'est posée dans les derniers congrès ouvriers, et si elle n'a pas encore été résolue d'une manière catégorique, c'est déjà beaucoup qu'elle ait été soulevée. Enfin, dans des meetings retentissants, des syndicalistes révolutionnai-

res ont dénoncé et flétri la Maçonnerie comme une association destinée à exploiter le peuple.

Tout cela est de mauvais augure pour les Loges, et l'on peut dire avec un écrivain qui n'est pas des nôtres, M. André Chéradame, que la Franc-Maçonnerie est actuellement dans une « situation difficile ». Le même auteur ajoute, à l'appui de son affirmation : « Elle est encore puissante sans doute, mais son caractère secret est maintenant bien connu, et sa force est minée par la marée montante des socialistes, des ouvriers, et surtout par le discrédit causé par ses propres excès, scandale des fiches, etc. L'autorité de la Franc-Maçonnerie, à laquelle, il y a dix ans seulement, nul n'osait toucher, est aujourd'hui si nettement battue en brèche, qu'au sein du parti unifié, M. Poncelet, a prononcé « un réquisitoire très serré contre les ingérences de la Franc-Maçonnerie dans les luttes électorales et dans les syndicats » (N. le *Temps*, 16 janvier 1912). Au congrès de Lyon (février 1912), les rapports du parti socialiste et de la Franc-Maçonnerie ont été discutés dans des conditions qui prouvent la décadence, au moins relative, de la puissance maçonnique ». Mais ce n'est pas, on le conçoit, de l'antagonisme de deux puissances néfastes : Socialisme et Maçonnerie, que nous devons attendre le salut. C'est de la vie chrétienne seule, largement et profondément répandue, dans l'organisme social, que le renouveau peut venir. La Communion fréquente partout pratiquée, voilà le remède divin qui éliminera de nos sociétés malades le poison maçonnique, que l'éloignement de l'Eucharistie, à la triste époque du jansénisme, avait rendu si meurtrier.

— *La Morale areligieuse* — Le F. . . J.-M. Lahy poursuit ses élucubrations sur la morale nouvelle et areligieuse. Voici un passage de l'article qu'il a publié le 6 octobre 1913 dans le *Rappel* :

C'est à un préjugé très ancien que sont dues les négligences de l'éducation morale. On s'imagine volontiers que la raison, l'instruction, les « grands principes » traceront à l'enfant les voies morales qu'il suivra pendant toute sa vie. Formules commodes pour se décharger soi-même de la contrainte journalière des règles de la vie supérieure. Les parents ne peuvent s'imposer la tenue et le langage qu'ils exigent de leurs enfants et leur irritation croît à se voir imités par les petits.

J'ai observé, tant dans les villages du Nord qu'à Paris, et dans les petits bourgs de Provence, l'attitude des parents à l'égard de leurs enfants.

Dès le berceau, ce qu'ils leur prodiguent, dès que leur humeur se trouve contrariée, ce sont les mots grossiers, et certains qualificatifs si mal séants qu'il me serait impossible de les rapporter ici. Écoutez vous-même, dans la rue, les propos tenus par ces parents, soudain pris de colère, par ces nourrices ou ces bonnes d'enfants, éloignées de toute surveillance, et vous verrez qui mérite le plus la réprimande des « gens d'âge » ou des enfants.

Les colères s'allument, à chaque injonction que l'enfant — naturellement — ne comprend pas ; les abus de pouvoir déconcertants s'affirment ; et, rendus insensés par la fureur, les parents exigent que l'enfant qui ignore tout — même la langue qu'on lui parle — soit docile et soumis à des pensées souvent à peine exprimées.

L'enfant grandit, le vocabulaire injurieux lui devient familier et même indifférent. Pourtant, sa jeune volonté cède parfois à la révolte ; alors, on applique contre lui la loi du plus fort : les coups pleuvent. On dirait que l'enfance est condamnée, de par sa nature, à n'avoir sous les yeux que le spectacle de gens en fureur. Loin de connaître leur devoir d'indulgence, de douceur, de volonté calme et réfléchie, les parents se dégradent par des colères insensées, une volonté aussi instable et capricieuse que celle de l'enfant, une férocité odieuse. Les femmes — qui devraient être tout bonté — sont souvent les plus acharnées.

Et cependant, tous aiment leur progéniture !

Je me souviens même des avanies que m'attira mon intervention indignée pour protéger des enfants malmenés à l'excès. On me traita comme un intrus, un sans-morale, un contempteur de la famille, moi qui voulais attenter au droit sacré de châtier.

Poursuivez votre enquête dans la famille même. Vous verrez tous les bons parents, une fois les portes closes, abandonner la tenue que la vie en public leur imposait. Le débraillé du costume, la trivialité des gestes, le laisser-aller des conversations, où les dessous de la vie d'autrui sont étalés, sans ménagement ni justice, constituent le fond des tableaux que la famille crée pour les enfants.

Souvent, le père, aigri par la dureté de la lutte pour la vie, éveille dans les jeunes esprits, les idées de haine et de désespoir ; il affirme dans le cercle familial les droits de cet égoïsme, qui se développe toujours plus àprement dans la société.

Ainsi se façonnent les personnalités naissantes, ainsi se crée l'âme de l'enfant. Pour lui, la colère est une attitude héroïque, le débraillé un des signes de la supériorité des grands, l'injustice l'expression de leur force.

Armé de telle façon, l'enfant est alors mis en classe. A l'instituteur d'en faire un homme moral, au jugement sain, à la tenue correcte, à la volonté calme et tenace. Infortuné instituteur ! il entreprend une tâche aussitôt détruite par la famille. Il roule en vain le rocher de Sisyphé. L'un d'eux reçut un jour les plaintes d'une mère scandalisée par les mauvaises notes de son fils. Il répondit : « Madame, votre fils a une mauvaise tenue en classe parce que — j'en jurerais — il se tient mal à table ».

Que chaque père fasse son examen de conscience, et s'il peut affirmer n'avoir jamais montré, à son fils, un visage courroucé, n'avoir jamais laissé échapper des paroles déplacées devant lui, ne s'être jamais départi d'une attitude correcte, alors tout son devoir d'éducateur est rempli. Il peut se reposer, sa journée faite. Mais combien

y en a-t-il, de ces parents à l'humeur toujours égale, à la parole ferme et douce, à la sagesse bienveillante ? Quelle femme peut se dire une vraie éducatrice ?

Mais, dira-t-on, c'est l'éducation des grands qui est à faire. Certes. Par et pour l'enfance, nous devons tendre à élever notre moralité, car nulle besogne, plus haute que de former une conscience en progrès sur la nôtre, ne nous est départie.

Qu'on ne l'ignore pas ! Si les religions ont jadis joué un rôle moral, c'est qu'elles s'appliquaient à régler la vie des hommes, depuis les pratiques de l'hygiène, jusqu'à l'imposition de la domination de soi-même.

Nous qui savons plus qu'elles n'enseignaient et qui connaissons le mécanisme du corps et de la pensée, les fins poursuivies par la vie sociale, ne pouvons-nous construire les règles de la conduite morale, choisir nos gestes, nos paroles, nos actes et fixer leur valeur, pour parvenir à créer une race d'hommes plus forte, plus consciente et plus heureuse que la nôtre ? A défaut de l'énergie, le père et la mère ne sauront-ils trouver, dans l'amour paternel, les moyens d'atteindre à cet idéal ?

— Sous le titre *Une morale neuve*, Paul Adam consacre, dans la *Dépêche* de Toulouse (29 novembre 1913), un copieux article à l'examen des idées de M. Lahy. On sait que celui-ci s'est appuyé sur les idées de M. Paul Adam. Naturellement, celui-ci lui rend la politesse, sans négliger l'attrait de se tailler une petite réclame personnelle :

Avec Tolstoï et Wells, j'eus, naguère, l'honneur d'être cité par M. Lahy, professeur à l'École des Hautes-Études sociales, rapporteur de la commission à l'assemblée générale du Grand-Orient, entre les auteurs dont les thèses, dont les documents semblent utilisables, si l'on étudie dans les Loges le problème d'une morale neuve. Je suis d'autant plus sensible à ce témoignage d'attention, que je n'appartiens pas à la Franc-Maçonnerie. Dans mon livre, *l'Enfant d'Austerlitz*, j'indiquai toutefois son rôle prodigieux avant et durant la Révolution, l'Empire, les deux Restaurations. Les récits faits à mon père par mon bisaïeul, par mon aïeul, officiers de la Convention et du Consulat, m'avaient instruit. Ainsi que les diatribes rédigées en exil par les émigrés, comme celles écrites, au temps de Louis XVIII et de la Chambre Introuvable, par les Ultras confirment, dans l'autre camp, ces transmissions orales. Aujourd'hui, M. Frédéric Masson, l'admirable et impartial historien des Bonapartes, reconnaît, lui-même, l'extrême influence de la Franc-Maçonnerie dans l'histoire moderne. Et je pense que, désormais, les chercheurs, soucieux de fuir la crédulité du naïf comme le scepticisme de l'ignorant, accumuleront les preuves d'une action continue, qui détermina la plus étonnante des transformations sociales, après le Christianisme : la Révolution

d'abord française, puis universelle. Aujourd'hui, on a coutume de prétendre que sur dix ministres, il en est sept au moins sortis des Loges. Le Grand-Orient gouvernerait la nation. On voit quelle peut être cette influence dirigée par certains des hommes éminents enrôlés sous l'antique bannière du Grand Hiram, architecte tyrien du roi Salomon. Si le questionnaire envoyé par eux dans tous les ateliers de France provoque l'émulation des esprits, quelques données précieuses seront recueillies, assurément.

Pour ma part, je ne crois pas que la Famille soit à la veille de se dissoudre, au milieu des individualismes attaquant sa force.

Et ici M. Paul Adam nous entretient de son roman *Stéphanie*, où il a exposé sa façon de voir au sujet du mariage. Passons. Et reprenons l'article de M. Paul Adam au moment où il devient moins égotiste.

Cela n'empêche point la morale indépendante de multiplier ses persuasions. Elle embauche un nombre toujours plus grand d'adeptes. A mon sens, nos fils verront trois ou quatre sociétés parallèles se développer bientôt, une société bourgeoise et conservatrice, une société indépendante et brillante, une société ouvrière collectiviste, une société paysanne de minuscules propriétaires, les domaines se morcelant davantage, chaque jour. Probablement, ces quatre sociétés rivales cesseront de vouloir se mêler en une seule, ou s'asservir les unes les autres, comme c'est aujourd'hui le rêve de chacune. Car, maintenant, les irréguliers, les irrégulières surtout, et qui se lancèrent dans la vie en proclamant leur dédain tumultueux des vieilles formes sociales, ne visent, le plus souvent, avec l'âge, qu'à reprendre tous les jougs et à obtenir la considération de l'indulgence bourgeoise. Les aventurières les plus osées, après leurs scandales, leurs divorces, leurs entretiens et leurs harangues se remarient dès le premier cheveu blanc, deviennent mères, quand elles peuvent, gonflent le bas de laine « pour le p'tit », et, parfois, retournent au confessionnal. L'ouvrier, devenu patron, adopte incontinent tous les préjugés bourgeois qu'il vilipendait jadis. On citerait les exemples par centaines et par milliers. La vie des cabotins est telle, presque toujours. Et combien de gens calquent leur existence sur celle des actrices ou des acteurs, en un temps où la démence de l'opinion vante à l'excès, non seulement les prestiges, mais les vices et les crimes des pitres sur le tréteau. Leur cas est intéressant. Eux et leurs pareils, en effet, tentent, depuis deux siècles, la formation d'une société indépendante, d'une morale neuve, avec le principe des amours libres et même lucratives. Ces essais curieux, au point de vue du sociologue, se produisent dans les meilleures conditions, puisque ces gens ont l'excuse d'être les spontanés, les artistes, les intelligents parmi la foule, ceux qu'on acclame, qu'on enrichit, qu'on décore, que les souverains reçoivent à leur table, de préférence à tout honnête savant, illustre dans les Instituts, ceux dont une littérature romantique et cynique seconde les efforts. Depuis deux

siècles, sous le costume de Clitandre, ou de Scapin, ou de Célimène, ils font applaudir le triomphe des instincts et le mépris des vieilles règles conçues pour la famille romaine, pour le développement d'une élite, point trop absorbée par les obsessions de la misère, et, pour cela, capable de cultiver son intelligence, d'éduquer aisément des philosophes, des stratèges, des mathématiciens, des ingénieurs et des artistes, éléments tout de même indispensables à la vie de la nation.

Pourquoi la plupart de ces cabotins et de leurs émules, pourquoi la plupart des rapins, des évergumènes vieilliss, des prolétaires entri-nis par hasard, des révolutionnaires devenus députés ou ministres n'aspirent-ils, une fois notables, qu'à se faufiler dans le monde bourgeois, qu'à y revenir mariés, pourvus d'insignes honorifiques et de rentes probables, en insinuant des opinions modérées. C'est que tous subissent l'influence encore dominante du système antique familial et prolétaire. C'est qu'ils ont pu écarter un instant ce joug de leur cou, mais non le rompre ni le rejeter. Bebel vient de mourir millionnaire, et il a festé. Le socialisme allemand, au Congrès de Berne, n'a prononcé que des sentences impérialistes, raisonnables et bourgeoises.

Une société à morale indépendante ne pourra se constituer d'une façon durable que le jour où cette influence de la tradition bourgeoise aura décliné. Temps lointain. Temps fort lointain, peut-être. A cette société seconde, quel principe devra-t-on proposer, fatalement ? Un principe dont le seul énoncé révolte la totalité des femmes et la majorité des hommes : *la suppression du père légal*. La mère acceptera *toute seule* la responsabilité de la conception. Elle ne cherchera point à doter ses fils d'un nom autre que le sien propre. Elle ne réclamera du père naturel aucune aide *obligatoire*. Tant que la femme ne se soumettra point à cette charge évidemment imposée par la nature, tant que la loi donnera à l'enfant un autre nom que celui de la mère, il y aura différence entre la femme libre et l'épouse légitime : il y aura honte pour celle qui n'aura pas su garder le mari. Et pourquoi cette honte ? Parce que, effrayée devant sa tâche de maternité nourricière, la femme seule évitera la fécondité, parce qu'elle voudra se soustraire au devoir essentiel de son sexe, la multiplication de la vie. Le nombre actuel d'amantes partout stériles explique la réprobation du législateur ancien qui voulut un père responsable et alimentateur du couple, de la descendance. La force de la nation dépendait de cela. La vie individuelle et indépendante, c'est, en notre siècle, la vie stérile, désastre des peuples économistes. Car nous sommes encore très loin de l'heure où la femme, éprise d'indépendance, deviendra mère sans craindre l'opinion de la rue, élèvera des bébés toute seule, sans recourir au père, ni aux pères, et leur donnera son propre nom, en refusant tout autre. La fille-mère, orgueilleuse de sa fécondité, réclamant avec audace, pour sa descendance, la protection des lois et la récompense de son devoir naturel, cette fille-là, nous l'avons rencontrée bien rarement, car elle indignerait sa concierge, ses parents, les employés de la mairie.

Or, si nous demeurons fidèles au patriarcat et repoussons le matriarcat, il faut bien admettre le mariage, donc la famille romaine, ses principes, le transfert d'un sang élu, par les deux parentages, sans adultération, à la progéniture. Donc, voici la chasteté de la vierge, la fidélité de l'épouse, le droit du mari, la Loi de l'Homme, comme a dit Paul Hervieu, et toutes les conséquences coutumières, juridiques, y compris le châtimeut de l'adultère, la réprobation du fils naturel et de la fille-mère, avorteuse possible. Ce devoir doit constituer un héritage pour les enfants, une fortune et le devoir de l'accroître, donc la propriété, le code civil, le droit criminel, la supériorité du riche, l'infériorité du pauvre, etc. Hélas ! nous sommes dans une armature qu'il est bien difficile de rompre.

.....

Une morale neuve, pour l'instant, ne peut être qu'un amendement à la morale antique. Avant que les mœurs n'aient admis le droit, et l'honneur même pour une fille d'être mère sans mari, avant que l'État n'ait assumé la tâche entière d'élever les enfants et de les instruire complètement, il faudra bien continuer de préserver la famille qui remplit sa mission vitale. Sans doute, nous verrons l'aristocratie ouvrière conquérir son aise et son égalité économique dans l'association avec le capital des industries. Sans doute, nous verrons les indépendants se constituer en une force sociale affranchie de « préjugés ». Sans doute, le divorce multipliera ces indépendances. Cependant, le système antique de la famille et de sa morale particulière persistera très longtemps. Une morale neuve ne sera, avant un siècle ou deux, que du vieux-neuf.

— *La Libre Pensée*, de Lausanne, du 15 octobre 1913, nous apporte une lettre de l'ex-pasteur F. . . Dide au frère . . . Marcel Sembat, au sujet de son récent discours au Convent du Grand-Orient sur la morale laïque et scientifique :

Mon cher F. . .,

Les journaux « profanes » qui ont rendu compte des récents débats du Convent maçonnique sur la « morale laïque et scientifique » vous prêtent ce langage :

« Tous les problèmes de la Maçonnerie et de la Libre-Pensée se ramènent à un seul : le problème de l'enthousiasme. Notre enthousiasme est en baisse. Celui de la réaction monte. Pourquoi ? Naguère, il y a environ un demi-siècle, notre enthousiasme était puissant dans la mesure où nous avions la curiosité des idées nouvelles. La science, le darwinisme nous les apportèrent.

« Depuis, ces idées scientifiques se sont tassées. Mais il semble que nous en soyons restés à l'enthousiasme d'il y a quarante ans. Il ne nous échauffe pas... Reprenons l'habitude du travail intellectuel ».

Le conseil est bon, mais il implique un blâme trop sévère pour

l'intellectualité agissante du monde maçonnique. Si vous voulez bien vous reporter à l'année 1887, vous y découvrirez, en feuilletant nos archives, un discours sur la Séparation de l'Église et de l'État, prononcé par un sénateur de vos amis, et le compte rendu de discussions dont le retentissement fut considérable et s'étendit jusqu'au Palais-Bourbon. Vous n'étiez pas député alors, mais un puissant ministre d'aujourd'hui, M. Stephen Pichon, était pourvu de ce beau titre, ce qui lui permet de rééditer, à la tribune de la Chambre, le discours prononcé au Convent. Il n'y a nulle exagération à dire que le grand acte de la Séparation de l'Église et de l'État, qui est le fait le plus considérable de tous ceux qui ont été accomplis par la République, a été fortement déterminé par l'attitude intellectuelle de la Franc-Maçonnerie de cette époque.

Si, depuis, ce que vous appelez l'enthousiasme a baissé, — ce que j'ignore — cela tient peut-être à ceci que les petites besognes de la politique quotidienne (nullement méprisables, d'ailleurs) ont eu le pas sur les grandes et fécondes agitations intellectuelles.

On fera bien de revenir à elles, et j'aime à croire que la recherche d'une morale laïque et scientifique est le signe d'un tel retour.



Qu'est-ce que cela peut bien être : une morale laïque et scientifique et, disons loyalement le mot : antichrétienne ? C'était l'opinion de Bebel qui, sans doute, n'est pas une grande autorité en science et en philosophie, mais qui — ceci doit vous toucher — est un grand maître en socialisme. C'était aussi l'opinion de quelqu'un plus grand intellectuellement que nous tous et en qui Darwin, Auguste Comte et Claude Bernard, auraient pu saluer un ancêtre ; c'était l'opinion de ce Français, Diderot, dont nous allons, le 6 octobre prochain, célébrer le centenaire, et qui méritait de retenir l'attention du dernier Convent. Ce n'aurait pas été du temps perdu, même et surtout pour l'étude de la morale laïque et scientifique.

Ce n'est pas à vous, qui êtes un lettré ou, comme on dit à présent, un intellectuel, qu'il faut apprendre quels sont les écrits où notre compatriote, s'inspirant du déterminisme de Spinoza, établit que la morale scientifique est en contradiction irréductible avec la morale religieuse. Celle-ci, s'appuyant sur le dualisme ecclésiastique et chrétien, proclame la nécessité de la croyance à Dieu et à l'âme, oppose Dieu au monde et l'âme au corps. Elle représente le « créateur » comme un horloger en face de la pendule qu'il vient d'achever, et place l'âme au sein de l'organisme humain, comme un soldat dans sa guérite. Le créateur, maître du ciel et de la terre, communique avec l'homme par des prophètes qu'il inspire, des Églises auxquelles il envoie son esprit et communique le don des miracles et de l'infaillibilité. La morale, issue de la croyance à la divinité, est une morale d'obéissance à Dieu et de servitude à ses interprètes. L'âme, survivant au corps tombé en poussière, va se réjouir en Dieu, si elle a été,

dans sa guérite, fidèle soldat de la divinité, ou s'abîmer dans des souffrances éternelles si elle a été un soldat indiscipliné. Diderot supprime Dieu et l'âme et ramène à l'unité l'humaine nature. Tout s'enchaîne dans la pensée scientifique de Diderot ; de l'unité de substance dans l'univers, il aboutit au déterminisme, à la négation du mal et à la morale utilitaire qui n'admet que des imperfections ou guérissables ou en chemin vers l'anéantissement. Qu'est-ce alors que la morale, sinon l'intérêt personnel complété, corrigé par l'intérêt social ?

Voulez-vous des textes ? Ecoutez Diderot :

« Regardez-y de près, écrit-il à Landais, un de ses correspondants, et vous verrez que nous ne sommes que ce qui convient à l'ordre général, à l'organisation, à l'éducation et à la chaîne des événements. Voilà ce qui dispose de nous invinciblement. On ne conçoit non plus qu'un être agisse sans motif, qu'un des bras d'une balance agisse sans l'action d'un poids, et le motif nous est toujours extérieur, étranger, attaché ou par une nature ou par une cause qui n'est pas nous. Ce qui nous trompe, c'est la prodigieuse variété de nos actions, jointe à l'habitude que nous avons tous prise en naissant de confondre le volontaire avec le libre ».

Avant Diderot, Spinoza avait écrit :

« Si les hommes se croient libres, cela vient uniquement de ce qu'ils ont conscience de leurs actions et sont ignorants des causes qui les déterminent ». (*Ethices, pars. 2, propos 35. Scholium*).

Diderot continue :

« Qu'est-ce donc qui distingue les hommes ? La bienfaisance et la malfaisance. Mais, quoi que l'homme bien ou malfaisant ne soit pas libre, l'homme n'en est pas moins un être qu'on modifie... De là, le bon effet de l'exemple, des discours, de l'éducation, du plaisir, de la douleur, des grandeurs, de la misère, etc. De là une sorte de philosophie pleine de commisération, qui attache fortement aux bons, qui n'irrite non plus contre le méchant que contre un ouragan qui vous remplit les yeux de poussière... Voilà qui me réconcilie avec le genre humain... »

J'ai abrégé cette citation. Vous en trouverez le texte complet au tome XIX, p. 432, de l'édition en vingt volumes, publiée par Assézat et Maurice Tourneux, en 1877.

De ces principes généraux et générateurs, il est facile de faire sortir une morale applicable à tous les détails de l'existence de l'individu et de la société. C'est un beau travail qui, déjà, a tenté de nombreux penseurs et qui demeure à l'ordre du jour. En le menant à bonne fin, la Franc-Maçonnerie accomplirait une grande œuvre intellectuelle qui lui ferait honneur dans tous les temps et dans tous les pays. On la rattacherait à notre admirable dix-huitième siècle français. On ferait revivre l'enthousiasme des jours regrettés, et on remplirait ainsi un noble devoir de piété filiale envers les grands ancêtres qui ont vécu,

travaillé et souffert afin de rendre l'humanité plus libre et plus heureuse.

Recevez, F. : Sembat, mes meilleurs souvenirs.

AUGUSTE DIDE.

Tel est l'avis de l'ex-pasteur Dide : nous aimerions à connaître celui de son concierge. Nous connaissons déjà celui du sénateur Delpech. Ne collabore-t-il pas à la *Revue de l'Enseignement primaire* qui écrit ceci :

Nous ne cherchons point à prêcher le devoir. Nous mettons simplement l'individu en état de comprendre son intérêt. Toute l'hypocrisie de la morale est dans ce fait : on n'a pas voulu créer l'intérêt pour tous. Alors on a inventé le devoir pour ceux qui triment. Ça commence à ne plus prendre.

— M. Maurice Pujo, dans l'*Action Française*, après avoir relaté les différents méfaits commis par le fils du leader F. : M. : Jean Delpech, récapitule ainsi la liste des indulgences dont témoigna la justice républicaine à l'égard de ce jeune homme :

En octobre 1909, Jean Delpech, ayant volé le drapeau de l'église espagnole, est l'objet d'un mandat d'arrêt. — Le mandat est retiré.

En octobre 1911, M. Velain porte plainte pour les vols de son laboratoire et désigne Delpech comme le voleur. — La plainte est classée.

En février 1912, il est reconnu unanimement comme l'auteur des vols de la salle des Etudiants. — MM. Liart et Appell refusent de porter plainte.

En juillet 1912, le Conseil de discipline de la Sorbonne, au courant de la vérité, lui donne un certificat d'innocence.

A une date que nous n'avons pu retrouver encore, il se rend coupable de vol d'argent et de valeurs, de faux et usage de faux. Il avoue. — Il obtient une ordonnance de non-lieu.

En face de cela, évoquez les avantages positifs, les véritables triomphes que lui accordaient sur moi les tribunaux de la République :

En janvier 1910, il me faisait condamner par le président Ausset, à cinq cents francs d'amende et mille francs de dommages-intérêts, et des insertions.

En juillet 1912, il faisait déclarer, par le Conseil de discipline de la Sorbonne que j'étais un colporteur de calomnies.

Sa famille qui n'ignorait rien, admettait que son frère me provoquât en duel. Elle admettait, sachant tout cela, que Jean Delpech lui-même me traduisit de nouveau devant le Tribunal correctionnel, en me demandant de gros dommages-intérêts.

Le 29 mai 1913, la justice républicaine, qui savait tout, elle aussi, qui avait à sa disposition le dossier de mon plaignant, celui de l'affaire de Versailles, les renseignements donnés par M. Velain au commissaire de police de la Sorbonne, sans parler des autres affaires, cette justice, représentée cette fois par le président Hugot, me condamnait à mille francs d'amende, deux mille francs de dommages-intérêts et des insertions qui proclamaient partout à mes frais que j'étais un diffamateur.

Telle est pourtant la confiance qu'une série de privilèges et d'iniquités avait donnée à ce cambrioleur dans la justice de son pays ».

— *Le Bulletin de l'Agence Roma* (20 octobre 1913) publie cette note :

A propos de l'arrestation de Jean Delpech, fils du Grand-Maitre de la Franc-Maçonnerie française, on ignore ou on a oublié un livre de celui-ci exposant, sous un titre bizarre, à son petit Jean, la moralité des Loges en opposition avec la morale catholique, pour la dignité de son avenir qu'aurait déshonorer la superstition.

Varia. — La question du vote des femmes préoccupe vivement les milieux francs-maçons. Dans *La Lanterne*, le F. . . René Besnard écrit :

L'éducation de la femme ne l'a pas encore préparée au vote. Il est facile, je le sais, de regretter que nombre de femmes intelligentes, avisées, réfléchies, ne puissent point participer à une élection, quand tant d'hommes à capacité intellectuelle plus que limitée, ont, en pleine autorité, le droit de le faire. Mais c'est l'ensemble qu'il faut examiner en une matière, qui ne comporte pas d'exception, et, dans l'ensemble, la femme est encore trop asservie à certaines influences qui excluent la liberté, pour qu'il soit prudent de lui donner, dès maintenant, une faculté qui apparaît seulement comme le couronnement de tout édifice de conquêtes à réaliser.

La France, journal maçonnique, donne la même note :

Le vote des femmes en France, ce serait par l'emprise des prêtres, le renouveau de la réaction, le signal d'un immense effort qui ferait peut-être reconquérir à l'Eglise le terrain qu'elle a perdu depuis trente ans. L'Eglise ferait les élections. C'est la plus grave critique qu'on puisse faire au projet qui voudrait accorder le droit de vote aux femmes. C'est une critique et c'est aussi une condamnation.

Pourquoi ne pas enlever le droit de vote à tous les « cléricaux » ? dit ironiquement le *Journal de Maine-et-Loire*, à qui

nous empruntons ces textes (12 octobre 1913). Ce serait tout à fait logique de la part de *La France* et de *La Lanterne*.

— On lit dans la *Gazette de Liège* (2 octobre) :

Il s'est formé, dans la *Franco-Maçonnerie* française, un mouvement tendant à la réforme des Loges. Le nouvel organe qui soutient ce mouvement, l'*Ami de la Vérité* publie un article que les maç., sont priés de ne pas communiquer aux profanes. Il suffit de le lire pour comprendre la raison de cette réserve :

« La plupart des temples sont transformés en tabagies intenablement par des ignorants pervertis, souvent aussi alcooliques et sadiques, et tous incapables d'établir la distinction entre le fait de séjourner dans un air non renouvelé et toxique et le fait d'être « maçonniquement couvert ».

Plus loin, parlant du *Bulletin du Grand-Orient*, le nouvel organe écrit :

« Les élucubrations d'un crétinisme mystique, servies à une clientèle spéciale d'illuminés en toc, par des toqués ésotériques, incapables de s'assimiler simplement les connaissances modernes, ou d'en tirer les conclusions nécessaires, et qui prétendent ravalier ces connaissances à l'explication de blagues imbéciles... »

Conférences dans les Loges de la Région parisienne

1^{er} octobre. — *L'Etoile Polaire* : La mission laïque française, par le F. Guinaudeau. — *L'Union de Belleville* : compte rendu du Congrès Universel de la Paix et des Travaux du Convent maçonnique en 1913. — *Les Réformateurs Unis* (La Garenne-Colombes) : compte-rendu du Convent. — *La Clémentine Amitié* : A propos du XX^e Congrès de la Paix de La Haye, conférence par le F., Bollak. — *Franchise* : compte rendu du Convent.

2 octobre. — *Les FF., Unis Inséparables* : Extériorisation de la Maçonnerie et ses rapports avec la presse républicaine, conférence du F., Marcel Huart. — *L'Action Socialiste* : compte-rendu du Convent par le F., Aulagnier. La maladie des métaux, par le F., Taumier. *La Concorde* (Bois-Colombes) : compte-rendu du Convent. Remise aux FF., S., M., M., L. et G. de médailles commémoratives de leur 25^e année de présence dans l'M., par le F., docteur Sicard de Plauzolle. — *L'Action* : compte-rendu des travaux du Convent.

3 octobre. — *Les Amis de l'Humanité* : compte-rendu de la réunion maç., internationale de la Haye, par les FF., Degruelle et Turwanger. Origines probables de la Fr., Maç., son but, son œuvre dans le passé et ses luttes, conférence par le F., Bandel. — *L'Etoile de*

l'Avenir : La manifestation maç., internationale de La Haye par le F.; Dulberger. — *Voltaire* : compte rendu du Convent de 1913. — *Le Progrès* : Diderot, conférence par le T.; III.; F.; André Lebey. Compte-rendu des travaux du Convent par le F.; Nicolas.

5 octobre. — *Unité-Fraternité* : lecture des rapports sur les prof.; Hubert et Claviné. Audition et invit.; rituel.; s'il y a lieu.

6 octobre. — *Les Droits de l'Homme* : Examen de l'ang.; de Sal.; aux FF.; Heidmann, Lardin, Mouchonnier et Saint-Martin. — *Les Amis du Progrès* : Contre la guerre, causerie par le F.; Argod ; A propos des retraites ouvrières, par le F.; Cotte, compte rendu du Convent. — *La Franche Amitié* : Causerie sur la gymnastique de la voix. — *Arts et Métiers* : Compte-rendu des travaux du Convent.

7 octobre. — *L'Amitié* : Compte rendu du Convent. — *Les Travailleurs* : Compte-rendu du Convent. — *La Fédération Universelle*. — *La Raison* : Compte-rendu du Convent, élections générales des off.;. — *La Fraternité des Peuples* : Compte-rendu. — *Aurore Sociale* : Le crédit populaire, son origine, son action, son but par le F.; Mittler. — *Victor-Hugo* : Evolution des idées politiques et sociales dans le Convent, par le F.; Edouard Zunz. — *La France Socialiste* : La tournée plébiscitaire du Président de la République. — *Le Foyer Maçonnique* : Compte-rendu des travaux du Convent, par le F.; Jacques Prolo. Tenue de compagnonnage. Tenue de maîtrise.

8 Octobre. — *Les Amis de la Tolérance*. — *Enseignement Mutuel* : Compte rendu du Convent. — *L'Ecole Mutuelle et l'Atelier socialiste* : Compte rendu des travaux du Convent. — *Les Renouveaux* : Compte rendu des travaux du Convent. — *L'Équité* : Compte rendu des travaux du Convent, par le F.; Verrier. Celebration du 2^e Centenaire de Diderot, causerie par le F.; Rozières.

9 octobre. — *La Libre Pensée* : Diderot, conférence par le F.; Bourgrat. — *L'Alsace-Lorraine* : discours de Rentrée. — *L.; Chap.; les Vrais Amis* : Compte rendu du Convent. — *L'Education Coopérative* : L'organisation nationale de l'instruction dans la démocratie. — *La Solidarité nogentaise* : Compte rendu du Convent, par le F.; Octave Courty. — *Philosophie* : Compte rendu du Convent, par le F.; Marcel Huart.

10 octobre. — *Unité maçonnique* : Compte rendu du Convent, par le F.; Oscar Bloch. — *L'Union fraternelle* : Compte rendu du Convent, par le F.; Tauvel. — *Les Zélés Philantropes* : Compte rendu du Convent, par le F.; Dardet. — *Iris-Montyon* : Compte rendu du Convent, par le F.; Gigon. — *Les Amis philanthropes et discrets réunis* (Versailles) : Compte rendu du Convent, par le F.; C.; F.; Solignac.

12 octobre. — *Jean-Jacques Rousseau* : L'Education des filles, conférence par le F.; Del-Porto. — *Les Amis du Peuple* : Compte rendu du Convent, par le F.; Maillard. — *L'Humanité future* : Compte rendu du Convent. — *La Sincérité fraternelle* : Compte rendu du Convent.

13 octobre. — *La Renaissance* : Compte rendu du Convent. — *La Jérusalem écossaise*. — *La Réforme* : Compte rendu du Convent, par le F. : Balans. — *France et Colonies* : Compte rendu du Convent, par le F. : Champion. — *L'Indépendance* : L'Yvresse de Deauville, de Lourdes et de Saint-Sébastien par le F. : A. Mayer.

14 octobre. — *L'Avenir* : Compte rendu du Convent, par le F. : G. Russacq. Faut-il former une Commission destinée à préparer les Elections générales ? proposition du Vénérable. Discussion. — *Liberté* : Compte rendu du Convent, par le F. : Canard, Vénérable. — *L'Expansion française* : Ten. : de Comp. : Ten. : de Maît. : — *Fraternité* : Compte rendu du Convent. — *Conscience et Volonté* : décision à prendre au sujet de la démission du F. : Lanfant et de la demande de réintégration du F. : Louys. Compte rendu du Convent, par le F. : Chartier. — *La Bonne foi* : Compte rendu du Convent.

15 octobre. — *L'Avant-garde maçonnique* : compte rendu du Convent, par le F. : Savoie. — *L'Union de Belleville*. — *La France maçonnique* : La police au XIX^e siècle : ce qu'elle devrait être au XX^e siècle, conférence par le T. : C. : F. : Delhomme. Compte rendu des travaux du Convent. — *Etoile Polaire* : Compte rendu des travaux du Convent. — *La Clémentine Amilié* : Compte rendu des travaux du Convent. — *Famille et Travail* : La propriété commerciale, conférence par le F. : Bruno-Dubron.

16 octobre. — *Admirateurs de l'Univers* : Compte rendu du Convent. Agape. — *Bienfaisance et Progrès* : Agape fraternelle. — *Les Amis bienfaisants* : Compte rendu du Convent. Quelques mots sur Diderot. — *Union Philantropique* (Saint-Denis) : Compte rendu du Convent — *La parfaite solidarité* : Compte rendu du Convent par le F. : Combrisson. Tenue de maîtrise. — *La Semeuse* : Compte rendu du Convent, par le F. : Rambaud. . . L. : *Evolution* : Compte rendu du Convent.

17 octobre. — *Les Amis de la Patrie* : Compte rendu des travaux du Convent de 1913, par le F. : Wagner. — *Voltaire* : suite du compte rendu du Convent. — *La démocratie maçonnique* : Compte rendu du Convent. — *Union socialiste* : Compte rendu du Convent. — *Le Chantier des Egaux* : compte rendu du Convent par le F. : A. Monnier. — *Les Précurseurs* : Compte rendu du Convent, par le F. : Simon Brunel. A propos de l'*Eloge de Vauvenargues* du F. : A. Lebey par le F. : Soutif. Les origines de la F. : Maçonnerie par le F. : Sincholles.

18 octobre. — *L'Evolution Economique* : Compte rendu du Convent. — *République sociale* : Préparation des élections.

19 octobre. — *L'Espérance* (Palaiseau) : Comte rendu du Convent, par le F. : Lepais. — *Amis de l'Humanité de Meulan* : quelques mots sur Diderot. — Causerie. — *Germinal* : L'affaire Marix, causerie du F. : Paraf-Javal.

20 octobre. — *La Chaîne d'Union* : Matérialisme et spiritualisme,

conférence par le T.: C.: F.: Dr Henri Fischer. — *Ernest Renan* : affil. du F.: Valensi, avocat. Elections générales. Compte rendu des trav.: du Convent de 1913. — *Arts et Métiers* : La maçonnerie internationale, conférence par le T.: H.: F.: Van Raalte.

21 octobre. — *La Fédération universelle* : Compte rendu du Convent par le F.: Guillout. — *La Raison* : Installation des officiers. — *La Fraternité des peuples* : Compte rendu du Convent. — *La Justice* : Causerie sur Diderot et ses œuvres par le F.: Billaut. — *Victor-Hugo* : La situation politique actuelle et les partis, conférence par le F.: Marcel Brosse. — *L'Internationale* : Compte rendu du Convent de 1913, par le F.: Mille. La coopération considérée comme moyen d'évolution sociale, par le F.: Becquelin. — *Les Fidèles d'Hiram* : Compte rendu des travaux du Convent. — *La défense laïque* : Compte rendu du Convent par le F.: Bernet. — *Gnothi Seauton* : Pourquoi des LL.: travaillent en langue étrangère ? par le F.: Rolland. Compte rendu du Convent.

22 octobre. — *Temple de l'Hon.: et de l'Un.:* : Compte rendu des travaux du Convent par le F.: Jumel. — *Les vrais experts* : Compte rendu du Convent. Les assurances contre la maladie, par le F.: Dr Tremolières. — *La Lumière* (Neuilly-sur-Seine) : Diderot, conférence par le T.: H.: F.: André Lebey. — *Les Rénovateurs* : Quelques mots sur le syndicalisme patronal. De la nécessité de combattre les dogmes, mor.: d'arch.: du F.: Collignier. — *Travail, Vérité, Justice* : (Saint-Cloud) : Les crèmes de sang et la Préservation générale : peine de mort ou hygiène sociale, conférence par le F.: Charles Gillet. — *Germinal* : Compte rendu du Convent par le F.: Gaubert. — *Marcelin Berthelot* : La morale laïque, conférence par le F.: Gerard. — *Travail et Solidarité* : Compte rendu du Convent de 1913 par le F.: Perrot. — *Fécondité* : Compte rendu du Convent par le F.: V. Houy.

23 octobre. — *La Libre-Pensée* : Des relations internationales au point de vue mental, tant maçonnique que profane, conférence par le T.: H.: F.: Tintière Des Relations franco-allemandes par le F.: Dubesset. — *L.: Chap.:* *Les Vrais Amis* : L'Electro-culture, conférence. — *L'Homme Libre* : Compte rendu du Convent. L'apprentissage, par le le F.: Dubarry. — *L'Economie sociale* : La Maçonnerie d'adoption : La femme en Maçonnerie, conférence par le F.: Lévy-Oulmann. — *Etienne Marcel* : Compte rendu du Convent.

24 octobre. — *La Philosophie positive* : La question du Vendredi-Saint dans la Marine, par le T.: C.: F.: Chauvelin. Compte rendu du Convent, par le T.: C.: F.: Delaunay. — *Unité maçonnique* : Exposé de la nouvelle réglementation sur le recrutement maçonnique, par le F.: Oscar Bloch. Un nouveau pamphlet antimaçonnique : Compte rendu du volume de M Nicoulaud, sur l'Initiation maçonnique par le F.: Marter. — *Les Zélés Philanthropes* : Verbes apparents et vertes secrètes, conférence ésotérique par le T.: C.: F.: Leblond. — *Paix et Travail* : Compte rendu du Convent, par T.: C.: F.: Lau-

rent. — *Les forgerons de l'avenir* : Compte rendu du Convent. — *Les Amis philanthropes et discrets réunis* (Versailles) : défense laïque par l'École et après l'École, conférence par le T.: C.: F.: Hemmerschmidt. Agape fraternelle.

25 octobre. — *Le Niveau social* (Saint-Mandé, Montreuil, Vincennes) : Panégyrique et Calvaire de l'Employé de Commerce, par le F.: Guérin. — Aux Pays annexés, causerie par le F.: Patriarche. — La Paix universelle est-elle possible ? conférence par le F.: X..., capitaine.

26 octobre. — *Les Amis Solidaires* : Compte rendu du Convent par le F.: Pommery. — L.: Chap.: *Liberté par le Travail* : Compte rendu du Convent, par le F.: Bonnefon. Tenue de compagnonnage. Tenue de Maltrise.

Grande Loge de France

1^{er} octobre. — *Hospitalier Ecossais* : Compte rendu de la réunion extraordinaire du 25 septembre. Décision à prendre.

2 octobre. — *La Prévoyance* n° 88 : Compte rendu du Convent de 1913. Comment est gouvernée la Guadeloupe, lecture d'un morceau d'arch.: du F.: Puyberneau, par le F.: Remusat. — *La Philosophie sociale* : Compte rendu du Convent par le F.: de Meritens. A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, conférence par le F.: Dubreuil.

3 octobre. — *Les Hospitaliers socialistes*. — *L'Alliance* : Compte rendu du Convent, par le F.: Destrez.

4 octobre. — *La République sociale*.

6 octobre. — *Le Mont-Sinaï*. — *La Semence* : Compte rendu des travaux du Convent, par le T.: C.: F.: Dumont. La Solidarité maçonnique. — *L'Education civique* : Compte rendu du Convent.

7 octobre. — *L'Espérance fraternelle* : Compte rendu du Convent. — *La Nouvelle Jérusalem* : Compte rendu des travaux effectués au cours de cette année maç., par le F.: Gaillard. — L.: *Francisco Ferrer* : la sixième manifestation maç. à la Haye, Compte rendu. Le Convent de 1913, rapport. — *La Nouvelle Jérusalem* : Idéalisme, sentiment, matérialisme, conférence par la S.: Mague.

9 octobre. — *L'Equerre*.

10 octobre. — *La Justice* n° 133 : Compte rendu des travaux du Convent par le T.: C.: F.: Moret. — *Plus Ultra !, hispano-americana y portuguesa* : Compte rendu du Convent, par le F.: Domenech. — *Les neuf sœurs* : Compte rendu du Convent. Y a-t-il un Dieu ? causerie philosophique. Discussion générale.

11 octobre. *Emile Zola* : Tenue blanche. Un voyage dans l'Océan Indien, projections par le T.: C.: F.: Laurent. — 331 l.: *Qui ?.. Vérité !* (Ivry) : Causerie du F.: Petaudon sur la méthode Taylor dans l'orga-

nisation du Travail. Les bandits modernes, étude du F.; Jeantien. — Compte rendu du Convent, par le F.: P. Raoul. Commentaires par les FF.: Pevet et Gaston Weil.

13 octobre. — *Le Mont Sinai* : Compte rendu du Convent. — *L'Acacia* : Compte rendu des travaux du Convent. — *Francisco Ferrer* : Tenue blanche à la mémoire de Francisco Ferrer. — Les Crucifiés de la Presse libre, par la S.: S. Galland. La Barbarie moderne, par C.-A. Laisant. Partie Musicale. — *Minerva* : Compte rendu du Convent.

14 octobre. — *Le Livre Examen* : Compte rendu des travaux du Convent de 1913. Le Statut des fonctionnaires, conférence par le T.: C.: F.: Duroudan. Préparation des Elections. — *Les Philanthropes réunis* : Compte rendu du Convent. — *La Fédération maçonnique* : Eloge funèbre par le F.: Blanchard. Compte rendu du Convent par le F.: Gauthier. — *La Montagne* : Compte rendu du Convent.

15 octobre. — *Union et bienfaisance* : journal parlé par le F.: Huguenin. — *Les Trinitaires*. — *Les Coeurs Unis indivisibles* : Compte rendu du Convent. Les tendances sociales de la Maç.: Ecos.: par le F.: Baze. — *Le Héros de l'Humanité* : Le rapprochement franco-allemand le F.: G. Lamoreret. — *Garibaldi, union universelle* : Compte rendu du Convent.

16 octobre. — *La Prévoyance* n° 88 : monopole des assurances au profit de l'Etat, conférence par le F.: Cluzel. — *L'Essor*. — L'Education de l'œil de l'enfant, conférence.

17 octobre. — *L'Alliance*. — *La Rose Ecosaise* : Compte rendu du Convent de 1913.

18 octobre. — *Les Hospitaliers socialistes*. — *Droit et devoir : surr.* *Jerusalem Ecosaise* n° 99.

20 octobre. — *Travail et vrais amis fidèles* : La question flamande et le pangermanisme, exposé. — *L'Education civique* : Compte rendu du Convent. — *Italia* : La maçonnerie en Allemagne, causerie du F.: Prinzi. — *Esperanto* : Pri Alkoolismo, parolado du F.: Ave.

21 octobre. — *Cosmos* : L'action française en Océanie, par le F.: Marcadet. — *La Semence*. — *Humanité* (Asnières) : Compte rendu du Convent.

22 octobre. — *Osiris*. — *Union des Peuples* : Pourquoi la guerre serait inutile. — *Les Amis inséparables numéro 159* : Comp.: rituelique. — *Travail et Lumière* : Compte rendu du Convent, par le F.: Israël. L'assistance aux familles nombreuses, causerie par le F.: de Munter.

23 octobre. — *Le Livre Examen* : de l'Honneur en matière passionnelle, du droit de tuer. De la responsabilité des jurys, exposé de la question que la S.: S. Relvar-Galland. — *Sour.* *Chap.* 72 : *Les Fidèles Ecosais* : de la situation politique internationale, ses causes,

ses dangers, ses remèdes, discussion générale. — *Alsace-Lorraine, écossaise* : Compte rendu des travaux du Comité. — *La République* : compte rendu du Convent. — *La Fidélité* : Le service des fraudes, son fonctionnement. Les falsifications alimentaires, par le F. : Lemelle.

24 octobre. — *Galileo Galilei, Union italo-française* : compte rendu du Convent, par T. : H. : F. : Chiosonne. — *L. : de Perf. : numéro 385. La Perfection écossaise* : Le hasard et la chance, discussion contradictoire. — *Les Neuf Sœurs* : Monte-Carlo, Monaco, conférence par le T. : C. : F. : Grass, discussion générale. La Combinaise, conférence par le T. : C. : F. : Delamarche, discussion générale. — *Plus Ultra, L. : Hispano-Américana y Portuguesa.*

25 octobre. — *Le Réveil Maçonnique* (Boulogne) : Compte rendu du Convent. De l'Initiation, causerie par le F. : Dumay. — *Emmanuel-Arago numéro 333* : Compte rendu du Convent, par le F. : Lion.

Lois Maçonniques

Usurpation et acquisitions des biens ecclésiastiques

Voici le texte de la lettre de Mgr Sevin, archevêque de Lyon, à un catholique de son diocèse, tel qu'il a paru dans la *Revue d'organisation et de défense religieuse* du 21 oct.-4 nov. 1913 :

Monsieur,

1. La liquidation du patrimoine de l'Eglise et des Congrégations religieuses s'achève, et vous conviendrez avec moi qu'elle a mis en pleine lumière la docilité du peuple, fidèle à suivre les instructions du Souverain Pontife. Rien ne lui était plus facile que de s'enrichir des biens mis aux enchères dans tant de Tribunaux ; il ne l'a pas fait, car ils sont peu nombreux ceux qui, au mépris des censures, ont cru pouvoir convoiter nos dépouilles. Cependant, leur sort vous touche, et vous me demandez quelles conditions les usurpateurs doivent remplir pour se réconcilier avec Dieu et pourvoir au salut de leur âme.

Avant de vous satisfaire, permettez-moi de rappeler quelques principes et quelques faits.

I. — Principes et faits

2. Par l'expresse volonté de son Fondateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui Dieu a donné la terre en héritage, l'Eglise catholique est une société *indépendante et parfaite*. De cet axiome fondamental, que suit-il ? Que l'Eglise possède par elle-même et ne tient d'aucun pouvoir étranger les *droits qui lui sont nécessaires pour exister et pour agir* (Encycl. *Immortale Dei*, 1^{er} nov. 1885).

Or, à l'un des premiers rangs, parmi ces droits nécessaires, se place pour elle le *droit de propriété*. Sans lui, on ne conçoit ni qu'elle puisse subsister, ni qu'elle puisse accomplir normalement sa mission. Otez-lui ses temples,

les ressources temporelles qu'exigent son culte, ses ministres, ses œuvres ; vous lui enlevez non seulement la liberté, l'honneur, l'influence, mais vous la mettez, en outre, dans l'impossibilité de vivre et de réaliser son but. Ses ennemis ne s'y sont pas trompés, car ils n'ont jamais manqué de lui ravir ses biens lorsqu'ils ont voulu l'anéantir.

Dieu n'a donc pu fonder son Eglise sans lui donner le *droit d'acquiescer et d'administrer* librement les biens dont elle ne saurait se passer.

C'est de lui qu'elle tient la faculté de posséder. L'Etat, qui la lui a reconnue, ne la lui a pas octroyée. Quand donc il cherche à la lui dénier, il va contre la loi divine, et ses dispositions sont radicalement nulles au regard de la conscience chrétienne. *Si justum est in conspectu Dei... judicate* (Act. iv, 17).

3. Dès le temps des apôtres et durant les persécutions, on vit les fidèles se dépouiller de leurs biens en faveur de l'Eglise ; ils augmentaient tous les jours ses possessions afin de faciliter ses conquêtes et d'étendre l'œuvre de l'Evangile. Ces donations constituèrent ce que l'on appela l'héritage de Jésus-Christ, et elles étaient si sacrées, dit le premier Concile de Milan, qu'il n'était permis de les employer qu'à des usages saints et religieux.

4. Après l'édit de Milan, les largesses se multiplièrent. Constantin reconnut expressément, en 321, à l'Eglise le droit de posséder, et après lui le Code de Théodose, celui de Justinien, les Capitulaires de Charlemagne, tout le droit public des siècles qui suivirent, statuèrent de même.

Cependant, ces richesses étaient une proie trop facile pour ne pas tenter la cupidité des puissants, et le Saint-Siège dut les protéger contre leurs entreprises sacrilèges par des sanctions canoniques. Jamais l'Eglise ne laissa prescrire contre son droit.

On le vit bien dans la querelle de Boniface VIII et de Philippe le Bel. Au roi qui prétendait lever à son gré des contributions extraordinaires sur le clergé de France, le Pape signifia que, s'il le faisait sans son autorisation, il tomberait sous l'excommunication (24 févr. 1276).

Vint le protestantisme. Les princes semblent ne l'avoir embrassé que pour piller à leur aise les évêchés et les abbayes. Que fit l'Eglise ? Au Concile de Trente, sess. XXII, c. XI, elle confirma et étendit ses censures contre ceux qui prétendaient s'enrichir de ses biens. Que pensa l'opinion ? Elle flétrit le vol. « On cria, dit Bossuet, dans la Réforme comme dans l'Eglise, contre cette *sacrilège déprédation* des biens consacrés à Dieu ». (*H. V.*, I. III.)

Fidèle héritière des passions du protestantisme, la Révolution confisqua les biens du clergé le 2 nov. 1789. Pie VI revendiqua le droit de posséder et les possessions des évêques et des curés de France, et le peuple ratifia sa protestation. La bourgeoisie, dit Karl Marx, qui avait volé le clergé au nom de la loi, ne fut rassurée qu'en 1802, lorsqu'elle eut obtenu de Pie VII la promesse qu'elle ne serait point inquiétée dans la jouissance des biens qu'elle avait mal acquis. Les révolutionnaires qui avaient le plus prôné que l'Etat est l'unique source du droit, se sentaient mal à l'aise au milieu de leurs rapines, tant il est naturel à l'homme de réputer illusoire toutes les légalités qu'il oppose à la loi divine.

En pénétrant en Italie, au XIX^e siècle, la Révolution y renouvela les exac-

tions qu'elle avait commises en France. Avec quelle vigueur Pie IX les flétrit ! La Bulle *Apostolicæ Sedis* est là pour nous l'apprendre.

5. Par cette attitude des Papes, vous voyez, Monsieur, comment un catholique doit juger la loi de Séparation et les spoliations qui en ont été la suite.

L'Eglise de France a été complètement dépouillée. Numéraire, rentes, créances, meubles et immeubles, tout a été séquestré ; on ne lui a laissé ni un coin de terre, ni un denier ; on lui a refusé jusqu'au droit d'acquérir. Jamais armée barbare n'a infligé à un peuple vaincu un traitement pareil.

6. S'est-elle résignée à la spoliation ? A-t-elle renoncé aux biens qu'on lui a soustraits par la force ? A-t-elle suspendu ses censures et fait cession de ses droits ? Le pouvait-elle ? Peut-elle consentir à ne posséder ni une chapelle, ni un Séminaire, ni un presbytère ? Peut-elle consentir à ne faire vivre ses ministres qu'en les obligeant à tendre la main ? Non, certes.

Aussi n'a-t-elle pas hésité à dénoncer l'injustice. Ecoutez les évêques de France dans leur déclaration du 18 janv. 1907 (1) : « Les biens sacrés dont nous avons été spoliés, disent-ils au peuple chrétien, *réclameront indéfiniment leurs légitimes maîtres*, que personne n'est en droit de remplacer, même provisoirement, sans l'autorisation du Souverain Pontife ».

Comme eux et avec eux, S. Em. le cardinal Coullié a protesté contre les spoliations dont son diocèse était ou allait être la victime, et rappelé les excommunications que devaient encourir tous ceux qui nourrissaient la pensée de s'en approprier les dépouilles. Selon son serment, il a maintenu inviolables les droits dont il avait la garde. L'Eglise n'a abdiqué ni en 1905 ni depuis. Elle ne le doit pas, et, en dehors du Pape, elle ne le peut pas.

7. Dès lors, comment appeler l'acte de ceux qui s'emparent de ses biens afin de s'enrichir ?

Disons-le très haut, sans vouloir offenser personne, car nous excusons toute bonne foi sincère : cet acte, en soi, qu'on le veuille ou non, est *un vol*, puisqu'il ravit à un possesseur légitime ce qui lui appartient ; c'est *un vol sacrilège*, puisque le bien volé est consacré à Dieu ; c'est *un vol* non seulement sacrilège, mais encore *frappé par le fait d'excommunication*, puisque telle est la censure portée contre lui.

8. A cette faute est attachée l'obligation de *restituer*, et cette obligation suit le bien volé *indéfiniment* dans toutes les mains par lesquelles il passe, soit à titre *onéreux* par suite d'achat, soit à titre *gratuit* par suite de don ou d'héritage. *Non dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum*, dit le bon sens lui-même.

9. On allègue, il est vrai, vingt prétextes pour justifier ce vol aux yeux de la conscience, que dis-je, pour rendre odieuse l'Eglise qui en a été la victime et couvrir de louanges ceux qui l'ont accompli.

D'un mot, il est facile de dissiper ces pauvres subterfuges.

1. R. O. D., 1907, n° 24, p. 57.

II. — *Les subterfuges*

10. *L'expropriation de l'Eglise, dit-on, a été la conséquence forcée, la suite logique de la Séparation.*

Ce propos est-il fondé ? — La Séparation existe en Angleterre, aux Etats-Unis, au Brésil, etc., et plus de 95 millions de catholiques vivent sous ce régime. Or, en aucun de ces pays, qu'il soit en monarchie, qu'il soit en République, l'Eglise n'a été privée du droit d'acquérir et de posséder.

La Séparation est si loin d'entraîner après elle la spoliation qu'un des publicistes qui ont le plus efficacement travaillé à briser les liens qui unissaient l'Eglise à l'Etat, a écrit : « Le droit pour l'Eglise d'hériter, d'acquérir, le droit de réunir dans les mains des chefs de l'association toutes les ressources dont elle dispose, sont des *conséquences indispensables de la Séparation*..., et l'on ne peut même donner le nom de *concession* à la *reconnaissance de droits si légitimes*, car le refus de reconnaître ces droits, tout en séparant l'Eglise de l'Etat, serait une *véritable persécution* ». (PRÉVOST-PARADOL, *la France nouvelle*, I. II., 1x).

Ainsi, les faits et la théorie établissent simultanément que la spoliation n'est pas la suite de la Séparation.

Au reste, l'Eglise avait d'autant plus de droits à n'être pas soumise à cette violence, qu'il y avait chez nous une raison *historique et décisive* pour que ces biens fussent respectés. Le présent ne peut s'affranchir du passé. Or, pour la France, le budget du culte catholique est une dette. Lorsque la Révolution prit les biens du clergé, en 1789, elle lui donna, comme compensation, une indemnité qui fut inscrite à la Dette publique, à titre de rente perpétuelle. L'Etat peut-il renier sa parole ? Lui est-il permis de refuser le paiement d'une dette ? Qui en conviendra ? Il n'avait donc pas le droit, en se séparant de l'Eglise, de la dépouiller. S'il est libre de lui refuser ses dons, il ne peut pas lui dénier ce qu'il lui doit ! Quel précédent ne poserait-il pas ?

11. On ajoute : *Il n'a tenu qu'à l'Eglise de conserver son patrimoine ; elle l'a spontanément abandonné en repoussant les cultuelles.*

A qui veut-on faire illusion ? La loyauté exigerait qu'on expliquât le motif pour lequel l'Eglise a dû repousser ces associations. Il était déjà singulier que l'Etat s'appropriât la meilleure partie de ses biens et ne lui en laissât qu'une minime portion ; il a mieux fait : il ne lui a offert ce pauvre débris de son patrimoine que sous une *condition impossible*. Laquelle ? Il voulait que l'Eglise romaine se *protestantisât*, qu'elle fit litière de sa hiérarchie, qu'abandonnant la constitution qu'elle tient de Jésus-Christ, elle prit celle dont Luther et Calvin ont été les auteurs. A ce propos, M. E. Chénon disait, dès le 10 avr. 1905 : « Placés en face d'un projet de cette nature, où transpire un véritable esprit *anticatholique et sectaire*, les catholiques ont le droit et le devoir de s'y opposer de toutes leurs forces ».

C'est ce qu'a fait le Souverain Pontife. S'était-on flatté qu'il accepterait la condition ? On n'y avait pas compté, je suppose, mais les sectes qui menaient le débat voulaient provoquer son refus, afin d'en tirer ensuite la spoliation convoitée par elles.

L'Eglise a repoussé les cultuelles, mais qui donc en conclura qu'elle a re-

noncé à ses biens ? Au surplus, ses biens appartenaient-ils à l'Etat, pour qu'il ne les lui laissât qu'à condition ? Quel droit avait-il de s'ingérer dans la religion et de spécifier que les catholiques ne pourraient s'associer sur ce terrain que sous telle forme et non sous telle autre ? Qui l'a érigé en juge de la foi chrétienne ? De qui tient-il sa mission ?

12. On poursuit en disant : *C'est la loi ! C'est la loi !* Par là, on veut faire accroire aux fidèles qu'ils peuvent, en sûreté de conscience, prendre part à la curée.

C'est la loi ! Un acte est-il donc toujours juste, dès lors qu'il est légal ? La loi peut-elle donc tout légitimer ? S'il en était ainsi, il suffirait qu'un parti, s'emparant du pouvoir, fit passer ses volontés les plus iniques dans des dispositions législatives, pour qu'elles devinssent le droit ? Dans ce cas, le droit se confondrait avec le fait, ou plutôt s'agenouillerait devant lui ! Or, même en dehors de l'Eglise, la meilleure partie de l'humanité s'est toujours révoltée à l'idée d'accepter, en face des événements, cette attitude passive. Elle n'a jamais consenti à se soumettre au fait accompli, à humilier le droit devant le fait victorieux.

D'ailleurs, nos adversaires eux-mêmes ne sont-ils pas dans ce sentiment ? Les socialistes qui ont voté la loi contre nous ne vont-ils pas répétant que contre certaines lois, la révolte est *le plus sacré des devoirs* ? Interrogeons leurs alliés dans cette circonstance. Si l'Eglise redevenue triomphante ramenait par une loi la religion d'Etat, ne s'insurgeraient-ils pas ? Et pourtant, ce serait la loi. De l'aveu unanime, il y a donc, au-dessus de la loi et s'imposant à elle, le droit.

Nulle loi humaine ne peut être légitime si elle n'est conforme à la loi éternelle de Dieu, au droit naturel. Que cette conformité essentielle lui fasse défaut, elle n'est plus qu'un coup de force. La loi de Séparation jouit-elle de cette conformité ? Non, certes. Aussi, contre elle, en appelons-nous au droit.

A quoi bon ! disent quelques découragés. A quoi bon ? A vaincre. Fait-on triompher les droits que l'on ne réclame plus ? A quoi bon ? Regardez le progrès croissant des Codes qui ont été en usage dans les diverses civilisations ; à quoi l'attribuez-vous ? A l'infatigable opiniâtreté des hommes de bien qui n'ont cessé de réclamer le droit. Ouvrez l'histoire de l'Eglise. Comment expliquez-vous les victoires remportées par elle dans les persécutions qu'elle a sans cesse subies ? Par l'inlassable énergie avec laquelle elle a revendiqué le droit, tout le droit.

Ayons devant les yeux cet exemple et ne cessons pas nos revendications. La France aime trop l'équité pour ne pas les entendre. Elle qui accorde le droit de propriété à toutes les associations, sans en excepter même celles qui travaillent à la déchirer, ne le refuserait-elle qu'à l'Eglise, la plus ancienne et la plus haute des associations ? Elle qui met la liberté de conscience au premier rang des libertés qu'elle protège dans le monde, ne saurait-elle que la violer en nous ? C'est la violer qu'empêcher de posséder et, par conséquent, de subsister normalement cette Eglise hors de laquelle nous ne pouvons pratiquer notre religion !

13. On dit enfin : *Il importait au bien public que l'Eglise fût privée du droit de posséder.*

Quel usage faisait-elle donc de ses biens ? Les employait-elle au détriment de l'Etat et au profit de ses ennemis ? Prêchait-elle la révolte, la guerre civile, l'antipatriotisme, l'antimilitarisme ? A quoi servait son patrimoine ? A faire subsister le clergé, afin qu'il ne fût pas à charge aux fidèles, à soutenir des Séminaires et des écoles, à entretenir des hôpitaux et à venir en aide aux pauvres.

Ils étaient, on le voit, consacrés au bien de tous, à l'intérêt général : est-ce pour cela qu'on les a ravis ?

En les ravissant, nous avons introduit dans nos Codes ce principe, à savoir que l'Etat a le pouvoir d'abroger, pour des raisons dont il est juge, le droit de propriété ; cette innovation importait-elle vraiment au bien public ? La thèse est celle des socialistes. Pourrait-on maintenant en arrêter le développement ? Après avoir déchainé cette force qui emporte déjà la société, lui dirons-nous avec autorité : Tu n'iras pas plus loin, tu n'abrogeras ni la propriété collective des Sociétés à bénéfice, ni la propriété individuelle des riches ? Pourquoi, ayant pu dépouiller l'Eglise, ne pourrait-on pas dépouiller les Sociétés et les individus ? Leur propriété a-t-elle une antiquité plus reculée ? une origine plus sainte ? Est-elle consacrée plus largement au bien de tous ? En face de la séduisante et grandiose fantasmagorie du collectivisme, que feront les arguments de l'Etat bourgeois, s'il veut résister au torrent ? Dans sa fortune, ne trouvera-t-on pas des égoïsmes et des tares pour justifier toutes les expropriations ?

Souvenons-nous de cet axiome : « La négation du droit rend aveugle et insensé », et de cette vérité d'expérience : *l'injustice frappe celui qui la commet.*

14. C'est donc vainement qu'on amasse les subterfuges, on n'arrive pas à colorer la confiscation des biens ecclésiastiques. La raison et la loi de Dieu s'élèvent de concert pour déclarer que la légalité qui dépouille l'Eglise est *injuste et nulle en conscience* ; qu'elle ne peut ni prévaloir contre le précepte : *le bien d'autrui tu ne prendras*, ni rendre légitime l'aliénation des biens meubles et immeubles qu'elle dérobe à un légitime propriétaire. Les lois humaines protègent contre les tribunaux, mais non pas contre Dieu.

De quelles censures l'Eglise a-t-elle frappé ceux qui coopèrent à sa ruine ?

III. — Censures

15. Le Saint-Siège n'a pas lancé des censures nouvelles à propos de la loi de 1905 et des lois qui ont suivi ; il s'est borné à faire rappeler aux fidèles les censures portées autrefois par le Concile de Trente et par Pie IX contre ceux qui attentent à la propriété ecclésiastique.

La plus ancienne et la plus étendue des sanctions édictées est celle qui émane du Concile de Trente (Sess. XXII, ch. XI). Elle frappe d'*excommunication majeure réservée au Souverain Pontife* :

a) Les usurpateurs des biens mobiliers et immobiliers de l'Eglise et des Congrégations ;

b) Les acquéreurs des biens usurpés, et, par une série ininterrompue, tous

ceux à qui, dans la suite, passent ces mêmes biens, soit qu'ils les aient achetés, soit qu'ils les aient reçus en dons ou héritages ;

c) Les locataires des biens usurpés ;

d) Ceux qui ont recouvré des fondations, faites jadis par eux-mêmes ou par leurs ascendants, et qui refusent de les restituer, soutenant qu'elles leur appartiennent ;

e) Ceux qui avaient des biens grevés d'une charge et qui prétendent n'avoir plus à l'acquitter ;

f) Ceux qui achètent en quantité considérable les fruits de biens ecclésiastiques indûment acquis.

Bornons là cette énumération, et disons que les peines portées par le Concile de Trente atteignent tous ceux qui, de n'importe quelle façon, font tourner à leur profit personnel les biens soustraits à l'Eglise ou aux Congrégations ; — tous ceux qui empêchent les propriétaires légitimes d'en jouir ; — tous ceux qui, par eux-mêmes ou par d'autres, ont donné mandat pour que soit perpétré ce délit.

Pie IX a aggravé en un point ces censures. Par la Constitution *Apostolicæ sedis*, il frappe d'excommunication majeure spécialement réservée au Saint-Siège ceux qui usurpent ou qui séquestrent les biens ou les revenus, c'est-à-dire les biens de Menses et les traitements qui appartiennent aux ecclésiastiques, évêques, curés, chanoines, à raison de leurs églises ou de leurs bénéfices.

Mais passons. Vous avez sans doute remarqué que notre nomenclature n'a rangé parmi les excommuniés ni le liquidateur qui met en vente, ni le maire, ni les conseillers, qui sollicitent la dévolution d'un bien ecclésiastique ou l'achètent, au profit d'une ville, d'une œuvre... Ni le liquidateur, ni le maire, ni les conseillers, en effet, ne tombent sous la censure, parce qu'ils ne s'approprient pas et ne font pas servir à leur avantage personnel le bien ravi à l'Eglise. Cependant, il ne faudrait pas en conclure que les administrateurs municipaux dont nous parlons n'ont commis aucune faute en agissant ainsi, et qu'ils n'ont aucune autorisation à demander pour gérer la portion du patrimoine ecclésiastique ou religieux qui est tombée entre leurs mains. Du reste, ils ne peuvent l'aliéner ou la louer sans que les acquéreurs et les locataires n'encourent personnellement l'excommunication.

16. Il est aisé de voir par ce qui précède en quels inextricables embarras l'ensemble des lois de spoliation va jeter les consciences. Les biens de l'Eglise et des Congrégations qui ont été vendus ou le seront bientôt, deviendront, à mesure qu'on s'éloignera de l'usurpation première, l'objet de transactions de plus en plus nombreuses. Or, il n'y a pas que l'usurpateur ou que le premier acheteur à encourir l'excommunication ; quiconque, en effet, reçoit d'eux par vente, don ou testament, le meuble ou l'immeuble confisqué, à quelque distance que ce soit de la confiscation, quelque longue que puisse être la série des acquéreurs ou des héritiers intermédiaires, tombe sous la censure avec eux.

17. Qu'on ne dise pas que les acheteurs consécutifs ne sont pas des usurpateurs puisqu'ils ont acquis les meubles et immeubles qu'ils détiennent en les payant un juste prix. Il n'est permis à personne d'acheter un bien volé

et d'en jouir en paix, suivant la maxime bien connue : *Res clamat domino*. Et ce que nous avançons à propos de l'acheteur, il faut l'appliquer également au locataire ; il n'est pas plus permis de louer au vingtième acheteur qu'au premier les biens confisqués.

Par conséquent, pour que l'acheteur ou le locataire d'un bien d'Eglise ou de communauté puissent être relevés de l'excommunication, ils doivent ou restituer le bien mal acquis et le fermage payé à l'usurpateur et à ses ayants-droit, ou entrer en composition avec le Saint-Siège.

IV. La composition canonique.

18. La *composition* est un accord entre l'acquéreur, d'une part, et de l'autre, l'Eglise ou la Congrégation à qui appartient la chose ravie. Elle consiste en ce que l'acquéreur fait au propriétaire dépouillé une offre contre laquelle celui-ci cède tout son droit sur l'objet en question. (CARD. GENNARI, *Consult.*, t. 1^{er}, p. 17). Un arrangement analogue peut être conclu avec le locataire pour chacune des années de son bail illicite.

La composition n'obtient son effet que du moment où le Saint-Siège, par lui-même ou par l'évêque du lieu, ratifie le contrat, lequel autrement serait nul.

19. Il y avait autrefois pour l'acheteur, poursuit le savant cardinal que nous venons de citer, deux manières de mettre ordre à sa conscience : la *déclaration* et la *composition*.

Par la première, il s'obligeait à tenir l'immeuble ou le meuble à la disposition de l'Eglise, à le garder, à satisfaire aux charges qui le grevaient, à aider de ses revenus les établissements spoliés, enfin à notifier ces obligations à ses héritiers. Par la seconde, il faisait une offre à l'établissement propriétaire ; celui-ci céda à l'acquéreur tous ses droits, sous la réserve de la sanction du Saint-Siège, et ainsi l'acquéreur devenait le propriétaire absolu de l'immeuble ou du meuble, sans aucune obligation ultérieure.

20. La *déclaration* a été supprimée, il ne reste plus aujourd'hui en usage que la *composition*. Depuis 1907, il n'est plus indispensable de recourir à Rome pour faire approuver la composition, car, à cette date, les évêques de France ont reçu les plus amples facultés (24 sept. 1907 (1) pour donner cette approbation.

Ils peuvent admettre à composition les acquéreurs et les locataires de biens enlevés à l'Eglise ou aux Congrégations, et user de ce pouvoir non seulement à l'égard de ceux qui les ont déjà achetés ou loués d'une manière illícite, mais encore à l'égard de ceux qui désirent les acheter ou les louer légitimement. Ils peuvent, en outre, autoriser ceux dont les biens sont grevés d'une rente en faveur d'une œuvre pie à la racheter ; pourvoir à la conscience de ceux qui se sont appropriés des fondations ; permettre d'acquérir les fruits des terrains confisqués, voire même, sous certaines conditions, les objets du culte, vases sacrés, ornements, etc.

21. Après que l'accord est effectivement fait sur la quotité de la compo-

1. R. O. D., 1907, n° 44, p. 721 ; 1910, n° 112, p. 537.

sition, ils peuvent encore *absoudre*, ou par eux-mêmes ou par un prêtre délégué pour chaque cas, les acheteurs et les locataires des biens confisqués. Est-il besoin de faire observer que les acheteurs et que les locataires qui ont détenu, mais ne détiennent plus les biens dont nous parlons, restent néanmoins soumis à l'excommunication, car elle pèse sur eux tant qu'ils n'ont pas satisfait et qu'ils n'ont pas été absous.

22. Une exception est faite dans les facultés concédées par le Souverain Pontife aux évêques. Ils ne peuvent autoriser l'achat des églises, des évêchés, des Séminaires, des presbytères ; il faut, pour chacun de ces objets, recourir au Saint-Siège.

23. Je n'insisterai pas davantage. L'évêque fixe ou ratifie pour chaque intéressé, selon le cas et les circonstances, la somme qu'il doit verser au propriétaire légitime et les conditions qu'il doit remplir pour recevoir l'absolution. Entrer dans le détail sur ces divers points serait d'une complication infinie ; c'est pourquoi je m'en abstiens.

Ce que j'ai dit suffit à montrer, et vous n'en disconviez pas, que la composition est très avantageuse aux acheteurs et aux locataires en défaut, qu'ils soient *croiyants* ou *incroyants*.

Le détenteur illégitime d'un bien ou d'un usufruit est-il *croiyant* ? Il sait à n'en pas douter qu'il ne peut se sauver autrement et que, étant excommunié, il ne peut être admis aux sacrements, obtenir des funérailles religieuses, avoir part aux prières publiques de l'Eglise, s'il n'a d'abord satisfait. Son intérêt lui dicte donc d'entrer en composition.

L'intérêt de l'*incroyant* est-il ici moins manifeste ? S'il ne croit pas à Dieu, il doit du moins croire aux vicissitudes des choses humaines et appréhender que ce qu'une loi inique lui a donné ne lui soit repris par une loi réparatrice. De plus, sa propriété est viciée, ne fût-ce que dans l'opinion des autres, et précisément pour ce motif, il ne peut ni la vendre, ni la louer comme il convient, puisque nul ne peut conclure avec lui sans être excommunié. N'est-il pas clair qu'il a tout intérêt à composer, puisque c'est le moyen d'acquérir le vrai domaine du bien qu'il occupe et de le libérer de toute charge ainsi que de toute entrave ?

Les communes, les Bureaux de bienfaisance, les hospices, les Sociétés de secours mutuels, les Caisses ouvrières, etc., qui ont acheté des biens ecclésiastiques ou congréganistes, ou qui les ont reçus par attribution, sont dans le même cas que les détenteurs dont nous venons de parler. Personne ne peut rien acheter ou louer de ce que ces institutions ont acquis de la sorte ; il leur importerait donc grandement de faire sur ce point un accord avec l'Eglise ; mais est-ce chose possible ?

24. Vous trouverez peut-être qu'en agissant ainsi, l'Eglise se montre trop accommodante, et vous la blâmerez de renoncer si aisément à ses droits.

Oui, l'Eglise est indulgente. Pour l'ancienne Rome, la règle était : *Salus populi, suprema lex esto !* Pour la nouvelle, la règle est, au contraire : *Salus animarum, suprema lex esto !* Par la rigueur, elle éloignerait de l'éternité bienheureuse des âmes qui ont péché par cupidité ou par faiblesse, elle préfère les ramener en droit chemin par la bonté. A entendre ses ennemis, elle

n'a souci que des biens de la terre ; à voir sa conduite, on peut juger de quelle maternelle façon elle sait les dispenser.

25. Cependant, il n'est pas vrai de dire qu'en acceptant la composition l'Eglise abdique son droit. Dans la spoliation, elle a subi un dommage de *deux côtés* à la fois ; de la part du *Gouvernement* qui a mis ses biens en vente et a perçu le prix du marché, et de la part de l'*acquéreur* qui les a achetés.

Que réclame-t-elle à l'*acquéreur* ? Le bénéfice qu'il a réalisé en achetant au fisc des immeubles ou des meubles toujours cédés à un prix inférieur à leur prix réel, et, le plus souvent, une petite partie du bénéfice. Pourquoi l'exige-t-elle ? Afin d'affirmer son droit de propriété. Elle tient tellement à le maintenir que, même s'il y a eu perte, elle prélève encore, d'ordinaire, une légère redevance, pour qu'il soit bien constant qu'elle est et qu'elle demeure le vrai, le seul propriétaire des biens qui lui ont été injustement arrachés.

26. Reste son autre *débiteur*, l'*Etat*, qui a usurpé ce qui lui appartenait ou appartenait à ses Instituts religieux, qui l'a vendu en s'appropriant les sommes versées par les acquéreurs, ou qui en a doté des établissements laïcs. Il est son *débiteur principal*. A son égard, elle n'a renoncé à aucun de ses droits, et, toute opprimée qu'elle puisse être, elle ne cessera jamais de réclamer la réparation qui lui est due.

27. Vaine plainte ! dira-t-on. C'est bien ainsi qu'on parlait de la plainte des victimes de la Révolution et de celle des victimes du *Kulturkampf*, et cependant le droit qu'elles exprimaient a fini par triompher de la force. Tôt ou tard, le droit triomphe de la force ; tôt ou tard, les lois humaines en révolte contre les lois divines et éternelles sont contraintes de céder.

Oui, sans doute, il y a eu des hommes égarés pour se laisser prendre au piège d'une légalité trompeuse ; il y en a eu pour spéculer sur les ruines de l'Eglise et chercher à tirer de ses dépouilles une fortune ; il y en a eu pour fléchir devant les obsessions de l'intérêt ou de la peur, et solliciter des dévotions qu'ils désapprouvaient au fond de leur cœur. Ils ont acheté, et il vous a semblé que c'était quelque chose du vieil honneur de la France, toujours si généreuse, qui sombrait. Il y a eu de ces hommes, mais avouez qu'ils sont peu nombreux, et c'est de quoi nous sommes fiers.

On a ri des excommunications ; mais le rire n'était pas universel. On sait bien que depuis cent ans, sans remonter plus haut, la Providence les a sanctionnées, chez nous, par mille revanches mystérieuses qu'elle a prises à tous les degrés de la hiérarchie sociale.

Les biens de l'Eglise n'ont jamais enrichi pour longtemps ceux qui les usurpent. Tôt ou tard sonne l'heure où la malédiction s'appesantit sur leur famille : sa prospérité chancelle, et la misère, sans qu'on puisse toujours en pénétrer les causes, s'acharne sur elle. Le peuple se souvient des acquisitions et des rires d'antan, et il murmure : Le doigt de Dieu est là !

Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir fourni cette occasion de protester, au nom de l'Eglise de Lyon, contre les spoliations dont elle a souffert. Puissent ceux de mes diocésains, qui s'y sont associés, entendre mon appel et se servir des moyens si faciles que le Souverain Pontife met à leur disposition

pour se réconcilier avec Dieu ! Puisse la paix rentrer dans les consciences et dans notre pays !

Veuillez agréer...

† HECTOR-IRÉNÉE,

archevêque de Lyon et de Vienne.

Lyon, le 15 sept. 1913.

□ II. — *Lettre de S. G. Mgr Sevin, archevêque de Lyon, à M. J. Desjoyaux, maire de Saint-Galmier, conseiller général de la Loire pour le canton de Saint-Galmier.*

ARCHEVÊCHÉ

DE
LYON

Lyon, le 27 septembre 1913.

MONSIEUR,

Quand le département de la Loire eut résolu de solliciter la dévolution à son profit d'une part des biens enlevés à la Mense archiépiscopale de Lyon, à nos Séminaires et à la Caisse de secours des vieux prêtres, les catholiques du Conseil général remplirent noblement leur devoir en faisant observer, les uns après les autres, que la spoliation, d'où provenaient ces dépouilles, était un *vol sacrilège*, auquel la conscience et l'honneur leur interdisaient de s'associer. Et vos adversaires accueillirent vos protestations avec une courtoisie à laquelle il convient de rendre hommage.

Aujourd'hui la dévolution, que vous n'avez point approuvée, est faite et vous aurez bientôt à indiquer de quelle manière il convient d'attribuer aux *œuvres charitables ou sociales* du Forez les propriétés confisquées. Leur valeur est considérable, car le Rhône et la Loire ont à se partager près de 4 millions. Les partisans qui ont ravagé notre diocèse, au xv^e siècle, n'y ont pas prélevé un aussi riche butin, et pour achever notre ruine leurs brigandages ont été moins efficaces que la légalité d'aujourd'hui.

En cette nouvelle occurrence, quelle conduite les catholiques doivent-ils tenir ?

1. Ils doivent se placer sur le terrain des principes, et sans incriminer les personnes, qui ne sont pas en cause présentement, renouveler leurs protestations avec d'autant plus de vigueur que l'opinion court plus de risques d'être abusée. Tout la trompe : la multiplicité des confiscations qui se renouvellent chaque jour et finissent par lasser l'indignation, le temps qui les consacre en s'écoulant, la jurisprudence des tribunaux qui les colore. Nous devons donc protester et rappeler à tous la vérité et le droit.

2. Nous devons protester et dire que la spoliation, qu'on le veuille ou non, est une œuvre *inique*, et qu'elle ne cessera jamais de l'être. Elle est une *usurpation*, et à ce titre, elle ne peut créer ni ôter aucun droit. Elle n'en peut créer aucun au bénéfice du ravisseur, l'Etat ; elle ne peut en ôter aucun au propriétaire, l'Eglise. Elle ne saurait dépouiller l'Eglise qui souffre la violence, ou investir l'Etat qui la commet.

Contre la légalité qui tente de laver la souillure de cette origine, nous devons protester. Il ne faut pas qu'on prescrive à l'encontre du droit ; il ne faut pas non plus qu'on prenne notre silence pour une abdication ou un acquiescement à l'injustice.

3. Nous devons protester et dire que la spoliation, qu'on le veuille ou non, est une œuvre *immorale*.

De quelle nature sont les biens dérobés à l'Eglise ? Ils ont été achetés par elle ; ils lui ont été restitués par le Concordat ; ils lui ont été donnés à charge d'acquitter des fondations pieuses. Telle est leur provenance.

Les biens que l'Eglise a achetés, sous les mêmes garanties que les autres propriétaires, elle les a payés de ses propres deniers : nul ne les conteste. Or, tandis que les contrats passés par les autres sont tenus pour perpétuels et intangibles, on a cassé ceux qu'elle a passés elle-même. Et pour y réussir, on a fait contre elle des lois d'exception, des lois qu'on a rendues rétroactives. Et cela est immoral !

La Constituante avait spolié le clergé de France en lui donnant, en compensation de ce qu'il perdait, une *indemnité*. Lorsque fut négocié le Concordat, Pie VII y mit comme condition absolue que l'Etat payerait à l'Eglise, pour les biens ecclésiastiques aliénés, l'indemnité promise en 1789 et qu'il lui restituerait les biens ecclésiastiques non aliénés. Pouvait-il pousser plus loin la condescendance ? L'Etat s'y engagea et signa avec le Pape le Concordat. Aujourd'hui, il renie sa signature et fait fi de ses obligations, par ce motif que le Souverain Pontife n'a pas d'armée pour soutenir ses droits. Et cela aussi est immoral !

L'Eglise a reçu des fondations : c'est un fait ; mais il est également constant qu'elle n'en a accepté aucune, qu'elle ne pouvait en accepter aucune, si ce n'est avec l'assentiment de l'Etat. Dans quel but faisait-on intervenir, en cette matière, un décret officiel ? Pour donner aux bienfaiteurs des établissements ecclésiastiques, sous la sauvegarde de la foi publique, la garantie solennelle que les biens dont ils faisaient largesse ne seraient jamais ni aliénés, ni détournés de leur destination. Qu'a fait l'Etat ? Il a usurpé la plus grande partie des biens qu'il devait protéger contre toute occupation étrangère. Accomplit-il au moins les intentions des fondateurs ? Ceux-ci les avaient donnés pour des *services religieux*, lui les affecte à des *services laïcs*. Et cela encore est immoral !

Comment ne protesterions-nous pas contre une pareille conduite ! L'Eglise, dit l'Etat, n'existe plus. Qui tient ce langage ? L'Etat, qui prétend la supprimer afin d'en hériter. Est-il au moins conséquent avec lui-même ? Dans le temps où il affirme qu'elle n'existe plus, il oblige les tribunaux à la reconnaître. Mais, dit-il, elle n'a plus la capacité de posséder, puisque je la lui ai enlevée. La tenait-elle de lui ? En droit naturel, ni les individus, ni les associations indispensables ne reçoivent de l'Etat la faculté de posséder. Il ne peut donc la leur ôter.

Omettons d'invoquer ici le droit divin, et ajoutons :

4. Nous devons protester et dire que la spoliation est une œuvre nettement *anticatholique*. En la matière présente, il s'agit moins d'immeubles ou

de meubles volés que de principes essentiels foulés aux pieds. Sous prétexte de liberté des cultes, l'Etat se dit étranger à toute conception ou pratique religieuse. Formule menteuse, mais formule sonore qui sert, depuis plus de cent ans, à duper même ceux qui croient penser ! Bon gré, mal gré, et par définition, l'Etat professe une doctrine religieuse : l'*athéisme* ; il est confessionnel, et aucun esprit réfléchi ne le niera, s'il ne veut s'abuser. L'athéisme n'est pas pour lui une doctrine en l'air ; il entend la faire passer dans les idées et les mœurs du peuple. Aussi emploie-t-il à cette fin tous les moyens qui sont en son pouvoir : l'école laïque, la presse laïque, la bienfaisance laïque, l'avancement dans les charges réservé aux amis, l'ostracisme réservé aux ennemis de la laïcité. C'est en vain que l'on va répétant : L'Etat laïc ne nie pas Dieu, il l'ignore. L'agnosticisme n'est que l'*hypocrisie de l'athéisme*. Mais si l'Etat *laïc* est la *négation théorique et pratique* de Dieu, l'Eglise est l'*affirmation théorique et pratique de Dieu*. De là à conclure que l'Eglise est pour l'Etat, comme pour les sectes, l'obstacle à renverser et à détruire, il n'y a qu'un pas. Ce pas a été franchi. Pourquoi l'Eglise a-t-elle été spoliée ? Parce qu'on voulait la mettre dans l'impossibilité d'enseigner Dieu. Pourquoi l'Eglise a-t-elle été privée de ses Congrégations enseignantes ? Parce qu'on voulait la mettre dans l'impossibilité d'enseigner Dieu. Pourquoi toutes les menaces suspendues sur les écoles que l'Eglise inspire ? Parce qu'on veut nous empêcher d'enseigner Dieu. Entre l'Etat laïc et l'Eglise, il n'est pas de dissentiment sur la forme du régime politique, car si le régime est républicain, elle s'accommode de la république. Entre l'Etat laïc et l'Eglise, il n'y a pas davantage de dissentiment sur les questions de patrie ou de sécurité nationale. Ce n'est pas chez elle qu'on recrute les antipatriotes et les antimilitaristes. Si la France est si belle, elle le doit à l'Eglise. Entre l'Eglise et l'Etat, il n'y a pas de dissentiment social ; elle et lui ont pour mission de servir toutes les classes et principalement les classes qui ne se suffisent pas à elles-mêmes. Ce qui met aux prises l'Etat et l'Eglise, c'est uniquement la question de Dieu. La neutralité ! Voilà le mot équivoque sous lequel on dissimule la *guerre doctrinale*, purement doctrinale, qu'on fait à l'Eglise, sans consentir à la déclarer.

Dieu nié théoriquement et pratiquement d'un côté ; Dieu affirmé théoriquement et pratiquement de l'autre. Jamais débat plus formidable n'a été osé par aucun peuple, dans quelque ordre de civilisation que ce puisse être, vu qu'aucun peuple ne peut nier Dieu universellement, je dis le nier par principe, et subsister.

L'Eglise doit combattre l'athéisme comme elle a combattu l'idolâtrie, le schisme et l'hérésie, et au besoin avoir recours au martyr pour garder l'inviolable liberté de le repousser. Voilà ce qu'un catholique doit partout proclamer, ce qu'il doit, sans timidité, affirmer du haut de toutes les tribunes publiques, comme dans l'école ou à son foyer. Dieu est nécessaire aux nations comme aux individus.

5. Nous devons protester enfin et dire que la spoliation fut et demeure, qu'on le veuille ou non, un acte *antisocial*.

L'Etat laïc est un Etat bourgeois : les foules le sentent bien. Il est tout ensemble l'*ennemi de Dieu* et le *partisan de la propriété*. Il s'appuie sur les

socialistes pour ruiner dans le peuple l'idée de Dieu, et sur les catholiques pour défendre la propriété privée. Cependant, il ne fait pas à ses alliés occasionnels une condition identique. Tandis que les catholiques sont tous les jours l'objet de nouvelles vexations, les socialistes obtiennent tous les jours de nouvelles faveurs.

Aussi assistons-nous à la diffusion progressive du socialisme : c'est à lui que s'attachent — et la logique le veut ainsi — tous ceux auxquels l'école, la presse, les institutions de l'État laïc ont arraché la croyance en Dieu, l'unique fondement de l'ordre public. Plus l'action de l'Église est entravée, plus rapides sont ses conquêtes. Il dispose déjà de millions de voix ; il compte dans un avenir prochain, jouir de la majorité.

Comment l'État bourgeois protégera-t-il contre lui la propriété ? Ne vient-il pas de la blesser mortellement ? La propriété est une. Pourquoi la propriété individuelle serait-elle plus sacrée que la propriété collective ? Si la seconde a pu être enlevée à l'Église, pourquoi la première ne pourrait-elle pas être enlevée à ses possesseurs ?

Qu'alléguerait-on pour la protéger ? Les contrats sur lesquels elle se fonde ? L'État bourgeois a appris aux socialistes comment on les annule. Qu'opposerait-on encore ? La loi ? S'il faut appeler la loi toute volonté de la majorité, comme le soutient l'État bourgeois, il a appris aux socialistes comment on se sert des lois. Il suffira d'invoquer contre lui les exemples qu'il a donnés ; il est voué à une ruine fatale.

Combien de temps se feront attendre cette victoire de la logique et cette revanche de Dieu ? Nous n'avons pas à le rechercher. On a cru les conjurer en associant les masses ouvrières ou paysannes à la déprédation commise ; vain effort ! En faisant bénéficier le peuple des biens usurpés, on a voulu s'en faire un complice et on a pensé se concilier ses sympathies, tandis qu'en réalité on a fait qu'irriter ses convoitises et rendre plus désirable la curée sur laquelle il compte pour le jour prochain, sans doute, en tout cas humainement inévitable, où le socialisme lui partagera la fortune des laïcs, de tous les laïcs.

Le peuple est le nombre. Otez-lui les principes qui brident ses passions, donnez-lui un exemple qui l'autorise à les satisfaire, qu'est-ce qui l'empêchera d'étendre la main sur cette richesse qui est à sa portée et qu'il regarde comme l'instrument de tous les plaisirs ?

Avons-nous donc tort de dire que la spoliation fut et demeure une œuvre *antisociale* ?

Le patriotisme, aussi bien que la foi, nous obligent à protester et à dissiper le prestige des sophismes à l'aide desquels on cherche à surprendre la bonne foi des catholiques eux-mêmes. Nous n'aimons pas seulement notre pays quand nous en retirons avantage et profit ; nous le servons toujours, même lorsqu'il est injuste envers nous. Notre patriotisme n'est pas conditionnel. Nous ne refuserons jamais nos services à notre pays, mais nous mettrons en œuvre tous les moyens légitimes de faire triompher notre droit méconnu. Si donc un catholique a une tribune, il doit y parler ; s'il a un journal, il doit y écrire ; s'il n'a ni celle-ci, ni celui-là, il doit pétitionner. Tous nous devons,

en toute occasion, réclamer la justice et jamais la force n'étouffera nos réclamations.

Protester est nécessaire, mais protester ne suffit pas. Il faut que les catholiques soutiennent leurs revendications religieuses par une action politique persévérante. Catholiques d'abord, catholiques avant tout, nous devons subordonner nos préférences politiques à la défense de notre foi. En conséquence, nous devons, dans ce diocèse, sans distinction de partis, nous unir sur le terrain purement religieux, afin de reconquérir les droits qu'on nous a injustement ravis. A l'union qui permettra aux catholiques d'exister séparément s'ajoutera, selon l'opportunité et le droit, l'alliance qui portera leurs suffrages, enfin disciplinés, à un parti. Auquel ? A celui qui nous promettra formellement et publiquement de nous faire rendre justice.

Agissez donc, Monsieur, et répétez autour de vous qu'aucun catholique ne peut se résigner jamais à l'écrasement. Unissons-nous, allions-nous sous la sauvegarde et pour la défense des principes catholiques, et laissons l'heure à Dieu. Et pourquoi désespérerions-nous ? L'opinion, la jeunesse ne comment-elles pas à comprendre que la France a été jetée hors des voies de sa destinée et qu'il y a grand besoin de l'y faire rentrer sans délai ?

Mais, direz-vous, que faire en face de la dévolution qui ne manquera pas de s'accomplir ? Serons-nous obligés, après avoir protesté et en attendant que nous ayons établi une Union catholique, serons-nous obligés d'abandonner l'administration des œuvres charitables ou sociales auxquelles vont être attribués les biens confisqués ?

Oui, si le légitime propriétaire, l'Eglise, ne vous autorise, par l'organe du Pape, à prendre cette gestion. Non, si le Pape, au nom de l'Eglise, qui peut en l'espèce céder de son droit, vous le permet.

Or, je suis heureux de vous annoncer qu'à raison des circonstances le Souverain Pontife a daigné me communiquer, par un acte récent, le pouvoir d'autoriser les administrateurs des œuvres de bienfaisance qui en feront la demande motivée, à accepter les biens ecclésiastiques dévolus à l'établissement qu'ils dirigent, à les gérer et à les utiliser à son profit.

Mais il est bien entendu qu'ils feront les plus expresses réserves sur la loi qui les leur attribue ; qu'ils ne considéreront jamais leur œuvre comme un propriétaire légitime ; que, dans l'emploi des revenus, ils se rapprocheront dans toute la mesure où ils le pourront des intentions des fondateurs ; qu'ils manifesteront hautement leur ferme volonté de rendre ces propriétés à leur légitime maître dès que les circonstances le permettront. Dans les cas spéciaux, ils en référeront à l'archevêché.

Ceux qui loueraient ou achèteraient d'eux lesdits biens sans en avoir obtenu de l'Eglise la faculté préalable tomberaient sous l'excommunication. L'autorisation donnée aux administrateurs ne s'étend pas à ceux qui contracteraient avec eux, et ces derniers ont à se pourvoir pour leur compte auprès de nous.

Vous avez souhaité, Monsieur le conseiller, connaître ma façon de voir ou plutôt la façon dont l'Eglise envisage les obligations en présence desquelles vous allez vous trouver : je vous les ai nettement exposées, et je me félicite d'avoir eu cette occasion de vous remercier de la vigueur avec la-

quelle, en toute occasion, vous avez défendu la cause sacrée de notre foi.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon religieux dévouement en Notre-Seigneur.

† HECTOR-IRÉNÉE,
archevêque de Lyon.

— On lit dans la *Picardie* du 4 novembre 1913, sous la rubrique *Protestation épiscopale*, le document suivant :

Aujourd'hui même, à midi, en l'audience des criées du Tribunal civil d'Amiens, aura lieu la vente, par adjudication, du Couvent de Saint-Acheul, « aux requête, poursuites et diligence de M. le Directeur Général des Domaines, administrateur-séquestre de tous les biens détenus par la Congrégation légalement dissoute des Jésuites, dite « Société de Jésus », en vertu de la loi du 29 mars 1910. »

C'est donc un nouveau forfait, injuste et sacrilège, qui va s'ajouter à tant d'autres, puisqu'une législation spoliatrice ne saurait empêcher le vol d'être le vol, et que les biens d'Eglise ou de Congrégation ont un caractère sacré qui devrait les mettre deux fois à l'abri de pareils attentats.

Aussi, est-ce un des plus impérieux devoirs de Notre charge épiscopale de protester contre ces mains-mises audacieuses qui n'enrichissent jamais un pays, et qui, plus d'une fois, au cours de l'histoire, ont attiré, sur les acquéreurs et sur les nations, les châtimens visibles de la Justice de Dieu.

Hélas ! ce n'est pas Notre première protestation. Sera-ce la dernière ? Nous ne nous taisons que quand l'iniquité aura tout consommé de son œuvre néfaste, et sur les ruines accumulées. Nous attendrons alors, dans le silence de notre prière résignée, l'heure où il plaira à Dieu de tenir compte de nos sacrifices et de nos immolations.

La vente de Saint-Acheul blesse au vif les Catholiques de Picardie. Que de souvenirs enfermés dans ces murailles dont les pierres demain seront dispersées ! Petit-Séminaire, Collège fameux dont plus d'un élève fut la gloire de l'Eglise et de la France, Résidence des Pères Jésuites, Noviciat, Maison des retraits, Saint-Acheul fut successivement tout cela. Les Evêques d'Amiens y recevaient, de tradition, l'hospitalité à leur arrivée dans le diocèse, et aux époques heureuses, après la messe dite par le pontife sur le tombeau de Saint-Firmin, le cortège de la cérémonie d'intronisation se formait à Saint-Acheul pour se diriger vers la Cathédrale.

Le coup de pioche de la démolition aura donc un retentissement douloureux dans la Religion et le Patriotisme de beaucoup. C'est un coin vénéré de notre vieil Amiens qui va disparaître. La persécution n'épargne ni les hommes, ni les pierres. Elle condamne, elle frappe, elle renverse, et rien ne semble devoir l'arrêter dans son entreprise de mort... Même le souffle d'apaisement, dont on essaye de leurrer la crédulité des Catholiques, éclate en exécutions sombres dont on ne compte plus les victimes.

Pauvre France ! Oubliera-t-elle longtemps encore qu'un peuple ne peut vivre sans Dieu et que les pouvoirs humains se diminuent dans le respect

et l'obéissance des citoyens, quand ils foulent aux pieds les droits souverains de Celui dont ils tiennent leur existence et leur autorité.

Nous rappelons aux Catholiques que les lois de l'Église leur défendent d'acheter, sous les peines les plus graves, des biens qui se présentent à eux avec une double immunité humaine et divine.

Nous gémissons, dans Notre âme d'Evêque, sur cette nouvelle méconnaissance de droits imprescriptibles ; nous la stigmatisons comme elle le mérite.

Et Nous appelons de tous nos vœux l'avenir prochain — espérons-le — où la France, se resaisissant elle-même, ne frappera plus les meilleurs de ses fils d'un ostracisme sans nom et reprendra, chez elle et dans le monde, son rôle si glorieux d'apôtre de la Vérité, de la Justice et de la Liberté.

† LÉON, *Evêque d'Amiens*.

— On lit dans le *Soleil* du 7 novembre 1913 :

Saint-Acheul, près d'Amiens, vient d'être mis en vente au Tribunal civil d'Amiens. Les 12 hectares 56 ares avaient été morcelés en 34 lots ; 12 ont été adjugés pour des prix allant de 2 à 3 francs le mètre ; les autres n'ont pas trouvé acquéreur.

— La *Semaine catholique du diocèse d'Agen* publie, dans son numéro du 18 octobre, une lettre-circulaire de S. G. Mgr du Vauroux, relative à l'attribution faite au département de Lot-et-Garonne des biens de la mense épiscopale, des séminaires et de la Caisse de secours, par quatre décrets rendus à Rambouillet, le 28 septembre, en vertu, sans doute, de la politique d'apaisement. Mgr l'évêque d'Agen rappelle comment furent opérées les confiscations de 1906. Il dit notamment :

La bibliothèque de l'Evêché, dont les libéralités de l'Etat n'avaient certainement pas garni les rayons, des pièces d'archives données de la main à la main à tel ou tel de mes plus récents prédécesseurs ou acquises par eux, les vieilles tapisseries que Mgr de Vesins avait achetées au prix de 2.500 francs et réparées à ses frais, une foule d'autres choses me furent bel et bien enlevées. Comme je m'indignais de ce brigandage et faisais mine de résister, le bruit se répandit dans certains journaux que j'avais *soustrait* des objets de valeur. Je n'étais plus la victime ; l'Evêque et ses collaborateurs devenaient des larrons dignes des pénalités du Code : en vérité, on ne se moque pas plus cruellement des vaincus.

La spoliation vinda aussi la Caisse de secours aux prêtres âgés et infirmes ; elle prit les biens des séminaires, qui étaient considérables.

Faut-il donc croire, demande l'éminent prélat, que la France supportera sans se laisser encore une telle oppression et qu'elle prendra pour la justice, la liberté, la fraternité, ce qui en est l'abominable contrefaçon ? La crainte

d'être traités de cléricaux, c'est-à-dire le soi respect humain, ou la peur de compromettre ses intérêts obscurciront-elles toujours la conscience des hommes honnêtes et paisibles qui forment dans notre pays une immense majorité ?

« J'ai trop de confiance dans l'avenir providentiel de ma patrie », dit en terminant Mgr du Vauroux, « et, j'ose l'affirmer, dans le bon sens de mes contemporains, pour m'abandonner à une tristesse sans espoir ».

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

Ligue d'Action et de Défense laïques. — Le secrétaire général Edmond Daube, 69, rue de Turbigo, Paris, fait un pressant appel à toutes les organisations locales pour les inviter à donner leur adhésion au Comité central. Une grande tournée de conférences pour la défense de l'École et de ses maîtres est en préparation.

« Prière de s'inscrire pour participer à ce mouvement plus nécessaire que jamais ».

Le Comité central de la Ligue s'est réuni le jeudi 6 novembre au siège social. Ordre du jour : 1° Compte rendu moral et financier ; 2° La campagne à entreprendre.

JEUNESSES LAÏQUES. — La *Démocratie* (du 27 septembre 1913), sous le titre *Après le Congrès des Jeunesses laïques*, publie, à titre documentaire, la curieuse lettre que voici, adressée le 26 septembre au Président de la Fédération des Jeunesses laïques de France :

Je vous adresse ma démission de membre de la *Fédération des Jeunesses laïques* : laïcité ou libre-pensée n'ayant jamais voulu dire guerre religieuse, ou alliance avec des membres appartenant à d'autres religions pour combattre les catholiques.

En outre, aveuglés comme ils le sont par leur intolérance, leur désir insouvi de luttes fratricides entre Français (dont l'étranger profite) certains de vos membres et non des moins éloquents, oublient volontairement ou non qu'à l'heure actuelle, à côté des vieilles églises branlantes, de nouvelles églises financières, — formidables édifices et châteaux forts du capitalisme et de la finance internationale, s'élèvent chaque jour plus vastes et plus nombreuses, grâce à nos querelles !

Devant nos petits chefs de la Libre-Pensée, sectaires à courte vue, qui, même après la Séparation des Églises et de l'État, ne rêvent encore que batailles religieuses, au lieu de vouloir l'apaisement pour réaliser les réformes sociales (en bons petits bourgeois égoïstes qu'ils sont, ignorant le besoin de paix et d'union du peuple pour obtenir de meilleures conditions d'existence), ne voyant pas plus loin que leur idée fixe. Les avocats adroits et retors, membres du gouvernement, anciens membres des conseils juridiques des syndi-

cats financiers ou de spéculation (ou aspirant à le devenir) se font un jeu pour détourner les coups (se conduisant tout comme le font les toréadors dans une Corrida) d'agiter en guise de drap rouge une poussée volontairement provoquée par eux de cléricisme ou de nationalisme, habilement déclanchée et dont ils ont soin du reste de tenir les ficelles.

(1^{er} exemple: l'affaire du Paty de Clam..., etc., et toutes les autres ensuite...)

Et cela afin que, fonçant dessus en entraînant leurs troupes, nos petits chefs malhabiles du prolétariat laïc se heurtent durement et de nouveau aux chefs et aux troupes du prolétariat catholique ou chauvin, et que des blessures données et reçues, il résulte pour la gloire et le triomphe de l'avocat-toréador, que ce soit Millerand, Barthou ou tel Autre, l'impossibilité absolue, pour un certain temps, entre exploités cléricaux et exploités laïcs, de combiner leur effort pour l'assaut et la prise des châteaux-forts de la féodalité capitaliste.

Recevez mes salutations,

F. PONTET-BRUN.

Dont l'état-civil est : marié civilement en 1903 — 1 enfant non baptisé ; père et mère mariés civilement en 1872 — 6 enfants non baptisés ; grand-père né en 1822 — libre-penseur., un des fondateurs, il y a plus de cinquante ans et le premier président de l'Orphelinat Maçonique ; arrière-grand-père libre-penseur.

P. S. — Quant à la comédie concernant l'incident relatif à la statue de Zola, je tiens pour cela aussi à vous noter l'impression de beaucoup de libres-penseurs indépendants (et non des moins purs, ni des moins sincères).

Zola étant au Panthéon — à sa place — cela suffit et nous pensons que l'érection de sa statue sur une place publique ne répond à aucun besoin actuel et serait une provocation dangereuse, inutile et maladroite envers une partie de nos concitoyens, avec lesquels nous voulons rester d'accord pour travailler en commun et fraternellement à la réalisation des réformes sociales qui sont en voie d'aboutir et nous, les petits, nous restons unis.

De plus, certains d'entre nous, doyens de la laïque de par la famille (donc purs entre les plus purs de la Libre-Pensée républicaine) nous finissons par nous demander si, par hasard, certains d'entre vous ne seraient pas de simples agitateurs (cela s'est déjà vu) chargés de soutenir le mouvement contraire à celui de réaction volontairement déclanchée par les avocats membres du gouvernement. Car, quand les bourgeois, les financiers et les spéculateurs commencent à prendre peur en voyant le peuple se mettre à étudier sérieusement les problèmes et les combinaisons de spéculations et de vols sur les fonds d'Etats et sur les valeurs de placements, sur les blés et sur les produits nécessaires à l'existence, puis finir par se rendre compte du système des acquits à caution sur les blés, dont la prolongation à 3 mois a été demandée et obtenue par le ministre Fernand David, leurs représentants s'efforcent d'occuper et d'amuser le peuple par des jeux enfantins, afin de le distraire des choses sérieuses.

Mais, comme il faut toujours pour jouer le tour deux partenaires ; si, d'un côté, un cléricisme s'offre, il faut, de l'autre côté, un laïc ! Ils ont toujours soin, surtout pour le laïc, s'il s'agit d'un honnête homme qu'ils

veulent duper, de le choisir parmi ceux qui, ayant la vie matérielle bien assurée, se plaisent à exercer leur esprit à vivre non sur la terre, mais dans la lune ou dans les nuages où très probablement les travailleurs (s'il y en a !!) ne vivent que d'éloquence, de théâtre, de jolis vers, et peut-être même, de luttes religieuses !

JEUNESSES RÉPUBLICAINES. — Les Jeunesses républicaines se sont réunies en Congrès, à Reims, le 1^{er} novembre et ont voté leur fusion avec les Jeunesses laïques.

La statue de Jeanne d'Arc. — Les groupes des Jeunesses laïques et républicaines sont invités à étudier les moyens propres à assurer l'érection de la statue de Jeanne d'Arc, trahie par son Roy et brûlée par les prêtres. Le projet consiste à représenter la Pucelle sur son bûcher. A côté des nationalistes qui réclament la fête nationale de Jeanne d'Arc, il y a les républicains laïcs qui veulent bien accepter cette fête, mais le jour anniversaire du supplice.

Universités Populaires

10 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157. — M. Alexandre Mary : Particularités de la génération chez les plantes et les animaux inférieurs. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat. — Cours de la mode pratique : bibliothèque, lecture sur place, prêt à domicile. — *La Semaille*, 21, rue Boyer. — Mlle Camille Lévy : Venise, impressions de voyage, avec projections.

11 OCTOBRE. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157. — M. René Kerdyk : le Poète André Rivoire, avec projections.

HOLLANDE. — Nous extrayons de la Chronique hollandaise publiée par la *Gazette de Liège*, du 16 octobre 1913, les renseignements qui suivent sur le rôle politique de la Maçonnerie dans la politique hollandaise :

Si les libéraux-démocrates ont une défiance extrême envers la démocratie socialiste, les libéraux-unis ont des antipathies contre les libéraux-démocrates. En général, les dissensions entre les fractions libérales sont marquées très sensiblement, de sorte que l'organisation d'un seul grand parti libéral en Hollande, dont quelques-uns rêvent, est une chimère. La Loge maçonnique a déjà fait un tour de force politique, en concluant, par son influence, un arrangement temporaire entre les trois groupes libéraux : c'est ce qu'on a appelé la Concentration. Un exemple frappant. On a cru généralement en Hollande que le politicien colonial, M. Van Deventer, a su faire nommer son ami, M. Pleyte, ministre des colonies, afin de pouvoir ambitionner lui-même la dignité de vice-roi aux Indes. Déjà une partie de la presse libérale commençait une campagne contre le gouverneur-général actuel, à Batavia : M. Idenburg était fanatique. Il faisait du prosélytisme chrétien parmi les populations musulmanes. Il était la cause de ce qu'un mouvement nationaliste commençait à se dessiner parmi les Malais, etc., etc., mais voilà que

brusquement le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* intervient. Le grand journal libéral rotterdamois se fait souvent l'écho des sentiments qui prévalent dans les conciliabules politiques des libéraux unionistes et des libéraux libres (disons pour être mieux compris : des progressistes et des doctrinaires). Ces deux groupes, si ennemis qu'ils soient souvent entre eux, ont un trait d'union : l'aversion commune pour leurs alliés : les démocrates libéraux. Eh bien ! la *Nieuwe Rotterdamsche Courant* a fait entendre très distinctement au ministre des colonies que M. Idenburg n'était pas si mal, après tout, qu'il n'y a aucune raison pour le faire démissionner avant le temps normal... Et le ministre, M. Pleyte, qui ne peut se passer du concours des frères ennemis et qui sait très bien qu'il serait sacrifié lui-même, s'il n'obéissait pas, a fait publier la déclaration qu'il ne songeait aucunement à briser avec le gouverneur général. La clef de ces énigmes ? L'ami de M. Pleyte, M. Van Deventer, est libéral démocrate. Les libéraux unis et les libres ne veulent pas de lui : ils subiraient plutôt le régime colonial d'un homme d'état chrétien. Elle doit être bien vive, bien farouche, la jalousie mesquine qui divise les partis libéraux, si elle mène à de tels résultats !

Du reste, les libéraux s'empressent de jouer le rôle d'hommes généreux, aux idées larges, véritablement tolérants. Il y a un ancien ministre libéral à La Haye, M. Van Houten qui, quoiqu'il ait parfois des idées plutôt singulières, est reconnu partout comme un des coryphées du libéralisme hollandais. Ce qu'il écrit dans ses *Lettres Politiques* est toujours reproduit et commenté par la presse libérale. Or, M. Van Houten est anti-clérical et, surtout, antipapiste (ce qui n'est pas identique en Hollande). Il aime à citer M. Jos. Van Vaen, un prêtre défroqué et à expectorer des choses qu'il croit être désagréables aux catholiques. Ceux-ci cependant ne le prennent pas trop au sérieux, attribuant ses diatribes à ce que le docteur Kuyper nommerait une « débilité sénile » et sachant bien qu'elles ne font tort, en fin de compte, qu'au libéralisme même qui compte M. Van Houten parmi ses illustrations.

Voilà que l'organe des libéraux unionistes, le *Vaderland*, vient de faire la leçon à M. Van Houten, contre les attaques duquel le journal défend ardemment la distinction honorifique, accordée par la Reine au cardinal Van Rossum. Nous étions perplexes en lisant cela. Le *Vaderland*, libéral, anti-clérical, critiquant M. Van Houten et défendant un... cardinal de la Curie romaine ! Mais notre étonnement devint plus grand encore en lisant comment le même journal s'efforce de rassurer M. Van Houten au sujet du rôle que jouent au Vatican... les Jésuites ! L'organe maçonnique prêchant la tolérance envers les Jésuites, protestant de sa désapprobation envers des anti-papistes farouches, comme MM. Van Vaen et Tideman. « N'oubliez pas, dit le *Vaderland* à M. Van Houten, qu'un prêtre renégat ne prouve rien contre l'Eglise qu'il a abandonnée ; il n'y a pas de culte qui n'ait eu ses renégats ». Qu'est-ce que tout cela signifie ? s'est-on demandé.

Ah ! la chose est assez simple. Nous nous approchons à grands pas des discussions générales sur le budget au Parlement. Souvent, je serais enclin à dire le plus souvent, c'est à cette occasion qu'on décide du sort du cabinet. Les débats dans les sections (bureaux) ont duré longtemps. Ce qui montre

que ces discussions, quoique secrètes, doivent avoir été très vives. Elles le seront sans doute d'autant plus dans les séances plénières de la Chambre. Et le *Vaderland*, porte-voix du nouveau cabinet, n'aimerait pas à le voir culbuté. Il sait trop bien que ses chers ministres n'ont pas beaucoup à attendre de la part des socialistes, et il s'efforce de gagner la bienveillance de la droite. Cependant, sa malice est trop cousue de fil blanc, et les journaux catholiques et protestants répondent au journal hageois que ses paroles sont des mots vides. Avant les élections, le *Vaderland* fit de son mieux pour ameutler, par des articulets antipapistes, la population contre les catholiques et contre leurs alliés protestants. Maintenant qu'il a atteint son but, mais qu'il voit menacée la position de ses frères et de ses élus (je ne sais pas si je puis écrire : ses Frères. . . et ses Elus. . .), il fait la révérence devant la Curie et la Compagnie de Jésus. Ce ne sont pas les catholiques qui s'y laisseront prendre !

— Chacun sait, écrit le *Journal de Bruxelles* du 17 octobre 1913, que l'idée du cartel conclu entre nos libéraux et nos socialistes partit du fond des Loges.

Une revue maçonnique hollandaise, le *Maçonnick-Tijdschrift* nous apprend qu'il en a été de même chez nos voisins et que la récente concentration libérale de Hollande a été, elle aussi, l'œuvre de la Loge. Cette revue maçonnique en parle dans les termes suivants : « Le programme de la concentration fut acclamé, le même jour, dans les assemblées différentes des trois partis libéraux. Ce fut aussi un jour de grande signification pour notre ordre. Nous ne pouvons jamais oublier que c'est la Maçonnerie qui a donné le coup d'épaules. Cette vérité a été reconnue, le 16 novembre, à Amsterdam, lorsque l'ancien ministre, M. Fock, rappela à l'assemblée de l'Union libérale que ce fut notre F. : Van Raalte qui a défendu le premier, à la nouvelle association libérale de La Haye, l'idée de la concentration. On a complètement reconnu dans toutes les réunions du parti que ce fut une proposition du comité central du parti libéral démocratique, dont notre F. : Herman Snyders est président. Nous savons tous comment on a travaillé dans les Loges en faveur de cette collaboration ». Voici un autre extrait du numéro de juin. Donc avant les élections : « Nous, Francs-Maçons, nous ne formons qu'un groupe minime parmi les citoyens de Hollande, mais ce groupe peut devenir en ces jours le noyau de groupes similaires importants, *qui marchent unis pour faire leur devoir* (souligné dans le texte). N'oublions pas une chose : *Il s'agit de notre propre cause*. (Souligné dans le texte). Une foule de gens savent que la concentration a été l'œuvre des Francs-Maçons. N'abandonnons point les frères qui ont donné le coup d'épaule ni ceux qui ont travaillé à la réalisation, mais prenons soin que *la concentration triomphe* ». (Souligné dans le texte).

— Deux journaux catholiques, le *Vanonzen Tijd* et l'*Amstembode*, que cite le périodique maçonnique hollandais *Maçoniek Weekblad* ont publié un article intitulé : « La Franc-Maçonnerie et le Fisc ». Il y est dit que les Tribunaux supérieurs ont jugé en

dernière instance que l'article 4 de la loi sur l'impôt personnel, qui exempte d'impôt les Etablissements d'utilité publique, ne s'applique point aux locaux des Loges, parce qu'on ne sait rien des moyens qui permettent aux Loges d'atteindre les buts indiqués par la constitution maçonnique. L'auteur de l'article déclare que cette sentence est absolument juste, et il ajoute :

La Franc-Maçonnerie ne doit en accuser qu'elle-même, car, contrairement à ses principes, elle pénètre toute la vie publique... Une Société secrète qui prétend travailler à l'utilité publique, et en outre à une organisation internationale, est un anachronisme, et peut être un danger.

— Le Temple du Grand-Orient des Pays-Bas est un véritable Musée maçonnique, composé d'archives et de collections qui offrent aux historiens des ressources précieuses. Il contient aussi une bibliothèque fort nombreuse, mais dont la plus grande valeur consiste dans des pièces rares, datant des premières époques de la Franc-Maçonnerie. Le fonds principal de cette bibliothèque est formé par la collection qu'avait réunie un des meilleurs bibliographes de la Maçonnerie, le Fr. . . Dr Kloss. Après sa mort, cette collection fut acquise par le Fr. . . prince Frédéric III, qui en fit présent au Grand-Orient des Pays-Bas.

Le journal maçonnique, auquel nous empruntons cette information, termine en disant qu'il est regrettable que la Maçonnerie allemande ait laissé échapper l'occasion de garder en Allemagne un tel trésor. Il nous semble plus regrettable encore que cette acquisition soit désormais sous la garde du secret maçonnique, alors que sa vraie place était dans une bibliothèque publique, accessible à tout le monde.

ITALIE. — La *Gazette de Francfort* a publié, le 11 octobre, un article assez long intitulé « la Loge et ses défenseurs », article d'une impartialité remarquable pour un journal dont les attaches sont bien connues. Mais il n'y est point apporté de faits nouveaux et la conclusion seule est intéressante.

« Le passé, dit ce journal, nous prouve clairement qu'il existe entre le Palazzo Giustiniani (siège de la Maçonnerie à Rome) et le Palazzo Farnèse, où est installée l'ambassade de France, une relation, une dépendance si intimes, et de nature à exercer une influence si fâcheuse sur la politique italienne, que Crispi dut menacer les politiciens de la Loge de l'application du Code pénal. Cet incident de jadis est bien propre à empêcher qu'on ne s'exagère l'influence de la Maçonnerie italienne sur la vie publique.

— Il se produit un incident curieux et amusant. Parmi les

réponses adressées à l'Enquête de l'*Idea Nazionale* sur la Franc-Maçonnerie, on a particulièrement remarqué celle de M. P. Orano, très nette et très hostile aux FF. . . Or, voici ce que nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* (28 septembre 1913).

M. Orano n'est pas seul à professer ce sentiment, mais il est piquant de trouver pareil aveu sous sa plume et voici pourquoi. En avril 1901, se tint à Rome le premier congrès régional maçonnique. Le rapporteur y développa cette thèse : « Nécessité de réorganiser les forces libérales (lisez : anticléricales), régionales, afin que, unies à toutes celles de la péninsule, elles imposent à qui de droit, par une agitation opportune, l'observation des lois qui ont aboli les ordres religieux et qu'elles empêchent de reflleurir ces congrégations protégées par l'inertie des gouvernements et des citoyens. » Il s'appliquait à y montrer, par l'analyse des textes de loi, que l'Italie possède dans ses lois existantes des armes redoutables contre les congrégations. Mais il débordait ensuite de son sujet. Il insistait énergiquement sur la réorganisation du parti anticlérical, réclamant des congrès pratiques où l'on renoncât aux vaines déclamations et assignant à l'anticléricalisme son objectif essentiel : ruiner l'influence sociale de l'Eglise. Or, comment s'appelait l'orateur appelé à parler au nom de la Maçonnerie ? Il s'appelait Paul Orano.]

D'après le critère cher à nos adversaires qui dit qu'à seul compétence pour se prononcer sur les questions religieuses celui qui ne croit plus, M. P. Orano doit être particulièrement qualifié pour formuler, au sujet de la Maçonnerie, un jugement définitif.

Lettre du Grand-Maitre de la Maçonnerie — Le Grand-Maitre de la Maçonnerie, M. Ettore Ferrari, pour parer aux rudes coups que portaient aux Loges l'Enquête de l'*Idea Nazionale* et les polémiques qui en furent la suite, a adressé aux journaux du parti la lettre suivante :

Très honoré monsieur le Directeur,

A la veille des élections qui inquiètent et effraient tant de gens, alors qu'on a accordé le suffrage à des foules nouvelles composées surtout de ruraux, avec un mode de votation qui porte en lui tant d'abdications et de vilénies, la lutte contre la Maçonnerie est devenue plus acharnée.

Le double but de cette guerre est évident : il s'agit d'accaparer la faveur et la reconnaissance des cléricaux, en leur présentant comme un titre à leur bienveillance les attaques que l'on tente contre notre institution et d'essayer de jeter le discrédit et les soupçons sur nous pour affaiblir encore davantage les forces de la démocratie qui trouve chez nous et dans notre ordre, aujourd'hui comme toujours, secours, aide et protection.

Mais cette agression téméraire contre l'Institution maçonnique qui, de la part de ses promoteurs, a un but aussi manifestement politique et encore plus précisément politique et empreint d'esprit de parti au service des cléricaux et des conservateurs, a, par une manœuvre habile et heureuse, trouvé des concours et de la solidarité chez des hommes qui jouissent d'une haute

autorité et d'une grande réputation et que l'intégrité de leur vie, la profondeur de leur savoir, l'élévation de leur esprit font juger supérieurs aux passions mesquines des partis.

Je fais allusion à un fameux *Referendum* adressé à un grand nombre de gens, dont près de deux cents ont répondu en prononçant presque tous une condamnation sévère contre l'Ordre maçonnique. Le fait n'est pas pour nous étonner. Nous ne sommes ni neufs, ni désarmés pour les luttes et nous savons combien d'antipathies, de défiances, d'aversion se sont accumulées contre nous, suscitées par le dénigrement ininterrompu et implacable de nos ennemis. Tout conservateur, fût-il un homme d'études savantes et de haute intelligence, a, au fond de sa conscience, même sans s'en rendre compte, un ferment d'aversion contre notre puissante organisation, dans les rangs de laquelle il a toujours su qu'il y avait des hommes dont de profonds dissentiments sur l'idéal le séparaient et qu'il a toujours vus et sentis agir dans un sens contraire à ses propres aspirations et à ses propres convictions. De même tout catholique, même très intelligent et très pacifique, ne peut se défendre de l'aversion traditionnelle pour un Institut contre lequel l'Eglise, dont il suit les enseignements et les préceptes, a toujours eu des paroles de haine, d'insulte et de menace.

Mais même sans rechercher les raisons intimes et multiples qui peuvent avoir mal prédisposé contre la Maçonnerie l'esprit de ceux qui se sont faits nos juges, nous avons l'espoir que des intelligences vraiment sereines et affranchies voudront considérer et peser ces jugements, sans se laisser égarer par les signatures presque toujours autorisées qui les ont souscrits. Nous ne parlons pas bien entendu de ce petit nombre qui a remplacé l'idée par la vulgaire injure. A ceux-là, quel que soit leur nom, nous ne pouvons répondre que par le mépris. Mais même chez les autres, chez ceux qui ont essayé de justifier la condamnation qu'ils prononçaient, quelle pauvreté de raisonnements, quelle fatuité de pensées contrastent étrangement avec le sérieux des hommes qui les ont émis ou avec la dignité des fonctions publiques dont ils sont revêtus.

La plupart ont condamné en nous surtout le secret, comme un anachronisme, comme un fait injustifié, qui visait à cacher un but pervers et des moyens d'action malhonnêtes. Répétons ce qui a déjà été dit bien des fois. Le secret maçonnique est désormais fort limité et fort relatif. Nos chefs sont connus. Nos statuts, nos règlements, nos rituels sont à la disposition du public. Les noms de nos Loges et de ceux qui les président et leurs adresses sont publiés chaque année à des milliers d'exemplaires et avec si peu de mystère que bien des fois les journaux adverses ont pris plaisir à reproduire de bout à bout nos annuaires. Les idées que nous professons sont connues et nous nous empressons de les dévoiler sans ambage, tout comme le font les partis politiques. Notre action éducatrice, sociale, politique, est connue dans ses grandes lignes, si bien que c'est pour elle précisément qu'on nous attaque. Aujourd'hui les occasions abondent, cérémonies, solennités, défilés, cortèges où de longues files de nos F. . . marchant à l'ombre de nos drapeaux, parcourent les rues populeuses de nos villes d'Italie. A quoi se réduit donc ce secret redouté, exécré ? A ne faire connaître de nos discussions et de nos délibérations aux étrangers que ce que nous croyons utile que l'on sache et c'est de la

même façon qu'agissent par une nécessité élémentaire et intuitive, toutes les associations politiques ou non politiques, et à s'engager à ne pas révéler le nom de ceux qui appartiennent à la Maçonnerie. Cela équivaut à dire que, tandis que chacun est libre de révéler sa qualité de Maçon — et beaucoup usent de ce droit — il ne peut et ne doit pas révéler celle des autres. Cette réserve est-elle vraiment injustifiée ? Il paraît qu'on doit facilement comprendre comment, même en négligeant le fait que cette règle est imposée par les lois internationales maçonniques, nous serions les premiers à y renoncer au moins dans la pratique, si nous étions vraiment persuadés qu'elle n'est qu'une survivance anachronique. Mais l'intolérance est encore par trop vivace, la superstition trop répandue pour qu'en enlevant à tous nos Frères indistinctement l'indispensable défense du secret, nous ne courrions risque de faire quantité de victimes inutiles et de détruire, au grand bonheur de nos adversaires, une grande partie de la force qui résulte de l'immensité de notre organisation qui réussit à avoir ses pionniers, ses sentinelles avancées, ses missionnaires de la civilisation, même en pays perdu et dans les bourgs que domine encore la puissance féodale du seigneur. Quand on ne combattra plus nos idées qu'à armes loyales et courtoises, quand on cessera de soulever contre nous les troubles, détritiques de la superstition et du fanatisme, alors seulement nous pourrons renoncer entièrement au secret.

Voilà pour l'accusation que ce secret est aujourd'hui une antiquaille d'un usage injustifiable. Mais reste l'autre accusation, bien plus grave, que le secret sert à rendre possible le passe-droit, l'injustice, la malhonnêteté.

Contre pareille accusation, qui se sent fort de sa conscience ne peut faire qu'une réponse dédaigneuse : préciser des faits. Outre les deux cents correspondants, qui ont répondu au *Referendum*, il en est soixante qui sont couverts par l'immunité parlementaire et il y en a d'autres qui occupent dans les administrations publiques des postes hiérarchiques si élevés qu'ils doivent en avoir vu long et qu'ils ne peuvent rien avoir à craindre. Et d'ailleurs, quand il s'agit de l'accomplissement d'un devoir important, les considérations de prudence doivent s'effacer. Qu'ils dénoncent, qu'ils précisent, qu'ils assument honnêtement la responsabilité de leur documentation. Jusqu'ici, nous avons deux cents affirmations et pas un seul fait, pas un, je le répète.

Quant à ce qui s'est dit de notre mentalité retardataire, de la pauvreté de nos idées, du contraste de nos principes et de ceux qui seraient les courants les plus vivants de la pensée contemporaine, nos censeurs sont aussi demeurés dans le domaine facile des assertions vagues.

On a affirmé que la Maçonnerie s'inspire dans ses manifestations du rationalisme matérialiste et de l'idéologie humanitaire et internationaliste. Il faudrait d'abord définir mieux ce que l'on entend par ces expressions. Est-ce par exemple que la Maçonnerie poursuit vraiment un idéal de paternité humaine et a foi dans la substitution des principes de l'équité et de la justice aux raisons brutales de la force dans les relations internationales. Mais si cela peut paraître à quelques-uns idéologie humanitaire et internationaliste, il n'en résulte nulle atteinte certes, pour le vigilant et chaud patriotisme dont la Maçonnerie s'est toujours inspirée, concourant puissamment à renforcer et à élever la conscience nationale, à constituer aussi l'u-

nité intellectuelle et morale de la Patrie rachetée qu'elle voulait plus vigoureuse, plus cultivée, plus citoyenne.

Conscients de la droiture de nos intentions et de nos actions, orgueilleux de la conviction d'avoir toujours travaillé, en nous inspirant du bien et de la fortune de la Patrie, à la diffusion et au triomphe de nos idéals que l'on peut discuter, que l'on peut combattre, mais qui méritent de la part de tous les gens honnêtes considération et respect, nous pouvons, en conséquence, attendre, l'esprit tranquille, que passe le flot de blâmes, d'accusations, d'infamies, que l'on déverse sur nous. Et comme nous méprisons et avons méprisé les basses calomnies et les diatribes empoisonnées, puissions-nous espérer que les galants hommes qui nous ont condamnés à la légère retrouvent la sérénité et la mesure du jugement, assurés d'ailleurs qu'aux honteuses injures et aux arrêts faux, nous opposerons avec plus de succès que n'importe quelle réfutation notre œuvre quotidienne, éducatrice et civile.

Je vous remercie de la publicité que vous voudrez bien donner à ma lettre et vous présente mes salutations distinguées.

Rome, le 2 octobre 1913.

Le Grand-Maître de la Maçonnerie italienne,

ETTORE FERRARI.

— A en croire *Il Messagero de Roma* (9-10 octobre 1913), les journaux de Vienne ont eu communication d'une note officieuse du Vatican dont voici la teneur :

Le programme électoral développé par l'honorable Giolitti a produit au Vatican, en ce qui concerne la politique ecclésiastique, une impression assez favorable.

Le Vatican voit surtout avec satisfaction le fait que le programme du gouvernement ne contient aucune allusion à des projets à tendance anticléricale.

En ce qui regarde l'attitude du Vatican sur la question des élections politiques en Italie, la règle générale qui devra dicter leur conduite aux catholiques italiens sera cette fois encore l'abstention sur la base du *non expedit*.

Cependant, dans les circonscriptions où un candidat anticléricale ou révolutionnaire se trouvera en face d'un libéral et d'un conservateur, on permettra aux catholiques de participer aux élections et de voter éventuellement pour un candidat libéral, au cas où celui-ci acceptera les points principaux du programme catholique, surtout en ce qui concerne le respect de l'instruction religieuse dans les écoles élémentaires et l'opposition au divorce.

Le Vatican ne permettra pas de nouvelles candidatures catholiques au Parlement et autorisera seulement les 25 candidats catholiques qui ont déjà été élus à se représenter aux élections.

Cette attitude du Vatican a pour but la défense des intérêts de l'Eglise en Italie.

Pie X veut empêcher la formation d'un véritable parti catholique officiel au Parlement, considérant que dans l'avenir, elle serait dangereuse pour la Papauté.

En ce qui regarde spécialement la ville de Rome, le *non expedit* devra être rigoureusement maintenu.

Le Vatican veut démontrer de la sorte qu'il ne renonce pas à ses prétentions sur la Ville Eternelle.

— A propos des *Elections en Italie*, la *Nouvelle Revue* (15 octobre 1913), a publié une étude de M. Raqueni. A en croire cet écrivain, qui appartient corps et âme à la Libre-Pensée et à la Maçonnerie, les catholiques sont les maîtres de la situation électorale :

De tous les partis italiens, c'est sans doute le parti clérical le mieux organisé et qui déploie le plus d'activité pour faire triompher ses candidats aux prochaines élections.

Tous les candidats libéraux et démocrates vont avoir pour concurrents des candidats cléricaux qui, ayant l'appui des modérés, sont sûrs de triompher dans un grand nombre de circonscriptions électorales.

C'est surtout dans la Vénétie que le parti clérical a beaucoup de chances, presque des certitudes de succès. Pie X a aboli, sinon en droit, mais en fait, le fameux *Non Expedit* de Pie IX, c'est-à-dire qu'il permet aux catholiques, sauf dans les anciens Etats de la Papauté, de prendre part aux élections législatives. L'Eglise, cette fois, se jette ouvertement dans la lice électorale pour exercer toute son influence dans la vie politique de la nation.

Un grand nombre d'électeurs catholiques, qui s'étaient jusqu'à présent abstenus, iront sans doute aux urnes. Le parti clérical italien prépare un retour offensif avec l'appui du jeune parti nationaliste, qui a su entraîner M. Giolitti à la conquête de la Tripolitaine dont il ne voulait pas entendre parler. Cléricaux et nationalistes mènent une violente campagne contre la Franc-Maçonnerie italienne qui a joué un si noble et si grand rôle dans le *Risorgimento*. Les cléricaux et les nationalistes ont réussi à déterminer le ministre de la guerre, bon catholique, le général Spingardi, à obliger les officiers de l'armée qui, en grand nombre, appartiennent à la Franc-Maçonnerie, à abandonner cette institution. Très peu d'officiers, cependant, jusqu'à présent, ont obtempéré à l'ordre du ministre.

Quelques-uns s'en sont retirés bruyamment dans un intérêt personnel. On lance contre la Franc-Maçonnerie italienne les accusations les plus absurdes, comme celle d'antipatriotisme, d'antimilitarisme, d'internationalisme. La Franc-Maçonnerie italienne est avant tout anticléricale, mais elle n'est ni antipatriote, ni sectaire, car elle a pour devise la tolérance et la liberté de conscience. Les plus illustres patriotes italiens comme Mazzini, Garibaldi, Bovio, Mamiani, Romagnosi et même le roi Victor-Emmanuel II, qui a fait l'unité de la patrie italienne, ont appartenu à la Franc-Maçonnerie. On dit même que le jeune roi Victor-Emmanuel III, qui a toutes les qualités de son grand-père, s'est fait initier à la Maçonnerie par M. Nathan. Quelques membres du cabinet de M. Giolitti appartiennent également à la Franc-Maçonnerie.

— Le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 27 octobre 1913, analyse ainsi les premiers résultats de la lutte électorale italienne :

Dès maintenant, on peut constater les leçons données par le corps électoral au parti de l'équivoque radico-maçonnique et socialiste-réformiste. A Rome, où les catholiques se sont abstenus, les trois candidats de la F. . M. . ont subi cette leçon d'une façon éclatante. Le candidat radical du Bloc, le prince Borghèse, n'est même pas arrivé au ballottage où se trouvent le candidat libéral antimaçonnique Federzoni et le candidat socialiste révolutionnaire Campanozzi. Le duc Caetani, candidat maçonnique du Bloc, est en ballottage avec le candidat libéral antimaçonnique Medici. Le chef des socialistes réformistes maçonnisés, Bissolati n'avait contre lui qu'un candidat anarchiste, le vieux Cipriani; il touche presque au chiffre des électeurs de Bissolati, aidé par tous les efforts de son parti, de la F. . M. . et du gouvernement qui ne voulaient à aucun prix du vieux révolutionnaire.

— Une correspondance, adressée de Rome à l'*Echo de Paris* (4 novembre), précise la situation .

Dans la prochaine Chambre, le groupe socialiste comprendra environ 75 membres et, ce qui est extraordinaire, c'est qu'aux élections de 1900, quand le suffrage restreint était encore en vigueur, le parti socialiste avait conquis presque autant de sièges. Il était d'ailleurs inévitable que l'introduction du suffrage universel augmentât à la Chambre, dans une certaine mesure, les forces révolutionnaires.

Quant aux républicains, je vous l'ai dit déjà, ils ont, au contraire, perdu. Le bloc républicain, qui comprenait dans l'ancienne Chambre 20 députés, n'en compte plus que 14.

Les prévisions, que je vous adressais récemment sur les résultats définitifs des deux scrutins, sont assez exactes dans l'ensemble. A supposer que les radicaux continuent à soutenir la politique ministérielle, on peut assurer que la future majorité comprendra environ 380 députés, et l'opposition 120, soit 75 socialistes de toutes nuances, 14 républicains et une trentaine d'opposants constitutionnels.

Même si le groupe radical, qu'on évalue à une cinquantaine de membres, venait à se détacher de la majorité, la position du cabinet n'en serait pas ébranlée. Beaucoup, d'ailleurs, considèrent cette situation comme inévitable, étant donné que, par le concours des électeurs catholiques et le rôle prépondérant qu'ils ont joué aux dernières élections, la nouvelle majorité revêt une couleur conservatrice beaucoup plus accentuée que l'ancienne.

Naturellement, le chiffre des radicaux aura pour conséquence forcée le remaniement du cabinet, qui comprend actuellement, tant comme ministres que comme sous-secrétaires d'Etat, quatre radicaux.

La défaite à Rome des candidats du bloc maçonnique a eu un grand retentissement. C'est la fin du règne de M. Nathan, le maire juif et franc-maçon de la Ville Eternelle, qui se verra sans doute obligé de démissionner. Dans

tous les cas, la Franc-Maçonnerie romaine a reçu par les élections d'hier un coup des plus décisifs.

On estime généralement que le fait dominant des dernières élections a été l'entrée en scène des catholiques. Jamais ils n'avaient pris part au scrutin dans une proportion aussi considérable. Leur groupe comprendra une trentaine de députés. Les deux cents députés libéraux modérés ont accepté leur programme et leur doivent leur élection. On marche fatalement vers la constitution d'un grand parti catholique parlementaire et, d'ici à une dizaine d'années, nous verrons peut-être se reproduire en Italie la même situation qu'en Belgique, où deux blocs se trouvent aux prises, un bloc catholique conservateur et un bloc libéral anticlérical. — C.

— Voici encore un complément de renseignements empruntés à un correspondant de *l'Eclair* (4 novembre 1913) :

Le parti, qui sort réellement diminué de la lutte, est le parti libéral. Tous ceux qui, parmi les libéraux, avaient dédaigné l'appui des catholiques organisés, sont restés, hier encore, sur le carreau ; les autres doivent généralement aux catholiques leurs succès. Les catholiques peuvent, au contraire, se réjouir des résultats électoraux, ainsi que des conséquences qui s'ensuivront : non seulement ils ont doublé le nombre de leurs représentants directs, mais, par la nature de la nouvelle majorité libérale, ils ont rendu impossible le retour de toute velléité de politique anticléricale.

De *vingt-et-un* qu'ils étaient dans l'ancienne Chambre, les catholiques tout court et les catholiques « constitutionnels » sont maintenant *quarante*.

L'ancienne Chambre comptait 332 libéraux, la nouvelle en comptera 255 ; les « constitutionnels démocrates », de quarante qu'ils étaient, sont montés à quarante-quatre ; les radicaux, qui étaient cinquante-et-un, sont maintenant soixante-huit. Au lieu de quarante-et-un socialistes (réformistes, officiels et indépendants), la nouvelle Chambre en compte soixante-dix-huit. Le nombre des républicains est réduit de vingt-trois à dix-sept.

Ainsi l'extrême-gauche, qui était formée autrefois de cent quinze membres, compte aujourd'hui cent soixante-trois députés.

— Bien que complète, la défaite des Loges ne rend pas inutile la lecture de l'article dans lequel la *Croix*, du 19-20 octobre, exposait ce que préparait la F. . . M. . . pour le prochain Parlement italien :

« ...Parlant de son programme de politique intérieure, l'honorable Giolitti trouve moyen, dit *l'Avanti*, de faire les déclarations suivantes :

Le principe de la liberté inspire partout tous les actes de l'Etat.

Ainsi, dans les rapports avec l'Eglise, l'Etat italien reconnaît l'absolue liberté religieuse de tous les citoyens, évitant de s'ingérer, de quelque manière que ce soit, dans les questions religieuses qu'il considère comme étrangères à ses fonctions, — et, en même temps, il n'admet à son tour aucune ingérence de l'Eglise en tout ce qui est fonction de l'Etat, à la souveraineté duquel tous les citoyens doivent être soumis ».

C'est, dit l'*Avanti*, la vieille formule de Cavour : « L'Eglise libre dans l'Etat libre ». Cette formule, campée dans les cieux de la logique pure (*sic*), semble être, et elle est, en effet, la quintessence du libéralisme. Mais ce n'est pas l'Etat et l'Eglise que nous présente la réalité ; c'est un Etat déterminé qui peut être républicain ou monarchiste, et une Eglise déterminée qui peut être catholique ou protestante, pauvre ou riche, amie ou ennemie de l'Etat... »

Là-dessus, l'organe du parti socialiste fait de l'Eglise un portrait audacieux : « L'Eglise traditionnelle qui s'occupait des âmes et qui réglementait les rapports entre l'homme et la divinité, n'existe plus. Aujourd'hui, l'Eglise imprime des journaux, élit des députés, crée des banques, fonde des coopératives, accumule des richesses : elle fait, en un mot, des affaires, qu'elle couvre du manteau de la religion. Cette profonde transformation de l'établissement ecclésiastique altère la nature des rapports qui peuvent intervenir entre l'Eglise et l'Etat ».

Mais, interrompant soudain la composition haineuse de ces raisonnements, l'*Avanti* s'écrie, sans autre transition : « *Et le divorce ? Et l'enseignement religieux dans les écoles ? Et l'incamération des biens des Congrégations, incamération possible et déjà proposée ?* Voilà une série de « questions » où il n'est pas facile de dire où finit l'élément religieux et où commence l'élément profane... »

C'est à dessein que nous empruntons à l'*Avanti* ce commentaire irrité des quelques lignes — si prudentes et si vagues ! — que M. Giolitti consacre, en sa déclaration, aux rapports de l'Eglise et de l'Etat. « *Et le divorce ? Et l'école religieuse ? Et les biens des Congrégations ?* » Ces trois points (sans jeu de mots) résument en effet le programme commun de tous les partis qui, désunis au moins en apparence, se sont chargés de faire triompher dans des sphères différentes le programme de la Maçonnerie. L'*Avanti* seul ose les formuler avec cette brutalité. Le parti socialiste n'a rien à perdre en ces élections, ne pouvant s'y promettre aucun succès. Mais, lisez le programme du « parti socialiste réformiste » : « A côté de la défense et des revendications économiques, se trouvent les défenses morales et les revendications pour la vie intellectuelle qui se résument dans l'*Ecole nationale*, laquelle doit devenir le sanctuaire où l'âme des jeunes générations trouve une complète éducation technique et doctrinale, loin de tout préjugé sectaire, à l'abri de toute ingérence confessionnelle qui tende à supprimer chez l'enfant la liberté de l'esprit... »

En deçà du parti socialiste et réformiste, le parti radical réclame « l'application des lois répressives pour empêcher la reconstitution de la main-morte, par l'effet spécialement de l'immigration de corporations non reconnues à l'étranger, et des fraudes légales sous forme de dons ou de legs moyennant des personnes interposées ».

Pour l'école, le parti radical se contente d'insister sur la dernière réforme : elle a déjà, constate-t-il, assuré la « statisation » de l'école élémentaire populaire ; il suffit de lui faire produire tous ses résultats. Le parti radical sait qu'il peut compter sur M. Credaro ; il se garde de compromettre, par des déclarations intempestives, les progrès de la laïcisation, qu'il escompte.

Plus proche encore des anciens modérés (il s'est formé pour encadrer la bourgeoisie anticléricale), le parti des « démocrates constitutionnels » emploie des locutions non moins hypocrites, mais plus claires : « Nous demandons que l'organisation de l'instruction et de l'éducation laïques aille se complétant, de manière à prévenir toute déformation des jeunes esprits au profit des passions politiques ». (1) Par contre, c'est sous la forme d'un rébus que les « démocrates constitutionnels » préconisent la spoliation des Congrégations religieuses. Se souvenant sans doute du milliard des Congrégations que Waldeck-Rousseau promettait à la Caisse des retraites ouvrières, « nous demandons de même, disent-ils après le couplet sur l'école laïque, nous demandons de même que l'on harmonise avec les nécessités modernes l'organisation de l'Assistance publique, et qu'on lui fournisse des moyens moins inférieurs à l'importance de sa tâche ; et, dans ce but, qu'on fasse à l'Assistance publique la dévolution de l'énorme masse des biens qui sont toujours liés, en dépit des lois, à des institutions absolument stériles pour le bien social, et qui doivent, au contraire, aujourd'hui plus que jamais, être organisés, suivant un plan général d'utilité sociale, pour le soulagement de tous ceux qui souffrent, qu'ils soient ou non, inscrits parmi les pratiquants d'un culte quelconque... »

Je m'excuse de reproduire ce charabia. M. Homais écrit comme il pense : sous tous les climats, il n'a jamais été qu'un faux bonhomme. La *Democratica lombarda*, qui représente une sorte de bloc lombard, a du moins plus de franchise : elle réclame tout net, comme l'*Avanti*, la rigide observation des lois qui touchent aux Congrégations religieuses, l'instruction et l'éducation laïques, la préséance obligatoire du mariage civil et le divorce.

Tel est le programme. Il n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'unanimité réelle de partis divers, et en apparence, ennemis, à le soutenir. Il marque l'aboutissant d'un long travail souterrain par lequel la Maçonnerie a pénétré tous les partis populaires. Elle a formé, de cette façon, une sorte de bloc hypocrite qu'on n'avoue pas aux électeurs, mais que les électeurs auraient fait triompher sans le savoir. Les « démocrates constitutionnels » ont, assez ingénument, achevé de révéler le plan commun, dans les lignes qu'ils consacrent à la tactique électorale : « Au petit groupe de nos candidats, nous ajoutons l'adhésion à des candidatures appartenant à des partis voisins ; en plusieurs collèges, sans aller jusqu'à l'adhésion formelle, il nous a semblé qu'il n'eût pas été conforme à notre mission de rendre plus difficile les conditions de la lutte pour certaines candidatures qui trouvent un grand écho dans la démocratie ».

Mais un phénomène curieux frappe l'observateur. Ces élections devaient être la bataille décisive qui rouvrirait pour l'Italie entière une ère d'anticléricisme actif : l'anticléricisme, cependant, ne s'affirme qu'avec timidité et toutes sortes d'étranges timidités. On a vu par quelles formules abstruses il annonce ses projets. Il n'est pas moins remarquable que les candidats les plus sectaires multiplient les protestations de respect pour la religion. Ils déclarent la guerre au cléricisme, mais ils protestent aussitôt qu'ils professent pour le catholicisme le plus grand respect. A Dieu ne plaise qu'ils nourrissent contre la religion des desseins hostiles ; personne, autant qu'eux

n'est convaincu des droits imprescriptibles de la conscience. Il est vrai qu'ils ajoutent : « Mais la religion est une affaire privée... »

Tout se passe comme si la stratégie, si patiemment préparée par l'état-major maçonnique, se trouvait déconcertée par des faits inattendus. D'où vient ce phénomène ?

— *Le Journal de Genève* (2 novembre 1913), répond à cette question et indique combien un esprit nouveau va changer la face de la politique italienne :

A mon avis, le « clou » de la journée de dimanche, c'est l'entrée en scène des catholiques avec toutes les conséquences qu'elle comporte pour un avenir prochain.

Constatons en premier lieu que le *non expedit* — c'est-à-dire l'interdiction aux catholiques d'aller voter, qui fut pendant un demi-siècle le mot d'ordre de la papauté — a à peu près cessé d'exister. Il avait été levé par les évêques dans plus de 300 arrondissements, et on marche fatalement vers son abolition complète. Or, la suppression du *non expedit* est le prélude fatal de la constitution d'un grand parti catholique-conservateur. L'Italie s'achemine donc vers la même situation qui existe présentement en Belgique, où deux grands partis se trouvent aux prises, un parti catholique et un parti libéral comprenant les anticléricaux de toute nuance. C'est là le fait capital qui domine la journée de dimanche dernier. Les catholiques n'ont pas encore donné avec l'ensemble de leurs forces, mais ils en ont fait l'essai et ils ont montré ce dont ils seraient capables le jour où ils pourraient mettre en ligne tous leurs effectifs.

Les catholiques militants avaient posé des candidatures dans une soixantaine d'arrondissements ; ils l'ont emporté dans plus de la moitié, et on prévoit que le groupe catholique comprendra dans la future Chambre de 30 à 35 députés. Mais ceci n'est rien. Ce qui est plus significatif, c'est que près de 250 candidats libéraux s'étaient engagés *par écrit* à accepter et à soutenir le programme catholique en échange des voix catholiques, et que sur ces 250 candidats, plus de 200 l'empocheront après les ballottages. Les catholiques tiennent donc à leur merci une fraction considérable de la future majorité, et déjà aujourd'hui ils sont à même d'exercer à la Chambre une influence très appréciable, en écartant résolument toute initiative anticléricale. Ce sera la première fois, je le répète, qu'on verra les catholiques jouer dans la politique parlementaire italienne un rôle aussi important. Il y a là le point de départ d'une situation toute nouvelle, qui peut réserver des surprises.

Au Vatican, on se montre tout juste satisfait d'un aussi brusque changement qui en fait présager d'autres. Le pape, au début, a essayé de résister, mais il a été absolument débordé, soit par les évêques, soit par les laïcs catholiques. Ce nouveau parti catholique italien se place résolument sur le terrain constitutionnel dynastique et accepte la Constitution de l'Italie Unie avec Rome capitale. Or, il se trouve sur ce point en contradiction formelle avec les revendications territoriales du Saint-Siège, et même avec les aspi-

rations d'un grand nombre de catholiques étrangers. Il y a là le germe de difficultés, de conflits et de complications qui pourront éclater plus tard et que je me borne à indiquer. Le Vatican en a d'ailleurs pleinement conscience, et il a voulu prendre les devants par une récente déclaration parue dans l'*Osservatore Romano*, qu'il ne reconnaissait pas le groupe catholique du Parlement, et que les catholiques élus n'engageaient nullement l'organisation catholique officielle. Mais cette déclaration, on le comprend, n'élimine nullement la difficulté, elle ne sert, au contraire, qu'à la souligner. D'ailleurs, si le pape peut ignorer un groupe d'une trentaine de députés, il ne le pourrait plus si ce groupe venait à être double ou triple. Cette constitution désormais inévitable d'un parti catholique parlementaire est un élément nouveau qui surgit à l'horizon de la politique italienne : il peut être gros de conséquences.

Vous avez déjà expliqué dans le *Journal* la situation du quatrième arrondissement de Rome, où le marquis Medici, le candidat des libéraux conservateurs, et le prince Caetani, porté par les radicaux anticléricaux, se trouvent en ballottage.

Par une lettre rendue publique ce matin, le prince Caetani déclare se retirer de la lutte ; l'élection du marquis Medici, le candidat libéral et gouvernemental appuyé sous main par les catholiques, est donc certaine. L'échec du prince Borghèse et du prince Caetani — deux princes romains complètement inféodés au bloc anticlérical et socialiste qui domine au Capitole — est un coup très sensible pour la Franc-Maçonnerie romaine. Beaucoup y voient le symptôme d'un prochain revirement sur le terrain municipal romain.

— C'est, en effet, la fin de la domination de M. Nathan. Il a si bien senti sa défaite qu'avec tout son état-major, tout le bloc capitaliste, il a donné sa démission :

La Maçonnerie vient de perdre le fief dont la conquête semblait donner à son orgueil triomphant la domination du monde spirituel, écrit M. Ernest Judet (*Eclair* du 4 novembre).

Quand elle installa dans Rome Nathan, le descendant direct de Mazzini, elle avait cru, à son tour, posséder le pouvoir universel que la papauté exerce sur les âmes. Or, la voilà battue dans la personne de ses deux candidats en ballottage, le socialiste Campanozzi et le duc Caetani. Malgré tous les efforts d'un comité fanatique qui, jusqu'à la dernière minute a voulu manifester son action sous les auspices de Giordano Bruno, autour de sa statue, au Campo dei Fiori, les deux modérés, MM. Federzoni et Medici sont élus. La victoire est d'autant plus éclatante que les adversaires ont combattu, sous leur drapeau déployé, avec tout leur programme, jusqu'à le compromettre avec eux. Le peuple qui crie dans les rues : « A bas la Maçonnerie ! » est donc fatigué de son règne, et il le prouve par ses suffrages.

Parmi les formules que Federzoni a choisies précisément pour marquer le sens de son effort et pour empêcher d'avance tout malentendu sur le résultat, celles-ci ne laissent rien à désirer, en véhémence et en clarté : « Le véritable *obscurantisme*, répétait-il, constamment, c'est celui des Loges. Il faut défendre la démocratie contre cette *aristocratie du privilège et du favo-*

ritisme que le Bloc installe partout ». On ne dira pas que les électeurs romains pouvaient être trompés par une équivoque : ils ont voté en connaissance de cause et selon leurs idées rectifiées par l'expérience de la dictature Nathan, l'Antipape dressé en face du Vatican pour le combattre et le détruire. Un journal peu suspect, le *Resto di Carlino*, de Bologne, constate la défaite de la Maçonnerie en termes définitifs :

Les nouveaux députés socialistes sont tous hostiles à la Maçonnerie. Bis-solati aurait eu plus de voix si Ettore Ferrari, le Grand-Maître du Grand-Orient, et Ernest Nathan, n'avaient pas trop étalé leurs rapports avec lui. Gallenga a été réélu triomphalement contre le candidat imposé aux démocrates de Perouse par les Loges. Wollemborg, porté à Ascoli Piceno par la Maçonnerie, est ridiculement battu. Scipion Borghèse, prince romain, se voit devancé par Federzoni et Campanozzi ; c'est humiliant surtout pour le palais Giustiniani, siège du Grand-Orient. Federzoni, qui est devenu le benjamin du peuple de Rome, a révélé que tout ce qu'il y a de fraîcheur et d'élévation dans la culture italienne est en opposition avec la Maçonnerie.

— On lit dans *l'Osservatore Romano*, cité par le *Soleil* (7 novembre 1913) :

Ils sont bien 228, les candidats qui ont obtenu l'appui des votes des catholiques italiens et qui sont sortis victorieux de l'urne. Plus de 100 candidats socialistes ou républicains ont succombé devant eux. Ils seraient probablement, pour ne pas dire sûrement, allés grossir les rangs déjà sensiblement accrus des partis subversifs. Ceux-ci qui ont déjà vu leur nombre dans les présentes élections monter au chiffre non méprisable de 96, auraient sûrement approché du chiffre considérable, vraiment impressionnant de 200.

Des hommes ont été élus à leur place, auxquels les catholiques demandent seulement, parce qu'ils savent qu'ils ne peuvent demander davantage, respect et protection des intérêts religieux et moraux continuellement menacés par la haine et les passions sectaires.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Le journal *Petrus Blätter*, de Berlin (8 octobre), rappelle des faits qui datent de quelques années, mais qui n'ont pas perdu tout leur intérêt, ainsi qu'on pourra en juger :

Il y eut, le 28 novembre 1909, à l'Hôtel Continental, à Paris, une grande fête présidée par le général Brun, alors ministre de la guerre, et par le Fr. . . Cazalet, un des hauts dignitaires de la Maçonnerie. A ce banquet avaient été invités M. Robert Brasseur, chef du parti libéral à la Chambre des députés du Luxembourg et M. Aloïs Kayser, le membre le plus actif de la Société secrète des Libres-Penseurs ; ils y occupaient la place d'honneur aux côtés du ministre de la guerre. Au dessert, le général Brun se leva, remit aux deux Luxembourgeois les insignes de la Légion d'honneur et leur donna l'accolade devant toute l'assemblée (*Le Gymnaste*, 37^e année, numéro du 4 décembre 1909). L'organe libéral, le *Journal du Luxembourg*, a rendu compte de cette fête dans son édition du soir du 30 novembre 1909, mais il

n'a mentionné que le député Robert Brasseur ; il a omis sciemment de dire que M. Aloïs Kayser avait reçu la même distinction que le député...

Voici qui permettra d'apprécier ce que peut faire pour la Maçonnerie la Direction impériale des Chemins de fer luxembourgeois. Cette direction a fait construire une gare superbe, et qui fait bonne figure à côté de la belle résidence grand-ducale. Bien que cette gare ne soit pas encore entièrement terminée, elle a été livrée à la circulation depuis un an, et on continue à travailler à son aménagement. Dans la vaste salle d'attente, entre le pavillon princier et le restaurant, se trouve une porte qui, d'après l'inscription, est celle de la salle destinée au Conseil de surveillance. Au-dessus de cette porte, on a sculpté la tête du Vénérable de la Loge de Luxembourg ; à droite et à gauche se lisent ses nom et prénoms, et deux insignes entrelacés, le compas et l'équerre qui, dans le monde entier, sont connus comme insignes maçonniques. D'ailleurs, le Vénérable de la Loge de Luxembourg, le Fr. . . Junck est depuis bien des années chef de gare. N'est-il pas scandaleux, n'est-ce pas une provocation pour la population catholique, de décorer un édifice public d'une manière aussi caractéristique ? Un journal du pays, le *Luxemburger Wort* ayant protesté, dans son numéro du 20 septembre 1913 contre cette provocation, un artiste se dévoua pour jouer le rôle de bouc émissaire. Dans une lettre ouverte au *Luxemburger Wort*, un Franc-Maçon, un maçon, jouant sur les mots, né en Luxembourg, mais qui a passé toute sa vie à Paris, dit avoir été chargé de faire le modèle de cette œuvre d'art, et l'avoir fait sans savoir à quel usage ce moulage était destiné ; il revendique pour lui toute la faute.

— *Poursuites contre Mgr Koppes.* — *L'Express*, de Liège (18 octobre 1913) reproduit la dépêche suivante :

On se souvient d'un discours prononcé au Congrès des catholiques d'Allemagne à Metz par Mgr Koppes, évêque du Luxembourg, qui, du haut de la tribune du Congrès, s'en était pris aux menées de la Franc-Maçonnerie dans le grand-duché. Plusieurs députés de gauche de l'arrondissement d'Esch intentent, sous le prétexte d'offense, un procès à l'évêque. La demande en poursuites déposée au parquet porte la signature de onze députés, et on raconte que les autres députés de gauche se joindront à leurs collègues.

Le point principal, dont fait mention l'acte d'accusation, vise le passage où l'évêque déclarait notamment que le bloc libéral menait une campagne anticléricale, afin de détourner l'attention et de pouvoir plus facilement se remplir les poches à l'occasion de la vente des concessions de minerai de fer dans le Luxembourg.

MALAISIE. — Le 6 septembre 1913 a été consacrée la L. . . *Makepeace* n° 3674 au Masonic Hall à Kuala Lampur, en présence d'une centaine de FF. . .

MEXIQUE. — L'anniversaire de la mort du Fr. . . Benito Juarez, président de la République, a été célébré par les Francs-

Maçons de Mexico par une cérémonie sur sa tombe. Partie de cette cérémonie consistait en une marche aux flambeaux.

PANAMA. — La *Revue internationale des Sociétés secrètes* a signalé (V, 3377), l'envoi d'un steamer de la Nouvelle-Orléans à Panama, pour y transporter le Grand-Maitre Gus. D. Lévy et 25 FF. constituant une équipe de travailleurs, chargés de conférer les grades aux candidats désireux de recevoir les grades écossais. Le voyage a duré 17 jours, sur lesquels le séjour dans l'isthme en a pris 8. A Colon, un train spécial a pris les passagers de l'*Athenas* et, sous la conduite du Président de la Compagnie des chemins de fer, les a amenés à Colon et à Ancon. C'est dans cette dernière ville que, le 1^{er} août, les « missionnaires » ont commencé la cérémonie par les aspirants au 4^e degré ; le 3 août, 94 FF. . . avaient reçu les grades. Il paraît que non seulement tous les passagers, mais partie de l'équipage de l'*Athenas*, étaient Francs-Maçons. Presque toutes les Loges de la Nouvelle-Orléans étaient représentées dans la délégation, et les officiers de la Loge « provisoire » de l'*Athenas* appartenaient tous à la L. . . *Linn Wood* n° 167.

Le périodique maçonnique américain duquel nous extrayons ces renseignements ajoute :

Un visiteur fidèle de la réunion d'Ancon était le F. . . Georgette R. Bronver, 33^e, résident de la république des Etats-Unis à Panama et membre actif du Conseil Suprême de Colombie. Il y a un chapitre florissant de Rose-Croix dans la ville de Panama et des négociations sont pendantes pour que la République ait un Conseil Suprême indépendant au lieu de demeurer partie intégrante de la juridiction des Etats-Unis de Colombie.

PORTUGAL. — Le *Grand-Orient Lusitanien Uni* prépare un Congrès maçonnique international qui doit se réunir à Lisbonne l'an prochain. Les matières, qui se traiteront à ce Congrès, sont les suivantes :

1^o L'Enseignement et la Maçonnerie ; celui-ci doit-il obéir à une doctrine scientifique et philosophique ?

2^o L'action de la Maçonnerie portugaise ;

3^o Humanité et Maçonnerie ;

4^o Action de la femme dans la société moderne ;

5^o Situation de la race noire dans la Maçonnerie. Quelles mesures doit-on prendre pour que les Maçons noirs soient toujours traités selon les principes qui sont la base de la Maçonnerie, laquelle n'admet pas les distinctions de race

D'après le règlement du Congrès, toutes les puissances maçonniques régulières sont invitées à y prendre part.

1° Le Congrès ne légifère pas, mais émet des opinions qui seront soumises à tous les Maçons réguliers de l'Univers.

2° Tous les délégués ont voix et vote, mais chaque puissance maçonnique n'a qu'un vote. Si elle envoie deux ou davantage de délégués, ils confieront à l'un d'eux le soin de voter.

3° Les orateurs, qui prendront part aux discussions, ne parleront pas plus de dix minutes. Ils ne parleront que deux fois au plus sur le même sujet, sauf les auteurs d'une proposition, lesquels pourront répondre à leurs contradicteurs autant de fois qu'il sera nécessaire.

4° La séance d'inauguration sera au 3^e grade sous la présidence du Gr. . . M. . . de la Maçonnerie portugaise, Magalhaes Lima. Dans cette tenue, on nommera les Présidents d'honneur aux sessions du Congrès.

5° Les Congressistes doivent se présenter revêtus de leurs insignes.

6° A chaque séance, une demi-heure sera réservée, avant l'ordre du jour, pour la lecture des mémoires et études présentés par les Congressistes sur quelques questions autres que les matières fixées par le programme, pourvu qu'elles intéressent l'ordre, mais il ne pourra s'ouvrir de discussions sur ces questions.

7° On admettra aux séances du Congrès tous les FF. . . qui justifieront qu'ils sont initiés au 3^e degré et qu'ils sont membres d'une Loge régulière.

8° A la dernière séance, on élira une Commission pour rédiger les conclusions du Congrès, pour les envoyer en temps opportun à toutes les puissances régulières.

9° Les thèses, mémoires et autres travaux doivent être remis au Grand-Orient Lusitanien avant le 15 août, pour qu'on puisse les traduire et les imprimer.

Roumanie. — Le 21 juin 1913 a eu lieu, dans le local de la Loge *Unité*, de l'Obédience du Grand-Orient de France, la fête d'inauguration de deux Loges qui sont sous la même obédience : la Loge *Progrès*, qui travaille en langue roumaine, et la Loge *Travail*, qui se sert de la langue allemande. Toutes deux proviennent de deux Loges, qui étaient sous la dépendance de la Grande Loge de Roumanie, savoir : la *Memphis* et l'*Amitié*, et doivent leur existence nouvelle à l'intervention bienveillante du Grand-Orient de France. Cet acte, fort important pour la propagation de la Maçonnerie régulière en Orient, a été accompli avec une grande solennité, en présence de délégations des autres Loges locales, l'*Amitié*, qui dépend de la Grande Loge *Au Soleil* (Bayreuth) et la *Sapientia* (Loge-Mère Nationale, de Berlin, dite Royal-York) et d'un délégué de la Loge les *Disciples de Pythagore* (Grand-Orient de France), qui siège à Galatz.

Russie. — Un journal maçonnique allemand dit que, d'après un Fr. . . qui habite la Russie depuis plusieurs années, la Maçonnerie est pratiquée dans le silence le plus complet, qu'elle a des adeptes dans les plus hauts rangs de la Société, que le Tzar lui-même en fait partie. Ce même journal ajoute qu'il faut accueillir cette dernière nouvelle avec une grande réserve ; il la cite lui-même d'après le *Mecklenburgische Logenblatt*.

SERBIE. — Le *Risveglio*, de Fiume, continue à nous mettre au courant des faits et gestes de la Maçonnerie serbe, et particulièrement de ceux de la Loge *Pobratim*, de Belgrade. Les informations qu'il nous apporte (20 octobre) sont particulièrement intéressantes :

Les dames, on le sait, ne peuvent prendre part aux travaux rituels parce que la Maçonnerie n'a qu'une confiance limitée dans le sexe faible, et si elle les reçoit à ses réunions, ce n'est guère que dans de rares circonstances ; il faut que cette réunion soit une fête, et l'on n'y invite que les femmes et les filles des Fr. . .

Le 13 mai 1898, ainsi que l'écrit le Fr. . . Krstic dans l'*Orient*, eut lieu à la Loge *Pobratim* une fête de ce genre, où furent invitées les *mopses* de Belgrade.

Avant que les portes du Temple s'ouvrissent à deux battants, le Fr. . . Svet Nikolovic recommande chaudement à ses confrères de garder le secret le plus absolu sur tout ce qui touche aux divers symboles de la Maçonnerie.

Après quoi, le Fr. . . Maître des Cérémonies Milos Gosjevac introduisit mesdames les Mopses dans le temple sacré de Hiram pendant que se faisait entendre la musique exquise de l'orgue, tenu par le Fr. . . Stevan Mokranjuz.

Ainsi qu'on le voit, la Maçonnerie, tout en exprimant le désir de voir abattre les églises, ne cesse d'imiter la liturgie catholique.

Pendant le festin, un discours fut fait par le Fr. . . Orateur Spiro Kalik, et le Fr. . . Zarko Savic chanta. Puis la sœur Milika Mokranjuz, accompagnée du Fr. . . Milos Wazolic, fit la quête pour les veuves des Maçons. Puis tous les invités passèrent à la Chambre des Agapes où eut lieu le banquet social.

D'après une correspondance de Belgrade insérée dans l'*Orient* (Budapest, 1900, p. 155) de 1900, nous savons que pendant une soirée de sœurs tenue cette année-là à la *Pobratim*, le Fr. . . Spiro chanta quelques airs populaires serbes, que l'artiste dramatique Zarko Savic chanta quelques nouveaux classiques de la musique allemande, que le Fr. . . Takacks récita la pièce hongroise en vers, bien connue, qui a pour titre *Kossuth Lajos azt üzente*.

Mais, revenons à la *Pobratim*. Il est assez difficile de savoir ce qu'elle fit pendant les dix premières années de son existence, car les organes clandestins de la Maçonnerie ne fournissent que de maigres indications à ce sujet.

Nous savons seulement que pendant l'année 1899 les membres de la *Pobratim* firent 28 réunions sociales, c'est-à-dire 18 séances du premier grade, une du second et une du troisième ; plus une soirée pour les sœurs mopses, une autre pour la commémoration d'un Fr. . . défunt, une conférence de Fr. . . maîtres, une réunion des membres de la direction, et quatre réunions générales.

Quels sujets y furent traités, quelles résolutions prises ? Les organes maçonniques gardent le silence sur ces points.

Suisse. — Le Conseil d'administration de l'*Alpina* se propose de travailler à une statistique exacte des œuvres d'utilité publique dues à l'initiative des Loges suisses et envoie à chacune d'elles un questionnaire sur ce qu'elles ont fait en faveur des veuves et des orphelins, des enfants abandonnés, des colonies de vacances, des soupes populaires, des crèches, des arbres de Noël ; il demande aussi le détail des sommes dépensées pour ces divers objets. Le Conseil se propose, en outre, d'organiser dans les Loges des conférences où l'on étudiera ces questions. Ces conférences seront faites par des orateurs ambulants.

Le Réveil de l'activité maçonnique. — Les Loges se préparent à reprendre leur œuvre sinon interrompue, du moins ralentie par la saison d'été et les absences qui résultent du départ pour des villégiatures diverses. De ce nombre sont les Loges de la Suisse, dont la rentrée en scène est annoncée ainsi par un de leurs journaux officiels :

Ce repos que les Loges se sont accordé n'a pas été absolu... et les fruits s'en feront sentir dans l'activité qui va reprendre. Maintenant, les maillets résonnent de nouveau sous les voûtes et appellent tous les Fr. . . au travail. Il n'y a pas une Loge où l'on n'accueille par des paroles de bienvenue et aussi des avis bienveillants le retour des Maîtres, des Compagnons, des Apprentis, où l'on ne rappelle à chacun de ces derniers qu'il a devant lui une œuvre importante, qu'il doit travailler à la beauté de sa propre forme, mais que là ne se borne pas sa tâche, qu'il lui incombe aussi d'apporter sa part de labeur dans l'œuvre de tous.

On va reprendre l'exécution de plans d'une haute antiquité, qui ont été transmis par de nombreuses générations. Il ne s'agit de rien moins que d'élever l'humanité au-dessus du niveau où elle souffre, de la soustraire à ce qui la rend rude et bestiale...

Certes, c'est une œuvre gigantesque que de diriger des millions et des millions d'hommes sur la route ascendante, mais il faut persévérer, malgré tout, dans la fidélité aux plans anciens. Et que de fois des hommes isolés ont travaillé, pendant des années, pendant toute leur vie, sans ennui, infatigables, à cet énorme édifice : que de fois des ouvriers ont travaillé jusqu'à ce que la mort fit tomber de leurs mains le ciseau et le marteau, pendant qu'une

nouvelle génération, ramassant leurs outils, se mettait à l'œuvre ! Les temples gigantesques des Hindous n'ont, pour la plupart, été achevés qu'après plusieurs générations. Dans les monastères, des chefs-d'œuvre magnifiques ont progressé lentement, ont demandé des existences entières, rien que pour ajouter quelques parties à l'œuvre entreprise...

Ne t'irrite pas, Maçon, de ce que ton labeur n'avance que lentement. Lors même que tu ne t'aperçois pas toujours que le but se rapproche, sache que l'on y marche graduellement. L'ouvrier de l'usine se rend-il compte, devant sa machine ou son tour, que l'œuvre colossale de l'électrification des voies ferrées se rapproche sans cesse de son but ? Le carrier qui enlève avec son pic et sa brouette des fragments de roc, sait-il dans quelle mesure il contribue au creusement du canal destiné à réunir deux hémisphères... ?

Il en est de même pour toi, Maçon. Peut-être, après une nouvelle période de repos, chaque Loge isolée, l'ensemble même de toutes les Loges s'apercevront à peine que la roue a tourné. Peut-être que les maîtres, qui président à l'ouvrage et réfléchissent, trouveront de nouveaux moyens pour activer la construction, pourvu que chaque Fr. . . travaille de son côté avec une joyeuse ardeur, à ce temple dont les colonnes magnifiques, déjà dressées, font entrevoir déjà l'achèvement.

Travaux des Loges suisses

24 SEPTEMBRE. Bâle : Loge *l'Amitié et la Constance* : Tracé par le Fr. . . A. WIRTH : Sur le choix des candidats.

4 OCTOBRE, même Loge : Tracé par le Fr. . . Dr Zesas : l'âme du malade.

4 OCTOBRE, même Loge, Conférence du Fr. . . GOLLINGER, jeune : Comment l'âme de l'ouvrier réagit contre les malheurs.

9 OCTOBRE, Saint-Gall : Loge *Concordia*, Esquisse du Fr. . . Rob. VONWILLER : L'Enfer, farce.

11 OCTOBRE, Zurich, Loge *Modestia cum Libertate*, Rapport du Fr. . . HABERLIN sur sa visite à la Grande Loge d'Angleterre.

15 OCTOBRE, Lausanne, Loge *Espérance et Cordialité* : à 6 heures 1/2 précises : Agape (2 francs, vins compris).

15 OCTOBRE, Bienne, Loge *l'Etoile du Jura*, Discussion sur la révision de la Constitution de l'*Alpina* (des questions de principes). Communications et présentations.

15 OCTOBRE, Berne, Loge *L'Espérance*, Conférence du Fr. . . Scheidegger, conseiller fédéral : La loi sur les Usines.

15 OCTOBRE, Neuchâtel, Conférence par le Fr. . . Dr Jean Hurni : Architecture de Notre-Dame de Lausanne, avec projections.

16 OCTOBRE, Winterthur, Loge *l'Acacia*, Conférence du Fr. . . GIROWITZ : Le général de cavalerie baron von Augustin 1780-1858, d'après les journaux de mon grand-père.

16 OCTOBRE, Saint-Gall, Loge *La Concorde*, Esquisse par le Fr. . . Schweigler : la Franc-Maçonnerie et le Clergé catholique.

18 OCTOBRE. Bâle. Loge *Amitié et Constance*. Tracé du Fr. . . W. Liechty : « La bataille des Nations, à Leipzig ».

18 OCTOBRE. Zurich. Loge *Modestia cum Libertate*. Conférence du Fr. . . Ulrich Gutersohn sur la Propagande Artistique, avec démonstrations.

22 OCTOBRE. Neuchâtel. Loge *La Bonne Harmonie*. Conférence du Fr. . . Dr B. Perrelet « Vers l'Internationalisme ».

25 OCTOBRE. Bâle. Loge *Amitié et Constance*. Tracé du Fr. . . Karl Walter : La protection légale de la vie et l'importance sociale de l'Assurance.

26 OCTOBRE. Fête commune des quatre Loges de Berne à Saint-Immer.

26 OCTOBRE. Montreux. Loge *Les Amis discrets*. Discussion du projet du règlement de l'Institution des Tutelles et du fonds des Veuves et Orphelins.

26 OCTOBRE. même Loge : Esquisse du Fr. . . SCHWEGLER : La Maçonnerie et le Clergé catholique.

29 OCTOBRE. Neuchâtel. Loge *la Bonne Harmonie*. Souvenirs des Vacances, par le Fr. . . Louis Isely.

30 OCTOBRE. Saint-Gall. Loge *La Concorde*. Esquisse du Fr. . . Heinrich Adank : Les rapports entre l'assistance libre et l'assistance officielle pour les pauvres.

Ce mois-ci est l'époque où les Loges se remettent au travail. Il a été prononcé à l'occasion de la rentrée quelques discours qui n'ont pas figuré au programme officiel, mais qui méritent une mention, entre autres celui du Grand-Maitre, Fr. . . Oesti, à la Loge *Fidélité et Prudence*, de Genève. « La révision de la Constitution achevée, dit-il en substance, la Maçonnerie devra se remettre à l'étude des problèmes sociaux. Certains ne voient dans la Maçonnerie qu'une œuvre philanthropique, d'autres bornent son rôle à l'éducation philosophique. Ces deux points de vue sont exacts, mais il faut les réunir au lieu de les séparer. Toute grande institution doit se faire apprécier au dehors, se révéler au grand public par des œuvres, par une intervention dans les questions économiques, par des projets en faveur de l'instruction populaire. Par là nous pourrons forcer l'estime de nos adversaires ».

A cette même tenue, il a été longuement question des efforts que fait l'Allemagne pour germaniser la Suisse, et, en attendant, pour l'entraîner dans son orbite. Ce n'est point certes la Maçonnerie suisse qui l'en empêchera, car voici ce que dit l'un des FF. . .

« L'intérêt d'une administration, même centrale, ne saurait « dépasser le zèle le plus révérentiel (?). En ménageant les droits « de chacun, on excite l'émulation mieux qu'en les prétérissant (!) »

Un autre Fr. . ., le Dr Bentner s'exprime en un français moins

bizarre, mais il semble n'avoir aucune conscience du danger. En revanche, il dit qu'il croit à l'œuvre utile de la Maçonnerie pour l'amélioration de l'homme. Et il la célèbre « avec beaucoup d'à-propos ».

SYRIE. — On lit dans le *Trierer Landes-Zeitung (Journal du Pays de Trèves)* un article constatant l'activité de la Maçonnerie en Syrie (22 septembre 1913) :

« Les missions catholiques ont une situation difficile en Syrie, tant à cause des subsides copieux que fournissent les Protestants pour les œuvres scolaires, et contre lesquels la pauvreté des missionnaires catholiques ne peut lutter qu'à grand'peine, qu'à cause de l'activité déployée par les Loges. La *Mission Laïque*, qui a son centre à Beyrouth, a fait de grands progrès. Il existe en Syrie 50 Loges qui attaquent l'Eglise ouvertement et secrètement ».

TURQUIE. — Un article de M. René Moulin, publié dans la *Revue hebdomadaire* du 1^{er} novembre, fournit d'intéressants détails sur la Jeune Turquie et ses engagements avec les Loges :

On ne comprendra bien la mentalité un peu spéciale du Jeune-Turc que si l'on se souvient de l'éducation qui l'a moulé, façonné, imprégné de façon indélébile. Les hommes qui allaient constituer le personnel du nouveau régime étaient, pour la plupart, des victimes d'Abd-ul-Hamid, réfugiées à Paris entre 1896 et 1908, et qui avaient vécu groupées autour d'Ahmed Riza.

Hommes de lettres, anciens fonctionnaires, professeurs, pauvres étudiants démocrates un peu hérissés, mais convaincus, et pour la plupart d'un désintéressement plein de vertu, ils ne connaissaient de la politique en général et de la politique ottomane, en particulier, que ce qu'ils en avaient appris dans leurs écoles turques, pour commencer, dans nos écoles et bibliothèques françaises, pour finir. Les relations personnelles de leur chef avec les disciples d'Auguste Comte en avaient fait des positivistes. Ils s'étaient imprégnés de la parole, sinon de la pensée du maître, et ils se considéraient volontiers comme délégués par l'Europe positiviste auprès du vieil Islam, pour le régénérer.

Mais l'état-major jeune-turc n'est pas seulement « parisien », et de la rive gauche : les gens de Salonique, qui préparaient sur place la révolution en travaillant l'armée, vont également fournir les chefs nécessaires. Or, Salonique, au contact des réformes européennes, était devenue un centre de conspirations, la capitale occulte de la révolution. Les Loges maçonniques y foisonnent ; elles fourniront les cadres et l'abri de leur organisation secrète.

Salonique, ville juive, et ses Loges, recrutées de Juifs, marquèrent d'une empreinte assez forte tout ce futur personnel gouvernemental. La Franc-Maçonnerie a marqué d'une empreinte encore plus profonde tout le gouvernement jeune-turc. La Turquie, de 1908 à 1912, a vécu sous le pouvoir appa-

rent du souverain, des Chambres, des ministres, des administrations centrales et provinciales. Mais le pouvoir réel fut aux mains de comités secrets, fédérés sous l'absolutisme d'un comité central — d'une sorte de Grand-Orient — auquel un congrès secret — un Grand Convent — formulait chaque année le programme de l'activité commune.

Cette organisation, copiée sur celle des Loges et se confondant le plus souvent avec elles, a fait la force du C. U. P. O. (Comité Union et Progrès ottoman). Elle lui a donné un moyen de surveillance sur tout l'empire, une prise directe sur les intérêts de tous et de chacun.

Histoire de la Franc-Maçonnerie

Les Revues maçonniques anglaises et américaines nous fournissent une petite moisson de renseignements sur le passé de la Maçonnerie dans les pays anglo-saxons :

ANGLETERRE. — La Province de Durham a reçu récemment un grand nombre de documents anciens relatifs à la Maçonnerie dans le Durham. De très vieilles Loges y jouaient un rôle très actif, il y a 150 ans : *L'Industrie* n° 48 de Gateshead, le *Phenix* n° 94 de Sunderland, la *Palatine* n° 97 de Sunderland et le *Marquis de Granby* n° 124, de Durham. Des représentants de ces Loges furent chargés d'en créer de nouvelles par simples lettres d'autorisation.

ETATS-UNIS. — La *Loge de Saint-Andrew*, qui s'ouvrit à Boston en 1752 à la Taverne du Dragon Vert, est sans doute une des plus anciennes de cette ville. En 1760, elle obtint une charte de la *Grande Loge d'Ecosse*. Jusqu'à la prise de Boston par l'armée anglaise, elle continua ses travaux à la Taverne du Dragon Vert, fondant à son tour des Loges jusqu'à Charleston (Caroline du Sud). D'autres Loges fonctionnaient depuis 1733, mais celles-là, avec des chartes de la *Grande Loge d'Angleterre*, et une vraie rivalité existait entre elles. La plupart des Loges anglaises suivaient le parti anglais. La *Loge de Saint-Andrew* était révolutionnaire. Le Dr Joseph Warren, plus tard le général Warren, en faisait partie. Lui, Paul Rovere et d'autres de leurs coreligionnaires transformèrent *La Loge de Saint-Andrew* en la Loge des *Fils de la Liberté*. Les papiers de la *Loge Saint-Andrew* existent encore dans les archives de la *Grande Loge du Massachussets*. Il en résulte que c'est là que l'on décida la fameuse journée de Thé, et la nuit du soulèvement la Loge, faute de F. . . présents, dut sommeiller.

— Un périodique maçonnique des Etats-Unis nous apprend que le joyau que portait le Grand-Maitre de Virginie en 1777 est encore celui que porte officiellement le Grand-Maitre de cette juridiction et que la *Grande Loge de Virginie* vient d'ordonner de graver une inscription rappelant ce souvenir historique sur le joyau.

— En 1858, le F. . . Enoch T. Carson publia un moniteur du Rite ancien et accepté dans lequel il donna le récit que nous allons résumer de la fon-

dation des deux Conseils des Rites des Etats-Unis. Ce F. . . Carson était Grand Commandeur du Grand Consistoire et parfaitement à même d'être bien renseigné.

Le Suprême Conseil pour le 33^e degré, rapporte-t-il, s'ouvrit à Charleston le 31 mai 1801. Le premier Grand Commandeur fut un soldat de la Révolution, le colonel John Mitchell et le Rév. Frédérick Dalcho était son lieutenant.

Le Grand Consistoire du Rite Ecossais, 32^e, fut organisé à New-York en 1806. C'est le 5 août 1813 que fut constitué le Suprême Conseil du 33^e degré pour la juridiction septentrionale des Etats-Unis.

Toutes les tentatives faites pour placer à côté d'eux à New-York, et à la Nouvelle-Orléans, des Conseils Suprêmes irréguliers ont échoué.

— Une revue maçonnique des Etats-Unis raconte l'anecdote suivante :

Quand William Mac Kinley était président des Etats-Unis, les F. . . de la *Commanderie des Chevaliers du Temple de Californie* n^o 1 l'invitèrent en qualité de chevalier templier à une réunion à la Commanderie durant son séjour à San Francisco. L'invitation prit la forme d'une planche d'or de 4 sur 6 pouces. Le président Mac Kinley faisait grand cas de ce présent durant toute sa vie. A sa mort, des parents inattentifs laissèrent la planche passer aux mains d'un brocanteur qui ne s'en est désaisi que pour la forte somme. Cependant le F. . . John Wanamaker, de Philadelphie, a pu le donner, le 3 juin 1913, à la bibliothèque et au musée de la *Grande Loge de Pensylvanie*, où elle est placée à côté du tablier maçonnique donné par Lafayette à Washington et d'autres souvenirs maçonniques de prix.

FRANCE. — A propos d'une décision récente du Conseil municipal de Paris, qui a résolu la mise à l'alignement de la rue Saint-Claude, à l'angle du boulevard Beaumarchais, la *France antimaçonnique*, du 28 août dernier, constatait qu'une maison historique va disparaître. C'est celle qu'habitaient, au moment du procès du Collier, Cagliostro et sa femme Lorenza-Serafina Feliciani :

La maison s'élève 93, boulevard Beaumarchais, mais l'entrée principale est 5, rue Saint-Claude. De style Louis XIII, haute de 3 étages, elle comprend un corps de bâtiment principal, flanqué de deux ailes. Elle est précédée de deux cours qui, jadis, étaient plantées d'arbres. L'immeuble est aujourd'hui occupé en grande partie par de petits commerçants.

Quand Cagliostro vint s'y installer en 1785, l'hôtel appartenait à la marquise d'Orvillé. Le magicien le loua pour un fort bon prix. Il le meubla avec un luxe inouï, fit agrandir les écuries et les remises pour y placer d'admirables chevaux et de splendides carrosses. Et, bien entendu, il y eut un personnel domestique nombreux : maîtres-d'hôtel, chefs et cuisiniers, laquais, caméristes, valets de pied. On se précipita vers l'hôtel pour en admirer l'aménagement ; malades et quémailleurs accouraient : les uns espérant re-

cueillir quelque aumône d'un aussi richissime seigneur, les autres venant demander une consultation, une guérison même au grand savant, dont, d'après la rumeur publique, les cures étaient merveilleuses.

Ce fut bientôt boulevard Beaumarchais une ruée telle que le lieutenant de police dut faire établir un véritable service d'ordre. Pour approcher du maître, pour toucher ses vêtements, on se battait. Combien était heureux celui qui pouvait lui parler ! Il fallait faire agir ses relations, remuer ciel et terre, intéresser à son sort quelque seigneur bien en cour.

Et quand le maître avait daigné répondre à votre demande, il vous fallait quelquefois poser de longues heures dans l'antichambre avant d'être introduit auprès de lui.

...Mais Cagliostro devait connaître des jours sombres. Compromis avec sa femme dans l'affaire du Collier, celui qui aimait à se faire appeler le Magicien reçut l'ordre de quitter Paris et la France. Réfugié d'abord en Angleterre, il eut la funeste idée de se rendre en Italie ; il fut emprisonné pour la vie dans la geôle de San-Leone, au pays d'Urbino, tandis que Lorenza-Serafina Feliciani était pour toujours enfermée au couvent de Sainte-Apolline.

— La Revue de Lille (juillet 1913) a publié une étude de M. Louis Ducrocq sur *La Fraude maçonnique de la mort de Louis XVI*, vulgarisant les résultats de l'excellent travail publié par notre collaborateur Gustave Bord dans la *Revue de la Révolution* en 1885 :

Pour faire partie du tribunal que la Convention prétendait constituer, il fallait être 1^o âgé de 25 ans ; 2^o français ; 3^o avoir été inscrit comme représentant.

Or, parmi ceux qui votèrent la mort se trouve Saint-Just qui n'avait que vingt-trois ans et demie. Le journaliste Robert est belge, non naturalisé. Hourrier-Eloy, et Defestel, de la Somme ; Bertrand de l'Hosdiesnière, de l'Orne ; Lequinio du Morbihan ne sont pas inscrits comme députés. Voici, pour commencer, cinq votes illégaux à déduire. Ce n'est pas tout ; et c'est ici que la fraude éclate dans toute sa cynique grossièreté.

Les départements avaient nommé des *suppléants* chargés de voter pour les députés absents. Or, Lanthénas, député de la Haute-Loire vota comme représentant du Rhône-et-Loire, uniquement pour permettre à son suppléant de voter à sa place, s'attribuant ainsi deux voix au lieu d'une. Il y a pire : Barras, vota la mort comme suppléant de Dubois-Crancé, soi-disant député du Var. Or, Dubois-Crancé ne l'était pas encore, Barras fut donc ici suppléant d'un député qui n'existait pas. Les suppléants Pinet, de la Dordogne, et Monod du Doubs agirent de même. Enfin, Ducos, Salicetti et Garnier, qui s'étaient récusés comme juges, voyant que le résultat est douteux, arrivent voter la mort. Nous négligeons d'autres forfaitures ; car nous arrivons déjà au chiffre de quatorze suffrages illégaux.

Vergniaud a prononcé la condamnation à mort à *une voix* de majorité. La vérité, c'est que la Convention repoussa la mort *par treize voix* de majorité.

Mais de même que Louis XVI fut emprisonné au Temple, malgré la déci-

sion contraire de l'Assemblée Constituante, le malheureux roi sera exécuté, malgré la décision de la Convention. C'est qu'il mène tout alors, ce pouvoir maçonnique dont les membres, nous raconte Barruel, parcouraient Paris, lors de l'arrestation du roi, en s'écriant : « *Le roi est arrêté, tous les hommes sont maintenant libres et égaux ! Nous n'avons plus de secret ! Nos mystères sont accomplis ! La France n'est plus qu'une grande Loge ! Les Français sont tous Francs-Maçons et, l'univers entier le sera bientôt !* »

Lorsque la tête de Louis XVI tomba sous le couperet sanglant, un fanatique s'élança sur l'échafaud et, pris d'un sauvage délire, il aspergea du sang royal ceux qui étaient tout autour en s'écriant : « On vous a dit que le sang de Capet retomberait sur vos têtes ; eh bien, qu'il y retombe ! »

De même que le vœu sacrilège des Juifs au jugement de l'Homme-Dieu n'a été que trop exaucé, de même cette parodie maçonnique devait être suivie, pour notre pays, d'un terrible châtement.

Avant le crime du 21 Janvier 1793, la Franc-Maçonnerie avait promis que les Français seraient tous libres et égaux.

Le crime accompli, ils furent libres dans la mort, égaux sous le couteau de la guillotine.

— On lit dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 20 octobre 1913 :

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie. — Les documents nouveaux exhumés par M. B. Fabre ne prouvent assurément pas que Louis XVI ait été condamné, à Francfort, par la Franc-Maçonnerie ; mais ils établissent : 1^o généralement, que les *chefs attitrés* de la Maçonnerie n'en étaient pas les vrais chefs ; 2^o spécialement que le baron de Waldenfeld occupait, à Wetzlar, une situation maçonnique plus importante que le F. . . Abel, maître de cette Loge, puisque le premier est l'objet d'une fiche très significative, en vue d'un convent devenu historique, tandis que le second est purement et simplement négligé. Or, je dis que c'est là au moins *un commencement de fait nouveau*, justifiant une nouvelle et d'ailleurs très brève intervention dans cette polémique. A ceux qui douteraient de ces affirmations, je ne puis que renouveler le conseil de mon dernier article : Lisez et méditez le livre de M.-B. Fabre, que ses critiques eux-mêmes déclarent digne de tous les éloges. — J'ajoute volontiers : Lisez ensuite le compte rendu de M. G. Bord, dans la *Revue internationale des Sociétés secrètes* (compte rendu fort savant, comme tout ce qu'écrit M. Bord) et décidez vous-même, après cette double lecture, quel est celui des deux auteurs qui vous paraît avoir raison sur le point qui les divise : la véritable organisation (à simple ou double étage) de la Franc-Maçonnerie. Un écrivain sérieux ne demandant généralement qu'à être lu et opposé à ses contradicteurs, voilà certes une conclusion sans parti pris.

— Sous le titre *Bonaparte et la Maçonnerie*, on lit dans *La Vérité*, de Québec, du 27 septembre, l'intéressant article que voici :

On trouve dans la reproduction, par B. Fabre, des archives secrètes du

E. . . *Eques a capite Calcato*, des documents très révélateurs sur Napoléon Bonaparte.

D'artilleur devenu Empereur, grand conquérant, grand despote, couronné de gloire, couronné par le Pape, Bonaparte traîna le Pape en captivité après lui avoir volé Rome et ses Etats.

Un roi « Galant-homme », cinquante ans après, mettait le Pape en prison et lui volait aussi Rome. Celui-ci aussi fut couronné de gloire, après ce haut fait de bravoure. La Maçonnerie lui fabriqua cette gloire dont il ne reste qu'une statue héroï-grotesque, dressée en face du Vatican, à coups de millions pris dans la poche des pauvres Italiens.

Or, il se trouve que ce fut aussi la Maçonnerie qui fabriqua une forte partie de la gloire de Bonaparte.

Undes documents de l'*Eques* établit d'une façon définitive le Maçonisme du vainqueur du Pape. C'est une lettre du F. . . Pyron, — encore un chef inconnu des historiens profanes, doté des 33 degrés de la plus haute perfection « écossaise » — un des fondateurs du Gr. . . Or. . . d'Italie. Elle est adressée à l'*Eques*, en 1804, à propos d'une scission entre le Gr. . . Or. . . officiel, de France, sous la haute surveillance de Bonaparte, et le Rite *Ecossais*, dont on connaît les origines kabbaliques (constitué par dix Juifs, de 1764-1801, aux Etats-Unis). Voici un passage de cette lettre :

« Nous assemblâmes les « Princes Maçons » (les hauts grades « Ecossais ») dans la Loge de *Saint-Alexandre* d'Ecosse (sic), à Paris, ainsi que les V. . . et présidents des Loges et Chapitres et nous érigeâmes une « Grande Loge générale de France », du Rite *Ecossais*, ancien et accepté. J'en fus le Gr. . . Orateur. Les (FF. . .) *Ecossais*, en général, sont brutaux (sic) et nous devenions pour la *Judée moderne* (qualificatif de mépris de la « Judée ancienne », *Ecossaise*, à l'égard des FF. . . du G. . . Or. . . officiel) une puissance formidable, parce que notre Rite se propageait avec une rapidité étonnante... Nos batteries étaient en présence lorsque S. M. l'Empereur et Roy (sic) MEMBRE DE NOTRE RITE (« Judée ancienne », *Ecossaise*, Kabbalique) désira la réunion de ces deux rites en un seul corps maçonnique ».

Le F. . . Pyron devait savoir à quoi s'en tenir sur F. . . Bonaparte initié *Ecossais* en l'île de Malte, par des FF. . . *anglais*, après la prise de cette île, selon F. . . Clavel, historien maçonnique. Bonaparte était alors Consul. Or, l'initiation *Ecossaise* est, en Maçonnerie, une promotion. F. . . Bonaparte avait dû, peut-être quand il était simple officier d'artillerie, se faire maçonnifier dans les rangs inférieurs de la Maçonnerie *bleue*, avant que les FF. . . *anglais* de la Maçonnerie *rouge*, eussent prononcé sur le futur vaincu de Waterloo, le *dignus est intrare*.

Voilà une face bien peu connue, jusqu'ici, du Bonaparte du Consulat et de l'Empire, du Bonaparte du Concordat et de la prise de Rome. En grim pant de la basse à la haute Maçonnerie F. . . Bonaparte avait, secrètement, pris rang parmi les ennemis acharnés de la Papauté.

Cela jette une lumière toute nouvelle sur la gloire du F. . . Bonaparte, sur sa conduite à l'égard du Pape. En prenant Rome au Pape, en mettant la main sur le Pape, F. . . Bonaparte accomplissait, peut-être, un des serments qu'il dût prêter à Malte, en mains anglaises « *fraternelles* ».

Le « Corse aux cheveux plats » se faisait donc, lui, « Empereur des Français » le complice occulte de la conspiration ourdie, dès le XVIII^e siècle, par la haute et basse Maçonnerie, Impériale d'Angleterre, contre la Papauté coupable de l'avoir démasquée, *urbi et orbi*, en 1732, quinze ans après que le Kabbalisme *rose-croix* eut revêtu, à Londres, en une taverne, le vieux tablier des Maçons francs d'Angleterre, histoire de se donner, sous cette défroque, des airs de constructeurs de « Temples » !..

— *La Bastille* a retrouvé sur le sujet une curieuse et rare brochure, dont M. Louis Dasté publie un très intéressant extrait :

La brochure en question porte aux pages paires un texte italien et aux pages impaires sa traduction française dont voici le titre :

Extrait des premiers travaux de la Grande Loge Générale de l'Ordre Royal de la Franc-Maçonnerie (sic) Écoss. : au Rit Ancien et Accepté sous la dénomination de G. . . O. . . en Italie. — De l'Imprimerie du G. . . O. . . d'Italie — 5805.

Nous reviendrons, dit M. Dasté, sur ce document de premier ordre ; mais dès aujourd'hui, nous en donnons ces lignes essentielles :

...Il a été adressé au G. . . Arch. . . de l'U. . . l'invocation la plus religieuse sur la consécration de ce Temple mystérieux, implorant de sa toute-puissance qu'il répande sur nous, comme sur toute la Grande Famille Maçonnique, le feu sacré du génie de la bienfaisante humanité.

Après cette fervente prière, l'Orateur a proposé au Président de tirer un triple *houze* en faveur de Sa Majesté l'Empereur et Roi, comme F. . . et Protecteur de notre Ordre : « Grâces t'en soient rendues, a-t-il dit, par les plus hauts de nos membres mystérieux. Oh, *Napoleon !* ta philosophie nous garantit le *tolérantisme (sic)* de notre religion divine et naturelle ; cette pensée sublime par qui (*sic*) tu rends au peuple Maçon son antique existence, te méritera sa reconnaissance dans son Culte sacré, il fera (*sic*) des vœux à l'Être Suprême pour qu'il conserve à jamais à la G. . . Famille une tête aussi précieuse. Nous osons mettre à tes pieds les hommages de cet Atelier naissant, puisque c'est par toi que l'élite des Ouvriers dispersés vient avec confiance reprendre ses utiles travaux. Ils voient en toi le Père et l'Ami des Maçons. Chacun de nous est pénétré de tes hauts bienfaits, et c'est en nous rendant dignes de toi, que tu trouveras en nous des sujets fidèles, qui seront toujours prêts à un dévouement sans bornes pour ton Auguste Personne ».

Le plus vif enthousiasme a régné sur les Colonnes, et chacun des Membres se sont livrés (*sic*) pendant quelques instants aux acclamations les plus vives de *houze Napoleon, vivat* notre F. . . le G. . . *Napoleon !*

— *Le Nouvelliste*, de Vesoul (22 octobre 1913), évoque le souvenir du rôle de la Franc-Maçonnerie en 1870-1871 et cite une lettre que M. de Giers, l'homme d'État russe adressa jadis à M. Clarin de la Rive. En 1872, ce diplomate, alors ambassadeur

à Stockholm y causait dans un salon des causes de nos désastres :

Je ne voulais pas, dit-il, aborder le premier cette question délicate ; mais puisqu'elle est soulevée, je puis vous affirmer que je connais le rôle que joua la Franc-Maçonnerie dans cette guerre.

J'étais alors accrédité à Berne. Il y avait dans cette ville une agence parfaitement organisée et fonctionnant avec une précision toute prussienne, pour les informations concernant la répartition des troupes françaises, leurs déplacements, la quantité de munitions, de vivres, etc., et mille indications des plus infimes et détaillées que des officiers français, affiliés à la F. . M. ., communiquaient aux Loges, et ces renseignements transmis avec une rapidité prodigieuse, par dépêches chiffrées à l'agence prussienne maçonnique de Berne.

J'ai étudié à fond cette colossale organisation pour en faire un rapport détaillé à mon gouvernement.

C'était invraisemblable, n'est-ce pas ? Et cependant rien de plus vrai et du plus palpitant intérêt alors.

La nation française avait été, paraît-il, condamnée par la Haute-Maçonnerie internationale et ni meilleure organisation militaire, ni talents stratégiques, ni bravoure incontestable des troupes n'auraient matériellement pu triompher. C'était une guerre d'aveugles à voyants.

PORTUGAL. — L'importance maçonnique actuelle du Portugal a décidé une revue américaine à publier un rapide résumé de l'histoire du développement de la F. . M. . au pays de Camoens.

C'est par l'établissement d'une Loge anglaise à Lisbonne en 1735 que la Franc-Maçonnerie fut introduite en Portugal et les progrès des FF. . furent rapides. En 1743, un édit royal prohiba les manifestations de la Maçonnerie et des poursuites furent intentées contre les dénoncés, mais après l'expulsion des Jésuites (1761) les Loges se rouvrirent. Cette renaissance dura jusqu'en 1777, mais dès 1776, il y eut des poursuites pour Franc-Maçonnerie. Les délinquants s'échappèrent des prisons de Lisbonne, grâce aux efforts des Francs-Maçons de la Capitale. En 1792, la reine Isabelle ordonna au gouverneur de Madrid, de traduire tous les Francs-Maçons dans les prisons de l'Inquisition. Beaucoup s'enfuirent en Amérique où les Loges leur firent le plus cordial accueil. Néanmoins, il ne cessa pas d'y avoir des Loges plus ou moins clandestines à Lisbonne, Coïmbre et Oporto. Les navires de commerce contribuaient à cette survie et en 1797, on constate l'existence d'une Loge à bord du *Phoenix*. A cette époque, les FF. . portugais formèrent un comité de 6 membres qui organisa par tout le royaume une propagande considérable. *La Grande Loge de Portugal* fut créée entre 1800 et 1805. En 1834, il y avait en Portugal 3 grandes Loges, un Grand-Orient et une Grande Loge irlandaise provinciale. En 1869, toutes les organisations alors en activité se confondaient dans le *Grand-Orient Uni de Lusitanie* auquel adhérèrent en 1872 les quatre Loges irlandaises demeurées jusque-là indépendantes. Du

moins, elles se fusionnèrent en *Régénérations irlandaises*. 1883 vit un schisme briser l'unité maçonnique portugaise et en 1842 la *Grande Loge de Portugal* fit bande à part.

Juifs

STATISTIQUE. — On lit dans le *Devoir* du 1^{er} octobre 1913 :

Un annuaire juif, transmis récemment à M. le rabbin Glazer, de Montréal, évalue à onze ou douze millions le nombre de la population totale juive de l'univers. Rien qu'en Russie, il y en a près de cinq millions.

La nombreuse immigration d'origine russe venue au Canada depuis dix ans n'est pas sans nous en avoir amené quelques centaines de mille, à part les Juifs anglais, roumains, allemands, espagnols et portugais. L'un d'eux a dit que « le Canada est « la terre promise » des Juifs ».

Le Congrès Sioniste de Vienne. — Un article de M. B. Fernandez Miguel dans *El Imparcial* du 17 septembre fournit des renseignements fort intéressants sur le Congrès Sioniste de Vienne. L'auteur fait d'abord un historique rapide de la question et rappelle quelles objections les Juifs firent au plan du D^r Herzl.

Malgré cela, bien que nombre d'écrivains israélites aient résolument combattu ses idées et aient employé l'arme puissante du ridicule pour entraver sa propagande, de jour en jour les partisans du D^r Herzl ont vu leurs forces s'accroître. L'enthousiasme qui, gagnant du terrain, a organisé les congrès sionistes, tenus généralement dans la libre Suisse, refuge des révolutionnaires et des rêveurs et, cette année, au début de ce mois, le 11^e Congrès s'est réuni à Vienne, ville où l'antisémitisme prédominait depuis quelques lustres.

C'est là que se sont réunis 4.000 congressistes venus de tous les confins du monde, pour le plus grand bonheur des hôteliers et des propriétaires de cafés qui, en dix jours, ont pu « faire leur beurre », qui ont gagné au moins 500.000 pesetas et ont fini par exprimer le souhait que la capitale de l'Autriche soit choisie comme lieu de réunion du 12^e Congrès. Avec les années, les plans des Sionistes se sont modifiés et ont revêtu un caractère plus pratique. Le Congrès, dont la séance de clôture a eu lieu le 9 au soir, après que 5.000 juifs aient été, sur la tombe du D^r Herzl, rendre hommage à sa mémoire, est de tous celui qui a attiré le plus de participants. Parmi les 500 délégués, il y en avait qui représentaient le Turkestan et l'Angleterre, qui venaient d'Amsterdam et de l'Asie Mineure, de la Péninsule balkanique, de Russie, d'Afrique et même des Etats-Unis. Le titre à la célébrité de ce Congrès, ce sera d'avoir décidé la création, à Jérusalem, d'une Université juive, bien que ce projet ait été combattu comme coûteux par de nombreux membres de l'Alliance israélite universelle, préten-

dant qu'il serait fou de consacrer à sa réalisation les 4 à 5 millions de francs que l'Alliance recueille chaque année.

La proposition approuvée, on nomma une commission pour préparer la réalisation de l'idée. Alors l'enthousiasme des congressistes, et même de beaucoup de Juifs, adversaires du Sionisme, éclata et avant qu'on ne leva la séance, plusieurs assistants offrirent une somme globale de 400.000 francs. Les Congressistes ont l'espoir que l'Université de la Ville Sainte sera le boulevard du génie national juif, la boussole d'une nouvelle vie intellectuelle, le sanctuaire où l'on conservera l'histoire, la littérature, la science et les traditions d'Israël. La création de ce centre est d'autant plus opportune que les étudiants juifs, à l'exception d'un faible pourcentage, sont exclus des universités russes et que l'on soutient déjà qu'il conviendrait de ne pas les admettre dans les Universités d'Allemagne où ils vont chercher une culture supérieure.

Les Congressistes ne se sont pas bornés à discuter le projet de l'Université de Jérusalem. Ils ont adopté d'importantes décisions au sujet de la consolidation et du développement des relations qui existent entre les nombreuses colonies juives. Ils ont débattu des problèmes économiques et politiques, des questions de culture morale. Ils ont statué que l'hébreu resterait la langue officielle du peuple israélite, afin que cet idiome cesse d'être une langue morte et purement hiératique. Ils ont assisté à d'intéressantes conférences et à des fêtes qu'on peut appeler les appendices et les suppléments du Congrès, et ils ont affirmé de plus en plus la communauté de sentiments et d'idéals qui existent entre les congressistes. Représentations dramatiques en langue hébraïque, concerts où l'on exécuta les œuvres magistrales des Mendelssohn, des Bruch, des Sulzer et d'autres compositeurs juifs, chants populaires exécutés par des chœurs bien entraînés, conférence de Pilichowski sur l'art israélite, fête de gymnastique moderne à laquelle prirent part 1.400 jeunes Juifs, sur la Sport Platz, de Vienne, devant des milliers de curieux, tels furent les délassements offerts aux congressistes pendant leurs travaux.

L'attention du public fut également appelée, à juste titre, sur une exposition des Arts et Métiers de Jérusalem, la fameuse école de Bardet. On y admira les tapis, les broderies, les ornements de filigranes et une belle collection de livres rédigés en douze idiomes et qui comprend toutes les œuvres publiées au cours des dernières vingt années et qui ont de l'intérêt pour les Juifs. A l'occasion de cette brillante exposition, on commenta les déclarations faites par le comité exécutif relativement aux progrès de la colonie juive de Palestine, à l'augmentation de l'émigration et aux bons résultats de la propagande. Grâce à elle, les Sionistes sont nombreux dans les pays scandinaves, où il y a deux ans, il n'y en avait aucun, et les Sionistes russes apportent, chaque jour, avec plus de courage les persécutions dont ils sont l'objet, quoique le mouvement ne touche en rien aux intérêts moscovites.

A en juger par les allusions brèves et pleines de discrétion qu'a faites dans son discours d'inauguration, le président du Comité exécutif, le D^r Warbourg, et par les remarques de divers orateurs, au cours des débats, le Sionisme a aussi un plan politique pour le présent et des aspirations, qu'il n'avoue pas encore, pour l'avenir. Tous les Congressistes ont reconnu qu'il convenait de respecter la constitution de la Turquie et de coopérer à la reconstitution de l'Empire ottoman, et qu'il fallait faire connaître à tous les gouvernements de l'Europe le caractère, romantique au fond, du mouvement sioniste et la ferme intention des Israélites de respecter et d'obéir loyalement aux lois des pays qui sont leur patrie de fait, bien qu'ils ne soient pas la patrie idéale que célèbre le *Chant d'Espérance*, hymne, que durant quelques fêtes et quelques séances du Congrès, ont chanté à Vienne des chœurs nourris et fervents. Les Sionistes parviendront-ils de la sorte à transformer en réalité leurs aspirations, à créer une patrie grande et prospère ?

LE CRIME RITUEL. — Nous rangeons sous cette rubrique les principaux articles publiés sur cette question dans la presse au cours de ces mois derniers :

Tout d'abord, on a lu dans la *Libre Parole* du 30 septembre ces pages de son leader :

L'accusation de crime rituel a surtout le don de jeter les Juifs dans une rage indescriptible. Ils en imposent tellement par leurs clameurs, ils sont tellement maîtres de tout que les savants n'osent même pas discuter cette question qui constituerait cependant un sujet relativement nouveau et très intéressant à approfondir. Il y a là, au point de vue de l'atavisme, une étude physiologique très curieuse à traiter, en même temps qu'une page d'histoire très saisissante à écrire.

L'irritation particulière que cause aux Juifs cette question du meurtre rituel aurait une raison d'être si l'on prétendait que le meurtre rituel fait partie de la religion de Moïse, qu'il est ordonné ou approuvé par elle, si même on affirmait que les Juifs, maîtres de nos capitales et surtout de nos capitaux, se livrent à des sacrifices molochistes.

Nous n'avons jamais dit un mot de pareil et nous sommes même d'accord avec les écrivains juifs ou judaïsants pour constater les efforts énergiques faits par Moïse, par les Prophètes, par les représentants du sacerdoce juif, pour arracher les Hébreux aux pratiques abominables des peuples voisins, pour leur inspirer l'horreur du sang.

En réalité, l'existence de l'ancien Israël ne fut autre chose qu'une lutte perpétuelle entre le molochisme et le jéhovisme.

Nous sommes en face d'un peuple sémitique ; il a les instincts de sa race, le goût des voluptés sanglantes de Tyr, de Sidon, de Car-

thage ; il est incessamment attiré vers le hideux Moloch ; le Veau-d'Or n'est qu'une forme du Taureau sacré qu'on adorait en Phénicie.

C'est vers Moloch et vers Baal, dont le symbole est un âne, que les Juifs sont sans cesse attirés par l'attraction de la race. C'est contre Moloch et Baal que les Prophètes s'élèvent sans se lasser, avec une ardeur dans l'indignation, une violence dans le langage qui retentissent encore à travers les siècles. Après le déicide et la dispersion, quand les Prophètes qui guidaient jadis le peuple juif, qui s'exposaient à tous les dangers pour l'arracher à ses penchants sanguinaires, eurent disparu à jamais, le Juif revint à son type premier. Il se forma une secte, qu'on croit être celle des kabbalistes ou des kassadim, et qui offre une grande analogie avec les assassins du Vieux de la Montagne, les Thugs de l'Inde, les Skoptsis de Russie.

L'Orient a produit, produit encore et produira toujours de ces associations étranges, dont tous les membres sont unis par des liens mystérieux, garantis contre toute indiscretion par l'inviolable secret que les initiés se jurent entre eux, et il est incontestable que le crime rituel, s'il tend à devenir de plus en plus rare, n'a jamais disparu complètement.

Nous avons tous causé avec des Roumains qui ont été élevés à Paris, qui sont aussi Parisiens que nous et qui, chaque année, à l'époque de la Pâque juive, constatent des meurtres de ce genre commis sur leurs terres, presque sous leurs yeux. Les Sœurs de Charité, qui ont habité l'Orient, racontent partout qu'impuissantes à empêcher le crime ou à en obtenir la punition quand il a été commis, elles s'efforcent de le prévenir, en défendant aux enfants, dont elles ont la garde, de s'éloigner d'elles au moment de la Pâque juive. Des religieux éminents, étrangers à tout fanatisme, m'ont fait dix fois la même déclaration chez moi, en causant, sans l'ombre d'une hésitation...

Quand la justice s'en mêle, le Juif civilisé, habillé en homme du monde, banquier, sportsman, politicien, n'abandonne pas, d'ailleurs, ces frères attardés... Il se dit, dans les casinos joyeux, dans les châteaux magnifiques, au milieu des chasses dans lesquelles il se rencontre avec les grands seigneurs les plus qualifiés, que ses pères à lui aussi ont assisté jadis au fond d'un ghetto à des fêtes molochistes comme celle dont on parle... L'argent afflue et les recommandations se multiplient pour tirer d'embarras les Juifs de Galicie ou de Russie, qui sont, dans un monde transformé, restés fidèles aux traditions de la Pâque sanglante. On m'a raconté bien souvent qu'au moment du procès de Tisza Eszlar, en Hongrie, les envois d'argent, destinés à toutes les autorités du pays, arrivaient chaque jour par centaines de toutes les villes d'eaux à la mode.

Allons-nous assister, pour le crime rituel de Kief, à un sauvetage analogue ? On nous a écrit de Russie que la juiverie a convoqué à ses assises deux cents journalistes du monde entier, spécialement d'Europe et d'Amérique. Ceci nous laisse prévoir que la juiverie ne

reculera devant aucun sacrifice ni devant aucun moyen pour innocenter l'accusé.

Encore une fois, il n'y a pas à discuter ces questions dans l'état d'asservissement de la presse actuelle. Dites à un Russe : « Il paraît que vous avez chez vous une secte de Skoptsis qui se mutilent eux-mêmes dans une sorte de folie mystique ? » Il vous donnera les renseignements qu'il peut avoir. Parlez du crime rituel à un Juif, même appartenant à des milieux intelligents, il se mettra en fureur, il vous répondra : « Non, non, non ». Et, après lui, comme la vieille Rebecca, la marchande à la toilette dont je parlais plus haut, toute la presse répondra : « Non, non, non !... »

Edouard DRUMONT.

— Dans l'*Action française* du 15 octobre, M. Léon Daudet trouve sa meilleure veine pour situer le débat et en déterminer le terrain :

Ce qui est certain, c'est que le jeune Youtchinsky a été assassiné.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que les plaies des blessures ayant causé la mort avaient une disposition bizarre.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que la presse juive ou enjuivée, que les agences juives et le télégraphe juif fonctionnent dans cette affaire, comme au moment de l'affaire Dreyfus et de l'affaire Ferrer, avec un concert plus que suspect. L'article de Clemenceau, avant-hier, dans son *Homme Libre*, était, à ce point de vue, très significatif. Pour quiconque sait lire, Cornélius Géronte était en besogne commandée. La confusion naturelle de son esprit était augmentée par les ordres qu'il avait reçus. Le pauvre vieux, ne pourrait-on pas le laisser tranquille dans son bain ?

Ce que nous savons, c'est que la nation juive comprend une aristocratie et un plébe, entre lesquelles il y a peu de types intermédiaires. L'aristocratie juive s'est formée, au cours des migrations de ce peuple nomade, exclusivement par la réussite dans les opérations financières, depuis l'usure simple jusqu'aux formes compliquées du butin de Bourse. C'est dire qu'elle est fragile et sujette à régressions brusques. Sur une famille comme celle des Rothschild, par exemple, la civilisation est un vernis qui craque à la moindre pression. Au moment de l'affaire Dreyfus, certains membres de cette famille, ou mieux de cette tribu, que l'on croyait fort éloignés de la haine ethnique, se manifestèrent violemment antifrançais, alors que le clan « des Alphonse » gardait plus de modération. Les fils des juifs d'argent, devenus juifs de science et de laboratoire, se servirent alors de leur acquit scientifique, comme ils se seraient servis de couteaux sacrificateurs, contre le pays qui avait donné asile à leurs ancêtres et qui les avait enrichis. Un très remarquable médecin de mes amis me disait encore récemment : « Rappelez-vous qu'un antisémite ne doit jamais se remettre aux mains d'un chirurgien ou d'un médecin juif. La tentation

serait trop forte pour celui-ci ». Je n'avais nul besoin de l'avertissement, mais il me frappa dans la bouche de celui qui me le donnait et qui n'a aucune passion politique. De même, les fils de juifs d'argent devenus juifs de lettres témoignent, dans leurs rapports confraternels, d'une âpreté et d'une fourberie ou se retrouvent aisément les traits indélébiles de leur race. Le hideux juif William Busnach, qui était jovial mais cynique, racontait volontiers qu'il lui arrivait de se traiter lui-même de « sale juif », quand il se prenait sur le fait d'un réflexe du ghetto. Marcel Schwob, dans ses moments d'expansion, faisait des confidences analogues. Il n'y a pas un juif intelligent et civilisé qui ne sache et qui n'avoue dans l'intimité qu'il charrie dans son sang des ferments bizarres, typiques et qui l'étonnent lui-même, quand ils passent soudain dans le jet lumineux de sa conscience. Le juif plongé dans la société non juive ne dit pas comme le monsieur naïf : « C'est drôle, les autres ». Il dit en se regardant, avec quelque mélancolie : « Comme je suis différent des autres ! »

Schopenhauer disait — et Drumont a maintes fois cité ce mot — que « ce qui caractérise le juif, c'est l'absence complète de « *verecundia* ». En français, de respect humain. Je dirais plus volontiers : le juif, même civilisé, a trois penchants : l'indiscrétion, la perversion sexuelle et la trahison. Je laisse de côté l'indiscrétion, qui rend tout rapport avec les meilleurs des juifs rapidement insupportable, par leur intrusion perpétuelle dans les chambres discrètes de la vie morale. Alors que le grand charme des Français et des Anglais d'un certain niveau social, c'est leur admirable discrétion en amitié : jamais une question, jamais une remarque sur l'intime et ses dépendances, telle est la règle... Je laisse aussi de côté la trahison qui est vraisemblablement chez le juif un caractère ethnique acquis par le long usage de la vie à cheval sur plusieurs nationalités. L'excuse du sémite est qu'il ne sait plus bien où est son devoir d'hôte, ni qui il sert ou dessert. Campé en France, avec des parents et des intérêts à Berlin, à Vienne, ou réciproquement, bilingue à fond quand il n'est pas polyglotte, il ne traduit pas les mots d'honneur, de patrie, de sacrifice dans la même acception où nous les éprouvons. Ils demeurent pour lui des vocables. Ils ne sont pas, ils ne seront jamais des éléments figurés de son sang.

J'arrive à la perversion sexuelle. Elle n'est certes pas l'apanage exclusif du juif. Mais elle affecte chez lui une constance et un tour particulier dont témoigne toute sa littérature. Sa peureuse brutalité est sexuelle. Le luisant de son œil, sa lippe classique ne le sont pas moins. Prenez les « héros », si typiques à ce point de vue, du théâtre d'un Henri Bernstein. Ils n'ont qu'une préoccupation, une seule, exclusive et dominatrice. Quels que soient leurs noms et leurs déguisements, ils demeurent des orientaux hallucinés, hébétés par un songe morbide. Ces animaux à face humaine oscillent avec monotonie de l'obscénité à la soif de l'or, et le jeu n'a l'air chez eux que d'une dérivation de la luxure. Ils ne parlent pas ; ils beuglent ou ils halè-

tent, et quand ils minaudent, quand ils marivaudent, quand ils parfument le bouc, c'est pire que tout. Prenez les romans de Catulle Mendès, ses contes, ceux d'un Charles-Henri Hirsch, qui ne manquent pas d'intensité, c'est la même chose. Je n'insiste pas autrement. Il y aurait une thèse bien intéressante à écrire sur cette forme de la névrose juive, que Charcot n'a fait qu'effleurer dans ses fameuses leçons de la Salpêtrière. Mais il y faudrait la puissante et sagace analyse d'un Jules Soury.

Si, j'insiste là-dessus, c'est parce que l'obsession sexuelle est un des ressorts importants, est le ressort le plus important de la criminalité. Chose remarquable, les lettres anonymes qu'écrivent les juifs, — reconnaissables aux circonstances dans lesquelles elles sont écrites et à certaines fautes de français d'un tour spécial, — présentent invariablement ce double caractère. C'est encore là un rapprochement curieux. Quand la haine s'allume dans l'esprit du juif, elle prend tout de suite un tour demi-sanglant, demi-sexuel. Ce n'est pas leur Talmud qui le leur ordonne, soit. Mais il émane des cellules nerveuses héréditairement transmises, — immortellement, dirait Weissmann, — des ordres plus impératifs et plus sauvages que ceux de ce livre sacré. Chaque race a son rêve, que traduisent ses poètes, ses penseurs et ses actes. Le rêve du juif est malsain, obscène et spontanément cruel. Voilà le fait. Heureusement pour lui, sa lâcheté naturelle le refrène souvent.

Ceci étant posé, quant aux juifs dits civilisés, vous devinez ce qu'il peut en être quant à la plèbe juive, quant à cette tourbe sans nom qui pullule dans les ghettos des grandes villes d'Europe, à Londres, à Francfort, à Amsterdam, à Venise, à Paris, à Varsovie et ailleurs. Pour nous en tenir à Paris, allez faire un petit tour dans ce quatrième arrondissement où grouille une population grasseuse et vermineuse de circoncis venus de partout, et vous m'en direz des nouvelles. Dans une infâme promiscuité, plus puante que celle des pires bohémiens, foisonnent et tapagent au milieu de détritibus, des êtres comparables aux yahous de Swift, qui s'épient, se tiraillent, se crèpent le chignon et se volent entre eux. Les gargottes excrémentielles s'ouvrent sur des menus en hébreu, sur des tables où courent des poux d'Orient, pareils à de petits crustacés rebondis. Des vieilles, couvertes d'oripeaux éclatants, vociférant le youddisch d'une voix aigre, qui rappelle celle d'Arthur Meyer en colère, font cuire, telles des sorcières, d'effroyables brouets. J'ai vu là-dedans un homme, si l'on peut appeler cela un homme, châtier sa compagne en lui griffant le visage, en lui arrachant les cheveux ! Cela à un ou deux kilomètres des magnifiques hôtels, où d'autres juifs « bariziens » et même « très bariziens », — voir les mondanités du *Gaulois*, — dégustent la *Frankfurter Zeitung*, en attendant leurs invités et comptent les miettes du kugelhof, afin que leurs domestiques ne les mangent pas en cachette. Spontanément, alors que rien ne les y contraignait, que nulle chaîne ne barrait leur domaine, qu'aucun édit de police ne les parquait dans leur fu-

mier, les hébreux du quatrième arrondissement ont reconstitué un ghetto à Paris que je recommande aux cinématographes et aussi aux hygiénistes. Un de ces quatre étés, il sortira de cette immonde sentine une petite épidémie qui se portera bien. Mais M. Mesureur est bien trop dévoué au peuple d'Israël pour jamais déranger ces honorables habitants dans le magna fecaloïde où ils se complaisent. Je voulais simplement signaler à mes lecteurs ce quartier général des juifs de première occupation, qui est une des curiosités de la grande ville.

Il n'est pas besoin d'aller à Kief. Les plus basses superstitions sanglantes se déchaineraient dans un pareil milieu qu'il ne faudrait nullement s'en étonner.

— Le 22 octobre, nouvel article de M. Léon Daudet : *Le Crime de Kief et la fureur juive*. Laisant de côté les pages de personnalités, nous en citerons ici la partie que l'on jugera, dans quelques semaines peut-être, prophétique :

Je dois signaler aux juifs ce détail, leur système de défensive offensive, aussitôt que leur communauté est menacée, commence à être très connu en France. On sait, par expérience, qu'ils faussent et truquent et maquillent à la fois les témoignages et les comptes rendus d'audience. En conséquence, l'attention est éveillée sur leur **reaction ethnique**, quand aux révélations du procès de Kief, au moins autant que sur ces révélations elles-mêmes. Je ne sais quelle est l'attitude du peuple russe vis-à-vis de leurs criminelles manigances. Mais chez nous, ils sont observés, tenu à l'œil. C'est un grand progrès sur ce qui se passait en France, il y a seize et dix-sept ans, alors que des organes nationalistes antidreyfusards acceptaient avec naïveté les fables et bourdes que leur glissaient en douceur les meneurs juifs de l'Affaire Dreyfus, et que ces mêmes meneurs réfutaient ensuite, en connaissance de cause et à grand fracas. Je crois bien que le coup de l'homme de paille, le coup d'ESTERHAZY ne prendrait plus du tout chez nous. Je suis intimement convaincu que les fameuses affiches de l'Action Française de 1906, qui furent tellement lues et commentées sur les murs de Paris, sont pour beaucoup dans ce résultat. Rédigées par des techniciens de l'Affaire, ne retenant que le fait certain, que le document authentique, ne craignant pas d'être longues et explicites, — contrairement à cette erreur des libéraux et des conservateurs qui veulent que l'affiche soit un cri vague, — ces affiches exemplaires ont créé un état d'esprit nouveau dont nous bénéficions aujourd'hui.

J'entends bien qu'il y aura toujours, ici et là, quelques poires et que ces poires tomberont dans les panneaux d'Israël. Mais elles y tomberont isolément, au milieu de la méfiance générale. Ce seront des cas sporadiques de crédulité. Ce ne sera pas une épidémie de

jobardisme. Il a poussé au peuple français un sens critique vis-à-vis du peuple juif.

Visiblement, comme nous le disions hier, toute cette mobilisation juive autour du prétoire de Kief, vise à préparer en Russie un mouvement révolutionnaire comparable à celui qui avorta en 1905. C'est un prélude de guerre civile fomentée par la race ennemie qui cherche à briser, avec la monarchie russe, la digue qui s'oppose encore à l'inondation de l'Europe par un flot important de la pouillierie sémitique orientale. La cause de la civilisation est ainsi directement intéressée à l'avortement de ce plan sauvage. C'est une très grosse partie qui se joue. Charles Maurras, il y a quelque temps, avait démontré, comme il sait le faire, ce rôle de rempart et de filtrant joué par le peuple russe dans l'Europe contemporaine, et son article avait alors produit jusqu'en Russie une impression très vive, dont nous avons eu les échos. Le crime de Kief donne à ces considérations une actualité nouvelle.

— On lit dans l'*Action française* du 22 octobre :

Un ami dévoué de l'*Action française* transcrit, à l'intention de nos lecteurs, ces passages du Bernard Lazare de l'*Antisémitisme, son histoire et ses causes*. On fera bien de les verser précieusement au dossier du procès de Kief. Entremêlés de dénégations embarrassées, il y a des aveux de poids :

... « Comment les Juifs dont les livres mosaïstes protestent de l'horreur du sang, ont-ils à en pâtir et pâtissent-ils encore d'une telle croyance ?... (p. 352)... Il faudrait montrer, (p. 352) comme l'a fait M. Deltzsch en Allemagne, que nul livre hébraïque, tamulique ou cabbalistique, ne contient la prescription du meurtre rituel, ce qui fit déjà Wagenseil. On prouverait ainsi, et on a prouvé que la religion juive ne demande pas le sang, mais aura-t-on prouvé ainsi que jamais aucun juif n'en versa ? Non certes, et assurément, pendant le moyen-âge, il dut y avoir des Juifs meurtriers, des Juifs que les avanies, les persécutions poussaient à la vengeance et à l'assassinat de leurs persécuteurs ou de leurs enfants même... (p. 353).

— Ces préventions, souvent justifiées, contre les juifs adonnés aux pratiques magiques. En effet, au moyen-âge, le juif fut considéré par le peuple comme le magicien par excellence ; en réalité, certains juifs se livrèrent à la magie : on trouve beaucoup de formules d'exorcisme dans le Talmud, et la démonologie talmudique et cabbalistique est très compliquée. Or, on sait la place que le sang occupa toujours dans les opérations de sorcellerie... (p. 354). Il est fort probable, certain même, que des Juifs magiciens durent immoler des enfants : de là, la formation de la légende du sacrifice rituel... (p. 355). »

Cette légende était donc fondée sur l'histoire ?

... « On cherche obstinément des textes talmudiques et cabbalisti-

ques qui puissent justifier de telles assertions. Or, ces recherches n'ont abouti que par suite de fausses interprétations, comme au moyen-âge, ou de falsifications semblables à celles récentes du docteur Rohling que M. Delitzch a démenties. Donc, quels que soient les faits énoncés, ils ne peuvent prouver que, chez les Juifs, le meurtre des enfants ait été ou soit encore rituel, pas plus que les actes du maréchal de Raiz et des prêtres sacrilèges, qui célèbrent la messe noire, ne signifient que l'Eglise recommande dans ses livres l'assassinat et les sacrifices humains (p. 356). »

Puis, tout en écartant les Juifs du nombre de ces sectes « des Juifs font-ils partie de semblables associations ? Rien ne permet de l'affirmer », Lazare se demande : « Existe-t-il encore, dans les pays orientaux, quelques sectes où l'on pratique de telles coutumes ? » Et il répond : « C'est possible ». En laissant planer les soupçons sur les sectes voisines, Lazare espérait-il dégager Israël ? Pour qui sait l'état d'abjection où sont tombés les Juifs de Russie et de Pologne, il est difficile d'admettre que des pratiques criminelles, encore en usage chez telles et telles communautés d'Orient, n'aient pas cours chez ces Juifs, qui représentent, dans le monde moderne, le dernier étage de la barbarie.

— Dans une étude sur le meurtre rituel chez les Juifs, publiée à propos du Procès de Kieff par la *Croix* (23 octobre 1913), on lit ce qui suit :

Il faut bien le reconnaître : les adversaires du crime rituel — ceux qui nient son existence — n'apportent aucune preuve décisive. S'il y a des préjugés d'ignorants, il y a des préjugés, non moins risibles, de savants, d'hommes du monde et d'esprits critiques. Ces derniers sont peut-être les pires de tous, car ils en imposent. Le sourire de Mgr Duchesne ne résout rien, pas plus que les citations insuffisantes de M. l'abbé Vacandard. On a l'impression, purement psychologique, qu'avant d'écrire, leur siège était fait. Un témoignage qui vaut bien celui de ces deux autorités, c'est celui de Bernard Lazare, le très Juif Bernard Lazare, le metteur en scène de l'affaire Dreyfus, le familier de toutes les juiveries d'Orient. Dans l'intimité, Bernard Lazare, admettait, sans feinte, l'existence du crime rituel chez ses compatriotes qu'il aimait tant.

D'abord, il faut s'entendre sur la définition même du crime rituel. Beaucoup ont triomphé en la subtilisant. C'est le cas de M. Vacandard. Il tire un parti extrême du mot *rituel*. Il semblerait, à le lire, que tant qu'on n'aura pas trouvé, dans les recueils officiels de la liturgie israélite, la description exacte de la sanglante cérémonie, tant qu'on n'aura pas déniché, dans quelque Talmud de Babylone, ou d'ailleurs, la prescription exacte du forfait, on n'ait pas le droit de parler de crime rituel. Il y a là un abus verbal caractéristique où tombent souvent les hommes d'étude. Habitué à manier les termes,

ils jouent de la définition et s'arrangent de manière, dès le principe, à la faire trop vaste pour l'objet qu'elle doit recouvrir.

Il serait peut-être sage d'afficher moins d'ambition ; on peut se contenter d'un crime rituel moins tapageur. Si l'on nous affirmait aujourd'hui que de pieux rabbins, que de riches israélites de Paris, par exemple, M. de Rothschild, se réunissent en catimini pour saigner, à l'occasion de la Pâque ou du Yômkipour, quelque petit Français de Plaisance ou de la Roquette, nous ne croirions pas un mot de cette histoire. Si l'on nous dit, par contre, que dans un ghetto sordide de Hongrie, de Roumanie ou de Pologne, des Juifs fanatiques et superstitieux, comme il y en a là-bas par centaines, ont massacré un enfant chrétien, en haine de sa foi, à l'occasion d'une de leurs fêtes, et dans un but magique, vaguement rattaché aux pratiques israélites officielles, suffisamment relié à elles, néanmoins pour qu'on puisse parler de *ritualisme*, il est scientifique *a priori*, et il est sensé de ne pas sourire. Les rabbins signataires de la protestation, contre le procès du Juif Beilis, ont tort de se solidariser à ce point avec leur compatriote. Si, par hasard, il ressortait des débats que l'accusé est indubitablement coupable, des esprits téméraires — il n'en manque pas chez les Antisémites — accuseraient aussitôt des dernières igoominies, les personnalités israélites les plus respectables. L'argument principal, allégué contre l'affaire de Kief, est qu'il n'y a jamais eu de crime rituel. Donc que Beilis est innocent. Que penser d'une pareille attitude ?

— Dans son numéro du 20 octobre 1913, le *Risveglio*, de Fiume, rappelle, à propos du procès de Kieff, d'intéressants souvenirs relatifs au procès de Tisza-Eszlar. En voici la traduction :

En 1891, pendant une séance du Parlement de Vienne, le député Schneider, ayant pris la parole au sujet du meurtre rituel de Polna, passa en revue les homicides rituels des temps modernes, et à propos du crime de Tisza-Eszlar, il fit les déclarations suivantes :

« Aujourd'hui l'accusé est mort, et rien ne m'empêche de faire connaître comment sa mise en liberté fut obtenue. Le ministre, Comte Andrassy, interrogé par une personne, s'il croyait que l'assassinat de Tisza-Eszlar fût un crime rituel, répondit : « Sans le moindre doute, le fait a été prouvé jusqu'à l'évidence, et personne ne saurait en discuter ». Et comme on lui demandait pourquoi l'assassin avait été mis en liberté, il répondit : « Le lendemain de la condamnation, le peuple aurait probablement massacré vingt mille Juifs, et alors, à qui voulez-vous que nous demandions de l'argent, si ce n'est aux Juifs ? » C'est, poursuivit le député Schneider, une réponse bien propre à caractériser un ministre hongrois, et qui donne l'explication de l'acquiescement de l'accusé, dans l'affaire de Tisza-Eszlar. Ce langage fit naître des rumeurs sur certains bancs de la gauche, où on se mit à crier : « Les noms ! A qui Andrassy a-t-il dit cela ? »

Alors le Prince Louis de Lichtenstein se leva et dit : « C'est à moi-même. »

On s'imagine la piteuse retraite et le désappointement des députés de la gauche, qui avaient organisé ce *boucan*, en faveur de leurs protégés et avaient obtenu un résultat aussi contraire à celui qu'ils en attendaient.

— Citons la conclusion d'un excellent article de M. Copin-Albancelli dans la *Bastille* du 18 octobre :

En réalité, la protestation des sept cents rabbins ne prouve absolument rien, même en admettant que tous, sans aucune exception, soient de la plus complète bonne foi. Elle ne prouve pas plus que ne prouverait l'affirmation de sept cents apprentis francs-maçons, ou de sept cents compagnons, ou de sept cents maîtres, ou même de sept cents rose-croix, sur ce qui peut se passer dans les ateliers des kadosch, ou dans ceux des maçons du 31^e, du 32^e ou du 33^e degré.

— On lit dans le *Rappel* du 12 octobre 1913 :

On nous communique la déclaration suivante :

« PARIS, 10 octobre. — Au moment où s'ouvre en Russie un procès de prétendu meurtre rituel, qui reproduit l'accusation portée déjà par les païens contre les premiers chrétiens, et dont des milliers de Juifs ont été victimes au moyen-âge, nous avons le devoir de protester de la façon la plus énergique, contre une légende jugée sans aucun fondement, par les sommités des différentes Eglises, par les savants et les hommes les plus considérables de tous les pays.

« Nous n'estimons pas de la dignité du judaïsme, de le défendre contre une accusation, que démentent les prescriptions les plus formelles de notre religion, nos traditions, nos sentiments et toute l'Histoire ; mais nous devons dénoncer devant le monde civilisé et stigmatiser cette tentative de ressusciter une calomnie, mille fois confondue, qui est une insulte grossière à la vérité, et contraire à une religion qui, la première, a proclamé l'inviolabilité de la personnalité humaine et doté le monde du précepte saint de l'amour du prochain.

« Pour le rabbinat français :

« Le grand-rabbin de France, A. LÉVY. »

— La Ligue des Droits de l'Homme, de concert avec les groupes du « Bound » à Paris, a organisé pour le 17 octobre, à huit heures et demie, salle Wagram, un grand meeting de protestation au sujet du procès Beilis à Kieff.

A ce meeting ont pris la parole MM. Litvac (du Bound), Kartoff (du parti social-démocrate russe), Roubanovitch (du parti

social-démocrate russe), Dubreuilh, Francis de {Pressensé Jean, Jaurès.

A la fin de la séance, on vota un ordre du jour de protestation contre le procès de Beilis.

— C'est à qui des journaux avancés donnera en faveur de Beilis. Témoin les extraits suivants :

De l'Homme Libre (15 octobre) :

Les meurtres rituels, ou leur symbole, se sont prolongés plus ou moins tard, dans les cultes plus raffinés, sortis de conceptions supérieures. Les sacrifices d'Abraham, de Jephthé, d'Agamemmon, comme d'Iphigénie même en Tauride, ne sont que le retentissement légendaire d'états antérieurs, dont les éléments échappent à l'enquête. Le christianisme lui-même ne repose-t-il pas sur un sacrifice dont la mémoire est quotidiennement célébrée en des rites symboliques, d'un rachat par le sang ? Meurtre, non rituel, d'un innocent, comme il s'en est tant vu, comme il s'en verra tant encore, puisque le progrès de l'idée de justice est si lent aux profondeurs troublées du pauvre cœur humain. Meurtre, à la charge, cette fois, du culte ennemi — bien propre à susciter les passions furieuses de ceux qui, dans l'appel aux sanglantes représailles des foules, trouvaient un pieux réconfort. — Georges CLEMENCEAU.

De la Petite République (15 octobre) :

Un antisémite notoire, un organisateur de pogroms, réussit ce tour de force d'échafauder, autour de cette affaire criminelle, un invraisemblable roman. Pour lui, il s'agit d'un meurtre rituel juïque, et la malheureuse victime aurait été offerte en holocauste à un Jéhovah sanguinaire, dont les autels seraient dressés dans quelque sombre caverne !

De l'Aurore (15 octobre) :

Le procès de Kief est beaucoup plus qu'un procès criminel. C'est un procès de races. Tous les Juifs de Russie sont visés dans la personne de l'accusé Beilis. Rien n'est moins prouvé que le crime rituel. Des milliers d'Israélites ont été massacrés, au Moyen-Age, pour avoir été accusés de meurtre, dans les mêmes circonstances, que celles qui entourent la mort du jeune garçon de Kief. Un seul de ces malheureux était-il coupable ? Le crime rituel a-t-il jamais existé, autre part que dans l'imagination des féroces ennemis des Juifs ? — Maxime VUILLAUME.

— L'immixtion de la presse européenne dans les affaires intérieures d'un pays, chaque fois que quelque grand accusé appar-

tient à Israel, comme Dreyfus, ou aux partis de Révolution déchainés ou encouragés par Israel, comme Ferrer, est un fait significatif. Il en est un autre qui mérite d'être relevé. C'est l'appui plus ou moins réfléchi donné dans ces occasions par certains catholiques à la Secte internationale.

On est sûr, toutes les fois que la Juiverie traverse une passe difficile pour elle, écrit la *Vigie*, du 23 octobre 1913, de voir surgir quelque haut personnage catholique qui, poussé par un sentiment de pitié, vient témoigner qu'on calomme les Juifs. C'est ainsi que, la semaine dernière, les journaux juifs et judaisants publiaient à l'envi cette lettre que le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, aurait adressée au grand rabbin de Londres :

« Je regrette d'apprendre que l'accusation de meurtre rituel vient de renaitre en Russie. Comme vous savez, l'Eglise catholique, autant que j'en suis instruit, a toujours reconnu que cette accusation n'a aucun fondement dans la foi religieuse, ni dans les pratiques du peuple juif. J'ai confiance que ce sera bientôt universellement reconnu, et que le crime qui a été commis ne sera pas attribué à des motifs qui n'existent pas en réalité.

« Veuillez me croire votre fidèle, « FRANÇOIS, card. BOURNE. »

Comme l'a très bien montré l'Agence internationale *Roma*, à supposer cette lettre authentique, la bonne foi de Son Eminence a été certainement surprise :

En effet, l'Eglise catholique a si peu nié l'existence du crime rituel dans les pratiques du peuple Juif, qu'elle a canonisé, comme martyr, l'enfant saint Simon de Trente, massacré par des Juifs de cette ville, à l'occasion des Pâques dans l'année 1475. Sa fête se célèbre le 25 mars, jour de son martyre. C'est la seule façon par laquelle l'Eglise catholique pouvait s'intéresser à la question, car évidemment celle-ci n'entre pas directement dans la sphère des déclarations ecclésiastiques.

Le fait du meurtre rituel est une question purement historique. Elle peut ne pas avoir de fondement « dans la foi religieuse, ni dans les pratiques du peuple juif » si par « pratiques », on entend les pratiques officielles ou habituelles, et être pourtant un fait historiquement vrai. L'Eglise catholique n'a jamais eu à se poser la question du « fondement » du crime rituel, car cette question n'entre pas dans son ministère, pas plus que la question : quel est le « fondement » de la haine musulmane contre les chrétiens, haine qui n'a pas de fondement dans le Coran. Sur le terrain historique, l'Eglise s'est retrouvée à propos d'un enfant de deux ans, massacré à Trente par des Juifs pour le crime rituel des Pâques : elle a canonisé le petit martyr. C'est tout, mais c'est assez.

— Sous le titre *Les Livres juifs et le crime rituel*, on lit dans le *Journal des Débats*, du 29 octobre 1913, l'article suivant :

Le procès, qui se déroule actuellement à Kief, remet en question le problème moral des lois juviques. Les partisans du crime rituel ont toujours prétendu appuyer leurs affirmations sur le Talmud et la Cabale. Les Juifs auraient des livres secrets, et parmi ceux-ci le *Schulchan-Aruch*, qui prescrivent l'immolation du sang chrétien. Récemment encore, on faisait reposer l'accusation criminelle sur cette affirmation que le *Zohar* qui est le livre par excellence de la Cabale, contient les preuves indéniables relatives au forfait que justifieraient les traditions rabbiniques. Les gens impartiaux, qui ignorent la langue que les rabbins, peuvent de mieux en mieux contrôler la valeur des déclarations antisémitiques. En admettant que le *Zohar* soit resté la propriété des Juifs, ce qui n'est pourtant pas exact depuis plusieurs siècles, tous ceux que la tradition orale des Hébreux intéresse peuvent le lire aujourd'hui. Il est intégralement traduit depuis quelques années. Cet immense travail est dû à une sommité hébraisante du monde chrétien, Jean de Pauly. Et c'est à une initiative privée catholique qu'on doit sa publication. Cependant le *Schulchan-Aruch* est un livre qu'on dresse en épouvantail, plus sombre encore, s'il est possible, que le Talmud. Il appartiendrait au nombre de ces ouvrages dits ésotériques, c'est-à-dire que les Juifs soustrayaient à la curiosité des chrétiens. On compte pourtant au moins cent soixante-quinze éditions du *Schulchan-Aruch*. Qu'est au juste ce livre ? De tous temps les Juifs ont cherché à établir un code ayant pour eux force de loi en matière de jurisprudence civile et criminelle. Or, le *Schulchan-Aruch* — ce qui signifie « la table servie » — est actuellement le code en vigueur. C'est le compendium de la loi orale, établi d'après un code précédent, *Arba Turim*, les « quatre ordres ». Rédigé au quinzième siècle par les rabbins Karo et Isserlès, il se compose de quatre parties. La première concerne la vie familiale et religieuse, la seconde est le code du rituel, la troisième est le code civil et pénal, enfin la quatrième le code du mariage.

Le renom de tragique mystère a été tel pour le *Schulchan-Aruch* qu'en 1896, détail peu connu maintenant, des pétitions furent à maintes reprises déposées sur le bureau des Parlements d'Allemagne, en Saxe, notamment, pour demander aux députés de voter la somme nécessaire à la traduction et à la publication de tous les livres de la loi judaïque, des livres ésotériques et particulièrement de ce fameux *Schulchan-Aruch*, y compris ses commentaires. Les pétitionnaires justifiaient leur demande par cet argument que les législations chrétienne et juive sont contradictoires et que l'ignorance de ces livres engendre les conflits entre Sémites et Antisémites. Enfin l'on demandait que des juges non Juifs fussent chargés d'examiner si le « code secret » des lois judaïques n'est pas dangereux pour l'État.

La commission de la première Chambre de Saxe remit un rapport

défavorable à la pétition. Le rapporteur arguait de la dépense et jugeait que le nombre d'éditions du *Schulchan-Aruch* en faisait un ouvrage très répandu et qu'en définitive son caractère secret n'existait que pour ceux qui ne savent pas la langue rabbinique. Le comte de Lippe combattit ces conclusions et l'évêque Wahl appuya la motion de son collègue. La majorité de la Chambre se rallia aux conclusions du rapporteur. La pétition fut donc repoussée.

Cette même année précisément, Jean de Pauly, encouragé par l'empereur actuel de Russie, publiait le *Code civil et pénal du Judaïsme*. Nicolas II, alors tsarevitch, donnait, par l'intermédiaire de son aide de camp, le prince Danilovitch, un intéressant motif pour expliquer que ce code n'avait jamais été traduit : « L'Église, et surtout l'Église orthodoxe, écrivait-il, s'était longtemps opposée à approuver les traductions d'ouvrages hérétiques, et c'est très probablement à cause de cette opposition ecclésiastique que le code juif n'a jamais été traduit ». Le même hébraïsant a traduit le *Schulchan-Aruch* (Iore Déà) en allemand, labeur qui lui valut l'admiration du monde savant, juif et chrétien. Enfin, cet auteur, en collaboration avec A. Neviasky, a donné une version française du rituel du judaïsme, accompagnée de notes et remarques de tous les commentateurs. Depuis la mort de Jean de Pauly, en 1903, l'édition a été continuée. On peut donc de moins en moins parler de « livres secrets » chez les Juifs. — PAUL VULLIAUD.

— *La Gazette de Liège* (31 octobre 1913), pour des raisons qu'elle n'explique pas, a cru devoir accueillir l'article suivant :

Bien des lecteurs de la *Gazette de Liège* se souviendront du moment où fut révélée la colossale mystification de Léo Taxil, la trop fameuse question de Diana Vaughan. Nombre de catholiques y avaient cru et furent consternés de voir comment ils avaient été bernés. Cependant ils étaient fort excusables puisque rien ne les avait prévenus contre ces inventions. Tout autre est le cas de certains journaux français qui, en ce moment, profitent du procès de Kief, pour ramener au jour une autre fable, celle des meurtres rituels de la liturgie Judaique. On ne comprend pas très bien la mentalité des catholiques, qui viennent répéter cette légende devant le public, puisque divers Papes ont affirmé, dans des écrits officiels, l'inexistence des meurtres rituels Israélites. Ce sont Innocent IV, Grégoire X, Martin V et le fameux reserit que le cardinal Ganganelli (plus tard le Pape Clément XIV) adressa à Paul II. A ces témoignages, il faut ajouter à la requête de Benoît XIV, et qui conclut également à la fausseté de cette accusation contre les Juifs. Cette dernière pièce est celle d'Innocent IV viennent de recevoir une nouvelle confirmation par la lettre de Son Eminence le Cardinal Merry del Val à Lord Rothschild, lettre tout récemment publiée par les journaux.

Cependant, malgré cet imposant ensemble de témoignages, cer-

tains s'obstinent encore à soutenir la vieille légende. Ils tirent argument de ce fait que l'Eglise aurait canonisé des enfants mis à mort dans les cérémonies judaïques. A première vue, l'objection frappe. Mais elle tire sa force de l'ignorance des points suivants :

1° Ces enfants peuvent avoir été tués « *in odium Fidei* » (en haine de la Foi) par des Israélites, sans que pour cela il y ait eu cérémonie rituelle. D'autre part, une cérémonie de ce genre peut avoir germé dans le cerveau d'un groupe de fanatiques, sans qu'elle fasse partie des rites de leur religion.

2° Aucun de ces enfants, invoqués comme saints, n'a subi un procès de canonisation en règle. Certains ne figurent que sur des calendriers locaux ; deux ou trois ont été portés au Martyrologe sur la foi de la canonisation par la voix populaire (antérieurement à Urbain XIII) ; deux enfin, dont Simon de Trente, est le mieux connu, ont reçu une béatification « par confirmation de culte ». Donc sans les enquêtes ordinaires.

3° Précisément dans ces confirmations de culte, on ne parle pas du tout de meurtre rituel. Ainsi Sixte V, en confirmant le culte du Bienheureux Simon de Trente, ne dit même que tout à fait incidemment que ce furent les Israélites qui le firent mourir en haine de la Foi.

Ces quelques considérations semblent suffire pour détruire toute croyance de bonne foi, en une invention que les Papes ont démentie et qui est cependant une de celles que l'on cite souvent contre nous, comme exemple de la crédulité des catholiques. Ce n'est pas par la fausseté qu'on défend efficacement l'Eglise. L'Eglise, non seulement n'a rien à craindre de la vérité, mais ne peut même être mieux défendue que par la vérité et avec la vérité.

— *La Libre Parole* du 25 octobre 1913 raconte comme il suit les tentatives faites par Israël pour travailler l'opinion catholique au sujet du meurtre rituel :

Un nommé Miksa Szabolesi, dit-elle, avait entrepris de recueillir des opinions de prêtres de l'Eglise et de hautes personnalités ecclésiastiques, niant le meurtre rituel, et condamnant la croyance à la réalité des crimes de cette sorte. Dans les campagnes mondiales de la Juiverie, chacun à son poste, frappe sur son clou, assume sa tâche : l'affaire Dreyfus nous a fourni un échantillon typique de cette organisation. Dans l'affaire de Kief, ce Szabolesi avait donc pour mission de recueillir les autorités catholiques, des opinions pouvant gêner, sinon muscler, les organes non enjuivés.

C'est dans cette intention qu'au mois de septembre dernier, il s'adressait au cardinal d'Hornig, évêque de Veszprem, lui demandant par lettre son opinion, le plus tôt possible, sur le meurtre rituel. Il ne manquait pas d'indiquer dans quel sens il espérait voir orientée la consultation, protestait contre l'accusation barbare, au nom de l'esprit chrétien, et invoquait l'argument des vieilles Bulles pontificales.

Jugeant que la pression ainsi exercée n'était pas suffisante, il ajoutait que le cardinal de Paris et l'archevêque de Lyon lui avaient déjà fait connaître leur opinion dans le sens désiré.

Le cardinal d'Horning : répondit : Je ne veux que me conformer aux exigences usuelles de la politesse en vous accusant réception de votre lettre du 19 septembre. Au reste, je ne suis aucunement incliné à vous donner une réponse telle que votre feuille paraît l'attendre. Agréez, etc. » Or, on l'a déjà deviné, le courtier d'Israël mentait effrontément, et Mgr d'Hornig le savait. Le cardinal, entre temps, avait écrit à ses vénérés confrères, et il était instruit de la surpercherie. L'archevêque de Lyon avait écrit, autant qu'on peut juger, par une traduction de la *Reichspost*, qui publie la lettre : « Je n'ai jamais, exprimé d'opinion sur le meurtre rituel juif, et je n'ai jamais écrit sur cette question. Tous les cas discutés dans la presse, ont pour théâtre des pays étranger éloignés de la France, et il ne m'est jamais venu à l'esprit de m'en occuper. Si un journal soutient que j'ai protesté en faveur des Juifs, il est dans l'erreur ; mais s'il a connaissance de la fausseté de son assertion, il ment ». Quant au cardinal Amette, il avait fait savoir au prélat hongrois que jamais de sa vie, il n'avait émis de protestation contre l'accusation de meurtre rituel.

De la répugnante manœuvre juive, il reste donc, uniquement, la déclaration du cardinal hongrois « que sa réponse ne serait pas celle qui est attendue ».

— Nous empruntons au *Journal des Débats* les documents suivants (29 octobre), à propos de la question du meurtre rituel, base du procès de Kieff, lord Rothschild a adressé de Londres, le 7 octobre, la lettre suivante au cardinal Merry del Val :

New-Court Saint-Swithin's Lane Londres E. C.

7 octobre 1913,

A son Eminence Raphaël, cardinal palatin Merry del Val, Secrétaire pontifical d'Etat, etc., etc., etc.

Monsieur le cardinal,

Votre Eminence sait probablement que, dans la ville de Kief, dans l'empire de Russie, certaines personnes de dispositions malveillantes ont récemment renouvelé contre les Juifs cette atroce accusation de « meurtre rituel », qui a été plus d'une fois flétrie par la sagesse et la sollicitude catholique des Souverains Pontifes et qui, au cours de l'année dernière, a suscité des protestations indignées de la part d'un grand nombre des hommes les plus illustres de l'Europe occidentale, y compris les membres du Sacré-Collège, dont Votre Eminence est un ornement si précieux.

Cette réapparition d'esprit superstitieux, qui est un sérieux danger pour les vies des nombreux Juifs habitant l'empire russe, a son origine dans un procès criminel où un Juif est accusé de meurtre.

Le soin de décider si ce juif est coupable ou non, appartient naturellement aux tribunaux russes et il serait évidemment inconvenant de ma part de prévoir ou de discuter, de façon quelconque ce qu'ils feront dans ce cas. Mais mes coreligionnaires ont vu avec alarme que dans ce procès, le ministère public s'efforce d'expliquer le cas comme un cas de meurtre rituel, qui serait prescrit par de soi-disant enseignements secrets du judaïsme, et tend ainsi à faire retomber sur la religion juive et sur tout le peuple juif, la responsabilité de ce crime hideux.

La défense n'aura pas de peine à réfuter les témoignages qu'on se propose de soumettre à la Cour sur ce point du procès, mais il est une déposition écrite pour laquelle le témoignage de la Curie romaine serait utile et, en vérité, nécessaire. Et c'est afin de persuader Votre Eminence de fournir ce témoignage, que je me permets de vous écrire cette lettre.

Cette déposition sous serment, à laquelle je fais allusion, est celle d'un certain Justinus Elisejévitch Pranaitis, qui s'intitule maître en théologie et évêque catholique de la province de Turkestan. La déposition réédite les arguments ordinaires, au moyen desquels on a appuyé, dans les siècles passés, des accusations analogues de meurtre rituel, arguments qui ont été autant de fois réfutés par de grands théologiens et de grands juristes, et n'ont peut-être jamais été réfutés plus complètement que par l'illustre pontife, pape Clément XIV, lorsque comme le R. P. Ganganelli, il remplissait les fonctions de consultant du tribunal du Saint-Office. Il n'est pas nécessaire que je fatigue Votre Eminence en répétant ces arguments, mais, dans le cours de sa déposition, ledit Pranaitis exprime, sur une question de fait, une opinion qui est en contradiction formelle avec le témoignage du Saint-Siège.

Votre Eminence sait qu'un grand nombre des Souverains Pontifes ont, à diverses occasions, étendu leur généreuse protection à mes coreligionnaires persécutés, et que l'un d'entre eux au moins, Sa Sainteté le Pape Innocent IV, a publié une encyclique ou lettre déclarant expressément que l'accusation de meurtre rituel en tant qu'appliquée au judaïsme était une invention sans fondement et malicieuse. D'autres grandes autorités pontificales ont eu une attitude pareille, notamment J.-B. de Martinis, général des Dominicains en 1664, et le cardinal Lorenzo Ganganelli, dont le rapport circonstancié sur le sujet adressé au Tribunal du Saint-Office et intitulé « Polonia », fut rédigé sur les instances de S. S. le Pape Benoît XIV, en 1758, et trouva sa conclusion dans l'acte de son vénérable successeur le Pape Clément XIII.

Or, dans la déposition écrite du témoin Pranaitis, il est parlé de ces documents, et le témoin dépose qu'il n'a pu trouver ces documents dans les ouvrages ordinaires de référence. Il exprime, par suite, l'opinion qu'ils n'existent pas réellement et que les textes publiés sont probablement des faux.

C'est sur ce point que je désire invoquer la gracieuse intervention de Votre Eminence. Il s'agit d'authentifier les textes qui ont été publiés de la lettre de Sa Sainteté le Pape Innocent IV et du rapport du cardinal Ganganelli, dont les originaux sont, sans doute, sous la garde de Votre Eminence. J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli des copies de ces textes tels qu'ils me sont connus.

Je ne doute pas que, suivant les traditions éclairées et généreuses du Saint-Siège, qui a si souvent élevé la voix pour défendre les opprimés et pour faire triompher la vérité et la justice, Votre Eminence me fera la faveur de m'adresser bientôt le témoignage que je sollicite et que je suis autorisé à demander à Votre Eminence par mes coreligionnaires israélites.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Eminence, le très humble et obéissant serviteur,

ROTHSCHILD.

A cette lettre de lord Rothschild, le cardinal Merry del Val a fait, le 18 octobre, la réponse suivante :

SECRETARIERIE D'ETAT
de Sa Sainteté

18 octobre 1913.

—
Au très honorable Lord Rothschild,
Mylord,

En réponse à votre lettre du 7 octobre, je suis en mesure de certifier que la copie dactylographiée du rapport adressée par le cardinal Ganganelli aux consultants du Saint-Office est réellement authentique. Je puis vous donner cette assurance à la suite de recherches qui ont été faites au Saint-Office, où le document original est conservé. Pour ce qui est de l'extrait de la lettre du Pape Innocent IV, il ne saurait y avoir aucun doute quant à l'exactitude de la citation de Raynald, exactitude confirmée par le fait que le cardinal Ganganelli la cite dans son rapport.

Dans l'espoir que cette déclaration pourra servir le dessein que vous poursuivez, j'ai l'honneur d'être, Mylord,

Votre obéissant serviteur,

Cardinal MERRY DEL VAL.

— M. Arthur Loth (*Soleil* du 4 novembre 1913) commente ainsi l'intervention du cardinal, secrétaire pontifical d'Etat :

Le monde entier, on peut le dire, s'est passionné pour le mystérieux procès de Kief, où le Judaïsme était, une fois de plus, en cause. Depuis l'affaire Dreyfus, il n'y avait rien eu de plus grave pour Israël. La vieille accusation de crime rituel, que les siècles se sont transmise, est revenue ici, dans des circonstances qui ne permettent

guère de douter qu'il y a eu meurtre d'enfant chrétien par un Juif, et cela, à l'époque traditionnelle où des crimes analogues ont déjà eu lieu, ce qui a pu faire croire qu'ils se commettaient en accomplissement des prescriptions religieuses secrètes.

Le procès de Kief s'annonçait comme devant tourner mal pour les Juifs. Avec la publicité actuelle des débats, le retentissement d'une condamnation eût été immense dans le monde et eût porté un coup funeste au Judaïsme. Ce n'est pas tant, en effet, le crime lui-même qui importe, que le mobile du crime. Des assassins, il y en a malheureusement chez les baptisés, comme chez les circoncis. Qu'un Juif tue un enfant : c'est un crime ordinaire ; mais qu'il l'immole en sacrifice à son Jéhovah, par haine du nom chrétien : c'est le forfait d'une religion, d'une race.

Le Juif Beilis, en assassinant un enfant, a-t-il, ou non, commis un crime rituel ? Tout le procès de Kief est là. L'accusé paraît coupable ; il sera sans doute condamné. Les Juifs doivent s'y attendre. Mais comment empêcher que la condamnation de l'individu ne paraisse la preuve du crime de la secte et que le jugement de fait du tribunal de Kief ne soit changé en un jugement de principe ?

Il n'y avait qu'un tribunal au monde, devant qui la cause pût être portée dans ces conditions-là, et dont la sentence dût faire loi, au-dessus de celle du tribunal de Kief : c'est le tribunal de la Papauté.

Le prince des Juifs — il l'est par For et la notoriété, — le chef de la maison Rothschild, en a appelé directement au Saint-Siège de l'accusation de crime d'infanticide rituel élevée contre sa nation, à propos du crime de son coreligionnaire Beilis. Il a demandé au cardinal ministre du Pape d'authentifier des documents pontificaux, une lettre d'Innocent IV, un rapport du cardinal Ganganelli, depuis Clément XIV, qui disculpent le Judaïsme du crime en question, mais déclarés faux devant le tribunal de Kief par un évêque catholique même. Quel homme rendu à la Papauté que cette démarche ! Au nom du Saint-Siège, appelé ainsi en témoignage, S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat a déclaré l'un et l'autre documents authentiques, les originaux étant conservés dans les archives vaticanes.

Après cela, le procès de Kief est fixé. Que Beilis soit coupable ou non, qu'il soit condamné ou non, le Judaïsme, en tant que religion et nation, reste hors de cause : s'il y a eu meurtre, même par fanatisme religieux, ce n'est pas un meurtre rituel. Israël est acquitté. C'est au Pape qu'il le devra.

Quelle juridiction que celle de ce juge qui prononce ainsi souverainement et sans appel par-dessus tous les tribunaux ! Et de combien elle l'emporte sur toutes les autres !

Sa verve entraîne un peu loin M. Arthur Loth. Une lettre du pape Innocent IV, un rapport du cardinal Ganganelli ne peuvent guère innocenter que les Juifs leurs contemporains. Il est

difficile d'y voir un arrêt sur le fait soumis au Tribunal de Kieff.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (30 octobre 1913) :

Lord Rothschild est très fêté par ses coreligionnaires, en raison de sa correspondance avec le cardinal sous-secrétaire d'Etat. Il vient, entr'autre, de recevoir l'adresse suivante de la communauté juive de Vienne : « Au nom de toute la race juive de l'Autriche, nous remercions Votre Seigneurie, pour la confirmation authentique des Bulles pontificales provoquée par votre correspondance avec la Sacrée Curie de Rome, bulles qui même au sombre Moyen-Age rendent honneur à la vérité et constatent la fausseté des accusations sanguinaires. Nous espérons que, dans notre époque éclairée, les dignitaires suprêmes de toutes les confessions, qui considèrent la vérité comme la base de la religion, élèvent énergiquement leur voix contre l'infâme calomnie... »

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (31 octobre 1913) :

L'équivoque sur la lettre du cardinal Merry del Val à Lord Rothschild fait rapidement son chemin. Non seulement, les Juifs proclament que la lettre du cardinal secrétaire d'Etat reconnaît « les Bulles pontificales niant l'existence du crime rituel », mais aujourd'hui nous lisons, dans un journal catholique de Suisse, qu'il agissait de « certifier l'authenticité de deux documents pontificaux tendant à innocenter les Israélites de l'accusation de crime rituel ». Or, tout le monde a pu voir qu'il ne s'agit ni de « Bulles pontificales » ni de « deux documents pontificaux », mais seulement d'une lettre du Pape Innocent IV et d'un rapport du cardinal Ganganelli. Quant à la lettre papale, il est faux qu'elle nie l'existence historique du crime rituel : les *Cahiers romains* du 1^{er} novembre le prouvent, texte en main.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (3 novembre 1913) :

La déformation de la correspondance Rothschild-Merry del Val continue à travers la presse sans distinction de partis. Dans son numéro du 28 octobre, *La Epoca*, de Madrid, organe des conservateurs espagnols, relate la lettre de lord Rothschild et ajoute : « Le cardinal Merry del Val a confirmé comme authentiques ces textes-là. Par eux, la légende de l'assassinat rituel des Juifs s'évanouit ». Et c'est ainsi que la presse conservatrice, voire catholique, aide la juiverie à tromper la chrétienté !

— Dans l'*Univers*, du 22 octobre 1913, M. Maurice Talmeyr résume en termes excellents les menées des Juifs pendant l'instruction du procès de Kief, les marchés singuliers, les compromissions inattendues, les achats de conscience dont elle a été l'occasion :

Dès le 22 mars, aussitôt la découverte du petit cadavre connue, un journaliste juif, un nommé Borchewsky, collaborateur du *Kiewskaia Mysl*, se présentait de lui-même chez le juge d'instruction, et lui racontait la démarche toute naturelle faite au journal, par les parents du jeune Iouchinski, la mère et l'oncle de la victime, mais en disant au magistrat qu'ils n'avaient nullement l'air malheureux, qu'au contraire « ils souriaient », et qu'ils devaient être les assassins. Sur cette déposition, la police arrêtait la mère et l'oncle, et faisait une enquête, mais l'enquête démontrait que le journaliste juif avait impudemment menti. Il avait abominablement calomnié la mère et l'oncle. On remettait ces derniers en liberté !

Qu'arrivait-il alors quelques jours après ? Un autre journaliste du même *Kiewskaia Mysl*, un nommé Ordinsky, se présentait à son tour, toujours de sa propre initiative, chez le juge d'instruction, et déposait qu'il était l'amant d'une Juive nommée Traina Klein, que sa maîtresse employait une blanchisseuse nommée Olga Simonenkoff, et que cette blanchisseuse avait accusé, devant la Klein, l'oncle du petit Iouchinski, du meurtre de son neveu. Cette Olga Simonenkoff, d'après la Juive, ajoutait en outre, que l'enfant avait été tué par sa mère et son beau-père, en même temps que par son oncle, dans le but d'hériter d'un argent qui lui avait été légué... Alors, on interrogeait la blanchisseuse, on enquêtait, et qu'apprenait-on ? Qu'Olga Simonenkoff blanchissait bien, en effet, le linge de la Juive, mais que jamais elle n'avait accusé, ni la mère, ni le beau-père, ni l'oncle du petit Iouchinski. Jamais elle n'y avait songé, jamais elle n'avait tenu les propos que lui prêtait la Juive ! La Juive Klein, en conséquence, avait donc inventé de toutes pièces le roman rapporté par elle, et qu'elle avait chargé son amant, le journaliste Ordinsky, d'aller rapporter lui-même au juge instructeur !

Le nombre et le caractère cabalistique des piqures faisaient cependant l'objet de la stupeur de la ville, on parlait d'un meurtre rituel, et, brusquement, un nouveau genre d'accusation se répandait alors partout. Non, disait-on, non, le petit Iouchinski n'a pas été tué par ses parents dans un but d'héritage, mais il y a, dans le pays, un complot des Chrétiens contre les Juifs. Les premiers ont résolu de faire massacrer les seconds, et soudoyé pour cela des gens sans avenir chargés de simuler sur un enfant un meurtre rituel destiné à être attribué aux Juifs... Et, tout de suite, d'autres coupables étaient audacieusement désignés, avec toute une mise en scène pleine de détails. Le crime s'était soi-disant commis chez une certaine Véra Tchébériak, et tout un horrible mélodrame, où étaient mêlés toutes sortes de femmes et d'hommes, était représenté comme s'étant déroulé chez cette Tchébériak.

Malheureusement, rien ne tenait debout dans le mélodrame, et une aventure étrange en résultait seulement pour la Tchébériak. Un troisième rédacteur de l'éternel et honnête *Kiewskaia Mysl*, un nommé Brasoul-Bronchkowsky, lui déclarait un jour, qu'il allait l'emmener

à Karkoff, où il la présenterait à un personnage important, disposé à lui faire gagner beaucoup d'argent. Or, ce personnage important, que Brasoul-Brouchkowsky donnait mystérieusement pour un député à la Douma et qui paraissait habiter un très bel hôtel, était tout simplement un avoué de Kief, du nom de Margoline. Ce Margoline, venant d'être chargé de la défense du Juif Beylis, proposait cyniquement à la Tchébériak de consentir, contre argent, à se reconnaître l'auteur du meurtre, et, au même instant, comme la proposition surprenait fortement la femme, trois hommes surgissaient de derrière une portière, venaient à elle, et l'un d'eux lui disait avec véhémence :

— Eh ! bien, Tchébériak, prenez sur vous ce meurtre, et vous gagnerez quatre mille roubles !

De plus en plus stupéfaite, la Tchébériak estimait cependant plus prudent de refuser, résistait encore obstinément à de nouvelles et violentes instances, puis finissait par reprendre le train en compagnie de son coriac, le Brasoul-Brouchkowsky, rédacteur au fameux *Kiewskaïa Myst* !

Après cela, faut-il parler de certains autres faits ?

Arrêté, malgré tout, l'indébrouillable réseau de fausses pistes multipliées par la bande des agents juifs, Mendel-Beylis avait été mis en prison en compagnie d'un condamné nommé Kosachenko, et Kosachenko son temps fini, était fouillé par le geôlier, avant de quitter la maison. Que trouvait-on sur lui ? Une lettre de Beylis pour sa femme, et où il lui disait « Tu peux avoir confiance en cet homme comme en toi-même ». Interrogé, Kosachenko avouait alors avoir été chargé par Beylis d'empoisonner deux témoins et d'en soudoyer un troisième, le tout devant se rémunérer ou s'opérer au moyen de « l'argent amassé par la nation juive intéressée à cette affaire ». Kosachenko n'était-il pas ce que la police française appelle « un mueton ? » L'hypothèse ne serait pas inadmissible, mais ses aveux n'en subsistent pas moins. Étaient-ils l'expression de la vérité ? Les abominables intrigues précédentes ne sont pas pour nous défendre de le croire !

D'autre part, le petit Touchinsky, au moment où l'employé « à barbe noire » avait couru sur lui, dans la cour de la briqueterie, s'y trouvait avec d'autres enfants, au nombre desquels étaient le petit Génia et la petite Valentine Tchébériak. Génia et Valentine avaient même raconté ensuite avoir aperçu, dans le bureau de Beylis, deux autres Juifs « en costumes extraordinaires ». Or, six mois après le crime, le petit Génia mourait presque subitement de la dysenterie, et sa sœur, Valentine, était emportée de même, quelques jours après. N'était-ce que des coïncidences, et ces dysenteries étaient-elles bien la dysenterie ? Dans toute autre affaire, et sans toutes les autres machinations, on pourrait ne pas soupçonner là d'autre maladie. Ici, après ou avec toutes les histoires des Borchewsky, des Ordinsky, des Traina Klein, des Brasoul-Brouchkowsky, et des Margoline, d'autres suppositions ne sont pas interdites !

Mais, où il ne s'agit plus de suppositions, où l'évidence parle avec

l'éclat du tonnerre, c'est dans ce qui se voit et s'entend en ce moment à Kief : Sept cents rabbins s'unissant de tous les points du globe pour peser sur la Cour et le Jury, par une équivoque impudente, et essayer d'intimider la justice russe, par la solennité de leur mensonge ! Les avocats outrageant le ministère public, avec une audace où ils semblent lui hurler à la face que leur race est plus forte, en Russie même, que toutes les cours russes, toutes les polices russes, tous les régiments russes et que le Tsar lui-même ! Des usines se mettant en grève dans le but de produire l'effroi ! Un frère de ministre lui-même est dans la conspiration ! Des journaux, comme *Le Temps*, publiant des informations d'après lesquelles les Juifs tiennent à cette heure, le sort de la Russie, dans leurs mains, et pourront, lorsqu'ils le voudront, sommer la Couronne elle-même de se faire juive, si elle ne veut pas tomber en miettes ! Tout cela parce que l'employé d'une briqueterie juive, juif lui-même, comparait comme accusé devant les juges du pays où il campe !

Et voici le dernier mot... Tout à coup, le jour même où le procès s'ouvre, un journal antisémite, conservateur, sage, riche, ayant derrière lui trente ans de prospérité, le *Kievlianin*, ce journal, malgré son antisémitisme, sa richesse, sa sagesse et ses trente ans de prospérité, se convertit avec frac à la cause juive, et se rue avec fureur sur tout ce qui ne l'est pas... Ah ! pardon, ce coup-là, je le reconnais, et je l'ai même vécu, il y a quinze ans, au *Figaro*. Je revois encore cette maison conservatrice, sage, riche, ayant trente ans de prospérité derrière elle, et se jetant brusquement à corps perdu dans le plus violent et le plus honteux dreyfusisme ! Je la vois encore bouleversée par la trombe, et remplie, du jour au lendemain, de fanatiques inattendus qui vous guettaient à chaque porte, pour vous mettre sur la gorge l'innocence du cent fois traître Dreyfus !

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Internationale « Roma »* (3-9 novembre) sous le titre *La Presse et le Crime rituel* :

La Presse s'occupe de plus en plus du procès Beylis, de Kief. Des articles importants ont paru dans les journaux catholiques, tels la *Vigie* (du 23 octobre), l'*Unita Catholica* (du 26 octobre), etc.

Que l'affaire du crime rituel de Kief fut très grave, on l'avait compris de prime abord. La chose devait être bien évidente, puisque même des journaux libéraux, tels que le *Journal des Débats*, parlaient franchement de crime rituel. Aujourd'hui, le procès-verbal vient à la barre non seulement de la justice russe, presque toujours déconcertante, quand elle condamne et quand elle absout, — mais aussi et surtout à la barre de l'opinion publique. D'ailleurs, la situation politique et sociale, dans l'empire des Tsars, est plus que jamais hostile aux Juifs. Ainsi la Pologne russe a dû organiser un boycottage commercial et financier, contre les Juifs, pour se défendre de leur étreinte mortelle, aidée dans cette triste besogne par le gouver-

nement russe lui-même. En Russie et à l'étranger, une reconnaissance juridique du crime rituel de Beylis serait peu commode pour les douze tribus. On comprend donc comment elles soient parties en guerre. Elles ne se contentent pas de nier que Beylis ait commis un crime ou, tout au moins, un crime rituel ; elles soutiennent mordicus que le crime rituel n'a jamais existé.

Israël a bien compris que le crime attribué au Juif Beylis s'est accompli dans des circonstances telles que — si l'on admettait l'existence historique du crime rituel — on ne pourrait pas nier que l'assassinat du jeune orthodoxe Iouchinski n'ait été un crime rituel. Donc Israël a pris sa hache d'or et sape l'arbre à la racine. Pas de crime rituel !

La presse libérale — le grand tef Juif relevant de la grande forteresse juive, la banque — est sur les dents. Pas de crime rituel, beuglent des spécialistes improvisés, qui seraient bien gênés, si vous leur demandiez seulement le résumé historique de la question.

Mais Israël a bien compris qu'il y a une forêt, à laquelle la hache d'or n'a pas d'accès. C'est le Sacré Collège des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine. Pourtant un mot provenant de là vaudrait, pour l'opinion publique, mille fois plus que tout le charivari libéral ! Et Israël a manché à la conquête de ce mot. Leurs Eminences les Cardinaux Bourne et Agliardi, interrogés à propos du crime rituel, ont répondu qu'ils ne croyaient pas à son existence. Personne plus que nous ne s'inclinera sincèrement devant la bonne foi, l'esprit de charité et la noble franchise qui les a fait manifester leur opinion. Leur déclaration est tout à l'honneur de l'Eglise, dont les Princes peuvent ouvertement dire aux pires adversaires de l'Eglise même, qu'ils ne les croient pas coupables d'un tel crime.

Certes, cette noble attitude sera exploitée par Israël, qui veut impressionner l'opinion publique en clamant : « Comment un catholique peut-il encore croire au crime rituel nié même par les Cardinaux ? ». Naturellement, la réponse est facile. Sur la question strictement historique — s'il y a eu des crimes rituels chez Israël — la compétence personnelle est plus ou moins grande, selon la résultante de deux forces : la bonne foi et l'honnêteté de la personne qui se prononce, et sa valeur dans les études religieuses et historiques sur Israël du Talmud. Ainsi le simple prêtre catholique, abbé Pranaitis, curé de Taschkent, au Turkestan russe, est une compétence de premier ordre, car, non seulement il est un honnête homme parfait, mais il est très érudit dans les études talmudiques. C'est pour cela qu'il a été interrogé à propos du crime de Kief.

Israël a si bien compris ce fait, que pour « écraser » le bon curé Pranaitis, il a fait marcher rien moins que Lord Rothschild, qui s'est adressé rien moins qu'au Cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Les journaux ont publié la lettre de Mylord à Son Eminence et la réponse de celui-ci.

Dans son exposé sur le crime rituel, l'abbé Pranaitis avait déclaré qu'il n'avait pas la preuve de l'authenticité de deux documents cités par les défenseurs d'Israël : une Lettre au Pape Innocent IV, de 1247, aux Evêques d'Allemagne et de France, et une relation du Cardinal Ganganelli (futur Pape Clément XIV) au Saint-Office. Ces deux documents nieraient le crime rituel.

S'en prenant à ce côté secondaire de l'exposé de l'abbé Pranaitis, Lord Rothschild a adressé une lettre solennelle au Cardinal Merry del Val, le conjurant de sauver Israël du massacre général, moyennant une réponse à cette demande : les textes connus de la Lettre d'Innocent IV et de la relation Ganganelli sont-ils authentiques ?

Le Lord israélite ne manquait pas, dans sa lettre au Cardinal, d'insulter grossièrement l'abbé Pranaitis, en l'appelant « certain Justinus Eliscievitch Pranaitis, qui se présente de lui-même (*sic*), comme un maître de théologie et diocésain (*sic*), romain catholique de la province du Turkestan. »

Ce style-là est d'un Juif, non pas d'un Lord, et Rothschild a offensé le Cardinal Merry del Val, en insultant son honorable subordonné. M. l'abbé Pranaitis est docteur en théologie (*magister theologiae*) : ainsi nommé, non pas par lui-même, mais par l'Autorité compétente. Il est curé catholique romain, et bien romain, du Taschkent, dans le Turkestan russe. Il est reconnu comme une autorité dans les études juives. Voilà des titres qui imposent un langage plus correct que celui du Lord israélite.

Mais prenons sa lettre telle qu'elle est. Ce qui saute aux yeux, c'est la disproportion criante entre la question et la démarche. En effet, pour obtenir le collationnement du texte Ganganelli, Lord Rothschild n'aurait qu'à s'adresser à Mgr l'Assesseur du Saint-Office, sans déranger le Cardinal Secrétaire d'Etat.

Quant à la Lettre d'Innocent IV, la demande de Lord Rothschild est simplement ridicule, car la question est tranchée par les éditions critiques du *Bullarium Romanum* et des *Monumenta Germaniae historica*. Il n'avait qu'à ordonner à un de ses employés de consulter le vol. des *Mon. Germ. hist. Epistolae saec. XIII e regestis Pontificum Romanorum selectae*, tom II (Berlin 1887), pages 197-298). Lord Rothschild n'est pas dans le Turkestan comme ce pauvre « diocésain » de Pranaitis !

L'employé de Lord Rothschild aurait lu ce que nous traduisons du latin : « Innocent IV, Reg. Vol. I, 442 ; livre 1, 28, *Raynaldus*, Annales Eccles. au 1247, paragraphe 84 : transcription (*transumptum*) authentique que Grégoire X ordonna de faire, en 1274, parce que l'original commençait à s'abîmer à cause de la grande vieillesse, (*eo quod litterae incipiebant nimia vetustate consumi*) » .

Voilà ce que l'employé de Lord Rothschild aurait pu lui dire, après un quart d'heure de recherches dans une bibliothèque publique. Mais le Lord se moquait bien des recherches historiques. Ce qu'il cherchait, c'était une Lettre du Card. Secrétaire d'Etat au Pape sur le

crime rituel, pour l'exploiter *contre* la thèse historique de ce crime. C'est simple comme bonjour.

Avec la courtoisie, la correction et la prudence qui les distinguent, le Card. Secrétaire d'Etat s'est borné à répondre à Lord Rothschild qu'il a fait collationner le texte Ganganelli, qu'il en résultait qu'il était exactement transcrit et que, quand à la Lettre d'Innocent IV, elle devait être bien authentique, puisque des historiens compétents l'avaient reconnue comme telle. Enfin, il a souhaité que ces constatations d'archives puissent servir au but que Mylord avait énoncé dans sa lettre : sauver du massacre des israélites.

Rien de plus correct et de plus prudent, comme vous le voyez. Cela n'a point empêché que la lettre du Cardinal n'ait été lancée tout de suite dans la presse libérale et sémite, pour grossir le « dossier des Cardinaux » contre le crime rituel.

Mais, puisque que le Lord israélite fait tant de tapage autour de ces documents, quelques journaux catholiques intégraux ont voulu voir un peu ce que ces textes valent au point de vue de la question.

Le Cardinal Ganganelli écrivit un rapport pour le Saint-Office à propos d'un crime rituel juif commis alors. Le Cardinal manifesta une opinion contraire à l'existence du crime. Honneur à la conscience du Cardinal Ganganelli qui, convaincu, ne manqua pas de le manifester en toute sincérité, ne regardant que la vérité et la justice, telles qu'elles lui apparaissaient, bien qu'elles fussent matériellement en faveur des pires ennemis de l'Eglise. Encore une fois, voilà une preuve éclatante de l'amour de la vérité, de la justice et de la charité, de la part de l'Eglise Romaine. Mais c'est tout. La question historique sur l'existence du crime rituel ne sera pas tranchée par l'opinion personnelle du Cardinal Ganganelli.

Venons à la Lettre d'Innocent IV. Une égale remarque s'impose. Si le Pape avait été convaincu, en toute conscience, que le crime rituel n'existait pas et s'il l'avait textuellement proclamé, ce fait ferait grandement honneur à l'Auteur et au Saint-Siège. Mais la question historique (ne l'oublions jamais !) resterait telle quelle, car elle échappe à l'autorité, comme toutes question strictement historique, n'ayant aucun lien avec la doctrine et la morale catholique et avec le magistère pontifical. C'est une question de loyauté et de bon sens, de le reconnaître.

Dans la question débattue, surtout on arriverait à cette absurdité : Innocent IV, écrivant en 1247, suffirait à nier l'existence du célèbre crime rituel de Trente, de 1474, reconnu canoniquement par l'Eglise au point de vue qui est de sa compétence : la béatification du petit martyr Simon de Trente, victime du crime rituel.

Tout cela, — entendons-nous bien — si le Pape avait nié l'existence historique du crime rituel. Mais *il est faux qu'Innocent l'ait nié*.

Il suffit de lire le texte ! Les Juifs d'Allemagne avaient recouru au Pape en se plaignant de certains princes et nobles chrétiens qui, exploitant le crime rituel, nié mordicus (et pour cause !) par les Juifs,

en prenaient prétexte pour ôter aux Juifs les biens et même la vie, amener la populace contre le ghetto et promener des sentences arbitraires sans procès régulier. A entendre les plaignants, il suffirait qu'on trouvât le cadavre d'un mort pendant la Semaine Sainte, pour crier au crime rituel et tenter de saccager le ghetto et de massacrer les Juifs. Ceux-ci eurent recours à la justice et à la charité du Pape.

Innocent IV, écrivant aux Evêques allemands (pour les mêmes raisons il envoya sa lettre également aux Evêques français), s'élève rigoureusement contre ces abus indignes de la justice et de la charité chrétienne. Il relate les plaintes et la défense des Juifs, et c'est cela qui a pu faire écrire que le Pape se prononçait, lui, contre l'existence historique du crime rituel.

Mais il n'en est rien. Le Pape relate en détail l'appel pitoyable (lacrimabilem quæstionem) des Juifs allemands, comme c'est dans le style de la Chancellerie et même dans la nature des choses.

Après le « sommaire » (summaria precum, comme on dit à Rome) des plaintes et de la défense présentés par les Juifs, le Pape prend des dispositions opportunes. Maintenant, c'est lui qui parle aux évêques pour son compte. Nous traduisons littéralement :

« Donc, ne voulant pas que les dits Juifs soient injustement vexés... Vous mandons que Vous soyez favorables et miséricordieux envers eux ; tout ce que vous trouverez attenté témérairement (*temera attemptatum*) par les dits prélats, nobles et puissants contre les dits Juifs à propos de ce que nous venons de dire (*super premissis*), Vous le remettiez selon le droit, dans l'état précédent ; et Vous ne permettiez pas sur ces choses et sur d'autres semblables (*super illis vel similibus*), les Juifs soient molestés par les autres injustement (*indebite molestari*) ».

Et le Pape finit par les sanctions canoniques contre les transgresseurs.

Où est, dans tout cela, la prétendue négation de l'existence historique du crime rituel ? *Innocent IV n'est pas même entré dans la question.*

Il se trouve en face d'une requête des Juifs en appelant au Pape contre les vexations illégitimes et illégales de quelques seigneurs qui rançonnaient et persécutaient les Juifs, cherchant tout prétexte, y compris celui-là bien caractéristique, d'attribuer au crime rituel tout meurtre dont l'auteur fut inconnu, et arrivé aux jours de Pâques, tant la chose paraissait naturelle ! Le Pape ne veut pas ces iniquités, et les Evêques reçoivent l'ordre de reviser ces sentences frappant les Juifs et de reformer tout ce qu'ils y trouveront d'injuste.

Voilà ce qu'est le texte de cette lettre pour laquelle Lord Rothschild voulait le sceau du Cardinal Secrétaire d'Etat.

Et pourtant, la déformation dévergondée de ce texte n'a pas tardé à s'accomplir. Les Juifs couvrent de fleurs Lord Rothschild pour sa correspondance avec Rome. Les Israélites d'Autriche lui envoient

une adresse qui dit : « Au nom de tous les Juifs d'Autriche, nous remercions Votre Seigneurie pour la *confirmation authentique des Bulles pontificales* provoquée par votre correspondance avec la Sacrée Curie de Rome, Bulles qui même dans le sombre Moyen-Age rendent honneur à la vérité et constatent la *fausseté des accusations sangui- naires* !

Avez-vous entendu ? Nous sommes déjà à *plusieurs* Bulles pontificales *niant* le crime rituel...

Oh ! les Juifs !

Quelques journaux, tel que le *Gionarle d'Italia* (de l'israélite Sonnino) relatant la lettre du Cardinal Merry del Val, ont parlé d'autres actes de Grégoire IX et de Grégoire X confirmant la négation du crime rituel. C'est une autre équivoque.

Nous venons de voir qu'il ne s'agit, pour Grégoire X, que de la transcription aux archives de la Lettre d'Innocent IV. Quant à Grégoire IX, nous avons de lui quelque autre chose.. Non seulement il n'a rien dit pour nier le crime rituel, mais il a écrit une lettre aux Evêques d'Allemagne pour se plaindre des Juifs devenus insupportables par leurs excès. (*Bullarium Romanum*, edit, de Turin, tome III, édité en 1858, page 479). Cette Lettre papale est datée d'Anagni le 5 mars 1233.

Et après cela tirez l'échelle... mais ne fermez pas les yeux !

— *Le procès Beilis.*— S'il est difficile de rendre compte exactement chez nous de tout procès politique ou financier ou de gros intérêts sont en jeu, à l'aide des dépêches des agences télégraphiques, cela est par-dessus tout vrai dans cette affaire du crime de Kief. Peut-être dans quelques semaines, sera-t-il possible de connaître la vérité dans tous ses détails. Pour le moment, on devra se contenter d'un résumé succinct où l'on tâchera, sans y réussir toujours, d'apporter quelque clarté :

Chaque courrier, lit-on dans l'*Action Française*, du 21 octobre, chaque courrier apporte la preuve d'altérations de texte, par omission, addition, ou erreur de traduction. Les dépêches expédiées de Kief aux journaux russes de Moscou ou de Saint-Petersbourg sont parfois en désaccord complet, sur les dépositions de témoins ou l'attitude de l'accusé. Il s'agit cependant de faits précis, sur lesquels toutes les informations devraient concorder.

L'*Action Française* a déjà relevé les contradictions de deux journaux russes, le *Messager russe de Paris* et l'*Aurore (Rannéié Outro)* de Moscou, l'un et l'autre pourtant sémites. D'après le premier, Beilis aurait une attitude des plus fermes ; suivant le second, il pleurerait constamment. Il faudrait cependant s'entendre, entre juifs.

La presse française a publié, il y a quelques jours, la déposition d'un témoin nommé Merder. Le texte portait que « sur le terrain de l'usine Zaitseff vivaient deux juifs *pieux*, Ettinger et Landau, partis

depuis à l'étranger. » Or, voici le texte de l'agence télégraphique de Saint-Petersbourg (officielle), reproduit par la plupart des correspondants de journaux à Kief : « Quand le témoin (Merder) sortit de l'usine, le commissaire de police l'informa que dans la propriété de Zaitseff vivaient *deux sadiques*, Ettinger et Landau ».

Il n'y a pas de doute, cette dépêche a été falsifiée en route, sans doute en raison du pieux scrupule d'un traducteur. Le mot français « sadique » transporté intégralement dans la langue russe (*tsadik*) a conservé sa signification, et l'on ne peut attribuer l'aimable travestissement de l'expression russe qu'à un délicat souci de ne pas laisser peser sur deux excellents israélites le plus léger soupçon d'immoralité.

Les dépêches envoyées de Kief ont omis de mentionner que le moine Autonoul, juif converti à l'âge de 10 ans, avait déclaré pouvoir certifier deux cas d'enfants chrétiens enlevés et torturés par les Juifs. L'un de ces enfants, qu'il avait baptisé lui-même, aurait été conduit à Tcherkass et ses bourreaux auraient été condamnés aux travaux forcés. Rien ne laisse supposer dans le texte français qu'il aurait parlé de ces deux enfants. On le désigne vaguement sous le nom « d'archimandrite » et on ne relate que la première partie de sa déposition qui a trait à des meurtres commis au XVIII^e siècle.

Quelle importance que puissent avoir les dépositions à la charge de Beylis, quelle que soit la nature du crime de Kief, « rituel ou non », personne ne saurait nier que les Agences télégraphiques et la presse européennes soient pour les deux tiers entre les mains des Juifs. Il ne faut donc pas s'étonner de la dextérité avec laquelle la vérité est altérée avant ou après le passage de la frontière française. Dans cette affaire, les difficultés d'information sont les mêmes que lors de l'affaire Ferrer et les troubles révolutionnaires russes, en 1904-1905-1906.

C'est ainsi que, lors des premiers troubles de Saint-Petersbourg, on put lire dans les journaux français que des morceaux de cadavres gisaient dans les rues sous la neige et qu'un quartier de la ville, Vasili-Ostrof, était en feu. Il s'agissait d'apitoyer l'Europe sur le sort des victimes de la répression et d'affoler l'opinion publique, car jamais pareils faits ne se sont produits. Il suffit d'avoir passé quarante-huit heures à Pétersbourg, en hiver, pour constater qu'à la moindre chute de neige les trottoirs sont nettoyés et qu'on ne laisse sur les chaussées qu'une couche de neige de sept à huit centimètres pour permettre le traînage. Aucun cadavre ne pouvait donc rester enfoui sous la neige des rues.

Il convient donc d'accueillir avec la plus extrême prudence les informations qui nous sont transmises, surtout celles qui « font sensation ». Mais il ressort de l'agitation organisée systématiquement autour du prétoire de Kief que les Juifs visent autre chose que la défense immédiate d'un coreligionnaire ou même du peuple juif tout entier. Un témoin oculaire du dernier essai de révolution en Russie

reconnait dans cette agitation tous les prodromes du mouvement juif qui précéda les événements de 1905. Il semble que la juiverie prépare sa revanche.

—Les débats du procès ont commencé le 8 octobre. Depuis quarante-huit heures, la population de Kief se montrait très émue et une grande agitation régnait en ville. Le 8 octobre, de grosses forces de police entouraient le palais dont la salle d'audience était comble. Le tribunal était composé comme suit :

Président, M. Boldireff ; juges, MM. Vigoura Iourkiévitch et le prince Chvachof ; ministère public, M. Wipper.

Le jury étant constitué, l'audience du 9 fut employée à la lecture de l'acte d'accusation, publié par la *Revue internationale des Sociétés secrètes* (V, 2855). Cédons la parole aux télégrammes sous le bénéfice des remarques faites plus haut. Nous en empruntons le texte au *Soleil*, à *l'Eclair*, suivant le hasard qui nous a mis sous nos yeux telle ou telle de ces feuilles, car partout les maquillages sont visibles, qu'ils soient faits hors frontières françaises ou à Paris avant communication aux journaux :

Kief, 11 octobre :

Les audiences sont troublées par des conflits incessants entre le ministère public et les défenseurs. Le procureur se plaint que la défense ne cesse de lui susciter des difficultés en l'interrompant à chaque instant. Les témoignages suscitent de perpétuels incidents.

Sur les 14 petits camarades du jeune Iouchinski entendus comme témoins, deux ont déclaré que la police les a menacés de les mettre en prison s'ils ne modifiaient pas les dépositions qu'ils avaient faites au cours de l'instruction, en ce qui concerne la date à laquelle ils virent Iouchinski pour la dernière fois.

Fédor Néjinski, oncle du petit Iouchinski, soutient que, s'il a faussement accusé Lucas Prichodko d'être le meurtrier, c'est que les agents de la police secrète l'avaient menacé et lui avaient dit que, sans cela, il ne serait jamais remis en liberté.

Kief, 13 octobre :

Les autorités ont reçu l'ordre de prendre des mesures très rigoureuses pour empêcher toute manifestation concernant le procès Beilis.

L'étudiant Goloubef, membre de l'organisation monarchiste, dépose que pendant le service funéraire à la tombe, il a fait la connaissance de la mère de Iouchinski et d'autres parents de la victime : avec leur aide, il a cherché à découvrir les circonstances du meurtre.

Comme le témoin se disposait à poursuivre sa déposition, il s'est évanoui et on a dû le transporter hors de la salle d'audience.

Il a ensuite été donné lecture de la déposition d'un témoin absent, la femme Ravitch, qui tient une boutique située près du logis de

Véra Tchéberiak. Le jour de l'enterrement, les jeunes Valentine et Lioudmilla Tchéberiak lui auraient dit qu'André Iouchinski était venu, il n'y avait pas longtemps, dans leur maison, et qu'il était allé, avec Yéna Tchéberiak, cueillir des perce-neige. Plus tard les jeunes filles auraient modifié leurs déclarations et dit que Iouchinski ne venait plus les voir depuis un an. Elles auraient reproché à la femme Ravitch d'avoir rapporté la conversation qu'elle avait eue avec elles, ce qui faisait que la police inquiétait maintenant leur mère.

M. Zamyslovski (1) rappelle que le témoin Nacknetchvy a déposé que Véra Tchéberiak avait, le 25 mars, envoyé ses filles hors de la maison ; en réalité, elles sont ce jour-là restées à la maison.

Le défenseur Grusenbergh prie les jurés d'observer que Iouchinski est allé cueillir des perce-neige avec Yéna Tchéberiak et n'est pas allé sur le terrain de la fabrique de Saitzeff.

Dobjansky, marchand de vins, a juré qu'il avait entendu la tante de la victime, qui est morte depuis, dire : « C'est un membre de sa famille qui l'a tué ».

Le deuxième témoin, un fabricant de fourneaux, nommé Yostchenko, a raconté une histoire extraordinaire, d'après laquelle il vit, le 25 mars, dans le voisinage de la grotte, un personnage inconnu, vêtu d'un pantalon noir et d'un pardessus avec un cache-nez, et dont les cheveux étaient noirs. Il se dirigeait vers un bois. En apprenant le meurtre, le témoin parla à son frère et à ses amis de la rencontre qu'il avait faite. Quelques jours après, Nojinsky vint le trouver et lui dit qu'il était persécuté. Yatchenko lui fit une description de l'homme qu'il avait vu et Nojinsky lui répondit : « Oui, c'est lui ». Deux fois de suite, le fabricant de fourneaux fut confronté avec Lucas Priodko. Le première fois, celui-ci était habillé à peu de chose près comme l'étranger vu de la grotte ; le témoin ne put affirmer qu'il le reconnaissait ; la deuxième fois, Priodko portait une fausse barbe, mais, pas plus qu'à la première confrontation, il ne fut reconnu par le témoin.

La femme de Priodko est venue déclarer ensuite que son mari portait une barbe le 25 mars, mais qu'il l'avait rasée avant sa confrontation avec Yastchenko.

Kief, 14 octobre :

La cour, le jury, les avocats, les experts, les témoins et plusieurs journalistes décident de se rendre à la briqueterie où Beilis travaillait pour examiner la grotte où l'on a trouvé le cadavre.

Vingt-cinq voitures, dont plusieurs automobiles, partent, escortées de gendarmes armés, ainsi que la voiture cellulaire contenant Beilis.

On arrive dans le faubourg de Lukianovka. On visite minutieusement le théâtre du crime. L'endroit est hérissé de petits monticules, beaucoup de personnes trébuchent. Le président marche en tête, suivi

1. Avocat des Antisémites.

des juges, du ministère public, des avocats, du jury, des experts et des témoins. Viennent ensuite Beilis, les mains dans ses poches, des journalistes de tous les pays suivent le cortège.

Après une descente rapide, on arrive à une grotte en forme de croix. L'entrée en est si étroite et si basse que les assistants doivent ramper pour y pénétrer et souillent d'argile leurs vêtements. C'est dans un des bras de la croix que fut découvert le cadavre de Iouchinski. Chaque bras de cette croix a quatre pieds de longueur sur deux et demi de largeur.

Le tribunal a tenu ensuite une sorte d'audience autour de l'entrée de la grotte.

Le défilé des témoins a continué ce matin.

A la reprise de l'audience, cet après-midi, la Cour a rejeté une demande tendant à faire comparaitre le sieur Pavlovitch, désigné hier comme étant l'auteur d'une proclamation distribuée à l'enterrement de Yastchonke et invitant le peuple à un pogrom. La demande qu'une lettre anonyme, signée : « Un chrétien », fut produite a été également écartée. Cette lettre, qui avait été conçue par la tante de la victime, affirmait que son neveu avait été vu, avant le meurtre, en compagnie de deux Juifs, un jeune et un vieux.

Gilubiouff avait raconté la même histoire et déclaré tenir ce renseignement d'un nommé Cheberiak, mais, aujourd'hui, lorsque Gilubiouff a été questionné à ce sujet, il a modifié sa première déclaration et a dit qu'il s'agissait d'un autre garçon et non de Nejmsky.

Plusieurs ouvriers, qui travaillaient avec Beilis ont déclaré ensuite que lorsque Iouchenko disparut, l'attitude de leur collègue ne changea en aucune façon.

La femme Volkivns a été alors interrogée au sujet d'une conversation qu'elle avait eue avec Juliana Shavovsky. Plusieurs versions de cette conversation existaient. D'après l'une, Beilis aurait été vu amenant le jeune garçon, d'après l'autre, c'est Beilis seul qu'aurait vu la femme Volkivns ; d'après une troisième, enfin, il n'était plus question de Beilis, mais d'un homme portant une forte barbe noire. Aujourd'hui, la femme Volkivns s'est rétractée et dit qu'elle avait parlé certainement sous l'influence de la boisson.

15 octobre :

L'interminable défilé des témoins continue toujours. Un fonctionnaire, chargé d'une mission spéciale par le gouverneur général et ayant dans son ressort des affaires concernant les juifs, M. de Merder, déclare que, le 12 novembre 1911, le gouverneur général reçut une requête dont les signataires sollicitaient l'autorisation d'installer une chapelle israélite dans le réfectoire, alors vacant, de l'hospice nouvellement construit, à l'usine Saitseff.

Il parut étrange qu'il pût y avoir un réfectoire vacant, dans un hospice nouvellement fondé. Aussi le gouverneur général alla-t-il visiter, en personne l'hospice en question, où il constata que le réfec-

toire était une synagogue, entretenue, comme l'hospice, avec les revenus de l'usine de Saitseff.

Le gouverneur général repoussa alors la demande.

Au moment où le témoin quittait la propriété Saitseff, un officier de police lui rendit compte que, dans ladite usine Saitseff, avaient habité deux Juifs très pieux, Oettinger et Landau.

Sur une question posée par M. Grusenbergl, un des avocats de la défense, le témoin répond qu'il ne peut pas indiquer à quelle date Oettinger et Landau partirent pour l'étranger.

L'archimandrite déclare que si la terre pouvait s'ouvrir, on y découvrirait les nombreux ossements de ceux que les Juifs ont fait périr au milieu des tortures.

Répondant aux défenseurs, l'archimandrite dit que la cour de Kief a déjà condamné aux travaux forcés un Juif impliqué dans l'assassinat du petit chrétien dont il a cité la mort.

L'archimandrite, avant d'être converti au christianisme, n'avait jamais entendu ses coreligionnaires juifs parler de l'emploi de sang chrétien pour les cérémonies rituelles.

Répondant à diverses questions, le frère de l'accusé, Aaron Beilis a fait savoir que le vieux Saitseff avait été très religieux ; que pendant une série d'années, l'accusé s'était rendu dans la propriété de Saitseff pour surveiller la préparation du pain de la Pâque et qu'un rabbin était aussi présent. L'accusé a remis aux parents de Saitseff, à Kief, du pain de la Pâque.

Le défenseur, M^r Grusenbergl, a attiré l'attention sur ce fait que ceci ne s'était passé que jusqu'à la mort du vieux Saitseff, qui eut lieu en 1907.

Kief, 15 octobre :

Le directeur de la briqueterie explique que les deux individus aperçus dans le voisinage de la briqueterie, à l'époque de l'assassinat de Iouchinsky, étaient ses cousins vêtus en civil.

On interroge le détective Polistchuk. Au bout de quelques minutes, le témoin se déclare indisposé et demande la permission de fumer une cigarette. La Cour suspend l'audience pour permettre au témoin d'aller fumer.

A la reprise, le détective Polistchuk, chargé de faire des recherches relativement à l'assassinat de Iouchinsky, fait une déclaration qui équivaut à accuser M. Krassovsky, ancien chef de la Sûreté à Kief, d'avoir empoisonné la jeune Valentine Tchéberiak et son frère, le petit Eugène, amis de Iouchinsky, et dont la mort avait été attribuée à la dysenterie. Le détective croit que les deux enfants sont morts pour avoir mangé des gâteaux laissés chez leur mère par Krassovsky qui, en faisant disparaître les enfants, s'assurait que leurs dépositions ne viendraient pas, ultérieurement, devant la justice, contredire celle de leur père et de leur petite sœur Ludmilla, s'il est vrai que le procès ait été entrepris uniquement pour prouver l'existence d'assassinats rituels.

La petite Ludmilla est interrogée. Elle déclare que la dernière fois qu'elle vit Iouchinsky, elle était allée chercher son petit frère Eugène et sa petite sœur Valentine, qui jouaient avec deux autres enfants, sur les palissades de la briqueterie. Elle se glissa sous une palissade pour pénétrer dans la briqueterie.

Beilis, son fils, et deux autres juifs donnèrent la chasse aux enfants. Sa sœur Valentine vit Beilis entraîner Iouchinsky et son petit frère Eugène Tchéberiak vers le four. Eugène s'échappa, mais une autre fois, plus tard, il faisait nuit, alors qu'Eugène accompagnait chez lui un petit camarade, deux individus s'emparèrent d'eux en criant : « Montrez-leur la grotte de Iouchinsky ». Ces individus ressemblaient à Shneerson. Les enfants poussèrent des cris : les individus s'enfuirent.

Ludmilla est confrontée avec la petite Eudoxie, qui déclare qu'il est faux que Beilis les ait poursuivies. Eudoxie dit à Ludmilla : « Allons, rappelle-toi, tu diras des mensonges plus tard ».

Le président interrompt Eudoxie. Ludmilla sanglote, disant qu'elle a peur.

Ludmilla donne ensuite une description parfaite de Krassovsky, le chef de la sûreté, qui apporta des gâteaux chez elle.

Répondant au défenseur, elle affirme que sa mère lui a recommandé de ne dire que la vérité.

Kief, 15 octobre 1913 :

Un bourrelier employé à la briqueterie dit que, quand il rentrait coucher chez lui, il laissait ses outils à la briqueterie. Parmi ces outils se trouvaient quatre alènes saisis au cours de la perquisition et qui servent de pièces à conviction.

L'accusation prétend que Youchinsky a été assassiné avec des alènes de ce genre.

Pendant la lecture des lettres de Beilis, qui les a écrites dans sa prison, l'accusé dit qu'il a signé sans la relire, la deuxième lettre transmise par Kotsachenko.

Le témoin Kroupinski, adjoint au directeur de la prison, et le témoin Omélianovski, surveillant des prisonniers, déclarent que la lettre de Beilis, qui a été saisie sur Kotsachenko, a été remise par un surveillant déguisé à la femme de Beilis, après avoir été copiée pour être communiquée au juge d'instruction.

Kief, 16 octobre :

On interroge la femme Vera Tchéberiak et son mari Vasili Tchéberiak.

Vera dépose que son fils, le petit Eugène, lui avait dit avoir vu chez Beilis, deux juifs mystérieux portant des couvre-chefs d'apparence étrange. Ces juifs faisaient leur prière. La description qu'en fit le petit Eugène correspond au signalement de Shneerson et aussi du père de Shneerson. Le petit Eugène répéta à Vera que le juge d'ins-

truction lui avait déclaré que s'il ne disait pas la vérité, il lui arriverait la même chose qu'à Touchinsky. Vera affirme qu'elle fut arrêtée d'abord sur la dénonciation d'une femme à laquelle elle avait donné des coups au cours d'une querelle. Un journaliste, qu'elle nomme, lui dit que son mari perdrait sa place dans l'administration des postes si elle et lui n'aidaient pas à faire découvrir les assassins. Le journaliste l'engagea à se déclarer coupable. On lui donnerait pour cela beaucoup d'argent et on la conduirait à l'étranger, mais au cas où elle serait arrêtée, on lui donnerait les meilleurs avocats. Etant allée à Karkhoff avec le journaliste, Vera eut une entrevue dans une chambre d'hôtel avec un avocat nommé Margolin et deux autres personnes inconnues, qui lui offrirent 100.000 francs pour prendre à sa charge la culpabilité de l'assassinat. Les deux inconnus déclarèrent qu'il importait de laver Beilis de cette accusation. Vera répondit qu'elle réfléchirait. Le journaliste engagea Vera à ne jamais avouer qu'elle connaissait Margolin.

Kief, 16 octobre. — Après l'interrogatoire de la petite Ludmilla, l'ancien agent de la police de sûreté, Polistchuk, déclare qu'il existait autrefois à la fabrique de Saitseff une *société secrète* qui y tenait ses réunions. Sur une question du procureur impérial, le témoin déclare que le père du jeune Touchinski est parti pour l'est de la Sibérie, en compagnie d'un juif qui, plus tard, est revenu à Kief. Andréas Touchinski avait le plus vif désir de revoir son père. Le juif en question, qui habitait près de Saitseff, lui avait promis de l'aider à satisfaire son désir. Le témoin pense que cet individu était ce Shueerson, dont la disparition, la veille de l'arrestation de Beilis, lui paraît des plus suspectes. Tout aussi suspectes lui paraissent les déclarations du témoin Krassowsky, qui a répandu le bruit que le meurtre du jeune Touchinski était l'œuvre d'une bande de voleurs. Touchinsky allait assez souvent voir Beilis. Le témoin ajoute qu'Engène Teheberiak avait été mis au courant de la façon dont il devait déposer, et précisément au moment où ses dépositions étaient devenues meilleures, il est mort, après avoir absorbé des bonboas que Krassowsky lui avait offerts. Ce dernier cherchait, par ce moyen, à gagner la faveur des enfants. La mort du jeune Tehebériak est survenue, alors que sa mère était en prison et son père absent.

Kief, 17 octobre. — En ouvrant l'audience, aujourd'hui, le président a exprimé le regret de constater que les journaux de Kief publient des comptes rendus, qu'il estime inexacts, et a ajouté que, le cas échéant, il sera dans l'obligation d'interdire l'accès du tribunal aux sténographes.

Les nombreux enfants, cités comme témoins, se sont montrés très embarrassés, pour répondre aux questions qui leur ont été posées.

Un garçon de 10 ans, le jeune Saroutsky, cité comme témoin oculaire du crime, a déclaré ne rien avoir vu. Répondant à une question du président, l'enfant a dit, tout à coup, que Vera Tehebériak lui

avait conseillé, dans la chambre des témoins, de raconter les faits ainsi qu'on le lui avait dit. Confronté avec la femme Tchebériak, le petit témoin a maintenu son affirmation.

Cet incident a provoqué une vive émotion dans la salle.

Un autre jeune témoin a déclaré que Zosatchenko, témoin à charge contre Beilis, avait demandé de l'argent à des membres de l'administration de la synagogue, pour ne pas déposer de façon défavorable à l'accusé.

Kief, 20 octobre. — Il est probable que le ministre de la justice interviendra dans le procès du meurtre du jeune Louchensky et donnera l'ordre de suspendre les audiences du tribunal, jusqu'à ce qu'une enquête minutieuse ait été faite sur les circonstances se rattachant à cette affaire.

Pendant que M. Dubowitch, l'un des directeurs de la briqueterie, déposait hier devant le tribunal, la police opérait une perquisition à son domicile.

Ce matin, la femme Vera Tchebériak a été confrontée avec une de ses anciennes servantes, nommée Garsky. Cette dernière a déclaré que des gens mystérieux étaient venus à différentes reprises chez les Tchebériak, sous un déguisement. Vera Tchebériak, indignée, a protesté contre les insinuations de son ancienne servante et a déclaré que c'est par vengeance de son renvoi qu'elle déposait ainsi.

Un artisan, nommé Pétroff, a raconté que deux inconnus, qui lui avaient été présentés par Vera, lui auraient déclaré que Beilis était innocent et qu'ils avaient ensuite cherché à lui faire croire que Vera était compromise dans l'affaire du meurtre.

Le principal témoin, aujourd'hui, a été M. Bruchowsky, attaché au journal *Ruskoïe Slovo*. On avait espéré que sa déposition aiderait à démêler quelque peu les choses si embrouillées de cette affaire, mais ses déclarations ont, si possible, embrouillé le mystère encore plus profondément. M. Bruchowsky a raconté, tout d'abord, comment il était venu à s'intéresser à cette affaire. Il avait eu, en premier lieu, une interview, avec le chef de la police de Kief, peu après l'arrestation de Beilis. Celui-ci aurait déclaré : « Un innocent a été arrêté ». Puis, en quittant Kief, en août 1911, le chef de la police avait dit à Bruchowsky : « Je ne sais rien. Nous avons travaillé dans l'obscurité. Vera est la clef de l'énigme... Je fis ensuite la connaissance de Vera Tchebériak, a raconté le témoin, et, peu après, elle me fit certaines confidences. D'après elle, le jeune Louchensky aurait été tué par des Prodokow, sa mère et son beau-père, et par l'un des frères Kiffle ». M. Bruchowsky, stupéfait, vit alors l'avocat Margoline et le pria de s'occuper de cette affaire. Il fut entendu que Vera serait présentée à celui-ci. Elle promit de tout révéler et suggéra qu'une entrevue ait lieu à Karkhoff, où se trouvait un homme emprisonné, qui pouvait donner tous les détails au sujet du meurtre. La rencontre eut lieu, mais Vera refusa de parler. Toutefois, elle a déclaré à

Bruchowsky : « Je vais me venger. C'est Marie Kiffle qui a empoisonné mes enfants, parce que j'ai brûlé les yeux de son fils avec du vitriol... »

Kief, 22 octobre. — M. Krossowsky, l'ancien commissaire de police, a continué sa déposition aujourd'hui. Il a déclaré que son enquête l'avait convaincu de la culpabilité de Vera Tcheberiak.

Une perquisition a été opérée, chez le témoin, pendant qu'il déposait.

La femme Catherine Diakonoff, une amie de Vera, est venue raconter à la barre, que deux jours après le meurtre du jeune Iouchensky, elle passa plusieurs nuits chez celle-ci. Elle vit un sac qui semblait renfermer un cadavre ; aux questions qu'elle lui posa à ce sujet, Vera répondit que c'était des chiffons. La femme Diakonoff a dit encore que des hommes masqués lui avaient demandé de tuer M. Krossowsky et d'autres fonctionnaires, qui cherchaient à connaître le secret du meurtre de Iouchensky. Ces mystérieux personnages lui affirmèrent, que le jeune garçon avait été tué par une amie de Vera.

Kief, 23 octobre. — La Cour, qui avait siégé, hier, jusqu'à minuit, a repris l'audience ce matin.

Xenia Diakonoff, qui avait déposé, hier, après sa sœur Catherine, a continué sa déposition aujourd'hui. Elle a été ensuite confrontée avec Vera Tchebériak. Celle-ci a démenti certains faits avancés par les deux sœurs.

Cet après-midi, lorsque l'étudiant Makalan, qui avait aidé Krossowsky dans son enquête, était à la barre, Beilis a éclaté soudain en sanglots. L'audience a été alors suspendue pour permettre à l'accusé de se remettre.

Kief, 25 octobre. — L'inspecteur de police Kiritchenko, qui a déposé aujourd'hui, a affirmé qu'il était arrivé finalement à la conviction que l'assassinat du jeune Iouchensky n'a pu être perpétré que dans la demeure de Vera Tchebériak.

On a entendu ensuite le frère de Vera Tchebériak, Singajefsky, et son ami Rudsinski. Tous deux ont avoué avoir commis un vol le 12 mars dernier, mais le juge d'instruction reconnut qu'ils s'étaient faussement accusés, pour se créer un alibi ce jour-là, qui est le jour du meurtre. Ils ont protesté néanmoins de leur innocence et ont nié avoir fait des déclarations fâcheuses pour eux, devant Machaline et Karajow.

Kief, 6 novembre. — Le procureur général a terminé son réquisitoire aujourd'hui. Il a affirmé qu'il était convaincu de la culpabilité de Beilis.

Il a insisté sur le fait que Beilis a été vu par des témoins, entraînant le jeune Iouchensky, vers le four à briques.

« Beilis, a-t-il dit, est probablement un excellent homme. Il vivait

modestement, il était un homme vertueux, mais cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas commis ce meurtre qu'il ne considère pas, au point de vue religieux, comme un crime.

Les écuries, dans lesquelles le crime fut consommé, comme l'a fait remarquer l'accusation, ont été détruites, pour empêcher que les autorités puissent les examiner. »

Le ministère public attaque les Juifs, qui ont organisé une agitation, à l'occasion du procès.

« Le procès actuel, dit-il, est devenu une affaire universelle, uniquement parce que c'est un Juif qui est au banc des accusés ». Il établit ensuite un parallèle entre le procès Beilis et l'affaire Dreyfus, puis il ajoute : « Les Juifs redoutent certains excès, dans le cas où Beilis serait condamné, le gouvernement, cependant, protège tous ses sujets. Il les protégera, quelle que soit l'issue du procès, et il n'existe aucune raison de redouter un pogrom. Les classes pauvres, parmi les Juifs, sont du reste demeurées neutres ; leurs chefs, seuls ont exposé le peuple juif au danger ».

Le ministère public parle avec mépris de l'ancien chef de la police de Kief, ainsi que du commissaire de police Krassowsky, car tous deux, dit-il, ont caché et dissimulé un crime, dont ils connaissaient les auteurs.

« Ce sont les Juifs, dit-il, qui, à prix d'argent, ont manœuvré, pour que l'accusation se détournât sur Vera Tchebériak. Si, dans la pensée du représentant du gouvernement, on avait pu croire cette femme coupable, on n'aurait pas hésité à l'amener devant la justice. »

Le procureur déclare ensuite que le gouvernement ne veut rien dissimuler.

S'il avait tenu Singajewsky et ses camarades pour coupables, il les aurait fait asseoir au banc d'infamie, mais ces hommes sont innocents du meurtre de Iouchenski, quelle que soit l'étendue de leur culpabilité comme voleurs.

Le procureur impérial a critiqué en détail les dépositions des témoins et en a tiré cette conclusion, que Beilis a entraîné Iouchensky, jusqu'à l'habitation où Mme Beilis résida par la suite et où le meurtre a été commis.

On ne peut pas établir quels ont été ses complices.

On ne saurait se prononcer sur la question de savoir quelle secte juive se sert de sang humain, ni dans quel but.

Le procureur ne veut pas accuser la religion juive dans son ensemble, alors qu'elle est conforme, sur bien des points, à la religion chrétienne ; il ne s'agit là que de quelques fanatiques ou bien d'une secte encore mal connue.

Il ajoute que les tortures subies par Iouchensky doivent donner du courage aux jurés et que ceux-ci doivent se prononcer selon leur conscience. Le Juif Beilis ne doit pas faire passer au second plan, à

leurs yeux, le Russe Iouchensky. La tombe de ce dernier sera longtemps un lieu de pèlerinage et de prières.

Kief, 6 novembre. — En terminant son réquisitoire, M. Vipper, ministère public, dit que si les écuries, où Beilis assassina Iouchensky, ont été brûlées, c'était pour empêcher qu'elles fussent examinées par les autorités.

Le représentant des Antisémites, M. Zamilovsky, vient, au nom de la partie civile, répéter les arguments du ministère public, M. Vipper. On s'attendait à des violences de langage, mais cette attente a été déçue.

Kief, 7 novembre. — M^e Chmakow a terminé sa plaidoirie en demandant aux jurés de tranquilliser les millions de mères, qui attendent leur verdict, en condamnant Beilis. « Nous ne désirons pas une peine sévère, a-t-il dit, mais nous demandons que de tels actes ne restent pas impunis ».

Le premier avocat de la défense, M. Maklakow, a pris ensuite la parole.

Kief, 9 novembre. — Le défenseur, M^e Karatochevski, expose qu'il ne s'agit pas d'un procès mondial, qu'il s'agit seulement de déterminer si Beilis est coupable. Le procès renferme bien des points obscurs : ce qui est clair, c'est que Iouchensky et Tchébériak étaient ensemble le 25 mars. Tous les autres points demeurent douteux.

Il n'existe pas contre Beilis de preuves matérielles directes, et les preuves indirectes tombent en poussière, dès qu'on les touche.

L'avocat termine sa plaidoirie, en faisant appel aux jurés, pour qu'ils laissent de côté toutes convictions politiques et qu'ils ne recherchent que la vérité.

Kief, 9 novembre. — MM. Maklakow, Karabchevsky, Gruzenberg, Zaroudny, Grigorovitch et Barsky ont pris la parole aujourd'hui pour la défense. Toutefois, comme le principal intérêt du procès réside dans les faits et gestes de l'accusation, il suffit de constater que les avocats de Beilis ont réédité, avec éloquence, un grand nombre de lieux communs élémentaires. Mais, seuls, ceux qui l'ont tenté savent combien il est difficile de prouver que deux et deux font quatre, quand il se trouve un adversaire assez hardi pour discuter l'exactitude de cette proposition.

L'accusation est venue ensuite, avec une nouvelle série de réquisitoires. Le procureur a répudié, derechef, l'intention d'attaquer tous les Israélites, mais il a détruit l'effet de cette profession de modération, en citant Dostoïevsky, dans ses attaques contre les Israélites, en général, et des passages où l'écrivain rejette sur les Israélites tous les excès commis pendant la période révolutionnaire.

M. Chmakow a répété cette opinion que les sacrifices sanglants sont encore d'un usage commun parmi les israélites.

Le président a empêché M. Chmakow de citer Hérodote, sous prétexte que cet historien n'avait pas encore été mentionné, et qu'il ne convenait pas de le faire intervenir dans le débat au dernier moment.

Hérodote est, en effet, l'un des rares anciens qui aient échappé à l'attention des accusateurs. M. Chmakow s'est alors rabattu sur une allusion aux anciens dieux slaves.

Kief, 9 novembre. — Les avocats ont terminé leurs plaidoiries aujourd'hui.

Le président a demandé à Beilis s'il avait quelque chose à dire. Celui-ci a répondu qu'il aurait beaucoup à dire, mais qu'étant très fatigué, il ne demandait « qu'à retourner chez lui ».

Demain, le président posera deux questions aux jurés : l'une concernant la nature du meurtre, l'autre concernant la culpabilité ou l'innocence de Beilis.

Le verdict sera rendu demain.

Kief, 9 novembre (dépêche du *Times*). — Les jurés, après trente-trois jours d'emprisonnement de fait, paraissent avoir « sombré dans le coma », et il est impossible de dire l'effet que produisent sur eux les discours.

KIEF, 10 novembre (dépêche du *Times*, publiée par le *Matin*, 11 novembre). — La cour a décidé de poser au jury deux questions, qui peuvent se résumer ainsi : *le meurtre a-t-il été commis dans l'usine de Saitseff ? Beilis, mû par des motifs superstitieux, est-il coupable d'avoir tué Iouchensky ?*

Il est clair que si les réponses à ces deux questions ne sont pas négatives, le foyer des controverses brûlera plus ardemment que jamais. Acquitter Beilis, mais déclarer en même temps que le meurtre a été commis dans l'usine de la famille israélite bien connue Saitseff, serait *une décision généralement considérée, dans les circonstances présentes, comme équivalant à une déclaration que le meurtre est un meurtre rituel.*

Le fait d'avoir posé la question sous cette forme plutôt que de demander directement au jury si le meurtre était rituel ou non, est considéré comme une manœuvre ingénieuse, en vue de donner satisfaction à toutes les parties.

Le résumé du président a paru plutôt pencher du côté de l'accusation ; aussi attend-on le verdict avec un sentiment d'angoisse.

Après une absence d'une heure et demie, le jury rentre dans la salle du tribunal, et le président lit les réponses aux questions qui lui ont été posées.

Le jury admet la version de l'accusation que le jeune Iouchensky aurait été torturé, que tout le sang aurait été soutiré de son corps ; le jury déclare que le meurtre a été commis à l'usine Saitseff, mais il acquitte Beilis, le déchargeant de toute participation au crime.

A ces derniers mots, des applaudissements éclatent, mais sont immé-

diatement réprimés. Beilis qui, toute la journée, est demeuré impassible, s'effondre et éclate en sanglots.

Une grande agitation se manifeste dans les rues, qui sont parcourues par des patrouilles. Les abords du tribunal sont gardés par des cosaques.

La foule s'était assemblée cet après-midi, à la cathédrale, pour le service à la mémoire de Louchensky, mais en raison de l'heure tardive à laquelle le verdict a été rendu, elle s'était dispersée avant d'en avoir eu connaissance.

Les partisans de Beilis sont dans la joie.

Kief, 10 novembre (dépêche publiée par le *Journal*, 11 novembre). -- On avait entendu hier les dernières plaidoiries des avocats dans l'affaire Louchensky. On eut aujourd'hui la réplique du procureur, puis les jurés se retirèrent pour délibérer.

Deux questions leur étaient posées :

1° Le meurtre de Louchensky a-t-il été commis dans la fabrique où les juifs confectionnaient leurs pains azymes ? 2° Beilis est-il le coupable ?

Le jury a répondu « oui » à la première question, « non » à la seconde.

Beilis, par conséquent, a été acquitté.

Au moment du retour du jury, on a remarqué que Beilis, qui venait pour la dernière fois dans la salle d'audience, était entouré d'une escorte encore plus nombreuse : cinq soldats et deux officiers sont venus s'asseoir à ses côtés, au banc des accusés.

Beilis paraissait calme. La salle d'audience était comble.

Un silence inexpliqué s'est fait à l'arrivée du président et des conseillers. Les jurés ayant pris place, le chef du jury s'est avancé de quelques pas et a lu le verdict.

Beilis était debout, les mains sur la balustrade. Il semblait être dans un état de prostration et faisait des efforts manifestes pour revenir à lui et comprendre ce qu'on lisait. Lorsqu'il a compris, il s'est affaissé sur le banc et il a sangloté convulsivement.

Ses avocats se sont approchés de lui et lui ont serré les mains.

La nouvelle de l'acquittement de Beilis s'est rapidement répandue dans la ville de Kief. Une animation extraordinaire règne dans tous les quartiers. Les autorités prennent des précautions rigoureuses pour éviter des désordres.

Saint-Petersbourg, 10 novembre (dépêche particulière du *Matin*). -- L'acquittement de Beilis, connu à Saint-Petersbourg vers sept heures du soir, a été accueilli par la très grande majorité de la population avec un immense sentiment de soulagement. Les rédactions des journaux étaient envahies par une foule avide de savoir les nouvelles. Les partisans de Beilis manifestaient un enthousiasme délirant. D'ailleurs, devant la faillite des dépositions des témoins à charge, il n'était pas un seul esprit impartial qui ne désirât ardemment voir

la Russie s'épargner la tare d'une grande injustice qui eût été également — puisque la politique était si étroitement mêlée au procès de Kief — une immense erreur politique.

La condamnation de Beilis, c'était pour la Russie la cause certaine de troubles extrêmement graves dont on aurait eu les plus grandes difficultés à venir à bout.

On sait avec quelle violence redoutable se heurtent dans ce pays les passions religieuses et des passions politiques. Qui sait jusqu'où ce choc — qui, je le répète, était inévitable — eût pu mener les deux grands partis qui divisent la Russie ?

Ceci dit, et *puisque le procès de Kief a eu une solution heureuse, on peut déclarer maintenant que l'acquiescement de Beilis est la plus admirable réponse du gouvernement aux groupes d'extrême-gauche, qui déjà, par une manœuvre tendancieuse, répétaient depuis plusieurs jours que le siège des jurés était fait d'avance.*

On pourra regretter peut-être que le procès Beilis ait eu lieu et que l'hypothèse *inraisonnable* du crime rituel ait pu être admise un seul instant ; il n'en est pas moins vrai que le résultat du verdict de Kief est extrêmement heureux pour la Russie, à laquelle il fait le plus grand honneur. Il prouve que la justice russe sait être impartiale et que, dans la plus orthodoxe des villes russes, dans ce Kief, cité des cathédrales et des popes, des pèlerinages et de toutes les passions religieuses, un Israélite a la certitude d'obtenir la même justice qu'un chrétien.

Saint-Petersbourg, 10 novembre (par dépêche du correspondant particulier du *Journal*). — Saint-Petersbourg a vécu, aujourd'hui, une journée de véritable fièvre en attendant le verdict de Kief. Depuis hier, les rédactions étaient littéralement assiégées. A Moscou, la jeunesse des écoles a stationné dans les rues jusque tard dans la nuit, devant les principaux bureaux.

A Kief, d'après les télégrammes, l'émotion est arrivée à son paroxysme. Des patrouilles circulent dans les rues. Un grand nombre de familles juives quittent la ville. Certaines maisons juives sont gardées militairement. Des mesures rigoureuses sont prises partout pour éviter l'éventualité de pogroms.

Le ministre de l'intérieur a décidé que les gouverneurs seraient rendus personnellement responsables de tous les excès de la population. Dans certaines régions, on a poussé les précautions jusqu'à défendre la reproduction cinématographique des scènes du procès, la vente de livres.

Le gouverneur de Kief a interdit, aujourd'hui, un service funèbre à la mémoire de Louchinsky.

De telles précautions étaient d'ailleurs justifiées par la surexcitation de l'opinion dans les provinces habitées par des Juifs. On a constaté, notamment, plusieurs tentatives de la foule attaquant les maisons juives dans les villes de Lodz et de Kovno, en prenant prétexte de la disparition d'enfants, perdus par hasard, puis retrouvés.

La Russie tout entière s'est passionnée pour ce procès dramatique. Tout récemment, la municipalité de Saint-Petersbourg fit une ovation au docteur Pavlof, un médecin expert, qui avait témoigné en faveur de Beilis ; par contre, les étudiants ont hué le professeur Kossorotoff, dont l'expertise était défavorable au prévenu.

Le verdict rendu aujourd'hui est appelé à apaiser les passions. En définitive, le jury a innocenté Beilis non seulement pour l'assassinat, mais également pour le crime rituel. Ce verdict est destiné à un retentissement d'autant plus considérable qu'il a été rendu par douze hommes du peuple, dont une certaine partie de l'opinion suspectait, bien à tort, les préjugés. Les journaux de Saint-Petersbourg ont publié des éditions spéciales annonçant l'acquiescement.

Il paraît résulter des quatre derniers télégrammes reproduits ci-dessus que, de l'aveu des Sémites qui les ont rédigés : 1° lorsque le verdict n'était pas encore prononcé, ils considéraient la déclaration que le meurtre avait été commis dans l'usine de la famille Saitseff, où l'on préparait les pains azymes, comme équivalant à une déclaration que le meurtre est un meurtre rituel ; 2° que le jury a admis la version de l'accusation que le jeune Iouchinsky avait été torturé et saigné jusqu'à la dernière goutte de sang, ce qui est la façon de tuer rituelle des assassins hassidis ; 3° que l'acquiescement de Beilis est une mesure politique, une tentative d'apaisement plus ou moins habile ; 4° que c'est, l'acquiescement de Beilis passé en face de chose jugée, que les Sémites s'aperçoivent tout à coup que le jury a innocenté Beilis non seulement pour l'assassinat, mais également pour le crime rituel (*sic*).

Entre parenthèses, cet étrange français signifierait que Beilis coupable bénéficie d'une exemption de peine analogue à celle du mari qui tue sa femme prise en flagrant délit d'adultère. Ce n'est probablement pas là la pensée de l'auteur du télégramme. D'ailleurs, s'il est certain que le jury a acquitté Beilis, il est non moins certain qu'il a, par le même verdict, statué *in petto* que le crime était rituel, commis dans une maison juive où l'on préparait les pains azymes, et accompli selon les rites de la secte juive que l'histoire et l'opinion publique incriminent seule et non la masse des restes errants de ce qui fut le peuple élu de Dieu avant la malédiction.

Si les questions ont été volontairement posées de façon à permettre l'acquiescement de Beilis et à essayer d'éviter le chambardelement dont les Grands Juifs menaçaient la Russie, il est très probable que cette finasserie n'épargnera pas au cabinet Korkovtsof les récriminations et les complots des coréligionnaires de l'acquiescement de Beilis. Israël, on le sait, n'a ni pudeur, ni tact

Si on lui entrebaille la porte pour le laisser filer à l'anglaise, il monte sur ses ergots. L'insolence juive éclate déjà. Un des porte-plumes de M. Jaurès (*Humanité* du 11 novembre) envoie, sitôt le premier télégramme arrivé à Paris, une bordée d'injures et de menaces au Tsar qui n'a pas voulu se substituer à la justice et accorder un non-lieu de faveur au sectaire Hassidi. Ces libertaires ont de singulières idées en matière constitutionnelle.

Le crime judiciaire et politique, machiné de longue main par le ministre de la justice, M. Chtcheglovitof, avec la complicité de tout le cabinet Kokovtsov, le crime contre la justice, contre le peuple juif, contre la Russie moderne, le crime tenté avec l'auguste approbation du tsar, a donc misérablement avorté, écrit M. Veillard.

Le grand mérite en revient au jury *paysan*. La conscience saine : vierge des paysans russes, aidée de leur claire intelligence naturelle, a triomphé des intrigues scélérates et des passions haineuses qui ont mis un innocent sur le banc des accusés, après avoir fait des assassins les piliers de l'accusation. Le verdict du jury paysan retombe de tout son poids sur le Tsarisme décadent et son digne représentant, Nicolas II.

On sait, en effet, avec certitude, que le Tsar était, dès le début, au courant de l'intrigue machiavélique qui a abouti au monstrueux procès de Kief. Son ministre de la justice l'en avait informé en ces termes : « Sire, le coupable est découvert : il s'agit d'un crime rituel... » Et Nicolas II était de tout cœur avec les bandes noires, qui avaient fait du « crime rituel » leur tremplin démagogique. N'est-il pas le chef souverain de l'« Union du peuple russe » ? N'a-t-il pas accepté avec ostentation, pour lui et son héritier, l'insigne de membre de cette *maffia* ultra-réactionnaire ?...

Ah ! les autorités judiciaires de Kief avaient cru faire un coup de maître en composant le jury presque entièrement de paysans. Elles avaient escompté « la force des ténèbres » du village russe ; elles avaient spéculé sur l'évocation magique des superstitions moyenâgeuses, sur la formidable pression exercée par la cynique partialité antisémite du procureur impérial et du tribunal lui-même... Eh bien, elles se sont lourdement trompées ! La conscience paysanne a tenu bon. Malgré tout, le jury paysan s'est dressé, avec un courage audessus de tout éloge, contre la vieille Russie qui a mis sa dernière carte sur le « crime rituel ».

Le verdict de Kief apparaît ainsi comme un fait historique d'une portée immense et multiple.

Les représentants authentiques de la Russie paysanne, jadis le suprême espoir du Tsarisme, ont brisé entre ses mains l'arme empoisonnée « du crime rituel », qu'il comptait employer contre le mouvement libérateur.

Non, le paysan russe n'a rien de commun avec la lie de la popula-

tion qui, sous le vocable d'organisations « monarchistes », soutient les intérêts de la « noblesse réunie », des « hobereaux sauvages » et de la clique bureaucratique au pouvoir !

Le verdict de Kief est un solennel avertissement à l'adresse de cette clique, qui s'obstine à faire peser sur la Russie un régime aussi criminel que dévastateur.

Le verdict de Kief n'aura, certes, pas, par lui-même, la vertu de précipiter la chute du tsarisme, mais il donnera assurément un essor nouveau à la lutte d'affranchissement qui va s'accroissant de jour en jour. Et si les gouvernants s'obstinent à ne pas comprendre le sens du *Ménéss Teel* tracé par le jury paysan, tant pis pour eux : ils auront été leurs propres fossoyeurs. — B. VEILLARD.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (7 novembre 1913) :

Le réquisitoire du Procureur général, au procès du crime rituel de Kief a fait une grande impression. Il a eu des paroles de terrible mépris pour l'ancien chef de la police de Kief et pour le capitaine de police Krasowsky, vendus aux juifs, pour cacher autant que possible le crime et surtout ses auteurs juifs, en allant jusqu'à tenter d'inculper des innocents. Le Procureur général a constaté le crime rituel dans l'assassinat de Iouchensky, saigné à blanc par de nombreuses blessures au cou. Très justement, il fait remarquer que le crime rituel ne retombe pas sur Israël entier, mais sur les sectes talמודiques, qui pratiquent ce crime abominable. Il conclut en disant que ce n'est pas en exagérant le danger d'un *pogrom*, à la suite de la condamnation de l'assassin Beilis, qu'on doit refuser justice à la jeune victime du crime rituel. Ce serait le rôle du gouvernement, et il n'y manquerait pas, de réprimer le *pogrom*.

On se demande de quelles bulles pontificales Lord Rothschild va réclamer l'authentification pour répondre à ce réquisitoire.

Théâtre juif et enjuivé. — Depuis que les Juifs se sont emparés du théâtre, source d'excellents revenus, qu'ils ont captée comme toutes les autres, ils y apportent leur manie outrancière, si bien caractérisée dans l'article de M. Léon Daudet reproduit plus haut. Mais il semble que la réaction approche. En attendant, M. Gustave Théry a eu les nerfs agacés d'entendre vanter le théâtre de M. de Porto-Riche. Las de voir qualifier sa dernière pièce *Amoureuse* de classique, il se rebiffe dans l'*Œuvre* du 16 octobre 1913.

— Porto-Riche un classique ! *Amoureuse* un livre à l'usage des classes !

— *Classique* veut dire aussi : « auteur, ouvrage qui, par sa perfection, peut servir de modèle... » Je cite mon dictionnaire.

— Est-ce que les deux sens ne se rejoignent pas ? Non, sérieuse-

ment, si laïques que deviennent nos écoles, voyez-vous nos lycéennes apprenant dans *Amoureuse* le style, l'art de la composition, la psychologie, et le reste ? Il faut, pour s'imaginer cela, vivre au temps où les petits garçons susceptibles tuent sept personnes parce qu'une épithète désobligeante a chatouillé leur amour-propre, et où les jurés acquittent un assassin, parce qu'il aimait trop sa fille et, renouvelant l'Art d'être grand-père, tenait absolument à lui faire son premier enfant...

— Ce n'est point que, pour ma part, je conteste le mérite et l'intérêt de cette comédie, et l'on qualifie de chef-d'œuvre tant de plates écritures, que je ne vois pas d'inconvénient à reconnaître dans *Amoureuse* « le chef-d'œuvre d'un art nouveau », comme parle le conseiller Blum, s'il est spécifié que cet « art nouveau » s'appelle proprement l'art israélite. Comment ne se trouve-t-il pas un critique pour nous expliquer ce que nous sentons si bien ? Il n'en est pas un qui ne nous répète que tout au théâtre est sorti de cette matrice... Eh ! oui, rien n'est plus exact, tout le théâtre juif, tout le « théâtre du mufle » est contenu en puissance dans *Amoureuse*. Ce serait si facile à montrer, si amusant, si instructif !

Suit une analyse psychologique de la pièce. Ses personnages ont beau s'appeler Pascal, Etienne et Germaine, sous ces noms chrétiens il n'y a que des mentalités juives. Un cerveau et un cœur français ne sauraient concevoir la situation qu'expose M. de Porto-Riche.

Vous me direz que si on ne l'admet pas, il n'y a plus de pièce. C'est vrai. Mais si on l'admet, on n'en peut déduire qu'une pièce juive, pénétrée d'un bout à l'autre d'idées et de sentiments juifs. Prenons-la aussi, et reconnaissons tous ce qu'elle vaut comme échantillon d'un art spécial et spécifique, mais reconnaissons du même coup qu'il nous est aussi étranger, ou plutôt infiniment plus étranger qu'une pièce de Bjornson ou de Sudermann. Écoutez *Amoureuse* dans cet esprit, et notez, à mesure que la pièce se développe, tous les choes, tous les petits sursauts que vous causent tel geste, telle réplique, telle facétie, et vous en reviendrez toujours au refrain : « Ces gens-là ne sont pas de chez nous ! »

Non, vrai de vrai, en son fond, en sa substance, tout cela est sale et vil. On aura beau mettre autour de ces coeurs faisandés tout le style, tous les clichés de la psychologie, tous les mots, tout l'esprit que l'on voudra (et c'est, en effet, de l'esprit voulu, qui a encore sa marque, comme les articles d'exportation), nous ne pourrons jamais, devant ce prétendu « chef-d'œuvre classique » nous retenir de crier : « Ça sent le boue ! Ça pue le juif ! »

— On lit dans l'*Action française* du 22 octobre 1913 :

La grande-duchesse Vladimir de Russie, qui assistait à l'une des

dernières représentations d'*Amoureuse* et de *l'Infidèle*, a chaleureusement complimenté M. Georges de Porto-Riche.

— *L'Action française*, du 26 octobre, rend compte d'une pièce de M. Henry Bataille, *Le Phalène*, qui peut passer pour le type de notre littérature dramatique enjuivée. Voici les principaux traits de l'article de M. Léonce Beaujeu :

Cette fois, le gibier était trop faisandé. Il était même pourri jusqu'à la corde, en sorte que la corde a cassé. Cela devait arriver, et il y avait quelque temps déjà que cet événement était prévu...

Le public, toujours assez lent à suivre les mouvements d'idées, commençait seulement à se lasser du « théâtre d'amour », de l'école dramatique délirante et de la critique juive, qui en chante les louanges, à l'exclusion du reste. *Le Phalène* aura précipité les choses. Pour de bon, M. Henry Bataille en a trop mis et la lassitude est devenue du dégoût. C'est un symptôme bien curieux que M. Gaston Calmette, directeur du plus parisien et même du plus boulevardier de nos journaux, ait donné le signal de la protestation. C'est que, en vérité, oui, le gibier était trop faisandé et la critique juive elle-même n'a pu tenir que malaisément à l'odeur.

Spécialiste, au théâtre, de la pathologie des passions et des cas monstrueux, M. Henry Bataille, avec *le Phalène*, s'est surpassé lui-même. Vous allez, d'ailleurs, saisir sur le fait, la manière dont il travaille ses sujets, ou plutôt la recette, selon laquelle il les trempe dans la marinade.

Suit une analyse qui ne serait pas à sa place ici et qui se termine par ce qui sera, espérons-le, une prophétie justifiée :

Le Phalène pourrait bien marquer le commencement de la fin pour un certain théâtre. Ce sera une date à retenir.

— *Le Phalène*, dit Gustave Théry, c'est le théâtre pourri et il ajoute (*L'Œuvre*, 30 octobre 1913) :

Cette fois, la presse y a répondu de la bonne manière et c'est assurément, pour les rédacteurs de *l'Œuvre*, une vive satisfaction d'entendre, peu à peu, tous les critiques répéter aujourd'hui, en un chœur indigné, ce que nous avons dit si souvent de cette dramaturgie délirante. Nous n'avons qu'un regret : c'est que M. Bataille ne soit pas israélite. Faut-il en induire que l'antisémitisme n'est pas encore toute la vérité ? Le certain, c'est qu'aucun Juif ne nous a proposé encore un échantillon plus répugnant de cette littérature pourrie, qui n'eût jamais rien de commun avec la France, pas même le style, car on commence à s'apercevoir, que ces sales sottises ne sont même pas écrites en français. A ceux qui ne seraient pas encore convaincus,

je recommande ce spectacle. Oui, allez voir ce *Phalène*, que M. Bataille a cru devoir mettre au masculin, sans doute par compensation. Vous ne vous amuserez guère, car cette fanfaronnade de vice distille un ennui plus mortel, que le plus sinistre des prêches huguenots ; mais vous pourrez mesurer vous-même, — pour ma part, j'y renonce, — la hauteur de ce monceau d'ordure.

— Note analogue dans un article de M. François de Nion (*Echo de Paris*, 22 octobre) :

Le phalène, écrit-il, c'est le papillon qui « brûle ses ailes aux flammes de la passion ». Cette image romantique, pour avoir beaucoup servi, n'en a pas été plus attrayante ce soir, et j'ai vu le moment où la salle, pourtant docile et dressée à crier au chef-d'œuvre, allait protester contre l'ennui exorbitant de ces quatre actes.

Que M. Henry Bataille, en les écrivant, ait fait œuvre d'artiste et de poète, cela est incontestable, et jamais peut-être sa langue ne fut plus harmonieuse et plus poétique. Mais quelle conception que de nous faire assister, avec autant de persistance, aux aberrations d'une érotomane, dont la place devrait être dans une clinique, et de l'entourer d'êtres falots qui semblent, les uns échappés du bal des Quat-z-Arts, les autres de quelque musée Tussaud.

J'hésite vraiment à raconter le sujet de cette pièce, car ce journal a des lectrices et des lecteurs, qui souhaitent d'être respectés. Non content, d'ailleurs, de faire tenir à son héroïne des discours qu'on voudrait traiter de bizarres, pour ne pas dire autre chose, il l'a revêtue, ou plutôt dévêtue, pendant tout un acte, d'un costume qui m'a paru, malgré l'accoutumance, d'une indécence extraordinaire...

On sent que je prends la chose en souriant, pour ne pas avoir à m'en fâcher. L'ennui éteint l'indignation et il a royalement régné ce soir. Mais il est bien entendu que, dans cet article, écrit en hâte, je fais mes plus expresses réserves sur le sujet, le ton du dialogue et l'immorale niaiserie de tous les sentiments exprimés.

Allemagne. — Le *Bulletin de l'Agence Roma* (24 octobre 1913) rend compte du mouvement juif à Berlin :

L'affluence des juifs, aux trois réunions de protestation contre le meurtre rituel, qui ont eu lieu, ces jours-ci, à Berlin, fut si considérable que la police a dû régler l'encombrement des salons par les manifestants. Des Juifs, notables, tels que M. Oppenheimer, M. Klice et l'ex-député de la Douma, M. Levin, ont pris la parole.

— *Angleterre.* — On lit dans l'*Eclair* du 27 octobre 1913 :

Sir Rufus Isaacs est aujourd'hui Lord Chief Justice of England.

Ses mérites comme homme de loi sont considérables, mais pour la première fois qu'un Juif est élevé au plus haut rang de la magistrature anglaise, il eût été préférable d'en choisir un qui n'eût pas été mêlé à des scandales comme l'affaire Marconi. « C'est cette raison même qui nous a fait l'imposer », me disait, il est vrai, un de ses coreligionnaires. L'ascension, si incroyablement rapide des Israélites, dans ce pays, qu'ils dominent entièrement aujourd'hui, est une curieuse étude. Il y a peu d'années relativement qu'un Juif a pour la première fois exercé ici des fonctions judiciaires. Le premier fut Serjeant Simon qui, en 1852, fut « deputy judge » à la « Liverpool County Court ». Il avait été le premier de sa race membre du Middle Temple. Liverpool a vu également le premier juré juif, et ce n'est pas si vieux. Joseph Hesse, orfèvre israélite de cette ville, siégea au Grand Jury aux Kirkdale Quarter Sessions, le 17 novembre 1835. Jamais avant lui un juif n'avait été juré. Ce ne fut qu'en 1858 qu'un « Act » fut voté, permettant aux Juifs de siéger au Parlement, en faveur de Lionel de Rothschild, qui, élu trois fois, 1849, 1852, 1857, membre pour la Cité, s'était vu chaque fois interdire de siéger. Ce ne fut qu'en 1860, en faveur du même Rothschild, qu'un « Act » fut voté, permettant aux Juifs du Parlement de supprimer le serment : « Je jure sur la vraie foi chrétienne ». Le nouveau Lord-Chief Justice recevra prochainement la pairie. Il prendra un vieux nom anglais, et les snobs de l'autre côté de l'eau le prendront pour le descendant d'un chevalier de la guerre des Roses.

— Un télégramme adressé le 11 octobre à *La Lanterne* donne les renseignements suivants (*Lanterne* du 12 octobre 1913) :

Cet après-midi, durant le service religieux à la synagogue de Baywater, fréquentée par M. Herbert Samuel, ministre des postes, un certain nombre de dames suffragistes israélites se sont levées et ont prononcé les invocations suivantes : « Que Dieu pardonne à M. Herbert Samuel et à l'attorney général sir Rufins Isaac, de refuser l'affranchissement des femmes. Que Dieu pardonne à M. Herbert Samuel et à sir Rufins Isaac de permettre que les femmes soient mises à la torture. Le service religieux resta pendant quelque temps interrompu. A la suite de cette scène, les protestataires se retirèrent et les autorités de la synagogue prirent leurs noms à leur sortie.

Autriche-Hongrie. — Le 16 septembre 1913 a eu lieu, devant la Cour d'Assises de Budapest, le procès contre le rédacteur en chef du *Risveglio*, de Fiume, M. Mariano Slabus, accusé d'avoir excité à la haine religieuse par la publication de son article sur les crimes rituels des Juifs.

Les jurés, après un magnifique plaidoyer de M. l'Avocat D^r Carlo Bonta, ont prononcé, comme on le prévoyait, un verdict d'acquiescement.

L'issue des débats a été attendue avec le plus grand intérêt à l'étranger, comme en Hongrie à cause des nombreux procès intentés pour divers motifs par les Israélites aux journaux catholiques, comme l'*Action Sociale* de Québec (Canada), le *Głos Narodu*, de Cracovie, le *Labaro* de Milan. L'Agence *Roma* en fait connaître aux principaux journaux du Monde catholique le résultat des procès.

La même information a été communiquée aux journaux russes par M. l'Abbé Prandi, professeur de langue hébraïque à l'Académie catholique de Saint-Pétersbourg. Elle a produit une vive émotion tant parmi les Chrétiens que parmi les Israélites russes, qui attendent anxieusement l'issue du procès de Kief.

— On lit dans *L'Eclair* du 10 octobre :

On annonce de Budapest qu'à l'occasion du procès de Kief, et sur l'initiative du rabbin hongrois Lebovics et du rabbin de Salonique Meyer, 700 rabbins, en plus de ceux de Constantinople, Manchester, Belfast et Andrinople, publièrent sous signature une déclaration affirmant qu'il n'existe aucune secte juive qui emploie du sang dans des buts religieux et que, même la Thora et la Kabba e interdisent l'emploi du sang.

Une copie du document a été envoyée au tribunal de Kief, par l'intermédiaire du consulat de Russie à Budapest.

POLOGNE AUTRICHIENNE. — Le *Bulletin de l'Agence Roma* (28 octobre 1913) nous renseigne sur l'assemblée des Etudiants juifs réunie ces jours-ci à Cracovie.

Les étudiants juifs de Galicie ont demandé l'admission du jargon juif devant la justice. Le délégué de Brody a exprimé le désir que les débats aient lieu en yiddis. Un autre délégué a demandé la création de gymnases (collèges) spéciaux pour les Juifs. L'assemblée, malgré un fort appoint socialiste, trahissant des aspirations sionistes très accusées.

— Une assemblée juive a eu lieu récemment à Lemberg. Le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 15 octobre, donne quelques détails sur ce qui s'y est passé :

Cette assemblée a été bien importante, d'autant plus, que, tout en étant juive, elle n'a pas été composée de seuls circoncis. L'assemblée a eu lieu dans le salon juif Yad Charusim. Elle a été composée de Juifs et de Polonais des partis progressistes et socialistes. A Breiter, député des progressistes polonais, et M. L'askownicki, rédacteur du *Novi Wiek* (Le Nouveau Siècle) ont pris la parole pour déclarer la question chère à leurs cœurs. Mme la comtesse Mielopolska a envoyé une dépêche d'adhésion aux juifs.

— D'après le *Bulletin de l'Agence Roma*, 4 octobre 1913 :

Le tribunal correctionnel de Stanislavov (Pologne autrichienne) juge en ce moment un cas de rapt d'une néophyte par ses anciens coréligionnaires. Quinze juifs et quatorze juives sont impliqués dans l'affaire. La fille d'Aaron Bartfeld, cabaretier juif à Lavos, s'était convertie au catholicisme, il y a un an, et avait épousé un catholique, l'instituteur primaire Michel Taranski. Avant les noces, comme la jeune fille faisait son éducation religieuse dans un couvent, les Juifs essayèrent de la séduire. Un mois juste après son mariage, le 27 décembre 1912, ils arrivèrent en nombre chez elle en l'absence de son mari, lui donnèrent des coups sur la tête et sitôt qu'elle eut perdu connaissance, ils l'enlevèrent et l'emmenèrent à Bohorodczany. Là ils la torturèrent pour la contraindre à abjurer. La gendarmerie la délivra.

Des procès de ce genre sont fréquents, mais les Juifs, savent presque toujours s'assurer l'impunité devant la justice et le silence dans la presse.

CANADA. — D'après une note de la *Vérité*, de Québec, du 4 octobre 1913, reproduisant la *Gazette*, il y a à Montréal près de 45.000 Juifs.

L'envahissement de la métropole par la juiverie se fait donc rapidement

— Le *Devoir*, du 20 octobre 1913, rend compte d'une assemblée tenue à Montréal le 19 pour protester contre le procès de Kief :

Les Juifs de Montréal se sont réunis, hier après-midi, au théâtre Gaiety pour protester contre l'accusation de meurtre rituel portée contre Beilis, à Kief, Russie. Le principal orateur a été M. le maire Lavallée, à qui les trois mille personnes qui remplissaient le théâtre, ont fait une ovation. M. Lavallée a déclaré que l'univers entier devrait protester contre les calomnies lancées à l'adresse des Juifs et que tous les citoyens de Montréal sans exception approuveront cette assemblée. M. Godfroy Langlois, directeur du « Pays », M. Peter Bercovith, et M. S. W. Jacobs, avocats, M. Louis Fish, le rabbin Abramovitz, (le rabbin Hirsch Cohen, H. N. Mitchell, M. S. Agre-goff ont aussi pris la parole. M. Abraham Blumenthal présidait.

— Une correspondance, adressée de Toronto au même journal, raconte une réunion analogue tenue le même jour dans cette dernière ville :

A une assemblée considérable et enthousiaste, tenue hier au Massey Hall, résolution a été adoptée condamnant le soi-disant « meurtre rituel », considéré comme un libelle sans fondement contre le judaïsme, une insulte à la civilisation orientale, et un déshonneur pour la chrétienté, au nom de laquelle cette accusation a été faussement faite par quelques ignares et irresponsables fanatiques. La résolution proposée par le Rév. Dr Hincks, et secondée par M. James Simpson, socialiste éminent de la dénomination méthodiste, contenait la déclaration suivante : « Remplis de dégoût et d'horreur en face de cette tentative d'une nation moderne de répandre une telle monstruosité

sur tout un peuple afin de justifier la politique de l'oppression contre cette abominable absurdité et cette infâmie ». Une copie de cette résolution sera envoyée au consul russe résidant au Canada comme une protestation solennelle de cette ville.

— On lit dans *La Vérité*, de Québec, 25 octobre 1913 :

De toutes les villes du Dominion, à la suite d'un mot d'ordre donné, les conseils municipaux ont protesté officiellement contre le procès qu'on fait subir à un juif à Kief en Russie. Il n'y a que Québec qui n'a pas encore protesté. La cause s'instruit. Pourquoi ce mépris de cour, pourquoi cette tentative d'influencer les tribunaux russes ? Bei'is est traité en Russie comme tout accusé le serait en Angleterre ou au Canada. Il a un procès devant jury, des avocats, des témoins. Il n'y a rien d'odieux, de barbare dans ce procès. Ce qui est odieux et barbare, c'est l'acte de l'assassin qui a saigné à blanc sa victime de 47 coups de stylet. Tous ceux qui ont lu le dossier dans cette affaire restent convaincus qu'il y a eu meurtre rituel. Le nombre des coups de couteaux et les endroits choisis sur le corps de la victime sont scientifiquement ritualistes. On n'a pas fait plus de tapage quand il s'est agi d'arracher le traître Dreyfus aux mains de la justice.

FRANCE : Le *Petit Patriote*, du 25 octobre 1913, se préoccupe de la main-mise des riches Juifs sur les biens de Congrégations licites par les Liquidateurs :

Toutes les fois qu'il a été procédé à des ventes de biens dits « publics », un Juif s'est toujours trouvé là, *comme par hasard*, pour acheter à bas prix et vendre avec bénéfice. Par exemple Le Juif Wei-Picard, qui habite 63, rue de Courcelles, s'est payé le jardin des Dominicains du faubourg Saint-Honoré et le joignant au sien, il a pu s'offrir de la sorte, au cœur de Paris, un parc splendide. Le Juif Cahen (*Au Planteur de Caiffa*), lui, a fait une belle spéculation en achetant le Parc des Oiseaux. Enfin le Juif Charley est devenu acquéreur, rue Raynouard, des Domaines des Frères de la Doctrine chrétienne (L'Œuvre).

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (29 octobre 1913) :

Pendant que se déroule le procès de Kief qui jeta sur eux un discrédit incontesté, les enfants d'Israël continuent leur emprise dominatrice en Occident. Annoncée à coups de réclame dans les grands organes de la presse, la presse catholique *mondaine* incluse, une nouvelle revue littéraire et artistique vient d'être mise en vente à Paris: *Tout Paris Magazine*. Ses collaborateurs portent tous des noms connus. La direction est entre les mains du juif Marc de Toledo, dont la particule ne déguise qu'imparfaitement le nom d'Israélite levantin d'origine espagnole. Un état major israélite fait marcher l'affaire, ce qui est grandement facilité par ce fait que presque tous les chefs d'orchestre de la « vie élégante » parisienne sont leurs coréligionnaires.

Naturellement le *Gaulois* appuie de façon discrète *Tout Paris Magazine* et lui assure la clientèle des châteaux.

ROUMANIE.— M. Edouard Drumont consacre dans la *Libre Parole*, du 25 octobre 1913, un article important à la Roumanie et les Juifs et montre le petit royaume boycotté par la juiverie cosmopolite « qui ne peut pardonner à ce brave petit peuple les mesures de prévoyance et de protection qu'il a dû prendre contre l'envahissement et la domination d'Israël » :

Tantôt, c'est une campagne de diffamations et d'injures entreprise par la Presse juive contre la Roumanie. Les Roumains sont accusés de toute espèce d'horreur. On les dépeint comme d'affreux tyrans, comme d'implacables bourreaux, qui persécutent odieusement les pauvres Juifs et les contraignent à émigrer en masse pour ne pas mourir de faim. Tantôt, c'est une note comminatoire contre la Roumanie, que les Juifs parviennent à arracher à un Roosevelt, dont les actes d'inconvenance et le manque de tact sont restés dans la mémoire de tous. Tantôt enfin, c'est un appel aussi larmoyant que venimeux adressé, au nom de l'Humanité, aux parlementaires de tous les pays, en faveur des malheureux Juifs de Roumanie.

C'est ce dernier moyen qui est mis en œuvre à l'heure actuelle. Un comité vient de se constituer à New-York dans le but de réunir à Berlin un Congrès qui exigerait de la Roumanie des réformes favorables aux Juifs. Ce comité compte, parmi ses membres, Max Nordau, Strauss, ancien ambassadeur, Israel Zangwill, Claude Montefiore ; ce sont là des Juifs de marque, comme on le voit ; ils se sont adjoint, nous dit-on, le speaker de la Chambre des représentants et mastor renommé pour sa philanthropie...

Il faut relire, d'ailleurs, ce passage, de l'exposé de griefs, que le comité des Juifs américains dont nous parlons, reproche à la Roumanie.

« De nombreuses lois furent inventées, ayant pour objet de persécuter et de tourmenter les Juifs roumains. Ils furent limités dans leur choix des écoles, de leurs domiciles, restreints dans leurs occupations, persécutés, traités avec une haine acharnée, de sorte que leur vie fut rendue misérable par les moyens les plus inhumains. »

Rien n'est plus faux. Derrière cette musique humanitaire et pleurnicharde, il n'y a qu'un nouveau bluff, un des *humbugs* dans lesquels les Hébreux, plus encore que les Yankees, sont passés maîtres. Il suffit d'ouvrir une brochure que publia, il y a quelques années, M. Bicesco, alors maire par intérim de Bucarest, pour être fixé sur ce point.

Cette brochure, qui était la reproduction d'un discours prononcé par M. Bicesco au conseil municipal de Bucarest, ne contient que des faits et des statistiques. Aux criailleries de la presse juive, aux déclamations des écrivains et des rhéteurs aux gages d'Israël, l'auteur répond froidement et posément.

C'est ainsi que M. Bicesco nous apprend que les écoles israélites de Bucarest jouissent exactement, au même titre que les écoles roumaines, des bien-

faits et de la protection du conseil communal. On les exempte, comme les autres, des taxes de construction ; on leur accorde le service gratuit de l'eau et de la voirie ; les écoles juives, en un mot, sont assimilées, à tous les points de vue, aux écoles bâties et entretenues par la mairie.

Les Juifs roumains sont persécutés de la même manière en ce qui concerne leurs sociétés de bienfaisance, de secours mutuels, d'assistance aux indigents, etc... Toutes leurs sociétés sont exemptées de taxes communales absolument comme si elles n'étaient composées que de Roumains.

Il en est de même pour les hôpitaux et pour l'assistance publique.

Bien que les Juifs aient leurs hospices particuliers, ils sont admis dans les hospices municipaux, comme les Roumains eux-mêmes. Quand on fait des distributions de pain aux hôpitaux, les hospices de vieillards et de malades israélites reçoivent autant de pain que les hospices similaires roumains.

La ville sert des pensions à un certain nombre de familles indigentes. Les familles juives bénéficient comme les autres de ces pensions. Bien mieux, parmi ces familles pensionnées par la ville, il s'en trouvait une, une seule et unique qui, en plus de la pension à laquelle elle avait droit, recevait encore un secours mensuel. Or, cette famille, doublement rentée par la municipalité, était, comme par hasard, une famille juive !

RUSSIE. — Le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 20 octobre 1913, donne cette nouvelle intéressante concernant les Juifs de Russie et leur tactique actuelle :

Le Ministère de l'instruction publique de Russie vient de donner à 80 néophytes convertis du journalisme la permission de faire leurs études à l'Université d'Odessa. Les Juifs ne sont admis aux écoles qu'en petit nombre, mais s'ils se font baptiser, ils acquièrent tous les droits civils. Il y a à Helsingfors (Finlande, un spécialiste pour ce genre de conversions, le pasteur Pihra. Les néophytes signalés plus haut étaient donc suspects de conversion intéressée. Le ministre les a mis en conséquence sous enquête, mais de hautes influences intervenant, le ministre a cédé et donné l'ordre de contrôler purement et simplement la régularité de leurs « documents de baptême ».

— On lit dans *l'Action française* (21 octobre 1913) :

Le 30 septembre 13 octobre, un groupe d'étudiants a pénétré dans les divers cours de la Faculté de droit de Saint-Petersbourg et a essayé d'interrompre les études pour amener les élèves à protester contre l'affaire Beilis. Leur tentative a complètement échoué.

Par contre, les étudiantes de l'Institut féminin de médecine de Saint-Petersbourg n'ont pas suivi les cours le 3/16 octobre, en signe de protestation contre l'affaire Beilis.

— D'après une dépêche de Saint-Petersbourg du 13 octobre :

On publie un appel à l'opinion, signé des noms de personnalités connues

dans le monde littéraire et la société russes : MM. W. Korenloko, de Kovalevski, Oserov, Vassiliev et Stakhovitch, membres du conseil de l'Empire ; comte I Tolstoi, Gradovski, Petrounkevitch, Grimm, Petrajitsky, Pokrovsky, Salaskine, Roditchev, Kareev, et d'une centaine d'autres mons.

Voici le principal passage de ce document :

On propage de nouveau les vieux mensonges pour provoquer de nouveaux massacres. Dans ces mensonges ressuscite la même haine qui jadis jetait la foule païenne contre les adeptes du chistianisme... Les passions aveugles tendent à éblouir la foule et à faire dévier la justice. Le martyr chrétien Justin, en s'adressant au Sénat romain, s'écria : « Ayez honte d'accuser de crimes semblables des innocents ! »

Nous joignons nos voix à celles du grand écrivain chrétien qui, du fond des siècles, fait appel à la raison. Honte aux semeurs de mensonges !

— On lit dans *l'Action française* du 22 octobre :

L'agitation continue, elle s'accroît même autour de l'affaire.

Le *Nocoie Vremia* du 5/18 octobre écrit : « L'affaire Beilis, indépendamment de sa nature, est intéressante en ce sens qu'elle témoigne de la puissance juive internationale. C'est pourquoi les Juifs doivent naturellement se réjouir et s'enorgueillir du succès de leur essai de mobilisation. Les petits déboires dans le genre de ceux qu'ont éprouvés les étudiants « beilistes » ne sont rien en comparaison du tableau menaçant du mouvement presque universel qu'ils ont su créer. » Le journal attire l'attention de ses lecteurs sur la facilité, avec laquelle ils ont su intéresser à leur cause certains intellectuels et les organisations ouvrières en général. « sceptiques et prévenues vis-à-vis des influences étrangères à leur milieu » L'article se termine par des félicitations ironiques adressées à « la nation juive pour l'énorme succès qui couronne l'union de ses efforts ».

A propos de la méthode usitée pour recueillir des signatures d'« intellectuels » en faveur de Beilis, on peut rappeler qu'elle est à peu près identique au moyen qu'employa le Juif Bernstein lors des manifestations du Théâtre-Français.

Le volte-face du *Kievanine* continue à faire grand bruit. La *Gazette de la Bourse* fait savoir que l'auteur du fameux article en faveur de Beilis aurait refusé l'honneur que lui faisait le « philanthrope » Chakof en lui offrant de créer une bourse portant son nom dans un établissement d'enseignement supérieur. Ce journaliste invoque comme motif de son refus, « l'accomplissement de son devoir et son indignité de recevoir une si haute distinction ».

Les grèves continuent à Pétersbourg. Le 4/17 les cours Leschaft ont été interrompus. Le même jour, les ouvriers de l'usine électrique Geisler et de la fonderie Pastor ont quitté le travail.

D'autre part, il a été procédé dans la nuit du 4/17 octobre, dans les quartiers ouvriers de Saint-Pétersbourg, à un certain nombre de perquisi-

tions et d'arrestations, entre autre celle de Mlle Tarakanoba, éditeur du journal confisqué *La Pensée vivante*.

Le numéro 40 du journal hebdomadaire *Novyi Voskhod* (la *Nouvelle Aurore*), vient d'être confisqué, ainsi que le numéro 3 de la gazette *Zavietnaia Mysl* (La Pensée intime). S. P. Sevortsof, rédacteur du journal *Le Jour*, vient d'être condamné à 500 roubles d'amende ou trois mois de prison en raison d'un article intitulé « : Impressions ».

L'opinion en Russie. — On télégraphie au *Times* le 9 novembre :

L'Aigle à deux têtes publie l'avis suivant, encadré d'une large bande noire : « *Demain après-midi, une messe sera célébrée à la cathédrale de Sainte-Sophie pour le repos de l'âme de Jouchinsky, lâchement assassiné dans un but rituel* ». Le journal invite tous les chrétiens à assister à ce service.

Le choix du jour du verdict pour cette cérémonie et la nature des longs appels enflammés publiés par le journal semblent indiquer l'intention de susciter des désordres.

Le passage suivant donnera une idée du ton de cette publication : *La patriotique jeunesse russe de Kief placera sur la tombe du martyr chrétien une couronne tricolore faite de roses rouges, symbole de son sang innocent qui crie vers le ciel et vers les hommes et demande une terrible vengeance, de myosotis bleu pâle, symbole du beau rêve de la régénération nationale, et de lis d'un blanc de neige, symbole de notre foi en la justice*. Le journal reproduit aussi des télégrammes adressés par le conseil de la Ligue de l'Aigle à deux têtes, l'Union du peuple russe, l'Organisation monarchiste unie, etc., au ministre de la justice, au procureur, au professeur Sikorsky et à d'autres personnes pour les féliciter de l'œuvre qu'ils ont accomplie en « exposant définitivement les crimes monstrueux des Israélites. Dans ces télégrammes, on dit au ministre de la justice et au procureur. « *Vous vous êtes montrés dignes de notre confiance. Puisse Dieu vous conserver pendant de longues années au fidèle service de l'empereur de Russie* ».

Le même journal invoque l'autorité du professeur Frazer, auteur du *Buisson ardent*, pour prouver l'existence du meurtre rituel. Il cite le professeur Frazer discutant le cas du meurtre d'un enfant chrétien par des Israélites syriens en 416 et pense que le crime actuel peut avoir été commis à la fête du Purim, l'enfant chrétien torturé représentant Haman. A propos d'autres prétendus exemples, le professeur Frazer aurait dit que tenant compte du fait que la Pâque juive était marquée par le sacrifice du premier-né, l'idée que des meurtres rituels fussent commis par les Israélites ne pouvait être entièrement considérée comme calomnieuse. Il n'est pas étonnant qu'occasionnellement un retour au barbarisme primitif se manifeste encore parmi les Israélites les moins civilisés.

L'Aigle à deux têtes ajoute : « *Ici, nous avons la parole d'un savant anglais impartial qu'il est difficile — nous nous permettons de le croire — de soupçonner soit d'appartenir aux « Cent noirs », soit d'être clérical* ». *L'Aigle à deux têtes* calcule — sans expliquer par quels moyens — que les Israélites ont dé-

pensé 17 millions de roubles (42 millions 500.000 francs) pour suborner des personnes mêlées à l'affaire Beilis.

— On lit dans le *Soleil* (10 novembre) :

On annonce que la police a apposé les scellés sur les locaux du barreau de Saint-Pétersbourg à la suite de la protestation relative au procès Beilis. Cent dix avocats seront l'objet de poursuites judiciaires.

POLOGNE RUSSE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 30 octobre 1913 :

En présence du boycottage économique organisé contre les Juifs de la Pologne russe, l'association des négociants juifs a fait une enquête sur la situation de leurs corréligionnaires. Parmi les correspondants qui ont envoyé des réponses à l'Association, plusieurs insistent sur la précision du boycottage et se plaignent surtout du clergé et des intellectuels qui influencent le peuple. D'autres affirment la nécessité d'établir des médecins et des pharmaciens juifs dans les petites villes provinciales afin de contrecarrer le boycottage. D'autres encore réclament des artisans juifs pour atteindre le même but. Un groupe invite à organiser des institutions de petit crédit et fait appel aux Israélites riches pour aider à cette entreprise. Plusieurs, et même la majorité, expriment l'espoir que l'action du boycottage sera de courte durée : c'est pourquoi, disent-ils, il faut tout faire pour pouvoir durer. Les uns sont d'avis que le boycottage s'apaisera avec le temps; d'autres espèrent que par des répressions contre les organisateurs du mouvement, on parviendra à l'enrayer.

En effet, le gouvernement russe, cédant aux sollicitations des Israélites qui, à force d'argent, savent toujours mener leurs affaires au but, a défendu dans certaines villes le boycottage.

SUISSE. — On lit dans le *Devoir* du 4 octobre 1913 :

L'*Ami d'Israel* publie les chiffres suivants sur les Juifs en Suisse. Il y a, selon ce journal, 19.123 israélites dans la République helvétique et 25 communautés juives dont 14 sont destinés à la défense de la religion juïque. Le Sionisme est représenté par 9 organisations locales et, dans toutes les grandes villes, les étudiants ont fondé des Sociétés corporatives.

Libéralisme

ALLEMAGNE. — Le *Bulletin de l'Agence Roma* (17 octobre 1913) rend compte de l'assemblée des professeurs universitaires qui s'est réunie à Strasbourg au début de ce mois :

Plusieurs orateurs, à propos du projet d'une nouvelle Université sans chaire de théologie à Francfort, ont mis sur le tapis la question des facultés

de théologie. Presque tous ont opiné pour la conservation de ces facultés. Voici la raison invoquée par le professeur Ziegler. « Tous les professeurs ou presque tous sont des théologiens libéraux ».

FRANCE : *Le Cas de M. l'abbé Lemire*. — On lit dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, du 29 octobre 1913, sous le titre : *Le Cas de M. l'abbé Lemire* :

La *Vigie* expose en ces termes l'attitude du député d'Hazebrouck : « Le *Cri des Flandres*, du 21 septembre, rend compte longuement de la réunion de l'Union Républicaine, où M. l'abbé Lemire a annoncé qu'il serait candidat en 1914. Citons quelques-unes des paroles du prêtre-député :

« ...On s'en va racontant dans la circonscription que tout ce que vous faites ici ne servira de rien, que ce que vous me donnez d'attachement sera dépensé en pure perte, qu'à la dernière heure je me déroberai, je vous ferai défaut.

Non.

Mes amis, ce n'est pas aujourd'hui que l'opposition contre moi se fait publiquement ou sournoisement, et qu'elle emploie de telles menaces. Depuis sept ans, on essaie de toutes les manières de me décourager, de m'amener à capituler par lassitude ou impatience. On me harcèle pour que je dise une parole contre l'autorité. Cette parole d'imprudencence ou d'irrespect, je ne la dirai pas. Je ne donnerai pas à mes adversaires le plaisir de me trouver incorrect ».

Ce qui n'empêchait pas M. Lemire, quelques minutes après, de proclamer qu'il fallait préparer la campagne électorale par la propagande du *Cri* : « C'est notre organe, dit-il; qu'on aide dès maintenant à le faire pénétrer partout. Il a rencontré, il rencontre tous les jours d'implacables adversaires. Il lui faut des amis fervents pour le recevoir, pour le défendre, pour le répandre ».

Or, le *Cri* est toujours sous le coup de la triple interdiction portée contre lui par Mgr Delamaire. Quel cas M. l'abbé Lemire fait-il de cette interdiction ? Aucun. M. Lemire se targue de n'avoir jamais dit une parole contre l'autorité. Il se contente d'*agir contre*. Et il s'imagine être en règle. Il n'est peut-être pas d'exemple plus frappant de l'aveuglement où l'orgueil peut plonger l'homme.

L'abbé Lemire a continué en prétendant qu'il n'était pas du tout démontré qu'il eût une permission quelconque à demander, ce qui est du toupet, car le décret de la Consistoriale est formel et s'applique, — il le porte expressément — même aux prêtres « qui remplissent d'ores et déjà ce mandat électoral ».

MM. les curés-doyens des quatre cantons de la circonscription électorale d'Hazebrouck ont adressé à Mgr Delassus, avec prière de la publier, la protestation suivante (*Semaine religieuse de Cambrai*, 4 oct. 1913) :

MONSEIGNEUR.

Les derniers gestes de M. Lemire ont douloureusement impressionné la Flandre catholique : ils réclament une protestation énergique.

Cette protestation, nous la devons à l'opinion publique et à notre conscience sacerdotale.

D'après le *Cri des Flandres*, journal trois fois interdit, M. Lemire se présente aux prochaines élections législatives ; en posant sa candidature, il ne dépasserait pas les limites de la correction et du droit ; il serait victime d'une coterie jalouse contre laquelle ses partisans ont le devoir de lutter ; il en appelle au bon sens de ses supérieurs ; enfin, il indique le plan de sa future campagne électorale.

M. Lemire n'a rien démenti. Nous sommes donc autorisés à tout apprécier.

M. Lemire estime qu'en posant sa candidature, il ne dépasse pas les limites de sa correction.

Fidèle à sa tactique, M. Lemire parle en inférieur soumis jusqu'au scrupule ; il agit en réfractaire indépendant jusqu'à l'excès. D'ailleurs, un prêtre manque de tact quand il porte devant une assemblée laïque un cas qui relève avant tout des supérieurs ecclésiastiques. Que penserait-on d'un soldat qui, au cours d'un conflit avec ses chefs légitimes, prendrait pour arbitre un tribunal incompétent ? Le procédé de M. Lemire froisse les convenances et frise l'irrespect.

M. Lemire estime qu'il n'a pas dépassé les limites de son droit.

A l'entendre, il ne serait pas démontré qu'il aurait une permission à demander. Si M. Lemire avait jeté sur le décret du 9 mai un œil plus attentif et moins intéressé, il aurait constaté, avec tous ceux qui savent lire, que le texte de la Consistoriale ne tolère aucun privilège, ne souffre aucune exception et, fermant la porte aux interprétations fantaisistes, vise expressément les ecclésiastiques déjà investis d'un mandat. M. Lemire conteste en vain la portée d'une loi claire et formelle ; ses subtilités n'ont qu'un but : entretenir une équivoque fâcheuse.

M. Lemire estime qu'il est victime d'une coterie jalouse.

M. Lemire s'est disqualifié lui-même par sa politique flottante, son fléchissement à gauche, ses relations scandaleuses avec les pires ennemis du catholicisme, son mutisme sur les questions d'ordre religieux, son impassibilité stupéfiante devant les lois néfastes. Une telle conduite n'est-elle pas en opposition avec l'enseignement de l'Eglise ? « Rien ne serait plus désordonné, dit Léon XIII, que de vouloir que l'Eglise supporte en silence le faux et l'injuste, ou qu'elle ferme les yeux sur ce qui nuit à la religion ».

Done, les catholiques qui s'obstinent à défendre M. Lemire ont le devoir de se séparer de lui, nettement, ouvertement. Le suivre encore serait faire le jeu des persécuteurs.

M. Lemire estime que ses supérieurs seront assez raisonnables pour reconnaître ses vingt années de législature.

L'insinuation est peu respectueuse, puisqu'elle suspecte la sagesse des autorités ecclésiastiques.

L'insinuation est tendancielle puisqu'elle invoque la prescription en faveur du député-prêtre. Cette prescription n'est pas fondée ; le décret de la Consistoriale la prévient. Cette prescription ne serait pas justifiée, car M. Lemire ne l'a nullement méritée. En 1893, il s'est mis en scène, Dieu sait comment, sous prétexte de barrer la route au radicalisme. A l'heure actuelle, il tend pratiquement la main, sur le terrain politique, aux adversaires de la cause catholique.

Un pareil résultat n'a ni la valeur ni l'aspect d'un service : il ne crée aucun droit à une faveur exceptionnelle.

M. Lemire indique le plan de sa prochaine campagne électorale en Flandre.

Cette manœuvre est significative. C'est l'annonce et l'organisation de la révolte sournoise après le couplet obligatoire sur la soumission apparente.

M. Lemire a détruit en lui et veut détruire chez les autres l'esprit de discipline. S'abritant derrière une indépendance imaginaire, il essaye d'entraîner à sa suite nos populations chrétiennes, si facilement éblouies par le prestige de la soutane.

Cette attitude de M. Lemire est devenue intolérable. Elle entrave notre ministère ; elle blesse profondément notre amour et notre respect pour le Souverain Pontife et ses représentants immédiats ; elle affaiblit le sens et la pratique de l'obéissance ; elle désoriente les âmes.

Aussi nous protestons et nous jetons le cri d'alarme.

Pour que notre voix soit entendue, pour qu'elle atteigne plus sûrement les fidèles que nous sommes chargés d'instruire, nous vous prions, monseigneur, de nous accorder l'hospitalité de votre vaillante *Semaine Religieuse*.

Votre condescendance nous aidera à éclairer la Flandre et à sauvegarder notre dignité.

Daignez agréer, monseigneur, l'assurance de notre profond respect et l'expression de notre vive gratitude.

A. HAMEAUX, curé-doyen de Steenvoorde ; CH. DEHONDSCHNEWERCKER, curé-doyen de Saint-Eloi d'Hazebrouck ; A. DASSONVILLE, curé-doyen de Cassel ; A.-J. MORMENTYN, curé-doyen de Morbecque.

— Le *Bulletin de l'Agence Roma* (27 octobre 1913) reproduit, d'après la *Semaine religieuse de Cambrai*, le communiqué officiel suivant :

Mgr Charost devait, dans le présent numéro de la *Semaine Religieuse*, faire paraître une lettre sur l'attitude que vient de prendre M. l'abbé Lemire devant le corps électoral, sur l'aspect et les effets des manifestes de la campagne qu'il a ouverte. Sur les instances de M. Lemire, qui a demandé à être entendu, la publication de la lettre épiscopale a été différée de quelques jours.

— Mgr Charost, vicaire général de Lille, a adressé, à MM. les doyens des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque la lettre suivante (*La Croix*, 4 novembre 1913) :

Dunkerque, 27 octobre 1913.

Chers Messieurs,

Je reçois de tous les points de Flandre les témoignages de la profonde émotion qu'y ont soulevée les récentes déclarations de M. l'abbé Lemire. Il a annoncé sa résolution de se porter aux élections législatives prochaines. Il a exposé son plan de campagne. Il le réalise déjà par une série de conférences. Et elles sont faites dans des locaux où la soutane d'un prêtre est déplacée, avec un concours d'hommes dont le nom est attaché à des votes et à des actes hostiles à la religion. Tous les détracteurs de l'Eglise s'y donnent rendez-vous, apparemment parce qu'ils y trouvent leur compte.

Que pèsent auprès de ces résultats des intentions que Dieu seul jugera ? Autorisent-elles une attitude qui, du côté des fidèles, cause ici le scandale ou le découragement et là affaiblit à l'égard de leurs chefs le respect et l'obéissance ? La Flandre catholique, aujourd'hui désunie, sera demain désorientée. « La grande bataille que M. Lemire doit, dit-il, livrer » aura été livrée malgré lui, je le veux, mais grâce à lui contre la cause religieuse elle-même.

J'en suis parmi vous le défenseur responsable. Attendrai-je, pour la protéger, qu'elle soit compromise ? Attendrai-je que la fièvre de la lutte ait mis le trouble dans les esprits pour chercher à les éclairer ? Non : Je dois, sans plus tarder, blâmer publiquement puisque le mal est public, je dois réprover avec tristesse, mais avec toute l'énergie que je puise dans ma conscience d'évêque, des actes si funestes — et pour longtemps — à « l'union des catholiques entre eux et avec leurs prêtres, et avec leurs évêques, et avec le Siège apostolique ¹ ».

Quelle triste réponse à l'éloquente adjuration de Pie X qui nous exhorte à cette union, et en ces termes mêmes, dans la finale de son Encyclique *Veherementer* !

S'il s'agissait d'une question purement politique, Dieu m'est témoin que je n'en approcherais pas. Léon XIII a déclaré que dans ce domaine « les divergences de vues peuvent être à l'abri du reproche (2) ». Mais le même Pape a montré qu'entre l'ordre civil et l'ordre religieux, il y a des points de jonction autrement difficiles à rompre que l'antique nœud gordien. Car en eux nous touchons du doigt « l'unité de la fin suprême assignée à tous tant que nous sommes (3) » et à tous nos actes.

Si confondre ces deux ordres est une erreur évidente, c'est une faute indéniable que de les disjoindre. C'est une faute grave en soi que de traduire cette séparation dans sa vie, le citoyen et le catholique (à plus forte raison le prêtre), voisinant sans se connaître et obéissant chacun à une loi d'action opposée.

Après la considération de l'intérêt religieux, je viens à celle de la discipline ecclésiastique. Sans celle-ci, l'Eglise, armée, rangée par Dieu en bataille, *acies ordinata*, n'existe plus.

1. Pie X : Encyclique *Singulari quadam*.

2. Encyclique *Immortale Dei*.

3. *Ibid.*

M. l'abbé Lemire, avant de soumettre sa candidature au corps électoral, devait la soumettre à l'autorité diocésaine. Notre droit général, auquel le décret consistorial du 9 mai a restitué son universalité, l'y obligeait. Si je ne faisais, je donnerais du crédit à sa prétention qu'il a un privilège personnel toujours valable. Or, cela n'est pas, je le sais, et lui aussi aujourd'hui le sait.

M. Lemire accepte volontiers pour l'Eglise, de la main des pouvoirs civils, le droit commun qui la méconnaît comme société. Pourquoi n'accepte-t-il pas pour lui-même le droit qu'elle a fait pour tous ses prêtres ? Ce droit ne le retire du milieu parlementaire qui le perd que pour le maintenir honoré et digne dans les rangs du sacerdoce. Quelle raison aurait l'Eglise de déroger à son droit universel, sinon l'espoir d'être défendue par son prêtre dans l'arène politique où ses adversaires la traînent ? Or, M. Lemire a déclaré maintes fois que « ce n'est pas comme catholique qu'il demande place à la Chambre » et que « le catholicisme n'a pas, dans la Chambre, de député ».

Deux conclusions s'imposent au terme de cette lettre que j'ai dû faire un peu longue, car je n'avais pas seulement à motiver un jugement, mais à éclairer des consciences.

La première est que M. Lemire ne peut aller, l'an prochain, à la Chambre que par le chemin de la révolte. Il n'a pas de lui-même le droit d'y rentrer et il n'en aura pas de moi l'autorisation. Je n'ai pris pour cela conseil que de ma charge et de mon devoir, de rien d'autre. Ce conseil-là ne change pas.

La seconde est qu'un catholique ne peut pas en sûreté de conscience voter pour M. Lemire. Aucun catholique n'a le droit de dire que sa conscience ne regarde que lui-même. La conscience vaut par sa conformité avec la loi de Dieu. Or, de celle-ci, l'Eglise est l'interprète divinement institué. La droiture naturelle de l'esprit fait à elle seule comprendre qu'on doit obéir à ses chefs religieux quand l'intérêt religieux et la discipline ecclésiastique sont en cause.

Je suis persuadé que la foi simple et vive de notre chère Flandre et que son attachement séculaire à l'Eglise la prémuniront contre des entraînements funestes. J'espère encore que celui auquel j'ai dû donner ce premier et grave avertissement sera défendu contre lui-même par la tendre piété et l'élan fervent de sa jeunesse cléricale, par la réaction généreuse d'une conscience de prêtre. Elle sera plus forte que les résistances d'un amour-propre qui se flatte et qui souffre, et qui est flatté plus encore par d'autres hommes, intéressés à s'en servir.

Veillez agréer, chers et honorés Messieurs, l'expression de mon affectueux et entier dévouement en Notre-Seigneur.

† ALEXIS.

évêque auxiliaire de Cambrai, vicaire général de Lille.

— *La Ligue de la Jeune-République.* — On lit dans la *Vigie* du 30 octobre 1913 :

La Ligue de la « Jeune-République » n'est autre chose, nos lecteurs le savent, que le Sillon reconstitué.

Deux fois déjà elle a tenu ses grandes assises.

Le premier Congrès national de la Jeune-République s'est tenu à Paris les 26 et 27 octobre 1912. Le second vient de se tenir à Lyon, et l'on n'a pas oublié l'interdiction faite à son clergé par Mgr Sevin d'assister à ce congrès.

De ces réunions, la *Démocratie*, organe du Sillon reconstitué, a publié des comptes rendus fort pâles, si pâles même qu'il est très difficile, nous assure-t-on, d'y trouver la vraie physionomie des séances. Pour ne pas paraître trop justifier la récente ordonnance de Mgr l'archevêque de Lyon, on leur a donné un petit air convenable, presque une teinte d'orthodoxie. Mais ce maquillage ne trompera aucun de ceux qui savent comment les choses se sont passées.

Le Congrès de la Jeune-République a été, en effet, une manifestation nouvelle de l'anarchie qui préside aux destinées du Sillon reconstitué. Des hommes qui savent de quoi ils parlent et qui assistaient au Congrès de Lyon, des professionnels, nous ont redit quelques-unes des choses qui s'y étaient dites, et nous y avons retrouvé le même esprit que dans l'ancien Sillon.

Naturellement, il a été question des syndicats et on a fort encouragé les ligueurs à y entrer, suivant leurs tendances particulières, afin d'y faire pénétrer peu à peu les conceptions sociales de la Jeune-République. Toujours la méthode d'infiltration. On entre comme on peut...

La question confessionnelle a arrêté longuement les congressistes, et pendant tout ce temps, un certain malaise a régné dans la salle. A retenir cette déclaration qu'il fallait en finir avec « le sectariat des curés » (*sic*).

Nos lecteurs pensent bien que le dernier acte de Mgr l'archevêque de Lyon a été passé au crible de ces démocrates. Ils s'étaient peut-être promis de n'aborder ce point qu'avec prudence. Mais peut-on, quand on a gardé la mentalité sillonniste, côtoyer longtemps l'abîme sans y tomber. Non seulement, l'acte épiscopal de Mgr Sevin a été discuté, mais on a déclaré hautement qu'on ne l'acceptait pas :

« Il n'a été possible que parce que la Jeune-République n'avait pas de représentants au Parlement. Quand nous aurons réussi à faire élire quelques députés à nous, les choses changeront, et l'on respectera mieux l'*indépendance civile* des catholiques ».

Voilà ce qui a été dit en substance. Nous ne garantissons pas la forme, mais nous répondons du sens. L'orateur qui aurait fait cette déclaration serait M. Marc Sanguier, mais sur ce point nous n'assurons rien, encore que nous ayons de sérieuses raisons de croire que c'est lui qui a prononcé ces paroles.

— La *Semaine religieuse* de Poitiers (19 octobre) annonçait, en ces termes, la récente ordonnance de S. G. Mgr Sevin :

« Par un communiqué que publie la *Semaine religieuse*, Mgr l'archevêque de Lyon fait défense aux prêtres de son diocèse d'assister au Congrès de la Ligue de la « Jeune-République », autrement dit au Congrès sillonniste, qui doit se tenir à Lyon les 17, 18 et 19 courant. Mgr Sevin rappelle très juste-

ment aux catholiques qu'ils ne peuvent, sans faute grave, adhérer aux doctrines sillonistes.

Quatre jours après, note *la Critique du Libéralisme* du 1^{er} novembre, M. Sangnier faisait voter par le Conseil national de sa Ligue une déclaration qui veut être un démenti à Mgr l'archevêque de Lyon et on affirme que la Ligue de la Jeune-République n'a rien de commun avec l'ancien Sillon. Inutile d'insister. M. Sangnier réclame pour sa Ligue le droit de cité dans l'œuvre de défense morale et religieuse, à laquelle Pie X convie les catholiques et, en même temps, il professe se tenir exclusivement sur le terrain politique et purement économique. A ces équivoques perpétuelles, on reconnaît à la fois l'ancien *Sillon* et l'ancien Sangnier.

C'est sur ce lever de rideau que s'ouvrit le Congrès de Lyon dont voici le compte rendu résumé, d'après les informations de *La Critique du Libéralisme* :

Deux cents personnes environ assistaient à la séance d'ouverture et l'on constatait l'absence absolue du clergé. Le premier orateur, M. Georges Renard, professeur à la Faculté de droit de Nancy, parla de l'exploitation de l'ouvrière à domicile et surtout des 860.000 confectionneuses françaises, signalant les salaires dérisoires payés et les causes du mal. Pour M. Renard, c'est l'ouvrier qui est la cause du mal dont il souffre. Personne, lui le premier, quand il est dans le rôle d'acheteur, ne se préoccupe de la valeur sociale du travail de l'ouvrier. C'est la cause des salaires du pauvre. Ni le syndicalisme, ni les ligues sociales d'acheteurs ne sont un remède effectif. Le remède serait une loi imposant un minimum de salaire légal. Le rapporteur regrette l'échec du projet hardi de M. de Mun et accepte, faute de mieux, le projet gouvernemental adopté par le Conseil du travail. Le rapporteur passe sous silence les répercussions certaines de l'adoption du salaire vital. Son rapport a pris toute la séance.

La 2^e réunion ne donne accès qu'aux étudiants.

L'objet de la troisième est, d'après le programme, l'action politique et sociale, la naissance et la mort des réformes, la Jeune-République. En réalité, on ne traite que la question syndicale et plus spécialement le point suivant : les ligueurs doivent-ils aller au syndicat *confessionnel* ou au syndicat non *confessionnel*. M. Marc Sangnier rappelle un premier principe : La Ligue, si elle comprend une majorité de catholiques, comprend aussi des protestants, des Juifs. Ils peuvent donc, visant à faire de l'action syndicale, aller aussi bien aux syndicats confessionnels qu'à la C. G. T. En fait, c'est, dit M. René Lemaire, ce qui se produit dans la pratique « quoique nos camarades n'y aient pas grand avantage, étant souvent tout juste tolérés dans les milieux cégétistes ». Ce qui n'empêche pas M. Lemaire de marquer un peu d'affection pour les syndicats confessionnels « où on ne fait que des prières » et où « l'épithète de catholique n'est souvent qu'une étiquette ». Cependant, il n'ose dire ouvertement qu'il leur préfère les syndicats non confessionnels. « La Ligue n'a pas à s'occuper de cela », réplique M. Pezet et il penche pour la formule : « Les ligueurs ne doivent s'occuper que des syndicats profes-

sionnels, qu'ils soient ou non confessionnels ». Pour M. Durand « l'action de la Jeune-République est du terrain politique et syndicaliste : elle doit laisser l'idée religieuse en dehors de cette question syndicale ». M. Marc Sangnier insiste pour que la question soit tranchée. « La Jeune République, dit-il en substance, lutte sur le terrain politique et économique, non sur le terrain religieux. Son action est syndicale et politique, non religieuse. Je suis prêt d'être *Jeune-Républicain*, je suis plus prêt encore d'être catholique. Mais si des conflits interviennent, d'ordre moral, ce n'est pas nous qui les trancherons ». Si des décisions sont prises par les autorités religieuses, ce n'est pas à nous d'en assurer l'application. Nous nous tenons uniquement sur le terrain syndical qui nous a été assigné : nous ne l'abandonnerons pas. Après avoir remarqué que la majorité de la classe ouvrière est dans une mentalité de conservatisme, M. Marc Sangnier ajoute qu'il ne faut pas dédaigner même ces syndicats confessionnels où on ne fait que des prières, car ils constituent déjà un effort, un premier pas vers le syndicalisme et la démocratie. Ils sont bons pour préparer le terrain et aussi pour retarder le mouvement exclusif des libertaires et des révolutionnaires. Pour la Ligue, la paix religieuse n'est pas un but... peut-être un résultat qui pourrait découler de la paix sociale et démocratique.

En somme, il semble que l'idée directrice de la Ligue soit que ses adhérents doivent aller là où se fait la meilleure action syndicale et que chacun de ses membres doit en dehors de la Ligue, régler sa conscience catholique sur les directions des autorités religieuses. Il ressort également de la discussion que la Ligue a, dans les organisations confessionnelles et non confessionnelles, des ligueurs qui ont la mission d'y faire prospérer les idées de la Ligue.

A la quatrième réunion, le programme comporte ce que peuvent faire les ligueurs. Le morceau capital de la séance est un rapport de M. Pierre Labaume-Rougier où il est parlé de la candidature au Parlement de M. Marc Sangnier. Il faut qu'il soit élu : tout l'effort du groupe de Paris tend à ce but. La Ligue a jeté son dévolu sur une circonscription de Sceaux, « circonscription de tout repos où nous n'aurons que des adversaires radicaux sans importance et rien de l'autre côté ». Au cours de la discussion, il est question de la candidature Maurice Bernard à Quimper et de son retrait. La Ligue ne la soutint pas, dit en substance M. Marc Sangnier, car il eût été désastreux, pour la première fois où la Ligue de la Jeune-République affirmait son existence sur le terrain politique, de s'engager dans une élection combattue par l'autorité épiscopale. « Je suis certain que c'est là qu'il faut chercher la raison de la lettre de Mgr Sevin et de la situation où nous sommes. Quoiqu'on en ait dit, c'est une raison de politique. Il n'y aurait rien eu à Lyon, sans cette lutte de Quimper ». M. Marc Sangnier ajoute : « La Ligue de la Jeune-République n'est pas assez forte pour poser devant le public la question de l'indépendance civile des catholiques. Quand elle sera entrée au Parlement, il en sera autrement et on ne pourra plus la faire taire.

Au cours de son rapport, le fait est souligné par *La Critique du Libéralisme*, M. Pierre Labaume-Rougier, posant la marche de la Ligue, avoue que si les débuts ont été lents, c'est que les ligueurs étaient dégoûtés par

l'inaction qui leur avait été imposée. Ce sont donc bien les anciens dirigeants du *Sillon* qui reprennent le mouvement.

La cinquième réunion était une assemblée statuaire réservée aux seuls ligueurs. A la sixième, on entendit le discours-programme de M. Marc Sanguier. Le renom de l'orateur avait attiré 800 personnes. Voici la substance des paroles de M. Marc Sanguier :

« Oh ! sans doute, dit-il, nous savions que nous soulèverions autour de nous des équivoques, qu'on essaierait de parti pris de dénaturer notre but, de nous présenter sous de fausses couleurs devant les autorités respectées et chères aux cœurs catholiques. Mais nous savions aussi que ce serait une lâcheté de reculer parce que nous savions que nous serions combattus, calomniés... mais nous savions plus que personne que l'obéissance la plus douloureuse à la discipline catholique n'empêche pas de lutter sur le terrain civil comme sur le terrain républicain et démocratique. Nous avons confiance. Sans doute, il y a de malheureuses équivoques. Comment n'y en aurait-il pas dans cette œuvre de sécularisation ? Nous avons le devoir de rester calmes, d'user de patience pour ne pas répondre aux attaques les plus cruelles de l'*Action française*, de l'*Unicors*, de la *Lanterne*, qui nous accablent. Aucune de ces invectives ne nous empêchera de continuer notre œuvre. Nous sommes situés sur le terrain même qui fut fixé par le Pape Pie X à l'archevêque de Cologne.

Si nous formons un groupe ouvert à tous les Français, quelles que soient de par ailleurs leurs opinions philosophiques ou leurs confessions religieuses, pourvu qu'ils respectent la liberté de conscience, c'est qu'il n'est plus possible de rêver d'une religion d'Etat. Affirmer que nous sommes catholiques, c'est vouloir que tous soient catholiques. Si nous étions libres-penseurs, nous voudrions que tous soient libres-penseurs. Cette opposition, cet antagonisme, c'est un mal, mais c'est un mal plus grand encore que de souiller les idées religieuses en les mêlant à la politique, au service toujours des intérêts personnels. C'est les respecter, ces idées catholiques, que de les élever au-dessus des débats politiques pour arriver tous ensemble à la paix nationale.

Pour la première fois, dans quelques mois, nous essaierons de faire triompher notre programme aux élections. Nous ne voulons pas écraser les autres partis et nous collaborons à l'œuvre commune. Nous ne refuserons de collaborer avec aucun de ceux qui lutteront sur le terrain démocratique, s'ils sont respectueux des opinions religieuses, des traditions nationales, des forces morales et surtout religieuses. Nous n'aurons pas été inutiles pour réaliser plus de justice et de fraternité.

Il m'est impossible, ici à Lyon, de ne pas songer à l'œuvre que, des ma jeunesse, pendant quinze ans, j'ai poursuivie, œuvre d'éducation populaire. Il est impossible de ne pas être ému, après les bénédictions du Pape et des évêques, à la pensée du sacrifice qui nous obligea à porter de nouveaux efforts sur le terrain de la politique économique. Je me souviens de toutes les semences jetées naguère dans les Cercles d'Études du *Sillon* qui ont porté leurs fruits, puisque dans les séminaires sont tant de nos amis qui travaillent pour nous. Je me souviens de tout cela, mais je sais aussi qu'il est im-

possible, si l'on travaille avec sa conscience de catholique, de ne pas en quelque manière glorifier Dieu. Et nous sommes heureux de travailler à la réconciliation nationale sur le terrain économique pour l'amour de Jésus-Christ !

— *L'Univers* fait une campagne contre M. Marc Sangnier et la *Démocratie*. Voici l'article du 30 octobre 1913 plein de détails à retenir :

Ce n'est pas d'une discussion qu'il s'agit ici, pas plus qu'il ne s'agissait de rien de tel dans mes récents articles sur les relations maçonniques de Sangnier. Les sillonnistes ne pratiquant aucune des règles de la dialectique, il serait vain d'espérer leur démontrer quelque chose. Mais, à causer avec eux, on obtient certains signes, certains documents qui ont bien leur prix et surtout on aboutit à faire savoir aux non sillonnistes ce qui les intéresse.

Savoir dans quelle mesure la Franc-Maçonnerie a pénétré le *Sillon*, savoir surtout si, à ces infiltrations indéniables, les chefs sillonnistes, ou plus exactement le Roi du *Sillon*, Marc Sangnier, ont été consentants, c'est peut-être le point décisif d'où dépend pratiquement la vie de cette organisation.

A vrai dire, que Sangnier soit ou non Franc-Maçon, qu'il soit ou non l'instrument ou l'ami des Francs-Maçons, cela pourrait bien en soi avoir une importance moindre que telle ou telle attitude prise par lui. Il y a eu, et peut-être y a-t-il encore des Francs-Maçons authentiques assez indifférents au fond, ambitieux seulement ou curieux, au delà d'une limite légitime, mais qui se refuseraient à certaines besognes. Or, Sangnier a été capable de dévoyer et d'entraîner dans la désobéissance aux autorités catholiques une foule de jeunes gens : il a donné des exemples indéniables et graves de duplicité ; il a retardé, pour une part très grande, la renaissance catholique en maintenant dans les masses religieuses un esprit démocratique et libéral néfaste. De tout cela, une part très grande a été voulue et consentie. Il est donc clair que Sangnier peut revendiquer dans l'armée des ennemis de l'œuvre catholique un rang enviable et auquel certes bon nombre de Maçons véritables ne sauraient prétendre.

Et cependant, la question de ses rapports avec la Maçonnerie est pratiquement la plus importante, parce que l'opinion est en France décidément hostile aux Maçons. Un Maçon démasqué est bien diminué. Et si ce Maçon prétendait jusque-là à quelque influence catholique, il peut en faire définitivement le sacrifice.

Une des forces du *Sillon* a toujours été le sens de l'opportunité dans le choix des prétentions et l'utilisation des étiquettes. Son maître a un sens très délicat des dangers qui peuvent le menacer, et suivant ce qu'il aperçoit, il se tait ou il parle, il adopte une thèse ou une autre, il prend un titre ou il y renonce. Ce jeu lui est rendu possible par le vague des théories qu'il émet ; et ainsi la confiance qu'ont en lui ses disciples n'est-elle jamais ébranlée. C'est là ce qu'il cherche et peut-être ce qui lui suffit : grouper autour de soi un peuple de fidèles. Qu'importe si, pour ce but, une discussion a été évitée et la vérité cachée ?

Mais justement, il sait à merveille que certaines questions doivent être ménagées suivant les temps. S'il avait jadis déclaré que la *Crypte* était une entreprise surtout politique, il n'eût plus groupé personne. S'il disait aujourd'hui que la *Jeune-République* est surtout religieuse, il la tuerait. S'il avouait des liens maçonniques trop étroits, il se brûlerait, il écarterait de lui les bonnes âmes et se rendrait inutile à ses maîtres : sans doute, a-t-il encore assez de prestige sur son entourage pour lui déclarer effrontément comme il fait : « Mais oui, j'ai des Maçons pour amis. Et après ? » Mais tout de même, peut-être ne serait-il pas prudent à lui d'aller beaucoup plus loin. Qui sait même si l'opinion publique survenant pour déclarer la chose énorme n'ouvrirait pas enfin les yeux des naïfs ? Et, dans tous les cas, n'y a-t-il pas à attendre que les sympathies injustifiées qu'il peut rencontrer ici ou là en dehors de son *Sillon* soient définitivement ruinées ?

Or, il m'est arrivé à diverses reprises de m'attaquer ici même à divers textes émanés de lui ; par exemple, je lui ai reproché de ne pas se prononcer sur la question de la neutralité scolaire ; j'ai signalé l'inconvenance de son attitude vis-à-vis de Mgr Sevin ; j'ai montré aussi l'absurdité de certains de ses collaborateurs ; jamais personne n'a bronché avant le moment où j'ai abordé la question maçonnique. Les points touchés précédemment n'intéressaient personne de son public ; l'opportunité conseillait de se taire. Mais, par contre, depuis que la question brûlante est posée, on écrit une réfutation (?) chaque fois que je parle du *Sillon*. Et dans toutes ces occasions, on épuise le vocabulaire de l'indignation, on parle de mes ragots, de mon fiel recuit, de mon inconscience et de ma pauvreté d'esprit, etc., sans se douter que toute cette belle rage aboutit à montrer qu'on est vraiment touché à l'endroit sensible.

Voilà qui n'est pas mauvais à retenir.

Et maintenant reprenons, pour notre édification, la série des faits, en remontant jusqu'où il faudra.

C'est une vérité bien établie que les préoccupations maçonniques ont toujours été de pénétrer le monde religieux. Or, quelques années déjà avant la formation du *Sillon*, il existait justement dans les séminaires des organisations occultes à tendances modernistes, reliées par des publications clandestines, et dont l'existence paraît, à distance, passablement suggestive. Au temps où les abbés Naudet et Dabry publiaient la *Justice sociale* et la *Voix du siècle*, certaines feuilles secrètes existaient pour les jeunes ecclésiastiques. C'étaient le *Trait d'union* pour les séminaires de Lyon et de sa région, le *Lien* autour d'Orléans, la *Chaine* à Auch, *Caritas* dans le Nord. Et l'abbé Ch. Maignen publia sur cette question dans la *Vérité française* une série d'articles des plus importants.

Est-il vraisemblable que si des organisations de ce genre ont existé, des efforts n'aient pas été faits par leurs adeptes ou leurs auteurs pour mettre la main sur un groupement du genre du *Sillon*.

Personne ne met en doute les intentions des fondateurs de la *Crypte*. C'étaient des jeunes gens à qui, certes, nul Maçon n'eût vraisemblablement songé à inculquer, pour commencer, le zèle religieux qui les animait. Mais autour d'eux se rencontraient des hommes qui ne leur ressemblaient pas.

Et ce n'est aucunement nuire à la réputation du collège Stanislas que de déclarer qu'à l'époque où Sangnier s'y trouvait, ce collège dépendait de l'Université qui lui fournissait des professeurs. Et qui donc ignore que l'Université est depuis longtemps la proie des Francs-Maçons et spécialement des Francs-Maçons protestants ? Ce milieu a d'ailleurs la spécialité des entreprises de moralisation interconfessionnelle, dans le genre de celle de M. Desjardins. Or, les aveux de Sangnier sont formés (et comment nierait-il ce que tant de gens ont pu voir ?) ; M. Desjardins s'intéressa vivement à la *Crypte*.

Après cela, Sangnier niera bien, et nie encore toute attache maçonnique de cet homme et toute tentative de sa part pour l'entraîner, lui Sangnier, dans ses voies. Ici, les témoins étant beaucoup moins nombreux, certes, et la matière beaucoup plus délicate, la négation se comprend mieux que nulle part ailleurs. Mais l'*Union pour l'Action morale* est tout de même trop célèbre pour qu'on puisse en méconnaître l'existence et le but. Les adhérents ? C'étaient entre autres MM. Boutroux, Croiset, Fouillée, Lanson, Payot, Séailles, Seignobos, Thalamas, Buisson, Monod, Alfred Dreyfus, R. Allier, Wagner, commandant Targe, Sabatier, Le Roy, abbé Klein, Viollet, P. Bureau, A. Leroy-Beaulieu, Dibildos, Loisy, Houtin, Mme Jean Branhes. Ils ont plus tard formé l'*Union pour la vérité*. Quand Sangnier prétend ignorer ici ce dont il s'agit, c'est évidemment son affaire ; mais si quelqu'un ne se laisse pas persuader, celui-là se dira sans doute qu'on ne ment pas sans raison, et cherchera celles de Sangnier.

Il est d'ailleurs à noter que l'*Union pour l'Action morale* et le *Sillon* ont de nombreux points communs. C'était la même prétention à faire l'unité non pas autour d'une idée, mais d'un esprit, d'avoir une direction plus qu'une doctrine, de grouper pour un but moral les adhérents de diverses religions, de chercher la réforme de la société par la réforme individuelle poursuivie d'abord. Ces concordances étaient-elles naturelles ?

M. Desjardins n'est pas le seul Maçon avec qui Sangnier reconnaisse avoir eu de bons rapports et avoir même collaboré. On le voit à un Congrès de la Paix à La Rochelle avec M. Combes pour président. Une autre fois, c'est un meeting antialcoolique qu'il organise avec MM. Havet et Joseph Reinach. Ces promiscuités et bien d'autres du même genre sont telles que Mgr Delamairie, un ancien ami très chaud du *Sillon* cependant, ne craint pas de dénoncer chez lui un fléchissement « dans le sens anticlérical et franc-maçon ».

Ceci avait lieu avant la condamnation par Rome. Après que celle-ci fut survenue, Sangnier l'a avoué l'autre jour, il parla de son projet de Ligue à de nombreux anticléricaux, et la *Revue antimaçonnique* lui ayant reproché d'avoir reçu l'aide d'un Maçon pour l'organisation d'un Congrès, sans s'occuper cette fois de nier, il trouve que, *a priori*, si elle a eu lieu, la chose est toute naturelle.

Enfin, aux dernières nouvelles, nous recevons pour cette année le prospectus de l'*Ecole des hautes études sociales* que dirige la juive Dick May avec MM. Croiset, Buisson, Seignobos, Boutroux, anciens membres de l'*Union pour l'Action morale*. Elle y a pour collaborateurs MM. Lanson, R. Allier, Levy, toujours de l'*Action morale*, auxquels sont adjoints MM. Al-

can, Bourgeois, Durekhein, Doumergue, d'Estournelles de Constant, Millerand, les Reinach, plusieurs Lévy, Sembat, Cruppi, Bloch, Basch, Tra-rioux, etc. Au reste, les relations de cette institution et son caractère sont désormais assez connus. On s'occupe là aussi de culture morale et de perfectionnement social. Une partie des cours est comprise sous le titre d'*École de journalisme et de préparation à la vie publique* et il doit y avoir sur la formation pratique du citoyen des rapports et des exercices de discussion ; ils seront dirigés par MM. Victor Augagneur, Francis Delaisi et Marc Sangnier.

Sans aucun doute, les catholiques peuvent donc, en toute sécurité, donner leur confiance à un homme jouissant de si belles relations et travaillant avec de tels collaborateurs. Et leur confiance s'accroîtra, à n'en pas douter, s'ils veulent bien examiner en outre les méthodes et les doctrines de ce catholique éminent à qui obéissent des prêtres et d'enthousiastes jeunes gens.

Comte CATTI.

ITALIE. — On lit dans la *Croix* du 4 novembre 1913 :

Une circulaire du cardinal de Lai interdit dans les Grands et les Petits Séminaires d'Italie un certain nombre de manuels ecclésiastiques comme étant suspects de tendances modernistes. Parmi ces manuels, figurent ceux de deux Allemands, bien connus de l'autre côté du Rhin, les professeurs Funk et Kraus. La même circulaire interdit également le livre du P. Delehaye, les *Légendes hagiographiques*.

Libre-Pensée

GÉNÉRALITÉS. — A citer dans le *Nouvelliste*, de Lyon, du 16 octobre 1913, une remarquable étude sur la *Libre-Pensée* :

En France, quelques personnes peut-être se souviennent de la rapture re- tentissante qui sépare depuis plus de dix ans Henry Bérenger et l'ex-abbé Charbonnel. Depuis lors, deux fractions rivales se sont constituées dans la Libre-Pensée : l'Association nationale et la Fédération des Libres-Penseurs.

L'Association resta gouvernementale et relativement conservatrice. Les pouvoirs publics, y disait-on, font notre besogne ; notre rôle est seulement de les aider. Mais par là même on entraîna forcément dans la politique. C'était donc un nouveau principe de division qu'on introduisait avec bien d'autres. L'Association était radicale et radicale-socialiste : du coup, elle rejetait vers la Fédération les éléments plus avancés et particulièrement les socialistes. Voilà les Libres-Penseurs voisinant avec la Confédération générale du travail et même avec les anarchistes.

Les vieux militants déploraient cette scission ; ils accusaient entre autres choses la Libre-Pensée de perdre de vue l'anticléricalisme qui est sa raison d'être et le principe de son unité. Volontiers, eussent-ils dit, en reprenant presque mot à mot une phrase célèbre de Jaurès : « Ce n'est pas l'amour qui unit, c'est la haine ».

Un rapport présenté en mars 1909 au Conseil interfédéral s'achevait sur cette conclusion : « Pas d'action électorale dans nos groupes. C'est le seul moyen de réaliser une unification encore problématique ».

Quelques mois plus tard, les 19 et 20 septembre 1909, un Congrès national se tint à Tours. On y décida de « tenter une démarche auprès de l'Association nationale pour réaliser l'unification des groupes de la Libre-Pensée de France ». On le voit, c'étaient les termes mêmes du rapport au Conseil interfédéral ; mais la tentative échoua si bien qu'elle fut momentanément abandonnée.

En 1911, on eut deux Congrès, l'un à Lille, l'autre à Lyon. Il nous souvient des renseignements que le *Lyon Républicain* nous fournit à ce propos, car c'étaient ses colonnes qui servaient de dépotoirs aux excommunications que chacun jetait à la tête de l'autre. Excellente démonstration ! peut-on dire. Quoi ! vous dites que vous et moi nous sommes libres de penser, et vous m'injuriez parce que je ne pense pas comme vous ?

Pourtant, on ne désespéra pas tout à fait. On se remit à l'œuvre. Une « Commission d'entente » fut nommée pour faire aboutir « le travail de rassemblement et de convocation ».

Un an plus tard, le Congrès de Lille, au mois d'août 1912, édicta le retour à l'unité, décréta la création d'une Union nationale des Libres-Penseurs et en rédigea les statuts. On s'embrassa devant le public. Après quoi et sans attendre bien des jours, l'Association annonça publiquement, par une lettre à la *Lanterne*, qu'elle existait toujours. La Fédération ne se gêna pas pour lui répondre du tac au tac.

Cette année, un Congrès commun s'est tenu à La Rochelle et l'on s'y est efforcé de dissimuler toutes les dissensions intestines. Pour cela, on rédigea de nouveaux statuts, on prononça la dissolution de l'Union nationale, si péniblement constituée à Lille en 1912, et on la remplaça par une « Union fédérative de la Libre-Pensée française et des colonies ». En quoi les Libres-Penseurs s'entendront-ils pour si peu que cela ?

La *Lanterne* elle-même en a douté, puisqu'elle a écrit que « sa méfiance ne demandait qu'à être victorieusement combattue ».

En même temps, elle reprochait que l'on fit une trop grande place aux doctrines socialistes, voire même anarchistes et révolutionnaires. « Qu'est-ce que le syndicalisme des instituteurs et des postiers, qu'est-ce que le pacifisme et l'antimilitarisme, demandait-elle, ont bien à faire avec la Libre-Pensée ? Les curés dès lors auront beau temps ! »

Nous qui sommes de la galerie, nous trouvons ce spectacle très instructif. On se divise quand on sort des voies de la discipline et de l'autorité et quand on se révolte à la seule idée que la pensée puisse cesser d'être libre, si elle cessait d'avoir à s'incliner devant la vérité. Puis, une fois entré dans cette voie, on descend infiniment plus bas qu'on ne voulait. On veut bien retenir des camarades que l'on s'imagine qui s'égareront en dehors des vrais chemins : mais au nom de quoi les retiendrait-on ? On a nié qu'il puisse y avoir des barrières, et l'on prétend en dresser, comme s'il était possible qu'il en existât.

La Libre-Pensée, issue de la révolte intégrale, ne peut pas ne pas aboutir où le libre examen de la Réforme a lui-même abouti. Et lui, cependant, maintenait encore quelque part une base de vérité et d'union. C'était la Bible ; car, si l'on était libre de l'interpréter chacun à sa façon et tous contre l'Eglise catholique et contre le Pape, au moins était-on lié encore par son texte, dont les pages qui disaient oui ne semblaient pas pouvoir être interprétées pour dire non. On sait cependant ce qui est arrivé avec le libre examen : les sectes ont germé par centaines ; l'Angleterre et les Etats-Unis sont couverts d'innombrables confessions dont chacune a son temple et ses lieux de réunion, et à Lyon même, où les protestants sont pourtant bien peu nombreux, la multiplicité des chapelles et des lieux de prêche répond douloureusement à la merveilleuse unité de notre culte catholique.

Tout cela, parce que nous avons une autorité, une direction, une vérité, et que par elles nous conservons à travers les siècles une indestructible unité. Des rameaux morts peuvent parfois se détacher, comme quelque Charbonnel ou quelque Loyson : mais une branche qui tombe ou que l'on coupe n'empêche pas la frondaison toujours vivante d'un tronc où la sève ne vieillit pas.

On se divise dans le faux, on ne se divise pas dans le vrai, parce que, si la vérité est une comme un théorème de géométrie est un et toujours le même, par contre, il peut y avoir autant d'erreurs qu'il y a de cerveaux capables d'en enfanter et d'en contenir.

— Sous ce titre *L'Unification de la Libre-Pensée*, le *Journal des Débats* du 12 octobre a montré l'abîme qui sépare les groupes libres-penseurs français.

La Libre-Pensée internationale tient en ce moment ses assises à Lisbonne. On est un peu surpris du peu de place que lui consacrent, dans leurs colonnes, les mêmes journaux qui affectaient, le mois dernier, d'attacher tant d'importance au Congrès de la Libre-Pensée française. Cette réserve donne à réfléchir. Le Congrès de La Rochelle est apparu comme un effort décisif de concentration et d'unification ; en réalité, la Libre-Pensée a simplement tenté, une fois de plus, de dissimuler les dissensions qui la travaillent et l'émiettement qui l'affaiblit. Dissensions et émiettement ne datent pas d'hier. Depuis plus de dix ans, depuis la rupture retentissante entre M. Henry Bérenger et l'ex-abbé Charbonnel, la discorde règne entre les deux factions rivales qui se disputent la Libre-Pensée : l'Association nationale et la Fédération des Libres-Penseurs. Son action n'en parut pas d'abord ralentie ; c'est que le gouvernement et la majorité radicale y suppléaient par leur politique antireligieuse. Dès ce moment pourtant, dans l'une et l'autre organisation, les groupes sont tirillés entre deux tendances contradictoires. D'une part, certains de leurs dirigeants font entendre que, les pouvoirs publics s'inspirant si ouvertement du programme de la Libre-Pensée, celle-ci n'a plus de fin propre à poursuivre et que son rôle est désormais de servir d'auxiliaire aux partis de gauche. Sous l'influence de ces conseils, on la voit dès lors se mêler à la propagande radicale, aux agitations socialistes, intervenir dans

les Congrès, dans les grèves, dans le mouvement antimilitariste, dans le débat sur la réforme électorale, etc. Or, introduire la politique dans la Libre-Pensée, c'était y introduire avec les passions de parti un principe de division de plus. L'on devait le voir sans tarder par les conflits incessants qu'allait susciter entre Libres-Penseurs radicaux et Libres-Penseurs socialistes une concurrence qu'aggraverait bientôt l'intervention des syndicalistes.

Mais, d'autre part, les vieux militants, pour qui la Libre-Pensée est exclusivement l'anticléricalisme, déploraient cette déviation et s'efforçaient de réagir. Ils aspiraient surtout à voir cesser la scission qui répartissait les groupes locaux entre deux obédiences acharnées à se décrier et dont les rivalités politiques aigrissaient encore les rapports. Mais leurs efforts restaient vains. Plaidée dans la plupart des Congrès, la cause de l'unité ne recueillait que des adhésions platoniques et, en fait, se heurtait à des résistances irréductibles. Un rapport, présenté en mars 1909 au Conseil interfédéral, s'achevait sur cette conclusion :

« Pas d'action électorale dans nos groupes. C'est le seul moyen de réaliser une unification *encore problématique* ».

Cette même année, un Congrès national se tient à Tours les 19 et 20 septembre. On y décide, entre autres choses, « de tenter une démarche auprès de l'Association nationale pour réaliser l'unification des groupes de la Libre-Pensée de France ». La tentative échoue. Elle échoue si bien qu'au Congrès suivant, tenu en 1911, on hésite à en faire un nouvel essai.

« Est-il nécessaire de fusionner ? écrivait à ce propos le *Rappel*. Nous ne le croyons pas, parce que le recrutement des deux organisations se fait dans des milieux différents, parce que les moyens d'action des uns ne plaisent pas aux autres, parce qu'enfin, si cette fusion était faite, elle serait immédiatement suivie d'une nouvelle division ».

Et le *Rappel* expliquait « qu'un fossé profond, au point de vue politique, sépare la Fédération de l'Association. A l'Association figurent les radicaux et radicaux-socialistes. La Fédération nationale, d'ailleurs mieux organisée et plus vivante, rallie les socialistes unifiés, « beaucoup de cégétistes, de syndicalistes et de libertaires ». La fusion serait tout au plus réalisable par une Constituante de la Libre-Pensée ».

Ajoutons que sous l'action des éléments syndicalistes, la Fédération s'écartait de plus en plus de « l'anticléricalisme traditionnel ». A propos d'un vœu du Congrès national où l'on déclarait que « la question cléricalle est encore assez importante et actuelle pour rester le but de la Libre-Pensée, sans chercher un autre but qui ne pourra que diviser ceux que seule la question anticléricalle a réunis... », la *Bataille Syndicaliste* commentait :

« Il fut un temps où les travailleurs se passionnaient encore pour ces sortes de discussions. Ne le regrettons pas ; les luttes anticléricalles eurent leur utilité. Mais se remettre à bouffer du curé ? Ah, non !... Ça n'est pas une solution à la vie chère ».

En 1911, deux Congrès tenus l'un à Lyon, l'autre à Paris priaient la Pensée libre, de Lille, d'y organiser une rencontre de toutes les Fédérations et Sociétés sans distinction. Une « Commission d'entente » secondait de

toutes ses forces « le travail de rassemblement et de convocation ». L'effort parut cette fois aboutir. Le Congrès de Lille (15-20 août 1912) édicta le retour à l'unité, décréta la création d'une Union nationale des Libres-Penseurs et en rédigea les statuts. Mais peu de jours après, l'Association nationale des Libres-Penseurs de France, annonçait, par une lettre à la *Lanterne*, que l'Association existait toujours, de même que la Fédération des Libres-Penseurs. Conformément aux décisions votées à Lille, elle ne recevait plus d'adhésions de groupes, mais elle continuait de recevoir les individualités isolées. « L'Association existe donc toujours avec tous les membres isolés répartis sur tous les points de la France ». La fusion était, en fait, purement verbale. Le schisme persistait.

La question a été reprise à La Rochelle. On a rédigé de nouveaux statuts et remplacé l'Union nationale par une Union fédérative de la Libre-Pensée française et des colonies. C'est tout le changement. Dès le lendemain, un congressiste méfiant déclarait que si les dirigeants de l'Union nationale n'avaient point donné satisfaction, on ne voyait pas pourquoi ils feraient mieux parce qu'on les aurait versés dans une Union fédérative. Atténuant ce propos, son auteur, il est vrai, écrivait à la *Lanterne* : « Notre méfiance ne demande qu'à être victorieusement combattue ». A quoi la *Lanterne*, qui avait déjà relevé qu'au Congrès de La Rochelle pas une allusion ne fut faite au projet Brard, censurait la « dangereuse méthode » qui prévaut encore et « introduit tout dans la Libre-Pensée : le pacifisme, le syndicalisme des instituteurs, des postiers et autres problèmes nationaux et mondiaux. Les curés auront dès lors bon temps... ».

L'unité de la Libre-Pensée a été de nouveau résolue. Il ne reste qu'à la faire.

CONGRÈS DE LA LIBRE-PENSÉE, LISBONNE. — Une note de la *Raison* du 25 septembre 1913 nous fournit les noms des membres du bureau permanent de la Fédération de la Libre-Pensée, siégeant à Bruxelles, qui organisa ce Congrès :

Le président : Guillaume Degreff, recteur de l'Université nouvelle. — Le vice-président : Georges Lorand, membre de la Chambre des Représentants. — Le secrétaire général : Eugène Hins, rédacteur en chef de *La Pensée* (350, chaussée de Boendaël, Bruxelles). — Le secrétaire-trésorier : Maurice Exteens, archéologue (21, rue de Loxum, Bruxelles). — Les membres : Mélanie Janssens, inspectrice et vice-présidente de l'Orphelinat rationaliste ; Houzeau de Lehaie, sénateur ; Emile Royer, membre de la Chambre des Représentants ; Modeste Terwagne, docteur en médecine, membre de la Chambre des Représentants, Emile Vinck, sénateur.

Voici maintenant la liste des membres du **CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LIBRE-PENSÉE PORTUGAISE** :

Dr Magalhaès Lima, avocat, sénateur, président du Conseil général de la Libre-Pensée portugaise ; Augusto José Vieira, professeur et journaliste

secrétaire général ; général Constantino de Brito, président du Comité exécutif du même conseil ; Gonçalves Neves, fonctionnaire et journaliste, secrétaire du même conseil.

Et ceux de LA COMMISSION ORGANISATRICE DU CONGRÈS :

D^r Alvaro de Castro, avocat et officier d'infanterie, ministre de la Justice ; Colonel Antonio Xavier Correia Baretro, ancien ministre de la Guerre, président du Conseil municipal de Lisbonne ; João Teixeira Simões, employé de commerce ; Salvador Saboya, fonctionnaire des Postes ; José Justina Ferreira, employé de commerce ; Innocencio Vasco Gamito, employé de commerce ; Arthur Tavares de Mello, greffier au tribunal de Lisbonne ; Alfredo Eduardo Cruz, officier supérieur de l'armée ; Julio Berto Ferreira, employé aux chemins de fer ; Wenceslau Diniz d'Araujo, commerçant ; Julio Silva, employé de commerce ; Arthur Pena, Martins, employé de commerce ; Carlos Simões Torres, étudiant.

— Les comptes rendus de la presse parisienne, et même à plus forte raison ceux de *O Seculo*, sur le Congrès de Lisbonne, ont été fort incomplets et plus pleins de mystères que ceux des convents du Grand-Orient ou de la Grande Loge. On paraît s'être fort chamaillé à Lisbonne en plus d'une occasion. Une dépêche que publia *La Lanterne* du 10 octobre l'avouait.

Mais, comment d'ailleurs exiger une scrupuleuse exactitude de journalistes à qui l'on n'avait ménagé aucune faveur. Peut-être le jour de l'incident Belen Sarraga était-il celui où l'habile organisateur du Congrès les avait emmenés à Cintra (8 octobre).

Par une autorisation spéciale de M. Alfonso Costa, président du Conseil, raconte la *Lanterne* du 10 octobre, les délégués purent visiter, dans l'incomparable paysage chanté par Byron, le château royal de la Penha, d'où partirent, le 5 octobre 1910, le roi Manoël et la reine-mère, Marie-Amélie, chassés par la Révolution.

A midi 25 départ pour Cintra, par train spécial. A l'arrivée, un cortège de cinquante voitures emporte les congressistes par la merveilleuse route du Parc royal montant en lacets qui, à chaque tournant, changent le paysage. Il pleut, mais la pluie même ne peut enlever l'enchantement de l'un des plus beaux sites du monde.

Chemin faisant, les républicains portugais racontent les souvenirs historiques qu'évoquent ces lieux souvent rendus tragiques par les crimes monarchiques.

Journalistes et congressistes visitèrent le palais de la Penha, passant entre les rangs du personnel du palais, à son poste, le long des grands escaliers, vêtu des éclatantes livrées qu'il portait aux jours des grandes audiences du temps des rois Carlos et Manoël.

On a beau être libre-penseur, on se sent un peu ébloui quand on devient tout d'un coup « princes ».

Les appartements royaux sont, en effet, restés tels que la famille royale les laissa lors de sa fuite.

Voici la place du téléphone par lequel la reine Marie-Amélie demanda à son fils qui se trouvait au palais d'Ajuda, à Lisbonne, des nouvelles de la révolution, et lui conseilla de venir la rejoindre pour fuir en prenant la mer au port le plus proche de Cintra.

Sa chambre, son cabinet de toilette jusqu'à son lit. — matelas et couvertures — tout est gardé intact, saufs les effets personnels, restitués par la République après inventaire.

Au lit est encore suspendu un bouquet de fleurs et rameaux fanés, serrés d'un ruban. C'est le « rameau de Pâques », de 1910, offert par l'archevêque de Lisbonne à la reine, et qu'elle emportait toujours avec elle, dit-on, dans ses déplacements.

La chambre du roi Manoël est conservée de même, ainsi que son cabinet où eut lieu, trois jours avant la Révolution, le dernier Conseil des ministres de la monarchie.

Puis un cabinet où l'on voit les raquettes de tennis, les fusils de chasse du roi et de la reine-mère. Quelques mauvaises peintures du roi Carlos et de Marie-Amélie — marines et chasses — sont suspendues aux murs, avec les photographies de famille les plus récentes.

Dans la salle à manger, la grande table, les chaises, la vaisselle marquée de la couronne royale, semblent attendre encore les hôtes du palais, comme autrefois. Chaque chose est restée là à sa place.

Dans le grand salon et au petit salon donnant sur la terrasse et la mer, se trouvent encore les journaux et revues disposés sur les tables et guéridons, d'août et septembre 1910 — c'est-à-dire les derniers numéros reçus avant le départ : l'*Illustration* du 26 septembre 1910, la *Revue des Deux-Mondes*, d'août 1910, la *Gazette des Beaux-Arts*, la *Vie Sportive*, etc, toutes publications françaises, avec deux ou trois allemandes.

Enfin, comme disent les Portugais avec quelque exagération, le Parc aux Cerfs.

Le gardien-chef montre, en effet, aux visiteurs — par une exception rarement accordée — une chambre secrète que s'était aménagée dans une tour du palais le roi Carlos (qui fut tué, comme on sait, en 1907), et que sa femme, la reine Amélie, avait ignorée.

Les murs sont recouverts de nudités abondantes, peintes par le roi lui-même et faites très visiblement pour sa complaisance personnelle.

Un dieu Pan appelle des nymphes, dont le genre de beauté épaisse devait rappeler au roi-artiste des souvenirs d'aussi mauvais goût que de mauvaise tenue.

Un grand verre passe entre quelques mains. Il a été gravé pour le roi Carlos d'après son dessin. Il dit encore, par des gestes d'animaux, la hantise particulière de celui que les Portugais dénommaient le « porc ».

Le cortège quitte le palais royal. Quelle incomparable séance de Congrès, en vérité, que cette révélation, sous les yeux des délégués de toutes les nations, de la déchéance d'une famille royale et ce témoignage impressionnant de la modération et de la générosité des révolutionnaires de Lisbonne. Rien n'a été saccagé, rien n'a été brûlé, rien n'a été détruit : la République a mieux aimé garder ce musée d'une Révolution.

Il est remarquable que la municipalité de Cintra, du pays même où habitait la famille royale, du Versailles portugais, est ardemment républicaine et qu'elle affirma son républicanisme, même quand la monarchie était encore régnante.

Le maire offre un lunch aux congressistes et boit aux progrès de la Libre-Pensée et de la République.

Puis, il leur offre encore de visiter l'ancien palais royal, qui était occupé au moment de la Révolution, par la reine Maria-Pia et qui se trouve au bas de la montagne que domine l'autre château royal.

Ce sont de vieux murs pleins de souvenirs, et une architecture mauresque fort intéressante.

Même abandon. Tous les meubles à leur place. Là encore la Révolution a été débonnaire.

Au lendemain du Congrès. — Après le Congrès, comme on le pense bien, M. Magalhaès Lima ne manqua pas de se féliciter publiquement de son œuvre. Aussi bien, s'il en faut croire des gens bien informés, il avait lieu personnellement de se réjouir des résultats acquis. Sa candidature à la Présidence de la République portugaise en cas de mort du président Costa, dont la santé est, on le sait, gravement compromise, bénéficiait de toute la réclame faite autour de son nom. Bien entendu, il ne parle pas de ce côté de la question affirmant uniquement qu'au point de vue du travail scientifique et philosophique, le Congrès avait dépassé toutes ses espérances, déclarant que les rapports des sociologues Guillaume de Greef, Oswald, Spiller, etc., étaient des œuvres d'une véritable valeur qu'on apprécierait à leur prix quand elles seraient publiées en volume. Le rédacteur de *O Seculo*, qui recueillit les propos de M. Magalhaès Lima (octobre 1913), les reproduit en ces termes :

Les congressistes étrangers, qui d'ailleurs sont partis enthousiasmés de notre pays, furent d'opinion unanime que le Congrès de Lisbonne ne le céda en rien aux Congrès qui l'ont précédé. On avait dit à beaucoup de ces congressistes que le Portugal était dans un état de troubles continuels et on avait même conseillé à quelques-uns de ne pas tenter le voyage, qui serait une aventure risquée. Ce fut aussi un des avantages du Congrès qu'ils aient pu constater *de visu* que la campagne faite à l'étranger contre la République n'est qu'une ignoble spéculation. Il est vrai qu'ils ont eu des scrupules justifiés à discuter la loi de Séparation, mais nous leur avons distribué à

chacun un exemplaire de cette loi en français de façon qu'ils puissent la connaître et l'étudier. Quant à la question scolaire, on leur a donné de copieux renseignements leur permettant de se rendre compte de la valeur de notre enseignement. Au point de vue de la propagande en faveur de notre pays, le Congrès fut donc un véritable triomphe. Remarquez qu'il y avait parmi les congressistes des députés, des journalistes, des professeurs dont les avis, certes, doivent avoir leur poids dans l'opinion du monde civilisé. D'ici quelque temps, on en verra le résultat et alors tous ceux qui ont critiqué ou blâmé la réalisation du congrès devront reconnaître leur erreur.

C'est rendre un bon service au Portugal que d'y appeler des étrangers. L'utilité du Congrès est manifeste non seulement au point de vue de la République, mais aussi au point de vue de la mentalité et de l'orientation. Il résulte toujours de ces réunions des avantages parce qu'il en résulte des enseignements qui ne sont pas à dédaigner. Nul pays ne peut vivre isolé. C'est le plus grand malheur du Portugal que l'étranger soit tenu dans la méconnaissance absolue de ce qui se passe ici. Pour reconquérir l'affection du monde, il faut avant tout que nous nous fassions connaître par lui. Et c'est à cela que contribue beaucoup un Congrès. Sans la distance, sans la brièveté de la période des fêtes, il y aurait ici plus de cent personnes qui m'avaient promis de nous rendre visite. Mais ceux-là même qui ne sont pas venus, sont tout autant de défenseurs de notre République dans l'avenir, car ils ont reçu nos informations. Moi-même je me propose de continuer ma propagande qui n'a d'autre but que de faire aimer et respecter notre République.

Je visiterai d'abord quelques villes d'Allemagne dont j'ai reçu les invites. Tout au contraire de ce que l'on croit, les sociétés scientifiques d'Allemagne nous sont très favorables, mais en général, elles ne savent rien de notre vie. La propagande orale est, à mon sens, très supérieure à la propagande par les écrits et c'est sur la première qu'il nous convient d'insister parce que ses résultats sont beaucoup plus efficaces. Quand j'aurai satisfait à quelques invitations qui m'ont été faites, je partirai pour l'Amérique, ce que j'espère pouvoir faire à la fin d'avril. Il convient de dire que ma mission est tout à fait officieuse et d'initiative personnelle, ce qui me permet une liberté d'action qui n'est pas donnée à des représentants officiels. J'approche surtout dans chaque pays l'élément populaire et c'est dans cette classe que j'ai toujours trouvé une collaboration effective et réelle qui n'est pas à dédaigner, car c'est dans cette communion spirituelle des peuples qu'est aujourd'hui la vraie politique. Mes conférences sont agrémentées de projections lumineuses pour faire admirer les beautés naturelles de notre sol et, chaque fois, j'en profite pour rétablir sur quelque point la vérité des faits à propos de notre situation politique.

J'ai aussi l'espoir que le Congrès maçonnique de l'année prochaine attirera à Lisbonne beaucoup de monde. Il marquera pour nous un rapprochement plus étroit avec l'Amérique, surtout avec l'Amérique latine et cela seul suffirait, surtout en vue de l'ouverture du canal de Panama et de la nécessité de faire connaître notre port et d'y attirer la visite de tous les peuples américains. Il est possible aussi que l'on critique ce congrès, mais les blâmes seront

réduits à zéro, si l'on se rend compte des résultats qu'il aura pour le Portugal.

BAVIÈRE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (29 octobre 1913) :

A Regensburg, l'Association des Commerçants (aconfessionnelle) avait invité M. Drews, professeur de philosophie à la Haute Ecole technique de Carlsruhe (Grand Duché de Bade) à faire sa conférence sur *l'Historicité de Jésus*, ou pour parler français, sur l'absence de caractère historique de Jésus, conférence que depuis trois ou quatre ans, il a promené à travers toute l'Allemagne. La Curie épiscopale vient de publier un arrêté interdisant aux catholiques d'assister à la conférence du professeur Drews et leur enjoignant de cesser de faire partie de l'Association des Commerçants. L'arrêté a été lu en chaire, dimanche dernier, dans toutes les églises de Regensburg.

BELGIQUE. — On lit dans la *Gazette de Liège*, du 17 octobre 1913:

Nous avons annuellement, à Bruxelles, le répugnant spectacle d'un défilé de Libres-Penseurs avec drapeaux rouges, violets et noirs ; toutes les pensées les plus antireligieuses, tous les emblèmes des solidaires, avec leurs cartels représentant des religieuses grotesques, des prêtres paillards, puis des groupes de gosses dans leur costume de communiant rationalistes, des femmes affichant des allures de communardes.

Ce sont les communes socialistes du Hainaut qui fournissent les contingents les plus nombreux, quelques groupes de Bruxelles et quelques spécimens du La Mecque rouge, Seraing, quelques naturels herstalliens et de Montegnée. Un point. C'est tout. Les autres provinces ne donnent rien à cette manifestation de mécréants belges.

Les curieux attirés sur le pas de leurs portes par les grosses caisses tonitrueuses, les cuivres déchainés, regardent indifférents et bientôt se retirent écoeurés.

Ces Libres-Penseurs ont voulu cette année prendre la tête du mouvement de protestation contre le projet scolaire. L'école neutre ne va-t-elle pas de pair avec la première communion rationaliste, le testament de solidaire, l'enterrement sans prière et sans prêtre ?

Oui ! Oui ! a estimé la « Dernière Heure » qui est partie à fond de train en faveur de la manifestation.

Oui ! Oui ! ont répété comme un fidèle écho les institutrices et instituteurs communaux de l'agglomération, groupés en syndicat à la Maison du Peuple avec la bienveillante autorisation de M. Max. Tous leurs membres ont été convoqués pour dimanche à 10 h. 1/2 au Boulevard du Midi. Voilà bien la neutralité de nos pédagogues officiels prise sur le vif.

BOHÈME. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (3 novembre 1913) :

Le Juif autrichien Lustig, récemment défunt, a légué 600.000 couronnes, pour la propagande de la Libre-Pensée. Ce legs n'étant pas valable, puisque le testateur ne désignait aucune personne ni naturelle, ni morale, le Procureur des Finances l'a cassé, mais, en vertu d'une disposition supplémentaire du testament, cette somme sera distribuée par parts égales entre les sociétés de Libre-Pensée allemandes et tchèques de la Bohême.

ESPAGNE. — Les Libres-Penseurs espagnols ont célébré le 13 octobre le quatrième anniversaire de l'exécution de Ferrer. La *Espana nueva* de cette date insère le discours que Rodrigo Soriano, député républicain aux Cortès, devait prononcer au Congrès de diputados, le 22 octobre 1909, contre le ministère Maura et on sait que la chute du cabinet le 21, l'empêcha de prendre la parole. Or, la bonne foi des journalistes est telle que ce discours qui n'a pas été prononcé est coupé de prétendues interruptions présidentielles, de « silences lugubres » des ministres invectivés, etc.

— *Le Progreso* de Barcelone, du 29 septembre, invite les coreligionnaires de la défunte et les amis de la Libre-Pensée à assister au convoi de la mère du membre de la Fraternité républicaine d'instruction *El Pueblo*, don Jaime Simo, surnommé Washington de Porrera.

— On lit dans le *Soleil* du 1^{er} novembre 1913 :

Le prêtre apostat Ayestaran de Pampelune, s'est suicidé. Pris par les idées démo-chrétiennes, il finit par devenir un socialiste militant, se rebella contre l'autorité ecclésiastique et « sauta le fossé ». Les sectaires qui l'avaient poussé au scandale, le lâchèrent après coup. Désespéré de misère morale et matérielle, il s'est tué.

La presse libre-penseuse espagnole a mené grand bruit de ce suicide. Les articles violents et déclamatoires ont abondé. *El País* reproduit un long récit de la déplorable fin de l'apostat publié par *El Liberal*, de Bilbao (30 septembre). Voici la traduction de la partie documentaire, en laissant de côté les réflexions du journal libre-penseur.

Un prêtre intelligent et vertueux, dom Fermin Ayestaran, qui exerçait le saint ministère à Corella, a senti palpiter dans sa conscience l'idéal socialiste, sans songer à renoncer à ses devoirs ecclésiastiques. Mais où le padre Ayestaran allait-il pouvoir satisfaire sa fringale de propagande ? Du haut de la chaire ? Impossible. Le veto de l'autorité ecclésiastique y mettrait bon ordre. Rien à faire non plus dans les patronages catholiques, instruments qu'emploie le despotisme capitaliste pour désorganiser les grèves.

Il ne restait au bon prêtre d'autre ressource que le journal démocratique. C'est à lui qu'il eut recours pour faire sa propagande. Il écrivit dans *El Democrata Navarro* et *La Lucha de clases* des articles fraternels. Il n'y disait rien de marquant contre la hiérarchie ecclésiastique, mais il composa une rhapsodie de ce qu'a produit l'évolutionnisme catholique, parfaitement orthodoxe, tout au moins sous le pontificat de Léon XII (lisez Léon XIII), en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Et ce fut le début des persécutions. Cependant, on n'alla pas pour le padre Ayestaran jusqu'au point où l'on en vint à l'égard du père dominicain Gérard, qui fit, l'an dernier, une propagande analogue dans nos régions et à qui l'épiscopat, allié au capitalisme, ferma la bouche en le reléguant à la Résidence de Xérés.

Le padre Ayestaran, peu suivi sans piété, affamé, laisse là sa robe et, dans un douloureux pèlerinage par le monde, s'en va chercher du travail. Mais il veut auparavant affirmer publiquement sa profession de foi socialiste et adresse au directeur de *La Lucha de clase* une lettre qu'a publiée hier l'hebdomadaire de la Fédération socialiste basque. Le ton en est amer.

M. Isidoro Acevedo, à Bilbao.

Honoré Monsieur et Ami,

Mon silence a pu vous faire supposer que j'avais oublié *la Lucha*. Quelques articles que j'ai donnés au *Democrata Navarro*, ce carême, d'autres qui les ont suivis, d'autres enfin que je prépare pour le même journal, les caprices arbitraires des évêques, qui firent naître le conflit passé et m'amenèrent à rompre avec l'Eglise, ont pris tout mon temps et, ces derniers mois, je n'ai pu faire d'autre travail.

J'ai reçu régulièrement tous les numéros de la *Lucha de clases* que j'ai lu avec fruit, en me pénétrant des nobles idées qui soutiennent et en embrassant avec une parfaite clarté les aspirations de ceux qui proclament, avec le Socialisme, le nouveau régime social qui doit créer et implanter un meilleur état de choses, en constituant les sociétés futures sur des bases plus équitables, plus raisonnables, plus profitables pour les nations et les individus. Pleinement convaincu des belles idées que vous défendez et que vous caressez pour l'avenir, allant jusqu'à leurs conséquences extrêmes, j'estime pour ma part que ne pas accepter le Socialisme, c'est l'ignorer, c'est donner à ses calculs et à ses convenances égoïstes le pas sur les intérêts de l'humanité.

Maintenant, il me faut lever le camp et me défendre des rudes difficultés de ma situation. J'en suis aux dernières conséquences de ma résistance à l'Eglise. Mon séjour ici devient de plus en plus difficile et impossible. J'ai donc résolu d'aller ailleurs chercher des moyens d'existence et je pars aujourd'hui pour Z... sans but déterminé, sans savoir exactement où j'irai reposer mes os. Sous la griffe de la nécessité, je vais aller chercher une situation immédiate qui me donne le pain de chaque jour. Je me proposerai dans une fabrique, si je ne trouve rien de plus satisfaisant et je m'abstiendrai de faire connaître mon caractère de prêtre. Je gagnerai donc mon pain sans avoir besoin de lutter pour l'obtenir des évêques ou risquer de crever de faim à la porte de leurs palais.

Donc, à partir du prochain numéro, suspendez l'envoi ici du journal que je tâcherai de trouver chez quelque marchand et que je continuerai à lire là où la fortune me conduira. Bien entendu, je vous suis très reconnaissant du temps où vous avez eu la bonté de me l'adresser.

Saluez de ma part M. Leiseca, rappelez-moi à ces compagnons de travail, particulièrement à Emilio Berí dont je lis avec un plaisir particulier les articles. Courage et en avant ! L'avenir est à vous et à tous ceux qui aiment l'humanité et luttent pour son bonheur et le mieux être des générations futures !

Je vous réitère ma profonde reconnaissance pour toutes vos bontés et vous salue affectueusement.

Votre bien dévoué serviteur et ami,

F. AYESTARAN.

Corolla, 10 septembre 1913.

Le padre Avestaran fut vaincu dans la lutte tragique. Au moment où sa lettre douloureuse paraissait dans la *Lucha de clases*, nous recevions dans cette rédaction la fatale nouvelle du suicide du pauvre prêtre à Barcelone : où sans doute il gravit son pénible calvaire, mendiant un travail qu'on lui refusait partout.

FRANCE. — Un certain nombre de Libres-Penseurs et de F. . . M. . . notoires, parmi lesquels le F. . . Adolphe Schleicher, éditeur de Darwin, Hœckel, etc., et président de l'association des Libres-Penseurs de France, le F. . . Félix Wagner, docteur en médecine à Lieurey (Eure) vice-président de l'Union départementale des délégués cantonaux de l'Eure, le F. . . Robert-Louis, délégué de la Seine au Conseil interfédéral et membre de la Commission exécutive de l'Union des Libres-Penseurs de France, viennent de créer le Foyer Rationaliste, société nationale d'instruction, de propagande rationaliste et de défense de l'enseignement laïc. Le siège de cette société est 142, rue Montmartre. Les femmes en font partie au même titre que les hommes. La société, d'après ses statuts, a pour but : 1° de protéger la liberté de pensée contre toutes les religions et tous les dogmatismes, quels qu'ils soient, et d'assurer la recherche libre de la vérité par les méthodes de la raison ; 2° de contribuer à la laïcisation de l'enseignement public et à l'affranchissement des individus et des familles des dogmatismes confessionnels qui engendrent, par leur absolutisme, des conflits entre les hommes ; 3° de travailler au relèvement moral et intellectuel des classes populaires en s'efforçant d'encadrer l'adolescence, pendant la délicate période qui va de l'école au régiment, et en amenant les pouvoirs publics à réaliser l'enseignement postscolaire obligatoire ; 4° d'organiser un grand

parti démocratique pénétré de l'idéal de justice, de fraternité et de solidarité, pour achever dans les mœurs et dans les lois l'œuvre de la Révolution française; 5° de défendre, par tous les moyens en son pouvoir, les rationalistes lésés dans leurs droits et d'intervenir auprès des pouvoirs publics chaque fois qu'une inobservation des lois sur la laïcité serait signalée. Ce Foyer Rationaliste est administré par un bureau élu par l'assemblée générale et composé de onze membres nommés pour trois ans et rééligibles.

— La fête commémorative de Diderot a été précédée d'un incident significatif. L'inspecteur d'académie de Chaumont, M. Blangueron, écrivant à l'inspecteur primaire, s'était prononcé pour la non-participation des enfants des écoles aux fêtes. Agir autrement était évidemment, à son sens, violer la neutralité de l'école instituée par la loi, car Diderot, l'Encyclopédiste, l'auteur de la *Religieuse*, était à ses yeux l'apôtre de l'irréligion et de l'athéisme. La lettre, communiquée à M. Clémenceau, fut pour le leader du parti avancé l'occasion d'un article retentissant devant lequel capitula d'autant plus volontiers M. Klotz qu'il se proposait de prononcer à l'occasion du centenaire un grand discours à Langres.

Mgr de Durfort, évêque de Langres, dans une lettre adressée au clergé de cette ville, s'était élevé contre la cérémonie officielle de la commémoration du centenaire de Diderot. « L'homme, qui fut un ennemi acharné de l'Eglise, écrivait Mgr de Durfort, ne peut être fêté par les catholiques. Les fêtes d'aujourd'hui sont la glorification de l'athéisme et de l'impiété. Dans ces conditions, le devoir des fidèles est de s'abstenir. » D'autre part, des affiches avaient été apposées sur les murs de la ville, pour protester contre l'usage du local de l'ancien séminaire, pour le banquet populaire donné à l'occasion des fêtes.

A son arrivée à Langres, M. Klotz tint à désavouer l'inspecteur d'académie de Chaumont et comme il lui présentait instituteurs et institutrices.

Il m'est particulièrement agréable, répliqua M. Klotz, de rendre aujourd'hui un complet hommage aux maîtres et aux maîtresses laïcs. La fête de Diderot est, en effet, celle de la pensée libre. Votre place s'y trouve naturellement marquée; celle de vos élèves également et le gouvernement sera très heureux de saluer la délégation de la jeunesse de nos écoles, pendant la cérémonie du bicentenaire de Diderot.

Voici, d'ailleurs, d'après *Le Matin* et *l'Homme libre*, du 20 oc-

tobre 1913, l'allure générale de la cérémonie et du discours que M. Klotz prononça au grand banquet populaire.

M. Dessoie, député, président de la Ligue de l'Enseignement, a voulu tirer de l'œuvre de Diderot des enseignements pour les républicains d'aujourd'hui. « Diderot connu, dit-il, les mêmes adversaires que les militants de la République. On exploita contre lui l'expression de sa pensée et on la déforma pour les besoins de la cause. Les procédés n'ont pas varié ». M. Dessoie, en terminant, a rappelé à M. Klotz et au gouvernement les engagements qu'ils ont pris récemment de défendre par des actes l'école laïque.

M. Klotz, qui parla ensuite, rappela les paroles prononcées à Aix-les-Bains par M. Barthou et aborda ensuite l'éloge de Diderot.

« Il faut regarder les statues comme des êtres qui aiment la solitude et qui la cherchent, des poètes, des philosophes, et des amants, et ces êtres ne sont pas communs », a rappelé M. Klotz, dans un piquant et fin exorde, en réponse au discours très goûté de M. Viennot, maire de Langres.

« Pensait-il à lui-même, Diderot, lorsqu'il écrivait ces lignes charmantes ? Imaginait-il qu'un jour, dans sa ville natale qui se développe au-dessus de la Marne sa « triste et tortueuse compatriote », comme il se plaisait à la qualifier, dans cette cité industrielle, pittoresque, qui garde intacte sa ceinture de remparts, d'où « les yeux errent, disait-il, sur le plus beau paysage du monde » et peuvent distinguer les terres de Lorraine, l'hommage de ses concitoyens se dresserait en un monument magistral le représentant debout, l'œil animé, un livre à la main ? »

Le ministre s'est plu à prouver que Diderot s'était calomnié, qu'il n'avait pas « baguenaudé », mais qu'il avait fait œuvre durable et utile.

« De l'Encyclopédie, déclara le ministre de l'Intérieur, de ce livre où sont tous les livres, de l'Encyclopédie est sortie la Grande Révolution elle-même. Les Jésuites l'avaient redouée. Mais la force de ce torrent, qui renversait sur son passage tous les obstacles accumulés contre la liberté et contre la raison, fut telle que les tyrannies qu'il poursuivait restèrent toutes abattues pour ne s'en jamais relever. Les idées sommeillaient, engourdies. Comme le héros de la légende scandinave, après avoir déjoué les sortilèges et les maléfices, mis en fuite les démons et les monstres, comme Siegfried dont l'âme n'a jamais connu la peur, Diderot engage le combat ; il éveille les idées dormantes qui renaissent à la vie, s'agitent et s'élancent. S'il détruit les fétiches, il croit ; il croit à l'humanité, au progrès qu'elle doit accomplir... C'est l'homme d'action, le précurseur que le gouvernement de la République, au nom de la démocratie reconnaissante, tient à célébrer deux siècles après sa naissance ».

M. Klotz rendit justice au savant et au philosophe, mais il montra surtout l'éducateur, exposant la science des métiers, réhabilitant le travail, les arts mécaniques, l'industrie, créant des catéchismes de morale et de politique, patriote malgré ses théories humanitaires.

« Et les jeunes générations qui consentent aujourd'hui dans une si grande fermeté d'âme, un sacrifice individuel, par préférence de l'intérêt public,

n'auraient-elles pas ravi Diderot, dans cette ville de Langres, qui, lors de l'armistice, ne fut pas occupée ? »

A ce passage vibrant et cher au cœur des Langrois, M. Klotz a déchaîné un tonnerre d'acclamations.

Continuant à mettre en lumière les multiples facettes de ce grand esprit, Forateur fit l'éloge de la presse moderne, en germe dans l'*Encyclopédie*. Enfin, il sut faire entendre que l'idéal de justice sociale, préconisé par la pléiade des penseurs du XVIII^e siècle, n'était pas incompatible avec le devoir national. Cette évocation heureuse, terminant ce discours plein et sobre, valut au ministre la plus belle des ovations.

— Nul, ces jours-ci, n'a parlé de Diderot comme Junius. Il y a dans son magnifique « billet » de l'*Echo de Paris*, du 20 octobre 1913, mesure, profondeur, ampleur et netteté. Nous voudrions citer d'un bout à l'autre :

Cette commémoration m'a fait reprendre cette semaine les vingt-quatre volumes du philosophe. J'ai relu ou essayé de relire ses prétendus chefs-d'œuvre : *Est-il bon ? Est-il méchant ?* ennuyeuse et médiocre comédie ; *Jacques le Fataliste*, incohérent dialogue, où se détache, parmi un amas d'histoires obscènes, le vigoureux récit de la vengeance de Mme de la Pommeraye ; les *Bijour indiscrets*, sottise et malpropre plaisanterie ; l'immonde *Religieuse*. J'ai feuilleté encore les articles extraits de l'*Encyclopédie*, pages bâclées où l'on rencontre, pêle-mêle, de la finesse et de la grossièreté, une prodigieuse assurance dans l'affirmation, et des vues ingénieuses, de l'éloquence et du bavardage. J'ai retrouvé dans les *Salons* cette critique spécieuse qui a tant contribué à fausser le goût du public et celui des artistes, en louant chez ceux-ci des qualités de littérateurs et non des peintres, — et, dans la *Correspondance*, ces alternatives de verve et de pesanteur, d'émotion et de débaillement. Enfin, j'ai voulu, lassé de ne rien pouvoir admirer vraiment, me remettre au *Neveu de Rameau*, étonnante maquette où la vie abonde, mais comme cette nouvelle est inachevée ! Qu'elle est monotone ! Nulle composition. C'est conté avec une rhétorique qui fatigue aussitôt qu'on en a compris la facture : cette brusquerie et cette familiarité voulues. Balzac a repris le procédé dans son admirable *Maison Nucingen*. Comparez, textes en mains, les deux morceaux. *Vous saisissez la différence qui sépare un véritable maître d'un gâcheur supérieurement doué ; mais trop de choses lui ont manqué, et d'abord la discipline de ses propres facultés. Le désordre de son existence a passé dans son esprit.* On devine à le lire l'homme que les Mémoires du temps nous montrent déshabillé, libertin et bon enfant, tâcheron à toute besogne, avec des parties de grand talent, écrivain de race qui n'a jamais fait ni un chef-d'œuvre, ni même une œuvre et dont la gloire équivoque reste souillée à cause des tableaux lascifs qu'il a multipliés gratuitement, non pas à la manière des peintres de mœurs, comme un Flaubert, mais, disons le mot, par dépravation et polissonnerie.

— *Le Radical* du 14 octobre rend compte du Congrès de la Libre-Pensée de la Haute-Marne qui s'est tenu à Langres pour discuter les intérêts de la Fédération et rendre hommage à Diderot dont sa ville natale célébrait le bi-centenaire :

En tête de l'ordre du jour figurait la constitution d'une caisse de propagande et de secours pour les veuves de libres-penseurs et pour les libres-penseurs eux-mêmes. Après une discussion assez longue, les avis étaient partagés sur le chiffre de la cotisation à demander à chaque société de la Fédération, pour l'établissement de cette caisse, il a été convenu que les sociétés demanderaient 1 franc à chacun de leurs membres. Ensuite les congressistes ont abordé la grave question du monopole de l'enseignement par l'Etat.

Le Congrès a décidé en outre que la Fédération haut-marnaise s'affilierait à l'Association nationale des Libres-Penseurs de France, constituée à Lille l'année dernière. La cotisation est de 15 centimes par membre.

Après la séance, qui s'est terminée vers midi, la Fédération, drapeau en tête, s'est rendue au pied de la statue de Diderot, élevée dans la plus grande artère de la cité, et une gerbe de fleurs a été déposée aux pieds de l'illustre Libre-Penseur. Les clous de la journée ont été, au théâtre, la conférence d'Hubbard et celle de Pressensé, directeur de la Ligue des Droits de l'Homme. Diderot a été louangé par Hubbard de merveilleuse façon. De Pressensé, dont l'éloquence sobre, plus froide, plus méthodique, faisait un contraste piquant, avec les envolées d'Hubbard, a donné de Diderot une biographie détaillée et une analyse très fine des idées de cet illustre philosophe, père de l'*Encyclopédie*, et qui a jeté des clartés éblouissantes dans tous les domaines de la science, de l'art, de la politique, de l'économie sociale, génie universel, ainsi que disait Voltaire, et tel qu'il n'y en aura pas un pareil dans un siècle.

— La Fédération des Libres-Penseurs de l'Eure s'est réunie en Congrès départemental à Evreux, le 19 octobre, sous la présidence du Dr Félix Wagner. Voici le passage capital de la lettre de convocation adressée aux membres de la Fédération, telle qu'elle est rapportée par le *Républicain*, de Rouen, du 4 octobre :

Cette année, notre congrès doit synthétiser les efforts de nos devanciers, et tracer un programme de la laïcisation intégrale et de la diffusion effective de la science dans nos écoles primaires. Il doit aussi étudier le problème de la neutralité scolaire.

C'est sur le sol normand, dans la paisible cité d'Evreux, que la protestation la plus énergique s'est manifestée contre la neutralité de l'école.

C'est un éminent universitaire, qui a le plus contribué à mettre en lumière cette vérité, que la neutralité scolaire serait l'abnégation, l'avitilissement de l'enseignement officiel et qu'elle ne pourrait — si elle devenait permanente — qu'anémier les intelligences, affaiblir les caractères et les volontés, imposer le silence à l'école et conduire à l'enténébrement des vérités historiques et scientifiques.

Cette déclaration crée aux Libres-Penseurs le devoir d'éveiller la volonté,

de réagir contre la théorie endormante de neutralité, qui immobiliserait l'évolution des esprits et ferait naître à la réaction l'espoir d'une prochaine victoire sur notre école laïque.

Aujourd'hui, dans le désarroi des convictions politiques et la désagrégation des caractères, la Libre-Pensée est le premier rempart de probité laïque, morale et sociale, elle est la défensive de l'idéal de la nature humaine. Aussi, est-ce aux libres-penseurs qu'incombe le devoir d'éclairer la conscience publique sur les méfaits de l'apaisement, c'est aux républicains de se joindre à nous pour réaliser l'émancipation de la raison et l'égalité des droits et des devoirs sociaux...

— *Le Petit Parisien*, du 29 septembre, signale en ces termes le Congrès des Libres-Penseurs de l'Aisne :

La Fédération départementale des Libres-Penseurs de l'Aisne a tenu, hier, à La Fère, ses assises annuelles. Ce fut une grande fête laïque, organisée sous les auspices des groupements et des élus républicains. Une conférence a été faite devant un nombreux auditoire par MM. Ceccaldi, député de l'Aisne, et La Flize, professeur au lycée Lakanal.

— Le 26 octobre a eu lieu, à la salle Antonin à Amiens, la 8^e assemblée générale de l'Association fraternelle de la Libre-Pensée fondée en octobre 1909. *Le Progrès de la Somme*, du 30 octobre 1913, rend compte en ces termes de cette réunion :

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale d'avril et des différents rapports sur la marche du groupe et l'état des finances, des secours sont votés en faveur de plusieurs sociétaires.

Puis le secrétaire parle du chevalier La Barre. Il veut montrer, dit-il, pourquoi La Barre fut supplicié et quelles tortures lui firent subir les hommes d'Eglise.

Le Progrès de la Somme analyse longuement cette conférence et termine ainsi :

Le secrétaire rappelle que chaque année les groupes de Libre-Pensée se rendent à Abbeville, le premier dimanche d'août. Ils déposent des fleurs à l'endroit où La Barre fut supplicié. Des discours sont prononcés au pied du monument. Une conférence libre-penseuse a lieu au Cirque.

Cette manifestation attire dans la vieille cité abbeilloise une foule nombreuse.

Le secrétaire termine en engageant les membres présents à rester unis et à faire autour d'eux le plus de propagande possible.

Le président de séance se lève alors et remercie le secrétaire de l'Association fraternelle de son excellente causerie. Toute l'assemblée se joint au président pour féliciter le conférencier.

La prochaine assemblée est fixée au mois d'avril prochain.

— *Le Populaire*, de Nantes, du 2 novembre 1913, rend compte d'une conférence qu'un délégué de la Libre-Pensée française est venue faire aux militants de la Libre-Pensée nantaise. Cet orateur, M. Noël, est très aimé dans les milieux libres-penseurs et avait attiré le ban et l'arrière-ban des rationalistes à la salle Guilhaud :

Après les salutations d'usage, le conférencier entra dans le vif de son sujet en exposant le courant d'idées créé par la Libre-Pensée de France, qui ne cherche qu'à émanciper les classes laborieuses, si durement exploitées depuis... toujours.

En passant, M. Noël fit le procès de ces prétendus démocrates républicains qui se sont fait un marchepied de la République pour trahir ensuite la démocratie.

Revenant à la définition de la Libre-Pensée, le conférencier dit qu'elle n'est pas une doctrine, mais une méthode d'action par laquelle pourra s'opérer plus rapidement l'émancipation du prolétariat.

Et ce qui rend la Libre-Pensée attrayante, c'est qu'elle s'élève au-dessus de tous les partis. Elle ne saurait se comprendre, cependant, sans la République.

Au cours des luttes ardues qu'elle engage ou qui lui sont offertes, il peut arriver, dit le conférencier, que les résultats ne répondent pas toujours aux efforts dépensés pour atteindre l'idéal rationaliste. Ce n'est pas une raison pour désespérer, mais, au contraire, pour reprendre la lutte avec plus d'énergie, car les idées de justice sociale qui sont à sa base ne doivent pas sombrer, mais pénétrer le cerveau de la nation républicaine.

La Libre-Pensée s'applique donc à faire respecter, à sauvegarder les principes essentiels de la République. On n'aura rien fait pour la démocratie tant qu'on ne l'aura pas arrachée aux puissances de domination que sont le cléricalisme et le capitalisme.

Et il apparaît au conférencier qu'aucune émancipation économique n'est possible tant qu'on n'aura pas libéré l'intelligence du travailleur. L'homme qui reste dans les mains des représentants des dogmes religieux est un homme perdu. Il sera éternellement incapable de l'effort libérateur, parce qu'on lui aura appris qu'il ne devait espérer de bonheur que dans l'autre monde, qu'il devait se résigner à être toute sa vie exploité, malheureux.

Le cléricalisme étant le chien de garde du capitalisme, il faut commencer par tuer l'un pour réduire ensuite l'autre. Il faut donc s'efforcer d'amener à la Libre-Pensée tous ceux qui sont encore sous le joug des préjugés religieux.

Puisque, a dit le conférencier, la Libre-Pensée doit sauvegarder les principes essentiels de la République, elle surveille donc l'œuvre réalisée par ses représentants.

Le Parlement a réalisé un ensemble de lois républicaines et laïques. Que deviennent ces lois à l'usage ? C'est ce que se demande M. Noël et ce qu'il va maintenant examiner.

Il faut bien reconnaître, dit-il, que les ministres de la République, surtout en ces dernières années, n'ont servi que les intérêts des réactionnaires.

Restons, continue-t-il, en l'année 1913. Que voyons-nous ? Janvier 1913, réintégration du lieutenant-colonel du Paty de Clam par l'homme de Saint-Mandé ! Puis c'est M. Etienne, l'actuel ministre de la guerre, qui déclare caduque la loi de 1905 et la remplace par la loi de trois ans. Le même ministre de la guerre décide qu'à l'avenir les aumôniers des lycées, dans les cortèges officiels, prendront rang avec les capitaines. C'est ensuite MM. Pichon et Baudin rétablissant les manifestations religieuses sur nos bâtiments de guerre, le Vendredi-Saint, quand ils se trouvent dans les eaux étrangères. C'est le président du Conseil Barthou qui, « dans ses discours sur l'école laïque ne dit pas ce qu'il pense », et qui décrète que les associations de pères de famille pourront exclure les manuels scolaires des listes élaborées par les services compétents de l'enseignement national.

L'esprit de réaction qui anime les ministres de la République n'a point échappé au clergé romain, qui se fait aujourd'hui plus arrogant que jamais. Evêques et cardinaux sont en lutte ouverte contre toutes les lois de laïcité. Ils mènent une guerre acharnée contre les instituteurs, qu'ils « mouchardent » jusque dans leur intimité.

Dans ces conditions, s'écrie M. Noël, où sont donc les révolutionnaires, les anarchistes ? Est-ce nous ou le clergé, si docile aux ordres d'un chef étranger ?

Puisque, dit-il, nos ministres ne savent pas faire respecter les lois républicaines, c'est à nous, républicains, de dénoncer pareilles trahisons. La France est en majorité républicaine. Elle ne doit plus donner sa confiance aux faux démocrates qui la trahissent. Ne soyons plus des dupes !

En terminant, M. Noël dit son espoir que la Libre-Pensée de Nantes saura s'élever contre toutes les faiblesses et les abus de l'autorité. En travaillant à la réalisation de la justice sociale, à l'émancipation des travailleurs, elle aura, selon ses moyens, contribué à établir la fraternité qui seule peut assurer le bonheur de l'humanité.

M. Brunellière, qui présidait la réunion et présenta le conférencier, le remercia de son intéressante causerie. Il précisa que la Libre-Pensée nantaise avait ses pages glorieuses et ses martyrs.

Un ordre du jour approuve les déclarations du conférencier.

VARIA. — *La Liberté du Jura*, du 4 octobre 1913, raconte aussi les fantaisies du maire d'Angers :

Le docteur Barot, maire d'Angers, revendique la succession du maire d'Ivry, récemment décédé, Jules Coutant. Et il y a droit, car il baptise lui-même les enfants de ses administrés, comme son journal *l'Ouest* nous l'apprend :

Auprès de la table au tapis vert devant laquelle n'avaient comparu jusque-là que mariées en robes blanches et fiancés en habit noir, ont pris place les « protecteurs » et les parents du bébé.

M. le docteur Barot lit les articles du Code civil relatifs à la puissance paternelle...

Puis un employé de l'état-civil donne lecture de la formule nouvelle et au cours de cette lecture, M. le Maire reçoit le consentement solennel des « protecteurs » de l'enfant :

« Le 20 septembre 1913, M. et Mme X., domiciliés à Angers, se sont présentés devant nous docteur Barot, chevalier de la Légion d'honneur, maire de la ville d'Angers, pour placer, sous la protection des Pouvoirs publics émanés du suffrage universel, leur enfant (ici les noms et prénoms).

« Ils déclarèrent lui donner comme protecteurs plus particuliers (ici les noms des parrain et marraine) et pour le cas où ceux-ci viendraient à leur faire défaut (ici les noms).

« Lesquels acceptent ce rôle et cette charge, et prennent l'engagement solennel de suppléer, dans toute la mesure de leurs forces et de leurs moyens, les parents de leur filleul, de l'élever dans les sentiments qu'eux-mêmes eussent inspirés et qui sont : Le Respect d'autrui, la Tolérance éclairée, le Culte de l'Honneur et de la Justice, l'Amour du Travail et de la République ».

« Tout au bas signèrent les Parents, les Protecteurs et le Maire ».

— On lit dans *Qui vive ?* du 1^{er} novembre 1913 :

Récemment, mourait le président des Libres-Penseurs de l'île de Ré. « Comme de bien entendu », ainsi que disent les primaires, il fut enterré si... vilement. Jusque-là, rien que de très banal, puisqu'il s'agit d'un Libre-Penseur. Mais ce qui ne l'est pas, c'est l'oraison funèbre prononcée sur la tombe du disparu par un tripointu de l'île, lequel, pour que nul n'en ignore porte le nom de François Buet. Mais, écoutez :

Dans cette fosse,
Le temps passé en est la cause,
A disparu Canville-Magué,
Notre président regretté.

Pendant soixante ans,
Il a combattu,
Mais marchant toujours devant,
Il n'a jamais été vaincu.

Honneur à ce penseur
Dont la verve féconde
Semant les vérités
Régénéra le monde.

Honneur à ce chercheur,
Tribun de la science
Qui, mieux que les Bourbons,
Aurait fait marcher la France.

Mais, ne trouvez-vous pas que ces vers macaro-maçonniques sont d'un grotesque achevé et qu'ils prêtent encore plus à rire ?

Voilà donc tout ce qu'ont trouvé les frères trois points pour remplacer la liturgie catholique, des vers de mirlitons pour la foire aux pains d'épices !

ITALIE. — Le *Messagero*, de Rome, du 12-13 octobre 1913 enregistre la réunion tenue le 11 Via Alessandria, 14, par les groupes des sections Porta Pia, Porta Salaria, Porta-Regola-Parione, Appia, Torpignattara, et par le cercle Arnaldo da Brescia, tous en communion d'idées avec l'association Giordano Bruno. Un comité a été choisi pour activer la propagande des libres-penseurs italiens.

PORTUGAL. — *O Seculo* du 28 octobre 1913 annonce le départ pour Paris du D^r Magalhaès Lima; de Paris, l'organisateur du Congrès de la Libre-Pensée doit se rendre à Lausanne.

— *La Catholic Tribune*, du 25 septembre, rapporte qu'un Libre-Penseur d'Oporto a fait inscrire son chien sous le nom de Jésus-Christ.

C'est là, dit le journal, un indice de la haine à laquelle sous la République portugaise, on est arrivé avec l'appui des gouvernants maçonniques. A Braga, un maire franc-maçon s'oppose à ce que les cloches sonnent plus de deux minutes chaque jour. Un autre maire, visitant sa vieille mère, aperçut un crucifix dans sa chambre. Il le jeta dans la poussière et l'attachant à une ficelle, il le traîna par les rues.

Malthusianisme

ALLEMAGNE. — Voici, d'après une étude, publiée par *Der Arbeiterpräses* (août-septembre 1913) sur la propagande pour la restriction des naissances dans la classe ouvrière, quelques renseignements et quelques chiffres.

Statistique moyenne des naissances pour 1.000 habitants depuis 1870. en Allemagne :

1870-1875	43.45
1875-1880	42.83
1880-1885	40.44
1885-1890	39.76
1890-1895	39.41
1895-1900	38.90
1900-1905	37.03
1905	33.00
1910	29.80

Les villes ont la plus grande part dans cette décadence effrayante : presque toutes indiquent un recul : certaines de la période 1871-1880 à la période 1901-1909 accusent des diminutions de 18,1 pour 1.000 (Bochum) ; 14,4 pour 1.000 (Essen) ; 14,0 (Stuttgart) ; 20,6 (Charlottenburg) ; 18,6 (Berlin).

La « grève des accouchements » est prônée par de nombreux social-démocrates comme un moyen de lutte contre le capitalisme. Les syndicats Hirsch-Dunker eux-mêmes se prononcent pour la restriction des naissances.

— On lit dans le *Journal d'Alsace-Lorraine*, de Strasbourg (27 septembre 1913) :

La propagande néo-malthusienne, à laquelle se livrent certains membres du parti socialiste allemand, ne semble pas être favorablement accueillie par la grosse masse du parti. Cette hostilité s'est manifestée clairement dans la réunion qui s'est tenue dans un des quartiers excentriques de Berlin.

Louise Zietz, secrétaire du comité directeur du parti, signala avec beaucoup de force les dangers de la propagande en faveur de la diminution des naissances.

« Ce n'est point un moyen, dit-elle, de lutter contre le capitalisme et le militarisme. Au contraire, un arrêt des naissances nous conduira à notre anéantissement. Le gouvernement fera venir de l'étranger des ouvriers et recrutera ses soldats dans les colonies. Les régiments ainsi constitués n'hésiteront pas à tirer sur les travailleurs ».

La thèse de la stérilité volontaire fut défendue par M. Alfred Bernstein — qu'on ne doit pas confondre avec le théoricien du socialisme révisionniste, Edouard Bernstein.

Le député Ledebour affirma qu'il ne saurait être question de demander au parti de prendre une décision. Chacun doit décider en particulier la question de savoir s'il doit avoir une grande famille ou non. Une réduction du nombre des naissances n'est pas, selon Ledebour, de nature à faciliter la tâche des socialistes. En France, par exemple, le succès des théories malthusiennes est accompagné d'une stagnation de l'industrie et a pour conséquence indirecte une stagnation du socialisme.

La parole fut donnée ensuite au docteur Moses, le plus ardent des théoriciens du malthusianisme en Allemagne.

La séance fut levée après une dernière allocution de Louise Zietz, qui fit appel au bon sens des ouvriers et les exhorta à ne pas se laisser égarer par la dangereuse propagande d'Alfred Bernstein et de Moses.

BELGIQUE. — On lit dans la *Gazette de Liège*, du 15 octobre, et sous la signature de M. Albert Dessart, l'intéressant article que voici :

La régression de la natalité, constatée dans tous les pays de civilisation avancée, y produit des effets variés. Grâce à elle, la France voit s'amoin-drir d'année en année sa situation internationale. Grâce à elle aussi, la propor-

tion des deux races en Belgique se modifie constamment au profit des Flamands, au préjudice des Wallons. En Allemagne, cette même régression commence à menacer la prépondérance protestante.

En 1886, les élèves catholiques dans les écoles primaires formaient 35.8 pour cent de la population scolaire, chiffre supérieur, mais très légèrement, au pourcentage des habitants catholiques dans l'Empire. Un quart de siècle plus tard, en 1911, la proportion des élèves catholiques atteignait 40.3 pour cent. Si le même mouvement se continuait, dans une bonne cinquantaine d'années, la population scolaire de l'Allemagne serait catholique pour moitié et trois ou quatre décades plus tard, vers l'an 2.000, l'Empire des Hohenzellern aurait une majorité d'habitants catholiques.

Ces prévisions ne sont nullement aventureuses. Il se peut même que les choses aillent plus vite encore. Car c'est surtout en ces quelques dernières années que la régression de la natalité s'est accentuée en Allemagne. Or, elle atteint surtout les populations protestantes. Cela se remarque dans toutes les classes sociales. A preuve encore une récente statistique concernant le personnel enseignant. En mai 1911, la moyenne des enfants par ménage d'instituteurs était de 3.26 chez les catholiques et seulement de 2.39 chez les protestants.

Si des causes nouvelles ne viennent pas entraver l'évolution présente, l'expression d'Empire protestant, si chère aux anticatholiques fanatiques d'Allemagne, expression vraie en partie seulement aujourd'hui, ne le sera plus du tout dans un siècle.

FRANCE. — Voici une statistique des familles françaises extraite de la statistique publiée par le Ministère du Travail par le *Soleil* du 18 octobre 1913 :

1.805.744 familles n'ont pas d'enfant ; 2.967.571 familles ont 1 enfant ; 2.661.978 familles ont 2 enfants ; 1.643.425 familles ont 3 enfants ; 987.392 familles ont 4 enfants ; 566.768 familles ont 5 enfants ; 327.241 familles ont 6 enfants ; 182.998 familles ont 7 enfants ; 94.729 familles ont 8 enfants ; 44.728 familles ont 9 enfants ; 20.639 familles ont 10 enfants ; 8.305 familles ont 11 enfants ; 3.508 familles ont 12 enfants ; 1.437 familles ont 13 enfants ; 554 familles ont 14 enfants ; 249 familles ont 15 enfants ; 79 familles ont 16 enfants ; 34 familles ont 17 enfants ; 45 familles en ont 18 et plus.

— On lit dans la *Correspondance hebdomadaire*, du 14 octobre 1913 :

Notre population décroît : déjà en 1911, le nombre des décès a dépassé celui des naissances ; en 1912, il est à peine inférieur. Mais, peut-on en accuser l'irréligion ? La réponse est flagrante. Il suffit d'examiner, département par département, la statistique publiée chaque année par l'*Officiel* sur le mouvement de la population.

La région la plus triste à observer est le bassin de la Garonne ; Haute-Marne, Ariège, Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Ga-

ronne, Gironde donnent 45.612 décès pour 37.447 naissances. Voyez au contraire la Bretagne : les naissances s'élèvent à 76.277 contre 59.345 décès. Or, les radicaux-socialistes règnent en maîtres dans la première région, tandis que la seconde a conservé en grande partie, malgré des défaillances, la foi religieuse.

Et l'observation se vérifie dans tout le reste de la France, sauf le cas particulier de la Normandie, où l'alcoolisme cause des ravages effroyables. Remontez le cours du Rhône, passez en Bourgogne et arrivez dans la région parisienne : vous suivez les fiets radicaux-socialistes : pays de dépopulation. Allez au contraire en Lorraine, dans le Nord, parcourez l'Aveyron, la Lozère, la Haute-Loire, l'Ardèche : pays où les catholiques ont gardé une forte influence : pays qui donnent des enfants à la France.

Oh ! sans doute, les « hommes de progrès » considèrent avec commisération ces pays assez barbares pour ne pas comprendre que les enfants compliquent la vie et réduisent la liberté de jouir. Mais quiconque s'élève au-dessus de son étroite personnalité prend ici une grande leçon.

— On lit dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* du 25 octobre 1913 :

Le docteur Doléris, accoucheur des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de médecine, a fait, il y a quelque temps déjà, une enquête sur la proportion des cas d'avortement hospitalisés dans trois grandes maternités de Paris, en l'espace de six ans. A l'hôpital Tenon, les avortements passèrent, dans ces six années de 5.07 % à 15.96 % ; à l'hôpital Saint-Antoine, de 6,6 à 18,49 % ; à l'hôpital Boucicaut, de 7 à 17,17 %. C'est-à-dire qu'en six ans, leur nombre avait triplé. Quant au chiffre de ceux qui ont eu lieu en ville et qui ne sont pas passés par l'hôpital, tout porte à croire que les mêmes causes sociales produisant les mêmes effets, la proportion a dû rester la même.

Le docteur Planchu vient de publier les études qu'il a faites sur le même sujet dans les maternités de Lyon. Ses conclusions sont identiques : le mal n'est donc pas exclusivement parisien. Il sévit au même degré dans toutes les grandes villes de France. A la Maternité de la Croix-Rouge, 200 femmes interrogées avaient eu 94 avortements. Sur ce chiffre énorme, la proportion des avortements criminels certains, reconnaissables aux accidents qui les suivent presque toujours, est au moins d'un tiers. La mortalité est, du reste, dans ces cas, de 4 %, soit 10 % plus forte que dans les accouchements, même les plus compliqués.

L'avortement criminel, fait en France, à l'heure actuelle, autant de victimes que la tuberculose.

HOLLANDE. — Le correspondant de la *Gazette de Liège* en Hollande fournit de curieux et intéressants détails sur l'Union nationale contre le malthusianisme. Mais pourquoi part-il en guerre contre l'intégralisme qu'il ne paraît d'ailleurs nullement comprendre :

Après tout, il y a, dans ce pays-ci, parmi les non-catholiques des éléments de la meilleure foi et doués des intentions les plus pures. Voyez par exemple, la récente assemblée générale de l'Union Nationale contre le Néo-Malthusianisme. Elle était présidée, et d'une manière qui mérite les plus hautes louanges, par un médecin israélite ; elle fut reçue et complimentée par un pasteur protestant et c'est un docteur catholique qui y prononça le grand discours. Avec force, il fit valoir, parmi d'autres renseignements, la grande leçon de la statistique qui démontre que sur cent fils uniques, 13 seulement sont absolument sains, tandis que ce pourcentage est, pour les fils issus de familles nombreuses, de 69.

N'est-il pas réconfortant de voir, dans un pays mixte, les représentants des trois principales confessions religieuses, combattre énergiquement, la main dans la main, sans qu'ils sacrifient un iota de leurs convictions religieuses, le grand fléau de l'impiété et de l'immoralité modernes ! Il ne faut pas séparer les catholiques hollandais de ceux de leurs compatriotes qui sont de bonne volonté, si l'on veut qu'ils continuent à exercer une influence salutaire et bienfaisante sur les conditions de la vie publique. Ensemble, ils peuvent faire beaucoup ; séparés, ils ne pourront rien. Et c'est ce qui remplirait de joie nos adversaires, les admirateurs du néo-paganisme.

Car le temps où la race hollandaise pouvait être donnée en exemple à la France qui se dépeuple, est, hélas, passé. Grâce à Dieu, la situation n'est pas si mauvaise ici que là-bas, mais n'est-elle pas triste, déjà, que le chiffre des naissances ait baissé à La Haye, de 32 à 27, à Rotterdam de 38 à 31, à Amsterdam même de 33 à 24.

Heureusement, le mal présente des proportions moindres dans les contrées catholiques, tandis qu'il fait les plus grands ravages dans les milieux socialistes. Si d'autres causes ne se faisaient pas sentir, le nombre relatif des catholiques sur la population totale du pays s'accroîtrait d'un tiers à deux cinquièmes. Mais, c'est hélas, le mariage mixte qui fait perdre des milliers d'âmes par an à l'Eglise Catholique. Il y a eu un temps où nos coreligionnaires comptaient 40 p. % de la population hollandaise ; aujourd'hui, c'est à peine 33 %.

Aussi, c'est surtout ce fait qui réconforte les intégralistes dans leur opinion — opinion de bonne foi, sans doute — qu'il faut tenir soigneusement séparés les catholiques des non-catholiques sur tout terrain de la vie sociale. Cette opinion est erronée cependant, et la meilleure preuve en est que le fléau des mariages mixtes sévit surtout, non point parmi les catholiques qui prennent une part active à la vie sociale et politique, et qui y ont appris à défendre et à maintenir leurs convictions, mais précisément parmi les catholiques qui ne se soucient pas de l'organisation politique et des luttes publiques. Ces derniers sont comme les feuilles mortes : au premier coup de vent, ils tombent. BATAVE.

PORTUGAL. — *O Seculo*, de Lisbonne dans son numéro du 19 octobre 1913, consacre un long article à la dépopulation du Portugal et en étudie les causes en se plaçant au point de vue du parti

gouvernemental et maçonnique. Il constate d'abord les progrès de l'émigration particulièrement dans les districts du nord.

Si nous comparons, dit l'auteur de cet article, les districts du nord et les districts du sud, nous voyons les districts du nord, y compris celui de Leiria, accuser en 1912 un pourcentage de 73.475 émigrants contre 4.270 dans les districts du sud. Remarquons maintenant un curieux aspect que peut offrir la division que nous avons faite du pays en ce qui concerne le mouvement démographique. Si nous nous servons de la statistique de 1911, car nous n'avons pas encore celle de 1912, nous constatons que dans les districts du nord, le nombre des naissances fut de 12.709 et dans les districts du sud de 91.591. De ces 91.591 naissances, il faut déduire 43.065, nombre des décès dans les districts du sud ainsi répartis :

Beja	3.438
Castillo Branco...	5.715
Evora.....	2.583
Faro.....	4.849
Lisbonne.....	18.505
Portalegre.....	2.620
Santarem.....	5.355
Au total....	43.065

Retranchons ces 43.065 des 91.591, il nous reste 48.526 d'où il faut déduire le nombre des émigrants 4.270, ce qui laisse pour les districts du sud une augmentation de population de 44.256.

Mais dans les districts du nord, nous avons 78.651 décès ainsi répartis :

Aveiro.....	6.332
Braga.....	9.032
Brangance.....	5.423
Coimbre.....	6.515
Guarda.....	8.123
Leiria.....	4.561
Porto.....	18.202
Viana do Castelo.	4.647
Vila Real.....	6.085
Vizeu	9.681
Au total....	78.651

Retranchons ces 78.651 des 122.709 naissances, il reste 44.058. C'est l'excédent que nous devrions considérer comme le chiffre d'augmentation de la population. Mais, comme dans ces districts, le chiffre de l'émigration est de 73.475, non seulement l'excédent de 44.058 est absorbé, mais il y a un déficit de 29.417. Ainsi, d'après ces statistiques, non seulement la population du nord n'augmente pas, mais elle est en diminution, ce qui est un fait grave et auquel il faut absolument porter remède.

Ici l'auteur de l'article se défend de rechercher les causes de ce déficit, tout en avouant que les gens qui voient d'un mauvais œil les institutions républicaines, les leur attribuent et trouvent la cause de la progression de l'émigration dans la loi sur l'impôt foncier. Il essaye de plaider les fautes de l'administration sous la monarchie dont les conséquences sont supportées par le régime actuel :

Nous savons bien, poursuit le journaliste, que les phénomènes économiques, qui sont liés de la façon la plus complexe à la vie sociale, sont chose fort différente d'un changement théâtral qui s'opère facilement et en un clin d'œil. Ce que nous voulons, ce que nous prétendons, c'est appeler l'attention sur cet aspect de notre vie nationale, pour qu'il n'échappe pas à nos hommes publics, sans distinction de parti, et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour améliorer la situation graduellement. Nous ne voyons pas à l'émigration un facteur unique, comme c'est d'ailleurs en général le cas pour tous les phénomènes. Ce serait voir les choses sous un jour trop simpliste qui pourrait flatter la rhétorique de quelque parti politique, mais qui ne répond en rien à la rigueur scientifique. Mais nous ne pouvons laisser de reconnaître qu'un des facteurs les plus importants, c'est le fait que nos provinces du nord n'ont pas encore les facilités nécessaires pour y développer l'agriculture qui est la principale richesse du pays. Il faut des routes et des chemins de fer, les routes et les chemins de fer que la monarchie n'a pas su construire, dépensant l'argent du peuple à des campagnes électorales ou le distribuant en avances aux hauts personnages de l'Etat. Il faut rendre accessible le crédit agricole, développer le coopératisme agricole, empêcher le morcellement excessif de la propriété, toutes choses que n'a pas encore faites la République, mais que n'avait pas fait non plus la monarchie. Il faut aussi encourager d'autres entreprises, même celles qui sont d'initiative privée et dont les gouvernants n'ont pas la responsabilité, sauf lorsqu'ils les entravent systématiquement...

Il n'y a, de la part des différents groupements politiques, nul désir de contrarier ce qui est d'un véritable intérêt national. *Dès qu'il s'agit d'une question étrangère à la politique de parti, comme c'est ici le cas, il n'est pas à craindre que la République ne fasse pas ce qu'il est nécessaire que l'on fasse.*

Eugénisme

ETATS-UNIS. — On lit dans la *Vérité*, de Québec, du 25 octobre 1913 :

L'été dernier, il s'est tenu, à Chicago, un congrès d'aliénistes et de neurologistes, au cours duquel le docteur James J. Walsh a soumis les théories de l'*Eugénisme* au contrôle d'un examen rigoureux. Il a comparé les œuvres accomplies par les Athéniens et la pauvreté intellectuelle des Spartiates, qui avaient fait de l'Eugénisme une institution d'Etat, allaient jusqu'à

jeter dans un gouffre naturel les enfants nés faibles et n'épargnaient que les nouveaux-nés vigoureux et bien portants.

« Les Spartiates, dit-il, furent les machines à se battre les plus parfaites que le monde ait connues, mais ils ne nous ont pas légué une seule idée de valeur. Athènes, qui n'était guère plus grande que Sparte, et qui en était assez voisine, qui était peuplée par une race identique, qui jouissait d'un climat semblable, a laissé au monde un immense héritage, sans avoir jamais cédé à la folie eugénique. Tout ce qu'il y a de merveilleux dans le monde de l'art, de la littérature, est athénien d'origine ou d'inspiration... N'oublions pas que le plus grand nombre des grands hommes sont nés dans un état de faiblesse qui les eût fait condamner par les Spartiates à une mort immédiate. Tels étaient Newton, Byron, Robert-Louis Stevenson, Grieg. — A ces noms, ajoutons ceux de Fontenelle, de Voltaire, de Victor Hugo...

— On lit dans la *Catholic Tribune* du 9 octobre 1913 :

Eugénisme, Euthanasie et Hygiène sexuelle dans les écoles, telles sont les dernières phases de l'erreur de la Réformation humaine, remarque *The Casket* (*La Cassette*). Les catholiques n'ont nulle place à leur accorder qu'ils se présentent sous leurs vieux noms ou sous des appellations nouvelles. L'Eugénisme intervient dans la naissance de l'homme. L'Hygiène sexuelle implique de grands dangers pour sa vie morale et l'Euthanasie hâte sa fin pour lui éviter les douleurs et les agonies des heures dernières. Les deux premières, telles qu'on les prêche et qu'on les comprend maintenant, sont sales, dangereusement sales, malgré le rôle qu'y joue la raison, et la dernière c'est le meurtre sans excuse, ni morale, ni légale.

Nécrologie

ESPAGNE. — L'Espagne vient de perdre un de ses hommes d'Etat les plus marquants du temps du règne d'Alphonse XII et de la régente dona Maria-Cristina. Alejandro Pidal est mort dans la journée du 19 octobre, pressant sur sa poitrine le Christ, dont il avait été, de son vivant, le zélé et intrépide défenseur. Il était né à Madrid en 1842. Elu député aux Cortès en 1872, il se distingua par son attachement à la monarchie et la fermeté de ses convictions catholiques. En 1884, il entra dans le cabinet de Canovas del Castillo, et, par la suite, il fut, à plusieurs reprises, président des Cortès. D'une vaste culture littéraire, membre de l'Académie espagnole, il écrivit plusieurs ouvrages remarquables sur la philosophie et la littérature, ouvrages inspirés par des sentiments profondément catholiques et foncièrement conservateurs. Nos lecteurs se rappellent la part prise par Alejandro Pidal au Congrès eucharistique international tenu à Madrid. Comme écrivain, l'homme d'Etat espagnol s'était fait une réputation sur le terrain de la scolastique. Grand admirateur du *Doctor Angelicus*, il a consacré un de ses ouvrages à saint Thomas d'Aquin.

Madrid lui a fait des funérailles dignes de son nom, dignes de ses mérites.

FRANCE. — M. Dujardin-Beaumetz, ancien sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, sénateur de l'Aude, peintre militaire, est décédé à la fin de septembre dernier. Franc-Maçon notoire et très défendu par les Loges, il était chevalier Kadosch.

— On lit dans le *Radical* du 1^{er} novembre 1913 :

Nous avons le vif regret d'apprendre le décès de M. Blanchon, ancien conseiller général de Nogent-sur-Marne, ancien doyen et ancien vice-président du conseil général de la Seine. Blanchon était un des vétérans de nos luttes républicaines, l'un des plus modestes et des plus énergiques. Inscrit au parti radical dès sa fondation, il était aussi un des militants actifs de la libre pensée française et avait été appelé par la confiance de la *franc-maçonnerie* au Suprême Conseil du Grand-Orient de France. Les obsèques purement civiles, auront lieu le lundi 3 novembre. On se réunira au domicile mortuaire, 24 bis, rue de Picpus, à Paris, à dix heures et quart. L'incinération aura lieu à onze heures. Le bureau du Comité exécutif, après avoir exprimé ses vives condoléances à la famille de M. Blanchon, a désigné trois de ses membres pour le représenter aux obsèques de notre ami regretté.

— *L'Echo du IX^e arrondissement* (26 septembre 1913), signale les funérailles civiles du F. . . Ange-Joseph Révillet, ex-Premier Surv. . . de la Loge . . . *la Démocratie maç.* . . . Un discours a été prononcé par le F. . . Massonneau, Vén. . . de cette Loge (11 septembre 1913) :

Adversaire résolu de tout dogme, a-t-il dit, Révillet donne aujourd'hui la preuve, par des obsèques qu'il a voulues civiles, que ses convictions étaient celles d'un esprit fort qui, depuis longtemps, avait compris tout ce qu'ont de dangereux, pour l'affranchissement définitif de la pensée humaine, les enseignements de toutes les religions. Aussi, les combattait-il tous avec cette ténacité caractéristique de son tempérament de lutteur infatigable.

JAPON. — On annonce de Tokio la mort du F. . . comte Tadasu Hayashi, ancien ambassadeur du Japon en Angleterre. Il avait été initié, en 1903, dans la Loge *Empire* n° 2108, dont il devint Vénérable dès l'année suivante. Il fut le premier ambassadeur étranger initié dans une Loge anglaise. En 1905, il reçut le titre de *Past Senior Grand Warden* ou Premier Grand Surveillant Honoraire de la Grande Loge d'Angleterre (*Masonic Calendar* for 1907, p. 83).

[Pacifisme

ANGLETERRE. — *Le Mouvement Pacifiste*, du 15 octobre 1913,

publie l'ordre du jour voté dans sa réunion du 2 octobre par le Conseil national des Sociétés anglaises de la Paix :

Le Conseil National des Sociétés anglaises de la Paix, représentant trente-neuf sociétés, profite de la première occasion qui s'offre à lui depuis la période des vacances, pour dire qu'il croit fermement que le Chancelier de l'Echiquier s'est trompé lorsqu'il a déclaré, dans la séance du 13 août de la Chambre des Communes, que l'opinion publique anglaise est complètement indifférente à l'égard de la question des dépenses affectées aux armements.

Le Conseil estime, au contraire, que l'augmentation continuelle de ces dépenses est envisagée, dans tous les pays, avec la plus grande anxiété. Il tient à documenter qu'il est entièrement d'accord avec le président du Congrès des Chambres de Commerce de la Grande-Bretagne, qui a déclaré, le 16 septembre, que le moment est venu d'exiger des hommes d'Etat qu'ils fondent les relations internationales sur une base plus solide. Aucun pays ne voulant agir isolément en cette matière, le Conseil prénommé demande que des démarches sérieuses soient faites pour que cette grave question des armements soit examinée dans une conférence internationale spéciale ou mise à l'ordre du jour de la III^e Conférence de la Haye.

A cette fin, le Conseil demande de la part de l'opinion publique cette manifestation que M. Lloyd George estime être la première étape vers une entente concertée des hommes d'Etat d'Europe et d'Amérique.

FRANCE. — Le *Mouvement Pacifiste* de Berne, du 15 octobre 1913, donne la nouvelle suivante :

Sur la proposition de M. Ripault, le Congrès de la Libre Pensée, réuni les 17 et 18 août à La Rochelle, a voté, à l'unanimité moins une voix, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, considérant que l'esprit de méfiance, d'animosité et de conquête qui caractérise encore trop souvent les rapports entre les grandes nations, et les pousse à préparer de formidables armements les unes contre les autres, est contraire à la marche normale de la civilisation, du progrès et met la paix en péril ; qu'il y a lieu de ne pas laisser plus longtemps cet esprit pernicieux présider aux rapports internationaux, ni de laisser les relations entre les puissances livrées au hasard des circonstances et des incidents fortuits, ni d'admettre pour la solution des conflits la seule souveraineté des armées ; qu'il serait bon d'établir en commune collaboration une législation internationale capable d'assurer les rapports normaux et déterminés entre les différents Etats, ainsi que le respect réciproque de leurs droits ;

Invite le Gouvernement à prendre l'initiative de négociations diplomatiques en vue d'amener l'organisation d'un Parlement international ayant pour objet d'élaborer une législation pour tout ce qui a trait aux rapports de droit entre les nations, d'établir les règles d'après lesquelles seront solutionnés les conflits internationaux et de fixer aussi les mesures propres à limiter les armements.

C'est à peu près la même note qu'au Convent de la Grande Loge de France (rite écossais).

ITALIE. — On lit dans *le Mouvement Pacifiste*, du 15 octobre 1913 :

On nous prie d'insérer l'ordre du jour voté à Milan, le 13 août 1913, par les membres du Comité de la Fédération Italienne pour la Paix et l'Arbitrage.

« Le Comité National de la Fédération Italienne pour la Paix et l'Arbitrage exprime sa reconnaissance envers la Société *Pro Pace e Disarmo* de Milan pour l'œuvre pacifiste, courageuse et continue, accomplie pendant l'année de la guerre, conformément aux principes de la Fédération internationale, et ayant pris connaissance de l'œuvre actuelle de réorganisation de la Fédération Italienne, il demande, d'accord avec le Conseil de la Société *Pro Arbitrato e Disarmo* que, à l'avenir, les subsides éventuels du Bureau de Berne et d'autres institutions internationales soient administrés par la Fédération elle-même. »

MM. Eduardo Giretti, Arcangelo Ghisleri, Enrico Bignami, Teresa Pasini (Alma Dolens), Ernesto Ghezzi, Bellotti, Mario Falchi.

Presse

ALLEMAGNE. — Il existe en Allemagne une Ligue des Loges de St-Jean qui travaillent librement (*Bund frei arbeitender Johannistlogen*). Depuis le mois de septembre, cette Ligue possède son organe spécial, qui a pour titre *La Loge Libre* (*Freie Bauhütte*) et qui a pour directeur M. Auguste Bauerfeld, à Leipzig-Entritzsch. On trouve dans le premier numéro de ce journal, que, le 17 août 1913, a eu lieu à Leipzig la deuxième réunion régulière de la Ligue, qui a son siège à Berlin. Les deux présidents de la Ligue ont donné leur démission à propos d'une différence d'opinion sur le grade d'Illuminé dans une loge de la Ligue, de sorte que le secrétaire a dû dissoudre la réunion et a été élu président. La direction supérieure de ce groupe se compose d'un Président et d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un sous-secrétaire, d'un trésorier et de deux surveillants. La Ligue n'est pas encore inscrite au Registre des Sociétés ; elle compte comme Loges adhérentes, à Berlin la Loge *Au Firmament* ; à Leipzig, la Loge *Aux Trois Pas* ; à Chemnitz, la Loge *Elan vers la lumière* ; à Francfort-sur-Mein, la Loge *Lessing à la Concorde* ; à Breslau, la Loge *Holtei aux Trois Mondes* ; à Schöneberg, près Berlin, la Loge *Adam Weishaupt à la Pyramide* ; à Hohen-Neuendorf, la Loge *Comenius*. Comme on dit que le nouveau journal est depuis six mois l'organe de la Ligue, il est probable qu'il a pris la suite du journal *Wort* (Le Verbe).

ALSACE-LORRAINE. *La presse catholique* : On lit dans *la Picardie* du 25 octobre 1913 :

— L'assemblée des délégués du Parti du Centre alsacien-lorrain a adopté différentes propositions relatives à l'organisation et à l'agitation en faveur de la presse. Il y est dit, en particulier, qu'une commission de la presse doit être constituée dans tout groupe local ayant plus de quarante membres. On a décidé aussi la publication d'une collection de feuilles de propagande. Une Société spéciale pour la presse doit être fondée. Au 1^{er} janvier 1914 paraîtra une « Correspondance du parti et de la presse » rédigée par le secrétaire.

La réunion se composait de cent vingt délégués parmi lesquels figuraient vingt-trois députés alsaciens-lorrains au Reichstag allemand et à la Diète d'Alsace-Lorraine.

CANADA. — Un nouveau journal catholique, *le Clairon*, vient de paraître à Windsor (Ontario). Mgr l'archevêque de Montréal a interdit le journal sectaire *le Pays*.

ECOSSE. — *L'Association des M. . . et M. . . émérites d'Edimbourg et des Provinces voisines*, qui travaillent selon le rituel des Loges anglaises de recherche, a résolu de publier un *Journal d'Actes* et d'y publier les conférences et les discussions qui auront lieu dans ses réunions.

FRANCE. — Le Congrès de la Bonne Presse a attiré, à chacune de ses séances, dans l'immense salle du Quai de Passy, un auditoire de plus de 500 personnes. Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, plusieurs curés de la capitale ont tenu à témoigner, par leur présence, de leur sympathie à l'œuvre de M. Féron-Vrau.

Ce sont, comme chaque année, écrit la *Correspondance hebdomadaire* du 14 octobre, les méthodes de propagande les plus opportunes et les plus fécondes qui ont été l'objet des discussions et de l'examen des congressistes. On s'est vite trouvé d'accord d'ailleurs pour reconnaître qu'à la base de cet apostolat, comme de tout autre, il fallait d'abord placer la prière : aussi a-t-on décidé de multiplier partout les messes mensuelles, les commémorations, les chapelets pour la presse. Seconde condition de succès : l'organisation. C'est évidemment grâce aux comités qu'elle a fortement organisés dans un si grand nombre de paroisses de ce pays que la *Croix* a pu connaître d'étonnants succès. Elle songe à étendre encore ce réseau qu'elle consolidera par l'institution des correspondants cantonaux désignés autant que possible par l'évêque diocésain et qui assurerait la continuité, l'unité, la pérennité de l'action.

Dès maintenant, les résultats acquis sont de tous points remarquables. Le rapport de Franc, sur le développement des services de la Bonne Presse pendant l'année écoulée, a appris aux congressistes que toutes les publications, qui gravitent autour de la *Croix*, sont en grand progrès et que la *Croix* elle-même a gagné 7.000 abonnés depuis le mois d'octobre 1912. Dans la seule région de Paris, plus contaminée sans doute que toute autre

par la mauvaise presse, le gain réalisé par le journal catholique grâce au dévouement de ses amis, surtout de la Ligue patriotique des Françaises, de la Ligue des Femmes françaises et de l'Association catholique de la Jeunesse française, a été de plus de 3.000 abonnés. Et cependant combien immense reste l'œuvre à accomplir !

Protestantisme

ALLEMAGNE. — *Il Momento*, de Turin (12 octobre 1913), enregistre les décisions prises au Congrès protestant allemand réuni à Berlin où, après un violent discours du pasteur Radeck, de Cologne, on a voté à l'unanimité la résolution que voici :

Nous condamnons de la façon la plus nette les tendances catholicisantes de l'Église Évangélique, nous signalons le péril de toute alliance politique avec l'ultramontanisme à cause des conséquences de plus en plus menaçantes pour notre civilisation allemande, et nous invitons tous les libéraux des deux sexes à collaborer activement au sein de l'Église évangélique nationale à l'affirmation d'une Université de Wittenberg affranchie de toute influence romaine.

Cette résolution fut votée à l'unanimité par le Congrès. *Il Momento*, journal des plus modérés, ajoute :

De pareils actes indiquent, plus qu'il n'est nécessaire, de quel côté sont en Allemagne ceux qui veulent troubler la paix des diverses confessions. Aucun congrès catholique, de tous ceux qui se sont réunis de 1850 à nos jours, n'a jamais proclamé la guerre au protestantisme en termes aussi vifs que le congrès protestant de Berlin l'a fait pour le catholicisme. Pareille attitude est la preuve d'un aveuglement vraiment inexplicable. La lutte, qui va éclater, n'est pas une lutte entre confessions de croyants chrétiens, mais entre le Christianisme et l'incrédulité. Le vrai danger pour la civilisation allemande vient de là, et c'est de ce côté surtout que doivent porter les efforts de tous ceux qui ont à cœur le salut de la société chrétienne.

Ni à Metz, ni dans aucun des Congrès précédents, il n'est sorti de la bouche de nos orateurs des expressions offensantes pour nos frères séparés. Les Congressistes protestants de Berlin ne paient pas les catholiques de la même monnaie. Ils assument ainsi la responsabilité de rallumer les discordes religieuses et fournissent une preuve péremptoire de la légitimité, de la nécessité et de l'opportunité des congrès catholiques et du mouvement qui commence pour obtenir l'abolition intégrale des lois d'exception contre les jésuites.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, 17 octobre 1913 :

La *Wartburg*, organe de la propagande protestante parmi les catholiques,

publie une statistique des mariages mixtes en Silésie et des pertes qu'a subies le catholicisme. Avant 1905, c'étaient surtout les mariages où le mari était protestant qui donnaient la grande majorité des enfants au protestantisme, tandis que dans l'union d'un catholique avec une protestante, la plupart des enfants étaient catholiques. Le recensement de 1910 renverse ces données. En effet, dans les ménages mixtes, où le mari était protestant, on a compté 45.079 enfants protestants et 31.607 catholiques; et dans les ménages où le mari est catholique, on a 44.267 enfants protestants et 42.190 catholiques. La *Wartburg* constate avec satisfaction le peu de résistance qu'opposent les maris catholiques à la volonté de leurs femmes en ce qui concerne la religion des enfants.

— Nous traduisons de l'*Italia*, de Milan, l'entrefilet suivant :

La *Ligue Evangélique (Evangelischen Bund)*, dans la réunion générale tenue à *Görlitz* (Silésie) a voté un ordre du jour déclarant trouver dans le vote du Congrès général des Catholiques d'Allemagne (Metz, août 1913) un nouvel acte d'excitation à la reprise des luttes confessionnelles et s'adresse avec une pleine confiance au Conseil fédéral qui, dans l'intérêt de la paix entre les diverses confessions, s'opposera à toute modification à la législation présente et veillera à l'exécution des lois dans toute leur sévérité.

La *Ligue Evangélique* pour la défense des intérêts du protestantisme en Allemagne comptait en avril dernier 3.389 associations fédérées avec un total de 510.000 membres. Répandant plus de 1.300.000 tracts et dépensant 300.000 marks rien que pour sa propagande en Autriche, elle a une énorme influence dans le monde protestant de langue allemande. Un pareil ordre du jour indique quel respect elle professe pour les convictions religieuses d'un tiers de la nation et ce qu'elle entend par tolérance !

— *Le Bulletin de l'Agence Roma*, du 15 octobre, rend compte du Congrès des protestants allemands, pour fêter le cinquantième de l'Union des protestants allemands qui s'est réuni à Berlin à partir du 14 octobre.

A la première assemblée générale, le professeur Schmidt, de Bâle, a prononcé un discours sur le christianisme libre. Dans l'après-midi, Mlle Marguerite Henschke a parlé de la participation de la femme à la vie religieuse actuelle.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (31 octobre 1913) :

L'Union Populaire pour l'Allemagne catholique s'est accrue en 1912 de plus de 47.240 membres nouveaux. Le total de ses membres est actuellement de 780.000.

BAVIÈRE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (30 octobre 1913) :

Le Synode général de l'Eglise réformée du Palatinat vient de se clore. Il a résolu notamment de modifier les dispositions réglant l'enterrement ecclésiastique des suicidés. Dorénavant, tous les suicidés réformés auront des funérailles religieuses, mais sans solennités extérieures.

— Voici, d'après le *Bulletin de l'Agence Roma* (3 octobre 1913), quelques renseignements sur l'Eglise protestante en Bavière :

L'Eglise protestante de Bavière, à l'exception du Palatinat, comptait, en 1912, 1.633.367 âmes, soit un accroissement de 1.603 sur les chiffres de 1911. Les protestants bavarois sont divisés en deux départements consistoriaux : Bayreuth et Anspach. Il faut y ajouter le décanat indépendant de Munich.

Il y a eu 36.195 naissances, dont 13.62 % illégitimes. Les communiantes ont été 863.906. Il a été inhumé 14.625 garçons et 15.030 filles. Des 9.033 mariages entre protestants, 8.710 ont eu la bénédiction ecclésiastique. Des 3.811 mariages mixtes, la plupart entre protestants et catholiques, 1.774 seulement ont été bénis par un ministre protestant ; et dans 1.763 de ces mariages les époux ont permis l'éducation protestante des enfants.

Il y a 295 conversions au protestantisme, à savoir 251 catholiques, 10 juifs, etc., et au contraire 832 protestants ont quitté leur église : 143 pour embrasser le catholicisme, 436 pour renoncer à toute confession. Le total des recettes, quêtes, legs, donations a été de 2.953.283 marks, accroissement dû probablement à la quête extraordinaire faite pour les missions à l'occasion du jubilé impérial.

— *L'Ecole chrétienne en Bavière.* — On lit dans la *Picardie* du 25 octobre 1913 :

Un Comité de défense pour l'école chrétienne s'est constitué en Bavière, sous la présidence de Mgr le prince Aloys de Loewenstein. Le Comité a institué un secrétariat à Wurzburg, la ville épiscopale de la Basse-Franconie. L'installation du secrétariat a eu lieu en présence de l'évêque diocésain et de nombreuses notabilités ecclésiastiques et laïques.

ETATS-UNIS. — On lit dans la *Vérité*, de Québec, du 18 octobre 1913 :

Un journal franco-américain rapporte que d'après le *World*, de New-York, il y aurait aux Etats-Unis 250 églises italiennes protestantes et seulement 150 églises italiennes catholiques.

Dans la seule ville de New-York, on ne compte pas moins de 23 églises italiennes protestantes.

Tous ces temples sont fréquentés et ont été construits par des Italiens qui appartenaient autrefois à l'Eglise catholique.

Si ces chiffres désolants sont exacts, on a là un exemple du mal que cause à l'Église la fameuse *politique* de l'anglicisation des races aux États-Unis.

On a raison de croire que si ces pauvres immigrants italiens avaient rencontré plus de prêtres de leur nationalité ou même parlant leur langue, ils n'auraient pas perdu la foi en si grand nombre.

Pour les Italiens, comme pour les Canadiens, la perte de leur langue et de leur caractère national conduit à la perte de la foi.

On ne pourra jamais calculer combien de catholiques ont perdu la foi aux États-Unis, après s'être anglicisés !

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (31 octobre 1913) :

Un journal catholique américain, *L'America*, de Saint-Louis, énumère les différentes formes sous lesquelles l'interconfessionnalisme se manifeste en Amérique : mariages mixtes, affiliations à des sociétés secrètes ou semi-secrètes, imitation des rituels et des distinctions maçonniques qu'on retrouve dans certaines sociétés catholiques, questions de parti ou domination personnelle primant les intérêts religieux du catholicisme, opposition ou indifférence envers tout mouvement expressément catholique, par exemple les sociétés ouvrières catholiques, participation aux cercles où le ton qui prévaut est irréligieux, choix de préférence aux écoles catholiques, dédaignées, des écoles protestantes ou des institutions laïques pour l'éducation des enfants. *L'America* constate aussi les graves dangers du catholicisme aux États-Unis.

— Sous ce titre *Le déclin du protestantisme aux États-Unis*, B. I. R. S. rend compte de l'article que l'ex-président Roosevelt a consacré dans l'*Outlook* au livre de MM. C. O. Gill et Gifford Pinchot, *The Country Church* :

Il est avéré actuellement que le protestantisme est fort en baisse dans les grands centres aux États-Unis ; mais les protestants déclaraient qu'e leur religion gardait son influence à la campagne. Or, il ressort des statistiques publiées par MM. Gill et Pinchot que, dans les campagnes aussi, le protestantisme est en baisse dans des proportions alarmantes. Dans les villages, l'assistance au temple a baissé de 19 %, de 30 %, de 31 %, suivant les comtés. Dans les districts purement ruraux, la perte atteint parfois 40 %, 53 %. Les habitants s'intitulent protestants, mais leur indifférence religieuse est complète.

MM. Gill et Pinchot, et M. Roosevelt également, proposent à cette situation des remèdes qui paraissent illusoire. « *Cultiver mieux, (better farming)* dit M. Roosevelt, voilà qui nous procurera une meilleure vie religieuse, comme une meilleure existence sociale. » Est-ce que la culture n'a pas fait de progrès aux États-Unis depuis 20 ans ? Pourtant l'amélioration des méthodes de culture et de leur application a accompagné le déclin de la religion protestante. Le second remède résiderait dans un programme *social*. D'abord il ne sera pas facile de convertir à un tel programme les grands

cultivateurs américains. C'est là une conception absolument étrangère aux *self made men*. D'autre part, M. Roosevelt paraît faire fausse route lorsqu'il dit : « Nous pouvons, je crois, rendre à l'Eglise son ancienne influence ; mais ce n'est pas en bornant son activité à reconquérir le terrain de la théologie dogmatique. » A la réflexion, on pourrait dire que c'est précisément cette théorie qui a amené le protestantisme où il en est actuellement. Il a en lui-même le germe qui doit l'empoisonner. Il a commencé par nier certaines choses, peu nombreuses ; il a continué à en nier d'autres. Il est maintenant aux dernières périodes de la négation, il cherche à se raccrocher à une branche solide, et il a trouvé *les œuvres sociales*. Mais les œuvres sociales ne sont pas l'œuvre de l'Eglise, elles ne sont qu'une application de sa prédication. L'Eglise n'a pas été créée pour donner à manger à ceux qui ont faim et à ceux qui ont soif, mais pour prêcher l'Évangile, qui rend les hommes meilleurs, et les dispose à pratiquer la charité. Et il ne semble pas qu'il y ait d'autre moyen de restaurer la religion, que de l'enseigner. Leibnitz disait, dans une lettre à Arnaud : « Il est à craindre que la dernière des hérésies ne soit l'athéisme ou au moins le naturalisme. » On dirait que le Protestantisme se prépare à démontrer la vérité de cette pensée. Le livre de MM. Gill et Pinchot ne concerne que le protestantisme ; néanmoins, il n'est pas sans intérêt pour les catholiques. Ceux-ci doivent-ils se réjouir de ce déclin signalé ? Evidemment, l'existence est plus agréable pour les catholiques dans un village où ils n'ont pas à lutter contre une autre religion rivale et sectaire, mais au point de vue du bien général, il est certain que l'indifférence religieuse s'accompagne toujours d'un abaissement de la moralité. La tolérance accordée aux livres, aux danses, aux jeux, aux représentations malsaines et condamnables est une conséquence du déclin du Protestantisme. Il existe maintenant aux Etats-Unis une quantité de journaux, dont le type est *The Menace*, qui sont socialistes, et foncièrement athées, sous un masque de protestantisme qui tombe peu à peu. Et la République est menacée d'un danger réel, que les remèdes de M. Roosevelt et consorts ne guériront pas, en dépit de leurs bonnes intentions, car le seul remède est le retour à la foi. G. D.

COLONIES DES ETATS-UNIS: PHILIPPINES. — *Le Corriere d'Italia* (18-19 octobre 1913) nous renseigne sur la situation religieuse des Philippines :

Aux jours de la domination espagnole, l'exercice du culte catholique était réglé aux Philippines par un concordat. Le Saint-Siège laissait la nomination des évêques au gouvernement espagnol qui accordait la subvention nécessaire pour l'entretien des édifices du culte et du clergé. Le ministère était réduit au minimum : il n'y avait que cinq diocèses pour sept millions de catholiques et, en dehors de Manille et de ses environs, les institutions de caractère religieux étaient pour ainsi dire inexistantes, et une grande partie de la population était privée du secours de la religion.

La conquête a supprimé le concordat. Les Etats-Unis ont, jusqu'à un

certain point mis à la charge de la population les frais du culte. Le clergé américain, qui n'y est pas habitué en Amérique, est un peu surpris de cette situation. Au moment de la révolution de 1898, suscitée par une société secrète, espèce de maçonnerie nommée Katipunan, les religieux espagnols, qui avaient civilisé et catéchisé l'archipel, furent obligés de fuir. Le clergé indigène, demeuré seul dans les îles se trouva hors d'état de suffire aux travaux du culte. Dans certains diocèses, une centaine de paroisses, représentant une population de 100 à 150.000 âmes, se trouvaient abandonnées. Un grand nombre d'églises et de presbytères furent bombardés et incendiés durant la guerre. Un tremblement de terre jeta à bas bon nombre d'autres édifices. Un prêtre indigène, Agipay, organisa un schisme, sous prétexte d'empêcher le retour des religieux espagnols dans leurs paroisses. Ces schismatiques et les municipalités s'emparèrent des biens ecclésiastiques et prétendirent en disputer la possession au clergé catholique envoyé dans les îles par les Etats-Unis, et pour rentrer en possession de ces biens, il fallut tenter de nombreux procès qui sont encore pendants.

Enfin, sous la protection du pavillon étoilé, toutes les sectes protestantes firent leur apparition aux Philippines et se les partagèrent en zones de propagande, exerçant leur ministère sur un mode agressif à l'égard des Catholiques. Les protestants ont déjà ouvert un certain nombre d'établissements. Le clergé catholique lutte avec énergie contre cette propagande et a particulièrement appliqué ses efforts à créer des hôpitaux pour les phthisiques. La proportion des tuberculeux est aux Philippines de 20 % de la population. Nombre de religieux expulsés de France ont été accueillis avec joie aux Philippines.

— *Le Bulletin de l'Agence Roma* (18 octobre 1913) résume d'intéressantes données sur la propagande protestante aux îles Philippines.

Depuis l'occupation américaine, les protestants ont les meilleures places. Le président de l'Université est un ministre protestant. Les tarifs douaniers facilitent l'importation du matériel du culte protestant. Les protestants ont fondé à Manille tout près de l'Université quatre pensionnats pour les étudiants catholiques. Le but évident est, sous prétexte d'observer la neutralité, de les détourner de la pratique de la religion catholique. Les protestants ont fondé, sous le patronage du gouverneur, une association pour la jeunesse qui dissimule son caractère confessionnel. Sur les avis de l'archevêque de Manille, qui a dénoncé le caractère anticatholique de l'association, la jeunesse catholique en est sortie. Cette propagande protestante, aux Philippines comme dans tous les pays de tradition latine, n'assure pas des conquêtes très considérables au protestantisme, mais prépare le triomphe de l'irréligion la plus effrénée.

IRLANDE. — *Le Journal*, du 24 octobre 1913, signale une des résultantes de l'hostilité violente qui règne actuellement entre Irlandais catholiques et protestants anglais :

La tentative des socialistes anglais de venir en aide à leurs camarades de Dublin en recueillant leurs enfants et en en prenant soin gratuitement jusqu'à la fin de la grève qui désole depuis près de deux mois la capitale de l'Irlande, a donné lieu, hier et aujourd'hui, à des scènes extrêmement curieuses. Le projet formulé par la Ligue socialiste dite du *Herald* ayant été accepté, avec des acclamations, lors d'un grand meeting tenu au Liberty Hall de Dublin, toutes les mesures furent prises pour acheminer de nombreux enfants sur l'Angleterre, et des dames patronnesses étaient, à cet effet, arrivées à Dublin depuis plusieurs jours.

Or, mardi, l'archevêque catholique de Dublin, dans une lettre circulaire envoyée à son très nombreux clergé, appelait l'attention sur ce qu'il considérait comme une tentative faite par les protestants d'Angleterre pour détacher les enfants des grévistes irlandais de la foi pratiquée par leurs parents.

Les organisateurs de cet exode d'un nouveau genre, en Angleterre du moins, ayant eu vent de la lettre archiépiscopale, envoyèrent, dès la première heure, dans les rues des quartiers pauvres de Dublin, des émissaires qui réunirent en toute hâte une soixantaine d'enfants, les conduisirent à des bains publics et les revêtirent d'effets envoyés d'Angleterre. Au même moment, les prêtres catholiques s'en allaient de porte en porte et appelaient l'attention des pères de famille sur les tentatives qui allaient être faites pour emmener leurs enfants dans l'incroyante Angleterre. Plusieurs centaines de personnes marchèrent alors sur les bains publics, dont l'entrée leur fut refusée. Quelques prêtres, cependant, furent admis auprès des enfants, dont plusieurs déclarèrent qu'ils avaient été emmenés contre leur gré. Entre temps, un certain nombre d'enfants et de dames patronnesses avaient gagné la gare d'où part le train de Kingstown, port d'embarquement pour l'Angleterre. A la minute précise où le convoi s'ébranlait, de nombreux prêtres arrivèrent et prirent place dans les wagons occupés par les enfants. Au cours du trajet, d'ailleurs fort court, ils les engagèrent, malgré les admonestations des dames patronnesses, qui proposaient toutes garanties désirables au point de vue religieux, à refuser de s'embarquer. Les enfants furent pourtant conduits jusque sur le paquebot en partance pour l'Angleterre, mais là un prêtre, se faisant une chaire improvisée de la passerelle du commandant, déclara aux passagers et aux matelots que ces enfants avaient été enlevés à leurs parents et qu'on les emmenait de force en Angleterre pour changer leur foi.

L'équipage menaça de se mettre en grève si les enfants n'étaient pas débarqués et fit tant et si bien qu'à l'exception de deux ou trois, tous les enfants, dont l'état physique est déplorable, reprirent, en chantant des cantiques, le chemin de la capitale irlandaise.

Depuis, une sorte de guérida s'est engagée entre les organisateurs du projet dit « d'adoption temporaire » et le clergé catholique, qui patrouille jour et nuit le quai d'embarquement de Kingstown. On assure cependant qu'une quarantaine d'enfants auraient, la nuit dernière, quitté l'Irlande par un port d'embarquement voisin.

POLOGNE PRUSSIENNE. — On lit dans le *Soleil* du 18 octobre :

Le programme germanisateur que le gouvernement prussien applique à la Posnanie (Pologne prussienne) a eu, parmi tant d'autres, cette conséquence qui ne peut point ne pas affliger les catholiques en dehors de toute question nationale et politique : l'émigration allemande organisée par le gouvernement de Berlin en Posnanie a amené dans cette terre catholique, parce que polonaise, en 1911, 18.912 protestants et seulement 618 catholiques. Et cette disproportion n'a fait qu'augmenter depuis lors. Par la force même des choses, le hakatisme est une œuvre de protestantisation de la Posnanie.

— La *Liberté*, du 26 octobre 1913, fournit ce frappant exemple de la résistance polonaise à l'envahissement protestant de la Prusse :

La *Correspondance Polonaise* relate le trait suivant, qui est un bel exemple de désintéressement patriotique.

M. Casimir de Sikorski, grand propriétaire de la Pologne prussienne et, de son vivant, patriote ardent, laissa en mourant un testament, par lequel il léguait toute sa fortune à la Société de secours à la jeunesse scolaire polonaise, pour que cette association puisse en disposer conformément à ses statuts, en aidant par des secours pécuniaires les jeunes Polonais à poursuivre leurs études. L'avoir de Sikorski se composait d'un grand domaine et de valeurs diverses, le tout représentant en espèces une somme d'à peu près 750.000 francs.

Or, la justice prussienne contesta à l'Association la personnalité juridique et, par conséquent, la faculté d'acquiescer par testament. Elle prononça la nullité de celui du défunt et décida que sa fortune devait échoir aux héritiers naturels.

Quelques-uns des héritiers se montrèrent immédiatement disposés à profiter de la fortune que leur octroyait ainsi un tribunal prussien. Ils se déclarèrent prêts à accepter la part leur revenant et annoncèrent qu'ils satisfaisaient aux intentions du testateur en versant de leur propre gré un don en argent à la Société par lui désignée.

Mais il s'en trouva deux qui refusèrent absolument de transiger ainsi avec leur conscience. Ils firent savoir qu'ils entreraient en possession de leur part, mais uniquement à titre d'exécuteurs de la volonté de leur parent, et pour la transmettre à l'Association sans en retenir un centime : il ne pouvait leur convenir à eux, Polonais, de tirer avantage de la sentence des juges prussiens, au mépris des intentions du testateur, au détriment de la jeunesse polonaise et de la cause nationale.

Ce différend ému vivement la population polonaise. L'opinion prit parti, bien entendu, pour ceux des héritiers qui entendaient leur devoir comme il vient d'être dit. Telle est, dans la Pologne prussienne, la puissance du sentiment de solidarité des Polonais, que les héritiers tentés par la cupidité se sentirent menacés du mépris général et d'une sorte d'excommunication nationale. Ils prirent peur et rentrèrent en eux-mêmes.

C'est ainsi que la totalité de la fortune de M. Sikorski recevra la destination prescrite par le patriotisme du testateur.

PORTUGAL. — Le baron Von Starck, secrétaire du comité central de l'Œuvre de la Croix Blanche, se livre en ce moment à une grande propagande à Lisbonne. Il donne à l'Union chrétienne de la Jeunesse, rua das Gaivotas 6, une série de conférences dont nous rend compte avec sympathie *O Seculo* (2 novembre et jours suivants). MM. Roberto Moreton et Rodolfo Horner sont les président et secrétaire de l'Union, de Lisbonne. On sait que la Croix Blanche, sous couleur de lutter contre l'extension de la prostitution, est en réalité une société propagandiste protestante.

SUISSE. — On lit dans la *Picardie* du 31 octobre 1913 :

La dernière Constitution fédérale suisse a été élaborée en 1874. Le Kulturkampf sévissait alors en plein, aussi bien en Allemagne qu'en Suisse.

Cette Constitution défend aux catholiques de la Confédération helvétique de fonder de nouveaux couvents ou de rétablir ceux qui ont disparu.

Et pourtant, la même Constitution dit que tous les citoyens sont égaux devant la loi. On défend les couvents, mais on permet l'existence de la Franc-Maçonnerie et d'autres Sociétés équivoques ou dangereuses.

Et sait-on le nombre des abbayes florissantes, des riches monastères, des anciens et vénérables couvents suisses supprimés depuis 1803, et dont la Constitution de 1874 défend le rétablissement.

Ce chiffre monte exactement à cinquante. Dès 1803, on supprima les couvents des Capucins de l'ancienne Argovie autrichienne, territoire attribué à la Suisse. En 1838, on supprima dans le canton de Lucerne, le couvent des Franciscains datant de 1240, et celui de Werthenstein, fondé en 1634. La même année, on supprima l'abbaye bénédictine de Pfäfers, près de Ragat, où les malades recurent, depuis le VIII^e siècle, aux eaux chaudes, des soins gratuits, les sources étant une propriété de l'abbaye. En 1841, on s'empara de la célèbre abbaye bénédictine de Muri en Argovie, dont les richesses furent dispersées à tous les vents. La même année le gouvernement radical argovien s'empara de la célèbre abbaye cistercienne de Wettingen, fondée du temps de Rodolphe de Habsbourg, et ferma deux couvents de Capucins et un couvent de Franciscains.

L'année 1848 fut particulièrement néfaste. Le gouvernement radical de Fribourg s'empara de l'abbaye cistercienne de Hauterive, de la Chartreuse de la Part-Dieu. Les gouvernants de Lucerne en firent autant de la célèbre abbaye bénédictine de Sankt-Urban, dont les reliques richissimes et tout le trésor furent vendus à des juifs de Francfort. En même temps, les radicaux lucernois chassèrent les Ursulines de Lucerne et les moniales cisterciennes de Rathhausen. Dans le Tessin, on ferma cinq abbayes et couvents en 1848 et une dizaine d'autres les années suivantes.

En 1874, on supprima le Chapitre collégial de Rheinfelden, ancienne ville forestière de l'Argovie autrichienne, et le Chapitre diocésain de Soleure.

Aussi est-il tout naturel que les catholiques suisses demandent l'abrogation de cet article de la Constitution de 1874, dont il est parlé plus haut.

— Voici, d'après le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 8 octobre 1913, quelques données sur la propagande protestante en Suisse.

Les protestants ont organisé une propagande de presse spéciale pour leurs coreligionnaires disséminés dans plusieurs cantons. Ils ont actuellement en Suisse quatre journaux de ce genre. Le premier en rang de date, est le *Messenger évangélique du Valais*, rédigé en français et en allemand depuis août 1910. Le pasteur Müller de Birwil publie depuis 1911 un *Messenger évangélique* pour Hochdorf et la contrée environnante. Les deux autres organes sont *La Feuille paroissiale évangélique pour les paroisses des protestants disséminés de la Suisse* et la *Feuille évangélique*, de la paroisse réformée de Oron.

Religion

ESPAGNE. — Le 13 octobre a eu lieu, à Rocallura, province de Lerida (Espagne), sur la Plaza mayor de ce bourg, un grand meeting contre le blasphème organisé par la Ligue *del bien habiar*. Les autorités, les populations de 22 villages de la région s'y étaient réunies au nombre de plusieurs mille pour entendre les discours prononcés par MM. Villas, Cerda, Poblet, Pobla et Jover, interrompus à maintes reprises par les bravos et les applaudissements. Après le meeting, les assistants défilèrent par les principales rues de Rocallura en chantant l'hymne contre le blasphème, œuvre du grand poète Jacinto Verdagner.

FRANCE : *La question des relations avec Rome*. — La déclaration de M. Barthou à Aix-les-Bains au sujet de l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de la cour de Rome (*Revue internationale des Sociétés secrètes* VI, 3955) a été corroborée par divers témoignages. Tout d'abord, dans une allocution qu'il a prononcée, le 2 octobre, au cours de sa visite dans sa circonscription électorale, M. Briand a affirmé que jamais il n'avait été question, sous son ministère, ni sous aucun de ceux qui le précédèrent, de renouer les relations avec le Vatican, et il a ajouté que la preuve en serait donnée au cours des prochaines interpellations sur cette question.

L'*Avenir* du Puy, du 2 octobre, a ainsi résumé l'incident :

La question des reprises a été posée à la Chambre par un député radical, M. Deloncle, et dans le public par un esprit tolérant, quoique protestant, M^e Jacques Bonzon, dans une brochure intitulée : « Faut-il un nouveau Concordat ? »

De Carlsbad, où il faisait une cure, il a tant de laides maladies, le vieil homme Clémenceau jeta les hauts cris et les accusations les plus fausses, les plus insanes. D'après lui, Clémenceau, M. Poincaré s'était fait *Carne*, M. Barthou *Capucin*. C'était grave, d'autant plus ajoutait Clémenceau dans son *Homme Libre*, que les deux présidents, tête nue et visage rasé, vêtus de bure et ceints d'une corde à nœuds, se disposaient à prendre le chemin de Rome en passant par Canossa, naturellement.

Poincaré visitait ses Etats; il apprend cette nouvelle, se trouble, proteste de ses intentions laïques et creuse plus profond le fossé qui le sépare de M. Ch. Benoist.

M. Barthou se trouvait à Aix-les-Bains, au Congrès de la *Ligue de l'Enseignement*. A son tour il se croit perdu, injurié, déshonoré, et proteste incontinent : 1° La loi de Séparation est intangible ; 2° Je nie que depuis 1905, aucun gouvernement se soit prêté à des négociations ouvertes ou même occultes avec Rome. M. Barthou éprouva même le besoin de dire une sottise en déclarant *irrévocable* la charte qui régit les rapports de l'Eglise et de l'Etat, comme si un personnage aussi éphémère, aussi vain, aussi transitoire qu'un ministre, avait le droit de parler au définitif.

MM. Poincaré et Barthou ont fait un plaidoyer *pro domo*, exigé par leur situation contestée sinon pas encore assaillie, plaidoyer destiné à faire taire les Jeunesses Laïques et les Convents. Mais M. Georges Berry n'hésite pas à écrire que la reprise des relations avec le Saint-Siège n'est plus qu'une question de temps, 5 à 6 mois, tout au plus. M. Denys Cochin reconnaît qu'à l'époque du règlement des affaires marocaines on le chargea de négocier avec le Vatican l'affaire des Franciscains espagnols, mais qu'il lui fut interdit de se dire l'envoyé du gouvernement. Que faire dans ces conditions, ajoute-t-il :

— M. François Deloncle, le député qui a, le premier, annoncé dans une interruption la nécessité de causer avec le Vatican, s'exprime en ces termes (*Paris-Journal* 18 septembre) :

Si, le jour où j'ai ainsi parlé, le gouvernement avait fait un signe, la Chambre adoptait à 300 voix un ordre du jour invitant le ministre des Affaires étrangères à reprendre les relations officielles avec le Vatican. Et si ce gouvernement, soucieux jusqu'au bout des intérêts de la nation, eût prononcé un seul mot sur les nécessités de politique extérieure qui exigeaient alors (et exigent plus impérieusement encore aujourd'hui !) des négociations ouvertes, officielles, régulières, avec le Pape, je vous assure que 400 voix lui eussent donné le mandat d'agir vite et au mieux des intérêts du pays.

Que de fois je suis revenu sur ce sujet depuis cet incident de séance ! J'ai tenu à marquer tous les coups de l'Allemagne et de l'Italie contre notre protectorat en Orient et en Extrême-Orient ; j'ai montré comment nous perdions chaque jour un peu plus de notre influence séculaire en Autriche, en Asie Mineure, en Syrie, aux Iles, en Egypte, en Abyssinie, aux Indes, en Chine, au Brésil, en Argentine, par suite de notre entêtement inexplicable à ne pas vouloir causer avec le Saint-Siège.

Un jour je me suis même écrié : « Sommes-nous assez bêtes ! » Et le 22 août, notre bonne doyenne la *Gazette de France*, après avoir passé en revue les articles par lesquels la presse avait accueilli mon exclamation, a conclu ainsi : « Le radical, qui vient d'écrire : « Sommes-nous assez bêtes de laisser les Allemands et les Italiens profiter de nos fautes ? », comprendra désormais qu'il est seul, tout seul. Ceux qui pourraient l'approuver se taisent ; ceux qui pourraient le suivre s'enfuient. »

Eh bien ! non, grand'mère *Gazette de France*, je ne suis pas seul. Je n'aurai pas l'indiscrétion de livrer à une publicité prématurée les noms des nombreux, très nombreux collègues républicains, radicaux, qui approuvent déjà de leur adhésion et approuveront demain de leur vote la campagne que j'ai entreprise dans le seul intérêt de mon pays. Mais je puis vous certifier que, l'heure venue, nous serons et aurons la majorité.

Voyons, voyons ! la France cause journellement avec ses adversaires les plus avérés ; elle a les relations les plus courtoises de forme et de fond avec l'Allemagne. Et elle persisterait dans sa « mafflerie » d'ignorer diplomatiquement le Saint-Siège ! Voyons, vraiment, le Pape et toute l'influence extérieure qu'il détient ne valent-ils pas un coup de chapeau ? Demandez-le donc à Guillaume II, empereur protestant, qui est en train de prier Pie X d'installer une seconde nonciature à Cologne !

Allons-nous continuer à bouder stupidement ainsi contre nos droits, nos intérêts, nos traditions, notre influence, uniquement pour faire la joie du roi de Prusse ?

— *Mgr Montagnini di Mirabello*. — Mgr Montagnini di Mirabello, internonce en Colombie, vient de mourir à Berlin à l'âge de quarante ans. Mgr Montagnini était auditeur de la nonciature à Paris auprès du nonce, Mgr Lorenzelli, lorsque fut votée la loi de Séparation en 1905. Après la rupture du gouvernement français avec le Vatican, Mgr Lorenzelli quitta Paris. Mgr Montagnini, qui était resté à la nonciature, fut, le 11 décembre 1906, l'objet d'un arrêté d'expulsion pris contre lui par M. Clémenceau, alors président du Conseil. M. Hennion exécuta immédiatement cet arrêté, et Mgr Montagnini, sans qu'on lui eût permis de voir personne, fut conduit à la gare de Lyon par un commissaire de police qui l'accompagna jusqu'à la frontière.

— M. François Deloncle, qui fut vice-président de la commission d'enquête parlementaire nommée à la Chambre des députés après la perquisition opérée chez Mgr Montagnini et l'expulsion de ce très distingué prélat, a déclaré, à ce sujet, le 5 octobre à *Paris-Journal* :

On écrira de ce prélat tout ce que l'on voudra : les catholiques le plaisan-

teront longtemps encore ¹, et les bonnes histoires de la commission Montagnini amuseront bien souvent les bancs de la Chambre.

Il convient qu'une parole de vérité, venant d'un républicain, soit dite sur cette tombe. Comme son maître le cardinal Lorenzelli, Mgr Montagnini aimait sincèrement la France. A Munich, il a travaillé à détacher le Centre de la politique pangermaniste, et il s'est nettement employé à nous bien renseigner sur l'évolution impérialiste du catholicisme allemand.

Ni Paris, ni Rome ne lui ont rendu justice. Mais il aura son heure, et, quant à moi, vice-président de la Commission parlementaire chargée d'enquêter sa vie et son œuvre, je m'incline respectueusement devant le cercueil de cet ami de mon pays.

— *La célébration du Vendredi-Saint dans la marine.* — Le bruit a couru à Brest, pendant la journée du 24 octobre 1913, qu'une « circulaire ministérielle confidentielle » ordonnait au capitaine de vaisseau Merveilleux du Vignaux d'inviter l'aumônier à cesser immédiatement ses services à l'École navale et de remettre au magasin général l'autel récemment aménagé sur le *Duguay-Trouin*.

M. Pelletan, puis M. Thomson, ayant eux-mêmes prié l'abbé Ménard, ancien aumônier de la marine, de continuer à célébrer la messe, le dimanche, à bord du vaisseau-école le *Borda*, on ne s'explique pas la mesure prise par M. Pierre Baudin. Je dois ajouter que l'abbé Ménard, ancien aumônier, qui assure actuellement le service religieux à l'École navale, n'a pas eu communication de cette circulaire. Aussi a-t-il été fort étonné lorsqu'on lui a fait connaître le bruit qui alarmait les familles des élèves officiers.

M. le vice-amiral Chocheprat, préfet maritime, a également déclaré qu'il n'avait reçu aucune circulaire visant les cérémonies culturelles à bord des vaisseaux-écoles. Ces bâtiments ne sont d'ailleurs pas placés sous son commandement, mais sous celui du contre-amiral Bouxin, commandant la division des écoles.

Une nouvelle circulaire sur la participation des bâtiments de guerre à des cérémonies sur rades étrangères avait, en effet, été adressée aux autorités maritimes par le ministre de la Marine ².

1. Les catholiques n'ont jamais plaisanté Mgr Montagnini. Ils ont plaisanté l'enquête grotesque qui fut faite après son expulsion brutale et les traductions idiotes de ses papiers que fournirent des policiers qui, loin d'être polyglottes, ne savaient ni l'italien, ni le français.

2. Voir dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, VI, 3951 le texte de la circulaire du 9 août.

Cette circulaire est insérée dans le n° 29 du *Bulletin officiel de la marine*, page 1320. En voici le texte :

Il résulte des rapports parvenus au département de la marine depuis la promulgation de la loi de séparation des églises et de l'Etat que les commandants de nos navires de guerre ont constamment interprété de façons diverses les obligations que cette loi leur impose en ce qui concerne les cérémonies cultuelles. Je crois devoir préciser ces obligations. La conséquence du principe posé par la loi est que les cérémonies du culte sont interdites à bord de nos bâtiments, aussi bien dans les ports étrangers que dans les ports nationaux. Cette règle ne comporte aucune dérogation. D'autre part, en ce qui concerne les manifestations extérieures de courtoisie internationale, auxquelles peut donner lieu dans les ports étrangers la célébration de certaines cérémonies religieuses, il importe d'éviter dans les ports où la France exerce le protectorat des catholiques, le retour d'incidents du genre de ceux qui se sont produits, et qui ont été signalés par nos agents diplomatiques et consulaires. C'est la raison de ma circulaire du 9 août dernier, que je vous ai adressé, d'accord avec mon collègue des Affaires étrangères, et qui fait l'objet d'instructions spéciales de sa part aux agents placés sous ses ordres. Cette circulaire prévoit, à titre tout à fait exceptionnel, et pour des considérations s'inspirant exclusivement de la situation particulière de la France dans les pays du Levant, la possibilité de mettre le pavillon en berne à l'occasion de la cérémonie du Vendredi saint. Pour toute manifestation extérieure de cette nature, nos navires mouillés dans les ports étrangers, qui rentrent dans la catégorie ci-dessus visée, ne devront se départir de la prescription officielle aux cérémonies cultuelles que si la demande leur en est faite expressément par notre représentant diplomatique ou consulaire local agissant d'accord avec les autorités du pays.

PIERRE BAUDIN.

Cette circulaire a été portée à la connaissance des agents de la France à l'étranger, par le ministre des affaires étrangères, dans la lettre suivante :

Paris, le 24 septembre 1913.

Vous trouverez ci-joint une circulaire que mon collègue de la marine adresse aux commandants des bâtiments français pour préciser ses instructions précédentes au sujet de la cérémonie du Vendredi saint dans les ports étrangers où la France exerce le protectorat des catholiques.

Comme vous le verrez, cette circulaire, rédigée d'accord avec moi, ne prévoit que pour des circonstances tout à fait exceptionnelles la mise en berne du drapeau national à l'occasion d'une cérémonie qui s'accomplit en dehors de la participation de l'Etat. L'interdiction reste le principe, auquel doivent se conformer les commandants de nos bateaux, et ce n'est que sur votre

demande expresse, faite d'accord avec les autorités locales, qu'une exception peut être apportée à cette règle.

Je tiens à limiter les conditions dans lesquelles votre intervention pourrait se produire. Ce serait seulement dans le cas où le respect des coutumes locales, un usage traditionnel pratiqué par les navires étrangers qui se trouveraient sur rade et la nécessité de ne pas nuire aux intérêts de notre protectorat justifieraient votre initiative.

Il demeure entendu, d'ailleurs, que d'une manière générale nos agents diplomatiques et consulaires à l'étranger doivent se montrer respectueux des coutumes, des traditions et des croyances en honneur dans les pays où ils représentent le gouvernement de la République, à quelque culte que les populations se rattachent.

STÉPHEN PICHON.

M. Pierre Baudin a fait les déclarations suivantes à un rédacteur du *Temps* au sujet de l'interprétation de sa circulaire :

La circulaire du 23 septembre 1913 ne peut donner lieu à aucune fausse interprétation. Elle ne concerne que les bâtiments armés. Quant aux règlements dans les écoles et dans les établissements de la marine, elle a donné lieu à des instructions qui s'appuient sur le décret du 6 février 1907 et dont l'application ne peut soulever aucune difficulté.

Certains journaux continuent à affirmer que les instructions précédentes sur le Vendredi saint permettraient le rétablissement des pratiques culturelles qui, autrefois, étaient observées par les équipages. Il y a lieu de démentir cette affirmation : il ne se fait rien sur les bâtiments armés qui soit en contradiction avec la loi du 5 décembre 1905.

Dans les ports du Levant, les bâtiments, présents sur rade ce jour-là, continueront, dans les conditions indiquées par la circulaire du 23 septembre, à incliner leur pavillon, ainsi que font tous les bâtiments étrangers.

Nous nous sommes reportés à la circulaire du 6 février 1907, concernant le maintien du service religieux à bord des navires-écoles et des établissements de la marine.

Voici le texte de l'article 4 du décret du 6 février 1907 :

ART. 4. — Ceux des ecclésiastiques qui, ayant plus de 19 ans de services effectifs et plus de cinquante ans d'âge, s'engageront à remplir dans les établissements de la marine, hôpitaux, écoles non navigantes, prisons, etc., aux conditions fixées par les règlements et dans la limite des besoins, les fonctions de leur ministère, recevront, à titre d'indemnité, une somme annuelle égale aux deux tiers de la solde de présence à terre qui leur est actuellement allouée.

Les services religieux continueront donc, dit *l'Action fran-*

gaise du 26 octobre 1913, à être célébrés à bord des bâtiments-écoles, mais seulement comme le prescrit la circulaire du 6 février 1907, à bord des écoles non navigantes. Une dépêche de Brest déclare que rien ne sera changé à bord de ces navires. La dépêche ministérielle, dit le télégramme de Brest, concernant les manifestations cultuelles à bord des navires de guerre, précise que toutes les cérémonies sont interdites à bord des navires de l'Etat stationnant sur rades françaises. La circulaire n'interdit pas les services religieux célébrés à bord des navires-écoles. En sorte que les messes continueront à être célébrées, comme par le passé, chaque dimanche, à bord du *Duguay-Trouin*, bâtiment de l'école navale, et de l'*Armorique*, bâtiment de l'école des mousses, où des aumôniers sont détachés.

GRÈCE. — D'une lettre navrante que reçoit la *Croix* et que reproduit le *Soleil* du 1^{er} novembre 1913, nous extrayons le passage suivant :

A Courouch, je ne crois pas que *les* premiers obus furent pour nos établissements catholiques, mais ceux que nous reçûmes étaient *des* premiers. Six ou sept tombèrent sur l'établissement des Sœurs, y causant 6.000 francs de dégâts.

Il y a deux semaines, un de nos missionnaires a été enlevé par la force d'un de nos villages et ramené à Courouch. Il y a huit jours, Mgr le vicaire apostolique, qui avait obtenu l'autorisation de visiter les quatre villages catholiques restés debout, fut également ramené à Courouch par un détachement de soldats, baïonnette au canon. Le lendemain, *tous* les pères de famille étaient amenés de force à Courouch pour se déclarer patriarchistes!

Aucune intervention consulaire ne peut être utile; les ordres viennent de haut, du roi lui-même. Nous n'avons donc plus un seul village catholique; une division grecque loge dans les sept villages qui n'ont pas été brûlés.

HOLLANDE. — On lit dans la *Gazette de Liège*, du 16 octobre 1913, ces renseignements sur la tactique catholique en Hollande :

L'effort des catholiques pour constituer leur union nationale des conseillers communaux catholiques n'a guère de succès jusqu'ici, nonobstant la recommandation expresse de l'œuvre par l'épiscopat. Des 5.000 conseillers communaux catholiques, que nous comptons en Hollande, une vingtaine seulement a assisté à la réunion préparatoire.

Cependant on n'a pas perdu courage, et on continuera les efforts. Espérons qu'ils réussiront. L'entreprise est certainement viable, témoin l'union assez prospère des conseillers communaux anti-révolutionnaires, existant depuis quelque temps.

LEVANT. — M. Ernest Judet a publié dans *l'Eclair* du 4 octobre 1913, sous le titre *Quand irons-nous à Rome ?* un article où il cite et commente un document de haute valeur portant la signature de M. Hanotaux. M. Hanotaux, dans cet admirable plaidoyer, écrit :

« Je ne parle pas seulement des avantages que trouva la France dans l'exercice du protectorat : nous serions bien fous, cependant, de les négliger tout à fait. L'immense diffusion des écoles, des collèges et même des établissements de haut enseignement dans tout l'empire ottoman, surtout dans l'Asie turque, la pénétration de cet enseignement français par les soins de nos religieux et de nos religieuses jusque dans les villes et même les simples villages, ce sont des avantages incomparables dont notre patrie jouit sans qu'il lui en coûtât pour ainsi dire rien. De ceux qui ont vécu ou seulement voyagé en Orient, il n'est personne qui n'ait été ému au spectacle d'un tel effort et d'un tel résultat.

Me trouvant, un jour, dans je ne sais quelle petite ville de là-bas, le hasard fit que je passais près de l'école ; du dehors, on entendait des voix fraîches qu'on eût dit des voix de France. J'entrai. La maîtresse n'interrompit pas la leçon ; et la voix claire, la voix d'une petite récitante au teint fauve, aux yeux noirs, continuait : *Le département du Finistère, chef-lieu Quimper, sous-préfectures : Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimperlé...* Que ces noms de notre vieille Bretagne celtique formassent, ainsi, la leçon apprise aux enfants de cette race asiatique, si différente ; que ces enfants connussent notre pays mieux, peut-être, qu'ils ne connaîtront jamais le leur, il y avait là une preuve trop frappante, dans sa naïve simplicité, du travail accompli : un pays qui a de pareils instruments d'expansion les garde.

Les petites écoles françaises ont été les mères nourricières de la civilisation occidentale en Orient, voilà ce qu'il faut reconnaître en toute bonne foi. Il en est de même à tous les niveaux de l'instruction, tout en tenant compte, bien entendu, d'honorables efforts laïques, quoique malheureusement beaucoup trop dispersés et limités. Je n'entreprendrai pas ici un nouvel exposé de ce que furent, pour la Syrie et pour toute l'Asie Mineure, la création et le développement de la Faculté de médecine de Beyrouth, des Ecoles de droit en Egypte et en Syrie. Comme le disait fort bien M. René Pinon, dans une étude récente : « L'élite syrienne, aujourd'hui, pense en français ». Et comment penserait-elle en français, si on ne lui avait pas appris, dès l'enfance, la langue française ? Tant d'hommes distingués, éminents qui émergent, chaque jour, de cette nationalité en pleine fermentation, les Zehrui Effendi, les Boustani Effendi, les frères Ganem, ces esprits à la fois ardents et modérés, ces beaux regards vifs et profonds, ces caractères prompts et tenaces, qui, certainement, seront les précurseurs ou plutôt les restaurateurs de quelque chose de grand, tout cela a été élevé sur les genoux de la France.

N'est-ce pas assez encore ? La sauvegarde, apportée aux germes si délicats subsistant en terre ottomane, n'a-t-elle eu aucun avantage direct pour

la civilisation française elle-même ? Il existe là-bas, depuis des siècles, une « plus grande France » que nous devrions être fiers de pouvoir compter comme nôtre : la belle « nation des Français d'Orient » est active, intelligente, prospère ; le travail qu'elle accomplit sur les lieux est très appréciable ; partout elle est au premier rang dans ces fameuses « échelles du Levant » ; nous lui devons l'origine de beaucoup de Français, dont le retour a honoré la Métropole, ne seraient-ce qu'André Chénier et M. Thiers ».

Comment une situation si privilégiée a-t-elle été compromise et se trouve-t-elle à la veille d'être perdue sans remèdes ? se demande M. Judet. Avec une franchise et une droiture absolue, M. Hanotaux, sans se préoccuper de ceux qui portent la responsabilité de l'erreur, fussent-ils ses amis, ne craint pas de dire toute la vérité :

« C'est la France elle-même, qui, pour des raisons et des circonstances qui n'ont pas encore été très bien éclaircies, s'est délibérément déagée. Il y eut je ne sais quelle inspection laïque des écoles d'Orient, je ne sais quel rapport perdu au fond des archives du quai d'Orsay, et l'affaire fut bâclée. On fait allusion, aussi, à un arrangement spécial avec l'Italie, daté de 1906, — cela serait plus grave ; il y eut à la tribune du Parlement des déclarations confuses, ni chair, ni poisson. Une politique de destruction, ni franche, ni sincère, se substitua à la vieille politique de construction au grand jour.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le public n'en sait rien et, peut-être, le gouvernement n'en sait pas davantage. Ce qui est certain, c'est que l'œuvre périclité, que, partout, nous sommes menacés, discutés ou remplacés, que les écoles françaises, l'enseignement du français sont en recul, que nos vieux droits sont méprisés et que d'autres recueilleront la moisson que nous avons préparée : *sic vos non vobis...* C'est assez dans la manière française !

Disons franchement que la situation actuelle n'est ni digne, ni décente. *Il n'y aurait donc que des avantages à reprendre l'affaire et à la traiter en toute simplicité et loyauté.* »

La dernière phrase que je viens de souligner indique le remède, reprend le rédacteur en chef de l'*Eclair* : en effet, il existe et il n'y en a qu'un seul : il faut aller à Rome. Les obstinés au front étroit, du genre Clémenceau, voudraient faire croire qu'*aller à Rome* signifie *aller à Canossa* : c'est le sophisme par excellence du maître sophiste. En conseillant de faire le *Concordat de la Séparation*, M. Hanotaux prouve que le régime de la Séparation comporte une représentation à Rome plus que l'ancien Concordat. Il établit sans peine que les dangers, exploités avec un art perfide par la démagogie électorale, sont vains, et que l'ignorance « de cette énorme chose qu'est le catholicisme dans le monde » est plus qu'une faute, une réelle absurdité.

— Dans le *Gaulois*, du 28 octobre 1913, un vieux diplomate donne une note analogue à celle de M. Hanotaux :

Ce sont pour moi de vieux souvenirs. Mais les témoignages les plus

récents m'assurent qu'ils n'ont pas vieilli. Jeune diplomate, après quelques-uns de ces postes d'Europe où, plus près de Paris que dans le Levant, on a pourtant le sentiment d'être isolé dans un monde ignoré, j'ai connu jadis les postes d'Orient et l'infinie douceur d'y respirer l'air natal.

Voici l'école blanchie à la chaux, accroupie sous le soleil, d'où, par les fenêtres ouvertes, arrivent à mes oreilles des paroles françaises. Enseignement mécanique, a-t-on dit, et qui n'enseigne que des mots. Qu'enseigne-t-on donc ailleurs à des enfants de cinq ans, et ces mots qu'ils apprennent, n'est-ce rien que ce soient des mots français ?

J'ai suivi plusieurs de ces classes. De bon matin, je quittais Thérapia, au bercement rapide de mon caïque, et, désertant pour quelques heures le travail de la chancellerie, j'allais sur la rive d'Asie écouter l'enseignement des pères. Il était, cet enseignement, simple et familier. J'entrais en ami, librement, et je surprénais la leçon commencée.

Jamais la moindre allusion aux querelles de la France moderne ; jamais l'ombre d'une discussion, d'une allusion, qui d'ailleurs n'eût point porté. Le simple enseignement d'une langue, qu'on ne peut connaître sans l'aimer et, pour les plus grands, l'évocation d'une France lointaine, mais présente, grande amie de toutes ces races courbées encore sous le poids de l'ancienne conquête, protectrice vigilante qui leur a donné la liberté de vivre et la liberté d'apprendre.

Un soir, quelques mois après, j'étais au Liban. L'empereur d'Allemagne venait d'accomplir son retentissant pèlerinage et s'embarquait à la nuit tombée, pour l'Europe. La veille encore, j'avais vu la ville éclairée de mille lumières. Ce soir-là, aucune flamme ne trouait l'épaisse obscurité. Le Liban craignait de paraître illuminer pour nos vainqueurs, et dans chaque famille on se couchait sans lampe, en pensant à la France.

Je demande à M. Clemenceau s'il est insensible à cette fidélité de la mémoire.

— On trouve dans la *Presse Coloniale* (22 octobre 1913), la note opposée. En un article très décousu, M. Albert Lecointre y réclame l'amitié de la France non pour les Syriens et les Maronites, mais pour les Druses « ces Francs-Maçons de l'Orient » :

Nous tirerions, une fois de plus encore, les marrons du feu pour d'autres, dit-il. Et, si nous connaissions mieux les gens de là-bas, nous aurions moins de presse à courir à leur aide. Nous avons d'autres chats à fouetter que de nous intéresser à des races qui ne songent qu'à exploiter de vieilles rengaines et des sympathies nullement bilatérales, de leur côté du moins. Ne nous emballons donc point pour eux ! On permettra à quelqu'un qui a vécu plusieurs années en Orient, et a été en rapports constants avec des Arméniens, des

Syriens, des Maronites, des Arabes, etc., d'émettre une opinion impartiale à cet égard. Ce qu'on aime là-bas dans la France, c'est « sa renommée chevaleresque », c'est son argent, c'est surtout l'espoir de pêcher en eau trouble, et au besoin de trahir son protecteur, au profit du plus fort et du dernier enchérisseur. Comme cet ancien prêtre maronite devenu franc-maçon notoire, qui administrait naguère l'extrême-onction à des malades auxquels, lorsqu'il y voyait avantage sans danger pour lui, il faisait le coup du traversin, afin de les envoyer plus sûrement au ciel, et leur dérober leur galette, qu'il plaçait à la Deutsche Orient Bank « pour acheter des souliers à sa fille » (sic). A quoi nous a servi d'être généreux autrefois envers des gens dont un proverbe ture prétend qu'il faudrait trois ou quatre Juifs et un Bulgare pour en faire un seul. ...spécimen peu précieux ?

Un accord, en 1895, entre la France et l'Italie, a fait passer des établissements religieux, de la protection française à l'italienne (la plupart étaient d'ailleurs des maisons d'enseignement strictement italien). Depuis, toutes les congrégations nouvelles allemandes, italiennes et parfois aussi autrichiennes, qui s'établissent en Turquie, sont protégées par leurs consulats respectifs et arborent leur drapeau. Ce n'est pas un mal, c'est plutôt un bien pour nous, et à coup sûr, un soulagement. Le Consul de France n'a pas à protéger des créations étrangères faites pour venir concurrencer les nôtres, et par conséquent à intervenir dans bien des cas contre nos propres nationaux, comme cela se produit parfois, témoin le Consulat du Caire, où l'on donne tort à *priori* à nos compatriotes, quand ils ont un différend avec des étrangers plus ou moins recommandables. *Quarque ipse vidi !*

Il y a, d'ailleurs, une contradiction flagrante que les Orientaux nous reprochent en souriant : c'est de chasser les Jésuites de la Métropole, et de les protéger en Syrie, (comme de les reconnaître clergé officiel à Madagascar, et comme deux diocèses sur trois au Tonkin sont aux mains de prêtres espagnols). Il est vrai que nos Consuls vont à la messe et que le prétoire du tribunal consulaire est orné (comme au Caire, par exemple), d'un crucifix, sur lequel les témoins sont forcés de prêter serment, quelle que soit leur opinion. Il y a là, comme pour la célébration du Vendredi-Saint, par nos vaisseaux en Orient, une hypocrisie indigne d'une grande nation, et qui fait du cléricalisme un article d'exportation, peu loyal.

Le commandant Imhaus, avec la franchise d'un soldat qui sait mal farder la vérité, reconnaît, du reste, que le Pape, trop souvent, se prête aux intrigues antifrançaises des religieux italiens et allemands, qui nous font, en Orient, une guerre déclarée, intrigues, dit-il, qui se retournent, par le fait, contre le christianisme, en y répandant la désunion. Quantité d'ordres monastiques étrangers empochent, avoue-t-il encore, l'argent catholique français et marchent contre

nous, en répandant la haine du nom français. N'est-ce pas là, de notre part, comme je le disais plus haut, un marché de dupes ?

L'initiative de la France et de ses religieux a stimulé l'émulation de l'Angleterre, de l'Amérique et des pays protestants, qui ont inondé la Syrie, la Palestine et la Mésopotamie, de leurs établissements. C'est, depuis lors, une lutte, dont les Arabes profitent, en se moquant des uns et des autres, naturellement, comme les indigènes à Madagascar, que nous avons vus se convertir successivement à un culte ou à un autre, moyennant finances, et comme en Indo-Chine, où les missionnaires attirent les néophytes en leur promettant de les défendre contre notre administration. Il faut ajouter que la Russie, notre alliée en Europe, s'exerce à entamer l'influence française de toutes les façons, en Orient, et n'est d'accord là-bas, sur aucun point avec nous. Telle est la situation vraie. On prétend que M. Combes aurait, pendant sa présidence, offert le protectorat des catholiques d'Orient à l'Autriche, ce protectorat n'ayant procuré à la France que des embarras et des ennuis. Ceci est exact. Lisez par exemple la relation du voyage de Chardin, vous y verrez que sous Louis XIV, comme de nos jours, les disputes des moines étrangers et français pour le droit de balayer le parvis du Saint-Sépulcre, à Jérusalem (et surtout le droit aux aumônes qui en découle), ont souvent ensanglanté le saint Temple et nécessité l'intervention des soldats turcs, pour y rétablir l'ordre. Admettez-vous que d'aussi misérables querelles puissent être un *casus belli* et nous obliger à refaire l'expédition de Syrie du second Empire, et peut-être un second Mexique ?

Révolution

ESPAGNE. — *A. B. C.*, une feuille espagnole de Madrid, publie dans son numéro du 27 octobre 1913, l'article suivant qui a été très remarqué et que nous donnons à titre purement documentaire :

Si la solution que l'on donne à la crise actuelle est conservatrice, on verra, une fois de plus *A. B. C.* n'en bénéficier en rien et continuer à suivre sa marche indépendante. *A. B. C.* n'est pas né pour appartenir à un parti, mais pour être un organe d'opinion et défendre les intérêts du pays.

Si les ennemis des conservateurs s'étaient bornés à attaquer ce parti, si ceux qui prétendent que l'insulte est licite, la calomnie juste, par la voie de la presse, que la propagande révolutionnaire est chose noble, s'étaient bornés à attaquer le parti conservateur, nous le répétons, nous aurions été seulement les chroniqueurs des événements.

Mais il n'en a pas été ainsi, depuis 1909, pour attaquer les conser-

vateurs, on commet les pires attentats contre l'Espagne et ceux qui les commettent sont des Espagnols, qui connaissent parfaitement Ferrer et qui savent les lâchetés et les infamies commises pendant la semaine sanglante de Barcelone.

Dans ces outrages constants à l'Espagne, non seulement on a injurié le Roi, comme premier magistrat, et la Nation, contre qui on a imprimé les brocards les plus ignobles et les caricatures les plus indignes, mais on a offensé et on offensera l'honneur de tous les Espagnols, si humble que soit leur position sociale.

Ainsi, au nom de l'Espagne et de tous ceux qui ne cherchent rien dans les remous de la politique, nous protestons de toutes nos forces contre cette nouvelle campagne d'attaques à la Patrie, qui se cachent sous l'ombre de Ferrer.

Ferrer, cet homme funeste, qui fut comparé, pour ses vertus, au Christ, pour sa science à Galilée, pour son génie à Cervantes, est, en qualité de symbole, l'opprobre de notre race. Comme époux, sa femme, pour se défendre de sa brutalité, dut lui tirer plusieurs coups de pistolet. Comme père, il abandonna ses filles et les laissa faire la vie à Paris. Comme pédagogue, il a dit, dans une lettre autographe, qu'il avait appelé « l'Ecole moderne » son institution de Barcelone, pour tromper le gouvernement espagnol, car son but était d'élever des anarchistes convaincus, qui extermineraient, par la dynamite et le poison, tout ce qui existe. Comme patriote, il affirma que le drapeau espagnol n'était qu'un chiffon sale. Comme philanthrope, il n'a jamais donné au malheureux un sou de cet argent qu'il avait eu l'indignité de recevoir des mains d'une gourgandine.

Quand Ferrer poussa Morral à commettre l'infâme attentat de la Calle Mayor, qui fit périr plusieurs femmes, d'innocents enfants, des ouvriers, et qu'il fut emprisonné et jugé par un tribunal civil, alors que le comte de Romanones était ministre de l'Intérieur et M. Ruiz Jimenez gouverneur de Madrid, il attendait, dans une cellule, à la pistole de la Carcel Modelo, sa sentence, entouré de toutes les garanties judiciaires. Les Loges maçonniques de Paris, de Rome et de Bruxelles ouvrirent aussitôt une violente campagne contre notre pays et cette campagne ne cessa que lorsque Ferrer fut acquitté.

M. Salillas, ami intime et lieutenant de M. Lerroix, était alors directeur de la Carcel Modelo. Les infamies, que l'on publia, furent telles que M. Salillas se vit dans la nécessité de défendre sa Patrie contre les mensonges de ces prétendus intellectuels de l'Europe civilisée et il publia un célèbre pamphlet, dépeignant Ferrer, tel qu'il était et protestant contre les calomnies lancées contre l'Espagne.

Eh bien, ces mêmes prétendus intellectuels reprirent leur campagne sectaire de révolutionnarisme, quand Ferrer fut condamné par une cour martiale, qui le jugea, conformément aux lois existantes, alors qu'il était accusé par ses propres coreligionnaires et ses amis

Avant ces attaques, nous nous demandions : « Pourquoi ? » Le parti conservateur est le seul qui ait fait en Espagne quelque chose pour les ouvriers, le seul qui ait voté des lois populaires, depuis la loi des accidents du travail jusqu'à la loi sur les grèves, la loi sur le repos dominical, la loi sur la fermeture des débits de boisson, la loi qui a porté un si rude coup à l'usure des prêteurs sur gages.

Devant cette anomalie, devant ce non sens, nous vous avons demandé : « Pourquoi ? »

L'explication est facile. Le parti socialiste ne cherche pas le bien-être de l'ouvrier. Il ne désire pas améliorer la situation de l'ouvrier. Il n'aime pas l'ouvrier. Ce qu'il désire, c'est l'opprimer, le déprimer, rendre sa vie de plus en plus pénible, le remplir de haine et de provoquer par son moyen une révolution à la portugaise.

Voilà où en est la politique nationale : d'une part, les Ferreristes des Loges et ceux qui sympathisent avec eux ; de l'autre, le socialisme révolutionnaire. Si le Roi, pour régner, devait tenir compte des menaces de ceux qui veulent le détrôner, s'il doit vivre dans l'alerte constante de leurs attaques, s'il doit abandonner ceux qui le servent loyalement et qui défendent son trône, s'il en est ainsi, il sera facile de faire une bien triste prophétie...

La monarchie ne pourra pas vivre en Espagne.

MEXIQUE. — *La Fortnightly Review*, d'Arthur Preuss, du 15 octobre 1913, donne les renseignements suivants sur les conséquences des révolutions mexicaines pour l'Église catholique :

Officiellement le Mexique n'a pas de religion, ou plutôt les lois du Mexique prohibent la religion. Ceux qui connaissent cette capitale se souviennent des difficultés qu'ils ont eu eues, par exemple, pour trouver le plus grand collège de Mexico, le couvent du Sacré-Cœur. On peut monter et descendre cinquante fois la rue Guerrero sans le remarquer, tant sa façade est banale, et c'est seulement quand on a dépassé la porte, qui ressemble à celle d'une grange, et qu'on est entré, qu'apparaît la grandeur et la beauté de l'institution que la libéralité des riches catholiques a créée. Il en est de même de toutes les écoles, de tous les couvents. En voici la raison : quand la lutte entre catholiques et libéraux (les athées) battait son plein, après le meurtre juridique de Maximilien, Comonfort qui était alors momentanément au pouvoir, fit pencher le poids de son influence du côté des libéraux. Toutes les églises furent confisquées, le clergé fut chassé et avec lui tous les ordres religieux, nonnes ou moines.

La grande église de San Francisco, dans la rue qui porte ce nom, la principale artère de la capitale, fut vendue à des particuliers. La calle de Gante coupa le principal bâtiment en deux depuis les portes en façade jusqu'à l'autel. On bâtit un hôtel dans une partie des constructions jetées à terre et la maison de la mission protestante obtint le don d'une autre partie de l'ancienne église.

de très graves délits perpétrés, durant les néfastes événements de Barcelone.

Ce qui s'est passé alors, il n'est personne qui l'ignore, mais nous qui désirons faire prévaloir la vérité, nous ne nous lasserons pas de le répéter. Pour éviter l'embarquement des troupes destinées à Melilla, par suite des propagandes anarchiques faites à Madrid et dans nos autres capitales provinciales, les masses révolutionnaires envahirent les rues de Barcelone, brûlèrent les édifices, assommèrent plusieurs personnes et commirent toutes espèces de crimes. On en vint aux cruautés les plus abominables. Pour réprimer ces épouvantables forfaits, pour châtier ces monstruosité, un tribunal conscient, moderne, européen, civilisé, édicta que quatre criminels seraient passés par les armes. Ferrer fut un des condamnés. C'est pour cela qu'on a appelé les Espagnols réactionnaires et inquisiteurs ; c'est pour cela qu'on a qualifié de bourreaux des gens honorables.

A côté de cette campagne antipatriotique et liée à elle, apparaît celle que les socialistes ont menée, violente et furieuse, contre la monarchie et le parti conservateur.

Heureusement, Porfirio Diaz obtint aussitôt après le pouvoir dictatorial et, plus heureusement encore, il épousa la *senorita* Romero, ardente catholique. La *senorita* Romero, — à Mexico les femmes conservent leur nom et y ajoutent seulement celui de leur mari avec le préfixe *de* — la *senora* Romero exerça assez d'influence sur son maçon de mari pour le convaincre de mettre la loi Comenfort aux oubliettes, et don Porfirio, comme tout le monde l'appelait, ne persécuta jamais la religion, à la condition qu'elle demeurât dans l'ombre et ne lui opposât aucun obstacle. De là ces façades sans appareil de tous les couvents ; de là le fait qu'on ne construisit aucune église nouvelle.

Voilà qui explique bien des circonstances inexplicables autrement.

Les Indiens Toltèques, Aztèques et Chichimèques, le douzième de la population de Mexico, vivent au milieu des blancs, qui en somme ont la peau pas mal foncée et leur rendent tous les services domestiques, comme nos nègres américains. Ils n'ont jamais perdu la foi que leur ont inculquée les premiers missionnaires espagnols. Ils ne savent ni lire ni écrire, mais pour rien au monde ils ne manqueraient la messe le dimanche, devraient-ils y aller en haillons, comme c'est le cas pour beaucoup d'entre eux.

Les femmes de Mexico, la *gente decente*, sont un glorieux exemple de dévotion et de piété, mais les hommes sont pour la plupart francs-maçons. La jeunesse masculine marque son apathie en matière religieuse par cette scène à laquelle nous avons souvent assisté. Le dimanche, de longues files d'hommes et de femmes suivent la direction des églises, les femmes toutes habillées de vêtements noirs peu voyants, avec la *rebozo* de soie noire sur leur visage. A la porte de l'église, les hommes allument leur *cigarro* et s'assoient dans le petit

jardin en face de l'église, jusqu'à la fin de l'office. Alors ils vont retrouver femme et enfants à la porte. Il serait faux de dire que telle est la conduite de tous les hommes, mais le nombre de ceux qui agissent de la sorte est très considérable.

Ces derniers s'intitulent *liberales*, par opposition aux *fanaticos*.

Au temps de la dictature de Diaz, grâce aux bons offices de la senora Romero, les lois Comonfort ne furent pas aggravées. A la chute de don Porfirio, la nuée de parents catholiques, qui entouraient Modero, l'empêchèrent de faire revivre les vieilles lois maçonniques, et Huerta, marié également à une catholique, fit en sorte de la satisfaire. Ce que fera son successeur est un grave problème, surtout si ce successeur est Félix Diaz. Carranza, chef des constitutionnels, a une fille élevée au couvent de la Visitation à Cabanna, et le général Orozco est Indien pur sang et catholique pratiquant.

PORTUGAL. — Sous la signature de Pierre Galland, *l'Action française* publie cette très intéressante correspondance de Portugal (20 octobre) :

Il est singulièrement instructif d'examiner l'attitude de nos feuilles révolutionnaires à l'égard du Portugal. Victimes parfois inconscientes du préjugé républicain, elles n'ont cessé de faire bénéficier d'un traitement de faveur, celui de tous les gouvernements européens, qui a accumulé le plus de rigueurs et de persécutions contre la classe ouvrière ; elles ont montré toutes sortes de ménagements dissimulés pour un régime assez maladroit et assez cynique pour adresser au syndicalisme une déclaration de guerre en règle et pour persécuter ses militants d'une manière continue et méthodique. Jamais la solidarité internationale n'avait eu plus belle occasion de se manifester ; mais les camarades portugais sont, paraît-il, moins intéressants que le millionnaire Ferrer ou le juif Beilis. Ah ! si le roi Alphonse XIII se permettait seulement la dixième partie des avanies et des persécutions, qui sont monnaie courante au Portugal, ce serait une belle musique ! Quel déchaînement d'indignations vengeresses, quel débordement de littérature imprécatoire, agrémentée d'appels au régicide et d'invocations aux mânes de Ferrer ! On réchaufferait, pour la circonstance, le souvenir des « atrocités » de Montjuich et d'Alcala del Valle... Et l'on n'aurait plus le temps de penser aux malheureux, entassés dans le château d'Angra, où ils peuvent, au dire du dictateur Alph. Costa, contempler l'un des plus beaux horizons qui soient au monde.

Longtemps régna la conspiration du silence. Maintenant que cette tactique ne peut se prolonger, c'est mollement et avec toutes sortes de restrictions et de réserves, que l'on soutient la cause des camarades portugais. Mais ces manœuvres n'empêcheront point les intéres-

sés de tirer la leçon qui se dégage des faits eux-mêmes, avec une netteté si convaincante. Oui, la République portugaise peut figurer en bonne place, à côté de sa consœur française et elle n'a rien à envier aux républiques sud-américaines, tout à la dévotion des négriers et des fusilleurs.

L'hostilité foncière de la démocratie à l'égard de la classe ouvrière organisée, se révéla au lendemain même de la Révolution d'octobre. C'est le secret de polichinelle que cette Révolution fut l'œuvre des Loges. La Franc-Maçonnerie avait exploité le malaise engendré par le gouvernement des partis et fait payer à la Monarchie les fautes du régime électif. Cette entreprise s'effectua à la faveur des rivalités et du manque de sens politique des partis dynastiques, du primarisme et de la débilité d'esprit qui régnaient dans les milieux intellectuels. La Charbonnerie fut l'organisation agissante qui se chargea de l'assassinat du roi Don Carlos et du prince héritier et qui fit le coup de force de Lisbonne.

C'est aux sociétés secrètes, maîtresses du pouvoir, que se heurtèrent les syndicats. Il s'agissait, pour celles-ci, d'embrigader la classe ouvrière et d'en faire un instrument docile au service du régime nouveau. Mais quelques détails rétrospectifs ne seront point inutiles pour dévoiler les rouages de cette organisation et mettre en lumière les rapports entre la Maçonnerie et cette Charbonnerie, qui a tant fait parler d'elle. C'est aux sources maçonniques officielles que je puiserai les éléments de ma documentation.

C'est vers le milieu du dix-huitième siècle que la Maçonnerie s'était implantée au Portugal. D'importation étrangère, elle avait trahi, dès ses origines, son caractère antinational et s'était faite l'agent des idées politiques et de l'influence anglaises. En 1743, Jean Custon, joaillier, de provenance suisse, vénérable d'une Loge de Lisbonne, est arrêté sur l'ordre de l'Inquisition, mais l'intervention du duc de Harrington, qui l'avait pris à son service, le fait relâcher. Sous le marquis de Pombal, elle prend un grand développement, se répand dans l'armée, les classes libérales et gagne à sa cause de grands personnages de la cour. Elle aide Pombal dans sa lutte contre Rome et appelle de l'étranger, des pays protestants en particulier, un grand nombre de F. : qui prennent rang dans l'armée et les administrations.

En 1804, s'installe la première grande loge régulière. Lors de l'invasion française, une délégation maçonnique se rend au quartier général du F. : Junot et lui demande sa protection pour la Maçonnerie. Cette démarche valut à un certain nombre de Maçons d'être arrêtés en 1810 et jetés à la tour de Belen ; mais l'intervention du F. : duc de Sussex les fait relâcher.

Dans toutes les révolutions libérales du dix-neuvième siècle, on retrouve l'action cachée de la Franc-Maçonnerie. Persécutée sous Dom Miguel, elle prend sa revanche avec le triomphe des libéraux. La

Révolution de 1812 est l'œuvre de Costa Cabral, son grand-maitre. Mais bientôt, s'ouvre pour elle, une période de longue somnolence, troublée par des dissensions intestines auxquelles mit fin, en 1869, la constitution du Grand-Orient Lusitanien Uni.

A côté de la Maçonnerie, s'était constituée, au début du dix-neuvième siècle, la Charbonnerie (Carbonaria), conçue sur le modèle des sociétés similaires de France, d'Espagne et d'Italie. Essentiellement politique et de caractère plus combatif, la Charbonnerie groupait des adhérents appartenant aux différentes classes sociales et soumis à l'obligation de s'armer, chacun pour son compte. Elle avait fini, elle aussi, par perdre toute activité et était tombée, vers 1864, dans une complète léthargie.

C'est de ce bric-à-brac romantique, fait pour séduire les imaginations, de cette tradition de conspirateurs mystérieux, aux mots de passe secrets et qui rasant les murs, drapés dans leurs longues capes, que s'inspira le F. Luz Almeida, depuis député de Lisbonne et inspecteur général des Bibliothèques, lorsqu'il fonda, en 1895, sa *Maçonnerie académique*, qui portait aussi le nom profane de *Junte révolutionnaire académique*. Elle se recrutait parmi les étudiants et les professeurs, mais elle admit bientôt des gens du peuple dans son sein et servit ainsi de transition à la Charbonnerie proprement dite, qui se fonda peu après.

La Charbonnerie, dont le but était de propager les idées républicaines dans les milieux universitaires, l'armée et les milieux ouvriers, et aussi de faire de l'agitation dans la rue, se lia graduellement à la Maçonnerie, par l'intermédiaire de la Loge *Montagne*, fondée en 1899, par Luz Almeida, et constituée à l'aide d'éléments carbonarios. C'est la propagande de cette Loge qui républicanisa la Maçonnerie elle-même, la tira de son engourdissement et fit élire, en 1907, comme grand-maitre de la Franc-Maçonnerie portugaise, le républicain Magalhaes Lima.

Recrutée de préférence dans les milieux populaires, la Charbonnerie s'était infiltrée partout. Elle avait de nombreux adhérents dans l'armée et la marine et à la veille de la révolution, elle comprenait, dit-on, dans tout le pays, 40.000 adeptes environ. Le rituel, les signes de reconnaissance et les cérémonies d'initiation étaient calqués sur les rites maçonniques. Les adhérents usaient entre eux du tutoiement et se donnaient le titre de *primo* : cousin. Chacun d'eux ne connaissait que les membres de son *chantier*. Les chantiers étaient groupés en *hultes*, les hultes en *cabanes*, celles-ci formaient, à leur tour, des *ventes* ou boutiques et toutes les boutiques étaient sous la dépendance d'une *haute vente*, qui formait une espèce de suprême Conseil de l'Ordre. Le secret était obligatoire, l'obéissance absolue.

Au lendemain de la Révolution, la Charbonnerie dressa ses batteries contre les organisations syndicales, qu'il s'agissait d'utiliser, en vue de la défense républicaine. Mas la tactique employée, trop gros-

sière, était condamnée à échouer. La solution élégante aurait consisté à embrigader, dans les Loges, les principaux meneurs ouvriers et à prendre ainsi, d'une manière occulte, la direction du mouvement et à l'annexer sans bruit et sans esclandre à l'administration républicaine. C'eût été la réédition de la manœuvre classique que M. Emile Janvion a dénoncée avec une courageuse lucidité, dans sa conférence des Sociétés Savantes.

Le procédé, qu'adopta la Charbonnerie portugaise, dénote une singulière méconnaissance des intérêts syndicaux. Le plan consistait à organiser les syndicats, sur le modèle de la Charbonnerie, avec initiation, mot de passe, secret absolu, etc. Ainsi, dans les chemins de fer, on essaya d'attirer les ouvriers dans une société secrète, dont le serment d'initiation était le suivant. Je le traduis textuellement du journal *O Syndicalista*, du 16 février 1913 :

« Je jure de ne rien décider ni de rien laisser décider sur un sujet quelconque et de quelque caractère qu'il soit, sans le consentement de la Junta consultative des chemins de fer. » (Junta consultativa Ferro-Viaria). Or, dans ce comité directeur tout-puissant et dont les ordres doivent être reçus et exécutés passivement, figurent un certain nombre d'employés supérieurs de la Compagnie, qui, à leur qualité de chefs hiérarchiques du personnel, joignent celle de républicains dévoués. C'était vraiment faire trop bon marché de l'autonomie syndicale et du plus élémentaire souci de dignité ouvrière. Aussi une ruse aussi grossière était condamnée à échouer et, faites sous cette forme, les tentatives de racolement maçonnique en milieu ouvrier, n'eurent que fort peu de succès.

L'élément *carbonario* et l'élément syndical apparaissent comme nettement tranchés. D'un côté, les syndicats qui poursuivent leur travail d'organisation et de lutte ouvrières ; de l'autre, les *carbonari*, voués, sous prétexte de défense républicaine, à une besogne de délation répugnante et de basse police. Ce sont ces mouchards volontaires, qui se livrent aux manifestations « spontanées » devant les bureaux des journaux hostiles qu'ils envahissent et dont ils brisent les presses ; eux qui font des perquisitions chez les suspects, violent les domiciles, vont chercher des ouvriers grévistes jusque chez eux et les contraignent de force à réintégrer le travail, comme dans cette grève des chemins de fer qui inquiéta si fort le gouvernement ; eux encore qui arrêtent dans les rues et dans les cafés tous ceux qui tiennent des propos compromettants, qui les entraînent avec une odieuse brutalité jusque dans les postes de police et les jettent en prison, dans ces prisons où l'on reste des mois entiers sans subir d'interrogatoire et où l'on est livré sans défense aux rigueurs de géoliers qui sont des républicains sûrs et de dévoués *carbonarios*, eux aussi !

Mais ces manœuvres sournoises, ces tentatives occultes d'accaparement maçonnique ne sont qu'un épisode de la lutte sans merci

qui s'est engagée entre la République et les organisations syndicales et dont il nous reste à retracer les grandes lignes.

— *Le Messager du Cœur de Jésus*, de Tournai (octobre 1913), apporte sa contribution à l'historique du rôle de la Maçonnerie dans la révolution portugaise :

Si le Portugal se débat dans le désordre le plus affreux, c'est à la Maçonnerie qu'il le doit. Elle ne s'en est d'ailleurs pas cachée. Les journaux ont reproduit ces aveux confiés à un correspondant du *Matin* et publiés dans cette feuille à la date du 22 janvier 1911. C'est l'interview de son envoyé spécial, M. Jules Sauerwein, avec le chef du carbonarisme portugais, Luiz Almeida. En voici le début : « L'action des carbonari se fait sentir au Portugal dans toutes les manifestations de la vie publique. Cette armée de 40.000 hommes qui, jusqu'à ces derniers temps, obéissaient aveuglément à un pouvoir qu'ils ignoraient, membres d'une fraternité dont ils ne connaissaient que quelques anneaux, voilà l'armée de la révolution, aussi farouchement dévouée au maintien de la République qu'elle fut ardente à la préparer dans le secret.

Dans les journées d'octobre, alors que la lassitude des républicains paraissait faire balancer la victoire au profit du camp royaliste, Machado Santos prit le commandement des canons portés en haut de l'Avenida et, quarante-huit heures durant, il demeura à cheval, jusqu'au triomphe final. On s'est étonné. Quoi ! un simple officier de l'administration de la marine, du grade de lieutenant, avait eu ce courage et cette initiative ! Erreur profonde ! M. Machado Santos était carbonaro, du grade de « maître sublime », et remplissait les hautes fonctions de président de la « haute boutique » (*Alla Venda*), qui correspond au conseil de l'ordre de la Maçonnerie française. Tous l'ignoraient à Lisbonne ; et l'amiral Candido Reis lui-même, qui, croyant la cause de la révolution perdue, se fit sauter la cervelle, était loin de se douter que ce modeste officier était son supérieur de beaucoup dans la hiérarchie carbonariste.

Ainsi encore peu de gens, même dans le camp républicain, savaient qu'Antonio Maria da Silva, aujourd'hui directeur des Postes, présidait la Loge « Jeune Portugal », cette Loge très secrète qui est la gardienne des statuts de la Société.

Dans ce mystère a résidé la force irrésistible de l'organisation révolutionnaire.

Sectes

LES ANTOINISTES. — Nous empruntons à la *Libre Parole* du 27 octobre 1913 son récit de l'inauguration du temple antoiniste à Paris. ;

Voici quelques semaines, au coin des rues Vergniaud et Wurtz, dit-elle, des ouvriers mettaient la dernière main à une sorte de petite chapelle, d'aspect bizarre, au clocheton sans coq et sans croix, construite en un ciment de couleur grisaille. Au-dessus de la porte, ces simples mots : « Culte Antoiniste. 1913 ». Les gens du quartier passaient indifférents. « Culte Antoiniste »... Depuis la séparation et les fameuses cultuelles, ils en ont vu bien d'autres !

Mais hier matin, ils furent tout de même intrigués de voir déboucher de la rue Vergniaud une procession d'individus au costume étrange. Les hommes portaient une longue redingote noire, au col arrondi comme celui d'une vareuse, austèrement fermée au moyen de boutons multiples. Ils allaient, le chef couvert d'un chapeau haut de forme très bas, aux ailes larges, légèrement relevées. Les femmes vêtues de robes noires, étaient coiffées d'un voile de soie de même couleur. Tous ces gens, souriants et gais, avaient l'air de sortir d'un long repas de funérailles..

Les portes du temple s'ouvrent. Un desservant s'avance vers une vieille dame à l'air vénérable, qu'il gratifie d'un « Bonjour Mère » empreint d'un affectueux respect. Cette vieille dame est, en effet, l'objet d'une vénération spéciale de la part des adeptes de « l'Antoinisme », cette religion dont nous avons parlé déjà à plusieurs reprises.

Antoine, on le sait, était un guérisseur, qui prétendait faire des cures merveilleuses, en imposant les mains et en prêchant aux hommes l'amour les uns des autres. A sa mort, il désigna sa femme pour lui succéder, et lui transmit sa faculté de guérison. Depuis lors, la secte des Antoinistes s'est développée, paraît-il, au point qu'on élève à Paris un temple à son culte.

Ce qui nous a, cependant, frappé, c'est qu'en dehors des curieux, fort nombreux, il est vrai, mais pas encore convertis, tous les adeptes étaient des Belges, venus tout spécialement de leur pays pour cette consécration. De Français, peu ou prou. Et cependant ce nouveau temple va avoir un desservant, M. Noël, qui, chaque dimanche, tenant l'emblème à la main, fera la lecture du dogme. L'emblème, dont nous venons de parler, ressemble à un arbre japonais. Au-dessous, on lit ces mots : « L'arbre de la science, de la vie, du mal ».

A l'intérieur du temple, rien, ni autel, ni ornements, ni bancs, ni chaises. Au fond, une chaire très simple, du haut de laquelle la « Mère » opère ses guérisons. Elle monte lentement les degrés, se recueille, étend les mains et redescend. Si vous avez la foi, vous êtes exaucé. Il est probable que les malades amenés hier à la Mère n'avaient pas suffisamment la foi, car ils s'en retournèrent clopinant comme ils étaient venus.

Mais un des Antoinistes nous confie que dans quelques jours un nouveau temple va être ouvert à Monaco où les adeptes sont fort nombreux.

Quant aux Antoinistes de Paris, dès que les 450 Belges d'hier auront regagné leurs pénates, ils risquent fort de se dénombree par la seule unité du desservant.

ALLIANCE SPIRITUALISTE. — On nous communique le compte rendu ci-après :

Le jeudi 6 novembre 1913. Hôtel des Sociétés Savantes, a eu lieu la Conférence de M. A. Jounet sur « L'Alliance de toutes les Sociétés françaises et l'A. S. (synthèse) » — Auditoire restreint, 10 dames dont la comtesse de Castro et une jeune femme étrangère, égarée dans la salle G. Elle avait vu dans l'Alliance *spiritualiste* l'Alliance *Spirite* et me demandait « si on allait faire tourner des tables et si elle pourrait évoquer son frère ». Je lui ai dit son erreur et Mme Beauchamp, survenant, lui a donné des indications et même de bons conseils. Des quatre *auditeurs* présents, l'un mérite d'être signalé. C'est un petit bonhomme au masque sémitique, prétentieux et impassible, pommadé et parfumé, les doigts chargés de grosses bagues (il en avait cinq à la main droite) — Il serait, m'a-t-on dit, « un propagateur d'espérance » et serait admis un jour à faire une conférence sur l'espérance à l'Alliance spiritualiste ! Es y acceptent tout !

A 3 heures, M. Jounet donne la parole à Mme Beauchamp, « que nous aimons à saluer dès son retour, après l'effort considérable et heureux qu'elle vient de faire pour la grande cause qui nous passionne ? ? »

Mme Beauchamp, qui préside avec un sérieux et une gravité imperturbables son auditoire de 14 personnes, étale son manuscrit, fort court, et lit : « de la morale indépendante tirée de l'Évangile ! » — « De nos jours une doctrine funeste tend à se répandre : *pas n'est besoin de la foi comme fondement de la morale*. Ce n'est pas ce que nous pensons à l'Alliance spiritualiste. Nous avons la volonté et la prétention de bâtir sur un roc inébranlable. C'est pourquoi nous *fouillons* jusqu'aux *profondeurs inexplorées* où l'on trouve les *métaux et les gemmes précieuses* qui seront les *fondements de l'imposant édifice de notre foi* ! » Ce fondement, c'est l'Évangile. « En nous tenant résolument au-dessus des religions et des partis nous nous rapprocherons du plus grand, du plus divin des moralistes... Sur le Jourdain Jean immole l'agneau, à la Pâques Israël immole l'agneau, sur le Golgotha c'est Jésus qui s'immole ! Le sacrifice *matériel* de l'Ancien Testament, devient sacrifice *réel* dans le Nouveau ? » — L'ère spiritualiste commence dans le 2^e Évangile ! Jésus dit : « Je vois », par delà les cieux je vois mon père. — Des esprits supérieurs ont le don de voir à travers la distance. Ce don de vision est antérieur à Jésus et lui a survécu. Soyons purs, devenons esprits et nous-mêmes nous serons admis à la vision de l'infini.

Au 3^e Évangile, Jésus nous apparaît « changeant, à la demande de sa mère l'eau en vin, aux noces de Cana. C'est la première manifestation de sa puissance divine, son premier miracle. — Mais, avant de le faire il avait prononcé cette parole qui pour nous est une leçon : « Femmes, pourquoi vous in-

quiétez-vous ? « — Écoutons le divin maître ; élevons-nous au-dessus des contingences terrestres ; ne cherchons que le bien, par quoi nous vivrons dans la sublimité du monde des esprits ! ». Quelques applaudissements.

M. Jounet explique d'abord « que Mme Beauchamp avec *son esprit élevé*, entend par morale indépendante, non pas la morale sans Dieu, mais la morale divine indépendante des religions ! Sacrifier tout, même sa personnalité, à la recherche du Divin, voilà la vraie morale indépendante qui mène à la pleine pureté, à la pleine lumière, à Dieu ! — j'en viens au sujet de ma conférence — Il est grave entre tous : « Quels doivent et peuvent être les rapports de l'Alliance spiritualiste avec toutes les autres associations françaises ? — Nous poursuivons une œuvre *d'accord universel*. Tout ce qui tend à l'union, à l'unité est nôtre. En cela nous suivons le précepte du Christ : « Soyez unis comme je le suis avec mon père ». Cette union, nous la cherchons avec toutes les associations françaises, même avec toutes les associations du monde. Notre conception est assez ample pour embrasser l'Univers. Ainsi nous devenons des internationalistes, mais pour les idées philosophiques seulement, car nous sommes patriotes. Le grand mouvement d'union, d'unité, qui se manifeste, est déjà représenté, en France seulement, par une association de 300.000 membres, à la tête de laquelle est un homme profondément respectable et respecté, M. Keuffer, de la Fédération du Livre. Nous suivons avec un vif intérêt ses progrès, son développement croissant et nous avons la satisfaction de constater là un réveil du corporatisme qui « se rapproche des doctrines du Christianisme ». Ce réveil nous réjouit, nous trouvons en lui le principe divin de la fraternité universelle. Quand, enfin, elle aura réussi à se réaliser, l'ouvrier, actuellement matérialiste et athée, deviendra spiritualiste et croyant, parce qu'il cessera de voir en Dieu « ce grand gendarme toujours à l'affût des fautes humaines, avide de les châtier avec rigueur, implacable dans sa colère dont « certaines gens, certaines classes ont le tort de le menacer ».

On nous demande souvent ce que nous sommes ? — notre réponse est simple : l'homme a une naturelle tendance à rétrécir toutes choses pour les ramener à sa faible mesure. Nous nous voulons et nous devons élargir. Nous voulons et nous devons unifier le monde entier. Nous voulons et nous devons donner une même « âme morale » à ce grand corps de l'univers que déjà, la Science, par ses merveilleuses découvertes, fait chaque jour plus un matériellement. — L'histoire se répète : le christianisme, pour sa propagation à travers le monde, s'est servi des ressources accumulées, des moyens créés par les peuples antérieurs, Grecs et Romains surtout, de leurs cités, de leurs temples, de leurs routes et principalement de leurs langues. Ce que l'Empire romain avait fait par et pour la guerre, la science le fait en ce moment. La civilisation est en train de tout pénétrer pour l'unité morale. Les grandes découvertes envahissent les nations qui, jusqu'ici, leur étaient réfractaires et fermées. Le moment est proche où le monde entier, enserré dans un immense réseau de télégraphes, parcouru en tout sens par les dirigeables et les aéroplanes, recevant de la presse les mêmes nouvelles, les mêmes directions, les mêmes enseignements, se fondera dans une vaste

unité de pensée. Effet matériel des découvertes scientifiques. Eh bien, nous, nous voulons produire le même effet, la même unité au point de vue moral. — Pour réussir, il nous faut « prier et travailler, selon la formule : aide-toi, le ciel t'aidera. »

Cette unité, comment la faire telle que tous les hommes puissent la comprendre et l'accepter, telle qu'elle s'imposerait à eux... *s'ils savaient ?*

Innombrables sont les différences qui séparent encore les hommes. Nous considérons le Christianisme comme la plus pure des morales, comme la plus sublime des religions données à l'humanité. Mais les Juifs, les Hindous, les Musulmans, les Protestants, les Libres-Penseurs revendiquent pour eux la supériorité de croyances.

L'unité rêvée est désirée, nous ne la ferons donc pas d'un coup.

C'est pourquoi nous cherchons à fonder d'abord une œuvre de *concorde préalable*. Pour rendre notre effort compréhensible, acceptable et pratique, il nous faut commencer par respecter toutes les nuances de la croyance sincère. L'œuvre de haute conception entreprise par M^{me} Beauchamp, l'Alliance Spiritualiste, nous mène vers ce but, Nous commençons par l'accord sur les idées essentielles, nous écartons ce qui « sent le matériel, la pratique, contraire à l'idée. » Le christianisme pur les a toujours repoussés... Nous, catholiques profondément croyants, nous nous affligeons de voir quêter dans nos églises au moment de l'élevation, alors que s'accomplit le divin sacrifice, nous en sommes blessés, comme si, présents aux pieds de la croix, à l'heure où Jésus expirait sur le Golgotha, nous eussions entendu tinter le métal des trente deniers !

Montrez aux matérialistes, aux ouvriers ignorants ou trompés, la réalité de Dieu partout présent, en eux et dans tous leurs actes comme dans la nature. Vous leur ferez des conceptions nouvelles, des conversions, la paix entrera dans leurs esprits et l'amour dans leurs cœurs. S'ils savaient que Dieu est en eux, qu'il préside à toutes leurs pensées, à toutes leurs actions, qu'il les soutient, leur donne la force et les fait vivre, ils ne le redouteraient plus comme un juge, un surveillant sévère, impitoyable ; ils l'aimeraient comme leur bon ange, comme le meilleur et le plus indulgent des amis. — La présence du Dieu infini partout est une eucharistie supérieure et sublime..

« Fait capital au point de vue ésotérique : la chute de l'homme a consisté en ce que, d'abord, il s'est préféré à la Divinité et, ensuite, à l'humanité universelle... La rédemption consiste à reprendre la conscience universelle et à la soumettre à Dieu... (???) »

Dieu a constamment dirigé la volonté de Jésus, son fils, c'est le principe qui a fondé la supériorité du christianisme sur toutes les autres religions.

Le Bouddhisme se caractérise par un utilitarisme élevé, sans doute, mais bien inférieur au christianisme, pénétré d'un idéalisme sublime, qui voit Dieu sans cesse, qui sans cesse le porte en lui... Jésus nous a donné le précepte vraiment divin quand il nous a dit : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai moi-même aimés. »

Là était la nouveauté, l'élément de vie divine dans l'humanité.

Aussi toutes les fois que nous rencontrons un *mouvement de subordination du personnel* ou divin, nous le considérons comme un *germe de rédemption*.

Ce mouvement de subordination du personnel ou divin marque le passage de la mort à la vie.

Pour revenir au grand effort, à la grande œuvre que nous voulons accomplir, à l'unité morale universelle, des principes sont nécessaires. Le 1^{er} est l'amour du prochain, la charité envers le prochain !

Le 2^e est l'*union de pensée, la délégation de sympathies mutuelles privées* ; (?)

En 3^e lieu, il faudra un *comité général d'accord* qui provoquera les *associations de sympathie* ; !

En 4^e lieu on devra organiser un *congrès-synthèse*, destiné à frapper les esprits bien mieux que ne font de simples conférences.

L'Alliance spiritualiste, habituée à vivre dans le domaine supérieur de l'idée pure, saura dégager, retenir, mettre en valeur les éléments communs aux diverses associations formant le congrès. ■ ■

Car, dans ce congrès-synthèse qui pourra durer trois semaines ou un mois (je puis préparer mes crayons !) chaque association aura son jour entier, pour exposer ses idées.

Lorsque toutes les associations du congrès-synthèse auront, à leur gré, à leur convenance, à loisir, exposé leurs idées, l'alliance spiritualiste, « qui a reçu de Dieu, en matière de synthèse, une supériorité certaine, saura tirer les conclusions.

Nous avons un caractère spécial : Chez nous toutes les écoles sont indépendantes ; elles apportent leurs idées et nous les discutons avec impartialité. Si le gouvernement eût suivi notre exemple, il eût accompli la séparation sans heurt ni blessure. Il lui eût suffi de laisser chaque Eglise, libre dans sa doctrine, poursuivre sa vie librement.

Aucune association ne pourra de bonne foi, refuser d'entrer dans notre union où elle gardera entière son indépendance. Nous ne poursuivons, en effet, que la formation entre les diverses associations humaines de rapports moraux sincères et durables, et nous sommes résolus à servir le mouvement d'union universelle, mais nous ne voulons pas l'accaparer.

! Si nous réussissons, en dehors de nombreux avantages que nous exposerons plus tard, en dehors du « pas immense que nous aurons fait faire à l'humanité », nous aurons la satisfaction d'avoir mis un terme à la tentative déconcertante et vaine de tous les chercheurs d'une morale nouvelle, indépendante de la religion. Leur tentative est, d'ailleurs, vouée à l'échec, puisqu'ils écartent le seul fondement de la morale, Dieu, ce Dieu dont nous voulons, par notre union universelle, faire resplendir l'image sur l'humanité tout entière.

EGLISE DE L'HUMANITÉ. — On lit dans l'*Eclair* du 9 octobre 1913 :

A Liverpool, la nuit dernière, le nommé Mac Donald, ayant sonné à la porte d'un nommé Roberts, lui porta un violent coup à la tête au moment où il ouvrait. Roberts, à peu près étourdi, se réfugia dans sa chambre. Mac Donald se rendit sans doute alors dans une autre maison dans laquelle la police a trouvé le nommé Gaze, tué d'un coup de revolver à la tête. La police fut encore appelée dans une maison d'une autre rue où une demoiselle Crompton fut trouvée morte. Tout près d'elle se trouvait Mac Donald, grièvement blessé. Transporté à l'hôpital, Mac Donald y succomba bientôt.

Il résulte de l'enquête, que chaque victime appartenait à une secte appelée « Eglise de l'Humanité » ; toutes auraient été disciples de Mlle Crompton, qui prêchait cette nouvelle religion. §

JANSÉNISTES ET VIEUX-CATHOLIQUES. — Un correspondant du *Bulletin de l'Agence Roma* (22 octobre 1913) lui signale de Munich la recrudescence de la propagande pour l'évangélisation de la Bavière, d'après le compte rendu que vient de publier M. Jules Rambaud, un des chefs de la Société pour la propagande de l'Evangile. Ce compte rendu confidentiel a pu être analysé par la presse catholique bavaroise :

M. Rambaud ne voulait pas engager dans cette aventure le clergé protestant de la Bavière, et il lui a épargné l'odieuse propagande directe parmi les catholiques. Par compensation, son œuvre fut appuyée par M. le Dr Philippe Frenk, secrétaire de la Société *Kraus* et directeur du *New Jahrhundert*, l'organe hebdomadaire munichois du modernisme radical, par le fameux professeur Schnitzer, prêtre apostat, et par M. Heldrein, prêtre lui aussi, qui se fit vieux-catholique, il y a deux ans, pour épouser la fille d'un grand fonctionnaire de l'Etat qui est un des rédacteurs du *Catholique déromanisé*. Ces messieurs fournirent à l'émissaire Rambaud l'auditoire, soit par leurs invitations personnelles, soit en annonçant ses conférences dans leurs feuilles. En général, les protestants de Munich ont témoigné bien peu d'intérêt à cette évangélisation. M. Rambaud constate, en effet, que son auditoire se composait presque exclusivement de « catholiques » soit modernisants, soit libres-penseurs, et de nombreux vieux-catholiques. M. Heldrein, un vieux-catholique de Munich, informa M. Rambaud que de ses ouailles, au nombre d'environ 1.700, seulement 20 possédaient les *Evangelies*. M. Rambaud fit distribuer beaucoup d'exemplaires de l'Evangile qui furent acceptés avec avidité. Il résolut donc, avant de tenter fortune parmi les catholiques, d'essayer de gagner les vieux-catholiques.

Après Munich, M. Rambaud excursionna dans la Haute Bavière où les vieux-catholiques et le représentant de la Société Biblique anglaise lui préparaient le terrain. En beaucoup de villes et de bourgs, M. Rambaud a trouvé des accointances. En Souabe, il reçut l'hospitalité d'un curé catholique en fonction, résolu de délivrer ses paroissiens de l'oppression de la « religion extérieure ».

Dans une nouvelle randonnée, M. Rambaud se propose d'évangéliser Reichenhal, ville d'eau aux pieds des Alpes et Nuremberg, ville protestante où il y a 100 000 catholiques. Là, pense-t-il, il peut travailler sur le terrain des mariages mixtes. On étudie le projet de nommer un « missionnaire de ville » chargé d'empêcher l'éducation catholique des enfants.

— Le *Bulletin de l'Agence Roma* (24 octobre 1913) enregistre les protestations des deux « catholiques » associés à l'évangélisation de M. Rambaud. Ils ont, dans des lettres aux journaux qui ont analysé la circulaire confidentielle de « l'évangélisateur », tenté d'expliquer leur rôle. Leurs dires sont plutôt embarrassés :

M. Kund dit qu'il n'est pas exact d'affirmer qu'il ait donné son appui à l'essai d'évangélisation de la Bavière, si l'on donne à ce mot d'évangélisation le sens de *protestantisation*. Il s'intéressait à l'action de M. Rambaud, puisque celui-ci affirmait n'avoir d'autre but que la diffusion de la Sainte-Ecriture parmi les catholiques.

M. Schnitzer voudrait limiter encore bien davantage son intelligence avec M. Rambaud. Leurs relations, dit-il, se bornent à une seule conférence et à une unique visite qu'il a reçue de M. Rambaud.

— Le *Bulletin de l'Agence Roma* (18 octobre 1913) signale qu'à Murs-Elslod, on mène depuis longtemps une intense propagande en faveur du jansénisme. Récemment, on a organisé dans cette ville une réunion avec la participation d'ecclésiastiques vieux-catholiques. Le clergé catholique a prévenu les fidèles du danger de cette propagande.

— On lit dans la chronique hollandaise de la *Gazette de Liège* (22 octobre 1913) :

Parmi les groupes qui soutiennent avec la plus grande assiduité la politique libérale et anti-cléricale figure celui-ci des Vieux-Catholiques. Vous connaissez ces adeptes de Port-Royal qui entretiennent des relations continues avec les adhérents de feu M. Dollinger en Allemagne, avec les Maria-vites de Pologne et avec tous ceux qui, simulant un reste de Catholicisme, entretiennent l'hérésie et le schisme contre l'autorité pontificale. Les Vieux-Catholiques ont une organisation régulière en Hollande, où ils comptent encore un archevêché : celui d'Utrecht, et deux évêchés : ceux de Harlem et de Deventer. Cependant leur nombre ne cesse de diminuer ; il est déjà si petit que l'évêché de Deventer n'est plus effectivement occupé : le titre en est porté ordinairement par quelque « curé de Rotterdam ou d'ailleurs ».

La population appelle les Vieux-Catholiques généralement « jansénistes », du nom de l'évêque hérétique d'Ypres : Jansenius. Mais les vieux-catholi-

ques eux-mêmes se montrent toujours très froissés de cette dénomination. Nous, disent-ils, nous appartenons au « Clergé Episcopal d'Utrecht ». Mais le peuple n'aime pas les dénominations fastidieuses et continue à leur donner l'appellation qui a le don de les exaspérer. Aujourd'hui, les Jansénistes s'efforcent de mettre pied dans le Limbourg. Ayant appris qu'une poignée de catholiques libéraux et modernistes s'y était organisée politiquement comme « indépendants », ils semblent avoir cru que le moment était propice pour donner aussi l'« indépendance religieuse » aux catholiques de ces contrées-là. Après avoir longtemps tâché de travailler les esprits par la propagation d'écrits schismatiques, ils sont venus eux-mêmes pour y prêcher et organiser la résistance contre la primauté du St-Siège. Ce qui a donné l'occasion au clergé catholique d'avertir les fidèles qu'il ne leur est pas permis d'assister à ces réunions ni de lire les brochures émanées de cette secte. Du reste, les jansénistes ne gagnent pas de terrain. Il est un fait connu que, si un catholique a le malheur de devenir incrédule et de quitter la foi de ses ancêtres, il devient communément rationaliste ou matérialiste, mais ce n'est que très rarement qu'il devient protestant, janséniste ou juif.

Et, somme toute, même un apostat sentira plus de respect pour une Eglise, dont les prêtres et les religieuses forcent son admiration par leur abnégation et leur piété que pour une secte dont les évêques n'ont pas craint de donner la consécration épiscopale à M. Mathew, prêtre détroqué et... marié.

Aussi, il ne faut pas s'étonner de ce que le Jansénisme, en Hollande, au lieu de faire des progrès, subisse un mouvement rétrograde très accentué. Au 1^{er} janvier 1910 il y avait dans tout le pays 10.082 vieux-catholiques. Au 1^{er} octobre 1913 — c'est leur propre organe, « de Oud-Katholick » qui le constate — leur nombre n'était plus que de 9.178. C'est une diminution de presque dix pour cent en moins de trois ans.

Avant un quart de siècle, il n'y aura plus de Jansénistes dans les Pays-Bas.

UNION DES ANCIENS PRÊTRES CATHOLIQUES. — On lit dans le *Fraterniste* du 10 octobre 1913 :

L'Union des anciens prêtres catholiques a tenu sa deuxième assemblée générale ordinaire. Cette association qui existe depuis une année à peine et qui va toujours progressant, compte actuellement quatre-vingt-seize membres, sans compter de nouvelles et nombreuses adhésions en perspective. L'assemblée après avoir renouvelé son bureau, dont M. Paul Veyssié a été réélu président, a traité différentes questions intéressant les revendications morales et sociales qui font l'objet de son programme, a décidé de fêter son centième adhérent par un banquet auquel tous ses membres seront conviés avec leurs familles.

À l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité. Dans une assemblée générale, tenue le 28 septembre 1913, 1, rue du Pont de Lodi, à Paris, quatre-vingt-seize anciens prêtres, présents ou représentés, après avoir entendu l'exposé du président de l'Union des A. P. C., et les

considérations émises par un certain nombre d'entre eux déclarent que cette association est nécessaire pour permettre aux anciens prêtres rentrés dans la vie civile *de se créer des moyens d'existence et d'assurer le triomphe de leurs revendications dans l'ordre moral et social*.

Tous les anciens prêtres présents s'affirment résolus à poursuivre de toutes leurs forces le succès de cette association ; ils invitent ceux de leurs collègues sortis du clergé à s'unir sans exception, à eux pour combattre d'injustes préjugés et pour travailler d'un commun accord et, par suite, efficacement à une œuvre d'humanité, de justice et de sincérité ».

Socialisme et Anarchie

ALLEMAGNE. — Une correspondance d'Allemagne, publiée par le *Bien public*, de Gand, et reproduite par la *Chronique de la Presse* du 16-23 octobre 1913 :

Parmi ces vieilles forces conservatrices, il y en a une certainement qui se révèle dès à présent comme la plus efficace, mais sur la valeur de laquelle le gouvernement semble se tromper étrangement, puisqu'il est loin de lui témoigner toute la bienveillance à laquelle elle aurait droit, même au point de vue purement social. Nous voulons dire le catholicisme, qui, en Allemagne, ne jouit pas encore de la situation qui lui revient incontestablement. Le temps n'est même pas trop loin où l'on traitait les catholiques d'ennemis de l'Empire, et les Jésuites se trouvent encore, à la suite de ce préjugé contre l'« ultramontanisme », sous le coup d'une odieuse loi d'exception. La loi d'exception contre le socialisme est tombée, celle contre les Jésuites existe toujours !

Et cependant les statistiques ont prouvé que vraiment la seule force conservatrice qui subsiste en ce moment en Allemagne, c'est le catholicisme.

La propagande socialiste s'est brisée contre les forteresses catholiques alors que les contrées industrielles dont la population est en très grande majorité protestante ont été envahies par les socialistes qui y règnent comme dans leurs fiefs et leurs domaines.

On a calculé, lors des dernières élections pour le Reichstag, que si les circonscriptions électorales à population catholique n'avaient pas mieux résisté aux socialistes que les circonscriptions dont la population est en majorité protestante, on aurait eu 5 millions et demi de voix socialistes et 150 députés socialistes au Reichstag !

Et ceci n'est pas une affirmation sans preuve. Dans 154 circonscriptions électorales dont la population est de 90 à 100 pour 100 protestante, les socialistes ont eu 1.980.000 voix et 61 députés. Ces circonscriptions ont donc donné plus de 50 pour 100 de tous les élus socialistes, qui sont au nombre de 110 comme on le sait. Dans le second groupe de circonscriptions électorales, dont la population est pour 80 à 90 pour 100 protestante, les succès socia-

listes ont été plus grands encore. Dans 29 circonscriptions appartenant à ce groupe, le parti socialiste a compté 710.000 voix et 16 élus ; ce qui fait pour ces deux groupes de circonscriptions, dont la population est en grande majorité protestante, 2.690.000 voix et 77 députés !

Que l'on compare maintenant les circonscriptions à population catholique.

Dans 55 circonscriptions dont la population est de 90 à 100 pour 100 catholique, les socialistes ont eu en tout 150.000 voix et pas un seul élu. Là où la population catholique diminue, les voix socialistes augmentent. Dans 18 circonscriptions d'une population de 50 à 60 pour 100 catholique, les socialistes ont eu 164.000 voix, ce qui fait 12 pour 100 de tous les votes émis, et 4 députés. Dans le groupe précédent des circonscriptions à forte majorité catholique, les voix socialistes atteignaient péniblement 9 pour 100 des voix émises.

Si l'on compare la dernière catégorie de circonscriptions, on constatera que dans celles qui ont une population de 50 à 60 pour 100 protestante les socialistes ont eu 29 pour 100 des voix contre 21 pour 100 dans les circonscriptions similaires à faible majorité catholique.

Ces quelques chiffres sont bien de nature à montrer que réellement le catholicisme forme la plus forte barrière contre le flot montant du socialisme. Dans le parti rouge, on ne l'ignore pas, du reste, et ses chefs se sont associé toutes les forces destructives du catholicisme. C'est sur l'anticatholicisme que repose également en Allemagne en grande partie l'alliance entre le libéralisme de toutes nuances et le socialisme le plus révolutionnaire, etc., etc.

ESPAGNE. — On lit dans le *Morning Star*, de la Nouvelle-Orléans, du 4 octobre 1913 :

Les socialistes d'Espagne font de l'agitation contre la guerre et, pour prouver l'horreur qu'elle leur inspire, ils promettent de renouveler les hideux outrages que vit Barcelone en 1909 et qu'on y appelle encore « la semaine sanglante », écrit un correspondant de l'*Association de la Presse Catholique*. Cette fois c'est à Madrid qu'ils fulminent, car la main de fer du général Weyler, qui commande à Barcelone, les oblige à y rester tranquilles.

La mort récente d'une de leurs victimes de 1909, qui vient de terminer une vie brisée dans sa fleur par les souffrances qu'elle dut à ces démons sous forme humaine, est un commentaire à propos aux belles paroles de « ces hommes de paix » !

Le Père Luis Colle de Carara reçoit à 28 ans la récompense de ses vertus. Ce prêtre qui n'en avait que 24 lors des horreurs de Barcelone

échappa à l'incendie du Collège de San Antonio, allumé à l'instigation de Ferrer, et alla se réfugier à Granollers. Il y tomba aux mains d'une bande de Ferreristes qui, le reconnaissant pour un prêtre, le traînèrent une journée entière par la ville, le frappant, le battant, l'insultant, le lapidant à coups de pierres, lui crachant dessus. A la nuit, leur cruauté satisfaite, ils jetèrent le corps insensible de leur victime dans un égoût nauséabond et passèrent à d'autres orgies. Un de ses parents le sortit des sentines où on l'avait plongé. Il le suivait pour venir à son secours sitôt qu'une intervention serait possible. Il le cacha chez lui et le soigna avec tendresse, mais les horribles souffrances qu'il avait supportées avaient fait de sa vie une agonie. Pendant quatre ans, il souffrit cruellement d'une maladie de cœur et de crises d'épilepsie, résultat des mauvais traitements qu'il avait subis.

Tout catholique, qui connaîtra l'histoire du père Luis Colle de Carara fera bien de la raconter quand il entendra admirer et plaindre Ferrer et consorts.

PORTUGAL. — Un correspondant du *Patriote*, de Bruxelles, à Lisbonne lui adresse une intéressante correspondance (19 octobre) sur le désaccord qui divise les gouvernants portugais et le parti socialiste. En voici un extrait :

Le gouvernement maintient dans les prisons un grand nombre de socialistes qu'on nomme ici syndicalistes. Il vient d'en faire envoyer 150 dans une forteresse, près de la frontière espagnole, à Elvas, parce que les prisons de Lisbonne sont insuffisantes. Beaucoup de socialistes arrêtés ignorent même le motif de leur incarcération. La belle fraternité républicano-socialiste !... Le socialiste portugais, Fernandes Alves, décrivant l'œuvre néfaste du gouvernement, conclut son article par ces phrases, qui sonnent lugubrement aux oreilles des patriotes : « Le pays est entré, pour ainsi dire, dans une période de décomposition. Aussi, les gens du pouvoir pensent-ils représenter, en « film », la richesse du pays : les faits se chargent de démontrer que le pays et toutes ses forces vitales se trouvent de plus en plus malheureuses, de plus en plus misérables. Voilà la situation, que personne, de bonne foi, libre des passions politiques, qui fourmillent dans les partis bourgeois, ne peut nier ». Entendons maintenant un autre témoin : c'est un *républicain historique* : « Avec le parlement fermé ou ouvert, nous avons vécu honteusement une dictature continue : le dictateur est *O Mundo*, personnification écrite du chef de cabinet, quintessence intellectuelle d'Aff. Costa... Il n'y a pas de

Constitution. Il n'y a que le « Je veux, je puis, j'ordonne » de M. Aff. Costa. Et les faits nous montrent, chaque jour, que l'atmosphère est de plus en plus chargée, on sent le vide augmenter autour de la République. »

A. MARTIGUE.